



**RESSOURCES POLITIQUES, REGULATION
AUTORITAIRE ET DOMINATION PERSONNELLE
EN SOMALIE LE REGIME SIYYAD BARRE
(1969-1991), Volume 1**

Daniel Compagnon

► **To cite this version:**

Daniel Compagnon. RESSOURCES POLITIQUES, REGULATION AUTORITAIRE ET DOMINATION PERSONNELLE EN SOMALIE LE REGIME SIYYAD BARRE (1969-1991), Volume 1. Science politique. Christian COULON, 1995. Français. <tel-01264991>

HAL Id: tel-01264991

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01264991>

Submitted on 30 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vol I

**Ressources Politiques, Regulation
Autoritaire et Domination Personelle
en Somalie**

Le Regime Siyyad Barre (1969-1991)

IFRA LIBRARY

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion
IFRA



No. d'inventaire IFRA004404
Date 20:04:95
Cote SM/COM T 321.9

**RESSOURCES POLITIQUES, RÉGULATION
AUTORITAIRE ET DOMINATION
PERSONNELLE EN SOMALIE
LE RÉGIME SIYYAD BARRE (1969-1991)**

Thèse pour le Doctorat (Nouveau Régime)
en Science politique

Présentée et soutenue par Daniel COMPAGNON

le 17 février 1995

Jury :

Philippe BRAUD,
Christian COULON,

Gérard PRUNIER,

Pierre BON,

François CONSTANTIN,

*Professeur à l'Université de Paris I
Directeur de recherche CNRS, Centre d'Etude
d'Afrique Noire, Université de Bordeaux I
Chercheur au CNRS, Centre de Recherches
Africaines, Université de Paris I*

*Professeur à l'Université de Pau et des Pays de
l'Adour*

*Professeur à l'Université de Pau et des Pays de
l'Adour, CREPAO, Directeur de recherche*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
Section I - Quelques données sur le pays et les hommes	3
§ 1 - Ecologie et économie somaliennes	3
§ 2 - Langue, culture et religion	12
Section II - Eléments d'anthropologie et d'histoire somaliennes	20
§ 1 - L'organisation sociale et politique pré-coloniale	21
§ 2 - Formation et évolution du pays jusqu'en 1969	35
Section III - Questions de méthode et d'objet	52
§ 1 - Modalités et sources de l'enquête	52
§ 2 - De l'objet donné à l'objet construit	58
CHAPITRE PRELIMINAIRE - L'appareil conceptuel	70
Section I - L'appréhension du phénomène autoritaire en Afrique	70
§ 1 - L'ambiguïté des concepts classiques	70
§ 2 - Totalitarisme et autoritarisme	75
Section II - Les ressorts de la domination personnelle	80
§ 1 - Néo-patrimonialisme ou patrimonialisation ?	80
§ 2 - La dimension personnelle du pouvoir autoritaire	92
Section III - Caractérisation et processus de l'entreprise politique	106
§ 1 - La notion d'entrepreneur politique	107
(A) Eléments d'une définition	107
(B) Un champ d'application universel	118
§ 2 - Les ressources mobilisables	126
(A) Problèmes de définition	126
(B) Typologies des ressources	139
§ 3 - Vers une analyse dynamique de l'entreprise politique	142
(A) Stock de ressources et savoir-faire d'entrepreneur	143
(B) Accumulation et restructuration des ressources	147
PREMIERE PARTIE - La combinaison initiale de ressources et la consolidation du pouvoir	155
Chapitre I - Les ressources contextuelles de l'entrepreneur	156
Section I - L'accumulation primitive	156
§ 1 - L'ascension militaire	157
§ 2 - Un condottiere sans scrupules	163
Section II - Une conjoncture politique critique	171
§ 1 - La dérive du régime civil	172

(A) Le factionnalisme clanique	172
(B) La corruption	176
(C) La crise de régime (mars-octobre 1969)	179
(D) Le putsch du 21 octobre 1969	185
§ 2 - La stigmatisation du régime civil	189
(A) La mauvaise gestion et la corruption	189
(B) Le "tribalisme"	192
(C) L'inertie économique	199
§ 3 - Un usage contrôlé du nationalisme	204
(A) Les formes de l'idéologie nationaliste somalienne	205
(B) La légitimation du nouveau régime	216
Section III - Le patronage soviétique, une ressource externe	230
§ 1 - L'URSS comme "Etat-patron"	230
(A) Les circonstances de l'alliance	231
(B) Les rétributions de "l'Etat-client"	236
§ 2 - Un client indocile	239
Section IV - Le «socialisme scientifique» au plan interne	242
§ 1 - Le mythe de la «Révolution d'Octobre»	243
(A) L'introuvable prolétariat	243
(B) L'armée bras séculier du peuple ?	252
(C) Les bénéficiaires du mythe	255
§ 2 - Les méandres du discours de <i>Alweyne</i>	262
(A) Un flou conceptuel délibéré	262
(B) Marxisme-léninisme et islam	266
§ 3 - La captation des ressources économiques	272
 Chapitre II - Les ressources institutionnelles de la domination personnelle	 279
Section I - Le contrôle des organes décisionnels	279
§ 1 - La formation de la junte	279
§ 2 - L'hégémonie de Siyaad Barre sur le SRC	286
§ 3 - Rôle subordonné du gouvernement.	295
Section II - Sujétion de la police et de l'armée	298
§ 1 - L'apparence d'un régime militaire	299
(A) L'analyse politique des régimes militaires	299
(B) L'armée somalienne comme ressource	304
§ 2 - L'ordre militaire et policier	310
(A) L'appareil de la "sécurité nationale"	311
(B) La prison comme ressource politique	315

Section III - Les ressources tirées du label socialiste	320
§ 1 - L'encadrement idéologique	321
(A) Le développement d'un organe de propagande	321
(B) Le culte de la personnalité	323
§ 2 - Le monopole partisan du SRSP	326
(A) La formation du parti unique	326
(B) Un outil de la domination personnelle	330
§ 3 - Les mobilisations politiques sectorielles	335
(A) L'embrigadement de la jeunesse	335
(B) L'entraide communautaire	338

DEUXIEME PARTIE - La guerre de l'Ogaden et la restructuration des ressources

	341
Chapitre I - Les ressources externes	341
Section I - La guerre de l'Ogaden et la rupture avec l'URSS	342
§ 1 - De l'engagement somalien à la défaite	342
(A) La manipulation de l'irrédentisme somali au ogaden	342
(B) De la guerre totale à la déroute	348
§ 2 - La perte du patronage soviétique	351
Section II - La quête d'un nouveau patron international	358
§ 1 - Le patronage militaire des Etats-Unis	359
§ 2 - Une conversion intéressée au FMIisme	368
(A) Une situation critique à l'aube des années 1980	368
(B) La captation de l'aide extérieure	373
§ 3 - Les réfugiés comme ressource	382
(A) Le pactole de l'aide aux réfugiés	383
(B) L'usage politique des réfugiés	387
Chapitre II - Les ressources internes	390
Section I - La réaffirmation de la domination	390
§ 1 - L'Armée et le putsch manqué d'avril 1978	390
§ 2 - L'épisode des "Réformateurs"	397
§ 3 - La routinisation de l'autoritarisme	406
(A) L'artifice constitutionnel	406
(B) Le rituel électoral	409
Section II - La mobilisation du clanisme	413
§ 1 - Le clanisme comme réalité et comme concept	413
(A) Tribalisme et ethnicité en Afrique et en Somalie	413
(B) Le clanisme dans l'arène politique contemporaine	417

§ 2 - Les formes de mobilisation du clanisme par Siyaad Barre	422
(A) Alliance de clans ou clientélisme présidentiel?	422
(B) L'instrumentalisation des vendettas claniques	436
(C) La vendetta poétique	442
Section III - La patrimonialisation croissante de l'Etat	444
§ 1 - Les formes de la corruption	444
§ 2 - La corruption et la domination personnelle	450
Chapitre III - L'opposition armée à la périphérie du système	461
Section I - L'épopée sans lendemain du SSDF	462
§ 1 - La naissance d'une opposition en exil	462
§ 2 - La dissidence de la gauche du SRSP	465
§ 3 - Emergence et crise du Front Démocratique du Salut Somalien (SSDF)	468
Section II - Les succès mitigés du Mouvement National Somalien (SNM)	478
§ 1 - Les racines du mouvement	479
(A) L'instrumentalisation du clivage Nord/Sud par le SNM	479
(B) La défense des intérêts isaaq menacés	485
§ 2 - La double mobilisation (1981-1988)	494
(A) Répression et mobilisation politique des Isaaq	494
(B) Les succès intermittents de l'entreprise politico-militaire	501
Section III - Les erreurs et les lacunes des fronts d'opposition	504
§ 1 - Des déficiences organisationnelles, idéologiques et stratégiques	505
§ 2 - L'effet délétère des clivages claniques	509
§ 3 - Une incapacité à s'unir ou agir de concert	519
TROISIEME PARTIE - La nouvelle donne internationale et la dérive fatale du sultanisme	524
Chapitre I - Une restructuration fort compromise	524
Section I - L'épuisement des ressources internes	525
§ 1 - La lutte factionnelle et le rétrécissement des soutiens claniques	525
(A) Les effets politiques d'un accident automobile	525
(B) La lutte factionnelle d'août 1986 à l'été 1990	529
(C) Le rétrécissement des soutiens claniques	536
§ 2 - La déliquescence de l'armée	544
§ 3 - La ruine de l'Etat et de l'économie	549
(A) Le déclin de l'économie réelle	549

(B) La crise financière	554
(C) L'accentuation de la prédation	562
Section II - L'érosion des ressources externes	569
§ 1 - La recherche d'une nouvelle donne régionale	570
(A) La paix avec l'Ethiopie	570
(B) Une cohabitation conflictuelle avec Djibouti et le Kenya	578
§ 2 - Le tarissement de l'aide occidentale	582
(A) L'arrêt de l'aide américaine	582
(B) La brouille avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés	589
(C) La quête désespérée de nouveaux soutiens	595
Chapitre II - La perte de contrôle conduisant à la chute	602
Section I - L'irrésistible contagion de la dissidence armée	602
§ 1 - L'insurrection isaaq de l'été 1988	602
§ 2 - La dissidence hawiye du Congrès Somali Uni (USC)	613
§ 3 - L'émergence du Mouvement Patriotique Somali (SPM)	620
Section II - L'impossible transition pacifique	623
§ 1 - La violence anémique	624
§ 2 - L'opposition non-militaire tenue en échec	633
(A) Le mouvement islamiste radical	633
(B) La gloire éphémère du groupe du "Manifesto"	638
§ 3 - Les manœuvres dilatoires de Mahamed Siyaad Barre	643
§ 4 - L'insurrection de la capitale et la fuite de Siyaad Barre	657
CONCLUSION	662
§ 1 - Du renversement du régime à la guerre des factions	662
§ 2 - Le clanisme et les stratégies d'acteurs	666
§ 3 - L'entrepreneur, la domination personnelle et les ressources politiques, bilan	678
Bibliographie	684
Annexe I	705
Annexe II	746
Annexe III	750
Annexe IV	760

INTRODUCTION

Au sein de l'ensemble régional de l'Afrique sub-saharienne, la Somalie présente trois caractères spécifiques :

- d'une part son homogénéité linguistique apparaît exceptionnelle, puisqu'en dépit de quelques variations dialectales et de la pérennité de petites communautés swahiliphones sur la côte sud, tous les Somaliens se comprennent mutuellement ;
- d'autre part son unanimité religieuse constitue un trait culturel marquant ; hormis une poignée de chrétiens que l'on peut sans mal négliger, la population est islamisée et suit la voie sunnite de l'école shaféite ;
- enfin, à la différence de nombreux autres Etats africains où les sociétés segmentaires coexistent avec d'autres modes d'organisation sociale, la structure lignagère y est l'élément dominant du cadre de vie des ruraux et qui conserve encore un fort contenu référentiel pour les citadins.

Depuis quarante ans, c'est surtout une revendication irrédentiste tenace qui a attiré l'attention internationale sur ce pays. Les ambitions territoriales somaliennes, dont il ne nous appartient pas de juger sur le fond si elles sont ou non justifiées, ont provoqué deux guerres avec l'Ethiopie, en 1964 puis en 1977-78, alimenté des relations tendues avec ses deux autres voisins et isolé cet Etat au sein de l'OUA, de 1963 à 1967 et de 1976 à 1986.

De plus, la situation géographique de la Somalie, à proximité des routes maritimes vers le Golfe Persique et le Canal de Suez, l'a transformée pendant trente ans en enjeu stratégique, dans le contexte de la "guerre froide". Successivement le client de l'URSS puis celui des Etats-Unis, la Somalie apparaît aujourd'hui, comme une bonne partie de l'Afrique, largement "démonétisée" sur la scène internationale, compte tenu de l'effondrement communiste en Russie et en Europe de l'Est.

A ces bonnes raisons pour étudier un pays négligé par la recherche en sciences sociales notamment en langue française¹, s'ajoute notre

¹ Cet abandon contraste avec l'intérêt que lui ont porté dans le passé des voyageurs français, cf. GUILLAIN Charles, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale, relation du voyage d'exploration de la Côte orientale d'Afrique exécuté pendant les années 1846,*

expérience de deux ans à Mogadiscio, où l'autoritarisme du président Mahamed Siyaad Barre¹ était, même pour un étranger, directement perceptible. Son exceptionnelle longévité au pouvoir (21 octobre 1969 - 27 janvier 1991) nous apparut d'emblée remarquable, à la fois en elle-même et comme révélateur d'une certaine logique politique.

Paradoxalement, ce régime politique est demeuré, en dépit de cette durée, mal connu. La littérature consacrée à la Somalie abonde en commentaires superficiels reposant sur des sources peu ou pas critiquées. Les journalistes ayant visité le pays se sont souvent bornés à reprendre les informations fournies par le gouvernement somalien, quitte à les pimenter des derniers ragots circulant dans la communauté expatriée de la capitale².

Avant d'examiner les problèmes méthodologiques et conceptuels qu'elle soulève, il convient d'esquisser le portrait géographique, anthropologique et historique du cadre de notre étude.

1847 et 1848 par le brick «le Ducouédic», Paris, Arthus Bertrand, trois tomes, 1856 ; REVOIL Georges, *Voyage au cap des Aromates (1887-1888)*, Paris, Dentu, 1890 et *Voyage chez les Benadirs, les Somalis et les Bayouns (1882-1883)*, Paris, Hachette, 1888 ; MONFREID Henry de, *Abdi, l'homme à la main coupée et l'Enfant sauvage*, in *Aventures d'Afrique*, t. 1, Paris, Grasset & Fasquelle, 1988 (réédition), 446 p., cartes ; également *Les guerriers de l'Ogaden*, Paris, N.R.F., 1936 ; BALSAN François, *A pied, au Nord Somali, grenier d'aromates des pharaons*, Paris, La Palatine, 1965.

¹ Nous avons recours autant que possible à l'orthographe des noms communs et noms propres en vigueur depuis que le somali est une langue écrite par décision de la junte militaire somalienne en 1972. Toutefois, pour le confort visuel du lecteur occidental, les lettres c et x de l'alphabet somalien sont représentées respectivement par ' et h. Il subsiste quelques variations dans l'orthographe des noms propres, y compris entre les sources en somali. Les noms d'auteurs somaliens cités dans le texte sont conformes à l'orthographe officielle, mais suivent l'orthographe figurant sur l'opuscule cité lorsqu'ils apparaissent en référence bibliographique. Pour les noms de lieu, l'orthographe antérieure a été conservée. Enfin, les noms de personnalités djiboutiennes sont orthographiés sous la forme francisée usitée dans cette république.

² L'ouvrage de Philippe Decraene, *L'Expérience socialiste somalienne* (1977), qui apparaît de surcroît très daté, en fournit une illustration. Il synthétise des éléments épars d'information officielle, mais il n'en discute guère la fiabilité. L'auteur ne cache pas son opinion favorable sur «l'expérience socialiste somalienne» et reprend à son compte le discours de légitimation de la junte militaire (pp. 80-90). Ce livre relève du journalisme engagé - à la Ziegler - plus que du travail scientifique. Cependant, par ses défauts même, il stimula notre réflexion.

Section I - Quelques données sur le pays et les hommes¹

Ce vaste pays de la Corne de l'Afrique, d'une superficie de 637 657 km² et qui possède 2800 km de côtes sur le golfe d'Aden et l'océan Indien, compte seulement six à sept millions d'habitants². Il a une frontière commune avec Djibouti où les Somali représentent un peu plus de la moitié de la population, ainsi que l'Ethiopie et le Kenya qui comptent d'importantes minorités somali sur leur territoire.

Son importance stratégique réside moins dans cette position géographique, car Aden et Djibouti sont mieux placées pour contrôler les routes maritimes, que dans le rôle de tête de pont ou de base arrière que la Somalie a joué dans le passé pour les puissances désireuses de prendre pied en Ethiopie ou de contrôler le commerce de l'hinterland. Cette remarque vaut pour les stratégies de pénétration coloniale de la fin du XIX^{ème} siècle³, mais aussi pour la rivalité impérialiste soviéto-américaine depuis la deuxième guerre mondiale.

Quelques données d'écologie et d'économie permettront de comprendre sur quelle base matérielle repose l'organisation sociale somali, dont nous donnerons ensuite une présentation sommaire, avant de résumer l'histoire somalienne jusqu'en 1969.

§ 1 - Ecologie et économie somaliennes

Hormis dans le nord montagneux du pays, où un sommet culmine à 2407 m, le relief somalien est celui d'un vaste plateau peu élevé qui s'incline doucement vers le sud-est. Il est convenu de distinguer, à partir de l'hydrographie et du relief, quatre régions naturelles, soit, du nord au sud :

¹ Cette section s'appuie pour l'essentiel sur les travaux de I.M. Lewis, notamment : *Peoples of the Horn of Africa*, pp. 13-154 ; *A Pastoral Democracy*, pp. 1-55 ; *A Modern History of Somalia*, pp. 1-165. Voir également CASSANELLI Lee V., *The Shaping of Somali Society*, notamment chapitres 1, 2 et 3.

² Pour la superficie, cf. *Africa South of the Sahara*, 1990, p. 880. L'*Universalia* arrondit à 637 000 et Decraene à 638 000. Le nombre de la population est une estimation, obtenue par la projection pour 1990 des chiffres antérieurs ; cf. *Les Chiffres du monde*, 1988, p. 404.

³ Ainsi, par un accord du 13 décembre 1906, la France, l'Italie et le Royaume Uni, aucunement menacées dans leur implantation périphérique et côtière, prévoyaient de se partager l'Ethiopie en trois zones d'influence à la mort de Ménélik II, en prenant prétexte d'un éclatement de son empire et des désordres occasionnés par la succession au trône.

1) La plaine côtière du Guban, très étroite dans la région de Bossasso et Candala, s'élargit vers Bulhar et Zeila. Très aride, en raison d'une très faible pluviométrie (rarement plus de 76 mm/an) concentrée d'octobre à janvier, cette région est abandonnée des nomades qui gagnent l'arrière-pays, pendant les mois les plus chauds, de juin à septembre. Cependant, le Guban dispose de nappes d'eau à faible profondeur et de suffisamment de fourrage après les pluies pour que les nomades y reviennent prendre leurs quartiers d'hiver.

2) Les chaînes de montagnes Golis et Ogo s'étendent du Raas Caseyr (cap Gardafui) à Harrar ; leurs pentes sont souvent abruptes sur le versant nord, mais se changent en un piémont de collines peu élevées et de vallées qui peuvent recevoir jusqu'à 500 mm d'eau par an au dessus de 1200 m d'altitude. Dans le nord-ouest, entre Hargeisa et Borama, la culture sous pluie du sorgho est rendue possible par la fertilité du sol. La région constitue les quartiers d'été des nomades côtiers, mais aussi, en raison de l'abondance du fourrage et d'une ligne de puits située au pied des montagnes entre Hargeisa et Burao, le lieu d'hivernage de nombreux clans du Nord¹. Des cours d'eau coulent des montagnes vers la côte pendant la saison des pluies, dont certains comme le Nugaal au nord-est se jettent dans la mer, mais dont les lits sont asséchés une bonne partie de l'année.

3) Au sud, s'ouvre le plateau du Hawd (*hawd* signifie "sud" en somali), une étendue plane d'environ 65 000 km² et d'une altitude moyenne de 900 m qui s'étend jusqu'à la plaine côtière de l'océan Indien à l'est, et se fond avec la plaine d'Ogaden - en Ethiopie - au sud, jusqu'aux bassins du Shebelle et du Jubba. Couvert de hautes herbes et d'épineux, le Hawd offre des pâturages appréciés pendant la saison du *Gu*, mais ne contient guère de source d'eau permanente. Aussi, les 300 000 nomades de l'ex-Somaliland britannique qui le fréquentent de mars à octobre doivent-ils, en saison sèche, regagner les uns la région montagneuse du Nord, les autres, les puits de la plaine côtière de l'océan Indien vers l'est.

¹ Nous écrivons «nord», quand il s'agit de l'un des quatre points cardinaux ou d'une zone géographique vaguement définie ; mais «le Nord» désigne ci-après l'ancien Somaliland britannique, qui a conservé une identité distincte dans l'esprit de ses habitants, en dépit de son incorporation à l'Etat indépendant et des découpages administratifs successifs. Nous écrivons également «Somaliland» pour désigner l'ancien protectorat britannique, «Somalia» pour l'ancienne colonie italienne et «Somalie» pour la république née de leur union le 1^{er} juillet 1960.

Ce mouvement de transhumance annuelle couvrant plusieurs centaines de kilomètres¹, beaucoup plus complexe dans son détail, est une structure économique et symbolique fondamentale de l'espace somali ; il a des implications politiques, dont une saute aux yeux : entre les contreforts des hauts-plateaux éthiopiens et l'océan, nul obstacle naturel ne vient s'opposer aux déplacements des Somali, la longue frontière somalo-éthiopienne n'est pas matérialisée (sur sa plus grande partie elle n'a même pas été bornée) et n'a pas grande signification pour les nomades. Le statut de pâturage d'été vital que revêtent le Hawd et de l'Ogaden aux yeux des pasteurs explique, plus encore que l'existence de clans somali résidant en permanence dans ces régions, le caractère perdurant des revendications somaliennes sur la province éthiopienne de Harrar.

4) La région inter-fluviale au sud-ouest, comme son nom l'indique, est délimitée par les vallées des deux seuls cours d'eau permanents du pays : le Jubba et le Shebelle. Ceux-ci prennent leur source dans les hautes terres éthiopiennes où les pluies sont les plus fortes entre le 15 juin et le 15 septembre, au moment où la côte connaît une saison sèche. Les deux fleuves subissent un fort étiage entre janvier et avril, mais ils ne s'assèchent jamais totalement². Cet apport en eau combiné à un riche sol alluvionnaire favorise une végétation tropicale luxuriante et des cultures irriguées le long des berges. La zone située entre les deux fleuves comprend une plaine de terre rouge couverte d'excellents pâturages (*Day*) et un plateau très fertile dans la région de Baïdoa, Hoddur et Bur Hakaba. Cette région est la mieux arrosée par les pluies (plus de 500 mm) de tout l'arrière-pays, et les températures y sont moins élevées.

La complémentarité écologique - et économique - entre ces quatre régions est renforcée par un même climat, défini par l'alternance de deux longues saisons sèches (*Jilaa* en hiver et *Hage* en été) et de deux courtes saisons des pluies (*Guu* en avril-mai, *Dhaya* en octobre-novembre) ; celles-ci interviennent au début de chaque mousson, après l'inversion des vents

¹ Sur les parcours des pasteurs nomades, voir CASSANELLI LEE Y., *The Shaping of Somali Society*, pp. 43-46 et carte reproduite en annexe.

² Toutefois, le Jubba a un débit cinq fois supérieur à celui du Shebelle, lequel se réduit à un filet d'eau pendant la saison la plus sèche. Le Jubba est le seul navigable et se jette dans l'océan Indien près de Kismaayo, tandis que le Shabeelle se perd dans des marais avant de rejoindre le premier.

qui soufflent du sud-ouest en été et du nord-est en hiver¹. Ce régime des moussons conditionnait traditionnellement la navigation le long des côtes, l'approche des ports étant impossible une partie de l'année (c'est encore vrai pour les embarcations de petit tonnage qui assurent une partie du cabotage).

La plaine côtière (*Guban*, qui signifie "terre calcinée") du nord-ouest et les montagnes qui la bordent ne portent qu'une végétation de type désertique. S'y ajoutent de nombreux arbustes à myrrhe et encens dans les montagnes. En dehors des deux vallées fluviales et des zones cultivées, le pays est couvert par une savane sèche parsemée d'épineux de type sahélien, qui n'autorise que la pratique d'un élevage extensif nomade, fortement tributaire du régime des pluies.

Cette activité concerne encore 65 % environ de la population active et repose sur le dromadaire, en association avec les moutons et les chèvres, plus rarement les bovins : le premier est parfaitement adapté à l'environnement puisqu'il peut tenir sans eau pendant plus de vingt jours en saison sèche et s'en passe complètement pendant la saison de *Gu*, lorsque le fourrage frais est abondant². Tandis que l'alimentation des membres du *guri*³ repose sur le lait de chèvre et la viande de mouton, auxquels s'ajoutent quelques articles d'échange (thé, sucre et céréales) obtenus contre des peaux et du beurre rance⁴, les hommes qui gardent les dromadaires dépendent presque exclusivement du lait de chamelle. Pendant la plus longue saison sèche - *jiilsal* - lorsque le lait se tarit, le nomade

¹ L'influence des vents de mousson est plus forte dans le Nord que dans l'ancienne Somalia ; il s'ensuit des variations climatiques entre les deux territoires, qui ne modifient pas cependant les principes généraux présentés ici ; cf. LEWIS I.M., *Peoples of the Horn of Africa*, pp. 60-5.

² En revanche, les ovins et caprins doivent boire une fois par semaine et les bovins, une fois tous les trois jours.

³ Unité domestique comprenant femmes, enfants et personnes âgées, le *guri* peut se réduire à une seule famille nucléaire, mais plus souvent il comprend celles de plusieurs frères et proches cousins ; il peut inclure des cognats et des alliés matrimoniaux, voire des dépendants (basses castes ou esclaves affranchis). Le *guri* est instable dans sa composition, y compris durant une même saison des pluies, mais sa remise en cause en tant que groupe domestique n'affecte en rien la solidarité agnatique du *reer*. LEWIS I.M., *Marriage and the Family in Northern Somaliland*, p. 4 ; *A Pastoral Democracy*, pp. 60-72.

⁴ De petites bourgades au peuplement fluctuant selon les saisons jouent le rôle de marchés où s'échangent les productions des nomades (chèvres et moutons, beurre rance, lait, peaux, gommés) contre les produits importés (notamment thé, riz, sucre, dattes et étoffes). Pour le reste, l'économie pastorale est quasi-autarcique.

survit à la limite de la famine, grâce à son exceptionnelle endurance et la solidarité du lignage.

L'exportation d'animaux sur pied - surtout moutons et chèvres - n'a pris véritablement son essor dans le Nord, qu'à la suite de la création en 1839 de la colonie britannique d'Aden. Le Bénadir, sous l'impulsion des marchands de Zanzibar¹, s'est trouvé inséré de façon croissante, à partir du début du XIX^{ème}, dans le système d'échanges maritimes au long cours de l'océan indien, sans toutefois que les formes de la production fussent bouleversées. En particulier, le bétail comptait pour une faible part dans les produits (plumes d'autruche, ivoire, encens, esclaves) transportés de l'intérieur éthiopien vers la côte pour y être exportés. Sans être totalement coupé de l'extérieur, l'univers pastoral pré-colonial n'était pas intégré à l'économie-monde capitaliste centrée sur l'Europe².

La colonisation a relancé le commerce de longue distance et élargi les marchés locaux, notamment dans le Somaliland britannique³. L'usage des dromadaires comme bêtes de somme s'est développé notamment pendant les campagnes britanniques contre les derviches, puis avec la guerre italo-éthiopienne et la première guerre mondiale. Des circuits d'intermédiaires collectant les troupeaux pour l'exportation se sont mis en place, stimulant la commercialisation des produits de l'élevage à des fins commerciales : la vente des cuirs et peaux rapportait davantage au Somaliland que l'exportation de chèvres et moutons (463 000 £ en 1950, environ trois fois plus que les bêtes sur pied⁴) et ces deux postes y

¹ Jusqu'au début du XIX^{ème}, l'intense commerce des Somali avec le monde arabe portait sur l'ivoire, les esclaves, l'encens, les plumes d'autruches, peaux de léopard, ambre et les produits dérivés de l'élevage (beurre rance et peaux). Les sources médiévales arabes ne mentionnent pas les animaux sur pied, à l'exception de Ibn Battuta ; cf. HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History : The Origins and the Development of Arab Enterprise and Cultural Influences in the Somali Peninsula», pp. 165-70.

² CASSANELLI LEE V., *The Shaping of Somali Society*, pp. 46-48. Pour le concept d'économie-monde, cf. BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme XV^e-XVIII^e siècle*, t. 3, «Le Temps du Monde», pp. 12 et suivantes.

³ Ainsi, au tout début du XX^{ème}, mille têtes de bétail et quatre-vingt-mille chèvres et moutons sont exportés chaque année de Berbera vers Aden (119 000 têtes en 1950) ; LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 101.

⁴ La valeur des exportations de bétail, cuirs et peaux du Protectorat a été multipliée par près de quatre entre la fin des années 1930 et la fin des années 1950 ; cela n'a pas suffi à réduire le considérable déficit commercial, les exportations ne couvrant qu'à peine plus de la moitié des importations ; LEWIS I.M., «Integration in the Somali Republic», pp. 259-60. Nos calculs à partir des fragments de statistiques cités par l'auteur.

constituaient la première recette commerciale¹ ; mais ce n'est qu'au début des années 1980, que les produits de l'élevage ont, à l'échelle de l'ensemble du pays, remplacé la banane au premier rang des exportations en valeur.

Cette lente intégration de la sphère pastorale dans le système du capitalisme marchand n'a pas eu d'impact immédiat sur les méthodes de production². Les autorités coloniales n'ont d'ailleurs guère investi dans le pastoralisme, hormis quelques programmes vétérinaires dans les années 1930, puis 1950. Jusqu'au début des années 1970, la commercialisation n'était qu'une dimension plutôt secondaire des pratiques pastorales.

L'élevage bovin n'est possible que dans les régions les mieux arrosées, en association avec l'agriculture. Il n'a pas échappé aux administrateurs coloniaux que les rigueurs du climat augmentaient la fragilité des sols et que l'équilibre précaire entre le pastoralisme nomade et l'écosystème local était d'ores et déjà rompu par les aménagements divers³.

Le pastoralisme n'est pas seulement le secteur d'activité le plus important, c'est aussi le fondement de la culture somali, comme l'indique le vocabulaire spécialisé qui a trait aux dromadaires et dans une moindre mesure, dans le sud, aux bovins. Les soucis fondamentaux pour la survie que représentent les sources en eau et en fourrage pour les animaux, se reflètent également dans la toponymie et la poésie⁴. L'extrême précarité de la vie du nomade dans cet environnement semi-désertique façonne son

¹ Mais pas en Somalie italienne. En dehors de la Deuxième guerre mondiale pendant laquelle les bananeraies ont périclité, les produits de l'élevage fournissaient une proportion faible bien que croissante, de la valeur des exportations du Sud : 7 % en 1938, 15 % en 1955. Encore s'agissait-il pour l'essentiel de peaux et de beurre rance. La part des animaux sur pied, globalement faible, tendait également à s'accroître au fil des ans (18 % des exportations de produits de l'élevage en 1955) ; KARP Mark, *The Economics of Trusteeship in Somalia*, pp. 41-48.

² Les prix étaient davantage déterminés par une offre fluctuante en fonction des cycles de la vie pastorale que par les variations de la demande sur les marchés externes.

³ «Le développement et les inventions techniques ont bouleversé cet équilibre, et la protection de la mince couche d'humus doit faire partie de tout programme de développement (...)» ; cf. HUNT, *General Survey of the Somaliland Protectorate*, p. 105, cité par LEWIS I.M., op. cit. p. 65.

⁴ CASSANELLI Lee V., op. cit., p. 11 ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 86-87 ; LAITIN David. D., SAMATAR Said S., *Somalia*, pp. 22-27 ; ABOKOR Axmed Cali, *The Camel in Somali Oral Traditions*.

caractère et ses valeurs et explique des comportements qui paraissent a priori insensés à l'observateur occidental¹.

Plus qu'un moyen d'existence, les dromadaires constituent dans le monde pastoral, le principal étalon de la richesse et le signe du statut social², que l'on s'approprie éventuellement par la razzia. Ils sont abattus dans des circonstances exceptionnelles telles les grandes fêtes, notamment religieuses, et leur propriétaire s'en défait rarement, sauf pour satisfaire aux échanges sociaux obligés - mariage, règlement des vendettas claniques - ou pour se débarrasser des chamelles trop vieilles pour mettre bas. Au-delà de la reproduction matérielle de la collectivité humaine c'est sa perpétuation symbolique qui est également en jeu.

Aussi, et cela bien avant que la pression de la demande du marché extérieur se fasse sentir, les pasteurs somali avaient tendance à accroître la taille de leurs troupeaux au-delà des strictes exigences de la survie, ce qui rendait encore plus aigüe la compétition pour les ressources en eau et en pâturage. La relative importance des troupeaux permettait également de pallier les effets de la sécheresse récurrente, comme une sorte d'assurance contre une sur-mortalité soudaine³. Traditionnellement orientée vers la survie et l'auto-suffisance, reposant sur une exploitation poussée des ressources du milieu naturel⁴, l'économie pastorale était en effet - elle le reste dans une large mesure - étroitement dépendante des variations climatiques⁵.

¹ C'est le cas de l'abandon par leurs parents des bébés de moins de deux ans en cas de sécheresse sévère et prolongée, afin de ne pas ralentir les déplacements des adultes affaiblis par la disette et la déshydratation ; cf. TRAVIS William, *The Voice of the Turtle*, pp. 153-54.

² « Bien que les individus aient des droits prioritaires sur leurs dromadaires, ceux-ci sont aussi considérés comme partie intégrante du capital économique commun du lignage. (...) Retirer ses dromadaires du troupeau de ses proches parents équivaut pour un homme à renoncer à bénéficier de la solidarité de son lignage » ; LEWIS I.M., *Marriage and the Family in Northern Somaliland*, p. 6 ; voir également LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 84-86. Significativement, les femmes n'héritent pas de cette richesse par excellence, en violation de la sharia islamique. Les dromadaires du défunt sont partagés entre ses proches parents agnatiques.

³ KARP Mark, *The Economics of Trusteeship in Somalia*, pp. 49-70.

⁴ Les pasteurs somali peuvent nommer et reconnaître plusieurs centaines d'espèces végétales, ils en connaissent l'utilisation pratique ou les dangers éventuels, comme le *qabo*, un épineux dont les fibres servent à fabriquer les récipients pour contenir l'eau ou le lait ; cf. DRYSDALE John, *The Somali Dispute*, pp. 10-11.

⁵ A six reprises au moins au XX^{ème} siècle, des sécheresses se prolongeant au moins pendant deux années consécutives ont décimé le cheptel et provoqué de sévères famines à l'échelle d'une région

L'agriculture vivrière (maïs, sorgho, sésame, haricots rouges) est pratiquée dans le Sud depuis des siècles¹, notamment dans la région interfluviale - grâce aux ressources en eau localement disponibles - et de façon plus limitée et plus récente, dans la région de Borama-Hargeisa². Mais en raison du capricieux régime des pluies, même dans les régions les plus favorables, les récoltes sont perdues deux années sur cinq³. Les petites oasis de palmier-dattiers du Bari et du Sanaag, bien que jouant un rôle dans l'équilibre alimentaire local, ont une production totale négligeable. Cette région est plus connue pour sa collecte de la myrrhe et de l'encens en grande partie exportée.

Si l'on excepte le boom du coton, du sésame et du sorgho des années 1840-90⁴, l'agriculture commerciale n'a pris de réel départ dans la colonie italienne qu'en 1919 avec la création d'une ferme moderne à Giohar par le duc des Abruzzes, lequel introduisit la culture industrielle du coton, de la banane et de la canne à sucre. Dans les années 1920, le gouverneur fasciste de Vecchi encouragea l'immigration en provenance d'Italie du Sud et de Sicile et le développement des plantations. Grâce au travail forcé indigène - exclusivement des agriculteurs bantou, les Somali s'y refusant avec obstination⁵ - et à l'irrigation, la culture de la banane a cru rapidement

du pays. Il est d'ailleurs rare que deux années de pluies abondantes ne soient pas séparées par plusieurs années déficitaires ; CASSANELLI LEE V., *The Shaping of Somali Society*, chapitre 2.

¹ En ajoutant les "cultivateurs" et les "fermiers itinérants" - c'est-à-dire des pasteurs pratiquant une agriculture saisonnière sous pluie - le secteur agricole occupait 57 % de la population active de Somalia au milieu des années 1950 ; CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 520.

² Cette zone relativement bien arrosée de 56 700 ha a été mise en culture par des pasteurs sédentarisés, sous l'impulsion des confréries soufies qui avaient commencé d'y établir des communautés agraires au tournant du siècle. L'élevage (ovins et caprins surtout) y demeure toutefois une ressource alimentaire essentielle, les troupeaux étant confiés à la fraction du lignage demeurée nomade ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 100-23.

³ CASSANELLI LEE V., *The Shaping of Somali Society*, p. 42.

⁴ Dont Cassanelli nous invite à ne pas sous-estimer l'importance : « Bien que nous manquions de statistiques sûres pour le XIX^e siècle, il semble raisonnable d'avancer que la production agricole totale des meilleures années de ce siècle se comparait sans peine à ce que le régime colonial pourrait accomplir de mieux au XX^e, en dépit de la force militaire et de techniques plus performantes dont il disposait » ; CASSANELLI Lee V., *The Shaping of Somali Society*, p. 178. La réussite économique des Banaadiri au milieu du XIX^e est à l'origine d'un malentendu durable : le parti colonial italien a grossièrement surestimé le potentiel de développement du sud somalien.

⁵ Plus que la faiblesse - réelle - de l'investissement, c'est la difficulté à mobiliser une force de travail permanente qui a freiné le développement de l'agriculture coloniale. L'esclavage fut aboli en Somalia en 1905, avant le développement des plantations italiennes et les diverses méthodes

pour venir au premier rang des exportations de la colonie, après l'effondrement des cours mondiaux du coton en 1929¹. Après une progression remarquable, puisque les 94 000 tonnes exportées en 1955 représentaient cinq fois le montant produit avant-guerre, les volumes ont stagné puis diminué, en raison d'une part des problèmes rencontrés dans la production (salinisation des zones irriguées, manque de pièces détachées et d'engrais), d'autre part, d'une crise des débouchés : le marché italien, dans un premier temps sauvegardé à travers la participation de ce pays au Marché Commun européen, fut ensuite menacé par d'autres pays ACP.

L'agro-industrie sucrière offrit dès le début de son essor dans l'entre-deux-guerres deux caractéristiques originales : la production était destinée à la consommation locale, cette denrée étant un élément important du régime alimentaire somali ; une société italienne (Società Agricola Italo-Somala ou SAIS) y exerçait un monopole de fait, produisant sur la plantation de Giohar onze-mille tonnes de sucre en 1957.

Bien que limitées, les potentialités agricoles du pays ne sont pourtant pas exploitées pleinement. Selon Virginia Luling, la Somalie possède 8 200 000 ha de terres arables dans la région interfluviale, pour une surface agricole utile évaluée à 13 % de la surface totale, mais seulement 700 000 ha sont effectivement cultivés, dont 160 000 ha irrigués². Il est vrai que l'extension de l'irrigation est rendue difficile par l'irrégularité du débit des deux fleuves, l'absence de site naturel de barrage (sauf peut-être sur le Jubba) et la salinité des sols. Cependant, une meilleure utilisation du potentiel hydraulique et des zones de culture sèche (dry-farming) pourrait rendre ce pays auto-suffisant en céréales³. A

pour y attirer et y retenir les Somali n'ont guère eu de succès. L'une d'entre elles permettait de contourner l'absence de main-d'œuvre agricole salariée, en offrant aux paysans somaliens un lopin de terre, dont une partie assurait l'alimentation familiale par des cultures vivrières, auquel s'ajoutaient des outils, conseils techniques et des semences. En échange, le concessionnaire italien se réservait le droit d'acheter toute la récolte à un prix fixe. La mécanisation fut tardive et partielle et la productivité du secteur de l'agriculture commerciale, comme celle bien sûr de l'agriculture de subsistance, demeurait faible au début des années 1960.

¹ La surface plantée en bananiers y fut multipliée par dix entre 1929 et 1936 ; aux mêmes dates le volume annuel des exportations passait de 230 tonnes à 20 400 t.

² Cf. LULING Virginia, «Somalia», p. 292 ; DOLLEY Margaret, «Somalia : Economy», p. 886. Lewis mentionnait en 1975 le chiffre de 7,5 millions d'hectares, cf. LEWIS I.M., *Abaar...*, p. 5.

³ LEWIS I.M., «Integration in the Somali Republic», p. 278. Lewis s'appuie sur une étude de la FAO réalisée dans la région interfluviale et publiée en 1964. En 1957, à l'avant-veille de

titre de comparaison, le Kenya voisin parvient à peu près à nourrir une population plus du triple de celle de la Somalie, avec une S.A.U. équivalente à 15 % de son territoire.

§ 2- Langue, culture et religion

Aux deux secteurs économiques, pastoral-nomade et agricole-sédentaire, correspondent schématiquement deux aires géographiques, respectivement le nord et le centre du pays d'une part et la région inter-fluviale de l'autre, et deux ensembles de population : quatre des six familles-de-clans (Hawiye, Daarood, Isaaq et Dir¹) constituent les Samaale et sont nomades², hormis les Hawiye sédentarisés dans la vallée du Shabeelle et les agriculteurs dir et isaaq entre Hargeisa et Borama ; tandis que les Digil et Rahanweyne forment les Sab. Concentrés dans la région inter-fluviale, ceux-ci sont le produit du brassage depuis le XII^{ème} siècle de populations autochtones bantoues, de lignages somali qui s'y sont infiltrés par petits groupes au fil des siècles et de pasteurs oromo qui les ont précédés (ou suivis, voir le débat historiographique évoqué ci-dessous).

Les Sab se distinguent des Samaale par une culture spécifique : le dialecte déjà mentionné, des emprunts aux pratiques sociales oromo et bantous (rites festifs et instruments de musique notamment), mais surtout un rapport au territoire différent, qui résulte de l'activité agricole. Outre les tariqa soufies, il existe chez eux de nombreuses associations initiatiques pour la chasse ou les travaux saisonniers - formes ritualisées d'entraide économique, surtout parmi les communautés totalement ou partiellement bantoues installées le long des deux fleuves³.

l'indépendance, la Somalia sous tutelle de l'ONU était auto-suffisante en sucre et exportait des céréales.

¹ Les noms de clans et familles-de-clans sont considérés comme invariables, comme les noms d'ethnies et donc comme les termes «somali», «sab» et «samaale», qu'ils soient utilisés comme substantifs - commençant alors par une majuscule, ou comme adjectifs - sans majuscule.

² Les pasteurs Hawiye et Daarood qui vivent au sud du Jubba et dans l'ex-Northern Frontier District kenyan où ils ont migré à la fin du XIX^e et au début du XX^e, ont temporairement acquis au contact des Oromos, certaines formes sociales, notamment l'organisation militaire en classes d'âge, mais les Daarood du Jubbaland somalien ont conservé des liens économiques et politiques très forts avec leurs segments claniques du nord du pays.

³ COLUCCI Massimo, *Principi di diritto consuetudinario della Somalia italiana meridionale*, pp. 67-77.

Les Sab ont adopté une organisation sociale plus hiérarchisée et ont vu plusieurs proto-Etats se succéder dans le sud (confédérations des Ajuraan et Geledi principalement). Les Samaale sont généralement condescendants à l'égard des Sab, en raison de leurs généalogies moins rigoureuses, mais surtout de leur activité jugée avilissante¹.

La culture samaale, la plus homogène - hormis de mineures variations dialectales entre Isaaq et Hawiye, celle des pasteurs qui dominent la société somali en vertu de leur nombre et de leur tradition guerrière, s'est imposée comme la référence pour tous les Somaliens, au point que le discours nationaliste a fini par occulter l'existence du particularisme sab² ; alors même que I.M. Lewis et nombres d'observateurs jugeaient dans les années 1950-60, ce clivage comme étant le plus important au sein de la "nation somalienne".

Quatre autres groupes minoritaires doivent être mentionnés ici brièvement³. En premier lieu, les communautés côtières swahilophones, reliquats de l'extension de la première civilisation swahili jusqu'au port de Warsheikh au nord de Mogadiscio. Il s'agit d'une part de citadins, commerçants et navigateurs depuis de nombreuses générations ; d'autre part, des pêcheurs et marins bajun dont l'archipel s'étend de Kisimayo à la frontière kéyane.

En second lieu, les castes professionnelles méprisées de Tumaal, Midgaan et Yibir, dont les familles vivent dans un statut proche du servage, dispersées parmi les clans de pasteurs, sont définies par les tâches spécialisées, tenues pour dégradantes ou maléfiques, qu'elles exécutent, soit, respectivement : le travail du fer, la chasse et le travail du cuir, la sorcellerie et les tâches impures comme la circoncision féminine. Plusieurs interdits les séparent traditionnellement des autres Somali, par

¹ De façon significative, les pasteurs samaale appellent "sab" les membres des castes professionnelles méprisées qui vivent parmi eux (voir ci-dessous).

² Cf. MUKHTAR Mohammed Haji, «The Emergence and Role of the Political Parties in the Inter-River Region from 1947 to 1960». Certains Hawiye affirment encore aujourd'hui que les Rahanweyne et les Dighil ne sont à l'origine que des... Hawiye, tirant argument de ce que certains lignages sab se réclament d'une ascendance hawiye. Des Daarood peuvent aussi bien tenir le même raisonnement...

³ Pour une description à la fois synthétique et détaillée de ces minorités, cf. LEWIS I.M., *Peoples of the Horn of Africa*, pp. 41-43, 51-55 ; CERULLI Enrico, *Somalia : Scritti vari editi ed inediti*, vol. I, pp. 52-57, vol. II, pp. 115-21.

exemple en matière matrimoniale et alimentaire. Exclus de la généalogie somali, leurs membres ne bénéficient pas du *diyos*¹.

Des cultivateurs d'origine bantoue ou oromo mais somalophone², vivent en petites communautés le long des fleuves, ou dans la région de Baïdoa, le plus souvent intégrés aux structures territoriales digil et rahanweyne, en tant que dépendants économiques des lignages "nobles", lesquels possèdent seuls les droits sur la terre. Ces serfs ou *habashi*³ avaient à l'époque pré-coloniale, un statut social nettement inférieur à celui des Somali, ne pouvant se marier avec les "nobles" ni préparer leur repas. S'ils prenaient part à la guerre et recevaient une part de butin, bénéficiaient du *diyos* et assistaient aux fêtes religieuses et aux rites magiques, c'est leur patron - un lignage noble - qui défendait leurs intérêts politiques lors des *shir* (assemblées) du clan. Le développement de l'économie de plantation italienne dans les années 1920, à laquelle les *habashi* ont fourni l'indispensable main-d'œuvre, n'a pas suffi à abolir les rapports de clientèle entre lignages "nobles" et *habashi*.

L'afflux d'esclaves noirs issus de la traite⁴ a fait apparaître au siècle dernier une strate au statut encore inférieur à celui des *habashi*. En effet, ces esclaves étaient individuellement la propriété personnelle du

¹ Ou *msg*: paiement collectif du prix du sang en cas de mort ou blessure grave.

² Il s'agit probablement, pour partie d'un stock de population antérieur aux invasions oromo et somali, submergé et absorbé, notamment par les Rahanweyne et Dighil, mais également de descendants d'esclaves importés par les Somali pour les besoins de l'agriculture, dans le courant du XIX^{ème} siècle. Cette population noire non-somali était évaluée à 80 000 individus en 1960, cf. LEWIS I.M., «The Somali Conquest of the Horn of Africa», p. 216.

³ Ce terme, employé dans la vallée du Shabeelle, désignait en arabe les esclaves d'origine éthiopienne. Les Somali l'utilisent indifféremment avec les mots *sdtoon* et *toon*, qui désignent, respectivement chez les Daarood et les Hawiye, les castes professionnelles méprisées (Yibir, Tuumal, Midgan) ; cf. COLUCCI Massimo, op. cit., pp. 213-14. Le statut servile a été aboli sous la colonisation et l'usage de ces termes fut prohibé dans la Somalie indépendante. Les employer est encore une grave insulte, ce qui souligne a contrario la pérennité des préjugés sociaux.

⁴ La côte sud (le Bénadir) est devenue un lieu de transit et de ré-exportation vers le Moyen-Orient pour les caravanes d'esclaves venant des hautes terres d'Afrique de l'Est, quand la marine anglaise commença en 1860 à arraisonner les bateaux négriers quittant les côtes swahili. Une partie des esclaves étaient vendus sur place pour les besoins de l'agriculture commerciale du bassin du Shabeelle en pleine expansion entre 1840 et 1860. Les mesures prises à partir de 1873 par le sultan Bargash de Zanzibar, sous la pression des Britanniques, pour lutter contre le trafic des esclaves - il se poursuivait néanmoins clandestinement jusque dans les années 1880, et la crise que l'agriculture commerciale somali a connue dans les années 1890, ont mis progressivement un terme aux nouveaux apports. Voir CASSANELLI LEE Y., *The Shaping of Somali Society*, pp. 168-70.

marchand ou de l'exploitant agricole somali qui les avait acquis. Ils n'avaient pas de droits collectifs, étaient dépourvus de généalogie et leur mort n'appelait pas le paiement du *diya*, mais le remboursement de leur valeur commerciale actualisée. Les Italiens interdirent formellement l'esclavage dans leurs possessions du Bénadir par une ordonnance du 15 avril 1904, qu'ils ont fait graduellement appliquer dans l'arrière-pays à partir de 1908.

C'est donc entre 1860 et 1904 que se sont formées des communautés autonomes de nègres marrons au bord des fleuves, en particulier les Wa-Gosha aussi appelés Shambara sur les rives du Jubba protégées par une forêt-galerie impénétrable et infestées par la tse-tse¹. Ces villages ont conservé jusqu'à nos jours certains traits culturels distincts des Somali, notamment des dialectes bantous². En revanche, les esclaves affranchis au début du siècle se sont fondus dans les communautés somalophones de *habashi*, dont le mode de vie leur était proche.

Enfin, il subsistait également, jusque dans les années 1960, des groupes de chasseurs-cueilleurs, Wa-Ribi et Wa-Boni³, dont les coutumes sont mal connues et que la guerre civile a peut-être achevé d'exterminer - tout comme les Wa-Gosha d'ailleurs.

La langue somali, fondement de l'identité de ce peuple, est habituellement classée dans le groupe des langues couchitiques du Sud-Est, qui comprend également l'afar, le saho, l'oromo et le beja, dont les locuteurs encadrent les Somali à l'ouest et au nord. Le principal clivage linguistique en Somalie sépare les clans de pasteurs d'un côté, de ceux des

¹ Sur la formation de ces communautés de Gosha, voir MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», pp. 73-179 ; CASSANELLI Lee V., «Social Construction on the Somali Frontier : Bantu Ex-Slaves Communities in Nineteenth Century Somaliland».

² C'est le cas des Mushunguli du bas-Jubba. Les autres Gosha ont adopté le dialecte somali des Rahanweyne et Digil, le *Af-masy-masy*, dans la première moitié de ce siècle au moment où des sheikhs missionnaires venant de la région de Bay sont venus islamiser ces non-Somali cf. MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», pp. 232-234.

³ Ces derniers qui vivent aussi au Kenya dans l'arrière-pays de Lamu, parlent une langue couchitique proche du somali et du rendille ; HEINE Bernd, «The Sam Languages : A History of Rendille, Boni and Somali», pp. 5-6. Ils y entretiennent des rapports de clientèle avec les pasteurs somali de la région.

agriculteurs sédentaires du sud de l'autre qui parlent le *Af-maay-maay*¹, mais il subsiste également un dialecte côtier intermédiaire dans la région de Mogadiscio et Merca. Toutefois, la plupart des Somali peuvent se comprendre mutuellement et le passage à l'écrit a renforcé depuis vingt ans la tendance à la standardisation ; c'est le dialecte des pasteurs qui a servi de modèle pour codifier la langue nationale.

Fortement influencé par l'arabe, ce qui plaide pour une présence fort ancienne, antérieure même à l'Hégire, de commerçants arabes sur les côtes², le somali a cependant conservé ses caractéristiques propres, grâce notamment à une poésie orale élaborée et vivante, qui demeure aujourd'hui le genre littéraire le plus populaire³. Le théâtre en langue somali qui s'est développé depuis 1960 a offert à cette culture orale un nouveau champ d'expression⁴. En dépit de multiples transcriptions antérieures en alphabet arabe, le somali est depuis octobre 1972 officiellement écrit en caractères latins, selon un alphabet spécialement adapté, en vertu d'un décret du président Siyaad Barre⁵. Depuis lors, la somalisation des textes officiels, de la correspondance administrative, de l'enseignement primaire et secondaire, a contribué à enrichir le vocabulaire et populariser l'usage de ce mode de transcription. Son adoption dans les correspondances privées et dans les textes internes des mouvements d'opposition armée atteste qu'il est bien entré dans les moeurs ; d'ailleurs, la chute du régime en 1991 ne l'a pas remis en cause.

L'arabe est toutefois suffisamment répandu, tant dans les matières religieuses que dans le commerce, pour qu'il soit considéré par beaucoup de

¹ Selon Lewis, la langue des seconds diffère de celle des pasteurs nordistes «à peu près autant que le français de l'italien» ; cf. *A Pastoral Democracy*, p. 13. De fait, depuis 1960, il s'est développé un somali standard (pour l'essentiel le dialecte des pasteurs considéré comme plus "pur") compris de tous les Somaliens. Cf. également CASSANELLI Lee Y., op. cit., pp 22-24. Selon Cassanelli, le dialecte des Rahanweyne et Digil (le *Af-maay-maay*) n'est pas directement intelligible par les pasteurs du nord.

² Pour une analyse des relations somalo-arabes dans l'ère pré-coloniale, cf. HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History : The Origins and the Development of Arab Enterprise and Cultural Influences in the Somali Peninsula».

³ Voir sur ce point, ANDRZEJEWSKI B.W., LEWIS I.M., *Somali Poetry*, introduction. Notons cependant que le somali littéraire, au style très formalisé, diffère notablement du langage parlé.

⁴ On peut citer la célèbre pièce de Hasaan Sheekh Mumin, *Leopard among the Women*, traduite en anglais par B.W. Andrzejewski.

⁵ Cf. LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, Chicago, University of Chicago Press, 1977.

Somali comme une seconde langue nationale. Il a le statut de deuxième langue officielle depuis l'adhésion de la Somalie à la Ligue Arabe en 1974. La population autochtone d'origine arabe de Merca et Brava parle le Chimbelazi et celle de Mogadiscio le Hamari, du nom somali de la ville, Hamar. Dans les deux cas, il s'agit de dialectes swahili.

L'islam est une composante essentielle de l'identité somali, fondement du sentiment national¹. La ferveur religieuse est, autant que la valeur combattante, source de prestige. Aussi, les hommes de religion (*wadaad*), c'est-à-dire ceux qui ont une certaine connaissance des livres saints, sont fort respectés par les guerriers (*waranle*), c'est-à-dire les hommes du commun. En vertu de cette distinction classique, les sheikhs² n'avaient pas de rôle leader dans la politique lignagère, hormis la médiation dans les vendettas incessantes entre lignages et l'arbitrage juridique pour les crimes de sang. Ils se consacraient aux cérémonies religieuses, appelant la bénédiction de Dieu sur leurs agnats et à l'enseignement du Coran³. De plus, les règles de l'agnation l'emportaient largement sur la sharia islamique, en dépit du renforcement par le pouvoir colonial de l'institution urbaine du *Qadi*⁴.

La société pastorale somali a été très tôt islamisée⁵ par des sheikhs venus d'Arabie du Sud (notamment d'Hadramaout) avec les commerçants -

¹ Sur l'islam somalien : LEWIS I.M., *A Pastoral democracy*, p. 26 ; LEWIS I.M., «Sufism in Somaliland : A Study in Tribal Islam», *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, vol. 17, 1955, pp. 581-602 (part 1), vol. 18, 1956, pp. 145-160 (part 2) ; LEWIS I.M., «Dualism in Somali Notions of Power», *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, Londres, vol. 93, 1963, pp. 109-16 ; HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History : The Origins and the Development of Arab Enterprise and Cultural Influences in the Somali Peninsula», notamment chapitres 4, 7 et 8.

² Le titre de sheikh (*sheekh*) est réservé aux *wadaad* qui sont instruits, pratiquent l'arabe coranique, connaissent bien tout le Coran et plusieurs livres d'exégètes et mystiques musulmans. Ils ont le plus souvent complété leurs études coraniques dans les centres de Harrar, Zeilah et Mogadiscio, ou par des séjours dans les écoles musulmanes réputées de la péninsule arabique ou du Moyen-Orient. Cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 214.

³ LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», 1^{ère} partie, p. 249.

⁴ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 215 et suivantes.

⁵ Dès le premier siècle qui suivit l'Hégire ; cf. HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History», pp. 77-83, 113. Cependant, l'islamisation de l'intérieur du pays ne s'est effectuée que progressivement au cours des sept siècles suivant. Quand Ibn Battuta visita Zeilah en 1331, il nota que les habitants de la "Barbarie" qui s'étendait de cette ville jusqu'à Mogadiscio, n'étaient pas tous musulmans ; cf. FREEMAN-GRENVILLE G.S.P., *The East African*

ou l'étant eux-mêmes. Ces missionnaires furent ensuite adoptés comme ancêtres éponymes des clans ou familles-de-clans et vénérés en tant que saints soufi¹. Des Somali ayant voyagé dans le monde islamique² ont également joué un rôle dans la propagation de la foi nouvelle. Cette rapide adhésion à l'islam peut s'expliquer par les nombreuses ressemblances entre le milieu social somali et celui qui a vu éclore la religion de Mahomet³, mais cela tient aussi à la solidité des liens forgés avec l'Arabie pré-islamique et que l'islam a renforcés : le zèle missionnaire, certes conjugué avec l'intérêt commercial et l'effet des persécutions politico-religieuses au sein de l'islam arabe, a stimulé sinon déclenché entre le VII^e siècle et le XV^e une vague de migrations en provenance de l'Arabie et de la Perse⁴, qui ont débouché sur la création de comptoirs puis de cités-Etats côtières.

Tous sunnites⁵, les Somali ont réservé un bon accueil aux confréries soufies⁶ (*tariqa*) qui se sont répandues dans l'intérieur au début du XIX^e siècle pour la Qadiriya, dans la deuxième moitié pour l'Ahmadiya et au tournant du XX^e siècle pour la Saalihiya⁷. Leurs communautés religieuses vouées à l'agriculture se sont multipliées dans les vallées fertiles ou près des points d'eau. Elles ont souvent servi de refuge pour les faibles et les

Coast : Select Documents from the First to the Earlier Nineteenth Century, p. 27 ; HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History», pp. 118-121.

¹ C'est surtout le cas dans le Nord, les exemples les plus connus étant ceux des fondateurs putatifs des famille-de-clans isaaq et daarood dont les tombes font l'objet de pèlerinages et sacrifices. Bien entendu, certains saints soufi sont célébrés d'abord pour leur oeuvre religieuse. Cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 129-31, 219, HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History», pp. 121-131.

² Voir l'histoire contée dans FREEMAN-GRENVILLE G.S.P., *The East African Coast : Select Documents from the First to the Earlier Nineteenth Century*, pp. 9-13.

³ Sur le lien entre l'émergence de l'islam et l'organisation politique à La Mecque et Médine au début du VII^e siècle, voir WATT W.M., *Mahomet : Prophète et homme d'Etat*.

⁴ HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History», pp. 75-101, 114-141.

⁵ Ismaéliens et chiites ne sont représentés aujourd'hui que dans les communautés allogènes d'origine pakistano-indienne. Parmi les premiers immigrants musulmans dans le Bénadir, figuraient des chiites zaidites venus de Perse, ensuite des ismaéliens ont abordé sur la côte, mais toutes ces communautés ont été submergées par le sunnisme majoritaire ; cf. HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History», pp. 87-88, 92, 114-116.

⁶ Selon Lewis, le soufisme est une interprétation mystique de l'islam qui insiste sur les pouvoirs de médiation de saints qui ont reçu de Allah des révélations particulières et dont certains ont fondé des ordres, comme les *tariqa* somaliennes, ayant leurs doctrine et rituel propres.

⁷ LEWIS I.M., *A Pastoral democracy*, p. 220.

démunis, tout en proposant un modèle d'organisation sociale différent de la segmentation lignagère. Les sheikhs qui les dirigent sont respectés des lignages qui leur ont concédé le terrain et de ceux qui fournissent ses membres à la communauté ; ils sont donc fréquemment appelés à trancher les querelles entre lignages¹. Si le *wadaad* somali dépend de son lignage pour sa sécurité personnelle, la confrérie soufie (*tariqa*) lui offre une protection alternative puisqu'elle transcende potentiellement les clivages claniques². De longue date, l'islam est apparu comme la seule idéologie susceptible d'unir plusieurs clans dans une entreprise qui aille au-delà des vendettas pastorales, telle le jihad de Ahmed Ibraahim Al-Ghazi au XVI^e siècle.

Facteur d'unité et de concorde, l'islam peut aussi constituer un ferment de division par le biais de la compétition entre ces confréries. La rivalité qui opposa la Saalihiya de Mahamed 'Abdulle Hasaan à la Qaadiiriya plus ancienne, a joué un rôle notable dans l'échec de la révolte politico-religieuse des derviches somali (1899-1920). Suivant l'exemple illustre du prophète Mahomet³, Mahamed 'Abdulle Hasaan tenta de transformer un capital religieux (les adhérents de la Saalihiya) en capital politique (un embryon d'Etat islamique). Il serait peut-être parvenu à imposer une domination théocratique - comme le Mahdi soudanais - s'il n'avait eu affaire qu'à des clans divisés et non à l'Etat colonial britannique. Aujourd'hui, le clivage principal oppose l'islam soufi traditionnel et le radicalisme islamique⁴, lequel n'a guère d'antécédents dans la culture somalienne à l'exception peut-être, au siècle dernier, de la *jamaa'a* de Bardera⁵. Les groupes proches des Frères Musulmans soudanais ou du

¹ LEWIS I.M., *A Pastoral democracy*, pp. 95-100.

² D'autant plus que l'adhésion à une confrérie relève en principe du libre choix individuel, même si en pratique, les membres d'un lignage tendent à s'affilier à la même tariqa ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 220.

³ En appliquant les mêmes méthodes que ce dernier : alliances lignagères fondées sur une parfaite connaissance des généalogies, mariages multiples pour se concilier tel ou tel clan, razzia chez les ennemis pour les amener à soumission ; cf. WATT W.M., *Mahomet*, chapitres IV à VIII et pour la comparaison, LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 227. Toutefois, contrairement à Mahomet, le Sayyid Mahamed 'Abdulle Hasaan est resté dans une certaine mesure prisonnier de l'organisation lignagère et des rivalités entre *tariqa* dans le Somaliland.

⁴ Au sens de Bruno Etienne ; cf. ETIENNE Bruno, *L'Islamisme radical*, pp. 20-27.

⁵ Des sheikhs fondamentalistes y avaient créé en 1819, sur les rives du Jubba, une communauté religieuse rigoriste et hostile à la mystique soufie considérée comme une résurgence du paganisme. En 1836, ses leaders l'ont lancée dans un jihad où se combinaient la volonté

wahhabisme séoudien, qui se sont constitués clandestinement à partir du milieu des années 1970, ont pris une plus grande importance dans les dernières années du régime Siyaad Barre et dans le chaos qui suivit sa chute.

A l'unité linguistique et religieuse relative s'oppose une segmentation lignagère qui, pour l'essentiel, structure encore la vie quotidienne et l'imaginaire social des Somali, y compris les citadins les plus instruits¹. En effet, si les différents clans furent amenés à se mêler dans les villes, notamment dans la capitale (entre 700 000 et deux millions d'habitants selon les estimations à la fin des années 1980), les conflits qui les opposent dans la brousse trouvent en milieu urbain un écho immédiat², ou encore, la compétition politique en ville se prolonge dans des affrontements entre pasteurs.

Section II- Eléments d'anthropologie et d'histoire somaliennes

Les structures de la société pré-coloniale, telles que les anthropologues les ont décrites, les étapes et les modalités de la colonisation, ainsi que l'évolution de la Première République, dont nous ne donnons ici qu'un bref aperçu, fournissent des éléments indispensables à la

d'imposer la "vraie foi" et le goût du pillage, ce qui lui valut l'appui circonstanciel de lignages de pasteurs ogadeen et mareehaan tout juste arrivés dans la région. Après le sac de Brava et une série d'attaques sur la région de Baïdoa en 1840, la *jama'a* de Bardera apparut comme une menace directe pour le sultanat geledi, tant pour ses intérêts commerciaux, que pour son rayonnement religieux et son autorité politique : «La théocratie envisagée par les réformateurs [de Bardera] était incompatible avec un système politique [celui de Geledi] basé sur le clanisme, le monopole lignager de la *barsks* et les cultes religieux locaux renforcés par les pratiques du mysticisme musulman» ; CASSANELLI Lee Y., *The Benadir Past : Essays in Southern Somali History*, p. 65. Aussi le sultan a-t-il mobilisé tous les clans victimes du jihad et détruit Bardera en 1843 ; CASSANELLI Lee Y., *The Shaping of Somali Society*, pp. 135-46.

¹ Certes, dans la génération des années 1970, les exigences de la parenté avaient pu être relativisées par une minorité d'intellectuels totalement acculturés ; mais nous avons pu constater lors notre enquête dans les milieux de la diaspora, un retour en force de l'idéologie de la parenté dans le contexte d'anarchie violente que connaît la Somalie depuis 1990-91. L'exaltation de la solidarité agnatique, dans un double réflexe sécuritaire et identitaire, par ceux qui n'étaient pas en mesure, deux ans auparavant de réciter leur généalogie, souligne la dimension morale de cette crise.

² Lewis cite l'exemple de la guerre de lignage entre Habar Ja'lo et Habar Yuunis qui provoqua en 1956 des émeutes dans la ville de Burao ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 94. Sous Siyaad Barre, comme nous le verrons plus loin, c'est plutôt dans l'autre sens que s'effectua la contagion.

compréhension du contexte d'interaction dans lequel Siyaad Barre devait se mouvoir.

§ 1- L'organisation sociale et politique pré-coloniale

L'unité sociale de base est le *reer*¹ (lignage élémentaire), groupe de trois à cinq familles polygynes qui nomadisent ensemble et dont les chefs sont proches parents agnatiques². Comme dans un jeu de poupées gigognes, chaque lignage s'emboîte dans des groupes de parenté de plus en plus larges. I.M. Lewis distingue quatre paliers de segmentation : le *reer* et le lignage principal (primary lineage) sont exogames, tandis que le clan regroupe plusieurs lignages principaux, et la «famille-de-clans» plusieurs clans³.

Par les généalogies transmises oralement, qui retracent la filiation par les pères jusqu'à l'ancêtre fondateur du clan, tout individu se voit attribuer une place très précise dans la structure segmentaire de sa famille-de-clans⁴. Chaque lignage est ainsi rattaché à un ancêtre mythique : Samaale pour quatre familles-de-clans (Daarood, Hawiye, Dir et Isaaq) et

¹ Dans la langue somali, le terme *reer* est utilisé pour tout groupe d'agnats aux différents paliers de segmentation. Cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 133-36. Pour sa part, Massimo Colucci donnait du *reer* la définition suivante : «Un groupe humain formé sur la base de la parenté agnatique, dans lequel se rassemblent et se concentrent toutes les activités cohérentes, c'est-à-dire organiquement liées et tournées vers la conservation de la lignée» ; cf. *Principi di diritto consuetudinario della Somalia italiana meridionale*, p. 48.

² Rappelons que la filiation agnatique ou patrilinéaire prend en compte la succession des générations de mâles. Les agnats sont les individus qui descendent d'un même ancêtre par les mâles exclusivement, tandis que les cognats sont au sens large, les descendants d'un même ancêtre indifféremment par les hommes ou par les femmes. Cf. PANOFF Michel, *Dictionnaire de l'ethnologie*, lexique. Cependant, Lewis emploie le terme de cognat dans un sens plus restreint de parents appartenant au lignage de la mère, notamment les frères de la mère et leurs enfants. Nous suivons cette interprétation ci-après. Quant aux "affines", ils s'agit des alliés matrimoniaux, le lignage de l'épousée, qui deviendront pour la génération suivante des cognats.

³ Ailleurs en Afrique, le clan est souvent une unité politique ancrée dans un territoire ; toutefois la territorialité et l'exogamie ne sont plus considérés comme des critères absolus d'identification : «Le clan est défini de manière minimale comme un groupe d'unifiliation dont les membres ne peuvent établir les liens généalogiques réels qui les relient à un ancêtre commun, souvent mythique. (...) L'appartenance à un clan entraîne une exigence interne de solidarité sociale qui se manifeste dans l'entraide, la participation à des cérémonies, le devoir de vengeance» ; une définition qui convient bien au clan somali ; cf. COPET-ROUGIER E., «Clan», *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, pp. 152-53.

⁴ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 128-29.

Sab pour les deux dernières (Digil et Rahanweyne)¹, et au-delà au lignage qorayshite du prophète Mahomet (par son oncle Abû Tâlib). L'unité supposée de la "nation" somali s'exprime avant tout dans l'idiome de la parenté par une généalogie globale qui la contitue en un seul vaste *reer* (de façon comparable aux tribus d'Israël dans l'Ancien Testament qui sont unies par la généalogie à Jacob, ancêtre commun du peuple élu²).

La filiation arabe proclamée concerne non seulement la généalogie «totale» des Somali, mais aussi les généalogies propres aux clans et familles-de-clans qui rivalisent pour se réclamer d'une ascendance noble. La structure de ces mythes est à chaque fois sensiblement la même : un sheikh de la famille du prophète (cumulant naissance noble et savoir sacré) s'installe en Somalie et fonde une nouvelle lignée. L'existence ailleurs en Afrique de mythes semblables, dans des sociétés islamisées et/ou partiellement arabisées, invite à ne pas surévaluer l'authenticité de ces généalogies³. Cette revendication de filiations fictives traduit d'abord l'ancienneté des relations économiques avec le sud de la péninsule arabique et l'impact considérable d'une islamisation sur les Somali, traduit dans l'idiome de la parenté⁴. La tradition d'une origine arabe des Isaaq - initialement un segment des Dir - aurait eu initialement pour fonction de légitimer la volonté d'autonomie politique de cette famille-de-clans, qui avait cru rapidement en nombre⁵. Lewis mentionne d'autres exemples significatifs de reconstruction imaginaire de la filiation chez les 'Iise et

¹ Sur la filiation chez les Rahanweyne, voir par exemple, HELANDER Bernhard, *The Slaughtered Camel : Coping with Fictitious Descent Among the Hubeer of Southern Somalia*.

² Un rapprochement pertinent de Saadia Touval, cf. TOUVAL Saadia, *Somali Nationalism*, p. 16.

³ Comme Ioan Lewis y serait parfois enclin ; cf. LEWIS I.M., «The Somali Conquest of the Horn of Africa», pp. 213, 215. Lewis ne doute pas que Sheekh Daarood Ibn Ismaa'iil et Sheekh Ishaag Ibn Ahmed aient réellement existé, comme l'attesteraient leurs tombes dans le Nord, lesquelles font encore l'objet d'un pèlerinage annuel. Le premier serait arrivé entre l'Hégire et le XIII^{ème} siècle et le second entre le XI^{ème} et le XV^{ème} ; or cette imprécision même permet de suspecter le lien de filiation entre les nombreux lignages qui se réclament de ces deux familles-de-clans et leur ancêtre putatif.

⁴ Voir la discussion entre LEWIS I.M., in «Historical Aspects of Genealogies in Northern Somali Social Structure», pp. 35-48 et son presque homonyme LEWIS Herbert S., in «The Origins of the Galla and Somali», pp. 35-36.

⁵ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 148. Un raisonnement identique pourrait s'appliquer aux Daarood. De la même façon, l'autonomie d'une communauté religieuse par rapport aux lignages qui la constituent s'exprime symboliquement par la production d'une généalogie mystique qui relie ses chefs successifs au prophète Mahomet ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 99.

les Gadabuursi¹. Des généalogies divergentes, dont plusieurs fort récentes, cohabitent au sein d'un même clan ou d'une famille-de-clans, qui permettent une différenciation politique entre lignages, y compris dans l'arène de l'Etat post-colonial². L'ascendance légendaire a donc une fonction à la fois identitaire et distinctive, elle est un repère à ce point indispensable dans l'univers pastoral somali que les agriculteurs du sud, malgré leur hétérogénéité ethnique et clanique plus grande, se sont eux-aussi inventé de nobles ancêtres arabes³.

L'arbre généalogique s'étend avec l'accroissement démographique et il se modifie, car les lignages ne se développent pas tous au même rythme, certains même s'étiolent et disparaissent⁴. Lorsque qu'un lignage en déclin est absorbé par un clan plus puissant qui le prend sous sa protection, les généalogies sont parfois ajustées pour intégrer le nouveau segment dans la filiation de son clan d'accueil. Plus on remonte dans le temps, plus la manipulation est avérée et la généalogie incomplète. Ainsi, certains noms d'ascendants qui ne représentent pas des points de segmentation cruciaux sont éliminés de la mémoire collective⁵. Certains petits lignages, isolés parmi des segments d'un autre clan, renforcent une alliance contractuelle

¹ LEWIS I.M., «Historical Aspects of Genealogies in Northern Somali Social Structure», pp. 46-47.

² Par exemple, un lignage Gadabuursi voisin des Isaaq et entretenant avec eux de nombreux liens propagera le mythe de la fraternité entre Sheekh Isaaq et 'Ali Samarroon, ancêtre éponyme du clan, tandis que les membres d'un lignage proche des 'Iise insistera sur leur commune descendance de Dir ; cf. LEWIS I.M., «Historical Aspects of Genealogies in Northern Somali Social Structure», p. 47, note de bas de page.

³ Les minorités ethniques n'ont pas procédé autrement : ainsi la population autochtone d'origine arabe de Mogadiscio est-elle divisée en Reer Hamar et Reer Shingaani, du nom des deux quartiers de la ville que visita Guillain. De même les basses castes de la société pastorale (voir ci-dessous) et les groupes d'agriculteurs bantous ont-ils adopté l'organisation lignagère. En s'intégrant fictivement à la parenté somali, au moins à l'échelon local, ils réintègrent symboliquement la société.

⁴ Parmi les clans somali mentionnés au XVI^{ème} siècle dans le récit arabe du jihad d'Ahmed al Ghazi, quelques uns sont devenus des familles-de-clans, d'autres ont disparu ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 15, 147-48.

⁵ Dans la généalogie d'un clan, il y a des branches plus ou moins longues aboutissant pourtant toutes à des membres vivants. Comme le montre Lewis, l'importance politique d'un lignage étant liée à sa force numérique, les membres vivants se rappellent d'autant mieux la filiation des ancêtres des segments prolifiques ; tandis que dans le cas des petits lignages, les ancêtres qui n'ont pas eu de postérité importante tendent à être oubliés. De même les variations dans la liste donnée des ancêtres successifs peuvent s'expliquer par la position différente dans le lignage des informateurs interrogés. Chacun tend à se souvenir des ancêtres qui ont été à l'origine de son propre rameau de l'arbre généalogique. Cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 146-47.

avec leurs hôtes par une filiation agnatique fictive¹. Pourtant, quelque soit sa validité historique, la généalogie remplit une fonction classificatoire essentielle : elle détermine pour une large part les relations politiques qui vont s'établir entre deux lignages somali².

Ainsi, la parenté agnatique assigne à chacun un statut auquel il ne peut pas se soustraire³, notamment l'appartenance à un groupe de paiement du *diya* Etablie sur une base lignagère mais en vertu d'un contrat politique explicite (*heer*) - autrefois seulement oral mais depuis l'époque coloniale de plus en plus souvent consigné par écrit⁴, une alliance à la fois militaire et économique permet aux pasteurs de répondre aux agressions et de s'acquitter collectivement du prix du sang (*diya* ou *maq*). Un lignage principal comprend, selon sa taille, un ou plusieurs groupes-de-diya⁵, lesquels comptent de quelques centaines à quelques milliers d'hommes : plus grande est sa taille plus léger est le fardeau du prix du sang pesant sur chaque *reer* individuel⁶. Ses membres, solidaires pour exercer une vengeance collective contre le lignage d'un individu qui a causé un tort à

¹ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 189-91. L'adoption généalogique était «la dernière ressource des sans-défenses» ; LEWIS I.M., «Force and Fission in Northern Somali Lineage Structure», p. 109.

² Tout nomade rencontré dans la brousse commence par cette question cruciale qui détermine le futur de la relation : quel est ton *reer*? LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 2.

³ «Pour illustrer le caractère moralement contraignant de la parenté, les Somali comparent la filiation agnatique (*tol*) à l'acier ou bien aux testicules, c'est-à-dire ce qui ne peut, en principe et généralement aussi en pratique, être effacé ou oublié» ; LEWIS I.M., *Marriage and the Family in Northern Somaliland*, p. 7 ; *A Pastoral Democracy*, p. 137 ; CASSANELLI Lee V., *The Shaping of Somali Society*, p. 7. La racine *tol* signifie lier ou coudre.

⁴ En ce qui concerne le *heer* et son lien avec la parenté, cf. LEWIS I.M., «Clanship and Contract in Northern Somaliland», pp. 274-93 ; «Force and Fission in Northern Somali Lineage Structure», pp. 94-112 ; *A Pastoral Democracy*, pp. 161-95. Le *heer* est souvent hérité des générations précédentes, mais il est susceptible d'être modifié selon les circonstances.

⁵ Par exemple, les Dulbahante de la famille-de-clans Daarood, sont divisés en 15 fractions de clan et 50 groupes-de-diya ; cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 132. Selon Castagno, il y avait au début des années 1960, 650 groupes-de-diya en Somalia italienne et 361 dans le Somaliland ; cf. CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 517.

⁶ Le *diya* pour meurtre est généralement fixé à 100 dromadaires pour un homme et la moitié pour une femme, ou leur équivalent en argent ou bétail, mais cette somme établie à partir de la sharia islamique est sujette à des variations, selon les lignages impliqués, les circonstances de l'homicide, le statut social de la victime et les traditions propres à chaque clan. C'est le rôle des anciens des groupes-de-diya concernés, souvent de concert avec des médiateurs d'une tierce partie, de fixer le montant du *diya* par la négociation. Il est souvent bien moindre au sein d'un même groupe-de-diya, ce qui reflète la solidarité interne plus forte. Il est supérieur à la norme entre deux groupes-de-diya distincts mais voisins dans l'agnation, afin de dissuader chacun de répandre le sang de ses proches parents.

l'un des leurs ou pour recevoir le paiement compensatoire, le sont également pour verser réparation d'un acte dont l'un des leurs s'est rendu coupable, car le lignage est comptable de toutes les actions de ses membres. Cette responsabilité collective (qui profite même au bandit puisque la solidarité du groupe-de-diya n'implique aucune complicité morale) offre une protection à l'individu, dont la sécurité dépend de la force de son groupe-de-diya, mais lui impose également des obligations contraignantes. La dette du sang peut se prolonger après la mort des individus directement impliqués pendant des générations, car c'est un litige entre lignages et non une querelle privée. Le groupe-de-diya est également solidaire dans de multiples occasions moins dramatiques de la vie pastorale : creusement des puits artésiens ou moisson chez les cultivateurs du nord-ouest.

A tous les paliers de segmentation¹, l'alliance peut être sanctionnée par un contrat politique qui définit avec précision l'étendue des obligations réciproques spécifiques qui découlent de l'objectif recherché. Rarement cependant, ces *heer* sont aussi formalisés que ceux établissant les groupes-de-diya². Dans la société pastorale, la plupart des conflits intervenant au palier du lignage élémentaire ou du lignage principal, le *heer*, par son caractère contractuel, permettait de fréquents renversements d'alliance³.

Dans la compétition permanente pour les ressources, la force numérique du lignage détermine en partie sa survie. Aussi, les plus faibles cherchent à s'allier avec d'autres groupes dans la même situation, contre un lignage collatéral plus puissant⁴. Ces *heer* se fondent fréquemment sur

¹ Il n'y avait traditionnellement pas de *heer* liant tous les membres d'une famille-de-clans, généralement dispersés sur de vastes étendues et qui ne sont pas confrontés aux mêmes ennemis.

² Ils sont aussi de durée plus courte ; voir les exemples cités dans LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 193-95.

³ LEWIS I.M., «Historical Aspects of Genealogies in Northern Somali Social Structure», pp. 39-40.

⁴ «Ainsi, des groupes de taille similaire sont politiquement équivalents bien qu'ils relèvent de paliers de segmentation différents dans la généalogie. (...) Des groupes structurellement équivalents, c'est-à-dire de taille et de force comparables, s'opposent dans une large mesure quelques soient leurs positions généalogiques respectives. La proximité généalogique n'est pas toujours l'élément déterminant l'unité politique, excepté quand les segments collatéraux sont de taille égale» ; LEWIS I.M., «Force and Fission in Northern Somali Lineage Structure», pp. 103-105.

la parenté utérine¹ entre les ancêtres de ces lignages (d'où les termes de *baah* et *habar* que l'on retrouve dans les noms de clans somali, désignant la descendance supposée de chacune des femmes de l'ancêtre fondateur). Ainsi, des groupes-de-diya se forment entre plusieurs petits lignages dont le seul point commun serait le lien - réel ou imaginaire - avec une épouse du fondateur du clan. Cette filiation complémentaire permet d'occulter le caractère ténu du lien de parenté agnatique entre plusieurs lignages alliés ou de redresser le déséquilibre provoqué par le développement démographique inégal des différents segments du clan². Le cas n'est pas rare d'alliances entre groupes qui ne revendiquent aucun lien direct de parenté, agnatique ou cognatique, et dont la motivation exclusive est de faire contrepoids aux lignages plus nombreux du même clan³. En revanche, sans l'existence d'un *heer*, rien n'exclut que deux lignages très proches dans l'ordre de l'agnation se livrent une vendetta fratricide.

Le *heer* est donc bien au fondement du politique : la parenté connote l'alliance, sans pour autant la rendre superflue ; le contrat régule l'exercice de la solidarité lignagère, laquelle serait sans cela difficilement mobilisable dans l'univers pastoral, étant donné la multiplicité des paliers de segmentation⁴. En ce sens, la parenté est l'idéologie politique par excellence de la société pastorale, où elle est rarement contredite par un fort attachement à la localité ; mais il ne faut pas exagérer l'opposition entre sociétés à territoire et sociétés lignagères, comme l'a souligné Radcliffe-Brown⁵.

¹ A ne pas confondre avec la filiation matrilineaire, puisque la filiation en société somali est clairement unilinéaire ; le lien utérin n'apportant qu'un correctif à l'agnation.

² Pour tout ce paragraphe, voir LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 142-44, 152-58.

³ Ce type de *heer* porte le nom de *gsshsanbuur* dans le dialecte nordiste, ce qui signifie : «mettre les boucliers ensemble», autrement dit, unir ses forces. Cf. LEWIS I.M., «Force and Fission in Northern Somali Lineage Structure», pp. 107-108.

⁴ «La politique somali est fondée sur les valeurs implicites de l'agnation complétées par les liens explicites qui résultent d'accords contractuels entre agnats. C'est le contrat politique qui réalise, mobilise et formalise les liens implicites qui unissent les hommes d'un même lignage» ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 127 ; ou encore : «Le principe de l'organisation clanique somali n'est pas que les gens doivent être des agnats parce qu'ils agissent de concert, mais plutôt que puisqu'ils sont parents par l'agnation, alors ils coopèrent dans des activités bien définies» ; LEWIS I.M., «Force and Fission in Northern Somali Lineage Structure», p. 109.

⁵ «Toute société humaine possède une structure territoriale.(...) Cette structure territoriale offre non seulement le cadre de toute l'organisation politique quelle qu'elle soit, mais également celui des autres formes de l'organisation sociale comme par exemple l'économie. (...) Essayer de distinguer, comme le firent Maine et Morgan, des sociétés basées sur la parenté (ou plus

Echange social fondé sur la réciprocité, le mariage somali a lui aussi une signification politique¹. Il ne débouche certes pas sur une alliance politique formalisée dans un *heer*, donc contraignante, mais il permet d'élargir le réseau de la parenté en tissant des liens avec des segments sociaux éloignés dans l'ordre de l'agnation². C'est fondamentalement une union entre lignages que consacrent le versement du "prix de la fiancée" par le *reer* du mari et de la dot par celui de la promise³. Or, bien que la solidarité agnatique soit première, les autres formes de parenté, notamment le lien cognatique (avec le lignage de la mère), sont utilisées à plein quand la première ne suffit pas ou est inopérante. La création d'un lien électif avec un lignage en particulier peut être recherchée ; soit qu'il s'agisse d'un groupe puissant que l'on cherche à se concilier (c'est le cas des petits lignages qui vivent isolés au milieu d'un autre clan) ; soit que l'ajout d'une femme nubile au paiement du diya vise non seulement à régler un contentieux sanglant, mais aussi à prévenir sa répétition.

strictement le lignage) et des sociétés basées sur l'occupation d'un territoire commun ou d'une localité, et considérer les premières comme plus « primitives » que les dernières, conduit seulement à la confusion » ; cf. RADCLIFFE-BROWN A.R., préface à EVANS-PRITCHARD E.E., FORTES M. (dir), *African Political Systems*, p. XIV.

¹ « Les paiements nuptiaux (...) créent un véritable lien social électif qui rend possible le soutien mutuel et la coopération entre les deux groupes » ; LEWIS I.M., *Marriage and the Family in Northern Somaliland*, p. 39.

² Le mariage est fortement découragé au sein d'un même lignage primaire et interdit au sein d'un groupe-de-diya - parfois les deux se confondent - parce qu'il menacerait la cohésion du groupe, mais aussi parce qu'il est plus intéressant d'étendre vers l'extérieur le cercle de l'alliance : cela accroît le poids politique d'un lignage dont la force numérique est jugée insuffisante. Ceci n'a rien à voir comme le montre I.M. Lewis, avec la prohibition de l'inceste dont la définition est plus restreinte. La règle d'exogamie lignagère est rarement enfreinte ; cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 119.

³ Le premier, négocié entre les deux parties varie considérablement selon les qualités de la fiancée et de son lignage. Le jeune homme ne peut se marier sans l'assentiment de son lignage, puisque celui-ci - principalement le père, bien sûr mais aussi les frères déjà mariés et les oncles - fournit les ressources, pour l'essentiel des dromadaires et du petit bétail, pour payer le "prix de la fiancée". La valeur de la dot est laissée à l'appréciation de la famille de la jeune fille, mais elle est généralement en rapport avec celle du "prix de la fiancée" : si le lignage du marié s'est montré généreux, celui de la promise peut retourner jusqu'à deux tiers de la richesse reçue lors du versement de la dot, afin de montrer son contentement. Nous sommes donc loin de la transaction économique sordide qui, dans l'imaginaire occidental, se résume à un "achat" des femmes. L'échange de cadeaux se poursuit pendant toute la durée du mariage. L'objectif est bien de lier les deux lignages par le don et le contre-don qui ne s'annulent pas : quelle que soit sa valeur, la dot n'entame pas l'importance première du "prix de la fiancée" ; tous les cadeaux donnés par la famille de la mariée à celle du marié viennent s'ajouter symboliquement à la dot. Le sens de la dette demeure, au bénéfice du lignage de l'homme, soulignant ainsi le primat de l'agnation.

Si le mariage somali étend la trame de l'alliance au-delà du *reer*, les liens moraux qui en résultent entre les deux lignages ne fondent en aucun cas une unité politique stable. De fait, nombre de lignages dont les parcours de transhumance sont contigus ou se croisent (Habar Jaa'lo et Dulbahante, Saa'd Muuse et Gadabuursi, 'Umar Mahamuud et Habergidir/Sa'ad), se font périodiquement la guerre pour des puits ou des pâturages, mais sont également liés depuis des générations par des mariages croisés¹.

L'instabilité du mariage somali (s'il est difficile à la femme d'obtenir le divorce la répudiation est particulièrement aisée pour l'homme) souligne la force de la filiation patrilinéaire. Quelle que soit la relation affective qui s'établit entre le mari et sa femme, cette dernière n'est jamais coupée de son propre lignage et le groupe-de-diya auquel elle appartient par la naissance demeure financièrement co-responsable de ses actes. En cas de vendetta entre le lignage du mari et celui de la femme, l'alliance étant rompue, l'union n'a plus lieu d'être. Qu'elle soit effectivement rompue ou non (elle se reconstitue parfois une fois la paix revenue), c'est la parenté agnatique et donc la défense des intérêts du conjoint mâle qui l'emporte, au moins temporairement sur les liens affines. Les parents par le mariage jouent alors souvent un rôle de médiateur pour parvenir à un règlement négocié du conflit. Comme le *heer*, le mariage bride le potentiel de fragmentation et de destruction mutuelle que recèle la segmentation lignagère. Cette contribution à la régulation sociale justifie les considérables transferts de richesse entre lignages auxquels cette pratique donne lieu.

Chaque palier de segmentation lignagère peut devenir le point d'appui d'un clivage politique, à l'instar de ce qui se produit dans le monde arabe et conformément au proverbe fameux : «Moi contre mon frère, mon frère et moi contre notre cousin, etc...». Toutefois, compte tenu des différences d'effectif entre lignages situés sur un même palier dans l'agnation, les alliances politiques se nouent davantage en fonction des rapports de force sur le terrain que de la proximité agnatique. Plus les lignages en conflit

¹ On peut même trouver des campements où des membres de lignages "ennemis" cohabitent, ou bien des petits lignages d'une autre famille-de-clans par l'agnation qui sont installés sur le territoire d'un clan "étranger" depuis des générations ; cf. LEWIS I.M., *Marriage and the Family in Northern Somaliland*, p. 45.

sont éloignés dans l'agnation - par exemple s'ils appartiennent à deux clans distincts, plus chacun est en mesure d'obtenir le soutien de son clan tout entier¹.

En dépit de certains droits coutumiers sur les puits et pâturages, la compétition pour les ressources rares entraîne des conflits récurrents entre lignages. La force numérique qui détermine la capacité militaire, établit le rang politique d'un lignage et non sa proximité par rapport à l'ancêtre éponyme du clan. Le prestige social d'une plus grande "noblesse" du lignage n'est pas convertible en pouvoir politique sans l'appui de la force². La guerre de lignage prend la forme de coups de main dont le but est ni la conquête ni l'extermination mais la capture des troupeaux de l'adversaire et l'établissement d'un rapport de force favorable³. Ces vendettas incessantes - déjà un trait dominant de la culture politique somali lorsque les navigateurs chinois fréquentaient la côte au IX^{ème} siècle, traduisent l'absence dans la société pré-coloniale d'un pouvoir central disposant du monopole de la violence légitime⁴.

Une fois entamées, sans que les causes immédiates de l'affrontement soient toujours exactement établies, les hostilités ne peuvent être interrompues que par une négociation entre les anciens des lignages (*uqas*) et la médiation des sheikhs⁵ ; le code de l'honneur somali implique en effet que toute mort soit vengée ou compensée. Une vendetta peut se prolonger pendant plusieurs générations de façon endémique⁶, avant que les anciens ne puissent, ou ne veuillent, aboutir à un règlement

¹ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 149-152.

² LEWIS I.M., «Force and Fission in Northern Somali Lineage Structure», pp. 95-96, 102-105 ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 3, 242 et suivantes.

³ Il est significatif que les vendettas soient moins fréquentes parmi les pasteurs sédentarisés et convertis à l'agriculture du nord-ouest, ou chez les agriculteurs sab. Cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 234, 237. La solidarité locale accroît l'intérêt des lignages en présence à maintenir la paix.

⁴ Même le chef de guerre, choisi pour sa compétence militaire, peut changer au fil des opérations, en fonction des circonstances ou de l'humeur des combattants.

⁵ Mais le règlement proprement dit de la querelle est toujours élaboré par les anciens des lignages concernés qui peuvent résoudre, grâce à leur bonne connaissance des généalogies, les conflits les plus délicats. En cas de désaccord persistant, les deux parties peuvent faire appel à une cour d'arbitrage constituée par des anciens neutres dans la dispute et connus pour leur compétence et leur sagesse. Cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 217, 228.

⁶ Oubliée le temps d'un conflit intervenu à un palier plus large de segmentation, la vendetta renaîtra à l'occasion du premier incident. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 243.

amiable¹, le souci de chacun étant alors de ne pas perdre la face (autre valeur fondamentale avec l'honneur du lignage et la force).

Les *reer* ne s'unissent dans des ensembles plus vastes (groupe-de-diya, lignage principal puis clan) que lorsque c'est indispensable pour assurer leur propre protection ou remplir les devoirs qui leur incombent en vertu d'un *heer*. L'unité du lignage n'est pas assurée par la soumission à une autorité supérieure mais par la force des liens de parenté qui structurent l'action collective.

A tous les échelons de segmentation, les décisions politiques sont prises par des conseils (*shir*), convoqués quand les circonstances l'exigent, où tout adulte mâle né libre peut prendre la parole. Toutefois les hommes les plus âgés² - sages ou considérés comme tels - ceux dotés de prestige par la naissance ou la richesse acquise, ou encore les orateurs et poètes doués ont plus de poids dans la discussion et jouent de facto le rôle de leaders d'opinion³. Ils sont appelés anciens (elders) dans une partie de la littérature, ou encore *'uqsal* (singulier *'saqil*). Sous le régime colonial⁴, le terme a désigné des anciens, membres éminents de leur lignage, nommés à la tête de chaque groupe-de-diya et dûment stipendiés pour servir de relais à l'administration, dans une pâle imitation du "gouvernement indirect".

¹ Pour empêcher un retour des hostilités entre eux, deux clans peuvent fixer, comme les Habar Yuunis et les Habar Ja'lo dans leur *heer* du 11 juin 1956, un prix du sang double de la normale et décider que les bêtes capturées dans un raid seront rendues en double quantité ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 253.

² Lorsque le *guri* pastoral est constitué par une famille étendue dirigée par le père, le rôle d'autorité de celui-ci est mieux défini et s'apparente à un système patriarcal. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 114. Le pouvoir de contrainte des anciens est plus accentué dans les hameaux agricoles de la région Gebileh-Booraama ; *ibid.* pp. 238-39.

³ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 196 et suivantes. Quand on passe du *shir* de lignage à celui de la fraction de clan ou a fortiori du clan, le nombre d'individus impliqués est tel que la réunion d'un *shir* unique serait impraticable. Chaque *shir* de lignage désigne alors des délégués à celui du segment plus large et ainsi de suite. C'est par ce mécanisme qu'émergent les *'saqil*.

⁴ En réalité, cette pratique fut introduite sur la côte nord de Somalie par l'administration égyptienne dans les années 1870-80 ; cf. LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», 1^{ère} partie, p. 249. Dotés de pouvoirs subordonnés de police et d'administration dans les zones rurales du protectorat britannique par l'ordonnance sur les autorités locales de 1950, ces *'uqsal* furent souvent perçus par les nomades comme des collaborateurs de l'occupant blanc et non comme les détenteurs d'une autorité légitime ; LEWIS I.M., *Marriage and the Family in Northern Somaliland*, p. 3 ; *A Pastoral Democracy*, pp. 6-7, 200-203.

En dépit de la distinction entre *wadaad* et *warenleh*, les connaissances religieuses, réelles ou alléguées, et les démonstrations de piété renforcent le statut politique d'un ancien¹. Le jeu des qualités personnelles socialement valorisées ouvre un espace de compétition entre acteurs, mais le pouvoir politique se réduit à l'influence ; la règle du consensus transformant le *shir* en une longue palabre.

Certains lignages principaux - souvent le lignage fondateur du clan² - se sont dotés de chefs héréditaires aux titres divers : *Garaad* chez les Dulbahante, *Suldaan* chez les Isaaq ou *Boqor* chez les Majeerteen³. Le titre de "sultan" trahit l'influence de l'islam et l'exemple arabe et turc, mais l'analogie serait abusive. Leur fonction est d'abord honorifique - notamment la représentation du clan vis-à-vis de l'extérieur, même si elle confère à son titulaire une influence notable sur les décisions collectives du *shir*, en fonction de sa personnalité et de son prestige personnel. En l'absence d'un appareil militaire et bureaucratique attaché à sa personne, le *suldaan* n'a pas les moyens d'imposer sa propre volonté⁴. Cependant, il a souvent droit à des égards et des cadeaux lors de son installation⁵.

Ce sont les anciens des lignages constitutifs du groupe-de-diya qui font respecter par tous les obligations contractuelles, en exerçant

¹ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 213 et suivantes.

² Le statut du *suldaan* est alors fondé sur le lien symbolique vivant qu'il établit entre les membres contemporains du clan et l'ancêtre fondateur commun. Il joue un rôle de premier plan dans le culte rendu à celui-ci quand c'est un saint soufi.

³ Anciennement, chez les Daarood, ces titres correspondaient à des niveaux de segmentation différents et le sultan du clan majeerteen des 'Usmaan Mahamuud portait le titre le plus élevé de *Boqor* avec une juridiction sur tous les Harti-Daarood. Aujourd'hui, seuls les Majeerteen reconnaissent l'autorité du *Boqor*. Cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 204, 208.

⁴ Il faut distinguer le cas des 'Iise et des Gadabuursi, où le pouvoir du sultan est plus fortement institutionnalisé ; cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 207. Pour qu'un sultan dispose des moyens de la coercition, il lui fallait contrôler un petit port côtier où il était en mesure de prélever des droits sur le trafic de marchandises, ou encore servir une puissance extérieure (sultanat d'Oman, empire turc ou khédive égyptien) qui lui attribue quelque prébende. C'est le cas du sultan de Laas Qoray, sur la côte Somali du golfe d'Aden, que Henri de Monfreid évoque dans *Abdi, l'homme à la main coupée et l'Enfant sauvage*. Son autorité s'étend rarement au-delà des parages immédiats de la bourgade qui constitue son fief et il doit se défendre périodiquement des incursions des nomades.

⁵ Ainsi, quand il se marie une première fois après son intronisation, c'est l'ensemble du clan qui fournit les bêtes pour payer "le prix de la fiancée". Mais cette règle fut beaucoup mieux observée dans les clans où le sultan disposait d'un pouvoir politique effectif plus grand (Godabirsi, 'Iise et Majeerteen), que dans les autres clans nordistes ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 210-13 ; LEWIS I.M., *Marriage and the Family in Northern Somaliland*, p. 15.

collectivement un pouvoir de contrainte sur les récalcitrants, la sanction ultime étant l'exclusion du groupe¹. Lewis mentionne parmi les facteurs d'éclatement des groupes les plus larges, les rivalités entre anciens de lignages ambitieux pour le contrôle du pouvoir au sein du groupe-de-diya. Chacun préfère alors devenir le leader incontesté d'une alliance plus restreinte². Cette déconcentration du pouvoir a été baptisée «démocratie pastorale» par I.M. Lewis ; une formulation ambiguë à laquelle nous préférons la notion «d'anarchie organisée» avancée par E.E. Evans-Pritchard à propos des Nuer du Soudan méridional³. Le système politique des pasteurs nomades Somali se rapproche également de ceux d'autres sociétés segmentaires comme les Kavirondo ou les Tallensi⁴. En d'autres termes, on est bien en face d'une «société sans Etat» telle que la définissent E.E. Evans-Pritchard et M. Fortes⁵, où l'organisation lignagère

¹ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 168, 228, 232-33. Lorsqu'un homme refuse de se joindre à une razzia décidée par le lignage, il est attaché et forcé de contempler l'abattage de ses meilleures bêtes sur ordre des anciens. Il s'agit, relativement au système de valeurs nomade, d'une contrainte sociale forte et les tenants d'une vision irénique de la société pastorale ont tendance à oublier cette dimension répressive du *reer*.

² LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 185. Ceci contredit la vision égalitariste et libertarienne de la société pastorale répandue par nombre d'auteurs.

³ EVANS-PRITCHARD E.E., FORTES M. (dir), op. cit. p. 296. Si les mots ont un sens, le concept de démocratie, historiquement constitué dans la Grèce antique, implique la notion de cité dont Athènes demeure le modèle. C'est précisément ce qui fait la différence entre les Grecs et les Barbares. D'autre part, l'organisation politique traditionnelle n'a en rien servi de base à la démocratie parlementaire moderne - contrairement au mythe complaisamment propagé, elle l'a au contraire largement compromise. L'abondante glose sur la démocratie pastorale somali conduit à des contresens tel cet extrait de Jeanne Contini : «Au total, la mise en place d'un culte de la personnalité ou bien d'un régime autoritaire rigide serait antithétique de tout ce que le jeune Somali a appris depuis son berceau» ; CONTINI Jeanne, «Politics with Difference», pp. 4-5. Les vingt dernières années ont amplement démenti cette affirmation et ceci illustre bien les limites des approches exclusivement culturalistes.

⁴ Les Tallensi «n'avaient, pour résumer, ni gouvernement «tribal» ou citoyenneté «tribale», ni Etat centralisé exerçant des fonctions législatives, administratives, juridictionnelles et militaires dans l'intérêt de l'ensemble de la société» ; EVANS-PRITCHARD E.E., FORTES M. (dir), op. cit. p. 241. Pas de structure politique distincte de la structure familiale chez les Kavirondo ; idem pp. 202-23. Les fonctions politiques y sont remplies par des institutions non-spécialisées.

⁵ «On notera que les systèmes politiques décrits dans ce livre forment deux grandes catégories. Le premier groupe, auquel nous ferons référence sous le nom de groupe A, est formé par les sociétés qui possèdent une autorité centralisée, un appareil administratif et des institutions judiciaires - en bref, un gouvernement - et dans lesquelles les clivages de richesse, privilège et statut correspondent à la distribution du pouvoir et de l'autorité [soit les Zulu, Ngwato, Bemba, Banyankole et Kede]. (...) L'autre groupe, auquel nous ferons référence sous le nom de groupe B, est formé par les sociétés dépourvues d'autorité centralisée [et autres attributs du groupe A] (...) et dans lesquelles il n'y a pas de divisions tranchées de rang, de statut ou de richesse [cas

remplit les fonctions dévolues ailleurs aux structures administratives.

Ainsi que ces deux auteurs le notent avec pertinence, ce n'est pas la faible taille des unités politiques - d'ailleurs toute relative si l'on songe aux familles-de-clans Somali - ou l'insuffisante densité de population qui constituent des obstacles rédhibitoires à l'émergence de l'Etat, mais bien les limites qu'impose la structure lignagère à l'accumulation politique : l'autonomie de l'unité domestique (le *gur*), un mode de production qui exclut l'accumulation auto-entretenu du capital économique, la stérilisation de la richesse (le troupeau) par son usage comme signe de prestige, les effets égalisateurs des règles du diya et du mariage, le degré limité de coopération politique accepté par les membres du système et enfin, le caractère instable des alliances.

A l'exception des sultanats majerteen au XIX^{ème} siècle¹ et de l'éphémère émirat de Mahamed 'Abdulle Hasaan au début de ce siècle, le monde pastoral précolonial n'a pas connu d'Etat même embryonnaire. En revanche, les clans sab de la région interfluviale, où l'agriculture tenait une place importante, se sont distingués par une organisation sociale plus hiérarchisée et l'expérience au fil des siècles de formes variées d'autorité politique séparée.

L'unité des clans et familles-de-clans sab tient davantage à la proximité géographique et à l'alliance qu'à une filiation commune. La généalogie, qui y fait l'objet d'une reconstruction encore plus imaginaire que chez les Samaale, permet aux Sab de revendiquer leur place au sein de la "famille" somali ; mais leur organisation sociale est territoriale et centrée sur le village, unité politique de base définie par le contrôle d'un territoire agricole et pastoral, propriété collective du clan. La terre est cultivée séparément par les unités domestiques, sauf pour certaines tâches d'intérêt général comme la moisson ou l'irrigation. Certains

des Logoli, Tallensi et Nuer]. (...) Ceux qui considèrent qu'un Etat doit être défini par la présence d'institutions gouvernementales considéreront les sociétés du premier groupe comme des Etats primitifs et les sociétés du second groupe comme des sociétés sans Etat>> ; EVANS-PRITCHARD E.E., FORTES M. (dir), op. cit. p. 5.

¹ GUILLAIN Charles, op. cit., vol. II, pp. 443 et suivantes ; CERULLI Enrico, *Somalia*, vol. II, pp. 36-38 ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 208-209 ; BALSAN François, *A pied, au Nord Somali, grenier d'aromates des pharaons*, pp. 175-81 ; HESS Robert L., *Italian Colonialism in Somalia*, p. 8. Source complémentaire : entretien avec un coopérant français en poste dans le Bari qui a interrogé des anciens du clan 'Usmaan Mahamuud, janvier 1987.

villages sédentaires sont formés exclusivement de serfs (les *habash* déjà mentionnés), d'autres rassemblent lignages "nobles" de pasteurs et leur dépendants¹. Des lignages de chameliers samaale, fuyant la guerre ou la sécheresse, ont été acceptés sur le territoire des Digil et Rahanweyne en vertu d'un *haer* par lequel les Sab gardaient le contrôle de l'utilisation des pâturages et des ressources en eau. Devenus clients (*sheegad*), ils ont renoncé à leur autonomie politique en échange de la protection des lignages nobles dont ils gardent les troupeaux et qu'ils assistent à la guerre².

Les premiers arrivants, lignages "nobles" (soit dans l'idéologie de la parenté : les premiers nés, *urad*) détiennent un droit politique sur la terre, distinct du droit économique, lequel peut être concédé à des groupes installés ultérieurement sur ce territoire, par exemple en tant que *sheegad*. Toutefois, seule la force garantit durablement comme chez les Samaale le maintien de ce droit sur le territoire³. Cette forte territorialité des clans sab a favorisé l'éclosion de structures politiques stables, fédérations de villages rahanweyne (Elay, Jiddu, Tunni)⁴ qui ont parfois évolué vers des sortes de chefferies héréditaires. Ces proto-Etats, dont les leaders se faisaient appeler imams ou sultans : Ajuraan au XVI^{ème}, puis Geledi au XIX^{ème} siècles⁵, tranchaient avec la culture politique des nomades samaale par le degré de concentration du pouvoir et la capacité extractive manifestée par les détenteurs des rôles d'autorité.

Dans l'espace somalien, tel que délimité aujourd'hui par les frontières internationales, l'expérience d'un pouvoir politique séparé

¹ CASSANELLI Lee Y., *The Shaping of Somali Society*, p. 22. Il y a quelques exceptions au principe d'unité territoriale, comme les Sheekhal, un clan à vocation religieuse dont les membres vivent dispersés parmi les autres clans ; COLUCCI Massimo, op. cit., pp. 49-59, 61-66.

² CASSANELLI Lee Y., *The Benadir Past : Essays in Southern Somali History*, p. 14 ; CASSANELLI Lee Y., *The Shaping of Somali Society*, pp. 75-78. COLUCCI Massimo, *Principi di diritto consuetudinario della Somalia italiana meridionale*, pp. 197-204.

³ COLUCCI Massimo, op. cit., p. 205 ; également LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 13-14, 191.

⁴ CASSANELLI Lee Y., *The Benadir Past : Essays in Southern Somali History*, p. 15.

⁵ Cassanelli a écrit la meilleure synthèse à ce jour sur la confédération ajuraan ; CASSANELLI Lee Y., *The Shaping of Somali Society*, pp. 104-12, et CASSANELLI Lee Y., *The Benadir Past : Essays in Southern Somali History*, pp. 20, 32-33 ; voir également CERULLI Enrico, *Somalia : Scritti vari editi ed inediti*, v. II, pp. 252-53. Sur les Geledi, CASSANELLI Lee Y., *The Benadir Past : Essays in Southern Somali History*, pp. 103-120 ; HESS Robert L., *Italian Colonialism in Somalia*, p. 8 ; CASSANELLI Lee Y., *The Shaping of Somali Society*, pp. 119-146, 203-4, 208-14.

n'était donc pas totalement étrangère à une partie de la population et la "tradition" ne se limitait pas à la "démocratie pastorale". Toutefois, aucun des proto-Etats n'a résisté aux coups de boutoir des pasteurs nomades et aucune ville côtière n'est parvenue à se constituer durablement en centre politique contrôlant effectivement l'arrière-pays. L'accumulation des capitaux politiques et la centralisation des ressources économiques que l'Etat implique étaient à chaque fois insuffisantes.

L'acéphalisme de la polité somalienne, qui a grandement favorisé la pénétration coloniale, et la segmentation lignagère demeurent les fondements de la culture politique contemporaine ; ils imprègnent les attitudes et comportements des acteurs.

§ 2- Formation et évolution du pays jusqu'en 1969

Si les contacts entre le nord de l'actuelle Somalie (côte du golfe d'Aden et cap Gardafui) avec l'Egypte et la péninsule arabe remontent à l'Antiquité¹, l'origine du peuple somali est mal connue. La première mention de son nom figurait dans un hymne de victoire dédié au Negus éthiopien Yeshaq (1414-1429), qui atteste que des guerriers somali ont combattu dans l'armée vaincue en 1415 du sultanat d'Ifat. Au siècle suivant, plusieurs clans somali ont joué un rôle de premier plan dans le *jihad* de l'imam Ahmed Ibrahim Al-Ghazi (Ahmed Gran en amharique et Ahmed Gurey en somali) qui dévasta l'Ethiopie entre 1527 et 1543. La riposte éthiopienne conduisit à la désagrégation du royaume musulman d'Awdal ayant succédé à Ifat et dont il ne subsista que la ville de Harrar². Il semble bien que l'épopée de Ahmed Gurey ait stimulé les migrations

¹ Sur l'histoire ancienne de ces contacts, voir HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History : The Origins and the Development of Arab Enterprise and Cultural Influences in the Somali Peninsula», notamment chapitres 2 et 3.

² L'émirat de Harrar fut dominé par la même dynastie de 1577 jusqu'à la conquête égyptienne de 1875. Les Harari constituent une population mêlée de diverses origines, avec sa langue propre appartenant au groupe sud-sémitique et non à celui des langues couchitiques. Dans l'économie de Harar, les Somali ont joué un rôle important mais périphérique : fournisseurs de grains pour les agriculteurs des clans Bartire et Geri, ou vecteur du commerce caravanier pour les 'lise et Gadabuursi. Au XIX^e siècle, la ville entretenait des liens économiques et politiques plus étroits (notamment par les alliances matrimoniales) avec les clans oromo qui l'encerclaient de toute part, qu'avec les Somali des basses terres ; cf. CAULK R.A., «Harär Town and its Neighbours in the Nineteenth Century», pp. 369-87.

somali vers le sud, suivant deux axes : la ligne de puits du littoral de l'océan Indien et les vallées des fleuves à l'intérieur¹.

Les premiers installés furent les Digil et Rahanweyne qui repoussèrent les Oromo vers le sud-ouest, mais ceux-ci étaient encore présents sur la rive droite du Jubba au XIX^{ème} siècle. La présence de Hawiye dans la région de Marka est signalée dès le XIII^e par les chroniques arabes, leur domination de la côte entre Adale et Marka à peu près certaine au siècle suivant². La poussée des différents clans somali vers le sud se poursuivit jusqu'aux premières années du XX^{ème} siècle, quand ils furent arrêtés sur le fleuve Tana, à l'issue d'un arbitrage des autorités coloniales anglaises.

¹ C'est la thèse de Enrico Cerulli et de toute l'ethnologie coloniale, défendue par I.M. Lewis dans «The Somali Conquest of the Horn of Africa», mais contestée par Harold C. Fleming et Herbert S. Lewis. Cf. FLEMING Harold, «Baiso and Rendille : Somali Outliers», pp. 83-93 ; LEWIS Herbert S., «The Origins of the Galla and Somali», pp. 27-46 ; HEINE Bernd, «The Sam Languages : A History of Rendille, Boni and Somali» pp. 42-51. Pour une mise en perspective de cette historiographie plutôt favorable à ces derniers auteurs, voir CASSANELLI Lee V., *The Shaping of Somali Society*, pp. 28-37. Selon les données de la linguistique historique (Fleming et Heine) corroborées par les écrits arabes et les traditions orales oromo, le berceau des Somali serait dans le sud-est de l'Ethiopie actuelle, dans le bassin versant de la rivière Jubba ; ils auraient peuplé la Corne par une série de migrations très anciennes et étalées dans le temps, en direction de l'est et du nord. Selon H.S. Lewis, les Somali seraient présents sur leur territoire actuel depuis mille ans environ ; leur migration auraient précédé celle des Galla (Oromo) au XVI^{ème}. Pour cet auteur, l'historiographie coloniale qui s'appuie sur les traditions orales somali, n'aurait fait que décrire une seconde migration du nord vers le sud, plus tardive et n'impliquant qu'une partie des clans somali (essentiellement les Daarood). Turton a pour sa part montré, de façon convaincante, que la région située entre les rivières Tana et Jubba avait été peuplée par un clan somali du groupe pre-Hawiye, les Garre, lesquels avaient chassé au sud de la rivière Tana les tribus de langue bantoue, avant d'être eux-mêmes vaincus et dispersés par des Oromo (Galla) à la fin du XVI^{ème} siècle. Une nouvelle migration somali a repoussé ceux-ci au sud de la Tana, dans la première moitié du XIX^{ème} ; cf. TURTON E.R., «Bantu, Galla and Somali Migrations in the Horn of Africa : A Reassessment of the Jubba/Tana Area», pp. 519-37.

² En fait, rien ne prouve que les Hawiye signalés par les voyageurs arabes soient les ancêtres de la famille-de-clans qui porte aujourd'hui ce nom. Pour Enrico Cerulli, qui a traduit une compilation de sources arabes, le *Kitsb al Zinji*, un peuple noir de type bantou a précédé les Oromo et Somali, au moins dans la région interfluviale et n'aurait été repoussé au-delà du Jubba qu'à la fin du XV^{ème}. Turton souligne toutefois qu'aucune preuve n'a été avancée pour soutenir cette thèse ; ainsi, le mythe de l'Etat bantou de Shungwaya n'a été introduit dans les traditions des Miji Kenda (Wa-Nyika) que dans la dernière décennie du XIX^{ème} siècle. Il est possible que le centre et le sud de la Somalie actuelle aient connu un peuplement mixte oromo/somali/bantou pendant plusieurs décennies, dont la mosaïque que constitue actuellement la population du sud serait un lointain héritage. Cf. CERULLI Enrico, op. cit., pp. 231-357 ; TURTON E.R., op. cit., pp. 521-22 ; DORESSÉ Jean, *Histoire sommaire de la Corne Orientale de l'Afrique*, pp. 132-35.

Ces vastes migrations aux causes complexes et mal connues (sécheresse durable dans le Nord, trop forte croissance démographique, pression militaire d'autres clans, ou encore prosélytisme religieux) ont fondé le partage du territoire sur de purs rapports de force et conduit à la quasi-disparition de groupes autrefois hégémoniques (tels les Ajuraan ou les Geledi). La répartition spatiale contemporaine des lignages somali résulte non pas de l'épuisement de cette dynamique, mais du coup d'arrêt porté à ces mouvements migratoires, dans la première moitié du siècle, par les différentes puissances coloniales européennes. En effet, celles-ci ont "gelé" les positions atteintes à l'époque, dans le but de faciliter le maintien de l'ordre. Encore faut-il souligner, que la mémoire de ces conflits territoriaux demeure d'autant plus vive que la colonisation a engendré d'autres mouvements de population liés à la mise en culture des terres et surtout à l'urbanisation. Nombreux sont les pasteurs qui rêvent encore de poursuivre leur expansion ou de regagner le terrain perdu.

Les côtes somaliennes ont vu naître de prospères cités-Etats entre le IX^{ème} et le XVII^{ème} siècles, à partir de petites colonies arabes ou persanes (la tradition locale attribue un rôle décisif aux Shirazi dans leur fondation) : Warsheikh, Merca, Mogadiscio, Brava¹. Mogadiscio fut gouvernée par des sultans d'origine perse ou arabe, puis devint au XIII^{ème} siècle une fédération somali-arabe sous la dynastie d'origine hadrami² des Muzaffar ; ceux-ci étaient alliés au sultanat ajuraan établi sur le cours moyen du Shabeelle³. C'était une ville fort prospère quand Ibn Battuta l'a visitée au XIV^{ème} siècle⁴. Les émirats Muzaffar et Ajuraan furent submergés par des nomades hawiye au début du XVII^{ème}⁵.

¹ Ces deux dernières pourraient être les plus anciens établissements arabes sur côte est-africaine : Muqdisho aurait été fondée quarante ans avant Kilwa ; cf. LEWIS I.M., «The Somali Conquest of the Horn of Africa», p. 218 ; HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History : The Origins and the Development of Arab Enterprise and Cultural Influences in the Somali Peninsula», pp. 144-46. Mogadishu aurait à l'époque commercé avec Sofala pour se procurer de l'or ; cf. FREEMAN-GRENVILLE G.S.P., *The East African Coast : Select Documents from the First to the Earlier Nineteenth Century*, pp. 84, 89.

² CERULLI Enrico, *Somalis : Scritti vari editi ed inediti*, v. I, pp. 13-14, 63, v. II., pp. 247, 249-51. Ibn Battuta avait remarqué que les rites de politesse et le protocole royal étaient semblables à ceux pratiqués au Yemen.

³ CASSANELLI Lee V., *The Shaping of Somali Society*, chapitre 3.

⁴ Plusieurs centaines de dromadaires y étaient abattus chaque jour et ses ateliers produisaient une étoffe de coton (*futa bsnadii*) exportée jusqu'en Egypte. Un souverain patrimonial portait le titre de "sheikh" mais était assimilé à un sultan musulman par Ibn Battuta. Le sultan régnant

L'interruption des routes commerciales vers l'Ethiopie sous l'effet des migrations des Samaale - notamment celle de Luuq rétablie seulement à la fin du XVIII^{ème} - et, dans une moindre mesure, la rivalité entre Portugais et Anglais pour le contrôle du commerce de l'Océan Indien, avaient entraîné le déclin de la ville aux XVII-XVIII^{ème} siècles¹. Sa division en deux factions politiquement et économiquement rivales, les Abgaal de Shingaani et la vieille élite commerçante de Hamarweyn, a favorisé l'intervention dans les affaires de la ville successivement, du sultan de Geledi, puis de celui de Zanzibar et enfin des Italiens². Le sultan d'Oman et de Zanzibar parvint en effet à faire reconnaître son autorité formelle sur Mogadiscio en 1828, après l'avoir fait bombarder par sa flotte. En 1871, il y envoya une garnison et un gouverneur, mais l'influence de ce dernier s'arrêtait aux portes de la ville³. La présence zanzibarite sur les ports somali de la côte de l'océan Indien jusqu'en 1889, traduisait l'insertion croissante du Banaadir dans le système d'échanges commerciaux et culturels de l'aire zanzibaro-omani. Elle préparait le partage de l'espace somali entre les sphères impériales européennes, comme l'atteste le transfert de souveraineté qui s'est opéré progressivement entre Zanzibar et l'Italie pour le Banaadir, entre le même sultanat et la Grande-Bretagne pour le Jubbaland.

Dans le nord, le port de Zeila, fondé au IX^{ème} siècle par des immigrants arabes et dont la population métissée avait son propre dialecte, était le débouché maritime du commerce caravanier en provenance de l'hinterland éthiopien entre le XIII^{ème} et la fin du XVI^{ème}

parlait arabe, mais un dialecte incompréhensible pour le visiteur arabe prévalait dans la vie quotidienne. Il s'agissait probablement du hamari, variante du chimbalezi et témoin de l'existence d'un métissage ethnique et culturel ; FREEMAN-GRENVILLE G.S.P., *The East African Coast : Select Documents from the First to the Earlier Nineteenth Century*, pp. 27-31, 33.

⁵ CASSANELLI LEE Y., *The Shaping of Somali Society*, p. 93-94. Cette invasion avait été précédée par de nombreuses incursions de pasteurs hawiye dans la vie de la cité depuis le milieu du XV^e siècle ; *ibid.*, p. 100. Jusqu'au début du XIX^e, un imam abgaal était nominalement investi de l'autorité suprême mais n'avait en réalité guère plus de pouvoir qu'un *suldaansamaale*.

¹ ALPERS Edward A., «Muqdisho in the Nineteenth Century : A Regional Perspective», p. 442.

² ALPERS Edward A., «Muqdisho in the Nineteenth Century : A Regional Perspective», p. 446, 447, 456.

³ ALPERS Edward A., «Muqdisho in the Nineteenth Century : A Regional Perspective», pp. 452-53. Cette lointaine tutelle, symbolique et intermittente, exerça son influence la plus marquante en diminuant environ de moitié les revenus de l'imam abgaal, par le prélèvement douanier sur le commerce maritime.

siècles¹. Intégrée d'abord à l'empire chrétien abyssin puis aux principautés musulmanes d'Ethiopie - Ifat puis Awdal - jusqu'au milieu du XVI^{ème} siècle², Zeila passa au XVII^{ème} sous le contrôle du shérif de Moka, vassal du sultan ottoman. La ville avait déjà entamé son déclin quand Richard Burton la visita en 1854 et elle était l'enjeu d'une compétition entre pasteurs iise et gadabuursi³.

Entre les nomades de l'intérieur et les villes côtières, de multiples liens de commerce, parenté ou patronage, s'étaient tissés, mais faute d'un pouvoir politique centralisateur durable, l'ensemble ne constituait pas une société intégrée qui aurait pu opposer une résistance efficace à la pénétration européenne. L'Italie au sud et la Grande-Bretagne au nord ont pu ainsi s'emparer de vastes territoires avec un investissement initial fort limité.

Ayant créé en 1839 à Aden, une station de ravitaillement en charbon sur la route maritime des Indes, le Royaume-Uni s'est intéressé à la côte somalienne du golfe d'Aden pour trois motifs : assurer l'approvisionnement en viande de sa garnison, accroître la sécurité de son commerce maritime dans la région et ultérieurement, prévenir la mainmise d'une autre puissance européenne sur la péninsule somali, dont l'intérêt stratégique s'est considérablement accru après l'ouverture du canal de Suez en 1869. En 1884, les Egyptiens menacés par la révolte madhiste au Soudan, évacuèrent Harrar et les ports côtiers obtenus en 1866 du sultan turc et occupés effectivement à partir de 1875. Si Harrar est tombée sans coup férir dans l'escarcelle du négus éthiopien, la côte fut occupée par une Grande-Bretagne réticente à assurer le coût d'une administration directe, mais soucieuse de prévenir une expansion vers l'est du protectorat français d'Obock. Elle signa avec les clans somali de la région un série de traités d'alliance, puis elle proclama son protectorat sur le Somaliland en 1887 et le fit reconnaître par l'Ethiopie en 1897.

Dans le sud, l'Italie obtint à partir de 1889 la location des ports du Bénéadir par le sultan de Zanzibar qui s'en désintéressait. La défaite des

¹ Quand Ibn Battuta la visita en 1331, c'était un important marché régional et la "capitale" de la "Barbarie" aux yeux des Arabes ; FREEMAN-GRENVILLE G.S.P., *The East African Coast : Select Documents from the First to the Earlier Nineteenth Century*, p. 27.

² HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History», pp. 105-6, 117,

³ BURTON Richard F., *First Footsteps in East Africa*, p. 32.

Italiens à Adoua en 1896 mit un terme - provisoire - à leur ambition d'établir leur protectorat sur l'Ethiopie et les contraignit à négocier l'année suivante avec leur vainqueur la reconnaissance de leurs droits territoriaux sur une bande côtière somali d'environ 290 km de large¹. La spécificité du partage colonial dans la Corne de l'Afrique tient à cette participation d'une future puissance régionale, l'Ethiopie, dont l'habile empereur Ménélik II est parvenu à quadrupler le territoire pendant la durée de son règne.

En 1905, à la suite des faillites répétées des compagnies privées de colonisation, le gouvernement italien a pris directement en charge l'administration de la Somalia dont il voulait faire une colonie de peuplement. La pacification des différents clans placés nominalement sous son autorité fut contrariée par l'impact de la révolte de Mahamed 'Abdulle Hasaan, notamment chez les Bimal de Merca et les Majeerteen. Pour faire cesser les incursions militaires éthiopiennes, l'Italie obtint de l'Ethiopie la reconnaissance de sa frontière ouest par les traités de 1897 et 1908 et lui acheta un territoire comprenant le poste de Lugh Ganane sur le Jubba. Le territoire fut encore agrandi en 1924, par la cession du Jubbaland et de Kismaayo par le protectorat britannique d'Afrique de l'Est. L'année suivante, les sultanats Majeerteen du nord-est, considérés jusqu'alors comme des protectorats mais restés autonomes, furent annexés de force à la colonie italienne, bien que la résistance armée se soit prolongée jusqu'en 1927 dans le sultanat de Alula.

La frontière éthiopienne de la Somalia ne fut jamais délimitée sur le terrain et une fois l'original du traité de 1897 perdu - ou détruit, la querelle sur le tracé de la frontière n'a plus cessé entre l'Ethiopie et l'Italie, puis l'Etat-successeur somalien². Dans les années 1920-30, l'Italie mit à profit ce flou cartographique et juridique pour s'enfoncer en

¹ Ce que conteste la partie éthiopienne, cf. MESFIN WOLDE MARIAM, «The Background of the Ethio-Somalian Boundary Dispute», pp. 199-206, pour un point de vue éthiopien sur les accords de 1897 et 1908 ; également mais plus polémique, PETRIDES Pierre S., *The Boundary Question Between Ethiopia and Somalia : A Legal and Diplomatic Survey*, 1-127 p.

² L'accord de 1908, consacrant par ailleurs l'acquisition par l'Italie d'un territoire supplémentaire entre Luuq, Baydhabo et Beled Weyne, confirmait cette frontière entre le Shabeelle et la frontière sud du Somaliland et recommandait une délimitation topographique par une mission paritaire. Toutefois, l'unique tentative effectuée en 1911, échoua à 30 km seulement de son point de départ, Dolo sur le Jubba ; cf. DRYSDALE John, *The Somali Dispute*, pp. 25-32.

Ogaden¹, drainer le commerce vers la côte et gagner les nomades somali à sa cause. Les Ethiopiens réalisèrent l'étendue de ce travail de sape, lorsqu'une mission conjointe anglo-abyssine chargée du bornage de la frontière sud du Somaliland découvrit aux puits de Wal-Wal en novembre 1934 un poste fortifié italien. Cet incident fournit à Mussolini le prétexte qu'il recherchait pour une invasion de l'Ethiopie entamée le 3 octobre 1935 et achevée en mai 1936².

Alliée de l'Allemagne nazie, l'Italie envahit le Somaliland en août 1940 ; mais dès mars 1941, les forces britanniques investirent la Somalia, réoccupèrent leur protectorat, puis conquièrent l'Ethiopie. Dès janvier 1942, l'empereur Haïlé Sélassié retrouva son empire, à l'exception du Hawd et de l'Ogaden, ainsi que d'une zone stratégique le long du chemin de fer Djibouti/Addis Abeba. L'administration britannique temporaire de ces "Reserved Areas" fut confirmée par l'accord anglo-éthiopien de 1945, sans que l'Ethiopie n'ait renoncé à la souveraineté sur ces terres.

Sous l'administration militaire britannique qui dura en Somalia jusqu'au 1^{er} janvier 1950, un mouvement nationaliste, stimulé par la réunion pour la première fois sous la tutelle d'une même puissance de tous les territoires peuplés de Somali – hormis Djibouti, fit son apparition. La première organisation politique³, le Club de la Jeunesse Somali fondé à Mogadiscio en 1943, avec le soutien actif des Britanniques, s'est transformé en 1947 en véritable parti nationaliste : la Ligue de la Jeunesse (SYL)⁴. En 1948, la Ligue Nationale du Somaliland (SNL) prit la suite de la Société Nationale du Somaliland créée en 1944⁵. La SYL et la SNL, dont les programmes politiques étaient très proches, ont conduit au terme de la décennie suivante, les deux territoires à l'indépendance.

¹ Nous appelons Ogaden la région d'Ethiopie comprenant les anciennes régions administratives du Harrarghe et du Bale, et Ogadeen, selon l'orthographe somali, le clan daarood qui a donné son nom à cette région dont il n'était pourtant pas l'habitant exclusif.

² DRYSDALE John, *The Somali Dispute*, pp. 48-55.

³ Un groupe d'employés de l'administration coloniale italienne avait commencé à réfléchir, entre 1937 et 1940, au futur des "masses indigènes", mais sa marge de manoeuvre était réduite par l'ordre fasciste ; LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 113, *A Pastoral Democracy*, p. 305.

⁴ Nous utiliserons les sigles d'organismes somaliens, notamment des partis politiques, en anglais, car c'est sous cette forme qu'ils sont les plus connus.

⁵ LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», 1^{ere} partie, p. 255.

Le plan Bevin de 1946, qui prônait le maintien dans le giron britannique jusqu'à leur émancipation, des territoires somali administrés depuis 1941 par le Royaume Uni, se heurta à l'opposition de l'Italie soutenue par les deux grandes puissances. Finalement, l'Assemblée Générale des Nations Unies résolut de restituer à l'Italie l'administration de son ancienne colonie, sous tutelle de l'ONU, mais avec l'objectif de la mener en dix ans à l'indépendance¹. L'échec du plan Bevin conduisit également les Britanniques à rétrocéder à l'Ethiopie les territoires occupés depuis 1942 : l'Ogaden en 1948, le Hawd² et la "Reserved Area" en 1954. Ces décisions ruinaient les espoirs nourris par les nationalistes de la formation d'une "Grande Somalie".

Sous la pression du Conseil de la Tutelle, l'Italie créa en 1950 un Conseil Territorial au rôle consultatif et dont les membres étaient nommés, qui fut transformé en 1956 en Assemblée Législative élue. Ces premières élections au suffrage universel masculin ont donné à la SYL les deux tiers des sièges à pourvoir et son secrétaire-général, 'Abdullaahi 'Iise, présida le premier cabinet somali du territoire semi-autonome.

De son côté, le Somaliland était retourné en novembre 1948 à son statut juridique d'avant-guerre. Au Conseil Consultatif d'anciens des lignages créé en 1946 fut substitué en 1957 un Conseil Législatif, mais ses membres demeuraient nommés par l'administration qui y détenait une majorité des sièges. A la suite de la mobilisation nationaliste que provoqua la cession du Hawd à l'Ethiopie, un peu plus d'un tiers des sièges du Conseil furent soumis au scrutin populaire en mars 1959. En raison de l'efficace boycott du principal parti nationaliste, la SNL, de l'évolution rapide du territoire sous tutelle et de l'évolution du contexte international au Moyen-Orient, les autorités britanniques décidèrent de précipiter l'évolution du territoire vers l'indépendance. La SNL dominait l'assemblée élue en février 1960 et forma le premier cabinet responsable du protectorat britannique, sous la présidence de Mahamed Haaji Ibrahim 'Igaal.

¹ AG/ONU, 289 (IV), 21 novembre 1949.

² Territoire cédé en 1897 par le Royaume Uni à l'Ethiopie, au mépris des accords de protection signés avec les clans somali du Somaliland.

Sous la pression de certains Etats membres, dont l'Egypte très active en Somalia, et avec l'accord de l'Italie, l'Assemblée Générale de l'ONU décida d'avancer de six mois la date de l'indépendance du territoire sous tutelle¹. Lors d'une conférence pan-somali réunie à Muqdisho du 16 au 22 avril 1960, les représentants des partis du Somaliland apportèrent leur appui à l'union immédiate des deux Etats, prélude à la réunion future de tous les territoires peuplés de Somali. Le Somaliland dont l'indépendance fut proclamée le 26 juin 1960, fusionna donc le 1^{er} juillet suivant avec la Somalia italienne pour former la République de Somalie.

La période 1960-1964 a été dominée en Somalie par la question du NFD², un territoire semi-désertique peuplé d'environ 388 000 personnes dont environ 240 000 Somali³, difficilement pacifié et qui avait toujours joui d'un statut à part dans le Kenya colonial⁴. Les Somali avaient notamment résisté à l'impôt et au recensement, par la fuite temporaire vers les confins éthiopiens vides de toute administration⁵. Le manque

¹ AG/ONU, 1418 (XIV), 5 décembre 1949 ; cf. la synthèse juridique de ce processus dans CONTINI Paolo, *The Somali Republic : An Experiment in Legal Integration*, pp. 1 et suivantes.

² Voir sur le fond l'analyse détaillée et documentée dans DRYSDALE John, op. cit., pp. 88-166, LEWIS I.M., «The Problem of the Northern Frontier District of Kenya», pp. 48-60, ainsi que le très complet CASTAGNO Alphonso A., «The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future».

³ Chiffres du recensement provisoire de l'administration coloniale du Kenya en 1962, cité par DRYSDALE John, op. cit., p. 103. Lewis donnait des chiffres forts différents : 230 000 personnes, dont environ un tiers de Somali, cf. LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{eme} partie, p. 356. Castagno en conclut sagement que la population du NFD se situe «entre 200 000 et 390 000» ; cf. CASTAGNO Alphonso A., «The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future», p. 167. La commission royale d'enquête d'octobre 1962 a estimé que les Somali représentaient 62 % de la population totale du NFD.

⁴ Notamment une administration et un système judiciaire propres, une taxe de capitation spécifique, un développement politique retardé jusqu'en 1961 (absence des Conseils Africains de District instaurés dans le reste du Kenya en 1950), un visa de police (pass) pour entrer et sortir de la province comparé par les nationalistes somali au système des laissez-passer en vigueur en Afrique du Sud, etc... L'est du NFD appartenait à l'origine au protectorat anglais du Jubaland créé en 1895 (cf. carte de Drysdale). La Grande Bretagne en céda la majeure partie - environ 85 000 km² - à l'Italie par un traité de juillet 1924 qui prit effet le 29 juin 1925. La frontière fut établie à cette date et le NFD rattaché au protectorat kenyan. La proposition de plusieurs administrateurs anglais d'ériger en territoire colonial séparé les districts somali - ce qui aurait facilité leur rattachement à la Somalie en 1960 - ne fut jamais suivie d'effets, mais la création de la nouvelle région du Nord-Est à la veille de l'indépendance kenyanne en a été l'ultime avatar ; cf. DRYSDALE John, op. cit., p. 33-39, CASTAGNO Alphonso A., «The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future», pp. 170-71.

⁵ CASTAGNO Alphonso A., «The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future», p. 172.

d'intérêt de la puissance coloniale pour l'aléatoire développement économique du NFD où elle n'a investi - timidement - qu'à partir de 1950, avait accru le particularisme somali dans l'ensemble kényan. Les Somali y étaient perçus comme une minorité conquérante et menaçante, contenue à grand peine sur la rivièrè Tana (atteinte par les Daarood dès 1909)¹ ; leur occupation des pâturages qu'ils revendiquaient comme leur territoire ancestral remontant, pour la plupart des clans, à moins de soixante ans².

Par ses atermoiements et ses revirements successifs, le gouvernement britannique porte une lourde part de responsabilité dans l'affaire du NFD³. Après avoir écarté en avril 1960 toute atteinte à l'intégrité territoriale du Kenya⁴, il avait semblé reconnaître, lors de la conférence de Lancaster House en février 1962, le droit des Somali du NFD à l'autodétermination, en décidant l'envoi d'une commission chargée d'enquêter sur l'opinion des populations concernées. En dépit de la vigoureuse campagne des partis sécessionnistes de 1960 à 1963⁵, des représentations diplomatiques insistantes du gouvernement Shermaarke et de la confirmation des vœux de la population somali par le rapport de la

¹ L'accord somali-oromo de 1919, parrainé par les Britanniques, traçait une ligne séparant les territoires des deux ethnies et arrêtant la progression somali vers le sud (cf. LEWIS I.M., «The Somali Conquest of the Horn of Africa», pp. 226-27) ; mais l'autorité coloniale ne fit strictement appliquer la ligne de démarcation des territoires claniques qu'à partir de 1936 ; cf. LEWIS I.M., «The Problem of the Northern Frontier District of Kenya», p. 55. Le NFD devait sa population composite à ce gel des rapports de force à la situation du début du siècle.

² LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 356. Toutefois, la présence de groupes somali dans cette région serait attestée à un période plus ancienne ; cf. TURTON E.R., «Bantu, Galla and Somali Migrations in the Horn of Africa : A Reassessment of the Jubba/Tana Area», pp. 519-37.

³ Lewis estime à juste titre, que traitée plus tôt sur la base des rapports de l'administration du NFD qui soulignaient la force du sentiment pan-somali, la question aurait pu être réglée en respectant l'aspiration séparatiste sans soulever l'ire des nationalistes kényans ; cf. LEWIS I.M., *A Modern History of Somalis*, p. 194.

⁴ Déclaration du Premier Ministre Macmillan aux Communes, citée par DRYSDALE John, op. cit., p. 102.

⁵ Ceux-ci sont nés en 1960, dès que l'interdiction frappant les partis politiques dans le NFD fut levée. La SYL avait été représentée dans l'est du NFD de 1943 à 1948, date où elle fut interdite et ses leaders déportés dans une autre région du Kenya. En 1961-63, le Parti Progressiste du Peuple de la Province du Nord (NPPPP), était le plus important et comptait des sections locales dans les six districts du NFD, tandis que le Parti Démocratique de la Frontière Nord (NFDP) également somali n'était présent que dans un district (Garissa), de même que le troisième parti sécessionniste, la Ligue Nationale du Peuple (PNL) rassemblant les Oromo musulmans du même district. Il existait également plusieurs partis anti-séparatistes dans le NFD, où ni la KANU ni la KADU n'étaient réellement implantées. Cf. CASTAGNO Alphonso A., «The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future», pp. 173-76.

commission d'enquête, rendu public en décembre 1962¹, Londres n'a pas voulu passer outre le refus des leaders nationalistes kenyans de la KANU et de la KADU d'envisager toute modification de frontière². Il s'agissait de ne pas s'aliéner les dirigeants d'un futur pays du Commonwealth, où les intérêts économiques britanniques - du fait notamment de la présence des fermiers blancs - restaient importants.

La thèse somalienne selon laquelle les territoires revendiqués au Kenya et en Ethiopie constituaient un problème de décolonisation avait semblé être avalisée lors des conférences du Caire en janvier 1958 et de Tunis en janvier 1960³, toutefois l'implication croissante de l'Ethiopie dans le mouvement pan-africain, jusqu'à la conférence fondatrice de l'OUA à Addis Abeba en mai 1963 où s'est confirmé l'isolement somalien sur la scène panafricaine, vouait cette offensive diplomatique à l'échec⁴. Les arguments éthiopiens étaient plus dans l'air du temps (non-ingérence, intégrité territoriale et respect des frontières héritées de la colonisation) alors que la plupart des dirigeants africains se trouvaient engagés dans des processus internes de consolidation autoritaire.

Pour sa part, le Kenya avait accepté à contre-cœur en 1963 de recourir à l'arbitrage de l'OUA, tout en déclarant en décembre de la même année l'état d'urgence dans la région Nord-Est et en faisant massivement appel à l'aide militaire britannique pour faire face aux réactions violentes

¹ Les Dromos islamisés (tels les Boran) et les Rendille, animistes mais culturellement proches des Somali, étaient également favorables à l'union avec la République de Somalie. Les Pokomo, les Oromo chrétiens ou animistes soutenaient en général le point de vue inverse. Il est certain que l'opinion majoritaire était séparatiste, mais la proportion de 87 % avancée par le NPPP et le gouvernement somalien paraît exagérée. Il était clair cependant que la population somali des trois districts situés à l'est de la "Somali line" de 1919 soutenait unanimement le plan de sécession et d'union ultérieure avec la république somalienne défendu par les partis séparatistes. Ceux-ci ajoutaient à ce décompte deux districts d'opinion mixte (Isiolo et Moyale). Cf. LEWIS I.M., «Pan-Africanism and Pan-Somalism», pp. 158-59 ; CASTAGNO Alphonso A., «The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future», pp. 177-79.

² Il faut y voir la volonté d'une élite politique accédant aux commandes de ne céder «aucun pouce du territoire» - selon la formule d'un ministre kenyan, attribut fondamental de la puissance souveraine. D'autre part, l'acceptation des revendications séparatistes somali aurait pu encourager les autres minorités ethniques du Kenya à faire de même et conduire donc à l'éclatement du pays.

³ CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 553.

⁴ Dès la deuxième conférence du Caire en mars 1961, la délégation somalienne a rencontré une opposition de la part des autres pays présents, dont la diplomatie éthiopienne a tiré le meilleur parti. Cette année là, la Somalie ne put engranger que le soutien ambigu de Nkrumah ; cf. LEWIS I.M., «Pan-Africanism and Pan-Somalism», p. 154.

des nationalistes somali¹. L'espoir un instant nourri par les dirigeants somaliens, qu'une éventuelle Fédération d'Afrique de l'Est permettrait de dépasser leur querelle avec le Kenya, reposait sur un *quid pro quo* : pour les Kenyans, la Fédération devait favoriser l'intégration économique régionale sans modification de frontière ni remise en cause de la souveraineté kenyane sur le NFD ; pour les Somaliens au contraire, un compromis territorial était le préalable indispensable à tout processus de regroupement supranational². A partir de novembre-décembre 1963 jusqu'en septembre 1967, le gouvernement somalien a financé et armé les insurgés somali de la province kenyane du Nord-Est, soumise pendant toutes ces années à l'état d'urgence en raison de l'insécurité qui y régnait.

Au début de 1964, un conflit armé avec l'Ethiopie voisine a relégué au second plan la question du NFD. L'irrédentisme somali en Ogaden était l'héritier du partage colonial de 1897 entre trois puissances européennes et le négus Menelik II. Le Conseil de la Tutelle de l'ONU avait exigé un règlement du contentieux frontalier avant l'indépendance. Outre l'échec des négociations directes constaté en décembre 1957³, les deux parties ne parvinrent pas à s'accorder sur la procédure à suivre - médiation ou arbitrage. Aussi, aucune solution n'intervint avant le 1^{er} juillet 1960, date à laquelle la Somalie a dénoncé tous les traités signés par les pouvoirs coloniaux avec l'Ethiopie - les populations somali n'ayant jamais été consultées - et qui constituaient jusqu'alors la base juridique des discussions⁴.

¹ Ceux-ci avaient également boycotté les élections législatives kényanes de mai 1963 ; CASTAGNO Alphonso A., «The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future», pp. 180-81.

² Voir les discours échangés par les Kenyans et les Somaliens lors des visites à Mogadiscio des chefs de la KANU et de la KADU, à l'initiative du gouvernement somalien, durant l'été 1962 ; cf. DRYSDALE John, *op. cit.*, chapitre 10. Des deux côtés, on a fait assaut de casuistique tant il vrai que pour les Somaliens ce qui comptait c'était l'unité somali, tandis que du côté kényan, l'important était la fédération.

³ Selon Drysdale, la volonté italienne de négocier s'est heurtée à l'intransigeance éthiopienne sur le fond comme sur la forme. Mesfin Wolde Mariam estime au contraire que c'est l'Italie qui porte la responsabilité de l'échec ; cf. MESFIN WOLDE MARIAM, *op. cit.*, pp. 210-11. Il faut dire que l'Italie, portant le fardeau moral de l'agression fasciste, n'était peut-être pas la mieux placée pour négocier avec le gouvernement éthiopien ; cf. APOLLONIO Sergio, «Border disputes, Egyptian influence are thorny problems», p. 10.

⁴ DRYSDALE John, *The Somali Dispute*, pp. 88-99. La république somalienne n'assumait que les obligations internationales découlant des traités signés par les Etats indépendants du Somaliland et de Somalia. En pratique, cela se réduisait aux trois accords signés le 26 juin entre le

Il convient de distinguer d'une part la revendication des Somaliens sur l'Ogaden en son entier - y compris le Hawd rétrocédé en 1954 à l'Ethiopie par le Royaume-Uni, de l'autre le différend historique et juridique sur la frontière de 1897-1908. En confondant les deux et en récusant la ligne administrative provisoire qui sert de frontière depuis 1950 et qui fut pendant un temps acceptée comme base de compromis par l'Ethiopie, les gouvernements somaliens successifs ont voulu maintenir ouverte la question de l'Ogaden, car ils espéraient qu'à l'occasion d'un règlement global sous l'égide des Nations Unies, l'occasion manquée en 1946 d'unir l'Ogaden à la Somalie se présenterait à nouveau. Dès l'indépendance somalienne proclamée, des escarmouches militaires ont éclaté entre les deux pays¹, pour déboucher sur une guerre ouverte mais non-déclarée en novembre 1963. Aux incursions somaliennes en Ogaden ont répondu les bombardements de villages frontaliers par l'aviation éthiopienne. Un cessez-le-feu précaire s'installa, confirmé par l'accord du 30 mars 1964 grâce à une intervention énergique de l'OUA et une médiation soudanaise².

Favorable en 1960 à l'indépendance immédiate du territoire français, dans l'espoir que sa population opterait ensuite pour l'union avec Mogadiscio, le gouvernement somalien soutenait le Front de Libération de la Côte Française des Somalis fondé par Mahmoud Harbi. Après le vote en faveur du statut de T.O.M., émis par la nouvelle assemblée territoriale élue en novembre 1958³, la question de Djibouti n'est revenue sur le devant de la scène qu'avec la crise d'août 1966 provoquée par la visite du général de Gaulle.

Somaliland et le Royaume-Uni, ainsi que les accords internationaux souscrits au nom de la Somalia, par l'administration italienne de tutelle, entre le 2 décembre 1950 et le 30 juin 1960 ; cf. CONTINI Paolo, *The Somali Republic : An Experiment in Legal Integration*, pp.14-15.

¹ Par exemple l'incident de Danod, un groupe de puits situés à environ 130 km de la frontière provisoire ; les troupes somaliennes pénétraient en territoire éthiopien pour défendre les nomades empêchés de faire paître et boire leurs dromadaires ; LEWIS I.M., «Pan-Africanism and Pan-Somalism», p. 153.

² CASTAGNO Alphonso A., «The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future», p. 187. L'accord prévoyait la démilitarisation de la frontière, un mode de règlement conjoint des incidents frontaliers et la fin de la guerre de propagande radiophonique comme des activités subversives, cf. THURSTON Raymond, «Détente in the Horn», pp. 7, 12.

³ Sur l'histoire de Djibouti entre 1945 et 1968, voir OBERLE Philippe, *Afars et Somalis, Le dossier de Djibouti*, notamment pp. 145-246, pour la période qui nous intéresse ici.

Le premier ministre Mahamed Haaji Ibraahim 'Igaal a mis un terme en 1967 à la stratégie délibérée de tension, qui avait non seulement échoué à faire progresser la cause somalienne, mais avait en outre plongé le pays dans un isolement diplomatique total. Sa politique de détente à l'égard de l'ensemble de ses voisins, inaugurée lors du sommet de l'OUA de septembre 1967, porta des fruits limités mais réels. Ce fut l'Entente d'Arusha¹, signée le 28 octobre 1967 avec le Kenya, et une visite très chaleureuse du président Shermaarke à Nairobi en juillet 1968. Le premier ministre se rendit en visite officielle à Addis-Abeba en septembre 1968 après une série de rencontres ministérielles positives qui avaient fait baisser la tension. Le communiqué du 5 septembre 1968, n'apportait certes aucune solution sur le fond, mais un mécanisme conjoint permanent de consultation était créé avec l'Ethiopie qui aurait permis ultérieurement une négociation sur le sort politique et économique des Somali de l'Ogaden - dans le cadre de la souveraineté éthiopienne cela va de soi. En septembre 1968, le premier ministre somalien signifia clairement, lors d'une visite officielle en France, que l'indépendance de Djibouti, tout juste rebaptisée «Territoire des Afars et des Issas» à l'issue du référendum du 19 mars 1967, était du ressort exclusif de sa population et du gouvernement français².

S'inscrivant en faux contre les ambitions territoriales des dirigeants somaliens, l'héritage économique et social de l'occupation coloniale n'offrait qu'une base matérielle étroite pour le développement d'un Etat moderne, en particulier dans le Nord. A la veille de la II^{ème} Guerre Mondiale, le protectorat du Somaliland était le territoire le moins développé de toutes les possessions impériales britanniques. L'investissement métropolitain y fut faible jusqu'en 1940 : bien que multiplié par deux entre 1900 et 1947³, le budget du protectorat ne

¹ Echange d'ambassadeurs, amnistie politique et fin de l'état d'urgence dans le Nord-Est kenyan, reprise des relations aériennes et commerciales, retour des réfugiés somali au Kenya, et réunions administratives conjointes pour contrôler et pacifier la frontière commune. L'application de l'accord était soumise à l'appréciation d'un comité tripartite au sein duquel le président Kaunda servait de modérateur.

² THURSTON Raymond, «Détente in the Horn», pp. 8-12 ; *A.C.R. 1969-70*, B 178-79.

³ Notre calcul à partir des chiffres fournis dans KAKWENZIRE Patrick, «Resistance, Revenue and Development in Northern Somalia, 1905-1939», pp. 666 et suivantes.

s'élevait encore cette année-là qu'à 213 139 livres sterling. Toutefois il fut multiplié par six entre 1947 et 1953¹.

L'administration coloniale, dont l'autorité effective ne s'exerçait que sur les ports du Somaliland et seulement de façon intermittente sur l'intérieur, se contentait de maintenir l'ordre public pour faciliter le commerce caravanier², en pratiquant une politique d'équilibre entre les clans que les premiers explorateurs Speke et Burton avaient recommandée. Déjà échaudé par les sommes consacrées entre 1899 et 1920³, à la lutte contre révolte de Sayyid Mahamed 'Abdulle Hasaan⁴, le Colonial Office était réticent à l'idée de dépenses supplémentaires pour un territoire dont l'importance stratégique était médiocre en comparaison d'Aden, laquelle suffisait d'ailleurs au contrôle du Bab el-Mandeb⁵. Ces préoccupations budgétaires furent déterminantes dans la décision en 1910 de replier l'administration du protectorat sur la bande côtière, en laissant les clans "amis" affronter seuls les derviches. C'est paradoxalement l'infamante défaite que les derviches infligèrent au Camel Corps commandé par Richard Corfield à Dul Madobe en 1913, qui contraignit les Britanniques à s'engager dans une occupation plus effective de leur protectorat, bien que les opérations militaires contre Mahamed 'Abdulle Hasaan aient été suspendues pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale⁶.

La mise en place d'un véritable système d'instruction primaire et secondaire n'intervint véritablement dans le Somaliland qu'après la II^{ème}

¹ LEWIS I.M., «Integration in the Somali Republic», pp. 259-61.

² Elle a financé le creusement d'un réseau de réservoirs d'eau le long de la frontière éthiopienne, afin d'aider les nomades à passer les saisons sèches. Cf. LAURENCE Margaret, *The Prophet's Camel Bell*, Londres, 1963 ; un récit de l'écrivain canadien, épouse à l'époque de l'ingénieur anglais chargé des travaux.

³ Pour quatre expéditions infructueuses entre 1899 et 1905, 2 494 000 £ ; KAKWENZIRE Patrick, «Resistance, Revenue and Development in Northern Somalia, 1905-1939», p. 664. Gesheker cite le chiffre total de 6 500 000 £, les combats faisant environ 200 000 morts ; GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», p. 18.

⁴ Cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 225-28 ; LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, pp. 65-85 ; SAMATAR Saïd S., *Oral Poetry and Somali Nationalism : The Case of Sayyid Mohammed Abdulle Hassan*, notamment le chapitre 3 ; JARDINE Douglas, *The Mad Mullah of Somaliland*, pour le point de vue des autorités coloniales sur les opérations militaires.

⁵ Même si le Lord de l'Amirauté affirmait encore le contraire en 1919 : la présence anglaise sur la côte somali s'inscrivait d'abord dans le cadre de la rivalité impériale franco-anglaise.

⁶ KAKWENZIRE Patrick, «Resistance, Revenue and Development in Northern Somalia, 1905-1939», pp. 666-67.

Guerre Mondiale : la première école secondaire de garçons fut ouverte en 1953¹. Il est vrai que les *wadaad* s'étaient longtemps opposés à ce qu'ils percevaient comme un moyen de détourner les jeunes Somali de l'islam - peut-être craignaient-ils aussi de perdre avec le monopole de l'école coranique une source substantielle de revenu - et que les fonctionnaires du Protectorat avaient pour consigne de prévenir tout sentiment d'hostilité susceptible de rallumer la révolte².

En Somalia italienne, dans l'Entre-deux-guerres, l'instruction était réservée aux fils de chefs et seules treize écoles primaires des missions catholiques fonctionnaient. Pendant le régime fasciste (1922-1941), environ 7 000 Somali ont reçu une instruction primaire mais le secondaire n'existait pas³. L'administration militaire britannique a ouvert dix-neuf écoles primaires et un centre de formation d'instituteurs et doublé le nombre d'enfants scolarisés⁴. En 1952, l'Administration italienne sous tutelle (AFIS) lança un ambitieux programme d'instruction et en 1957, 32 000 personnes étaient scolarisées. Une école d'administration créée en 1950, formait en deux ans des cadres somali pour la fonction publique, et en 1954, un embryon d'institut universitaire fut constitué. L'Italie a consenti un effort financier important pendant la durée de l'administration sous tutelle de l'ONU, notamment avec le plan de développement de sept ans lancé en 1954 (pour un montant de 4 Mn £)⁵.

L'industrie était inexistante dans le Somaliland et peu importante dans le Sud, où elle découlait directement du secteur primaire : raffinerie

¹ LEWIS I.M., «Integration in the Somali Republic», p. 260. Selon Castagno, le système scolaire public n'a été réellement développé qu'à partir de 1956 et l'instruction supérieure n'a débuté qu'en 1958, op. cit., p. 541.

² GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», p. 18. C'est pourtant l'opposition du Trésor britannique qui fut déterminante dans l'abandon en 1921 du premier plan pour le développement de l'instruction dans le territoire. La deuxième tentative, en 1938, achoppa sur un désaccord au sujet de la langue d'enseignement, les *wadaad* voulant imposer l'arabe contre le somali transcrit en caractères latins proposé par les Anglais, mais aussi en raison de la paranoïa anti-chrétienne des Somali ; KAKWENZIRE Patrick, «Resistance, Revenue and Development in Northern Somalia, 1905-1939», pp. 669-70, 676 ; LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, pp. 87-88.

³ CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 522.

⁴ LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 119.

⁵ Les chiffres ont été convertis en livres sterling par Lewis ; cf. LEWIS I.M., «Integration in the Somali Republic», p. 268.

de sucre de Jowhar, extraction du sel à Ras Hafun et la petite industrie traditionnelle de tissage, qui périssait depuis la fin du XIX^{ème}. La fragilité financière du pays sautait aux yeux¹. Une mission de la Banque Mondiale qui visita la Somalie sous tutelle en 1957 estima qu'une aide financière extérieure massive serait nécessaire pendant au moins vingt ans après l'indépendance². La dépendance de la Somalie à l'égard de l'assistance financière et technique étrangère n'a fait que s'alourdir pendant la première décennie de l'indépendance, la Somalie ayant reçu l'un des montants moyens d'aide par habitant les plus élevés d'Afrique subsaharienne entre 1960 et 1970³.

L'évolution politique interne apparaissait plus encourageante. La Somalie avait connu en dix ans, deux scrutins législatifs nationaux et deux élections présidentielles conduites en accord avec la Constitution, ainsi que trois cabinets ministériels responsables devant l'Assemblée. Les premiers ministres successifs étaient nommés par un Président de la

¹ Dans les deux territoires avant l'indépendance, les ressources locales - essentiellement les droits de douane à l'exportation comme à l'importation et les diverses assises - étaient faibles et ne représentaient qu'une faible partie des dépenses de l'Etat colonial : 35,5 % dans le Somaliland en 1908, 34,5 % en 1953 ; LEWIS I.M., «Integration in the Somali Republic», p. 261. Si ce ratio avait atteint 80 % pour l'année fiscale 1927-1928 au Somaliland, c'était dû à une grave sécheresse qui contraignit les nomades à vendre de nombreux animaux pour l'exportation et accrut de facto le nombre de peaux et produits dérivés commercialisés. La progression des ressources fiscales à long terme était étroitement dépendante de cette activité commerciale, mais ne pouvait suffire à financer les dépenses : entre 1908 et 1930 et en l'absence de tout projet de développement, celles-ci s'étaient accrues de 86 % en monnaie courante. Le budget n'était équilibré que par une subvention toujours croissante du Trésor britannique (sauf en 1938) ; KAKWENZIRE Patrick, «Resistance, Revenue and Development in Northern Somalia, 1905-1939», pp. 659, 675. Si les rentrées fiscales avaient augmenté significativement en Somalie sous tutelle pendant la décennie précédant l'indépendance, les dépenses de fonctionnement d'une administration en croissance rapide s'étaient accrues encore plus vite et représentaient 2,5 fois plus que les ressources à la fin des années 1950. Au Nord comme au Sud, les tentatives successives d'imposition d'une taxation directe se sont heurtées jusqu'à l'indépendance à une forte opposition, menée notamment par les *usdaad* ; KAKWENZIRE Patrick, «Resistance, Revenue and Development in Northern Somalia, 1905-1939», pp. 670-72 ; CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 531. La question fiscale est demeurée depuis lors très sensible politiquement. Sur le plan des finances publiques, l'indépendance représentait donc l'addition de deux déficits ; MESFIN WOLDE MARIAM, «The Background of the Ethio-Somalian Boundary Dispute», p. 192.

² LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 353.

³ MEHMET Omar, «Effectiveness of Foreign Aid : The Case of Somalia», *The Journal of Modern African Studies*, 9, 1, 1971, pp. 31-47.

République en définitive plus actif que son homologue de la constitution italienne de 1947, qui avait pourtant servi de modèle¹.

Le pays apparaissait à beaucoup d'observateurs étrangers comme un modèle d'acclimatation de la démocratie pluraliste dans une Afrique secouée par les coups d'Etat à répétition. Cependant, certaines tendances de la vie politique somalienne jetaient un voile d'ombre sur la solidité de la "démocratie pastorale" complaisamment célébrée : la faiblesse de l'opposition et son incapacité à constituer une organisation transclanique à l'échelle nationale, susceptible de concurrencer sérieusement l'hégémonique SYL ; les velléités des caciques du parti gouvernemental de transformer sa position dominante en monopole légal, enfin, le rôle croissant de la corruption dans l'élection et la vie parlementaire².

La prise du pouvoir par l'armée, le 21 octobre 1969, apparut à beaucoup - Somaliens ou étrangers - comme une véritable rupture et le début d'une ère nouvelle. C'est là l'une des bornes temporelles de notre étude, l'autre étant naturellement la chute du régime, le 27 janvier 1991.

Section III- Questions de méthode et d'objet

Après avoir précisé quelques particularités de l'enquête liées à notre objet, nous en mentionnerons les principales sources, avant d'aborder la problématique générale de cette étude.

§ 1- Modalités et sources de l'enquête

¹ Aadan 'Abdulle 'Usmaan, élu à titre provisoire Président de la République en juillet 1960, fut confirmé dans ses fonctions en 1961, après la ratification de la constitution par référendum ; il fut battu en juin 1967 par 'Abdirashiid 'Ali Shermaarke, lequel fut assassiné le 15 octobre 1969. Le président Aadan 'Abdulle 'Usmaan avait d'abord nommé premier ministre 'Abdirashiid 'Ali Shermaarke en juillet 1960, au lieu de reconduire le chef du gouvernement autonome de la Somalie sous tutelle, 'Abdullaahi 'Iise. Au lendemain des élections législatives de 1964, pourtant remportées largement par le gouvernement, il choisit 'Abdirisaak Haaji Huseen - également issu du parti gouvernemental, au lieu de reconduire Shermaarke, lequel passa immédiatement à l'opposition parlementaire sans quitter la SYL. Elu président en 1967, Shermaarke désigna le nordiste Mahamed Haaji Ibrahim 'Igaal, transfuge du parti d'opposition SNC, pour diriger le gouvernement. 'Igaal fut reconduit après les élections de mars 1969, dans l'organisation desquelles il avait pris une part décisive ; il était donc chef du gouvernement au moment du coup d'Etat militaire.

² Pour une chronique politique plus détaillée de la période 1950-1969, conférer l'annexe 1.

Notre séjour en Somalie nous avait familiarisé avec l'atmosphère politique qui y prévalait et alerté sur le décalage entre la perception occidentale de Mahamed Siyaad et la réalité de son régime. Peu enclin à favoriser une recherche indépendante en science sociale, le gouvernement somalien s'est efforcé avec un certain succès, de canaliser la vie intellectuelle locale et d'embrigader des chercheurs étrangers - quelquefois à leur corps défendant - au service de ses objectifs de propagande¹. En effet, comme d'autres «expériences socialistes» africaines, la Somalie a attiré dans les années 1970 de nombreux universitaires occidentaux bien intentionnés, dont les articles lui ont fourni une utile caution extérieure.

Au milieu des années 1980, les dirigeants somaliens demeuraient attentifs à leur image à l'étranger et la police politique était encore efficace. Pour y faire une recherche de terrain², il fallait être l'invité du

¹ Nous pensons ici aux réunions organisées à Mogadiscio sous l'égide de l'Académie des Sciences somalienne : «Symposium International pour le Dixième Anniversaire de la Révolution», 15-21 octobre 1979, «Troisième Conférence Franz Fanon», 18-24 Juin 1979 notamment. De façon significative, les papiers présentés au symposium se divisent en deux tomes : d'une part ce qui concerne la littérature et la langue somalies, un thème de recherche «inoffensif» très valorisé par les autorités ; d'autre part un volume rassemblant les papiers politiquement utiles et dont le titre parle de lui-même : «Transformations révolutionnaires : auto-détermination et conflit dans la Corne». L'irrédentisme somalien y trouvait une caution académique. Voir le discours de bienvenue de Mahamed Aadan Sheekh, ancien ministre et thuriféraire de Mahamed Siyaad Barre, cité dans ADAM Hussein Mohamed (dir.), *Somalia and the World : Proceedings of the International Symposium held in Mogadishu, on the Tenth Anniversary of the Somali Revolution, October 15-21, 1979*, Mogadiscio, State Printing Press, 1980, volume 2, p. 209. L'Association Internationale d'Etudes Somalies (ISSA) qui fut créée à la suite du symposium, avait son siège à Mogadiscio. Un deuxième congrès de l'ISSA se tint à Hambourg en août 1983 et un troisième à Rome en 1986. Bien que dans ces deux derniers cas, une université étrangère ait supervisé l'organisation du colloque, on ne trouve dans les actes aucun papier critique sur un thème politique. Du reste, un de nos informateurs nous a affirmé qu'il s'est vu refuser à Hambourg un projet de communication sur l'interdiction du khat en Somalie, en raison du caractère supposé polémique de son sujet ! Un quatrième congrès de l'ISSA s'est tenu à Mogadiscio en juin 1989, mais il a fait l'objet, à l'initiative du professeur Sa'iid Sheekh Samatar, d'un boycott d'une partie de la communauté des chercheurs, en signe de protestation contre les violations répétées des droits de l'homme en Somalie.

² En réaction contre l'académisme des premières études centrées sur les institutions juridiques des Etats nouvellement créés et sous l'influence de l'anthropologie, l'africanisme politique a érigé le "terrain" en impératif. Toutefois, l'anthropologie elle-même a connu quelques déconvenues avec des "terrains" demeurés célèbres ; que l'on pense aux Mélanésiens de Margaret Mead ou aux Iks de Colin Turnbull ! Cf. MEAD Margaret, *Mœurs et sexualité en Océanie* ; TURNBULL Colin, *Les Iks : survivre par la cruauté, Nord-Ouganda*. D'autre part, le séjour sur le terrain compte souvent moins par la valeur des données collectées, que par la légitimité scientifique qu'il apporte au chercheur. Quoi qu'il en soit, cette démarche nous paraît

gouvernement et dépendre d'interprètes jouant également le rôle de mouchards, ou bien travailler sous le couvert d'une agence de coopération occidentale¹. Entreprendre une enquête in situ sur un thème aussi sensible que celui de la domination politique apparaissait comme pure illusion².

Les entretiens que nous avons réalisés, en une ou plusieurs fois, avec une centaine de personnalités somaliennes et de simples citoyens, acteurs passés et présents du système politique, s'ils ne remplacent pas totalement une telle enquête, nous ont paru offrir une alternative acceptable. Certes, de nombreux biais résultent à la fois du caractère non-représentatif au sens statistique des personnes interrogées, du mode aléatoire de leur sélection et de la relation chercheur/répondant³. Outre ces difficultés classiques en sciences sociales, interviennent dans le cas présent une série de facteurs spécifiques, sur lesquels il n'est pas inutile de s'attarder.

La xénophobie fait partie intégrante de l'imaginaire des Somali en étroite relation avec la haute idée qu'ils ont d'eux-mêmes, de leur langue, et une peur très répandue de perdre leur propre identité sous l'influence étrangère⁴. La méfiance à l'égard de celui qui pose des questions (toujours soupçonné d'être un peu espion) ne facilite guère les contacts et le régime Siyaad Barre, qui avait interdit un temps les relations privées entre ses ressortissants et les étrangers, a bien sûr largement renforcé ce réflexe. Il est donc nécessaire d'être introduit, c'est-à-dire de se recommander d'un Somali du même clan, pour ne pas se voir claquer la porte au nez - cela

indispensable à la formation intellectuelle du chercheur - quasi-initiatique ; cf. BARLEY Nigel, *Un Anthropologue en déroute*.

¹ Ce n'était pas non plus une garantie absolue. Un anthropologue américain qui travaillait sur le pastoralisme nomade pour le compte de USAID et pensait pouvoir se passer d'interprète parce qu'il parlait correctement somali, en fit l'amère expérience.

² I.M Lewis, consulté lors d'une de ses visites à Mogadiscio en 1984, nous avait loyalement averti des risques de l'entreprise et nous lui en sommes reconnaissant. Lui-même, protégé par sa notoriété, était pourtant étroitement surveillé. A l'occasion, le gouvernement somalien a tenté de faire pression pour qu'il ne publie pas des articles défavorables au régime Siyaad Barre.

³ Voir par exemple, GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, pp. 717-36. Nos entretiens sont de type directif à questions ouvertes.

⁴ LAITIN David D., *Politics, Language, and Thought*, pp. 34-35. La paranoïa la plus répandue chez les Somali est la crainte d'un complot secret des Occidentaux pour convertir leurs enfants au christianisme !

ne suffit pas toujours. C'est pourquoi il nous a fallu plus de trois ans pour constituer un vivier d'informateurs sur trois continents¹.

Cette attitude s'enracine dans les règles sociales traditionnelles, selon lesquelles un rapport d'échange (signes, femmes ou marchandises) ne pouvait s'établir qu'une fois le partenaire identifié, c'est-à-dire défini socialement selon son appartenance lignagère². Cette prescription demeure impérative et la même question, selon qu'elle vous est posée par une personne proche ou éloignée dans la parenté, appelle une réponse radicalement différente. Un informateur, auquel nous faisons remarquer les variations successives de son discours, admettait volontiers qu'un Somali a toujours plusieurs versions d'une même histoire selon qu'il s'adresse à des parents, à un public comportant des membres d'autres clans, ou bien à un Occidental. Le locuteur anticipe en quelque sorte les diverses "lectures" qu'en feront ses auditoires. Dans l'univers cognitif somali, il n'est pas de fait humain intangible et vérifiable que l'on puisse établir une fois pour toute, il n'y a que des vérités relatives et ajustables en fonction du contexte et des acteurs en présence.

Le chercheur est alors gratifié d'un discours correspondant aux attentes que l'enquête lui prête : celui-ci occultera par exemple les incidences claniques d'un comportement donné ou décrira un conflit né de rivalités personnelles en termes d'affrontement idéologique. L'observateur court constamment le risque d'une distorsion de la réalité, cela d'autant plus que nombre d'informateurs n'hésitent pas à nier des faits qui ne concordent pas avec leur description, ou à suppléer une argumentation peu crédible par l'imagination. En les intronisant pour les besoins de notre recherche, "informateurs" sur leur propre milieu social, nous nous plaçons par avance en position de dupe et les induisons à "livrer la marchandise", selon l'expression américaine. Ce biais se trouve accentué par la difficulté

¹ La liste des personnes interrogées figure en annexe 2. Chaque entretien représente entre une page dactylographiée pour le plus court et quatre-vingt-huit pages pour le plus long... Il n'était bien entendu pas possible de les faire figurer en annexe. Plutôt que des citations alourdissant le texte, nous avons choisi de faire référence à tel ou tel entretien dans les notes en bas de page, lorsque cela était indispensable pour appuyer une information fournie ou une analyse.

² «Le caractère très segmenté et exclusif du système politique somali rend impossible, à tout le moins extrêmement difficile, que l'on fasse confiance à quelqu'un qui n'est pas un parent. Le soupçon joue de façon structurelle» ; LEWIS I.M., *A Pastoral Society*, p. 30. «Le clan et les généalogies de lignagère fixent donc qui est ami et qui est ennemi» ; LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 388.

à contacter les témoins les plus pertinents et donc à procéder à des recoupements rigoureux. Devant deux récits incompatibles, il est parfois impossible de déterminer celui qui offre le plus de vraisemblance ; nous serons amenés à faire état de ces contradictions dans le cours de la démonstration, lorsque la validité de nos hypothèses pourrait en être affectée.

L'exercice fut pourtant très profitable : ces entretiens ont nettement amélioré notre compréhension de la société somalienne et l'analyse y a gagné en profondeur. En outre, certains de nos interlocuteurs nous ont apporté des informations inédites sur le régime de Mahamed Siyaad Barre, ses soutiens comme ceux qui l'ont combattu. Notre travail y gagne certainement en originalité.

Ni le discours des acteurs, ni la façade institutionnelle et moins encore, l'image que les élites intellectuelles et politico-administratives somali - lesquelles sont autant que sous d'autres cieux en représentation permanente - veulent donner d'elle-même et de leur société, ne doivent être pris au pied de la lettre. Dans les mythes que les Somaliens produisent sur eux-mêmes, une sorte de "tradition orale" en cours de création, pour donner sens à l'insensé (la tyrannie de Siyaad Barre ou la guerre civile actuelle), se donnent à lire des logiques sociales rétives aux formes habituelles d'objectivation. Une compréhension plus fine du phénomène clanique par exemple ne peut s'acquérir par la seule lecture des travaux d'anthropologie, elle requiert une fréquentation sur une certaine durée, des Somali eux-mêmes.

Les sources documentaires fournissent, en termes quantitatifs, le principal support de cette étude. L'absence de véritable presse locale, depuis le coup d'Etat de 1969, dans la mesure où le quotidien gouvernemental *Hiddigta Oktoobar* (*L'Etoile d'Octobre*) et l'hebdomadaire *Heegan* n'étaient guère plus que des "caisses de résonance" de la propagande gouvernementale, ne permet pas de fonder une recherche sur cette base.

Les différentes publications périodiques et Radio-Mogadiscio (la télévision somalienne a été créée au milieu des années 1980) furent placés pendant vingt ans sous le contrôle direct du Ministère de l'Information et

de l'Orientation Nationale (national guidance) à l'intitulé évocateur. Ils publiaient essentiellement les dépêches de l'agence gouvernementale SONNA : nouvelles internationales sélectionnées et compte-rendus arides des déplacements officiels. Une exploitation systématique de ce matériau n'aurait pas produit des résultats justifiant l'ample travail de traduction nécessaire. Au demeurant, *Summary of the World Broadcast* publié par la BBC, contient régulièrement des extraits des émissions de Radio-Mogadiscio comme de Radio-Halgan, organe dans les années 1980 des fronts d'opposition armée basés en Ethiopie.

D'une façon générale, les documents officiels somaliens sont peu nombreux et il est malaisé de se les procurer. Les archives gouvernementales sont, de notoriété publique, si peu classées qu'elles ne peuvent guère être exploitées¹ ; peu de publications officielles sont disponibles à l'extérieur du pays et l'opposition elle-même n'a pas produit une littérature très volumineuse. Peut-être faut-il y voir l'empreinte d'une culture où l'écrit n'a pas de valeur propre, où la parole - politique et poétique - se transmet encore oralement, sur les supports nouveaux offerts par la modernité technique : radio, magnétophone à cassettes, vidéo ? De façon significative, plutôt que de consigner les événements marquants dans des rapports écrits, les Somaliens préfèrent les filmer sur vidéo-cassettes dont des copies circulent ensuite un peu partout dans le monde parmi les communautés expatriées².

A un dépouillement scrupuleux de la presse, du *Bulletin Quotidien de l'AFP*, s'ajoute la lecture régulière de *Africa Confidential*, *La Lettre de*

¹ Un étudiant somalien qui voulait rédiger une thèse de troisième cycle sur la présence soviétique en Somalie, en a fait la cruelle expérience au Ministère des Affaires Etrangères de Mogadiscio. Désormais, la question ne se pose plus guère car la plupart des archives publiques somaliennes ont été détruites lors des combats de 1991 et des pillages qui les ont accompagnés. Il ne s'est malheureusement pas trouvé, à notre connaissance, d'historien somalien qui ait pris la peine de ramasser la correspondance du Président. Fin août 1991, celle-ci voletait encore dans les ruines de sa résidence ou servait de papier d'emballage au marché de Mogadiscio.

² Ce fut le cas par exemple, de la prise de Mogadiscio par l'USC, des bombardements des villes du Nord par l'armée en 1988, de la réunion des anciens (*Uqda*) qui s'est tenue à Bur'o en avril 1991, de la session du Comité Central élargi du SNM qui vota l'indépendance du Somaliland ou bien de la mission menée par Sulaymaan *Ga* dans le Sud au nom du SNM, etc...

L'Océan Indien, Africa Research Bulletin, sans oublier l'excellente synthèse annuelle fournie par *Africa Contemporary Record*¹.

Alors que les sources en langue anglaise (ouvrages et articles) ont fait l'objet d'une exploitation systématique, les publications en Italien ne sont citées qu'occasionnellement. Faute de temps et de moyens, nous n'avons pu nous rendre en Italie. La plupart des sources pertinentes pour cette étude ont été recensées en recourant à la banque de données de la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis.

§ 2- De l'objet donné à l'objet construit

Confronté à un domaine de recherche encore neuf, le politiste réagit habituellement en embrassant de vastes horizons. A cet égard, il eut été tentant de prendre pour objet d'analyse la construction de l'Etat post-colonial en Somalie, en suivant l'exemple parmi d'autres de Jean-François Bayart ou de Daniel Bourmaud². C'est la voie choisie, mais dans une perspective purement historique, par I.M Lewis dans *A Modern History of Somalia* (1980), sous-titré de façon significative : *Nation and State in the Horn of Africa*³, qu'il prolongea en dirigeant la publication de *Nationalism and Self-determination in the Horn of Africa* (1983). Dans la même veine, mérite d'être citée l'étude de David D. Laitin et Saïd S. Samatar, *Somalia : Nation in Search of a State* (1987). Compte-tenu du caractère général et descriptif de ces excellentes synthèses, il demeurerait possible de restituer analytiquement la "trajectoire" de l'Etat post-colonial somalien⁴, dont la dictature militaire ne serait qu'une modalité, explicable par des facteurs

¹ Ces périodiques, fréquemment cités en référence ci-après, seront mentionnés par leurs seules initiales, soit respectivement : *S.W.B.*, *A.F.P.*, *A.C.*, *L.O.I.*, *A.R.B.* (P pour la série politique, E pour la série économique), *A.C.R.*

² Respectivement sur le Cameroun et sur le Kenya. Cf. BAYART Jean-François, *L'Etat au Cameroun*; BOURMAUD Daniel, *Histoire politique du Kenya*. Dans les deux cas, bien qu'avec des approches théoriques différentes, il s'agit d'études de l'Etat saisi dans sa dynamique de fonctionnement et son historicité.

³ Ce livre est une version revue et augmentée, pour mieux prendre en compte le sud du pays, de *A Modern History of Somaliland* (1965), dont le sous-titre était : *From Nation to State*.

⁴ Pour la notion de trajectoire étatique, cf. BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, notamment introduction et deuxième partie ; également BAYART Jean-François, «L'Etat», in COULON Christian, MARTIN Denis-Constant, dir., *Les Afriques Politiques*, pp. 213-30.

historiques, tout en situant cette trajectoire dans une perspective comparatiste.

Nous n'avons pourtant pas retenu cette option, pour deux raisons essentielles : d'une part, le nombre limité de travaux monographiques consacrés à la Somalie, à la différence d'autres pays africains comme justement le Kenya ou le Cameroun (sans même parler du Nigéria et du Sénégal), ne nous semblait pas permettre un travail original de synthèse et de théorisation sur un objet défini de façon aussi large ; d'autre part, nous avons d'emblée souhaité concentrer notre attention et nos efforts sur le régime de Mahamed Siyaad Barre, en plaçant au coeur de notre problématique le rôle joué par cet acteur, ce qui excluait de confondre a priori Siyaad Barre et l'Etat post-colonial.

En effet, nombreuses furent les tentatives de cerner la nature de l'Etat en Afrique. Les qualificatifs ont fleuri, suggestifs mais insatisfaisants : Etat sous-développé, Etat mou, faible etc... A tout prendre, il vaut mieux, comme le suggère Nettl, traiter l'Etat comme une variable conceptuelle et non comme un donné. Les développements ci-dessous permettront, nous l'espérons, de comprendre que dans la domination personnelle (selon la terminologie de Max Weber), l'Etat - soit communément une structure institutionnelle - n'a d'autre contenu que celui que lui confère le jeu des acteurs centraux, et de façon éminente parmi eux, le "Prince". Quand celui-ci disparaît, bien souvent le prétendu Etat sombre avec lui, si un successeur ne parvient pas à s'imposer rapidement : Liberia, Somalie, Ouganda ; le contre-exemple du Centrafrique après Bokassa ne jouant pas en raison de l'intervention d'une puissance extérieure¹. C'est pourquoi notre objet d'étude réside plus dans la régulation d'un système de pouvoir, que dans les structures de l'Etat. S'agit-il pour autant d'une analyse de système ?

¹ Nous excluons bien entendu ici les transitions - plus ou moins - pacifiques vers la démocratie, notamment par le mécanisme des «conférences nationales souveraines», qui ont mis fin à des systèmes de pouvoir personnel au Congo, au Bénin, au Mali et au Niger par exemple. Nous nous réservons le loisir de vérifier ultérieurement jusqu'à quel point les régimes incriminés se rapprochaient du type idéal défini ci-dessous.

La théorie systémique au-delà de son ambitieux projet¹ et en dépit des critiques souvent outrées dont elle a fait l'objet², aurait pu offrir le cadre naturel d'une telle étude, ne serait-ce que par l'importance qu'elle réserve à la notion de persistance du système politique. Encore faudrait-il lever l'ambiguïté tenant au statut méthodologique du concept lui-même.

Parce que l'analyse systémique est devenue un cadre de référence largement admis - parfois inconsciemment, notamment en raison des possibilités de théorisation qu'elle recèle, contribuant ainsi depuis quarante ans à l'autonomisation intellectuelle de la science politique, ses concepts fondamentaux sont passés dans le vocabulaire élémentaire de la discipline, en perdant au passage en précision et clarté³.

Pour de nombreux auteurs, le système politique semble décrire la structure réelle de la société étudiée. Dès lors, l'analyse empirique s'efforce de retrouver dans les processus sociaux observés, les éléments du cadre conceptuel d'Easton. Mais faut-il alors séparer, comme le fait Daniel Bourmaud⁴, les sociétés africaines formant des systèmes politiques de celles qui n'en sont pas - rejetées dans on ne sait quel abîme de l'impensé - par défaut d'intégration ? Or, comme le souligne Jacques Lagroye, «le risque est considérable de prendre un cadre qui facilite l'analyse des faits sociaux pour la réalité même de ces phénomènes, [or] le

¹ Pour Easton, l'analyse en terme de système vise à «mettre au point la structure conceptuelle (...) de la théorie générale» qu'il appelle de ses vœux ; cf. EASTON David, *L'Analyse du système politique*, pp. 1, 5, 13. Notre objectif dans ce travail se situe plutôt au plan de la théorie moyenne chère à Merton et Wright Mills.

² Ainsi la prétendue sous-estimation du conflit et la valorisation de l'intégration, ou encore le conservatisme social, que les marxistes ont reprochés à Easton nous semblent davantage refléter les polémiques idéologiques des années 1970 que contribuer au débat scientifique. En effet, Easton critique la notion de "retour à l'équilibre" et précise que la réaction du système aux variations de l'environnement peut conduire à des changements structurels (contrairement au modèle du marché de concurrence parfaite des économistes néo-classiques) ; quant au conflit, il subsiste dans la compétition pour la prise en compte des exigences, notamment au niveau des "éclusiers", et dans la possibilité d'une rétroaction négative. EASTON D., op. cit., pp. 21-23, 78-87, 101. Pour la critique de ces critiques, voir : SEURIN Jean-Louis, «Un schéma pour l'analyse comparative des gouvernements», p. 720.

³ Voir le bilan des études systémiques récemment dressé en 1991 par leur introducteur en science politique ; EASTON David, «Quelle est la place de l'analyse des systèmes aujourd'hui ?», pp. 41-61.

⁴ BOURMAUD Daniel, *Le système politique du Kenya : centre et périphérie*, p. 5. Il a toutefois le mérite de se poser une telle question, alors que l'expression «système politique» est souvent employée comme une "façon de parler" en dehors de toute référence au modèle théorique systémique.

système politique ne désigne pas une "réalité" immédiatement perceptible, visible, concrètement appréhendable (comme pourrait l'être un système biologique, c'est-à-dire un être vivant), mais le résultat d'une opération intellectuelle d'abstraction, de choix et de construction théorique d'un modèle de relations>>¹. Dans la littérature comparatiste, nombre d'auteurs usent indifféremment de ces deux acceptions, en esquivant le problème méthodologique².

Si le cadre systémique est essentiellement un modèle abstrait d'analyse, une grille de lecture de la complexité sociale, «que le système n'est pas un objet mais seulement la relation entre le chercheur et son objet»³, comme le dit Jean-Louis Seurin ; alors il y est en principe possible d'appréhender la polité somalienne avec la boîte à outils fournie par Easton, comme celui-ci nous encourage à le faire pour toute société⁴. Toutefois, la cote est mal taillée : le schéma systémique de Easton a été élaboré à partir d'une société industrielle développée aux institutions pluralistes, qui assurent par de multiples canaux une bonne communication entre les décideurs et le milieu social. Leur repérage est indispensable à l'analyse des fonctions d'expression des exigences, de conversion et de rétroaction ; une tâche particulièrement ardue dans des sociétés comme celle que nous étudions⁵. Elle supposerait disponible une information socio-économique détaillée sur des pays où, bien souvent, même les données de base (population, revenu réel, stratification sociale) sont déficientes. Par ailleurs, postuler que les différentes fonctions du système politique sont dans toute société nécessairement remplies, d'une

¹ LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, pp. 131, 136.

² Par exemple et de façon explicite, POTHOLM Christian P., *Four African Political Systems*, p. 2.

³ SEURIN Jean-Louis, op. cit., p. 716.

⁴ EASTON D., op. cit., pp. 17, 39. L'auteur note fort justement qu'il se place au plan des processus sociaux fondamentaux, communs à tous les systèmes politiques. Le postulat d'universalité de ces processus fondamentaux - à condition de ne pas se tromper dans leur identification - apparaît effectivement comme une condition de possibilité de toute science sociale. C'est pourquoi il faut nuancer la critique habituelle d'ethnocentrisme, comme l'a rappelé récemment Jean-François Médard à propos du cas similaire du comparatisme ; MEDARD Jean-François, «L'Afrique et la science politique», pp. 284-85.

⁵ Easton lui-même souligne cette opacité, en particulier quant aux modalités de la réduction des exigences ; cf. EASTON D., op. cit., pp. 132-33.

quelconque manière¹, conduirait à inférer du cadre théorique ce qui n'a pu être observé empiriquement...

A moins de se satisfaire de quelques truismes sans intérêt («le dictateur perd des soutiens parce qu'il n'a pas su satisfaire les exigences de son peuple») en réduisant le modèle d'Easton à un jargon pédant, l'analyse systémique paraît difficilement applicable à nombre de sociétés africaines. L'obstacle, on le voit, est moins théorique que pratique ; mais le chercheur en science sociale a souvent la théorie de ses moyens méthodologiques².

En outre, ce paradigme repose sur deux postulats fondamentaux : interdépendance des éléments et rétroaction. Pouvons-nous préjuger qu'une société politique qui nous apparaît dans toute son opaque altérité est auto-réglée ? La démarche systémique a quelque chose de tautologique : en posant en hypothèse le système, on découvre - ô surprise - in fine la régulation (ou la crise de la régulation ce qui revient au même). Certes, chez Easton la régulation ne se réduit pas au processus automatique de la fameuse boucle de rétroaction, principal critère d'existence du système. Les processus de conversion y contribuent également, notamment l'action des "éclusiers" dont le nombre restreint en régime autoritaire permettrait aux dirigeants de «régulariser efficacement l'entrée des exigences»³. Easton met d'ailleurs explicitement en cause l'automatisme prêté aux régulateurs : «Supposer que tous les mécanismes d'un système contribuent toujours obligatoirement à sa survie serait tomber dans l'erreur fonctionnaliste»⁴.

¹ Postulat sous-jacent au modèle systémique, que nous croyons de toute façon erroné en ce qui concerne les régimes de pouvoir personnel, et conduisant à juger les régimes autoritaires ou totalitaires aussi "fonctionnels" que les démocraties pluralistes. La question de la survie d'un groupe dirigeant qui se maintient sans pour autant répondre aux demandes sociales est écartée d'un revers de main par Easton qui ne voit dans un tel système politique qu'un «vestige culturel ou une anomalie historique» (op. cit. p. 47). Il a recours également à une autre échappatoire : dans les sociétés "en transition" (Tiers Monde), les dirigeants contrôlèrent les demandes sociales et formulèrent les exigences acceptables tout en produisant les inputs (op. cit. p. 93). La distorsion de la réalité de ces sociétés pour sauver le modèle théorique apparaît ici très nettement.

² Le problème est honnêtement mentionné par un partisan convaincu de l'analyse systémique ; cf. SEURIN Jean-Louis, op. cit., p. 730.

³ EASTON D., op. cit., pp. 32, 71, 89, 345.

⁴ Ibid., p. 101.

Poser a priori que le système est automatiquement régulé équivaldrait en effet, à renoncer à expliquer le déclin et l'effondrement : la crise politique se réduirait à un dysfonctionnement temporaire. En citant l'exemple du moteur et celui de l'organisme biologique, l'auteur s'efforce d'affiner la métaphore de la régulation : «Ceci suggère qu'en appliquant le concept de "régulation" à des systèmes sociaux, il importe peu que l'activité des structures qui servent à maintenir un système dans ses limites critiques soit le résultat d'une activité consciente et délibérée, ou qu'elle intervienne automatiquement ou même accidentellement au cours des événements. Dans certains cas, par exemple lors de l'élaboration ou de la modification d'une constitution politique, des efforts tout à fait délibérés et rationnels peuvent être consacrés à la création de mécanismes régulateurs qui aideront à maintenir un régime donné ou un système entier dans ses limites critiques. Dans d'autres cas, comme dans la modification lente et imperceptible des règles de comportement qui se produit avec le temps dans une culture politique, les régulateurs qui aident à maintenir le système politique dans ses limites critiques peuvent être le produit du jeu complexe des facteurs historiques»¹.

Le choix des exemples est révélateur : si l'on se préoccupe de la survie politique des dirigeants d'un régime, la régulation est le produit de leurs actions intentionnelles - mais pas nécessairement conscientes. Daniel Bourmaud note justement que la régulation «varie en fait selon la forme du régime politique», qu'elle est «localisée dans une instance spécifique» (parti, chef de l'Etat, junte militaire etc...) et non pas assurée par des mécanismes diffus².

Ceci nous amène à une remarque décisive : la perspective de David Easton est essentiellement holiste, tandis que la nôtre est centrée sur l'acteur. Easton s'intéresse au maintien du système dont les éléments interdépendants sont des sous-systèmes, des structures ou des objets politiques ; nous nous préoccupons de la survie politique d'acteurs incarnés, en interaction entre eux dans un processus historique

¹ Ibid., p. 110, note n° 5.

² BOURMAUD Daniel, op. cit., p. 8. Il oppose cette conception plus immédiate de la régulation à celle développée par l'école de la sociologie des organisations, dans les travaux de Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig.

observable¹. Chez Easton, les acteurs particuliers ne sont que les "agents" de la réalisation d'une fonction du système, leurs actions sont téléguidées et servent toujours les fins que le système se donne². La tendance de Easton à réifier le système, à en faire un *deus ex machina* qui détermine les comportements politiques, va à l'encontre du modèle de l'entrepreneur (examiné en détail dans le chapitre préliminaire) qui poursuit d'abord des fins personnelles et met en oeuvre des stratégies rationnelles pour y parvenir³. Dans notre optique, la persistance du système politique par l'adaptation chère à Easton ne serait plus qu'un effet induit des comportements d'acteurs mis en évidence par l'analyse⁴.

Une limite semblable se retrouve naturellement chez des auteurs tels Almond et Powell⁵, dont l'analyse privilégie les fonctions remplies par le système et tend à évacuer la domination et ceux qui en bénéficient ; car le système ne se maintient jamais - même dans les démocraties pluralistes occidentales - sans que cela profite à des acteurs politiques

¹ Cette dichotomie est peut-être excessive. Certains continuateurs d'Easton s'efforcent de concilier les deux perspectives, celle de l'acteur et celle du système ; SEURIN Jean-Louis, op. cit., pp. 718-19.

² Dans son introduction à la traduction française de Easton, Serge Hurtig note avec pertinence : «Le système politique de Easton est un ensemble de variables ; mais il arrive à Easton de le réifier, et de le décrire comme acteur ; en fait le système ne peut chercher à s'adapter : seuls les acteurs (individus, groupes etc...) peuvent être dotés de volonté» ; EASTON D., op. cit., p. VI. Contrairement à ce qu'écrit Hurtig, ce n'est pas seulement un problème de style, mais plutôt un effet de la perspective holiste. Pour quelques exemples illustrant ce biais, cf. EASTON D., op. cit., pp. 19, 27, 29, 289, 354. L'assimilation du système à une personne agissante et dotée de volonté est fort répandue dans les études de cas se réclamant de l'analyse systémique ; par exemple POTHOLM Christian P., *Four African Political Systems*, p. 26. Celui-ci croit pouvoir s'en sortir au prix d'une réduction douteuse : les «buts du système» notamment, sont ceux «des acteurs centraux» ou encore des «principaux décideurs», soit «les décideurs qui sont reconnus comme tels par le système dans son ensemble». On tourne en rond.

³ Certes, il reconnaît incidemment que «les outputs des autorités peuvent apparaître comme orientés étroitement vers leur propre maintien au pouvoir, dans une situation de concurrence pour les postes, comme un élément de la lutte pour le pouvoir entre les hommes politiques» (op. cit. p. 326) ; mais c'est pour y voir aussitôt une vision subjective, les outputs pouvant tout aussi bien refléter «les conceptions authentiques des autorités quant à la meilleure voie à suivre». Ce qui lui importe avant tout c'est l'impact des outputs sur la persistance du système, via le maintien d'un niveau minimal de soutien.

⁴ L'inventeur du systémisme a l'honnêteté de préciser qu'il s'efforce de modéliser les relations du système politique avec son environnement et qu'il «ne serait guère utile de chercher à conceptualiser de cette façon les résultats du comportement interne des membres du système» ; EASTON D., op. cit., p. 29. C'est précisément ce comportement, en tant qu'il permet d'expliquer la survie politique des entrepreneurs, qui nous intéresse.

⁵ Cf. ALMOND G.A., POWELL J.B., *Comparative Politics : a Developmental Approach*, notamment pp. 10-31.

empiriquement repérables : dans une structure politique donnée, il est possible d'identifier concrètement le(s) groupe(s) - plus rarement l'individu - qui s'approprie(nt) les trophées de la compétition politique et contribue(nt) à la perpétuation d'une structure qui lui(leur) réussit si bien. Quand les règles du jeu sont modifiées (par exemple le mode de scrutin), c'est au bénéfice de certains acteurs et au détriment de certains autres.

Quitte à rester fidèle au vocabulaire systémique, il paraîtrait alors plus rigoureux d'opter pour le système d'action concret cher à Crozier et Friedberg, lequel relève d'une analyse des structures d'interaction effectivement observables, à un plan plus micro-social - notamment celui des organisations. Dès lors, ce n'est effectivement plus l'abstraction réifiée du système qui est au coeur de la démarche, mais l'acteur en relation avec son alter ego. C'est en ce sens que nous parlerons plus loin de système de domination personnelle¹.

Comment Mahamed Siyaad Barre est-il parvenu à survivre au pouvoir pendant plus de vingt ans, en dépit d'une sécheresse catastrophique au milieu des années 1970, d'une cuisante défaite militaire en 1978 et de la faillite économique, devenue si évidente à la fin des années 1980 ? Telle est donc notre interrogation initiale. L'exploration d'un tel paradoxe - la stabilité politique malgré l'échec apparent - suppose un appareil conceptuel plus convaincant qu'une simple typologie des régimes politiques, où celui de Siyaad serait rangé sous la rubrique "militaire", "socialiste" ou même "autoritaire"².

Les typologies ont bien sûr une certaine utilité, comme première étape d'une démarche comparatiste, mais Jacques Lagroye en rappelle les limites intrinsèques : «Les typologies des régimes politiques ont un intérêt essentiellement descriptif, sans offrir pour autant des indications véritablement susceptibles d'orienter les recherches (en ce sens, elles

¹ Cependant, nous employons parfois l'expression "système politique" selon l'usage du sens commun, comme équivalent à la notion de *polité* (*polity*), soit la fraction politiquement organisée de la société.

² Voir par exemple, *Pouvoirs*, «Les Pouvoirs africains», n° 25, 1983. P.F. Gonidec critique l'exercice typologique tout en le pratiquant, et sa typologie des régimes africains a peut-être une validité descriptive, mais n'a qu'une portée heuristique limitée (Siyaad Barre était-il un «réformiste» ou un «révolutionnaire» ?) ; cf. GONIDEC P.F., «Typologie des régimes politiques».

n'ont pas le même intérêt que le cadre analytique systémique dont elles sollicitent le patronage) ; les typologies des régimes politiques conduisent le plus souvent à regrouper des formes d'organisation politique très dissemblables dans des catégories de classement si générales qu'elles n'ont plus en pratique aucune signification»¹.

De fait, une démarche exclusivement classificatoire, selon des critères qui ne sont qu'en apparence objectifs et empiriques, ne permettrait de comprendre ni l'exceptionnelle durée au pouvoir de Siyaad ni les importants changements survenus dans l'orientation politique du pays (notamment la rupture avec l'URSS et le renversement des alliances). En outre, l'utilisation sans distance critique des catégories internes au discours politique local conforte le processus de légitimation des autoritarismes africains. Au-delà des dénominations identiques - «Président», «Assemblée», «parti unique» - qui figurent dans les textes juridiques, ce sont bien les contenus spécifiques à chaque polité, qui importent et qu'une approche typologique tend à masquer². En outre, ces catégories empruntées au constitutionnalisme classique rendent difficilement compte des modes de domination façonnés par une historicité proprement africaine du politique.

Nous aurons l'occasion de montrer dans la première partie ce que l'approche exclusivement typologiste a d'insuffisant et de trompeur. Il n'est certes pas indifférent que Siyaad Barre ait recouru au discours marxiste-léniniste et à l'alliance avec l'URSS, mais c'est en tant que ressources politiques que ces éléments nous intéressent et non en ce qu'ils induiraient une nature spécifique - "socialiste", "marxiste" ou "communiste" - du régime. De même, si l'armée somalienne comme ressource de l'entreprise politique de Siyaad Barre, demeure toujours

¹ LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, p. 149 ; c'est l'auteur qui souligne. Dans une perspective différente mais non contradictoire, Michel Offerlé critique la fausse objectivation des taxinomies qui ne représentent «que l'une des mises en forme possibles des points de vue sur l'objet», OFFERLE Michel, *Les partis politiques*, pp. 12, 16.

² Le texte de P.F. Gonidec déjà cité en offre un bon exemple, op. cit., pp. 70-77. Il n'est pas surprenant qu'une telle approche débouche sur des contre-vérités flagrantes : par exemple, les réussites alléguées des «régimes à tendance révolutionnaire». La contribution de Philippe Decraene, dans le même numéro de *Pouvoirs*, présente les mêmes faiblesses ; cf. DECRAENE Ph., «Les Partis politiques africains».

présente à l'analyse, ce n'est pas le "régime militaire" qui constitue en lui-même l'objet de notre étude.

Pour à la fois saisir dans la diachronie la dynamique d'un régime de plus de vingt ans, et à la fois repérer les mécanismes sociaux effectifs qui rendent possible la domination exercée par le président somalien, il n'existe pas de "prêt-à-porter" théorique. Il faut entamer une élaboration originale, à la croisée de plusieurs domaines conceptuels.

Restituer cette double dimension dynamique et structurelle c'est s'efforcer de mettre à jour le contenu d'un système de gouvernement singulier, soit l'ensemble des mécanismes concrets à élucider et par lesquels Mahamed Siyaad Barre a dirigé l'appareil d'Etat à son profit.

Sur le continuum qui va de la démocratie pluraliste au totalitarisme, le régime Siyaad Barre se classe clairement dans la catégorie de l'autoritarisme ; mais parler de "régime" n'est qu'une commodité de langage, puisque ce terme renvoie, notamment dans la tradition constitutionnaliste française, avant tout à une réalité juridique, à un ensemble d'institutions. Il apparaît plutôt mal adapté à la description d'une forme politique dont la faible institutionnalisation est l'un des caractères marquants.

C'est pourquoi il nous semble nécessaire d'analyser la domination de Siyaad Barre en termes de personal rule, concept proposé par Guenther Roth et repris par Jackson et Rosberg¹, habituellement mais approximativement traduit par "pouvoir personnel"², et auquel certains

¹ ROTH Guenther, «Personal Rulership, Patrimonialism, and Empire-building in the New States» ; JACKSON R.H., ROSBERG C.G., *Personal Rule in Black Africa : Prince, Autocrat, Prophet, Tyrant* ; «Personal Rule : Theory and Practice in Africa», *Comparative Politics*.

² Il n'y a pas, à notre connaissance, de traduction française satisfaisante du terme de "rulership" employée par Roth. Le terme "rule" est habituellement rendu par celui de "gouvernement", lequel ne restitue qu'une des significations du concept anglais et devrait être, en principe, réservé à l'usage restrictif le plus répandu (l'organe disposant du pouvoir exécutif dans les polites contemporaines). Jean-François Bayart emprunte à Michel Foucault le néologisme «gouvernementalité», mais semble-t-il dans une acception très large ; cf. *L'Etat en Afrique*, p. 60. L'expression "gouverne politique" aurait pu offrir une solution, si le politologue canadien Gérard Bergeron ne lui avait pas donné un sens précis sans rapport avec le "personal rule" : «le système d'organisation et de fonctionnement de la politie» (souligné par nous). Le régime politique est alors la gouverne d'une politie - soit la fraction politiquement organisée d'une société - particulière à un moment donné de son histoire ; cf. BERGERON Gérard, *La Gouverne politique*, p. 251. Il ne s'agit pas d'un néologisme comme le remarque Bergeron : «La gouverne (en anglais governance) est un terme qui n'a jamais cessé d'être en vigueur en français, et

auteurs, notamment Jean-François Médard et avant lui S.N. Eisenstadt, substituent le concept de "néo-patrimonialisme"¹. Par souci de ne pas contribuer à l'inflation de jargon inutile qui affecte parfois notre discipline et par fidélité à la pensée de Max Weber, nous avons retenu la notion "domination personnelle" pour rendre "personal rulership".

La trajectoire biographique du président somalien et l'image que ses concitoyens ont du personnage, telle qu'elle se dégage des entretiens que nous avons pu effectuer, ont suggéré le recours au concept d'entrepreneur politique. C'est pourquoi ce travail traite de l'entreprise politique de Mahamed Siyaad, plutôt que l'Etat somalien en tant que tel. On n'y trouvera donc pas de bilan d'ensemble du débat fort riche sur l'Etat en Afrique qui tend actuellement à rebondir², ni une histoire de l'Etat post-colonial en Somalie qui pourrait se rattacher à un tel débat. Cependant, le système politique demeure en arrière-plan de notre analyse, ne serait-ce qu'en raison de l'impact que le régime Siyaad Barre a eu sur la structure sociale et sur l'organisation étatique.

En contrepoint des analyses qui s'attachent plutôt aux aspects structurels d'une polité, notre approche centrée sur les stratégies d'acteurs s'inscrit dans un effort de compréhension des mécanismes de la régulation politique d'un régime autoritaire largement patrimonialisé. Son apport heuristique devrait apparaître, nous l'espérons, plus clairement une fois explicités les concepts qui la soutendent, dans le chapitre préliminaire.

souvent selon une nuance métaphorique : «Pour votre gouverne...», «Etre à la gouverne des affaires de l'Etat». (...) C'est un mot de la famille de gouvernail (dont on a tiré selon la racine grecque, le terme cybernétique), de gouvernance (ancienne unité administrative française à Lille, Arras et Douai) et de gouvernement, qui a connu une si bonne fortune en sémantique qu'il en est venu à être tenu pour synonyme de politique» ; cf. BERGERON G., op. cit., p. 19. Le "régime politique" désigne traditionnellement les institutions gouvernementales et leur jeu ; la "gouverne" permet de porter l'accent sur les comportements des acteurs centraux.

¹ MEDARD, Jean-François, «L'Etat sous-développé en Afrique noire : Clientélisme politique ou néo-patrimonialisme ?» ; «La spécificité des pouvoirs africains» ; «L'Etat néo-patrimonial en Afrique».

² Notamment en France, avec la publication des ouvrages suivants : TERRAY Emmanuel (dir.), *L'Etat contemporain en Afrique*, 1987 ; BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique*, déjà cité, 1989 ; MEDARD Jean-François (dir.), *Les Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crises*, 1991. L'essai de Jean-François Bayart reflète bien la richesse du débat en cours, notamment dans sa première et dans sa troisième partie.

Toute formule d'exposition, synchronique ou diachronique, présente des inconvénients. La chronique politique détaillée du régime Siyaad Barre ou l'histoire de l'Etat post-colonial restent encore à écrire. Pourtant, notre objectif n'est pas de proposer une monographie historique visant à l'exhaustivité, mais de tester la validité du cadre conceptuel choisi et de l'hypothèse qu'il soutend sur la régulation des systèmes de domination personnelle.

Cependant, dans la démarche analytique que nous avons privilégiée, la mobilisation des ressources politiques par l'entrepreneur est inséparable du contexte historique spécifique dans lequel elle se produit. La pertinence de telle ou telle ressource est largement fonction de la conjoncture politique. Par ailleurs, la description exhaustive des modalités successives de la combinaison des ressources, composante permanente de l'entreprise politique, deviendrait vite fastidieuse.

C'est pourquoi, outre le chapitre préliminaire, nous divisé l'étude en trois parties qui éclairent chacune un moment de la domination de Siyaad Barre, trois conjonctures historiques où notre entrepreneur s'est efforcé, avec plus ou moins de succès, de mobiliser et restructurer des ressources politiques pertinentes. La combinaison/restructuration s'y donnait d'autant mieux à voir qu'elle était à chaque fois une condition de la survie du régime.

Nous verrons donc successivement les premières années de consolidation du pouvoir (I), la période charnière de la guerre de l'Ogaden (II) et les dernières années du régime Siyaad Barre, où les tactiques du vieux leader se sont révélées de plus en plus inopérantes, et ses ressources singulièrement érodées.

CHAPITRE PRELIMINAIRE

L'appareil conceptuel

A priori, dans la boîte à concepts de la science politique, les outils ne manquent pas pour décrire les systèmes politiques qui échappent à notre normalité démocratique. Cependant, ces catégories usuelles sont avant tout les sous-produits de l'histoire de l'Etat dans l'Occident européen, qui en connote les usages successifs.

Y recourir n'apporte guère, au-delà des confortables habitudes de langage, à notre connaissance des politès africaines. La notion de "domination personnelle" est plus satisfaisante, à condition de ne pas se méprendre sur le sens de l'adjectif ; mais il convient de la compléter par celles "d'entrepreneur" et de "ressource politiques", afin de répondre plus précisément à notre interrogation portant sur la durée du régime.

Section I- L'appréhension du phénomène autoritaire en Afrique

Lorsqu'il s'agit d'analyser les régimes non-pluralistes africains, les termes qui reviennent le plus fréquemment sont ceux de "dictature" ou de "régime autoritaire", dont nous tenterons brièvement d'évaluer ici la pertinence analytique en ayant évidemment à l'esprit le cas somalien.

§ I- L'ambiguïté des concepts classiques

En premier lieu, la polysémie du terme "dictature" et sa connotation désormais péjorative rendent son utilisation malaisée dans l'analyse politique.

Maurice Duverger en donne la définition suivante : «[la dictature combine] trois traits que l'on trouve isolément dans d'autres régimes : la concentration du pouvoir, l'irrégularité de sa dévolution, l'anormalité de son exercice»¹. Le premier correspond au despotisme et se retrouve dans d'autres formes d'autocraties (théocratie, monarchie absolue). Du seul point de vue de la domination par la force, la dictature entrerait donc dans la catégorie plus large des autocraties.

Pour ce qui est de la dévolution, Duverger lui-même constate que certains dictateurs sont parvenus au pouvoir de façon légale (Hitler, Mussolini). Seul finalement, le caractère «exceptionnel et provisoire» de la dictature lui serait spécifique et se trouverait à l'origine du mot : le recours à l'homme providentiel investi de toute l'autorité pour sauver les institutions et les réformer, dans une situation d'urgence et de danger. Ainsi, dans la République romaine antique, la dictature était «une institution régulière, proche de ce que nous appelons aujourd'hui les "pleins pouvoirs". Pour faire face à des difficultés graves, on pouvait instaurer un *dictator*: magistrat exceptionnel qui échappait à la règle de la collégialité des fonctions, (...) décidait seul, mais dans un domaine très restreint et pour un temps très limité»².

Désigné légalement et investi rituellement, le dictateur antique est tout aussi éloigné du militaire putschiste que du leader totalitaire contemporains. C'est pourquoi le mot a pu garder jusqu'au début du XIX^e siècle une connotation favorable. Aussi la dictature de Salut Public de la Convention a-t-elle puisé directement son modèle dans l'institution romaine.

Selon M. Duverger, avec l'avènement du léninisme, du fascisme et du nazisme, la dictature cesse d'être l'expédient provisoire (dictature

¹ DUVERGER Maurice, (dir.), *Dictatures et Légitimité*, p. 5.

² Ibid. p. 9.

révolutionnaire) ou le prélude à une restauration monarchique (bonapartisme), elle «tend à constituer une version moderne de l'autocratie, substituée aux monarchies héréditaires»¹. Il s'agit désormais d'un pouvoir despotique reposant à dose variable, sur l'arbitraire et la force. Claude Nicolet note cependant que ce glissement de sens était déjà en germe dans l'évolution de l'institution romaine². Dans notre modernité donc, dictature et autocratie s'équivaldraient.

En vertu de sa racine grecque, l'autocrate désigne celui qui tire sa puissance de lui-même, et dont, aux yeux des Grecs, l'imperator romain fournit le modèle. La tyrannie, équivalent dans la Grèce antique de dictature romaine, a servi ensuite sous l'empire, à qualifier les mauvais souverains, ceux qui abusaient de leur pouvoir - leur légitimité initiale n'étant pas en cause - de façon arbitraire et cruelle. C'est le mode d'exercice qui est alors dénoncé, non l'institution elle-même³.

Un tel chassé-croisé de significations entre des vocables que le sens commun tend à confondre, n'incite pas le politiste à adopter l'une ou l'autre de ces terminologies "évidentes". La tentative récente de Gordon Tullock de refonder l'étude des régimes dictatoriaux en érigeant le terme d'autocratie en concept central de l'analyse, achoppe doublement sur une typologie bancal et sur une pétition de principe en faveur des "autocraties limitées" ; lesquelles constitueraient les systèmes politiques les plus adaptés aux

¹ Ibid. p. 18. Encore faudrait-il souligner l'importance du contexte social de la société de masse et l'importance des techniques de propagandes, dont Jacques Ellul a montré l'importance et la cohérence ; ELLUL Jacques, *Propagandes*.

² Son rétablissement par Sylla puis César, après cent-vingt ans de désuétude, dissimulait une entreprise de pouvoir personnel, s'appuyant sur le levier de l'armée, sans grand rapport avec la magistrature créée au VI^e siècle avant J.C. Il s'agissait plus d'une restauration déguisée de la monarchie hâie, qu'acheva Octave en créant l'empire. Cf. NICOLET Claude, op. cit., p. 70.

³ PETIT Paul, «Dictatures et légitimité dans l'Empire Romain», in DUVERGER Maurice, op. cit., p. 86.

pays en voie de développement¹. Un air connu, selon lequel la modernisation n'est pensable que dans le contexte autoritaire ; autrement dit la plus contestable des thèses développementalistes.

Par ailleurs, la catégorie de la "dictature" comme forme moderne de "l'autocratie" recouvre des régimes aussi différents que le totalitarisme stalinien, l'autoritarisme franquiste, ou les diverses formes d'oppression politique du Tiers-Monde issues ou non de putschs militaires. Ensemble on ne peut plus hétérogène, notamment sur le plan de la durée : les régimes totalitaires du Nord sont largement parvenus à résoudre «le problème fondamental de la durée d'un pouvoir personnel au-delà de la vie de son titulaire (...) grâce aux techniques modernes d'encadrement des masses»² et à régler ainsi la question de la succession. Celle-ci demeure a contrario, une des difficultés majeures auxquelles sont confrontées les dictatures du Sud. Quand parti unique il y a, il sombre le plus souvent avec la disparition de son fondateur tandis que le successeur s'empresse d'en fonder un à sa dévotion - voir les exemples récents de la Guinée-Conakry, de la Guinée Equatoriale et du Cameroun. Contrairement aux autocraties du siècle dernier, les dictateurs africains sont hors d'état de se perpétuer et souvent tout juste capables se maintenir.

¹ TULLOCK Gordon, *Autocracy*. L'auteur distingue d'abord trois catégories inégales par leur champ d'application historique : l'autocratie qui englobe la dictature et la monarchie, les féodalités et les systèmes électoraux plus ou moins démocratiques (p. 2) ; mais plus loin, il leur adjoint une nouvelle catégorie, intermédiaire entre le premier et le troisième types, les autocraties limitées - i.e. par une assemblée élue (p. 57). Il s'agit d'une catégorie plutôt hétérogène où voisinent l'exemple apparemment pertinent de la monarchie constitutionnelle britannique du XVIII^{ème} siècle et le Sénégal de Léopold S. Senghor. De l'examen de la première, il tire l'exemplarité du modèle de l'autocratie limitée qui représente à l'en croire, l'avenir de l'Afrique (p. 192)...

² DUVERGER Maurice, op. cit., p. 19. Cette conclusion paraît d'ailleurs contestable quand on pense au nazisme ou au fascisme.

Les notions de "césarisme" ou de "bonapartisme", en dépit de leur ambivalence originelle¹, ont parfois été proposées pour rendre compte des coups d'Etat militaires en Afrique ; mais ces concepts risquent de brouiller plutôt que de clarifier notre perception des régimes africains. Certes, la similitude des formes est frappante entre le césarisme et les régimes dirigés par des militaires putschistes en Afrique, mais compte tenu de la trajectoire historique des Etats africains, notamment l'impact de la colonisation, la référence au césarisme ou au bonapartisme ne peut être que d'ordre métaphorique². Il va sans dire qu'elle est totalement étrangère aux Africains qui n'ont pas subi l'influence de la culture française (nul ne suggère d'identifier le régime d'Amin Dada à un improbable "cromwellisme"). L'histoire ne se répète pas, et l'anecdote, par exemple le couronnement "impérial" de Bokassa 1^{er}, au-delà de son contenu symbolique

¹ La dictature de Julius César est en rupture avec l'institution traditionnelle du *dictator*, c'est une monarchie absolue qui ne s'avoue pas comme telle face à l'hostilité des citoyens et du Sénat. Pouvoir militaire qui s'appuie sur une armée professionnelle attachée à la personne de son chef, c'est aussi un pouvoir clientéliste, dont les réseaux s'étendent à toutes couches sociales de la Cité. La dimension plébiscitaire y est présente par la recherche d'une popularité auprès de la plèbe urbaine, en particulier au moyen de l'évergétisme ; cf. NICOLET Claude, «La dictature à Rome», pp. 78-82. Le césarisme présente donc de nombreux traits communs avec le bonapartisme tel qu'il a pu être dégagé de l'aventure napoléonienne :

- un régime issu d'un coup de force contre la légalité républicaine et qui s'appuie sur l'armée,
- la justification de l'entreprise par le nécessaire rétablissement de l'ordre compromis par le régime parlementaire,
- le pouvoir concentré au sommet de l'Etat et fortement personnalisé,
- la répression de toute activité politique d'opposition et le contrôle des moyens d'information, non seulement pour diffuser le discours officiel mais aussi pour contrôler la perception populaire du régime (images d'épinal diffusées par les colporteurs),
- l'embrigadement des esprits dans l'enseignement (catéchisme napoléonien récité dans les écoles),
- un culte de la personne du Chef de l'Etat, homme providentiel, qui se nourrit de la "légende napoléonienne" (alimentée et orchestrée très tôt par Bonaparte lui-même),
- l'importance du contrôle policier du territoire avec l'aide de l'administration d'Etat. Cf. TULARD Jean, «Les dictatures de l'époque libérale : Napoléon 1^{er}», pp. 175-187.

² Peut-on imaginer un bonapartisme sans la Révolution, sans l'expérience de la République conventionnelle. Dans la plupart des Etats africains francophones, l'indépendance ne fut pas une véritable révolution...

intentionnel, ne peut servir de fondement unique à des analogies d'une quelconque portée heuristique. Comme l'a montré Didier Bigo, l'interprétation du régime Bokassa en termes de bonapartisme, y compris dans sa version marxiste, ne nous apprend rien sur les rapports de pouvoir qui lui sont spécifiques, ni sur les ressorts de sa longévité¹. Pas plus que la notion de «césarisme africain» n'apporte à l'analyse que Jean-Claude Willame fait de la naissance du mobutisme au Zaïre².

C'est donc parmi les catégories plus générales d'analyse du pouvoir monocratique, qu'il nous faut poursuivre l'investigation.

§ 2- Totalitarisme et autoritarisme

Faut-il donc, faute de mieux, se rabattre sur l'appellation "autoritaire" ? Guy Hermet nous met alors en garde : «L'adjectif autoritaire s'applique à des formes politiques nombreuses et diverses. (...) La notion d'autoritarisme offre de prime abord peu de secours à qui s'efforce de singulariser un agencement spécifique de pouvoir»³.

Une ambiguïté que Daniel Bourmaud a relevée à propos du Kenya : «Cet océan où naviguent de concert des systèmes politiques ni démocratiques au sens européen du terme, ni franchement dictatoriaux. Coercition et idéologie s'y combinent substantiellement pour donner ce produit hybride qu'est l'autoritarisme»⁴.

Cela se traduit concrètement par une grande variance dans le degré d'oppression et de violence d'Etat entre les différents pays qui entrent dans cette catégorie. Il suffit de citer deux extrêmes pour s'en convaincre :

¹ BIGO Didier, op. cit., pp. 88-89. Le décorum impérial participe de la théâtralisation du pouvoir dont Bokassa fait un instrument de légitimation. Le grotesque peut être ainsi délibéré et parfaitement fonctionnel.

² WILLAME Jean-Claude, *Patrimonialism and Political Change in the Congo*, pp. 141-146.

³ HERMET Guy, «L'autoritarisme», in *Traité de Science Politique*, p. 269.

⁴ BOURMAUD Daniel, «Elections et autoritarisme : la crise de la régulation politique au Kenya», p. 207.

les régimes de Félix Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire et de Macias Nguema en Guinée Equatoriale. Du point de vue de la population, ces différences sont nullement négligeables ; elles sont également sensibles pour l'étranger qui voyage d'un pays à l'autre. L'inconvénient d'une catégorie trop large et définie uniquement de façon négative - toutes les sociétés qui n'ont pas accédé à notre modernité démocratique - apparaît ici nettement.

Guy Hermet s'efforce donc de proposer une définition synthétique susceptible de rencontrer un large accord : «L'autoritarisme désigne de la sorte un rapport gouvernants-gouvernés reposant de manière suffisamment permanente sur la force plutôt que sur la persuasion. Egalement, une relation politique dans laquelle le recrutement des dirigeants relève de la cooptation et non de la mise en concurrence électorale des candidats aux responsabilités publiques. (...) La cessation et l'attribution du pouvoir ne peuvent y être que le résultat de confrontations violentes - occultes ou publiques - relevant de l'accident et non de l'institutionnalisation»¹.

Comme il le remarque plus avant dans son étude, le critère de l'autoritarisme réside plus dans la volonté des gouvernants «de soustraire leur sort politique aux aléas d'un jeu concurrentiel qu'ils ne contrôlèrent pas de bout en bout», que dans l'abus de la force (tyrannie) ou l'illégitimité (dictature). Tous les régimes autoritaires africains obéissent effectivement à ce principe, qu'il s'agisse des Parti-Etats forgés peu après les indépendances² ou des régimes issus de coups d'Etat militaires.

Cependant, reconnaît Guy Hermet, le totalitarisme obéit à une logique similaire : «le tracé d'une frontière entre l'autoritarisme et le

¹ HERMET Guy, op. cit., p. 270. Notons cependant, que dans le cas du Kenya, l'élection semi-compétitive remplit une fonction de renouvellement des élites et d'arbitrage du jeu factionnel interne à la classe politique, que la définition de Guy Hermet semblerait a priori écarter ; BOURMAUD Daniel, op. cit., p. 208 et suivantes.

² Voir par exemple ZOLBERG Aristide R., *Creating Political Order : The Party-States of West Africa*, particulièrement chapitre III.

totalitarisme se révèle bien plus délicat encore que le partage entre la démocratie et l'autoritarisme»¹.

Il se rallie alors à une analyse de Juan Linz, pour lequel deux traits permettent de distinguer l'autoritarisme du totalitarisme : le pluralisme limité, notamment au travers de la dyade Etat/Société, et l'absence de mobilisation idéologique permanente. S'ils sont bien discriminants pour les régimes autoritaires sud-européens ou latino-américains, ces critères sont inopérants dans bien des pays africains. Applicables peut-être au Kenya des années 1970, ils ne le valent pas pour le Cameroun de la même époque. Il semble bien que l'autoritarisme africain ne se conforme pas aux définitions élaborées à partir de l'Europe du Sud ou de l'Amérique Latine.

Si le «projet hégémonique» des classes dominantes en formation a conduit presque partout à une accentuation du contrôle de l'Etat sur la société, note Jean-François Bayart, cette pénétration atteint des degrés divers d'un pays à l'autre : «[Elle va] de la mobilisation épisodique et, somme toute, débonnaire, que provoquent à intervalles réguliers les régimes ivoirien ou camerounais de parti unique, par exemple, à la "vigilance révolutionnaire" permanente de la Guinée et à "l'animation" du Zaïre et du Togo, dont les relents totalitaires sont plus suspects»².

Ayant posé «l'hypothèse totalitaire» pour ce qu'il appelle «les situations africaines de contrôle politique accentué»³, Jean-François Bayart relève les indices d'une dérive totalitaire de certains régimes autoritaires du continent : partis uniques disposant du monopole de la fonction politique que garantit l'Etat policier, encadrement de la société par les organisations de masse, délation encouragée, contrôle des média

¹ HERMET Guy, op. cit., p. 272.

² BAYART Jean-François, «Les sociétés africaines face à l'Etat», p. 34.

³ BAYART Jean-François, «L'hypothèse totalitaire dans le Tiers Monde : le cas de l'Afrique Noire», in HERMET Guy, *Totalitarismes*, p. 201-14.

d'information, mobilisation unanimiste de la population et enfin, idéologie légitimant la domination par les «impératifs du développement».

Nulle part en Afrique cependant, cette tendance n'a conduit à un véritable système totalitaire (encore que la Guinée de Sékou Touré s'en soit approchée). D'une part, l'Etat africain - à l'exception peut-être du régime de l'apartheid - est «pourvu de ressources précaires et incompatibles avec l'exercice d'un totalitarisme autre que verbal» (la formule est de Guy Hermet), notamment parce que le sous-développement induit une relative pénurie technique ; mais l'argument est-il réellement décisif ? Le Cambodge de Pol Pot y apporte un flagrant contredit.

D'autre part, les sociétés africaines se sont évertuées depuis les indépendances à mettre cette entreprise en échec : «Jusques au sein de ces manifestations d'adhésion qui impressionnent par leur unanimisme supposé, le peuple se réserve une distance à l'encontre du pouvoir, s'aménage un espace critique qui fixe une borne à la domination (...) le monopole informatif de l'Etat est concurrencé par la circulation intensive de flux informels de communication parmi les classes populaires («Radio Trottoir») comme parmi l'élite sociale («Radio Couloir»), Ainsi, il est en quelque sorte superflu de gloser sur la nature, autoritaire ou totalitaire, de l'Etat africain post-colonial, puisque les projets de celui-ci ont été partiellement infirmés sinon ruinés par le travail de sape du corps social, et que cette revanche constitue le fait majeur de deux décennies d'indépendance»¹.

Enfin, les fondements culturels potentiels d'un totalitarisme africain - tel ce «totalitarisme lignager» cher à Marc Auger - ne sont pas réductibles à une interprétation univoque et le passage d'un «totalitarisme sociétal» à sa traduction politique n'a rien d'automatique. De fait, la faible institutionnalisation des structures politiques,

¹ Ibid. p. 205.

l'hétérogénéité sociale - notamment ethnique et religieuse - et la "non-capture" de la population rurale par l'Etat¹, sont considérés comme autant de freins à l'éventuel projet totalitaire des autocrates africains.

Par conséquent, à moins de réduire considérablement la portée de ce concept, au demeurant soumis à réévaluation compte tenu des événements survenus depuis 1989 en Europe de l'Est, il paraît difficile d'admettre plus que l'existence de "bribes" (selon le mot de Bayart) de totalitarisme dans les régimes autoritaires africains. Les tyrannies africaines ont emprunté de façon opportuniste au modèle soviétique bien des instruments de contrôle politique et de régulation sociale. Comme le notait récemment Achille Mbembe², ce phénomène a concerné aussi bien des pays qui ont officiellement proclamé leur adhésion au libéralisme économique et sont les clients locaux des puissances occidentales, que des pays proclamés "marxistes-léninistes" qui ont entretenu des liens directs avec l'URSS. L'idéologie officielle n'est d'ailleurs pas un facteur discriminant, car son usage est en Afrique le plus souvent purement instrumental. Ces emprunts au "modèle léniniste" ne relèvent pas d'un quelconque mimétisme culturel, mais correspondent à des stratégies de constitution d'un stock de ressources de coercition, de légitimation et de contrôle social (voir infra. l'élaboration du concept de ressource politique).

Pour sortir de cette impasse taxinomique, il conviendrait peut-être de renoncer aux catégories bien tranchées des typologies de régimes politiques et à leurs définitions essentialistes, dont les limites ont déjà été mentionnées en introduction, au profit de l'analyse empirique des <<situations autoritaires>> dont Guy Hermet nous montre qu'elles se

¹ Pour cette problématique de la capture inachevée des paysanneries africaines par l'Etat, voir HYDEN Goran, *Beyond Ujamaa in Tanzania : Underdevelopment and Uncaptured Peasantry*, Londres, Heineman, 1980.

² MBEMBE Achille, <<L'Afrique Noire va imploser>>, *Le Monde Diplomatique*, Avril 1990, pp. 10-11.

rencontrent dans des contextes sociaux et historiques très divers. En termes de libertés politiques et de procédures juridiques les garantissant, la Somalie est indiscutablement entrée dans une situation autoritaire extrême (ce qui n'implique pas nécessairement une usage excessif de la violence) avec le coup d'Etat de 1969. Toutefois, s'en tenir à ce constat ne permettrait pas de saisir par quels mécanismes concrets, autres que la coercition, cette domination est parvenue à se perpétuer.

Section II- Les ressorts de la domination personnelle

La notion de domination personnelle, dont nous ferons abondamment usage dans la suite de cette étude, se situe à la croisée de deux démarches analytiques, celle qui identifie l'Etat post-colonial à un "néo-patrimonialisme" et celle qui a érigé le "personal rule" en une classe particulière de régimes politiques ; toutes deux suscitant d'ailleurs quelques réserves.

§ 1- Néo-patrimonialisme ou patrimonialisation ?

Le patrimonialisme désigne chez Max Weber l'une des formes de domination traditionnelle¹, dans laquelle la légitimité de ceux qui exercent l'autorité repose sur «la croyance établie dans le caractère sacré de

¹ Pour la traduction de *Herrschaft*, nous suivons Guenther Roth et Reinhard Bendix qui choisissent "domination", contre Talcott Parsons qui traduit par "autorité" ; cf. ROTH Guenther, «Personal Rulership, Patrimonialism and Empire-building in the New States», p. 195. En effet, comme le notait Raymond Aron, «Max Weber utilise aussi le mot *Autorität* pour désigner les qualités naturelles ou sociales que possède le maître» ; cf. ARON Raymond, *Les Etapes de la pensée sociologique*, p. 556. Pour une analyse pénétrante du concept d'autorité politique chez Max Weber, UPHOFF Norman, «Distinguishing Power, Authority and Legitimacy : Taking Max Weber at his Word by Using Resources-Exchange Analysis». UPHOFF traduit également *Herrschaft* par autorité, mais nous conservons domination : qu'il le veuille ou non, autorité a pris une connotation de pouvoir légitime (comme dans le langage courant : «les autorités de ce pays...»).

traditions immémoriales»¹, par opposition à la domination légale et à la domination charismatique. Mais, il demeure toujours une sphère d'action - variable en importance - dans laquelle le maître ("master" dans la traduction anglaise) n'est pas contraint par les usages et peut agir de façon discrétionnaire². En dépit de l'insistance habituellement portée sur la nature de la légitimité, les trois types weberiens désignent surtout des modes pratiques de fonctionnement de la domination³.

Le patrimonialisme "pur" et le patrimonialisme "décentralisé"⁴ (dont la féodalité occidentale) se distinguent de la gérontocratie et du patriarcat élémentaire (primary), par l'existence «d'une administration et d'une force militaire qui sont exclusivement les instruments personnels du maître»⁵. Le patrimonialisme est l'extension en dehors de l'unité domestique de la logique patriarcale, au départ par l'établissement sur le

¹ WEBER Max, *Economy and Society*, p. 215. Pour toutes les citations de cet ouvrage, c'est nous qui traduisons. Nous privilégions cette traduction anglaise, la plus complète, non seulement parce que le deuxième tome de la traduction française se fait toujours attendre, mais surtout parce que les formulations retenues par Roth et Wittich et leur équipe nous paraissent à la fois plus simples et plus précises.

² Ibid, p. 227.

³ Comme l'a rappelé avec force Guenther Roth ; op. cit., p. 194. Le paragraphe où Julien Freund expose les trois types de dominations s'intitule étrangement : «Les trois types de légitimité» ; cf. FREUND Julien, *Sociologie de Max Weber*, p. 200. En reprenant le vocabulaire de Parsons (types d'autorité), Cot et Mounier insistent également sur la légitimité fondement de l'autorité, plus que sur les formes concrètes de domination ; cf. COT Jean-Pierre, MOUNIER Jean-Pierre, *Four une sociologie politique*, tome 1, pp. 243-9.

⁴ Guenther Roth a proposé, pour traduire *ständische Herrschaft*, l'expression «estate-type domination» (domination domaniale ?), qui nous paraît tout aussi ambiguë et moins explicite que l'expression «decentralized authority» choisie par Talcott Parsons. Dans la deuxième partie de l'ouvrage, Weber revient sur la notion «d'administration décentralisée». L'exemple type du fief féodal montre qu'il s'agit d'un patrimonialisme déconcentré à l'échelle des domaines alloués aux serviteurs patrimoniaux devenus autonomes. On pourrait aussi parler de patrimonialisme médiatisé. La traduction française de 1971 retient «domination d'un ordre», semble-t-il plus proche du mot allemand, mais moins fidèle au contenu que Weber donne à ce sous-type ; cf. WEBER Max, op. cit., p. 232, 300 ; WEBER Max, *The Theory of Social and Economic Organization*, p. 347 ; WEBER Max, *Economie et Société*, p. 238.

⁵ WEBER Max, *Economy and Society*, p. 231.

domaine du maître d'unités domestiques autonomes dirigées par des dépendants¹.

«Nous parlerons d'Etat patrimonial quand le prince organise son pouvoir politique, lequel n'est ni discrétionnaire ni imposé par la coercition physique, à l'extérieur de son domaine patrimonial et sur ses sujets politiques, de façon identique à l'exercice de son pouvoir patriarcal»².

Ces deux composantes séparées - pour des raisons tenant à l'histoire de la formation du royaume, notamment par la conquête - sont unifiées par le comportement du souverain. Les pouvoirs militaire et judiciaire notamment sont considérés par le maître comme parties intégrantes de son pouvoir patrimonial. L'objectif de cette domination est d'extraire un tribut qui permet d'entretenir la "maison" du maître, y compris son administration et son armée patrimoniales, donc d'assurer la reproduction de sa domination. L'existence d'un corps armé patrimonial spécialisé (esclaves, mercenaires, soldats constitués en caste privilégiée ou recrutés selon des critères sociaux spécifiques), «dont les intérêts sont totalement solidaires de ceux du prince»³ qui les paie et les équipe, est essentielle à la pérennité de cette domination et au renforcement du prélèvement sur les tributaires.

En principe, les obligations des sujets envers le chef patrimonial sont définies par la tradition, mais toute domination patrimoniale a tendance à vouloir s'affranchir de la tradition pour étendre l'obligation illimitée du serviteur patrimonial à l'ensemble des sujets politiques⁴.

¹ Ibid., p. 1010.

² Ibid., p. 1013, c'est nous qui soulignons. Alain-Serge Mescheriakoff met à juste titre l'accent sur ce passage, inédit en français, de *Economie et Société*, cf. MESCHERIAKOFF Alain-Serge, «L'Ordre patrimonial», p. 324.

³ Ibid., p. 1015.

⁴ Ibid., p. 1022.

A cet égard, le "sultanisme" est un «cas limite de la domination patrimoniale», lorsque le leader patrimonial est parvenu à élargir la sphère de son action discrétionnaire au détriment de celle contrainte par la tradition qui devient résiduelle. Or, dans ce cas nous dit Weber, le maître agit «sur la base de son bon plaisir personnel, et pour autant que son action se conforme à des principes quelconques, ceux-ci seront déterminés par des considérations de morale commune, par l'équité ou encore, par l'opportunité utilitariste»¹.

Il sera en mesure «d'accorder sa grâce et ses faveurs sans tenir compte des limites traditionnelles imposées par les structures patriarcales et gérontocratiques». Il agira ainsi aussi longtemps que cela ne suscitera pas une résistance des sujets, au nom des traditions. Celles-ci en effet codifient les obligations réciproques du chef et de ses sujets (par exemple les corvées et le tribut d'un côté, les rétributions et la protection militaire de l'autre), et c'est dans la rupture de cette réciprocité que réside l'arbitraire du sultanisme, non pas dans une violence débridée : «Là où la domination est principalement traditionnelle, même quand son exercice repose sur l'autonomie personnelle du dirigeant, elle prendra le nom de domination patrimoniale ; là où elle fonctionne principalement sur une base discrétionnaire, elle prendra le nom de sultanisme»².

Les membres de l'administration patrimoniale ne sont pas des fonctionnaires salariés comme les employés d'une bureaucratie, ce sont

¹ Ibid., p. 227. C'est nous qui soulignons, pour faire le lien avec le concept d'entrepreneur politique.

² D'où l'intérêt du terme "discretion" choisi par Roth et Wittich, au lieu de "arbitrary" qui a la préférence de Parsons. Etymologiquement, ce dernier ne commet pas d'erreur, mais une traduction par "arbitraire" est trompeuse, car en français le mot est connoté péjorativement. Parsons cite également la «maximisation du pouvoir absolu» comme une caractéristique du sultanisme, ce qui ne figure pas dans notre texte de référence ; WEBER Max, op. cit., p. 232 ; PARSONS Talcott, op. cit., p. 347. Julien Freund fait un contresens complet sur le "sultanisme" ; FREUND Julien, op. cit., p. 203.

des serviteurs patrimoniaux dédommagés économiquement par un bénéfice attaché à leur fonction, ou sous forme d'une pension, d'un droit à percevoir ou bien encore, en l'espèce d'une terre de rente. «Quand un personnel administratif est, en principe, entretenu de cette façon, nous parlerons de prébendialisme»¹.

Cette appropriation de la fonction et des droits qui y sont attachés est bien, par contraste avec une bureaucratie légale-rationnelle, la caractéristique essentielle du patrimonialisme, laquelle précisément justifie son application à l'analyse des Etats africains contemporains². Pour Zaki Ergas, il existe bien un noyau patrimonial commun à tous les Etats post-coloniaux africains³. Jean-Claude Willame, dans son étude du Congo (Zaire) de 1960 à 1965, a illustré le concept de patrimonialisme décentralisé caractérisé notamment par l'émergence de leaders patrimoniaux régionaux semi-autonomes⁴.

Toutefois, la plupart des auteurs ont observé que l'Etat africain contemporain, ne relevait pas d'une forme pure de domination traditionnelle, mais d'un type mixte. Guenther Roth fut le premier à constater que les Etats nouvellement indépendants présentaient un mélange de caractères propres à la domination légale (notamment une bureaucratie fortement différenciée) et de traits patrimoniaux⁵. De cet "hybride", Richard Joseph donne, en s'appuyant sur le cas nigérian, une description convaincante : «Il y a d'une part les normes légales qui stipulent les compétences réglementaires des postes administratifs, les modalités du recrutement de leurs titulaires, la formation technique

¹ WEBER Max, op. cit., p. 235.

² Ceci a été fort clairement exposé dans : MEDARD, Jean-François, «L'Etat sous-développé en Afrique noire : clientélisme politique ou néo-patrimonialisme ?», et surtout, «L'Etat néo-patrimonial en Afrique».

³ ERGAS Zaki, *The African State in Transition*, p. 2.

⁴ Cf. WILLAME Jean-Claude, *Patrimonialism and Political Change in the Congo*, pp. 2, 34-56.

⁵ ROTH Guenther, op. cit., p. 194.

requis et les rétributions matérielles statutaires de ceux qui exécutent ces fonctions. Mais, les loyautés personnelles et les identités communautaires, l'appropriation privée des moyens de l'administration, et enfin, l'usage des structures administratives, à l'encontre de leurs buts officiels, comme ressources économiques directes ou indirectes, pèsent d'autre part aussi lourd sur la nature et les formes d'exercice du pouvoir politique»¹.

Dans cette dualité réside pour Joseph, l'essence du "système prébendaire", dont la description correspond en fait exactement à ce que Roth avait appelé "patrimonialisme détraditionnalisé". Ce label présentait l'inconvénient d'être fondé sur un critère négatif. C'est Samuel Eisenstadt qui proposa le terme de "néo-patrimonialisme" pour désigner la même réalité, concept adopté par Jean-François Médard, lequel souligna à propos du Cameroun, la coexistence contradictoire d'une façade légale-rationnelle et d'une pratique patrimoniale². Jean Leca et Yves Schemeil ont souligné la pertinence de cette notion pour l'analyse des systèmes politiques arabes contemporains, où les relations de clientèle jouent un rôle essentiel³.

Toute querelle de mots recèle un piège. Substituer le prébendialisme au patrimonialisme comme le fait Richard Joseph, suivi en cela par Jean-François Bayart, c'est, remarque Jean-François Médard, mettre l'accent sur l'un des éléments constitutifs du patrimonialisme (notamment dans sa forme décentralisée) : le mode de rétribution du personnel administratif. La citation de Weber ci-dessus va très clairement dans ce sens. La notion de prébende ne serait donc pas incompatible, bien au contraire, avec celle de néo-patrimonialisme⁴. De plus, chez les deux auteurs, le point de départ

¹ JOSEPH Richard, *Democracy and Prebendal Politics in Nigeria*, p. 65.

² MEDARD Jean-François, «L'Etat sous-développé au Cameroun», pp. 67-74.

³ LECA Jean, SCHEMEIL Yves, «Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe», *Revue internationale de science politique*, pp. 478-80.

⁴ MEDARD Jean-François, «L'Etat néo-patrimonial en Afrique», p. 4.

est identique : expliquer les pratiques clientélares et la corruption comme une appropriation de l'appareil étatique à des fins d'accumulation privée¹. Or le concept de néo-patrimonialisme est ignoré par Joseph, lequel se situe exclusivement par rapport au patrimonialisme traditionnel weberien, qu'il récuse au moyen de deux arguments : l'absence d'une idéologie légitimatrice permanente telle la tradition et le caractère "fourre-tout" du patrimonialisme².

Il nuance cependant la première affirmation, lorsqu'il décèle une pression patrimoniale au sein du système politique nigérian, dont le signe serait la prépondérance dans le personnel politique des élites venues du nord du pays où la domination traditionnelle demeure vivante au palier infra-étatique. La récupération de la chefferie, dont les titres demeurent recherchés par les politiciens débutants, manifeste ce recours à une légitimité traditionnelle. Toutefois, de tels phénomènes ne doivent pas être surévalués, car le système constitutionnel et légal nigérian est orienté, selon cet auteur, de façon décisive vers le modèle occidental et ne permettrait pas un retour au patrimonialisme.

Il conviendrait d'abord de souligner que le Nigéria, avec sa tradition légale notamment dans le domaine des libertés publiques, fait plutôt exception dans un continent où la faible institutionnalisation est la norme ; mais l'essentiel est ailleurs : Richard Joseph semble, dans le droit fil du développementalisme qu'il récuse, opposer une "tradition" pré-coloniale à une "modernité" héritée de la colonisation. Pourtant, dès 1966, Aristide Zolberg suggérait un moyen de dépasser ce faux dilemme : dans les nouveaux Etats coexistent plusieurs formes de légitimité, y compris la "tradition",

¹ JOSEPH Richard, *op. cit.*, pp. 1, 55-57 ; MEDARD Jean-François, «L'Etat sous-développé en Afrique noire : Clientélisme politique ou néo-patrimonialisme ?», pp. 30-32.

² JOSEPH Richard, *op. cit.*, pp. 65-68. La logique des positionnements d'auteurs dans le champ académique a depuis lors transformé le prébendialisme, mis à toutes les sauces, en «concept fourre-tout».

qui transparaît dans certaines attitudes. Mais de quoi s'agit-il ? Pour Zolberg, la continuité entre la domination coloniale et l'Etat post-colonial a favorisé l'apparition d'une coutume de la pratique étatique : «Le terme "tradition" dans l'Afrique d'aujourd'hui, ne fait pas référence pour l'essentiel à l'ère pré-européenne. Beaucoup d'institutions politiques créées pendant la période coloniale participent désormais, aux yeux des contemporains, à l'ordre naturel des choses»¹.

La "tradition" incorpore jusqu'aux premières années de l'indépendance, car elle magnifie l'action des leaders nationalistes. Dans des sociétés dominées par l'oralité, des événements vieux de dix à vingt ans peuvent fonder une tradition, en particulier sur le plan de la légitimation des gouvernants². Bien sûr, ces traditions nouvelles apparaissent bien plus fragiles que les règles immémoriales et sacrées évoquées par Max Weber, mais des anthropologues comme Peter Geshiere ont noté, confortant ainsi l'intuition de Zolberg, que «c'est surtout durant la période coloniale qu'ont été forgés les mythes et les traditions qui marquent aujourd'hui la politique en Afrique», et dont la fonction est de donner sens pour les populations, aux changements survenus³. La survivance d'une tradition pré-coloniale n'est donc pas une condition sine qua non de la patrimonialisation de l'Etat africain. Au demeurant, nous l'avons vu ci-dessus, dans la variante "sultanique" du patrimonialisme, l'élément de légitimité traditionnelle est quasi-absent.

L'autre objection de Richard Joseph, celle du concept "fourre-tout" qui en définitive perdrait toute valeur analytique, est empruntée à Robin Theobald. Certes, celui-ci critique - non sans raison - l'usage le plus

¹ ZOLBERG Aristide, op. cit., p. 144.

² D'ailleurs, ne parle-t-on pas également de "coutume constitutionnelle" à propos de l'application de la Constitution de la 7^{ème} République, contemporaine des indépendances africaines ?

³ GESHIERE Peter, «Le poids de l'histoire», p. 37.

répandu du concept dans la littérature comparatiste, mais il suggère également un retour à la formulation weberienne du patrimonialisme, et non pas l'abandon pur et simple de cette notion ; en outre, il fait l'hypothèse intéressante d'un lien entre le sous-développement économique et le maintien d'une bureaucratie patrimoniale¹. Du reste, qui oserait proscrire par exemple, les concepts "classe", "Etat" ou "pouvoir", parce qu'ils auraient été pervertis par un usage généralisé et imprécis, ou appliqués à des sociétés très différentes les unes des autres ? C'est justement le propre d'un type idéal weberien, comme le rappelle Médard, que de se prêter au comparatisme tout en respectant la spécificité de chaque polité².

Faut-il dès lors adopter le concept de patrimonialisme, comme le suggère Didier Bigo à propos du Centrafrique, ou au contraire se rallier à celui de néo-patrimonialisme que Jean-François Médard a contribué à préciser ?

Le principal argument sur lequel s'appuie Bigo pour récuser le préfixe, c'est l'incompatibilité selon lui entre l'Etat et le patrimonialisme : «l'expression "Etat patrimonial" est donc quasiment un abus de langage». Or, on peut lui retourner le reproche qu'il adressait à Médard, de n'avoir pas poussé plus loin la lecture de Weber³. En effet, comme nous l'avons vu ci-dessus, dans la seconde partie de *Economie et Société*, le sociologue allemand explicite lui-même les caractères de «l'Etat patrimonial». Sur le fond, il semble bien que Bigo confonde chez Weber la notion générique d'Etat, soit un groupement de domination revendiquant le monopole de la violence légitime sur un territoire, avec le type idéal de l'Etat moderne

¹ THEOBALD Robin, «Patrimonialism», pp. 555-9. Ce qu'il critique, c'est la réduction du concept à une relation de type patron/client dans le cadre des relations Etat/société, dont il souligne qu'elle n'est spécifique ni du patrimonialisme ni de l'Etat sous-développé ; op. cit., pp. 552-3.

² MEDARD Jean-François, «L'Etat néo-patrimonial en Afrique», pp. 5-6.

³ Voir la discussion qu'il mène sur ces concepts ; BIGO Didier, op. cit., pp. 114-131.

fondé sur une bureaucratie légale et rationnelle, dont les Etats d'Europe occidentale ont offert dans l'Histoire la meilleure approximation.

D'autre part, Bigo paraît nier un fait d'expérience pour tous ceux qui ont vécu en Afrique, l'existence d'une administration pléthorique (eu égard aux capacités financières du pays), qui apparaît à la fois toute puissante dans la vie quotidienne et en même temps fondamentalement inefficace. Cette «omniprésence de l'administration» est tout à fait fonctionnelle du point de vue de la logique patrimoniale, comme le montre Alain-Serge Mescheriakoff, qui parle d'un «impérialisme de la fonction administrative»¹. Dans son analyse de «l'Etat sous-développé», Jean-François Médard avait vu dans cette «bureaucratie patrimoniale» l'un des produits de «l'impact des sociétés développées sur les sociétés politiques qui font partie du Tiers-Monde» - notamment par la colonisation, car si la façade légale-rationnelle n'est que simulacre, si cette administration n'a de bureaucratie que ses rites, soit la représentation théâtralisée qu'elle donne d'elle-même, la couche sociale des bureaucrates est elle bien réelle².

Que la bureaucratie africaine ne corresponde pas au type idéal weberien constitue un problème pour Bigo, parce qu'il pose bureaucratie et patrimonialisme comme exclusifs l'un de l'autre. Or, ceci n'est vrai qu'au plan des types idéaux, mais non dans les sociétés réelles. Du reste, Max Weber avait envisagé la possible combinaison de traits patrimoniaux et bureaucratiques³. Si donc nous pouvons suivre Bigo, quand il identifie et décrit avec brio une logique patrimoniale dans la domination de Bokassa, en

¹ MESCHERIAKOFF Alain-Serge, op. cit., pp. 333, 349.

² MEDARD Jean-François, «L'Etat sous-développé au Cameroun», pp. 37, 43,

³ WEBER Max, op. cit., p. 221 pour la «bureaucratie patrimoniale», p. 985 pour quelques exemples historiques, surtout p. 1087 pour la formation de bureaucraties modernes dans les régimes absolutistes demeurant fondamentalement patrimoniaux. Ces formes mixtes jouent bien évidemment un rôle essentiel dans l'évolution historique. Comment expliquer autrement le passage en Europe des serviteurs patrimoniaux à la bureaucratie moderne ?

revanche, sa laborieuse tentative de réfutation de la thèse de Médard n'emporte pas la conviction.

La critique qu'adresse à ce dernier Mescheriakoff nous paraît plus décisive : ou bien le préfixe "néo" indique seulement le décalage historique entre le modèle européen d'Etat patrimonial et sa réification en Afrique, dans ce cas il est analytiquement superflu, ou bien il s'agit d'une variété nouvelle de patrimonialisme, mais alors «on ignore si le néo-patrimonialisme est une catégorie à part entière ou une simple transition entre le patrimonialisme et les conceptions modernes de l'Etat»¹.

Pourtant, dans le dernier état de sa pensée, Jean-François Médard persiste et signe : «Le néo-patrimonialisme correspond à une situation hybride dans laquelle la logique patrimoniale se combine et se mélange avec d'autres logiques. (...) L'Etat néo-patrimonial se réfère pour se légitimer à des normes publiques et à des idéologies universalistes. Cet Etat n'est donc pas aussi fictif qu'on le prétend souvent»².

L'existence de normes légales héritées du colonisateur et partiellement intériorisées, d'une culture politique propre à chaque pays et plus ou moins influencée par le droit et les idéologies occidentaux, d'organisations plus ou moins institutionnalisées comme l'armée ou les partis, mais aussi l'incorporation de ces sociétés dans le système international moderne, invitent en effet à ne pas les confondre, dans une même catégorie, avec la monarchie mérovingienne ou les Etats absolutistes des XVII^{ème}-XVIII^{ème}³. Pour désigner ces formes politiques hybrides et originales, il convient selon Médard de forger ce «type mixte» qu'est le néo-patrimonialisme.

¹ MESCHERIAKOFF Alain-Sergé, op. cit., p. 325.

² MEDARD Jean-François, «L'Etat néo-patrimonial en Afrique», pp. 8, 10. L'auteur cite de façon pertinente la prise en compte du capital scolaire dans le recrutement des agents administratifs.

³ Thomas Callaghy fait ce rapprochement abusif à propos du Zaïre de Mobutu ; cf. CALLAGHY Thomas, *The State-Society Struggle : Zaïre in Comparative Perspective*.

Toutefois, cette formulation ne nous paraît pas totalement satisfaisante, car elle pourrait bien conduire à une distorsion de la méthode du type idéal. Max Weber nous met en garde de confondre les types idéaux de domination avec des situations empiriques, dans lesquelles aucun des types ne se rencontre à l'état "pur". Le type idéal weberien est toujours élaboré à partir d'exemples historiques, mais il les transcende en un concept «génétique», construit par l'observateur à partir de caractères typiques délibérément accentués¹. Un cadre conceptuel, quel qu'il soit, ne pourrait d'ailleurs «épuiser une réalité historique concrète»² ; utiliser un type idéal c'est en fait mesurer l'écart entre cette «utopie» et la réalité observable³.

Par conséquent, vouloir identifier totalement l'Etat africain contemporain à un Etat patrimonial serait commettre une erreur de méthode. Aussi, quand Alain-Serge Mescheriakoff se propose d'étudier «l'ordre patrimonial», qui prévaut dans les systèmes politico-administratifs de l'Afrique francophone subsaharienne, c'est pour souligner immédiatement qu'il s'agit là d'une logique dominante mais non-exclusive⁴. Dire qu'un Etat est de type patrimonial, c'est dégager une tendance dans ce sens, même si dans le cas concret envisagé, l'une des caractéristiques du

¹ WEBER Max, *Essais sur la théorie de la science*, pp. 181, 185-6. Max Weber y souligne en particulier la supériorité de cet instrument sur les typologies purement classificatoires. Le type idéal est de nature référentielle et non pas classificatoire.

² WEBER Max, *Economy and Society*, p. 216.

³ Selon Raymond Aron, «les trois types de domination sont des exemples de concepts que l'on pourrait appeler "atomiques". On les utilise comme des éléments grâce auxquels on reconstruit et comprend des régimes politiques concrets. La plupart de ces derniers combinent des éléments qui ressortissent à ces trois types de domination. (...) C'est en utilisant des concepts rigoureusement définis que nous mesurons l'écart entre nos concepts et la réalité, en combinant des concepts multiples que nous saisissons une réalité complexe» ; ARON Raymond, *op. cit.*, p. 522.

⁴ MESCHERIAKOFF Alain-Serge, *op. cit.*, p. 326.

"patrimonialisme" fait défaut (par exemple la légitimation par la tradition)¹.

Un type idéal weberien c'est d'une part le phénomène modal, qualifié de type pur (par exemple le "patrimonialisme pur"), et d'autre part, un continuum de variations autour de ce mode (par exemple du "sultanisme" au "féodalisme"). La pertinence du type idéal suppose que l'on ne multiplie pas à l'excès les sous-catégories analytiques. En outre, puisqu'une société concrète offre toujours une combinaison originale des différentes formes de domination et de légitimité², l'élaboration d'un type mixte de domination n'est nullement indispensable à l'analyse des situations politiques observables, pas plus en Afrique qu'ailleurs.

Ces Etats ont hérité du colonialisme un cadre légal-rationnel qui fut (re)patrimonialisé progressivement, sous l'effet de multiples stratégies d'acteurs cherchant à en user au mieux de leurs intérêts³. Les gouvernants ont joué un rôle éminent dans ce processus, parce que les différentes dimensions du patrimonialisme (corruption, clientélisme, appropriation personnelle des postes de responsabilité...) offraient autant de ressources politiques mobilisables par les entrepreneurs politiques. Ce fut d'autant plus vrai que ceux-ci s'efforçaient d'éliminer la concurrence politique et d'établir durablement leur domination personnelle.

§ 2- La dimension personnelle du pouvoir autoritaire

Les travaux sur la notion de "personal rule" réalisés aux Etats-Unis n'ont pas été jusqu'à présent acclimatés en France, peut-être parce que, traduit par l'expression "pouvoir personnel", le concept apparaissait banal et redondant par rapport au vocabulaire déjà surabondant que nous avons

¹ FREUND Julien, op. cit., pp. 54-5.

² WEBER Max, op. cit., pp. 262-6.

³ C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle parvient Mescheriakoff, au terme d'une comparaison éclairante avec la monarchie franque ; cf. MESCHERIAKOFF Alain-Serge, op. cit., p. 351.

examiné ci-dessus¹. Cela tient aussi à un fâcheux contresens sur l'ajectif "personnel", souvent interprété dans le sens de individuel opposé à collectif, ce qui suggère un pouvoir exercé par un acteur solitaire et omnipotent, lequel, tel un despote asiatique de l'Antiquité, dominerait la polité toute entière. Le "pouvoir personnel" est alors sévèrement récusé par Jean-François Bayart qui y voit un «vieux poncif néo-wébérien», un «concept galvaudé»².

Pourtant, la dimension individualiste n'est pas exclusive ; la personne c'est aussi la personnalité, l'être de chair par opposition à l'institution : «Le gouvernement personnel est un type particulier de système politique dans lequel les rivalités et les luttes d'hommes puissants modèlent de façon déterminante la vie politique, à la place des institutions impersonnelles, des idéologies, des politiques publiques ou des intérêts de classe»³.

Les travaux recourant à la notion de "personal rule" décrivent un "ruler" certes prééminent⁴, la régulation politique s'effectuant en priorité à son bénéfice, mais jamais isolé, car il s'appuie sur des relais politiques et doit passer de multiples transactions avec les acteurs sociaux pour obtenir leur coopération ou leur neutralité.

¹ Le problème de la traduction de l'expression "personal rule" a déjà été évoqué en introduction. Il n'est pas de solution satisfaisante et le recours au néologisme étant source de confusion, il faut bien se rabattre sur une notion classique mais polysémique. Celle de domination présente l'avantage d'être fidèle à la pensée de Max Weber, comme on le verra ci-après, et d'être plus précise que le terme générique de pouvoir. Toutefois, elle risque d'être confondue avec les trois types idéaux de domination déjà évoqués. Une telle ambiguïté n'est d'ailleurs pas totalement absente du texte weberien.

² Cf. BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, pp. 261, 324. Pourtant, sur le fond, l'analyse de Bayart ne nous paraît pas antithétique de celles de Jackson et Rosberg, ou de Richard Sandbrook, ou bien encore Didier Bigo ; il s'agit plus d'une querelle sur les mots que d'une véritable opposition paradigmatique.

³ JACKSON R.H., ROSBERG C.G., «Personal Rule : Theory and Practice in Africa», p. 421.

⁴ Jackson et Rosberg disent de lui qu'il est le «centre de gravité du système politique» (op. cit., p. 8).

D'ailleurs, la réalité désignée par l'expression "pouvoir personnel" est bien antérieure aux régimes autoritaires africains contemporains. Elle constituait, comme nous l'avons déjà mentionné, un élément caractéristique du "césarisme" et du "bonapartisme" ; elle vient spontanément à l'esprit quand on étudie empiriquement le phénomène autoritaire. Ainsi, sans référence explicite à Jackson et Rosberg, Roth ou Weber, Comi Toulabor évoque le «pouvoir personnel du président Eyadéma»¹, lorsqu'il s'efforce de décrire le système politique du Togo. Il s'agit, dans tous les cas, «d'une concentration et confusion des pouvoirs essentiels»² entre les mains du Chef de l'Etat. Les institutions juridiques - entre autres celles que stipule la constitution - ne font qu'avaliser en droit une prééminence absolue dans les faits. Cela va bien au-delà d'une simple personnalisation du pouvoir du chef de l'Etat, d'ailleurs observable dans les systèmes institutionnalisés des démocraties occidentales. S'y ajoute la légitimation par le mythe créé autour de Eyadéma, le contrôle idéologique par le parti, la gestion clientéliste, notamment par la corruption qui permet de contrôler l'enrichissement des serviteurs patrimoniaux. C'est également ce que Didier Bigo décrit quand il analyse le pouvoir personnel de Bokassa ou Robert Charlick celui de Seyni Kountché³.

En réalité, la filiation weberienne critiquée par Bayart donne au concept tout son poids. Dans *Economie et Société*, l'expression «domination personnelle» correspond au type de domination traditionnelle, comme le montre la définition suivante : «Dans le cas de la domination traditionnelle, l'obéissance est due à la personne du chef qui occupe cette position d'autorité en vertu de la tradition et qui est lui-même (dans sa sphère d'intervention) lié par la tradition. Ici l'obligation

¹ TOULABOR Comi, op. cit., pp. 78,82,86.

² PLESSIS Alain, «Napoléon III, un dictateur ?», p. 205.

³ BIGO Didier, op. cit., chapitres III et IV. CHARLICK Robert B., *Niger : Personal Rule and Survival in the Sahel*, 1991, XV-189 p.

d'obéissance est une question de loyauté personnelle dans un cadre d'obligations coutumières»¹.

Par contraste, dans le type de domination légale, l'obéissance va à l'ordre impersonnel de l'Etat que les titulaires des rôles d'autorité servent dans le cadre de compétences strictement définies par la loi, à laquelle ils sont eux-mêmes soumis.

Les leaders patrimoniaux, note à son tour Guenther Roth, tendent à maximiser leur contrôle personnel aux dépens de leurs subordonnés ; en cela, ils sont handicapés par la tradition qui en principe s'impose à eux comme à leurs sujets². C'est précisément cette contrainte qui est levée dans les sociétés post-coloniales africaines : la notion de domination personnelle recoupe ici la notion de patrimonialisme détraditionnalisé. En effet, le fondement de ce que Roth appelle "personal rulership" ou "personal governance" n'est ni la tradition, ni le charisme - au sens de Max Weber³,

¹ WEBER Max, op. cit., p. 216. Significativement, c'est Weber qui souligne le mot "personne". Cela correspond à l'expérience vécue en Afrique où les autochtones ne parlent pas entre eux du "président" mais utilisent son nom ou un surnom, tantôt respectueux (le *mslimutanzanien*), tantôt satirique (*afisynesomalien*).

² ROTH Guenther, op. cit., p. 195.

³ La domination charismatique repose sur «la dévotion qui entoure un individu, en raison de sa sainteté ou de son héroïsme exceptionnels ou encore de sa personnalité exemplaire» ; WEBER Max, op. cit. p. 215. Le leader se voit reconnaître par ses disciples des qualités surhumaines, d'origine surnaturelle et attestées par des pouvoirs magiques, un don de divination et/ou un pouvoir de thaumaturge ; ibid. pp 241-42. Le fondement en est la foi, non l'émotion comme l'avance Julien Freund ; FREUND Julien, op. cit., p. 203 (mais la foi peut évidemment engendrer l'amour ou la crainte). La définition de Weber correspond exactement à la notion de baraka dans l'islam soufi et le personnage du prophète (mahdi) ou celui du khalife de la confrérie illustrent parfaitement le type du leader charismatique. On en trouve bien sûr des exemples dans l'histoire somalienne (l'imam ajuraan au XV^{ème}-XVI^{ème} siècles, le sultan de Geledi au début du XIX^{ème}, le "Madmullah" au tournant du XX^{ème}) ; à chaque fois l'attachement des partisans du chef politico-religieux est fondé sur la croyance en ses pouvoirs mystiques et magiques. Pour une analyse récente du rapport entre charisme religieux soufi, clivages sociaux et pouvoir politique, dans le contexte est-africain, voir CONSTANTIN François, «Charisma and the Crisis of Power in East Africa».

En examinant la "routinisation" du charisme à travers les différents modes de succession au fondateur de la communauté charismatique, Weber est amené à constater que le charisme qui

ni la règle de droit, mais «une allégeance qui ne requiert pas de croyance dans la compétence personnelle exceptionnelle du chef, mais qui est cimentée par des rétributions et stimulants matériels»¹.

Ces allégeances personnelles fondées sur l'intérêt nous permettent d'établir un lien entre domination personnelle et comportement d'entrepreneur politique : «que les carrières dépendent de la faveur politique personnelle impose semble-t-il une stratégie de carrière entrepreneuriale pour les individus ambitieux»². Cette intuition, qu'à notre connaissance, Roth n'a pas approfondie, trouve son prolongement dans nos développements ultérieurs sur l'entrepreneur politique. Il faut donc résister à la tentation d'assimiler la domination personnelle au charisme.

En effet, ce concept a souvent fait l'objet d'une extension de sens - à nos yeux abusive, en étant confondu avec la popularité du leader ou la séduction idéologique qu'il est sensé exercer. C'est une source de confusion : parler du charisme du général De Gaulle, de celui de Bernard Tapie ou de Che Guevara, n'est-ce pas diluer le sens du concept au point de le rendre inutile ? Ce que l'on veut exprimer en fait c'est l'ascendant particulier exercé par de fortes personnalités, cela n'a rien à voir avec le charisme défini par Weber. L'extension était plus légitime pour Hitler ou Staline, compte tenu de la dimension religieuse de leurs idéologies respectives. Avec le populisme sud-américain, nous atteignons la limite du type idéal de domination charismatique : les analystes ont d'ailleurs eu tendance à

dure au-delà de la vie du fondateur, tend à évoluer soit vers la domination traditionnelle soit vers la domination légale ; *ibid.* pp. 246-54. Rien n'empêche d'inclure dans la liste la domination personnelle et cela pourrait s'appliquer notamment à l'étude des sectes religieuses : Ismaéliens et leur richissime leader l'Aga Khan, secte Moon etc... Les exemples abondent mais se situent à l'échelon infra-étatique (bien sûr il y eut le Dalaï Lama dont le charisme bien réel fut impuissant contre les tanks chinois).

¹ ROTH Guenther, *op. cit.*, p. 196.

² SHOR Edgar L., «The Thai Bureaucracy», *Administrative Science Quarterly*, V, juin 1960, p. 77, cité par ROTH G., *op. cit.*, p. 202.

sous-estimer le caractère instrumental du discours démagogique des Vargas et Peron¹.

Les exemples convaincants sont rares de leaders africains contemporains qui soient parvenus au pouvoir par la seule vertu du charisme (dans l'exemple de Lumumba, le culte est postérieur à sa mort). C'est souvent après la conquête de tous les leviers de commande et dans le cadre d'un processus de patrimonialisation (i.e. dé-institutionnalisation) que des tentatives de transfiguration du chef politique en leader charismatique interviennent (par exemple le cas de N'Krumah). C'est précisément parce qu'elle exclut le charisme comme fondement, que la définition de Roth de la domination personnelle nous paraît utile, mais elle ne l'exclut pas comme instrument de la régulation politique : nous trouvons avec la notion de ressource politique le moyen de réconcilier la domination personnelle avec les tentatives des leaders autoritaires de se légitimer par le charisme.

En soulignant que la domination personnelle est une «composante irréductible des bureaucraties publiques et privées» des pays développés², aussi bien que la forme dominante dans les Etats post-coloniaux, Roth met le doigt sur un point essentiel ; car il ne s'agit pas tant d'ajouter un type supplémentaire dans la classification déjà fort chargée des régimes politiques, mais d'identifier un mode de comportement des dirigeants - une «stratégie de gouvernement» dit encore Roth - qui puisse se manifester dans des régimes forts différents : «cette catégorie relève à proprement parler d'une typologie des croyances et des pratiques organisationnelles

¹ BADIE Bertrand, HERMET Guy, *Politique Comparée*, pp. 262-64.

² On peut penser à la fois à la dimension personnelle du pouvoir totalitaire chez un Staline reprenant le surnom du tsar (Petit Père des Peuples), mais aussi à la personnalisation des relations franco-africaines sous la Ve^{me} République, notamment le rôle trouble joué par le fils du Président de la République, Jean-Christophe Mitterrand ; cf. GLASER Antoine, SMITH Stephen, *Ces Messieurs Afrique*, pp. ; voir également MEDARD Jean-François, «France-Afrique : Des affaires de famille».

qui peuvent apparaître à n'importe quel point du continuum [de la démocratie au totalitarisme]>>¹.

Il ne faudrait pas pour autant assimiler la domination personnelle à la "personnalisation du pouvoir" telle que l'on peut l'observer aussi bien dans les démocraties pluralistes que dans les régimes totalitaires, et dont la composante essentielle est la "personnification" des fonctions dirigeantes par des individus. Celle-ci peut ou non s'accompagner d'une concentration réelle du pouvoir de décision entre les mains d'un président ou d'un premier ministre ; elle ne requiert pas la désinstitutionnalisation, bien au contraire, elle tend s'accroître dans l'Etat bureaucratique et la société technicienne².

L'étude de la domination personnelle devient une exigence prioritaire dans ceux des Etats où l'institutionnalisation est si peu avancée, ou bien si tellement reculée, qu'il ne s'agit plus vraiment d'Etats, «mais plutôt du gouvernement privé de ceux qui sont suffisamment puissants pour s'imposer»³. Les militaires eux-mêmes n'y échappent pas, car l'armée est rarement l'institution neutre et éclairée complaisamment décrite par la littérature sur la modernisation autoritaire (voir infra, première partie).

Jackson et Rosberg ont poussé le plus loin, après Roth, la théorie du "personal rule". La caractéristique essentielle de cet agencement politique est selon eux de reposer sur des relations de dépendance et d'échange qui s'établissent entre personnes - i.e. le leader et ses associés - et non sur des règles régissant les rapports entre des rôles sociaux. La domination personnelle remplit le vide créé par le défaut d'institutionnalisation de la politique, soit que le système d'institutions légué par la colonisation ait été

¹ Ibid., p. 197. Que l'on pense en effet à la dimension personnelle du totalitarisme stalinien évoquée par Gueunther Roth ; *ibid.*, p. 198-99.

² Cf. MABILEAU Albert, «De la notion de personnalisation aux recherches sur le pouvoir», in HAMON Léo, MABILEAU Albert (dir.), *La Personnalisation du pouvoir*, pp. 444-454.

³ Ibid., p. 196.

trop fragile ou trop ambivalent - notamment le caractère souvent arbitraire du pouvoir colonial, soit que le comportement des acteurs depuis l'indépendance ait conduit à une désétatisation et une privatisation du pouvoir¹.

Didier Bigo reproche à Jackson et Rosberg, l'usage de «catégories morales et psychologiques» qui tiendrait selon lui à une focalisation excessive sur «la personnalité du leader, sur ses actions, sa stratégie personnelle», un biais attribué à «l'individualisme méthodologique» supposé des deux auteurs². Le débat autour de ce dernier concept sera évoqué ci-dessous dans la discussion du concept d'entrepreneur politique ; quant à Jackson et Rosberg, ils entendent - utilement à notre sens - rompre avec une tradition intellectuelle qui minimise le rôle des dirigeants comme acteurs politiques autonomes³, susceptibles d'influencer par leurs décisions le cours des événements, «d'organiser et de contrôler des systèmes de comportements politiques ou d'échouer à le faire»⁴. Leur propre approche a le mérite de mettre en lumière la responsabilité souvent éludée des politiciens africains dans la dérive autoritaire de leur propre pays.

¹ Jackson et Rosberg contredisent sur ce point Zolberg et Geshiere : «C'est le manque de traditions politiques à l'échelle du territoire des nouveaux Etats, avec l'incapacité à pleinement institutionnaliser les fonctions et procédures légales-rationnelles, qui rendent la domination si personnelle, c'est-à-dire si dépendante des talents, de la compétence et de la chance du "ruler"» ; op. cit., p. 74. Nous ne saurions prétendre trancher ce débat qui se poursuit sur l'invention de la tradition (voir HOBBSBAWM E., RANGER T., *The Invention of Tradition*) qui intéresse les politologues comme les anthropologues ou les historiens.

² Pour ces trois citations, BIGO Didier, op. cit., p. 325. Bigo commet ici un total contresens sur l'individualisme méthodologique.

³ Il en allait autrement à la genèse de la science politique moderne ; cf. MACHIAVEL Nicolas, *Le Prince*.

⁴ JACKSON R.H., ROSBERG C.G., op. cit., p. 7. Ils dénoncent les démarches "scientifiques" habituelles : «Significativement, les actions politiques sont considérées comme le résultat ou bien de facteurs psychiques inconscients spécifiques à un acteur, ou bien de forces sociales impersonnelles qui lui sont extérieures».

Jackon et Rosberg avaient répondu par avance à l'accusation de psychologisme, en définissant leur objectif comme «l'étude d'une forme particulière de système politique que les gouvernants [africains] ont forgé, pour l'essentiel de façon non-intentionnelle : le système de domination personnelle»¹.

L'attention portée au Prince et à ses serviteurs/rivaux se justifie amplement par l'importance de leur impact personnel sur des systèmes politiques faiblement institutionnalisés, notamment leur pouvoir de nuire aux citoyens (violence, décisions arbitraires et spoliations). Ce qui est en cause ici, c'est l'ensemble des déterminants contextuels du comportement politique des dirigeants, et non leurs idiosyncrasies individuelles : «C'est moins la personne du "ruler" - par exemple son autorité personnelle ou "charisme" ou bien l'absence de ce "charisme" - qui détermine la relative stabilité d'une polité que ses compétences ou son astuce politiques, son expérience et sa compréhension des opportunités et contraintes qui gouvernent son action et celle des autres leaders»². Nous sommes ici très près de la description de l'entreprise politique, telle que nous l'examinons ci-dessous.

Samuel Decalo mériterait bien davantage la critique adressée par Bigo à Jackson et Rosberg. S'il leur emprunte le concept de "personal rule", Decalo renonce en fait à la rigueur analytique weberienne de ces derniers. Ainsi, les caractéristiques communes des trois régimes par lui étudiés (Bokassa, Idi Amin et Macias Nguema) se résumeraient au comportement excessif de leurs leaders, dont rendrait compte «l'état mental du tyran au pouvoir» et des «symptômes de troubles de la personnalité ou de maladies

¹ JACKSON R.H., ROSBERG C.G., op. cit., p. X (introduction). Cependant, à la décharge de Bigo, les deux auteurs dérapent effectivement dans un certain psychologisme quand ils présentent le «système tyrannique» l'un des types de domination personnelle qu'ils différencient; ibid., pp. 234-40.

² Ibid., p. 4.

corporelles». Dans le chapitre introductif, les termes de psychologie clinique abondent, trahissant le trouble de l'analyste devant des actions qu'il juge «aberrantes». Decalo s'efforce d'étayer la thèse de la folie, en particulier dans les cas de Macias Nguema et Amin Dada, y compris par un recours à l'anecdote et une psychanalyse caricaturale, pour appréhender ce qui échappe d'après lui à l'explication sociologique ou politique. Si dans sa conclusion, il reconnaît le poids des structures sociales - notamment l'impact des politiques coloniales - cet auteur persiste à présenter le leader politique autoritaire comme «une personnalité dérangée». Les «traits de personnalité» de ces trois dirigeants «garantissent tendanciellement que leurs régimes manifesteront des caractères tyranniques et hautement aberrants». Ainsi, les degrés de la «psychose du pouvoir» - titre si révélateur de l'ouvrage - rendraient compte des différences entre les structures politiques formelles de ces trois Etats¹.

Cette démarche est dans son principe même discutable², mais surtout, elle conduit à une impasse par la surenchère dans l'opprobre : ces trois tyrans sont comparés à Hitler ou Caligula - implicitement rangés parmi les purs déments, sans que cela ne nous éclaire en rien sur les mécanismes de leur domination. Cette thèse butte également sur une contradiction : si le comportement des trois tyrans relève de la pathologie mentale, comment expliquer la durée de leur domination, à laquelle seule la mort pour l'un ou l'intervention d'une armée étrangère pour les deux autres a mis fin ? De plus, Decalo évoque lui-même les méthodes et instruments

¹ DECALO Samuel, *Psychoses of Power : African Personal Dictatorships*, p. 22, 23, 180-1.

² Le refus absolu du psychologisme de la part de Durkheim a profondément marqué les sciences sociales en France, cela ne signifie pas que la psychologie ne saurait contribuer à l'analyse du phénomène politique. Signalons le désormais classique *Jouir du Pouvoir* de Pierre Legendre, comme exemple d'un recours heureux à la psychanalyse. Le débat sur l'apport de la psychologie et de la psychanalyse en science politique, qui dépasse de loin le cadre de cette étude, est abordé respectivement dans GRAYWITZ Madeleine, «Psychologie et politique», et DRAI Raphaël, «Science politique et psychanalyse».

de survie politique que ces dirigeants ont su manipuler avec bonheur. Cette habileté machiavélique qu'il leur prête volontiers ruine sa propre thèse du fondement pathologique et irrationnel de la spécificité de leurs régimes politiques respectifs. Nul ne saurait nier l'existence de certains comportements étranges ou cruels. Relèvent-ils pour autant d'un diagnostic médical ? Le politologue ne paraît guère armé pour se prononcer sur ce point. Dans une domination personnelle, la personnalité de l'autocrate n'est certes jamais indifférente et le régime porte nécessairement la marque des travers du leader suprême, mais est-ce là l'essentiel ?

Surtout, certaines des aberrations évoquées par l'auteur obéissent en fait à une rationalité endogène du politique : la sorcellerie où la croyance populaire en des pouvoirs surnaturels (Bokassa, Nguema), le cannibalisme rituel - réel ou réputé - ou le culte de la virilité (Bokassa et Amin), voire la manipulation du grotesque, ne sont pas symptômes d'incompréhensible folie pour la seule raison qu'ils contredisent l'image qui nous est familière du chef de l'Etat et du pouvoir politique. Certes, Decalo revient en conclusion au concept de "personal rule" - réduit curieusement à la personnification du pouvoir¹, mais c'est pour le diluer dans la notion plus large d'autoritarisme, le ravalier à un style de gouvernement reflet de la personnalité du "ruler", et dont les tyrannies offriraient une version extrême².

Didier Bigo a insisté à juste titre dans son étude du «pouvoir personnel de Bokassa» sur la théâtralisation du pouvoir - notamment la mise en scène de l'usage de la violence - et la récupération des mythes sociaux relatifs à l'autorité. L'analyse des représentations collectives est effectivement l'indispensable contrepoint à celle des stratégies d'entrepreneurs politiques, à condition toutefois de ne pas prétendre y lire

¹ Cette notion a été clairement distinguée du pouvoir personnel par Albert Mabileau dans un livre pionnier ;

² DECALO Samuel, *Psychoses of Power : African Personal Dictatorships*, p. 185.

<<le point de vue du "bas">>¹, car les représentations sont elles-aussi modelées par les acteurs politiques centraux dans leur quête permanente de légitimation. Les mythes et images ainsi instrumentalisés relèvent de ce que nous entendons par "ressource politique".

Didier Bigo nous paraît mieux fondé à critiquer la typologie développée par Jackson et Rosberg, dont les catégories ad hoc apparaissent mal définies, parce que forgées à partir de cas particuliers, et finalement sans grande utilité. La raison de cet échec partiel n'est pourtant pas, comme le croit Bigo, l'accent porté sur la personne du leader et l'application trop extensive du concept de "personal rule" ², mais plutôt la confusion effectuée par Jackson et Rosberg entre régime autoritaire et domination personnelle. Ils semblent en effet toujours hésiter entre une démarche classificatoire (typologie classique des régimes dont l'arbre peut s'étendre à l'infini) et les types idéaux weberiens de domination : on ne voit guère ce que le "tyran" apporte de plus au sultanisme de Weber, ni le "prophète" à celui de domination charismatique, et encore moins ce que recouvre la distinction entre "l'autocrate" et le "prince"³.

Certes, Jackson et Rosberg reconnaissent que chaque président africain combine plusieurs de ces types dans les inflexions successives de sa carrière, mais la logique de la démarche taxinomique les conduit à ranger in fine chaque régime dans une case en mettant nuances et

¹ BIGO Didier, op. cit., p. 325. Du reste, la dichotomie entre le "bas" et le "haut" inaugurée par Jean-François Bayart au début de la dernière décennie (<<Le politique par le bas en Afrique noire : questions de méthode>>, *Politique Africaine*, n° 1, pp. 53-82) a rempli son office en invitant à la prise en compte de toute une série de phénomènes négligés, mais comme le souligne Bayart lui-même, il ne faudrait pas figer cette grille en une opposition simpliste entre société civile et Etat, que disqualifie notamment toute analyse en termes de réseaux de clientèles ; BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, p. 260.

² BIGO Didier, op. cit., p. 324. Cet auteur cède à son tour quelques pages plus loin, à la facilité des catégories sur mesure en proposant successivement <<néo-patrimonialisme>>, <<pouvoir privé>> et <<caudillisme>> pour nommer un type intermédiaire entre le pouvoir institutionnel et le pouvoir personnel (op. cit., p. 327).

³ JACKSON R.H., ROSBERG C.G., op. cit., pp. 23-24, 77-81.

évolutions de côté. Voisinent ainsi de façon assez arbitraire, Senghor et Nemeiry, Houphouët Boigny et Mobutu ! En dépit d'un réel effort comparatiste à l'échelle du continent, la typologie de Jackson et Rosberg se réduit ainsi à une modernisation des labels au demeurant peu convaincante. A l'échelle du continent, la domination personnelle est une composante de tous les régimes, comme le signalait déjà Guenther Roth, mais à des degrés divers. L'important est moins d'en dresser la typologie que de comprendre comment, pour chacun d'entre eux, des conditions sociales spécifiques et une trajectoire historique intégrant le legs colonial rendent compte du jeu entre les institutions formelles, dont une administration souvent pléthorique, et le mode effectif de gestion des relations de pouvoir.

La mise en place d'une domination personnelle dans les nouveaux Etats africains obéit à l'impératif de survie politique au sommet de l'Etat, que le cadre juridique pluraliste hérité du colonisateur ne pouvait certes pas garantir¹. Par la suite, le maintien du leader au pouvoir est fonction d'une série de facteurs, parmi lesquels son habileté, ou compétence politique, lorsqu'il est confronté à un défi crucial, fait la différence. L'usage de la violence est un moyen normal de cette domination hors Etat de droit, mais elle intervient conjointement avec d'autres méthodes (cooptation des rivaux, patronage personnel du leader, jeu factionnel) et son abus trahit une domination sultanique plus fragile.

En l'absence d'un système institutionnalisé de compétition politique, la lutte factionnelle aux enjeux multiples (obtention de faveurs et de prébendes, préparation de la succession ou simple survie) tient lieu de vie politique et son intensité affecte la primauté du Prince, lequel l'arbitre à son profit par divers procédés : redistribution périodique des rétributions, purges et réhabilitations arbitraires, etc... L'absence de compétition

¹ JACKSON R.H., ROSBERG C.G., *op. cit.*, pp. 15-16 ; également sur ce point, ZOLBERG Aristide, *op. cit.*, pp. 27-36.

ouverte alimente les complots dont la dénonciation sert le pouvoir en place, en lui permettant d'éliminer d'éventuels rivaux ou les chefs de factions trop puissantes¹.

Le chef de l'Etat est le principal dispensateur de richesses ou bien en contrôle les voies d'accès. Ceux auxquels il confie les fonctions clés disposent des ressources - notamment par la corruption - pour bâtir des réseaux hiérarchisés de clientèle, sur lesquels s'appuie le leader suprême : «Les réseaux traversent l'oligarchie régnante et la classe politique et s'enfoncent dans la société, formant une structure qui lie les gouvernants à leurs clients directement, et aux gouvernés indirectement»².

En assurant cette médiation entre le premier cercle du pouvoir et le citoyen ordinaire, le clientélisme, défini comme «un système de relations non seulement d'assistance mutuelle et de soutien, mais aussi d'inégalité reconnue et acceptée» entre patrons et clients, d'une part procure au leader soumission et coopération ; d'autre part, du point de vue des gouvernés, garantit un minimum de rétributions et tempère l'arbitraire de la domination personnelle. Il en explique pour une bonne part la possible longévité.

Richard Sandbrook dresse un portrait similaire du "personal rule", gouvernement d'un «homme fort» reposant sur «l'allégeance personnelle, les liens de type patron/client et la coercition», le «culte de la personnalité» qui entoure le leader et la loyauté à son endroit des forces armées et para-militaires, transformées en une armée privée - on retrouve ici l'analyse de Max Weber - et non plus nationale³.

¹ JACKSON R.H., ROSBERG C.G., op. cit., pp. 17-20, 24-26, 48-50, 52-60.

² Ibid., p. 42, c'est l'auteur qui souligne ; pour ce qui a trait au clientélisme dans la domination personnelle, ibid., pp. 39-47.

³ SANDBROOK Richard, *The Politics of Africa's Economic Stagnation*, pp. 84, 90, 96, 99.

Sans confondre purement et simplement "personal rule" et sultanisme, comme le fait Sandbrook¹, il est possible, en restant pleinement fidèle à Weber, d'identifier dans le sultanisme une domination personnelle qui pousse au maximum les deux logiques, autoritaire et patrimoniale, avec pour seule limite, l'éventuel épuisement des ressources politiques que le leader peut mobiliser.

La notion de domination personnelle permet on le voit d'articuler le lien entre les situations autoritaires qui caractérisent ces régimes, la tendance à la patrimonialisation de l'Etat post-colonial et les stratégies adoptées par les acteurs placés au centre du système pour assurer leur propre survie politique. L'ensemble des mécanismes ainsi repérés forment en quelque sorte un système d'action concret². C'est maintenant vers la troisième composante, les stratégies de survie politique qu'il faut orienter l'analyse.

Section III- Caractérisation et processus de l'entreprise politique

Faute de théorie achevée de l'entreprise politique, fondée notamment sur la manipulation calculée des ressources³, nous présentons ci-dessous une série de notations conceptuelles dispersées dans la littérature,

¹ Ibid., p. 89.

² Au sens de Crozier et Friedberg d'un ensemble structuré de jeux liant les acteurs et maintenu par des mécanismes de régulation ; contrairement à l'analyse systémique de Easton ou Parsons, il s'agit de systèmes concrets, c'est-à-dire des construits de l'interaction ; CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, pp. 243-247. Jacques Lagroye opère un rapprochement intéressant entre le "système d'action concret" et la notion d'équipe politique chez Bailey, que nous analysons en détail ci-dessous ; LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, p. 197.

³ Malgré la féconde contribution de Jean-Patrice Lacam, dont nous nous sommes largement inspirés ; cf. LACAM Jean-Patrice, «Le Politicien investisseur : un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques», *Revue Française de Science Politique*, v. 38, n° 1, février 1988.

auxquelles nous nous efforçons de donner une cohérence, pour en user dans l'analyse du cas de Mahamed Siyaad Barre.

§ 1 - La notion d'entrepreneur politique

Samuel Eisenstadt définit les entrepreneurs politiques comme «des hommes capables de mobiliser des attitudes et des activités politiques et sociales et de les intégrer au sein d'organisations et de processus politiques correspondant aux institutions politiques et parlementaires modernes»¹. Le caractère vague et alambiqué de cette définition, chez un auteur qui nous a habitué à plus de clarté, souligne à contrario, l'absence de délimitation rigoureuse du concept en science politique. Cela tient peut-être à ce que beaucoup d'auteurs en usent par analogie avec l'entrepreneur économique, sans tenir compte des spécificités de l'action politique.

(A) Eléments d'une définition

L'usage analogique du concept d'entrepreneur pour désigner une catégorie particulière d'acteurs politiques trouve sa source dans deux traditions intellectuelles importantes : la sociologie historique, avec Max Weber, et l'économie politique avec Joseph Schumpeter. Des contributions plus récentes de F.G. Bailey, François Chazel, Michel Offerlé et Jean-Patrice Lacam en ont souligné l'intérêt.

Dans sa conférence célèbre, *Le métier et la vocation de l'homme politique*, Max Weber associe «l'entreprise politique» à «la lutte pour le pouvoir» dans les sociétés modernes. Le trait caractéristique de ce type d'activité n'est pas tant qu'elle fonctionne au profit d'hommes politiques professionnels, que les moyens qu'elle met en oeuvre dans le cadre de la compétition politique, lesquels justifient une comparaison avec

¹ EISENSTADT S., *Essays on Sociological Aspects of Political and Economic Development*, (1961), p. 41, cité par ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., *The Political Economy of Change*, p. 22.

l'entreprise économique : toutes deux en effet requièrent des biens matériels de gestion, une catégorie qui inclut également, dans le cas de la politique, le matériel de guerre¹.

Afin de réaliser son monopole de la violence physique légitime, l'Etat moderne a concentré entre les mains de ses dirigeants les moyens matériels de gestion auparavant partagés entre les membres des ordres ou des bureaucraties patrimoniales. «Au cours de ce processus d'expropriation politique (...), on vit apparaître une nouvelle sorte "d'hommes politiques professionnels". (...) On les vit tout d'abord se mettre au service d'un prince. (...) La gestion de ses intérêts politiques leur fournissait leur gagne-pain»².

Les professionnels de la politique en ont fait leur occupation principale et en tirent une source permanente de revenu : ils vivent de la politique³. Dans les pays occidentaux, la professionnalisation du personnel politique est liée au développement des partis politiques modernes. «Des individus qui font de l'activité politique leur profession principale, tout en restant en dehors du Parlement, reprennent en main l'entreprise politique. Ce sont ou bien des "entrepreneurs" [capitalistes] - à la manière du *boss* américain ou de l'*election agent* anglais - ou bien des fonctionnaires des partis aux appointements fixes»⁴.

Les partis modernes servent à «maintenir une continuité dans l'entreprise politique» entre deux élections, mais «l'entreprise politique est nécessairement une entreprise d'intérêts»⁵. Celui qui motive l'entrepreneur politique quand il recrute des partisans et s'organise pour

¹ WEBER Max, *Le savant et le politique*, deuxième partie : «Le métier et la vocation de l'homme politique» [*Politik als Beruf*, soit littéralement, *La politique comme profession*], p. 116.

² Ibid., p. 121.

³ Contrairement à ceux pour lesquels la politique n'est qu'une activité occasionnelle ou secondaire, qui vivent pour la politique, dans la formulation de Weber ; cf. op. cit., pp. 123-24.

⁴ Ibid., pp. 155, 159.

⁵ Ibid., pp. 160, 149.

participer à la compétition électorale ne pose guère de problème : «Tout homme qui fait de la politique aspire au pouvoir - soit parce qu'il le considère comme un moyen au service d'autres fins, idéales ou égoïstes, soit qu'il le désire "pour lui-même" en vue de jouir du sentiment de prestige qu'il confère»¹.

Mais le comportement des associés et clients de l'entrepreneur est tout autant déterminé par l'intérêt. Les luttes partisans «sont aussi et surtout des rivalités pour contrôler la distribution des emplois». La compétition politique entre politiciens professionnels tend aux yeux de leurs partisans, à constituer l'Etat en un gisement de prébendes et d'avantages particuliers : «Les partis apparaissent de plus en plus aux yeux de leurs adhérents comme une sorte de tremplin qui leur permettra d'atteindre cette fin essentielle : assurer l'avenir»². Pour eux, l'enjeu de la compétition politique n'est pas la conquête du pouvoir en tant que tel, mais l'ensemble des dépouilles - au sens large - qui y sont attachées.

Cette analyse de la compétition politique ne reflète aucun cynisme, mais repose simplement sur l'observation sociologique, laquelle permet à Weber d'identifier dans le Premier Ministre anglais un «dictateur plébiscitaire», contrôlant les masses par l'intermédiaire de sa machine politique, et traitant les parlementaires de son parti comme «de simples prébendés qui forment sa clientèle»³. De même, le *boss* américain «est un entrepreneur politique capitaliste» qui apporte des suffrages et des moyens financiers pour «constituer le capital nécessaire à l'entreprise politique du parti» ; il est amoral en politique de la même façon que l'entrepreneur capitaliste peut l'être sur un marché⁴.

¹ Ibid., p. 113.

² Ibid., pp. 128-29.

³ Ibid., p. 162.

⁴ Ibid., p. 166-68.

Etudier, à l'instar de Max Weber, les comportements d'entrepreneurs politiques c'est se donner un outil de compréhension des stratégies d'accession et de maintien au pouvoir des leaders, qui ne soit dépendant ni d'une conception métaphysique de la légitimité, ni d'une avalisation du discours idéologique que ces acteurs tiennent sur eux-mêmes, ni même de supputations sur leur psychologie profonde.

L'expression "entrepreneur politique" ne figure pas dans l'ouvrage célèbre de Joseph Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Il n'est pourtant pas abusif de le solliciter ici, parce qu'il établit clairement un parallèle entre l'action politique et l'activité économique. Contre la philosophie politique "naturelle" du XVIII^{ème} siècle, fondée sur les notions de "contrat social", "volonté du peuple" et "intérêt général", Schumpeter propose une théorie réaliste - «fonctionnelle» - de la démocratie : «La méthode démocratique est le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple»¹.

Cette définition souligne le «rôle capital de l'état-major politique (...), car les collectivités agissent presque exclusivement par le truchement de leurs chefs»². Elle s'appuie sur «le concept de compétition (ou concurrence) pour la direction politique», lequel «peut être utilement rapproché» de la concurrence économique : «Dans la vie économique, la concurrence ne fait jamais complètement défaut, mais elle n'est à peu près jamais parfaite. De même, la vie politique comporte toujours une certaine

¹ SCHUMPETER Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, p. 403.

² Ibid., p. 404. Cette affirmation prise au pied de la lettre pourrait paraître excessive. En fait, Schumpeter pense essentiellement au processus de décision et non à l'action collective.

concurrence, bien que peut-être seulement potentielle, pour obtenir l'allégeance du peuple»¹.

Procédant par analogie quant au principe moteur des deux sphères d'activité, compétition dans un cas et concurrence dans l'autre, Schumpeter ne juge pas utile de comparer directement le comportement des individus qui participent à la lutte concurrentielle². Ainsi, il n'emploie pas le terme "entrepreneur" pour qualifier ces politiciens professionnels qui «briguent le commandement politique», mais il compare leur liberté d'initiative à celle de l'industriel «libre de fonder un nouveau tissage»³.

Par son insistance sur cette concurrence entre les entrepreneurs dans le champ de la compétition électorale, Schumpeter apparaît comme le principal inspirateur - souvent oublié - des analyses économiques de la vie politique, telles celles de Gordon Tullock et James Buchanan. Toutefois, le projet de cette école est moins de forger des concepts nouveaux d'analyse politique que de transposer purement et simplement dans le domaine des institutions publiques ceux de l'analyse économique, avec tout ce que les axiomes de la théorie microéconomique ont de réducteur⁴. On ne saurait y trouver un modèle satisfaisant de l'entrepreneur politique, mais seulement des analyses ponctuelles de comportement politique comme celle du marchandage parlementaire (logrolling).

La métaphore économique est également sous-jacente dans cette pétition de principe de F.G Bailey : «Je me sens mal à l'aise lorsque je

¹ Ibid., p. 405.

² Son propos n'est pas, on s'en souvient, de proposer une théorie achevée de la démocratie, mais d'examiner la compatibilité du socialisme et de la démocratie.

³ SCHUMPETER Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, p. 406.

⁴ Selon Tullock, l'acteur politique ou bureaucratique "maximise son utilité" de façon semblable à l'acteur économique ; être réélu est un objectif comparable à la recherche du profit maximal. Ces postulats conduisent soit à "redécouvrir" des données d'observation assez triviales (la "théorie" de l'électeur médian) soit à légitimer des affirmations idéologiques : la critique du "tout Etat" au nom de l'efficacité supérieure du marché. Cf. TULLOCK Gordon, *Le Marché politique, Analyse économique des processus politiques*.

rencontre une analyse qui ne donne pas à l'homme le rôle central en tant qu'entrepreneur>>.<<C'est une entreprise que de diriger>>¹.

Dans une structure politique donnée - de l'organisation la plus élémentaire jusqu'au système international - s'affrontent plusieurs factions ou <<équipes politiques>>, rassemblées chacune autour d'un leader (l'entrepreneur) et qui se disputent les mêmes trophées (notamment les positions de pouvoir et les honneurs).

L'auteur distingue les règles normatives (valeurs morales et droit) des règles pragmatiques de la compétition, qui varient avec le contexte organisationnel ou sociétal et peuvent contredire ostensiblement les précédentes, tout en observant : <<Il est évident que la plupart des leaders manipulent les règles normatives d'une façon pragmatique et cynique afin de remporter des trophées>>².

Il ne s'agit donc moins de s'interroger sur les motivations profondes du leader, sur son psychisme, que d'identifier ses mobiles immédiats - i.e. en rapport avec la situation - d'agir. Il est superflu pour l'analyste d'opérer une distinction entre les "bons" hommes politiques et les "mauvais", car les règles du succès sont les mêmes, que l'homme politique soit un idéaliste altruiste ou un ambitieux dénué de scrupules³. Pour Bailey et à juste titre, seule est significative la distinction entre les entrepreneurs qui réussissent et ceux qui échouent.

De même que l'entreprise économique est organisée autour de la production des biens et services, tandis que l'objectif individuel de l'entrepreneur est le profit, l'institution politique a pour fonction de

¹ BAILEY F.G., *Les Règles de la compétition politique, une étude anthropologique*, p. 23, note 1. C'est nous qui soulignons ; *ibid.*, p. 50.

² BAILEY F.G., *Les Règles de la compétition politique, une étude anthropologique*, p. 35.

³ Comme le note avec pertinence Bailey, ce niveau de compréhension du jeu politique est souvent ignoré des acteurs eux-mêmes, c'est l'analyste qui le révèle par sa construction intellectuelle du réel. Il n'empêche ; même les plus dévoués au bien commun des politiciens - à les entendre - obéissent aux règles pragmatiques de la compétition.

fournir des biens et services collectifs conformes aux attentes des gouvernés, mais l'objectif personnel de l'entrepreneur politique demeure la conquête/conservation du pouvoir. Aux yeux de Bailey, cette homologie des situations rend compte avec suffisamment de clarté de l'entrepreneuriat politique, pour qu'il ne juge pas utile de pousser plus loin la discussion.

Warren Ilchman et Norman Uphoff adoptent une démarche voisine quand, après s'être référés à Eisenstadt, Apter et Zolberg, ils notent : « Bien que notre manière d'utiliser ce terme ne diffère pas sensiblement de celle d'Apter et de Zolberg, la nature tangible des ressources que nous examinons permet une comparaison plus étroite entre l'entrepreneur politique et son homologue économique »¹. Comparant les comportements d'investissement, d'accumulation et de gestion des stocks de ressources par l'homme d'Etat avec ceux d'un chef d'entreprise industrielle ou commerciale, ces deux auteurs cèdent à la tentation du mimétisme conceptuel qui caractérise également leur analyse des ressources.

Cependant, Ilchman et Uphoff définissent, de façon pertinente, les entrepreneurs politiques par leur aptitude à mobiliser des ressources politiques rares et à les combiner de façon innovante, à « exploiter l'environnement politique et social ou à en limiter les effets contraignants »².

Pour Michel Offerlé, dans une orientation théorique radicalement différente des auteurs précédents, « la notion d'entreprise politique est liée à l'idée de marché politique, c'est-à-dire à un "lieu abstrait" où des agents en concurrence pour le courtage politique tentent d'échanger des biens politiques contre des soutiens actifs ou passifs »³.

¹ ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., *The Political Economy of Change*, p. 22.

² ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., *The Political Economy of Change*, p. 204.

³ OFFERLE Michel, *Les partis politiques*, p. 22.

Le marché des postes électifs n'est alors qu'un des marchés politiques et les entrepreneurs politiques stricto sensu, c'est-à-dire les professionnels de la politique de Max Weber, ne sont pas les seuls intervenants sur ces marchés : « Les partis ne sont qu'une des formes historiquement déterminées d'entreprise politique ; (...) s'ils revendiquent, à l'époque moderne (avec un inégal succès), le monopole de l'activité sur le marché des biens électifs, ils n'en sont pas moins concurrencés sur d'autres marchés par d'autres types d'entrepreneurs, producteurs eux aussi de biens politiques»¹.

Comme l'indique amplement le vocabulaire utilisé, la métaphore économique sollicitée par Schumpeter et Weber est ici approfondie et prolongée par la notion de marché politique - curieusement sans référence à l'ouvrage de G. Tullock. L'inconvénient, c'est que les concepts ainsi forgés demeurent flous. Si un marché politique est bien ce lieu d'échange de produits politiques contre des soutiens (dont le vote), on ne sait guère en quoi consistent ces produits politiques, sauf précisément qu'ils sont des biens qui s'échangent sur un marché². Quels sont « les autres marchés » et les « autres types d'entrepreneurs » mentionnés dans la dernière citation ? L'auteur ne le dit pas.

La métaphore du marché appliquée aux processus électoraux connaît un réel succès³, mais elle pose des problèmes théoriques et méthodologiques d'importance : la référence vise-t-elle les systèmes

¹ Ibid., p. 23. C'est l'auteur qui souligne.

² Ainsi, la distinction entre biens publics indivisibles et biens privés divisibles nous paraît discutable puisque la caractéristique du marché c'est l'appropriation individuelle ; cf. OFFERLE M. op. cit., p. 33. Rappelons que la caractéristique des biens publics en économie, c'est justement qu'ils sont hors marché. D'autre part, les études sur la propagande ou le marketing politique tendent à montrer que l'effet de la logorrhée des campagnes électorales se situe, dans le meilleur des cas, au plan symbolique, notamment en termes d'image du politicien et de son parti. On voit bien ici les limites du mimétisme lexical.

³ Cf. GAXIE Daniel, dir., *Explication du vote*, troisième partie : « Vote et configurations des marchés politiques ».

historiques concrets d'échange économique ou bien le modèle théorique du marché de concurrence libre et parfaite de Walras/Pareto - comme l'induit l'expression de "lieu abstrait" employée par Offerlé, lequel repose nécessairement sur une logique utilitariste ? Dans le premier cas, l'allusion au marché se ramène à une conception imprécise et générique d'échange politique ; dans le second, le modèle analytique de référence soulève plus de problèmes qu'il n'en résout : l'homo politicus est-il doté des mêmes attributs irréalistes que l'homo oeconomicus (ubiquité, information parfaite etc...) ? De quelle rationalité s'agit-il¹ ? Quels sont les équivalents de la monnaie² et du système de prix dans ce "marché politique" ? Qu'en est-il du troc, la forme la plus ancienne d'échange économique, qui semble également dominante dans les échanges sociaux ? Faute de réponses à ces questions et donc d'une véritable théorie de l'échange politique³, l'usage métaphorique du marché politique continuera à prévaloir, dont Philippe Braud critique à juste titre la fragilité⁴.

¹ Voir la critique par Pierre Merle de la transposition de l'utilitarisme à l'analyse du comportement de l'électeur ; il propose en contrepartie la notion de "rationalité limitée" et les quatre types idéaux d'action rationnelle de Weber ; MERLE Pierre, «L'Homo politicus est-il un homo oeconomicus ?».

² Le même problème se pose à Ilchman et Uphoff : sur leurs six catégories de ressources échangées sur le marché politique, entre "secteurs" ou entre les gouvernants et les "secteurs", cinq sont dotées d'une monnaie. Les auteurs n'ont pu trouver celle correspondant à l'information et la monnaie attribuée à la force physique (les menaces) n'emporte guère la conviction (cela correspondrait plutôt à ce qu'ils appellent dans leur modèle les «manifestations» de la ressource) ; voir tableau n° 3, UPHOFF Norman T., «Distinguishing Power, Authority and Legitimacy : Taking Max Weber at his Word by Using Resources-Exchange Analysis», p. 20. De toute façon, pour que l'analogie avec le marché économique soit pleinement justifiée, il faudrait que la monnaie politique soit unique. Comment un capitaliste pourrait-il mener son entreprise industrielle, si le capital, le travail et les ressources naturelles devaient être acquittés dans trois devises différentes ?

³ Une telle théorie reste à faire et ce n'est guère le lieu ici de s'y risquer. Pour une réflexion récente et approfondie, voir MEDARD Jean-François, «Théories de l'échange et échanges politiques». L'échange politique est la troisième dimension du politique à côté de la coercition et de la persuasion. Médard explore les dimensions de la notion à partir d'une lecture fine des travaux anthropologiques sur le don, la circulation des femmes, les échanges rituels, le "big man" ; mais aussi de la littérature psycho-sociologique (notamment Peter Blau et Georges

Pour ce qui nous occupe, le recours au "marché politique" n'est nullement indispensable pour établir la validité du concept d'entrepreneur politique.

Voulant définir à son tour l'entreprise politique, Jean-Patrice Lacam assume également la métaphore économique, mais il lui confère une autre signification en la prenant au pied de la lettre : «A l'instar d'un chef d'entreprise, l'homme politique est un entrepreneur (...) au sens où, d'une part, il se constitue un capital de ressources utiles à sa carrière, et où, d'autre part, son capital constitué, il active ses ressources dans le but de produire du pouvoir»¹.

D'une part, cette définition nous met à l'abri d'un fâcheux contresens : c'est bien sa carrière que l'entrepreneur gère comme il le ferait d'une entreprise, non pas l'Etat (il ne s'agit pas ici du discours néo-libéral à la mode) ou toute autre organisation sociale. Cet aspect est également souligné par François Chazel : «Un entrepreneur politique se reconnaît précisément au fait qu'il se charge, dans l'intérêt bien compris de sa carrière politique, de procurer des biens collectifs à tels ou tels groupes déterminés (...)»².

Par carrière politique de l'entrepreneur, il faut entendre non pas seulement la succession de postes officiels, au sens où l'on entend habituellement cette expression, mais aussi bien l'ensemble des attitudes adoptées au fil du temps par cet entrepreneur pour parvenir à l'éminence

Homans) et sociologique (A. Heath, A. Gouldner, P. Bourdieu, P. Birnbaum, M. Crozier) ; pour déboucher sur une critique des théories existantes de l'échange politique, issues généralement de la transposition des modèles économiques (G. Tullock, A. Downs, R. Curry & L. Wade, W. Sydney, W. Ilchman & N. Uphoff).

⁴ BRAUD Philippe, *Manuel de sociologie politique*, pp. 250-251, notamment la critique de la notion de "transaction" dans l'analyse du vote, telle que l'a développée Daniel Gaxie.

¹ LACAM Jean-Patrice, op. cit. p. 24-5. C'est nous qui soulignons.

² CHAZEL François, «Individualisme, mobilisation et action collective», in BIRNBAUM Pierre, LECA Jean, op. cit., p. 263.

politique. Cette interprétation nous paraît fidèle à Max Weber, elle préserve plus que ne le font Schumpeter ou Offerlé, le champ d'application universel du concept.

D'autre part, Lacam insiste sur la dimension "production"¹ : l'entrepreneur combine des ressources politiques comme l'industriel des facteurs de production, et le produit de l'entreprise politique n'est autre que le pouvoir. Accéder ou se maintenir au pouvoir, c'est d'abord mobiliser un maximum de soutiens efficaces, par conséquent, l'entreprise politique consiste essentiellement à produire de ces soutiens à partir des ressources dont on dispose (ou plutôt que l'on se constitue, comme nous le verrons ci-dessous). En mettant l'accent sur ce volet «production du pouvoir», Lacam nous éloigne des approximations de la métaphore du marché pour ancrer la théorie de l'entrepreneur politique dans l'analyse de la gestion des ressources. Les "biens politiques" mis sur le marché dans la perspective de Offerlé, deviennent chez Lacam des modes d'investissement politique dans une stratégie de constitution d'un stock de ressources (par exemple, le contrôle des emplois publics participe de la ressource "patronage").

Le comportement d'entrepreneur est donc celui qu'adopte un acteur lorsqu'il mobilise méthodiquement - d'où le terme de gestion - des ressources pour accumuler du pouvoir politique tout au long de sa carrière. Ainsi défini, ce concept pourrait sembler trivial ou décevant ; il nous fallait pourtant justifier l'usage, n'allant pas de soi en science politique, du concept d'entrepreneur, tout en montrant que cette emprunt au vocabulaire d'une autre science sociale n'induisait pas nécessairement un biais économiciste (à la fois le postulat utilitariste fondant le paradigme marginaliste et, plus largement, le présupposé authentiquement idéologique de la prétendue neutralité du modèle libéral).

¹ Ce que faisaient également Ilchman et Uphoff, que Lacam curieusement ne cite pas, en parlant des ressources comme des «facteurs de production politique».

(B) Un champ d'application universel

Une première objection pourrait être soulevée par des politologues familiers des systèmes politiques occidentaux : la notion d'entrepreneur politique serait intrinsèquement liée à celle de marché électoral (affirmation que nous venons de tenter de réfuter), de même que l'entrepreneur économique n'existe qu'en vertu du marché capitaliste. L'utilisation de ce concept dans un contexte autoritaire où le pluralisme partisan est absent et le marché électoral monopolistique, serait abusive¹.

De fait, la tradition schumpeterienne qui assimile entreprise politique et compétition pour les votes, de même que les auteurs qui, tels Anthony Downs² et Gordon Tullock, ont transposé les modèles économiques à l'analyse du marché électoral, semblent abonder dans ce sens. Samuel Eisenstadt se situait semble-t-il dans le même registre.

Pour sa part, Max Weber ne restreint nullement l'emploi de la notion d'entrepreneur politique à l'époque contemporaine et à la société capitaliste : «L'homme politique professionnel qui vit "de" la politique peut n'être qu'un pur "prébendier" ou bien encore un "fonctionnaire" rémunéré. (...) Il peut donc revêtir le caractère d'un "entrepreneur" à la manière du condottiere, du fermier et de l'acheteur de charges d'autrefois ou encore du boss américain qui considère ses dépenses comme un placement de capitaux qu'il transforme en sources de revenus par l'exploitation de son influence politique»³.

Dans l'esprit de Weber, il semble bien que les entrepreneurs politiques aient pré-existé à la compétition des partis sur un marché

¹ Bien entendu, nous écartons d'emblée l'objection développementaliste à la Rostow ou à la Marx, selon laquelle un type d'organisation politique (la démocratie représentative pluraliste) correspondrait nécessairement à un certain niveau de développement économique (celui des pays industrialisés occidentaux) ou des forces productives.

² Dans *An Economic Theory of Democracy*, ouvrage publié dès 1957.

³ WEBER Max, op. cit., p. 127.

électoral telle que la connaissent les démocraties représentatives du XX^{ème} siècle. Ainsi, Weber cite en exemple les partis européens médiévaux (Guelfes et Gibelins), regroupements de clients au sein de factions luttant pour le pouvoir. Cependant, il distingue les membres de «ces sortes d'organisations fondées sur la violence» (partis médiévaux et révolutionnaires), «des hommes politiques professionnels qui cherchent à parvenir au pouvoir grâce à la puissance d'un parti politique qui brigue les voix sur le marché électoral, sans jamais utiliser autre chose que des moyens raisonnables et "pacifiques"»¹. La notion d'entrepreneur politique subsumerait donc ces deux catégories opérant selon des modes différents : d'une part le factionnalisme violent, d'autre part le marché électoral ouvert propre aux systèmes démocratiques. C'est bien évidemment la première qui est susceptible de s'appliquer à bien des régimes autoritaires africains.

A y regarder de plus près, Schumpeter récuse lui aussi une séparation trop rigide entre systèmes pluralistes et systèmes autoritaires. C'est pour se simplifier la tâche, selon ses propres dires, qu'il ne retient «comme type de concurrence servant à définir la démocratie, que le cas des libres candidatures en compétition pour des votes libres». A la concurrence électorale, forme démocratique de concurrence politique, s'opposent «la compétition par voie d'insurrection militaire», la «prise de possession du commandement politique par consentement tacite du peuple ou d'élection par acclamation». Au sein de la compétition démocratique, il subsiste d'ailleurs des comportements équivalents à la concurrence déloyale et au délit de coalition en économie.

«Entre le cas idéal qui n'existe pas et les cas dans lesquels toute concurrence opposée au chef exerçant le pouvoir est empêchée par la force se place toute une gamme de variantes à travers lesquelles la méthode

¹ WEBER Max, *op. cit.*, p. 150-51.

démocratique de gouvernement se dégrade, par nuances imperceptibles, jusqu'à rejoindre la méthode autocratique»¹. Par conséquent, entre le chef démocratique et l'autocrate, il n'y a pas de différence de nature dans l'entreprise politique, mais une différence circonstancielle et fragile dans la méthode employée pour triompher des compétiteurs.

L'objection évoquée ci-dessus ne tiendrait donc qu'en vertu d'une double restriction : réduction de la compétition politique au marché électoral au sens de Tullock et assimilation de l'entrepreneur politique à son alter ego tel que représenté dans le modèle utilitariste. Il suffit de recenser mentalement les pays dans lesquels un marché électoral ouvert existe, ou de s'interroger sur les "parenthèses autoritaires" que les sociétés occidentales ont connues au cours de ce siècle, pour réaliser combien de tels postulats apparaîtraient inutilement étroits.

De même qu'il y a peu de points communs entre une firme multinationale nord-américaine et un échoppe de cordonnier en plein air dans un bidonville africain, pourtant toutes deux orientées vers l'obtention d'un profit, l'entreprise politique recouvre elle aussi des réalités très diverses - comme l'a souligné Michel Offerlé², dont le commun dénominateur est la compétition pour le pouvoir.

Du reste, la notion d'entrepreneur politique a déjà été appliquée par d'éminents politologues à plusieurs systèmes politiques africains. Dans un essai publié en 1966, Aristide Zolberg distinguait en Afrique de l'Ouest, la première génération de leaders nationalistes de celle des «entrepreneurs politiques» qui ont bénéficié dans les années 1950 de l'ouverture du jeu

¹ SCHUMPETER Joseph, op. cit., pp. 405-6.

² «Le recours au suffrage comme mode de désignation des gouvernants ne crée pas les processus d'échange politique; il les généralise et les transforme considérablement (...), [mais] c'est principalement dans le cadre électoral qu'apparaissent des entrepreneurs politiques d'un type particulier, ni hommes de guerre, ni administrateurs» ; OFFERLE Michel, op. cit., p. 29. C'est l'auteur qui souligne ; la catégorie des hommes de guerre évoque clairement les observations de Max Weber précitées.

politique, et dont les entreprises partisans rivalisaient avec les mouvements déjà établis pour la conquête de trophées de plus en plus attrayants. Certes, Zolberg établissait bien ainsi un lien entre l'accroissement de la participation politique, notamment sous la forme électorale, et la multiplication d'entreprises concurrentes, mais à la lumière de son analyse, l'établissement ultérieur du parti unique attestait le triomphe d'une entreprise sur toutes les autres. Dans le contexte particulier des indépendances, le parti dominant était en mesure de s'affranchir du cadre institutionnel contraignant - puisqu'il garantissait le pluralisme - légué par la métropole ; mais la fermeture subséquente du jeu n'a fait que déplacer l'arène à l'intérieur du parti-Etat lui-même¹.

René Lemarchand utilise la notion dans son analyse du patronage politique en Afrique et Richard Joseph l'applique à son étude de la II^{ème} République nigériane². C'est également dans le cadre des sociétés en voie de "modernisation" que se place David Apter quand il caractérise l'entrepreneur politique par sa capacité à «organiser un groupe de partisans pour conquérir l'accès aux ressources de l'Etat»³. Plus récemment Jean-François Bayart a mis en évidence le jeu entre entrepreneurs et réseaux dans ce qu'il appelle «l'Etat rhizome» africain, même s'il parle plus volontiers de factionnalisme pour désigner la concurrence des entrepreneurs politiques⁴.

Sans alléguer cet usage du concept par des auteurs aussi différents dans leurs méthodes et leurs orientations paradigmatiques, pour le placer au-dessus de toute discussion, il nous semble cependant que l'objection de

¹ ZOLBERG Aristide R., *Creating Political Order*, pp. 12-22, 68, 87, 91-92.

² LEMARCHAND René, «Political Clientelism and Ethnicity in Tropical Africa : Competing Solidarities in nation-Building», *American Political Science Review*, 66, 1, 1972. ; JOSEPH Richard, op. cit., p. 57.

³ APTER David E., *The Politics of Modernization*, p. 71, cité par ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., *The Political Economy of Change*, p. 204.

⁴ BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, p. 261.

sa non-pertinence a priori ne résiste guère à l'examen. Cette forme de culturalisme manichéen - tendant quelquefois vers le préjugé raciste - qui entend limiter la capacité entrepreneuriale aux acteurs politiques des politès occidentales, nous paraît totalement obsolète.

Notre analyse des stratégies mises en oeuvre par un entrepreneur politique peut également évoquer le paradigme de "l'individualisme méthodologique", comme nous l'avons brièvement mentionné en introduction. De fait, entre les concepts de domination personnelle, d'entrepreneur et de ressource politique, le lien est bien d'ordre méthodologique qui place les objectifs et calculs de l'acteur politique au centre de l'analyse¹.

Nous ne pouvons traiter ici au fond le débat fort riche, mais parfois outrancièrement polémique², qui s'est développé autour de cette approche et de ses avatars³, car il sort du cadre de cette étude. Raymond Boudon s'est élevé à juste titre, contre la présentation caricaturale qui est souvent faite de ce courant d'analyse⁴, notamment le reproche d'une vision

¹ Joseph Schumpeter dont nous avons vu ci-dessus la contribution à l'analyse des entrepreneurs politiques, serait également l'auteur de la notion « d'individualisme méthodologique », selon Jon Elster. C'est bien évidemment plus qu'une coïncidence.

² Selon une vulgate sociologique fort répandue, il y aurait une science sociale "de droite", individualiste et utilitariste, incarnée notamment par Raymond Boudon, et une science "de gauche", critique et holiste, dont Pierre Bourdieu serait le héraut. Il s'agit d'une querelle de Café du Commerce sans grand intérêt.

³ Voir par exemple, dans BIRNBAUM Pierre, LECA Jean (sous la direction de), *Sur l'individualisme, Théories et Méthodes*, 1986. Il convient de distinguer l'individualisme "sociologique" (lequel décrirait des institutions et comportements sociaux), l'individualisme "éthique" (comme devant fonder en légitimité l'ordre social) et l'individualisme "méthodologique", qui vise seulement à expliquer les comportements observés. Retenir ce dernier comme méthode d'étude du social, n'implique pas nécessairement d'adhérer aux présupposés théoriques et philosophiques des deux premières acceptions du terme ; cf. BIRNBAUM Pierre, LECA Jean, op. cit., "Présentation", p. 13.

⁴ Ainsi, Adam Przeworski établit - à tort - une équivalence entre « individualisme méthodologique », « théorie du choix rationnel » et « économie néo-classique » ; cf. PRZEWORSKI Adam, « le Défi de l'individualisme méthodologique à l'analyse marxiste », in

atomistique de la société¹ ou celui d'une conception a-sociale de l'acteur, et a souligné qu'il ne s'agissait que d'une méthode parmi d'autres d'analyse du social, centrée sur les comportements d'acteurs individuels².

Compte tenu de la multiplicité des paramètres qui influent sur le comportement individuel - par exemple toute la dimension psychologique, son intelligence totale est probablement inaccessible. L'action concrète conserve un caractère contingent, voire aléatoire, et Jon Elster note avec raison, que de ce point de vue, «l'individualisme méthodologique est une forme de réductionnisme»³ (les théories holistes le sont également, mais de façon différente). Cela n'empêche nullement d'y recourir pour certaines formes d'action et pour des contextes spécifiques, lorsque cette démarche a une plus grande valeur explicative. En revanche, il serait nuisible d'ériger l'individualisme méthodologique en paradigme unique des sciences

BIRNBAUM Pierre, LECA Jean, op. cit., pp. 87-88. Alain Caillé fait le même amalgame entre utilitarisme, individualisme méthodologique, action stratégique et plus généralement tout paradigme qui tente de rendre compte de la rationalité de certaines actions sociales ; cf. CAILLE Alain, *La démission des clercs*, chapitre 4, pp. 109-39, CAILLE Alain, *Critique de la raison utilitaire*, première partie.

¹ Adam Przeworski, par exemple, dénonce dans l'individualisme méthodologique «sa conception ontologique de la société comme collection d'individus indifférenciés et sans relation les uns aux autres» ; PRZEWORSKI Adam, op. cit., p. 96.

² BOUDON Raymond, «Individualisme et holisme dans les sciences sociales», in BIRNBAUM Pierre, LECA Jean, op. cit., p. 46. A l'opposé des théories holistes qui nient toute autonomie à un individu dont les «attentes [et] les desseins seraient entièrement déterminés par son environnement social», où l'individu serait "agi" par «des forces quasi-mécaniques qui viendraient déterminer à la fois les objectifs qu'il se donne et les moyens auxquels il recourt pour y parvenir», l'individualisme méthodologique ménage une latitude de choix pour l'acteur. Quand au débat sur la rationalité de l'acteur, il repose largement sur des malentendus ; BOUDON Raymond, op. cit., p. 58 ; ELSTER Jon, «Marxisme et individualisme méthodologique», in BIRNBAUM Pierre, LECA Jean, op. cit., p. 62 ; PRZEWORSKI Adam, op. cit., p. 105. Schumpeter distinguait "rationalité objective" et "rationalité subjective" ; SCHUMPETER J., op. cit., pp. 388, 390. Crozier et Friedberg ont montré, après March et Simon, combien la rationalité de l'acteur était limitée, combien il subissait de contraintes liées au contexte d'interaction qui rendent l'optimisation utilitariste impossible ; CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, pp. 46, 48, également pp. 276-81.

³ ELSTER Jon, op. cit., p. 61.

sociales, et de prétendre se passer d'analyses macroscopiques qui permettent de repérer des logiques sociales sans pouvoir toujours les expliquer¹.

De ces brèves remarques sur l'individualisme méthodologique, nous retiendrons la formulation nuancée proposée par Catherine Paradeise : «On peut restituer la façon dont s'engendrent les faits collectifs (...) et la forme qu'ils prennent, en les saisissant comme produits inégalement stabilisés de la composition d'un ensemble d'actions individuelles ; inversement, les caractéristiques de la situation d'action constituée par les interdépendances entre des acteurs et des institutions fournit l'intelligence des mobiles et des instruments que les acteurs mettent en oeuvre pour agir»².

¹ Adopter cette sociologie de l'acteur, par opposition à une approche en termes de structures, de fonctions ou de forces sociales, n'implique pas nécessairement de renoncer à l'appréhension des mouvements collectifs : cet acteur peut être tout autant un groupe structuré, un parti par exemple, mais pas une classe sociale au sens marxiste, dès lors qu'il n'est pas empiriquement démontré qu'un groupe, construit par le découpage taxinomique du réel par le chercheur, est susceptible d'agir collectivement «comme une personne». Un néo-marxiste comme Jon Elster le souligne sans ambiguïté : «Une classe, en tant que telle, ne saurait agir. La notion d'action collective n'est qu'une façon de parler ; en réalité, seuls les individus sont capables d'agir (...). Même si la structure sociale (au niveau macro) entre dans l'explication de l'action collective (également macro), elle le fait par l'intermédiaire d'actions, de motivations et de croyances individuelles» ; ELSTER Jon, op. cit., pp. 67,71. Toutefois, Charles Tilly nous met en garde sur la médiocrité de tous les modèles théoriques qui traitent du lien entre le plan individuel et le plan collectif ; TILLY Charles, «Action collective et mobilisation individuelle», in BIRNBAUM Pierre, LECA Jean, op. cit., p. 221 et suivantes. L'individualisme méthodologique ne fait certes pas exception ; le mode d'agrégation des actions individuelles en particulier n'y est pas élucidé ni les incitations à l'action. Le paradoxe de Mancur Olson permet seulement d'affirmer que l'existence d'une pluralité d'intérêts individuels congruents ne donne pas automatiquement naissance à une action collective. Il n'explique pas pourquoi et comment l'action collective se produit quand son occurrence est manifeste. C'est justement en raison des limites du modèle olsonien d'action collective, que François Chazel a eu recours au concept d'entrepreneur politique.

² PARADEISE Catherine, «Les théories de l'acteur», in *Découverte de la sociologie*, Cahiers Français, n° 247, juillet-septembre 1990, p. 32. C'est l'auteur qui souligne.

Autre objection fréquente, une approche centrée sur le comportement de l'acteur serait incompatible avec le caractère "holiste" des sociétés africaines. Or, ce holisme supposé (poids des liens communautaires enserrant l'individu, existence d'une conscience "tribale", "pensée magique", etc...) n'est probablement qu'un artefact de l'anthropologie classique, ou le nouveau travestissement de l'opposition chère au développementalisme entre modernité et tradition, voire un reliquat de l'esprit néo-colonial. Ainsi, des recherches sur l'économie informelle et la sociabilité urbaine dans les villes africaines ont montré que les réseaux de solidarité tribaux ou lignagers relevaient, plutôt que d'une survivance de la tradition au sein de la modernité, de stratégies d'adaptation des acteurs aux contraintes de leur nouvel environnement.

Dans un système social segmentaire comme celui des Somali, l'homme semble n'avoir d'existence sociale qu'en tant que membre de son lignage ; mais la notion d'individu ne fait ni plus ni moins problème qu'ailleurs¹ et la marge d'autonomie de l'acteur individuel est loin d'y être négligeable ou secondaire (que l'on pense par exemple à la création poétique somali). En outre, les normes et valeurs sociales contraignantes obéissent d'abord à un fort déterminisme de l'environnement naturel², corrigé toutefois par les changements introduits dans la période coloniale, notamment la surimposition des normes (pas seulement juridiques) et des valeurs occidentales, qui ont considérablement ouvert l'horizon du jeu des acteurs.

De même qu'il subsiste des traits "holistes" dans les sociétés individualistes, il nous semble arbitraire d'exclure les comportements

¹ L'individualisme occidental est largement un leurre : que fait-on des déterminismes techniques qui contraignent aussi sûrement l'individu qu'autrefois les règles issues de la tradition ou de la religion ? Cf. ELLUL Jacques, *Le Système technicien*.

² I.M. Lewis souligne ce point à maintes reprises. Pour un autre exemple de société fortement contrainte par son environnement, voir TURNBULL C., déjà cité.

d'acteurs rationnels de la dynamique des sociétés en voie de «modernisation»¹. Ce n'est certes pas sur la base de quelques généralités sur le «tribalisme» et le «poids de la tradition», qu'une sociologie de l'acteur peut être récusée dans l'analyse des processus politiques contemporains en Afrique.

Il n'y a donc aucune raison à priori pour ne pas utiliser dans les sociétés du Tiers-Monde une méthodologie élaborée pour l'étude des pays développés². En appliquant à l'une d'entre elles le modèle de l'entrepreneur politique, nous voudrions aussi montrer que leur altérité politique et sociale n'est pas aussi grande qu'on l'a souvent affirmé. Ainsi, le prétendu "tribalisme" - dans le cas qui nous intéresse "clanisme" - est-il à la fois pour l'entrepreneur, une contrainte subie (il doit faire droit aux obligations de la parenté) et une ressource mobilisable (il peut s'appuyer sur le réseau de sa parentèle), et non le produit d'un déterminisme aveugle.

Il convient maintenant d'examiner plus en détail la notion de ressource politique, laquelle joue un rôle essentiel dans l'analyse du comportement de l'entrepreneur.

§ 2- Les ressources mobilisables

Avant de tenter d'en dresser une typologie, il convient de mieux cerner la notion même de ressource politique.

(A) Problèmes de définition

Quand l'expression "ressource politique" apparaît dans la littérature de science politique, c'est le plus souvent comme synonyme de moyen

¹ Comme le montre le travail de Popkin sur le paysan indien ; cf. POPKIN Samuel, *The Rational Peasant*, Berkeley, University of California Press, 1979.

² L'enquête dirigée par Jonathan Moyo sur les élections législatives de 1990 au Zimbabwe prouve, si besoin en était, que les méthodes de la sociologie électorale contemporaine peuvent parfaitement être mises en oeuvre dans un pays africain, avec succès, sous réserve d'un minimum de tolérance de la part des autorités et de moyens matériels et financiers adaptés ; cf. MOYO Jonathan M., *Voting for Democracy*.

matériel - souvent strictement économique - de l'action politique. Les ressources politiques joueraient sensiblement le même rôle dans l'analyse que les ressources naturelles en économie. Cette acception, encore proche du sens commun («il n'a pas les moyens de sa politique» : i.e. l'argent, les troupes etc...), revêt plus un caractère métaphorique qu'analytique.

Nous avons cependant relevé quelques contributions théoriques susceptibles de préciser le concept et de rendre son emploi plus rigoureux.

(1) Ressources ou "capacités" politiques ?

Le concept de ressource politique semble s'apparenter à la notion de «capacité du système politique» développée par Almond et Powell¹. Toutefois, le souci de ces auteurs est avant tout de déterminer dans quelle mesure un système politique donné est adapté à son environnement social interne et international, c'est-à-dire, se révèle capable² de remplir les fonctions propres à tout système politique : «L'un des niveaux d'opération du modèle est celui des capacités (capabilities) du système, c'est-à-dire la façon dont il se comporte comme entité dans son propre environnement (...). Quand nous parlons des capacités d'un système politique, nous sommes à la recherche d'un moyen ordonné de décrire sa performance globale au sein de son environnement»³.

Les différentes catégories de capacités se déduisent directement de la liste des outputs proposée auparavant par les auteurs, à l'exception de la

¹ ALMOND G.A., POWELL J.B., *Comparative Politics : a Developmental Approach*, 1966, pp. 190 et suivantes.

² Le mot "capability" employé par Almond et Powell est habituellement traduit en français par "capacité", puisque le terme de capabilité est incorrect. Si l'on entend par là l'aptitude à réaliser quelque chose de façon idoine, le terme de "ability" aurait pu être employé par les auteurs, sans compter le terme "capacity" qui existe également en anglais. Dans d'autres contextes, "capability" se traduit par la compétence pour une tâche donnée, ou bien la force militaire (the nuclear capability of France). Cf. *Collins COBUILD English language dictionary*, Londres, Collins, 1987, p. 202. L'insistance d'Almond et Powell pour l'équivalence capability = performance pourrait être rendue par le terme de propension : extractive, responsive ect...

³ ALMOND G.A., POWELL J.B., op. cit. p. 28. Ce sont les auteurs qui soulignent.

<<capacité responsive>>¹ qui mesure le lien entre les outputs et les inputs initiaux. Les capacités ne sont que des <<façons de parler>> (<<ways of talking>>) de l'efficacité du système par rapport à son environnement, dans cinq domaines spécifiques : l'extraction de <<ressources matérielles et humaines>>² (on voit ici comment le terme de ressource se résume pour eux à l'acceptation du sens commun) ; la régulation, soit <<l'emploi de la coercition légitime pour contrôler le comportement des individus et des groupes>>³ ; la distribution <<des biens, services, honneurs, statuts et opportunités de différentes sortes>>⁴ ; le <<flux réel de symboles>> du système politique vers la société⁵ ; enfin, la réponse aux demandes adressées au système.

L'appréhension par Almond et Powell de l'assistance économique et militaire externe, offre un bon exemple des contradictions auxquelles conduit l'évaluation des performances du système au moyen des capacités politiques, indépendamment de toute discussion sur le principe même de cette évaluation : <<Le système politique international peut développer une capacité régulatrice ou distributive qui réduit d'autant la pression sur les systèmes politiques domestiques. Un exemple en est fourni par l'assistance militaire ou technique internationale des Nations Unies, qui peut réduire les exigences relatives au développement de capacités extractives et régulatrices dans certaines des nouvelles nations>>⁶.

Ainsi l'aide provenant de l'O.N.U. est-elle présentée comme une capacité distributive du système international. Le même raisonnement est repris plus loin à propos de l'aide bilatérale aux pays en voie de

¹ Néologisme introduit par Bertrand Badie, mais il eût mieux valu traduire par capacité réactive ou capacité rétributive. Cf. BADIE B., *Le Développement politique*, Paris, 1984, p. 47.

² ALMOND G.A., POWELL J.B., op. cit. p. 195.

³ Ibid. p. 196.

⁴ Ibid. p. 198.

⁵ Ibid. p. 199. Ce sont les auteurs qui soulignent réel (effective).

⁶ Ibid. p. 40.

développement, qui relève de la capacité distributive externe des pays donateurs. On l'attendait plutôt parmi les capacités extractives des bénéficiaires, mais cette dernière catégorie est déjà pourvue, dans le schéma d'Almond et Powell, avec les recettes du commerce extérieur, celles du tourisme et les transferts financiers. Il est vrai qu'une aide au développement comptabilisée dans l'extraction aurait permis à certains pays du Tiers Monde, d'atteindre des niveaux records dans cette capacité ; une contradiction logique dans la théorie du développement politique.

Ainsi, Almond et Powell omettent d'analyser l'aide extérieure comme une ressource des acteurs politiques locaux, un adjuvant essentiel de la (re)patrimonialisation de bien des Etats post-coloniaux. Nous verrons ci-dessous le rôle pourtant essentiel que cette aide a joué dans la survie politique de Siyaad Barre - à l'instar de bien d'autres autocrates africains.

La capacité symbolique pose des problèmes similaires : comment avoir la certitude que le message émis est bien reçu comme tel, donc efficace ? Tant que l'on se situe au plan du système global, l'opération est ardue sinon impossible. En revanche, pour un acteur donné dans un contexte bien défini - le discours nationaliste du chef de l'Etat lors d'une guerre par exemple, il devient possible pour les leaders d'en évaluer l'efficacité : augmentation du soutien populaire, notamment l'acceptation des mesures exceptionnelles (réquisitions, suspension des libertés).

De même, à un stade très agrégé des demandes, la mesure de la capacité réactive apparaît rapidement insoluble ou arbitraire : la performance dans ce domaine serait d'autant plus faible que les secteurs sociaux rétribués seraient étroits et peu nombreux¹. Dès lors, la démocratie s'avère plus réactive que l'autocratie, mais c'est davantage un artefact que le résultat d'une vérification empirique.

¹ Certains auteurs tel Potholm, l'ont remplacée par une «capacité de renouvellement», celui des hommes comme celui des structures obsolètes ; cf. POTHOLM Christian P., *Four African Political Systems*, pp. 19-23.

Au plan du système politique, l'argument serait tautologique (un système est plus réactif s'il répond à plus de demandes) ; mais dans une perspective d'analyse des stratégies d'acteurs, une rétribution plus sélective des soutiens pourrait trouver sa place parmi les ressources politiques d'un gouvernement autoritaire. Or les acteurs, notamment les dirigeants au profit politique desquels s'effectuent principalement l'extraction et la régulation, sont largement absents du modèle systémique de Almond et Powell (défaut déjà mentionné à propos de Easton).

Ainsi, quand Almond et Powell affirment que les fonctions de conversion sont remplies dans tous les types de systèmes politiques, dans la bande primitive comme dans les grandes puissances contemporaines - un postulat universaliste que critique à juste raison Bertrand Badie¹, ils présupposent que le seul mobile de l'action des gouvernants est de satisfaire les demandes émanant de la société. Les phénomènes de patronage et de clientélisme sont alors intégrés à l'analyse - implicitement seulement - par le biais de la "capacité distributive", ce qui précisément, oblitère leur fonction politique.

En outre, la notion de capacité politique suppose par définition la fonction remplie (par hypothèse, un régime dépourvu de capacité n'a pas lieu d'exister) ; on se préoccupe seulement de ce qu'elle l'est plus ou moins bien dans tel ou tel régime. Cet a priori fonctionnel (si le système existe c'est qu'il remplit des fonctions) paraît fragile à Bertrand Badie : «Almond n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi les processus fonctionnels qu'il énumère sont indispensables à la réalisation [des] fins [du système] et, surtout, en quoi ils s'avèrent plus nécessaires que d'autres»².

Au contraire, une approche en termes de ressources politiques que des acteurs - en particulier l'élite dirigeante - mobiliseraient pour

¹ BADIE B., *op. cit.* p. 53.

² *Ibid.* p. 52.

conquérir et conserver des positions de pouvoir et mettre en oeuvre leurs propres stratégies (par exemple la survie politique), rétablit au fondement de l'analyse l'autonomie pratique relative - du fait des règles du jeu plus ou moins contraignantes - de l'acteur politique¹, en éliminant le caractère téléologique du fonctionnalisme. Dès lors, le recours à une théorie holiste d'un système politique caractérisé par le nombre limité de fonctions qu'il remplit - plus ou moins bien, n'est plus indispensable.

Certes, le terme de "ressource" n'est pas totalement absent du modèle de Almond et Powell, mais son statut est ambigu. Il s'agit soit des ressources matérielles (argent, matières premières) et humaines vouées à l'extraction, soit de celles que les groupes d'intérêt doivent mobiliser pour faire entendre leurs exigences (argent encore, nombre de supporters et violence)².

Simple remarques incidentes, ces notations ne débouchent pas sur l'élaboration du concept de ressource politique. Les deux auteurs s'intéressent bien à l'effet sur l'allocation globale des ressources du pouvoir distributif du gouvernement, mais, comme le soulignent fort justement Ilchman et Uphoff, l'accent est mis sur la capacité extractive plutôt que sur les ressources elles-mêmes : «Almond et Powell parlent de la capacité extractive d'une nation pour fournir des ressources au régime. Cette perspective les conduit à se concentrer sur cette capacité plutôt que sur la quantité de ressources disponibles ou requises à un moment donné, ou sur la façon dont ces ressources limitées peuvent être utilisées le plus efficacement»³.

¹ Almond et Powell eux-mêmes en ressentent confusément le besoin, comme le montre la citation suivante : «Il serait trop aisé d'oublier la relative fluidité et le caractère évolutif de nombre de structures politiques et de combinaisons efficaces, et leur dépendance à l'égard de la direction et de la cohérence particulières que procure le commandement d'un seul individu», op. cit. p. 141.

² Ibid. p. 92-3, 196.

³ ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., *The Political Economy of Change*, p. 20.

On le voit, la parenté que nous avons cru déceler entre capacités et ressources politiques est illusoire. L'application du modèle de Almond et Powell à la Somalie des années 1960 a d'ailleurs mis en évidence les limites de ce genre de grilles de lectures dans l'analyse d'un régime politique africain¹.

(2) D'une définition extensive à une définition compréhensive

Robert Dahl fut, à notre connaissance, le premier dans la science politique contemporaine à utiliser la notion de ressource politique, qu'il définit ainsi : «le moyen par lequel une personne peut influencer le comportement d'autrui ; les ressources politiques comprennent donc l'argent, l'information, la nourriture, la menace de la force physique, les emplois, l'amitié, le rang social, le droit de légiférer, les votes, et toute une variété d'autres phénomènes»².

Le vocable "ressource" s'appliquerait donc à tout moyen concret de l'exercice du pouvoir. C'est également l'approche que privilégie Philippe Braud en définissant les ressources comme les «moyens susceptibles de peser efficacement sur les agents sociaux dont on cherche à obtenir un certain comportement ou une certaine attitude»³. La liste proposée par Dahl apparaît d'ailleurs très hétéroclite, et l'ajout ultérieur de nouveaux exemples (patrimoine, instruction, moyens de communication, popularité) ne saurait démentir cette impression de confusion : quoi de commun entre

¹ POTHOLM Christian P., *Four African Political Systems*, chapitre VI.

² DAHL Robert A., *L'Analyse politique contemporaine*, 1973, p. 94. Dans la troisième édition américaine de *Modern Political Analysis*, 1976 (1963), p. 37, l'auteur termine son énumération par "among many other things", indiquant par là que l'énumération n'est pas exhaustive et ne peut l'être. La liste complémentaire de ressources figurant page 75 vient confirmer ce jugement. Dans *Who Governs ?*, Dahl précise d'ailleurs que sa liste était conçue comme «une illustration de la richesse et de la variété des ressources politiques» ; cité dans UPHOFF Norman T., «Distinguishing Power, Authority and Legitimacy : Taking Max Weber at his Word by Using Resources-Exchange Analysis», p. 8.

³ BRAUD Philippe, *Manuel de sociologie politique*, p. 44.

l'alimentation, les sentiments et l'adoption des lois ? Tout "phénomène" peut être analysé potentiellement comme une ressource politique semble-t-il, dès lors qu'il intervient dans une relation d'influence, un terme générique qui, chez Dahl, recouvre les différentes formes de relations de pouvoir.

En effet, dans cette perspective empruntée à Harold Lasswell, le pouvoir n'est qu'une variété d'influence impliquant l'usage de la force. Or Robert Dahl étend la sphère de l'influence à l'ensemble des interactions sociales. L'influence s'exerce dans des champs d'action multiples (la dispersion entre de nombreux rôles sociaux des capacités d'influence étant au coeur de l'hypothèse polyarchique) et les ressources mobilisées ne sont pas cumulables. Il n'est donc pas possible d'explicitier la conquête ou la conservation d'une position de pouvoir donnée en termes de ressources contrôlées. La portée du concept du point de vue d'une compréhension des stratégies des gouvernants et de leurs compétiteurs s'en trouve singulièrement amoindrie.

Cette dilution nous paraît plus gênante pour l'étude du comportement politique, que l'individualisme reproché à cet auteur par Pierre Birnbaum¹. En outre, comme le note lui-même Robert Dahl, l'étude de la relation d'influence envisageable dans une interaction simple, devient inextricable au plan du système politique global où il n'y a pas d'acteur totalement autonome (prime-mover)². Il paraît préférable d'en revenir alors pour ce qui nous intéresse, à la conception weberienne d'une domination politique fondée sur le recours ultime à la force. Pourtant, la coercition n'est pas à l'évidence la ressource politique unique ; ne serait-ce qu'en raison de son coût élevé et de son efficacité aléatoire (le risque, par exemple, de

¹ DAHL Robert A., *L'Analyse politique contemporaine*, introduction de Pierre Birnbaum, p. 12.

² DAHL Robert A., *Modern Political Analysis*, p. 40.

déclencher une rébellion). En ce sens, Dahl est fondé à nous inciter à traiter les autres ressources sur un plan d'égalité.

De cette conception désormais classique mais, il faut bien l'admettre, un peu vague parce que trop extensive des ressources politiques, dérivent la plupart des usages contemporains de la notion. Toutefois, c'est dans d'autres travaux qu'il convient de rechercher une acception plus précise de ce concept, qui puisse justifier la place que nous lui accordons dans notre travail.

En précisant que les politologues doivent «traiter spécifiquement de la production et de la gestion des ressources politiques» faute de quoi ils continueront à ne que produire des «d'élégantes histoires politiques»¹, Warren Ilchman et Norman Uphoff nous invitent à nous attarder sur leur modèle de la «nouvelle économie politique», non pour le discuter dans son ensemble, ce qui dépasserait l'objet de ce travail, mais pour mesurer ce que leur approche apporte à notre compréhension des ressources politiques. Cette notion doit permettre selon eux de «traiter des facteurs politiques, sociaux et économiques dans un cadre commun d'analyse»².

Ils préfèrent ce terme à celui de "valeur" cher à Easton, pour bien mettre l'accent sur les processus de "production du politique" plutôt que sur sa consommation. En effet, Ilchman et Uphoff se préoccupent moins des fonctions du système politique (lequel demeure cependant leur cadre d'analyse) que des choix concrets effectués notamment par les gouvernants, dans un contexte tendanciel de rareté des ressources disponibles. En cela, la condition des entrepreneurs politiques est comparable à celle des acteurs économiques. L'homme d'Etat dont les choix

¹ ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., op. cit., p. 15. Il ne s'agit pas seulement des ressources économiques et la nécessité d'une "nouvelle économie politique" tient précisément à ce que «les économistes ne sont pas en mesure d'inclure dans leurs analyses des ressources ou des objectifs non économiques (...) [et] les conséquences non économiques des stratégies économiques» ; ibid.

² ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., op. cit., p. 19.

sont étroitement contraints, «doit savoir quel type de ressources, en quelle quantité et à quel moment il peut faire le meilleur usage»¹.

Traiter du volet "production" du politique, c'est aborder la création et gestion des ressources politiques (également appelées «facteurs de production politique»), alors que la plupart des auteurs ne s'intéressent qu'à l'aspect distributif, et cela afin de passer d'une analyse statique - typologie - à une analyse dynamique². C'est pourquoi Ilchman et Uphoff attribuent à cette notion un rôle central, en dépit de «son manque de rigueur opératoire», sans pour autant lui donner une définition très précise. Que l'on en juge : les ressources sont «des objets qui présentent une certaine valeur économique, sociale ou politique»³.

Cette imprécision nous semble résulter à la fois du projet contestable de fusion en une seule discipline de la science économique et de la science politique, et à la fois du postulat de l'existence d'un marché politique sur lequel s'échangeraient les ressources selon la loi de l'offre et de la demande. Cette notion de marché utilisée «au sens figuré», comme les auteurs s'empressent de le préciser⁴, suscite plus de questions qu'elle n'en résout⁵.

Faute d'une monnaie politique unique dont Ilchman et Uphoff admettent qu'ils n'ont pu l'identifier⁶, il ne peut s'agir que d'un marché de

¹ ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., op. cit., p. 11.

² ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., op. cit., p. 29.

³ ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., op. cit., p. 19.

⁴ ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., op. cit., p. 30. Comme le projet de fusion des sciences économique et politique, ce choix témoigne de la fascination exercée sur de nombreux politologues par la «rigueur» supposée de la science économique.

⁵ Ceci rejoint les remarques que nous avons faites ci-dessus à propos des théories du marché électoral. Michel Dobry note avec raison que les prétendues «liquidités politiques» identifiées par Ilchman et Uphoff ne sont pas de vrais étalons de mesure de la valeur des ressources. Or ce constat invalide la transposition que ces auteurs ont tentée du calcul économique dans l'analyse des ressources politiques ; DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, pp. 36-37.

⁶ ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., op. cit., pp. 85-86.

troc. S'y échangent selon eux des ressources contre d'autres ressources, entre d'une part le gouvernement et d'autre part les "secteurs" de la société (c'est-à-dire les groupes sociaux et les organisations diverses). Par construction mimétique et pour satisfaire aux axiomes du modèle économique marginaliste, les "valeurs" échangées par les deux parties sont identiques, hormis quelques nuances analytiques. Il faut donc qu'une même ressource puisse présenter de la valeur pour les deux parties à l'échange. Comme l'a montré Dobry, le cas de la violence privée/coercition étatique illustre la fragilité de cette hypothèse¹.

Autrement dit, les trophées - selon le mot judicieux de F.G. Bailey - des uns seraient les ressources des autres et vice versa. Dès lors, la problématique des ressources politiques ne se distinguerait plus guère, en dehors du recours à la métaphore du marché, de l'approche classique de D. Easton sur la rétribution des soutiens politiques.

Par l'inspiration et les choix terminologiques, F.G. Bailey est proche à la fois de W. Ilchman et N. Uphoff et de Jean-Patrice Lacam. Il évite le biais de l'économisme réducteur tout en établissant explicitement le lien entre l'entreprénariat politique et l'économie des ressources. Cependant, Bailey ne nous propose pas une définition analytique mais, comme Robert Dahl, une simple énumération des formes de rétribution des partisans : argent, terre, nourriture, marchés publics, licences d'importation, titres honorifiques et services rares comme la sécurité physique.

En revanche, la définition que J-P Lacam nous propose des ressources politiques est bien analytique et en cela plus opératoire - ou falsifiable - que celle par exemple de Robert Dahl. J-P. Lacam est plus précis en attribuant aux ressources politiques une fonction d'allègement

¹ «L'«offre» de ressources coercitives correspond ici à l'usage effectif de ces ressources ou, au minimum, à la menace de recourir à cet usage. Il s'agit alors, pour reprendre la métaphore économique, d'une offre sans demande. Il sera en effet difficile, dans ce cas, de localiser la demande ailleurs que chez ceux des acteurs qui «offrent» ces biens ou chez leurs alliés (...)» ; DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, p. 38.

des contraintes. Une ressource serait donc : «< tout moyen à la disposition d'un entrepreneur politique dont l'activation, en faisant reculer la frontière de ses contraintes, élargit son champ des possibles, c'est-à-dire augmente son autonomie initiale et facilite le développement de ses stratégies>>¹.

Lacam se situe clairement en amont du processus d'exercice du pouvoir, soit, tels Ilchman et Uphoff, au niveau de «< la production du pouvoir>>. Nous avons relevé ci-dessus l'intérêt de cette attitude, mais il ne faudrait pas évacuer la finalité fondamentale de l'activation des ressources : dans son modèle d'analyse du système politique local français, cet auteur définit le contrôle des positions de pouvoir comme l'objectif de l'entrepreneur ; cela est effectivement congruent avec un système pluraliste compétitif où subsistent une multiplicité de centres de pouvoir hiérarchisés.

Dans un régime autoritaire comme celui qui nous intéresse ici, l'acteur qui contrôle le centre s'efforce d'éliminer ou d'assujettir les lieux de pouvoir concurrents. Dès lors, le despote s'emploie à activer toutes les ressources susceptibles de concourir à la régulation d'un régime qui perdure à son profit. Plus que d'accroître sa part de pouvoir quasi-monopolistique, la finalité de la manipulation des ressources à laquelle il s'adonne est bien de pérenniser une domination sans cesse menacée.

C'est pourquoi il convient d'élargir le spectre de l'analyse. Nous appellerons ressource politique, tout élément de la situation personnelle de l'entrepreneur ou de son environnement qui, activé dans un contexte précis d'interaction, est susceptible de permettre l'acquisition ou la conservation d'une position de pouvoir. Comme l'ont noté Ilchman et Uphoff, les ressources sont aussi indispensables aux dirigeants en place qu'à ceux qui aspirent à les remplacer.

¹ LACAM J-P, op. cit., p. 27.

Cette perspective n'est pas sans parenté avec la notion de ressource élaborée dans le cadre de l'analyse des mouvements sociaux, dont Didier Lapeyronnie a proposé un utile bilan critique. Pour lui, aucune «définition conceptuelle commune des ressources» ne se dégage de ces travaux sur la mobilisation politique en vue d'une action collective ; chaque auteur proposant des ressources un inventaire plus ou moins arbitraire¹.

D'autre part, ces travaux donnent l'impression que les ressources pré-existent dans l'environnement de l'action politique, à l'état inerte, les acteurs et mouvements sociaux n'ayant plus qu'à y puiser librement. Leur «capacité de réunir et d'utiliser de manière optimum les ressources» ne serait plus alors qu'une question d'adaptation à «l'environnement changeant» ; ipso facto, la comparaison avec le chef d'entreprise ne conserverait qu'un caractère métaphorique. Bien que placé au centre de ces théories, le concept de ressource politique en constitue, note Lapeyronnie, le «ventre mou»².

Pour éviter une telle dérive qui réduit le concept à un simple effet de langage, il convient précisément de récuser cette vision d'outils prêts à l'emploi, comme rangés sur des étagères de l'atelier social. Avant de contribuer à produire du pouvoir, les ressources doivent elles-mêmes être produites. Elles n'ont pas de valeur intrinsèque indépendamment de l'action sociale, même si elles reposent sur un élément durable constitutif de l'acteur ou de son environnement, mais sont produites par le processus de leur activation au service d'une stratégie politique. Elles n'ont de sens que

¹ LAPEYRONNIE Didier, «Mouvements sociaux et action politique : Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ?», *Revue Française de Sociologie*, 29, 1988, 593-619. Voir également CHAZEL François, «La mobilisation politique : problèmes et dimensions», *Revue Française de Science Politique*, 25 (3) juin 1975, pp. 502-516.

² LAPEYRONNIE Didier, op. cit., p. 604, pour les citations de ce paragraphe.

par rapport à cette stratégie et dans un contexte donné d'interaction, ce que Michel Dobry appelle «le caractère relationnel» des ressources¹.

C'est pourquoi il est difficile de recenser de façon exhaustive les différentes ressources, comme l'illustrent les typologies existantes.

(B) Typologies des ressources

Norman Uphoff a recensé les différentes typologies proposées entre 1950 et 1966 - John French et Bertram Raven, Amitai Etzioni, Robert Fried, Harold Laswell et A. Kaplan notamment, qu'il met en parallèle avec celle qu'il avait élaborée avec Ilchman en 1969 et qui en faisait en quelque sorte la synthèse². Ils furent les premiers à tenter de substituer aux listes plus ou moins complètes, une «classification cohérente des moyens de pouvoir».

Ilchman et Uphoff ont retenu six catégories, en fonction d'une série de critères choisis empiriquement et, à l'instar de leurs prédécesseurs, de façon plus ou moins arbitraire :

- les biens économiques (biens matériels, services et argent)
- le statut social
- l'information

¹ Michel Dobry critique à juste titre une vision purement instrumentale qui voit «dans ces ressources des entités ayant une réalité isolable des contextes sociaux dans lesquels elles prennent place et "opèrent" (...). L'ignorance ou l'occultation du caractère relationnel des ressources conduit de très nombreux politistes à ne pas tenir compte de ce que les ressources politiques n'ont de propriétés stables que vis-à-vis de certaines logiques sociales particulières et des lignes d'action qu'autorisent ou définissent ces logiques» ; DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, p. 35. C'est l'auteur qui souligne.

² UPHOFF Norman T., «Distinguishing Power, Authority and Legitimacy : Taking Max Weber at his Word by Using Resources-Exchange Analysis», pp. 8-11. Vingt ans après le premier ouvrage, la référence mimétique à l'économie libérale est toujours aussi appuyée. Cela ne clarifie en rien l'analyse. Sur la classification de French et Raven et sa critique, voir également BRAUD Philippe, «Du pouvoir en général au pouvoir politique», pp. 358-59.

- l'usage de la force physique¹
- l'autorité
- la légitimité²

Pour Ilchman et Uphoff, la ressource autorité correspond aux rôles institutionnels d'autorité, lesquels procurent du pouvoir lorsqu'ils sont combinés avec d'autres ressources³. L'inclusion dans la typologie de la légitimité peut surprendre, puisqu'elle nous apparaît davantage comme le résultat de l'usage de certaines ressources, donc comme un produit de l'action politique. La ressource correspondante serait plutôt l'ensemble des procédures de légitimation (par exemple la propagande).

Dans son article de 1989, Uphoff s'interroge sur l'ajout de deux catégories supplémentaires, les "qualités personnelles" (notamment l'habileté du leader) et les "autres facteurs" à l'imprécision révélatrice. La première est écartée parce qu'elle ne répond pas à la double exigence de divisibilité et d'échangeabilité : c'est encore l'obsession de coller au modèle économique qui stérilise la pensée, bien que Uphoff revendique dans cet article le parrainage de la théorie des organisations plutôt que celui de l'économie néo-classique.

Enfin, la typologie proposée par Jean-Patrice Lacam repose sur six facteurs élaborés selon deux critères de classement et qui se combinent en une matrice à neuf cases. Selon leur fondement, les ressources sont :

- personnelles, liées aux compétences politiques de l'acteur, à sa carrière passée (par exemple un don d'orateur) ;
- contextuelles, relatives au milieu social et à la conjoncture dans lesquels il agit (telle une situation de crise comme le 13 mai 1958) ;

¹ La coercition est réservée à une autorité légitime, les "secteurs" ayant pour leur part recours à la violence.

² Voir tableau n° 1, ILCHMAN Warren F., UPHOFF Norman T., *The Political Economy of Change*, p. 58. A la liste de la page 58, les auteurs ajoutent, dans le chapitre III où ils examinent plus en détail chaque catégorie, la légitimité - ou reconnaissance du droit à commander.

³ Ibid. p. 119.

- institutionnelles, dépendantes des positions acquises dans des organisations (comme la présidence d'un parti politique).

Selon le mode d'influence que les ressources permettent, elles peuvent être également :

- coercitives, par l'usage ou la menace de la force (police mais aussi milices privées) ;

- rétributives, par la constitution de clientèles vénales mais aussi la distribution de gratifications symboliques (importance des hymnes et drapeaux dans des partis) ;

- persuasives, par la diffusion d'un discours de légitimation, voire la création d'un charisme (thème classique de la propagande).

La notion de ressource personnelle recouvre en réalité tout ce qui relève du capital politique initial de l'entrepreneur, tel son réseau de relations au moment où il entame sa carrière, mais aussi tout ce qui dépend directement de sa volonté ou de son habileté, par exemple le sens tactique. En tout état de cause, ces ressources ne deviennent significatives pour l'analyste qu'une fois mobilisées dans le cadre d'une interaction déterminée.

De même ne faut-il pas se méprendre sur la signification du terme contextuel qui est ici synonyme d'environnement politique, lequel est constamment en évolution. Cela conduit naturellement l'auteur à distinguer ressources conjoncturelles et ressources structurelles¹. Les premières se présentent comme des opportunités à saisir, l'homme politique n'ayant aucun contrôle sur leur occurrence, tandis que les secondes sont le produit d'une accumulation préalable. Cependant, la distinction entre conjoncture et structure n'est pas toujours aisée à établir en pratique : une ressource qui apparaît comme stable et socialement enracinée, telle un réseau de parenté ou une solidarité de classe, n'est effectivement mobilisée que dans

¹ Ibid. p. 29.

des conjonctures politiques spécifiques, ce qui influe naturellement sur son contenu. Il conviendrait de repérer empiriquement ces situations plus ou moins durables qui modifient l'environnement de l'entrepreneur politique - à tout le moins la perception qu'il en a - et qui seront ensuite diversement altérées par ses initiatives.

La distinction entre les trois dimensions du pouvoir politique, persuasion, coercition et échange, qui sous-tend la typologie de Jean-Patrice Lacam, est empruntée à Etzioni¹. Elle se trouvait déjà au fondement de la grille d'analyse proposée par Guy Hermet : «Tous les gouvernements modernes peuvent [utiliser], dans les sociétés quelque peu industrialisées, quatre types génériques de ressources politiques : la coercition pure, l'appel aux valeurs ou à l'endoctrinement idéologique, l'octroi de bénéfices symboliques ou statutaires à des individus, des groupes ou des classes sociales, l'allocation d'avantages économiques ou matériels à des catégories spécifiques ou à l'ensemble de la population»².

Sans être nécessairement exhaustif³ et en dépit des limites qui sont celles - déjà évoquées - de toute typologie, cet inventaire couvre une grande partie du champ d'analyse des relations de pouvoir. Plus importante encore pour notre étude, nous paraît être l'analyse dynamique de la mobilisation/restructuration des ressources que propose Jean-Patrice Lacam.

§ 3- Vers une analyse dynamique de l'entreprise politique

¹ ETZIONI Amitai, *A Comparative Analysis of Complex Organizations*, p. 7 et suivantes, cité dans BRAUD Philippe, *Manuel de sociologie politique*, p. 44. Philippe Braud a proposé sa propre synthèse, organisée autour des trois mêmes pôles, qu'il nomme curieusement «modes de production», pour aboutir à une liste de neuf ressources ; op. cit., pp. 45-48.

² HERMET Guy, «L'autoritarisme», in *Traité de Science Politique*, volume II, chapitre 4, p. 305.

³ Comme l'avance un peu rapidement son auteur ; LACAM J-P, op. cit., p. 39.

Nous entendons prolonger les remarques formulées sur ce sujet par Lacam, qui a établi clairement le lien nécessaire entre les stratégies particulières des entrepreneurs et les types de ressources utilisées. La notion de ressource politique est en effet indispensable à une bonne compréhension de la dynamique de la compétition politique, en particulier les luttes factionnelles qui relèvent du mode de régulation courant des systèmes de domination personnelle.

(A) Stock de ressources et savoir-faire d'entrepreneur

Pour F.G. Bailey, dans une arène politique donnée où les entrepreneurs sont en compétition pour les trophées, entre autres les positions de pouvoir dans l'Etat, l'objectif de chaque leader est d'accroître sa puissance, en pratique la taille de sa faction, en subvertissant l'adversaire, c'est-à-dire en essayant par tous les moyens de lui ravir ses partisans.

L'efficacité de cette stratégie dépend étroitement du savoir-faire dont fait preuve cet entrepreneur politique dans ses tentatives de débauchage, étant donné le caractère malgré tout limité des capacités rétributives d'un leader quelconque : « Réussir comme leader, c'est rassembler plus de ressources que ses adversaires et les utiliser avec plus d'habileté. Attaquer un adversaire, c'est s'efforcer de détruire ses ressources ou de l'empêcher d'y accéder ou d'en faire un usage efficace. (...) Un leader ne peut influencer et diriger les actes de ses partisans que dans la mesure où il dépense des ressources. Ce qui se passe entre eux est moins une interaction qu'une transaction»¹.

Robert Dahl avait déjà souligné le caractère inégalitaire de la distribution des ressources et l'habileté variable des individus dans l'usage qu'ils en font ; mais le modèle de l'entrepreneur politique gérant ses

¹ BAILEY F.G., op. cit., p. 50. C'est nous qui soulignons.

ressources en fonction de ses objectifs propres de puissance n'était qu'implicitement suggéré. Avec Bailey, mais surtout avec Lacam, il devient explicite : «L'entrepreneur politique doit avoir une perception juste et exhaustive du champ de contraintes et de sa matrice de ressources (...); l'entrepreneur politique doit être capable de sélectionner et de combiner de façon la plus judicieuse possible les ressources de sa matrice»¹.

Il doit également évaluer correctement celles des modifications de son environnement qui résultent de ses actions antérieures. Comme le note Lacam, le risque d'erreur est considérable à tous les stades du processus. Il subsiste une marge importante de jeu dans la manipulation des ressources politiques et les cas de gaspillage ne sont pas rares. Il ne s'agit pas non plus de procédures automatiques ; la perception des acteurs joue un rôle essentiel : l'entrepreneur politique n'est pas un maître du jeu omniscient et omnipotent qui manipulerait infailliblement les autres acteurs sociaux. Cela est vrai même du pire des autocrates, qui doit s'attendre à rencontrer une certaine résistance².

Dans un système politique donné, les entrepreneurs qui réussissent ne sont pas toujours ceux qui bénéficiaient au départ d'un plus grand nombre de ressources, mais d'abord ceux qui ont su mieux faire fructifier celles dont ils disposaient³. «L'homme politique qui perd n'est pas tant celui qui est dépourvu de ressources que celui qui n'a pas le sens de la ressource adéquate»⁴. Il ne s'agit donc pas tant d'inégalités structurelles de dotations en ressources, définies une fois pour toutes et en dernière analyse réductibles à des rangs sociaux ou positions de classe, que de capitaux politiques divers et constamment remodelés.

¹ LACAM J-P., op. cit., p. 31.

² BRAUD Philippe, *Manuel de sociologie politique*, p. 48.

³ DAHL R.A., op. cit. p. 117.

⁴ LACAM J-P., op. cit. p. 30.

Bailey souligne que la distinction qu'il fait par ailleurs entre «liens moraux» et «liens transactionnels»¹ qui unissent le leader à ses supporters, n'est pas discriminante dans l'analyse de la manipulation des ressources : «Il est utile (...) de présenter même les relations morales en termes de ressources (...), de se demander quand le déploiement de ceux qui suivent le leader qu'ils considèrent comme une manifestation de Dieu implique la dépense de ressources chères ou au contraire, bon marché. (...) Une ressource morale n'en est pas moins une ressource et donc sujette à un examen de la comparabilité des coûts»².

Le soutien de ceux qui agissent par conviction est donc, comme celui de ceux dont l'intérêt est le mobile, un échange : en contrepartie de l'attachement manifesté par ses fidèles, le leader doit se comporter conformément à leurs attentes. Toute transgression ouverte ruinerait son capital politique. Il lui faut entretenir la foi de ses partisans, au moyen de la propagande, et de ce fait dépenser certaines ressources. Notons que dans tous les cas de figure, le coût en ressources dépensées est étroitement dépendant, dans la structure des ressources en jeu notamment, du contexte d'interaction : il faut en effet un montant plus élevé de ressources rétributives pour retenir des partisans, lorsque la tendance est à la désagrégation de la faction, que dans une phase ascendante, où des ressources persuasives bon marché - en particulier l'image de vainqueur potentiel - pouvaient y être avantageusement substituées.

Les ressources servent d'abord à recruter et conserver les membres de la faction. Il s'agit de «se lier les partisans au moyen de deux types de ressources, matérielles et morales, c'est-à-dire des récompenses et la

¹ Il mentionne également les relations de type "bureaucratique", lorsqu'une faction stable se transforme au fil du temps en organisation bureaucratisée, en une machine politique, où règne la division du travail, contrairement à la faction clientélaire au sein de laquelle chaque partisan entretient une relation particulière avec le leader. La bureaucratie peut survivre au chef qui l'a créée.

² BAILEY F.G., op. cit., p. 51.

diffusion d'une idéologie>>¹, cette dernière notion devant être prise au sens large d'ensemble de représentations et non pas nécessairement au sens d'un système d'idées politiques. La subversion des équipes adverses, l'arbitrage des querelles internes à sa faction, l'imposition d'une décision mal acceptée à ses partisans puis son exécution, exigent également de la part du leader une dépense de ressources. Dès lors, ce coût devient un paramètre décisif de la décision à prendre.

A toutes les étapes de sa carrière, l'homme politique doit user des ressources dont il dispose vis-à-vis de ses rivaux, déclarés ou potentiels : <<Les questions qui se posent à propos du contrôle du leader sur son équipe concernent en fait l'importance de ses ressources politiques par rapport à celles que ses supporters contrôlent de façon indépendante>>².

Du point de vue du leader, le risque existe qu'à tout moment des partisans ayant poussé suffisamment loin l'accumulation autonome se constituent en faction rivale, en affaiblissant du même coup celle qu'ils désertent. Ce contrôle est tout aussi crucial vis-à-vis de l'extérieur, car la force potentielle d'un leader se mesure à l'importance des ressources dont il peut disposer.

Pour F.G. Bailey, les ressources politiques constituent donc un véritable étalon de la puissance relative. Son analyse du comportement des leaders des <<équipes>> en lutte dans une arène donnée éclaire la dynamique des luttes factionnelles dans un système de domination personnelle. Son modèle de la gestion des ressources est également applicable à l'entrepreneur placé au faite d'un Etat autoritaire. La domination personnelle ne serait plus alors qu'un cas particulier de l'analyse du leadership proposée par Bailey.

¹ Ibid, p. 75.

² Ibid. p. 90.

(B) Accumulation et restructuration des ressources

Il subsiste le plus souvent un écart entre le pouvoir réellement exercé par un acteur et celui qui serait en principe attaché aux ressources virtuellement détenues. Michel Dobry souligne à juste titre la distinction entre valeur potentielle des ressources et valeur effective, laquelle dépend des conditions d'activation, c'est-à-dire notamment des logiques de situation et de la capacité de l'acteur à faire valoir les ressources auxquelles il a accès¹. La notion de mobilisation permet précisément de rendre compte de ce passage du virtuel au manifeste, qui demeure occultée chez Dahl entre autres.

Après Jean-Patrice Lacam, nous situons la mobilisation des ressources au cœur de notre modèle de l'entrepreneur politique. Ce dernier, auquel est reconnue une autonomie créatrice, élabore une stratégie orientée vers l'acquisition et la conservation du pouvoir, en cherchant à mobiliser les ressources les plus pertinentes. L'entrepreneur agit sous contrainte, en fonction des caractéristiques - en particulier institutionnelles - de l'environnement, qui contribuent à façonner les ressources qu'il utilise. Si l'entrepreneur politique est un homme d'Etat et en particulier s'il s'agit d'un autocrate, les changements structurels qu'il est en mesure d'imposer à la polité vont modifier l'éventail des contraintes - but recherché - mais non affranchir son action de toute contrainte : l'activation de ressources politiques pertinentes - c'est-à-dire opportunes - demeure en toute circonstance indispensable.

La notion de contrainte ne doit pas être comprise ici comme une détermination absolue, mais comme la définition d'un espace de jeu² : «L'entrepreneur politique n'est pas condamné à subir avec résignation ces

¹ DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, pp. 20, 23-24, 40.

² Cela s'apparente à ce que Crozier appelle la zone d'incertitude, dont le contrôle confère une capacité d'influence dans l'organisation ; cf. CROZIER, *Le Phénomène bureaucratique*, pp. 10, 194 et suivantes.

contraintes ainsi que leurs recompositions régulières. Il a à sa disposition des ressources dont l'activation est susceptible, sous réserve d'une utilisation pertinente, de rendre la situation moins contraignante (...)»¹.

Par ailleurs, les contraintes s'exerçant sur l'entrepreneur politique peuvent s'analyser comme des ressources négatives avec lesquelles il doit compter et dont il peut quelquefois tirer parti. Par exemple, le respect du droit des gens par obligation juridique et morale peut être converti en ressource symbolique («la France patrie des Droits de l'Homme»).

L'emploi du terme mobilisation - Lacam utilise concurremment activation - pour désigner la mise en oeuvre d'une ressource, ne doit pas conduire à une confusion avec la notion de "mobilisation sociale", opérant dans les théories développementalistes², ou encore la théorie des mouvements protestataires de Anthony Oberschall³. Or il s'agit dans ces deux paradigmes, de tout autre chose que d'une analyse du comportement d'entrepreneur.

En revanche, la perspective adoptée par Lacam n'est pas sans parenté avec l'approche dite de la "mobilisation des ressources" dans l'analyse des mouvements sociaux : «La création d'une action collective suppose la réunion et l'investissement de ressources par un acteur social ou politique. La mobilisation peut donc être définie et conçue comme cette activité de gestion ou de management de ressources dans le cadre d'un mouvement social»⁴.

¹ LACAM J-P, op. cit., p. 26.

² DEUTSCH K., «Social Mobilization and Political Development», *American Political Science Review*, 1961.

³ OBERSCHALL A., *Social Conflict and Social Movements*, pp. 118-124. Oberschall s'intéresse plus particulièrement aux conditions structurelles qui favorisent la "mobilisation" des membres d'une collectivité donnée dans un mouvement de protestation contre les détenteurs du pouvoir.

⁴ LAPEYRONNIE Didier, «Mouvements sociaux et action politique : Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ?», p. 603.

Le mérite de cette école telle que Didier Lapeyronnie l'a présentée de façon synthétique, est de montrer que l'entreprenariat politique n'induit pas nécessairement une approche individualiste, l'acteur peut être collectif s'il s'agit d'une organisation¹ - mais non d'une classe ou de quelque autre magma social ; les règles de la gestion des ressources demeurent alors identiques. L'auteur précité semble pourtant occulter ce résultat en assimilant l'analyse en termes de ressources à «l'utilitarisme», pris ici comme équivalent du comportement exclusivement rationnel de l'acteur². Or, pas plus que les autres types d'acteurs sociaux, l'entrepreneur politique n'est un être de pure raison. Au contraire, l'article de Lacam comme l'ouvrage précurseur de F.G. Bailey donnent toute leur importance au symbolique, à l'idéologique, à la propagande, au bluff et à la crédulité dans l'élucidation des processus concrets de compétition politique.

La perception de l'environnement politique est déterminante dans l'évaluation par l'acteur des coûts d'activation et de la "pertinence" de chaque ressource dans une situation donnée³. Ce caractère toujours relatif à la situation du calcul d'optimisation doit être bien compris, sous peine de commettre une erreur d'appréciation des coûts et des bénéfices politiques attachés à la mobilisation : une solution aberrante dans l'absolu - par exemple "le bain de sang" répressif - peut s'avérer, à court terme et dans une conjoncture particulière, la moins mauvaise du point de vue de l'entrepreneur politique. En particulier s'il est acculé.

¹ «En faisant correspondre ses objectifs avec les intérêts du secteur qu'elle cherche à mobiliser, une organisation doit pouvoir convertir les sympathisants en militants. (...) Les mouvements sociaux se créent lorsque les ressources disponibles dans un secteur augmentent» [Ibid. p. 605].

² Nous retrouvons ici la confusion déjà relevée chez Adam Przeworski et Alain Caillé, entre autres. La façon dont ce débat sur le rationnel et l'irrationnel est traité dans la littérature sociologique est loin d'être satisfaisante.

³ LACAM J.-P., op. cit., p. 30.

Plus fondamentalement, ce qui distingue un mode de régulation d'un autre, c'est la combinaison plus ou moins stable des ressources disponibles pour la compétition politique : les structures juridiques ou socio-économiques se rangent parmi ces ressources potentiellement activables et le déterminisme n'est jamais prononcé au point de ne permettre une grande variété de comportements politiques et une gamme diversifiée de décisions ; y compris dans des Etats dont l'existence même paraît précaire tant la base socio-économique est modeste.

Dans la gestion par l'entrepreneur du «stock» de ses ressources, Lacam distingue deux processus fondamentaux : l'accumulation¹ et la restructuration ; dans le dernier cas, afin de lutter contre «l'obsolescence» et «l'usure» des ressources activées².

Il faudrait en outre distinguer «l'accumulation primitive», qui permet notamment d'accéder aux premières positions d'autorité, de «l'accumulation secondaire», un processus partiellement cumulatif qui doit se poursuivre en cours de carrière pour prévenir une pénurie jamais exclue, particulièrement en cas d'obsolescence soudaine et imprévue des ressources détenues : que l'on pense au soutien que la «patrie du socialisme» apportait à certains pays en voie de développement, lequel a brutalement cessé en 1991. A celle-ci s'ajoute l'usure normale, si l'on peut dire, car une ressource activée pendant un laps de temps trop long (par exemple la "langue de bois" dans les pays du bloc soviétique) ou de façon trop appuyée (c'est souvent le cas de la coercition étatique dans les régimes autoritaires), perd de son efficacité et engendre des effets contre-productifs.

L'accumulation secondaire est facilitée par les phénomènes de concentration. Dahl avait noté que ceux des acteurs qui disposent de plus

¹ Ilchman et Uphoff avaient également avancé cette notion "d'accumulation des ressources".

² LACAM J-P., op. cit., p. 33.

d'influence, notamment les détenteurs de rôles d'autorité, sont en mesure de contrôler des ressources supplémentaires¹.

Toutefois, il ne faudrait pas, dans l'élaboration de la notion d'accumulation politique, pousser trop loin l'analogie économique : contrairement à l'accumulation du capital financier, celle des ressources politiques ne peut se mesurer en fonction d'un étalon unique et ces ressources ne sont nullement interchangeables. Lacam est bien inspiré d'employer le terme de champ et non celui de marché que nous avons déjà critiqué précédemment. Braud rappelle avec raison d'une part, qu'une ressource donnée n'a de valeur politique qu'en fonction du contexte dans lequel elle est mobilisée, de la stratégie qu'y déploient les acteurs, et non intrinsèquement, d'autre part, que les ressources ne sont pas toutes aussi facilement cumulables que l'argent².

D'autre part, l'entrepreneur doit non seulement accumuler mais aussi diversifier les ressources activables, de façon à ce que la gamme sur laquelle il peut jouer soit la plus large possible : de cette façon, il peut s'adapter à des conjonctures politiques successives et maximiser ses chances de survie. En contrepartie, il lui faut gérer la contradiction entre des ressources et les soutiens qu'elles suscitent, parfois antinomiques (ce fut le problème de Gorbatchev confronté à la double concurrence des réformateurs et des conservateurs).

La notion de « stock de ressources » doit être prise avec autant de précaution, notamment en raison du caractère statique découlant de l'approche comptable du bilan auquel le terme fait référence. Au contraire, l'ajustement des ressources aux fins doit être permanent. Comme nous l'avons déjà mentionné, les ressources ne pré-existent pas dans

¹ DAHL R.A., op. cit. p. 58.

² D'où peut-être l'attrait irrésistible que cette ressource a exercé sur les entrepreneurs à toutes les époques dans les sociétés monétarisées ; BRAUD Philippe, *Manuel de sociologie politique*, pp. 47-48.

l'environnement politique, l'acteur n'ayant plus alors qu'à les stocker pour y piocher ultérieurement, elles sont façonnées par l'usage qu'en fait l'entrepreneur. Celui-ci active ce qu'il perçoit comme une ressource potentiellement pertinente dans une situation donnée, mais c'est la forme que revêt l'activation qui est déterminante, de sorte que deux acteurs différents ne font jamais exactement le même usage d'une ressource identifiée par le même vocable. Aussi, une ressource qui apparaît épuisée dans un contexte précis pour un acteur donné, peut être à nouveau mobilisable par un autre entrepreneur dans une situation nouvelle. L'utilité d'une ressource pour un acteur est directement en rapport avec cette malléabilité.

Plutôt que du stock, nous préférons donc parler de l'éventail ou de la combinaison des ressources utilisées par un entrepreneur politique à un moment donné.

Ces réserves étant faites, l'expression «restructuration du stock de ressources» traduit bien la nécessité d'adaptation permanente des ressources mobilisées à une situation politique changeante. C'est moins le choix, nécessairement contraint par l'environnement sociétal, de telles ou telles ressources que l'habileté à les combiner et les restructurer qui consacre le génie de l'entrepreneur politique.

Il nous faut encore apporter deux précisions supplémentaires au vocabulaire de J-P Lacam. D'une part, l'obsolescence et l'usure ne couvrent pas tous les phénomènes de déclassement ; dans les situations de crise politique ouverte, une ressource peut perdre brutalement toute pertinence et la poursuite de son activation devenir contre-productive. D'autre part, il ne faut pas prendre le terme «innovation» au pied de la lettre : beaucoup de ressources qui apparaissent nouvelles à un moment donné n'ont fait que connaître des éclipses d'activation plus ou moins prolongées.

Par construction, un modèle analytique tend à réduire la complexité du réel pour mieux l'ordonner ; toutefois il faut pas dissimuler que

"désinvestir" dans une ressource pour "investir" dans une autre peut se révéler autrement ardu pour le politicien - surtout si l'enjeu est le pouvoir d'Etat - que ne le serait pour l'industriel le remplacement de son capital fixe. C'est pourquoi nous préférons l'expression plus globale d'entrepreneur politique à celle de «politicien investisseur» proposée par Lacam, à moins de vouloir, comme Jean-François Médard, souligner par ce choix de vocabulaire les dimensions sociales, hors de la sphère politique, du comportement des "Big Men" africains¹.

Etablir empiriquement la dimension patrimoniale de l'Etat somalien et la domination personnelle de Mahamed Siyaad Barre, ne saurait suffire à expliquer l'exceptionnelle longévité de ce dernier. Il faut tenter de saisir la dynamique de cette domination pendant deux décennies.

Or, c'est précisément parce que, dans le contexte particulier d'un système politique non-compétitif, il s'est comporté en entrepreneur mobilisant et combinant des ressources pertinentes et variées, les restructurant pour faire face aux crises successives auxquelles il a été confronté, que Mahamed Siyaad Barre a pu se maintenir si longtemps au pouvoir. La régulation du régime autoritaire fut façonnée dans son contenu et son évolution par cette logique de la gestion des ressources.

Mais toute domination personnelle, aussi habile soit l'entrepreneur, finit par buter sur l'épuisement des ressources disponibles et l'accumulation des contraintes ou ressources négatives, qui rendent sa reproduction de plus en plus problématique au fil du temps. L'obsolescence de la combinaison de ressources de Siyaad Barre, déjà très perceptible dans les trois dernières années du régime, fut la cause de sa chute en janvier 1991.

¹ MEDARD Jean-François, «Le "Big Man" en Afrique : Esquisse d'analyse du politicien entrepreneur».

Le modèle de l'entrepreneur politique doit nous permettre ci-dessous, non seulement de rendre compte de la genèse, des mutations et de la fin de cette domination, mais aussi de mettre en lumière, nous l'espérons, toute la dimension manipulateur et calculatrice d'un pouvoir trop longtemps perçu et jugé en termes idéologiques.

PREMIERE PARTIE

La combinaison initiale de ressources et la consolidation du pouvoir

L'entrepreneur rationnel ne néglige aucune ressource même la plus modeste en apparence, surtout dans des phases délicates comme la prise du pouvoir. Celles qui apparaissent à première vue comme secondaires, compte tenu de l'importance prise par exemple par l'armée et l'alliance soviétique, ont joué en réalité un rôle essentiel dans les premières semaines qui ont suivi le coup d'Etat, pour légitimer le nouveau régime.

Certaines des ressources que nous examinons ci-dessous, tel le capital politique personnel du Président, ont été totalement négligées par la plupart des observateurs, ou bien ont fait l'objet, telle "l'expérience socialiste" d'une interprétation au premier degré.

Dans cette première phase du régime Siyaad Barre, l'armée le contrôle de l'Etat relèvent clairement de l'institutionnel, tandis que l'alliance soviétique et le discours marxiste ressortent du contexte d'interaction. Nous examinerons successivement les ressources contextuelles dans un chapitre I, puis les ressources institutionnelles dans un chapitre II, tout en gardant à l'esprit que leur efficacité politique est directement liée l'habileté de Siyaad à les moduler et à les combiner, dans le but de consolider son pouvoir. A cet égard, elles sont en même temps personnelles au sens où l'entend J-P. Lacam.

L'agencement, malléable à moyen terme, que nous tentons de décrire ici, illustre bien à nos yeux la notion de combinaison/restructuration des ressources.

Chapitre I : Les ressources contextuelles de l'entrepreneur

L'analyse du capital politique personnel de Siyaad Barre, dans la section I de ce chapitre, peut être sans inconvénient rattachée au contexte d'interaction. En effet, pour celui qui était alors illégitime dans l'arène politique, cette ressource n'était pleinement mobilisable que dans la situation de crise ouverte de 1969.

La section II nous permettra d'établir comment la Somalie en était arrivée là et quelle ressource de légitimation le chef de la junte a su en tirer. La section III concernant l'alliance avec l'URSS et la section IV relative à l'option socialiste illustrent à la fois le caractère partiellement contraint des orientations du nouveau régime et la capacité d'initiative de l'entrepreneur.

Section I- L'accumulation primitive

Souvent appelé avec mépris «le nouveau Néguib», parce qu'il aurait été porté à la tête de l'Etat par un concours de circonstances favorables et du simple fait de sa position institutionnelle de chef de l'armée, Mahamed Siyaad Barre n'était pourtant pas dépourvu de capital politique personnel à la veille du coup d'Etat.

Il n'entre pas dans notre propos ici de présenter une biographie exhaustive du général Mahamed Siyaad Barre. Aucun travail de référence de cette nature n'a été publié - ni à notre connaissance écrit¹ - à ce jour et de nombreux éléments demeurent trop obscurs pour qu'un tel objectif soit réaliste. Notre ambition, plus modeste, est de recenser quelques unes des

¹ Une commission de jeunes intellectuels somaliens fut chargée au début des années 1980 de la rédaction d'une biographie officielle détaillée de Siyaad Barre. Le projet a capoté en raison de la divergence entre l'hagiographie que souhaitait le président et les résultats de l'enquête menée avec un minimum de rigueur par la commission auprès des principaux acteurs de la scène politique depuis 1969. Bien entendu, l'ouvrage destiné à l'édification des masses somaliennes n'a jamais vu le jour ; cf. entretien avec 'Ali Jim'aale, Atlanta, 11/89.

ressources politiques qu'il avait accumulées au long de sa carrière, notamment militaire, et qui lui ont été utiles pour s'emparer du pouvoir¹.

§ 1 - L'ascension militaire

Sa biographie officielle distribuée dans les années 1970, telle qu'elle apparaît en annexe de l'ouvrage de Philippe Decraene, le fait naître à Garbahare dans le Gedo, une province située le long de la frontière kenyane dans le sud-ouest du pays, en l'année 1919. En réalité, selon plusieurs sources, il serait né près de Shilabo, dans la province éthiopienne de Hararghe, dans cette région appelée Mudug (limitrophe de la province somalienne du même nom) où se trouve une ligne de puits qui va de Danot à Qallafo. Peu de Somali connaissent sa véritable date de naissance, mais les gens de la même génération la situent au tout début des années 1910 (parmi les nomades encore aujourd'hui, en l'absence d'état civil, il faut de toute façon compter avec une marge d'erreur de plus ou moins un an, étant donné l'imprécision de la mesure du temps), 1911 donc ou 1912. Le *reer* de son père (Mareehaan/Ugas Diini/Reer Koshin), nomadisait dans ce secteur près de celui de sa mère (Ogadeen/Makahiil/Gu Maadle), où ils partageaient des pâturages avec des Majeerteen et des Dulbahante.

Siyaad appartient donc à un clan auquel sa taille modeste ne permettait guère de prétendre au leadership des Daarood, encore moins de l'ensemble des Somali. En outre, la tradition orale de cette famille de clans ne faisait pas une bonne réputation à ce segment : Saade, ancêtre putatif des Mareehaan a été banni par son père Sheikh Daarood en raison de son comportement agressif à l'égard de ses frères. Les Mareehaan en ont conservé une image belliqueuse que leur participation à une série presque

¹ Les comportements d'acteurs doivent davantage aux logiques de situation qu'aux tempéraments individuels. Notons cependant que Mahamed Siyaad manifeste un remarquable esprit de continuité tout au long de sa vie, une grande persévérance dans la réalisation de son ambition qui tranche semble-t-il avec la versatilité habituellement prêtée aux Somali ; cf. LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 158.

ininterrompue de vendettas pastorales n'a fait que confirmer¹. Cela n'étonne donc aucun Somalien qu'ils aient choisi la voie des armes pour accéder au contrôle de l'Etat et que l'armée soit devenue ensuite l'espace privilégié de leur clientélisme clanique. Cette image a constitué indubitablement une ressource dont Siyaad Barre a su jouer pour dissuader ses opposants politiques de rien entreprendre contre lui.

Son père fut tué dans une vendetta pastorale entre deux lignages mareehaan (et non par un Isaaq comme certains l'ont dit pour justifier sa politique à l'égard de ce clan), lorsque Mahamed était enfant. Son oncle paternel, Jaama' Barre, épousa sa mère en tant que *dumaa*² et l'emmena à Obbio, capitale d'un sultanat majeerteen qui ne fut totalement incorporé à la colonie italienne qu'en 1925. Les activités de Siyaad dans les années 1920 demeurent obscures, certains le voient quelque temps ouvrier dans l'exploitation industrielle des salines de Raas Haafuun, plus au nord.

Son enrôlement dans les auxiliaires somali de la police coloniale italienne, au début des années 1930, est en revanche mieux établi. C'est dans ce but qu'il aurait menti sur son lieu de naissance, afin de se présenter comme un sujet italien. Plusieurs lignages mareehaan nomadisent effectivement dans le Gedo.

Selon I.M. Lewis, il est peu probable que Mahamed Siyaad ait participé à l'invasion italienne de l'Ethiopie en 1935, puisqu'il relevait de

¹ LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 163.

² Un homme hérite de la veuve, qu'il nomme alors *dumaa*, d'un frère ou de tout autre agnat de la même génération. Il doit verser un nouveau douaire, mais l'échange de dots entre les lignages ayant déjà eu lieu lors du premier mariage, n'est pas nécessairement répété. Les enfants issus de ce second lit appartiennent à la filiation de leur père biologique et prennent son nom. Cette pratique permet au lignage de conserver la tutelle effective des enfants du décédé, mais aussi d'éviter que la veuve n'emporte son douaire et sa part d'héritage. Un garçon né du deuxième lit d'une *dumaa* est à la fois le demi-frère et le cousin agnatique d'un enfant du premier lit. C'est le lien très fort qui existe entre Mahamed Siyaad Barre et 'Abdirahmaan Jaama' Barre.

la police où il avait atteint le grade de sergent¹. Les policiers ne faisaient en principe pas partie de la force militaire de 6 000 hommes constituée par les Italiens et nommée "Corpo Zaptié", mais 40 000 Somali ont pris part à l'invasion de l'Éthiopie, dont 30 000 supplétifs militaires et 10 000 manoeuvres civils² et il est probable qu'une partie des policiers, notamment les Daarood appréciés pour leur bravoure, ont été versés dans ce corps peu avant l'invasion³. Cet épisode infâmant ("valet de l'impérialisme fasciste") a été délibérément gommé ultérieurement. Quant au rajeunissement de près d'une dizaine d'années, il serait postérieur à son arrivée au pouvoir, afin que son âge n'apparaisse pas comme un obstacle à sa longévité politique.

Bien entendu, toutes ces données sont pour l'instant difficiles à vérifier. La plupart des Somali n'ont commencé à s'intéresser à Siyaad Barre qu'en 1969, et il faudrait se livrer à une méticuleuse recherche dans les archives coloniales les plus confidentielles pour obtenir des certitudes. Le plus significatif pour l'analyse, c'est peut-être que nos informateurs aient été autant enclins à créditer leur président d'une telle manipulation de sa biographie.

Après la défaite italienne de 1941, Mahamed Siyaad rejoignit le corps de gendarmerie créé par l'autorité militaire britannique d'occupation de la Somalia⁴. Ceci étaye la thèse d'une participation à la campagne

¹ Même grade pour Laitin et Samatar, mais dans l'armée ; cf. LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 155.

² Chiffres cités dans CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 519 ; voir également CASTAGNO Margaret, *Historical Dictionary of Somalia*, p. 36.

³ Pendant la campagne, Siyaad Barre serait tombé malade dans la ville éthiopienne de Jigjiga et aurait été soigné dans une famille Mareehaan qui habitait la ville et dont le père de notre informateur était proche ; cf. entretien avec Mahamuud Tani, Ottawa, 11/91.

⁴ Cf Lord RENNELL OF RODD, *British Military Administration of Occupied Territories in Africa, 1941-47*, Londres, 1948, p. 153, cité par LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, pp. 118-119. A noter que la gendarmerie rurale recrutée dans les clans de la brousse ne fut pas dissoute. Si Siyaad Barre y appartenait encore en 1941, il est peu probable - mais non totalement exclu - qu'il fut recruté dans la gendarmerie britannique à la même époque.

d'Éthiopie, car la police italienne, jugée peu disciplinée et peu fiable, fut complètement dissoute par les Anglais qui ont hâtivement recruté une force totalement nouvelle de plus de trois mille hommes parmi les prisonniers de guerre somali, là encore avec une prédilection pour les Daarood.

Ici débute selon sa biographie officielle, sa carrière dans les armes. Siyaad aime à rappeler qu'il fut le premier Somali nommé à la tête d'une brigade de gendarmerie, dans la province du Haut-Jubba¹, qui incluait à l'époque la future région mareehaan du Gedo. C'est probablement à cette époque qu'il a acquis une stature de "patron" dans son propre clan : faute d'argent pour se constituer une clientèle, le pouvoir de nuire, punir, protéger et arbitrer est une ressource tout à fait importante. Objet de tous les soins de l'administration militaire britannique, la gendarmerie fut un moyen de promotion sociale plus efficace pour les Somali que la fonction publique civile².

En 1950, lorsque la Somalia retourna dans le giron italien, sous la tutelle des Nations Unies, Mahamed Siyaad avait atteint à l'issue de sa formation au Kenya le grade d'inspecteur-chef de police, le plus élevé de ceux auxquels des Somali pouvaient prétendre à l'époque. Peut-être devait-il cette réussite dont il aimait parler à une activité dans le renseignement pour le compte de l'occupant britannique, mais ce point est controversé³. Il

¹ CASTAGNO Alphonso A., «Somalia's President talks to A. A. Castagno», p. 23.

² LEWIS I.M., «Integration in the Somali Republic», p. 264.

³ L'historien Sa'iid Sheekh Samatar soutient cette thèse (entretien à Chicago, 11/88) : entraîné par les Britanniques en 1943, Siyaad serait devenu membre de la Special Branch du CID en 1946 ; mais I.M. Lewis n'y croit pas (entretien à Londres, 12/88). D'autres sources soulignent, avec une forte crédibilité, que c'est à l'époque de l'administration italienne sous tutelle (AFIS) qu'il fit du renseignement politique ; cf. entretien avec 'Ali Khalif Galaydh, Syracuse, 08/90. Selon une autre source, il fut nommé à la tête des renseignements de la police en 1956 et dirigeait la CID à la veille de l'indépendance. D'ailleurs il occupait dans les années 1970, la maison qu'il avait reçue à cette époque dans le compound de la police, lequel est devenu ensuite celui du NSS ; cf. entretien avec Mahamuud Tani, Ottawa, 11/91.

aurait beaucoup voyagé dans la Somalie temporairement unifiée et acquis dans le cadre de ses fonctions, la profonde connaissance des différents segments claniques somali qui lui fut si utile ultérieurement. En 1950, il rejoignit le corps de police territoriale créé par les autorités italiennes de la tutelle (AFIS). Il faisait partie des six premiers Somali promus officiers¹ et envoyés en formation en 1954-1955 à l'académie des carabinieri à Florence, dont il revint colonel de la police. Il fut ensuite responsable de la police de la région Benaadir où se trouvait Mogadiscio jusqu'à la veille de l'indépendance.

Les notes obtenues par Mahamed Siyaad à l'issue des stages suivis ne lui permettaient pas de briguer les premières places dans le classement de son corps. C'est de cette époque que date sa rancœur à l'encontre de Mahamed Abshir Muuse, le plus brillant du groupe et nationaliste convaincu², auquel fut donné le choix entre le commandement de la police, pour lequel il opta, et celui de la petite armée créée à l'indépendance. Mahamed Siyaad Barre choisit l'armée mais fut frustré du premier rôle par la nomination au poste de commandant en chef du général Dauud qui était l'adjoint direct de Abshir en 1959. Siyaad a prétendu par la suite que Dauud lui avait été préféré en raison de son appartenance au clan Hawiye et non de ses compétences, dans la mesure où le chef de la police était un Daarood. Quel qu'en ait été le motif réel, Mahamed Siyaad a gardé rancune

¹ Outre Siyaad, Mahamuud Ibraahim *Liq-Liqsto*, Mahamed Abshir Muuse, Huseen Kulmye Afrah, Mahamed 'Aynsanshe, Dauud 'Abdulle Hiirsi.

² Aux ambassadeurs occidentaux qui lui demandaient de libérer Mahamed Abshir Muuse, Mahamed Siyaad le décrivait sous le jour d'un play boy, dernier de la classe, qui avait dû sa carrière à sa loyauté envers le colonisateur italien, tandis que lui-même prenait courageusement parti pour l'indépendance. Or la vérité est radicalement différente selon nos sources : les officiers les plus nationalistes des six étaient Dauud, *Liq-Liqsto* et Mahamed Abshir qui furent affectés à leur retour d'Italie loin de la capitale, tandis que Siyaad Barre était nommé dans le Bénéadir ; cf. entretien avec 'Abdirisak Haaji Huseen, New York, 04/90. Cette anecdote confirme combien Siyaad a pris soin de réécrire sa biographie à des fins de légitimation personnelle.

de cette décision au ministre de l'Intérieur du gouvernement autonome de Somalia en 1959, Haaji Muuse Boqor, qui entretenait les meilleures relations avec Mahamed Abshir. C'est peut-être le chef de la police qui lui avait déconseillé de choisir Siyaad Barre, un élément supplémentaire dans la rivalité qui opposait les deux généraux.

La vraie chance de Mahamed Siyaad fut la mort impromptue du général Dauud en 1965, à l'issue d'une hospitalisation pour maladie à Moscou, où il se trouvait en visite de travail¹. Mahamed Siyaad, en tant que numéro deux, assura l'intérim, puis fut confirmé comme commandant en chef de l'armée. Il semblait alors avoir atteint les limites de ses capacités et le sommet de sa carrière².

Un haut-fonctionnaire qui l'a connu à cette époque dans le cadre du conseil de sécurité créé sur le modèle américain par le premier ministre 'Abdirisaak Haaji Huseen en 1967 (au moment de la tension créée par la visite en août 1966 du général De Gaulle à Djibouti), le décrit comme donnant l'impression d'un homme âgé, d'un officier "colonial" peu compétent et proche de la retraite, somnolant en bout de table et largement dépassé par les enjeux géo-stratégiques du moment³. Le rusé général cultivait

¹ Les amateurs de la théorie de "la main de Moscou" jugent cette mort peu naturelle et y voient la preuve d'un complot ourdi par le KGB pour mettre sur orbite le futur chef de la junte militaire. La plupart de nos informateurs rejettent cette interprétation comme chimérique. En tout état de cause, Siyaad Barre n'était pas le candidat du KGB avant 1969.

² Il fut promu brigadier-général en juin 1965, puis très vite, en janvier 1966, major-général, grade le plus élevé de l'armée somalienne. Les honneurs militaires ne sont pas une fin en soi, mais un moyen de prendre de l'ascendant sur les officiers de la même génération. Après 1969, Siyaad n'éprouva pas le besoin de se faire proclamer maréchal comme tant d'autres dictateurs africains (Bokassa, Mobutu, Idi Amin).

³ Voici quelle souvenir a gardé de lui un participant aux réunions du Conseil National de Sécurité : «Un vieil homme... Il n'avait aucune idée de ce que les Ethiopiens essayaient de faire, de leurs mouvements de troupes alors que nous étions presque en guerre avec eux. Il venait pour les réunions et s'asseyait là comme il l'aurait fait dans une tea-shop, pour bavarder. Il ne paraissait pas à la hauteur en tant que chef de l'armée, même pour quelqu'un comme moi qui n'entendait rien aux questions militaires...» ; cf. entretien avec 'Ali Khalif Galaydh, Syracuse, 08/90.

cette apparence pour endormir la méfiance des hommes politiques, mais au sein de l'armée il se comportait comme un chef autoritaire.

Siyaad Barre fut donc largement sous-estimé à la fois par ses pairs et par les politiciens qui dominaient l'arène dans les années 1960, lesquels ne le croyaient pas capable de conduire un coup d'Etat. On le savait vénal, mais sa véritable ambition n'était pas soupçonnée. De cette sous-estimation de ses capacités d'entrepreneur politique, Siyaad a su tirer pleinement parti.

§ 2- Un condottiere sans scrupules¹

Le commandant de l'armée somalienne ne passait pas pour un grand nationaliste. Si sa participation probable à l'aventure fasciste en Ethiopie était largement méconnue, beaucoup avaient encore en mémoire à la fin des années 1960, son adhésion à la cause italienne dans les années 1950. Il avait soutenu en 1948 la Conférence Somali (Conferenza Somalo), un regroupement de partis et associations claniques hostiles à la Ligue de la Jeunesse Somali (SYL) et manipulé en sous main par les planteurs italiens locaux. Le groupe avait présenté une pétition à la commission d'enquête dite "des quatre puissances" afin que l'administration du territoire sous tutelle de l'O.N.U. soit confiée pour trente ans à l'Italie².

Sous l'A.F.I.S., Mahamed Siyaad fut très impliqué dans la SPL (Somali Progressive League) créée par des Daarood (Majeerteen/Usmaan Mahamuud et Mareehaan), essentiellement des anciens de lignage hostiles aux jeunes nationalistes de la SYL. L'adjectif "progressiste" doit être pris ici en réalité dans le sens de "par étapes". Cela signifiait une volonté de

¹ Nous nous appuyons essentiellement ici sur des entretiens réalisés avec des témoins oculaires diversement introduits dans les cercles militaires et politiques. Il subsiste cependant des contradictions entre les différentes versions et notre reconstruction des événements n'est pas exempte d'éventuelles erreurs.

² CASTAGNO Margaret, op. cit. p. 147.

travailler plus étroitement avec les Italiens quitte à en rabattre sur le verbe nationaliste. Comme les autres partis de la Conferenza Somalo, la SPL recevait très certainement des fonds secrets italiens. Après les élections municipales de 1954, cette organisation fusionna avec plusieurs petits partis hawiye pour former le SDP qui fit élire trois députés en 1956. Ce scrutin représentait un tournant : la SYL forma un gouvernement homogène, avec lequel l'AFIS n'avait d'autre choix que de coopérer. La plupart des membres de l'administration et de la police qui soutenaient des partis pro-italiens se sont alors ralliés, par réalisme ou par opportunisme, à la SYL¹. Mahamed Siyaad Barre était vraisemblablement du nombre, dans la mesure où il s'est toujours arrangé pour être du côté du pouvoir². D'ailleurs, sous le cabinet 'Abdullaahi 'Iise, la SYL perdit son caractère anti-italien, au moins dans sa composante hawiye, et une coopération politique active s'engagea entre la direction du parti, notamment le Premier Ministre, et l'AFIS.

L'implication de Mahamed Siyaad Barre dans l'assassinat de Kamal-Ed-Din Salah en 1958, pour autant qu'elle soit un jour démontrée, suffirait à indiquer où allaient à l'époque ses véritables sympathies. Ce diplomate égyptien était alors membre du Conseil Consultatif de la Tutelle, formé par les représentants de trois pays et chargé par l'O.N.U. de contrôler les activités de l'administration italienne. En tant qu'actif supporter du nationalisme pan-arabe nassérien, il représentait pour l'élite somalienne un symbole d'émancipation. L'Egypte soutenait d'ailleurs activement les éléments les plus radicaux de la SYL, à l'époque la faction de Haaji Mahamed Huseen, favorable à l'indépendance immédiate. Kamal manifesta un zèle militant qui outrepassait probablement la mission de supervision du Conseil, en aidant les nationalistes de la SYL à rédiger des mémoires,

¹ CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 532.

² Mais il n'est pas établi qu'il ait espionné les meetings de la SYL pour le compte de l'A.F.I.S. comme l'affirment peut-être un peu vite certains de ses adversaires.

raffiner leur argumentation politique et élaborer une tactique d'action à l'égard des Nations Unies. Il était donc très impliqué dans la politique partisane somalienne.

Pour les Italiens les plus réactionnaires - notamment certains planteurs - et les Somali hostiles à la SYL, Kamal Ed-Din représentait une menace et une provocation permanente. Un alignement sur l'Égypte en politique étrangère, suivant l'arrivée à la charge suprême d'un leader radical comme Haaji Mahamed Huseen, aurait certainement compromis les intérêts économiques italiens en Somalie et les liens étroits que l'Italie entendait conserver avec le futur Etat. Ici les intérêts du Premier Ministre et ceux de l'Italie convergeaient ; le premier entendait barrer la route à Haaji Mahamed Huseen tandis que les Italiens souhaitaient contrer l'activisme égyptien perçu - de façon exagérée¹ - comme une menace par les pays occidentaux².

La rumeur publique a établi avec insistance un lien entre ce crime d'une part et d'autre part, Siyaad Barre et 'Abdulkaadir Zappa (Digil-Mirifle). Siyaad et Zappa étaient à l'époque d'excellents amis - ils le sont restés jusqu'en 1991 au moins et Zappa a fait d'excellentes affaires dans le cadre de la Somali Fruit Company - et partageaient les mêmes opinions politiques. Le coupable du meurtre était de leurs relations, or Siyaad fut chargé de son arrestation et de sa détention en tant que chef de la police du Benaadir. Chargé de l'enquête, Mahamed Siyaad présenta l'affaire au tribunal comme le geste d'un déséquilibré, l'assassin tenant des propos incohérents - certains affirment qu'il avait été drogué avant les audiences.

¹ C'est du moins l'avis d'un ancien fonctionnaire de l'A.F.I.S. ; cf. APOLLONIO Sergio, «Border disputes, Egyptian influence are thorny problems», p. 10. Parmi ceux qui combattaient cette influence égyptienne, Apollonio cite Adaan 'Abdulle, 'Abdullaahi 'Iise et Sheekh 'Ali Jumaa'le. Celui-ci, en tant que ministre des affaires sociales, avait la charge de l'éducation où il s'opposait au travail missionnaire des oulémas égyptiens.

² Castagno établit un lien entre la mort du diplomate et ses activités politiques en Somalie, mais il use d'une concision sibylline.

Le procès ne permit donc pas de remonter aux commanditaires de l'attentat¹, au grand dam des nationalistes et des Egyptiens. Le gouvernement de 'Abdullaahi 'Iise eut d'ailleurs grand peine à apaiser la colère de Nasser.

Le mystère demeure entier jusqu'à ce jour, l'exécutant étant décédé malencontreusement dans sa prison, peu avant minuit, la veille de l'indépendance. Aussi de nombreux Somaliens partagent-ils le jugement circonspect de 'Ali Khalif Galaydh : «Il n'y a pas de preuve décisive établissant un lien entre cet assassinat et [Siyaad], mais on a relevé des indices de sa participation, sinon au meurtre lui-même, du moins - ou de surcroît - à la dissimulation des preuves pour égarer les recherches»². Quelques soient ses responsabilités réelles dans cette ténébreuse affaire, la réputation de Siyaad Barre en est restée longtemps ternie.

Compte tenu de ces handicaps (la faible estime de ses collègues officiers et une image publique entachée par la corruption, le meurtre et sa compromission avec le pouvoir colonial), Mahamed Siyaad paraissait mal placé pour s'emparer du pouvoir ; pourtant il est fort probable qu'il y pensait au moins depuis le milieu des années 1960. Il s'employa donc à accumuler des ressources en renforçant son réseau parmi les *uqaa* et les députés de clan daarood, notamment pour conserver son poste de 1965 à 1969, puis en se créant une petite clientèle dans le corps des officiers³ et en préparant le noyau de la future junte militaire.

Siyaad était perçu par les militaires plus jeunes qui sortaient des académies étrangères comme un officier "vieille école" et non comme un

¹ GALAYDH Ali K., op. cit. p. 7. Officiellement, le meurtrier nourrissait une haine personnelle contre les Egyptiens et son geste n'avait pas de motif politique ; cf. LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 361.

² GALAYDH Ali K., «Notes on the State of the Somali State», p. 7.

³ Ainsi, il avait fait passer dans le corps des officiers deux sous-officiers qui n'avaient pas toutes les qualifications requises : 'Abdulkadir Haaji Mahamed (Mareehaan) et Abokor Aftooshe (Sa'ad/Habar Gidir).

professionnel compétent dans le métier des armes. Des lieutenant-colonels comme Salaad Gaveyre Kedge, 'Abdullaahi Yuusuf Ahmed, Mahamed Farah Hasaan *Aydiid*, 'Abdallah Mahamed Faadill, Mahamed 'Ali Samatar, également issus du rang, mais ayant reçu une formation militaire plus poussée en Italie puis en URSS, occupaient les postes les plus élevés immédiatement derrière Siyaad et 'Aynaanshe et, en pratique, faisaient fonctionner la machine militaire. A son retour d'URSS, ce groupe a commencé à concevoir le projet d'une intervention de l'armée qui paraissait aux uns nécessaire dans l'intérêt du pays et aux autres - moins candidement - de plus en plus aisée à justifier ; mais Mahamed Siyaad n'était pas leur héros, il semblait plutôt promis à sombrer avec le régime.

En outre, Siyaad était directement impliqué dans la corruption et les pratiques patrimonialistes de la classe politique. En premier lieu, à partir de son accession à la tête de l'armée nationale, il eut tendance à considérer ses fonctions comme une prébende destinée à arrondir ses fins de mois. Il s'associa pour cela avec le capitaine Khaawi, aide de camp du général Daauud puis le sien : «Siyaad Barré et Mohamed Mohamuud Khaawi ont créé et géré une branche de l'Armée Nationale qui dégageait des bénéfices. Ses activités comprenaient l'organisation de pièces de théâtre et de concerts par la troupe de l'Armée, l'importation et la vente de biens de consommation hors taxe et la gestion des contributions financières volontaires des particuliers reçues par l'armée. Siyaad-Khaawi, Inc. était une entreprise rentable et opportunément dépourvue de livres de comptes»¹.

Certains informateurs mentionnent également un trafic portant sur les recrues : comme il était fort prestigieux dans les années 1960, de rejoindre l'armée nationale, il y avait moyen d'exiger officieusement des commissions substantielles de la part des familles des candidats. Le

¹ Idem.

détournement du produit des fermes appartenant à l'armée, cultivées par une main-d'oeuvre gratuite, a pu également constituer une source de revenus. L'association avec Khaawi n'était pas seulement profitable sur le plan financier ; l'intéressé joua l'entremetteur auprès d'un groupe de jeunes officiers de sa génération sur lesquels Siyaad s'appuya pour élargir ses soutiens au sein de l'armée. En effet, sa clientèle personnelle, forgée par le jeu des promotions depuis 1965, demeurait trop restreinte, mais surtout le groupe des colonels et lieutenant-colonels évoqué ci-dessus lui barrait le chemin vers le pouvoir : ils étaient davantage enclins à l'éliminer qu'à le coopter.

En second lieu, Siyaad participa personnellement à la corruption politique débridée qui marqua les dernières années du régime civil. Lors des élections de 1969¹, il mit les ressources de l'armée au service de la SYL dans le district de Dhuusa Mareeb (province de Galguduud), sur un territoire que les Mareehaan considèrent être le leur, mais où, depuis plus d'un siècle, les pasteurs habar gidir leur disputent pâturages et points d'eau. Il s'agissait d'assurer l'élection de trois candidats : Aadan Shire Jaama', 'Ali Shire et Mahad Dirrir. Tous trois appartenaient à son lignage, Reer Ugas Diini. 'Ali Shire était depuis longtemps un proches ami de Siyaad Barre, les deux autres étant mariés avec des soeurs de l'une de ses femmes. Ils ont su rendre à leur parent affine d'incalculables services (voir ci-dessous). Aussi, Siyaad manoeuvra pour qu'ils soient désignés sur la liste du parti gouvernemental au détriment d'autres candidats, des Mareehaan mais surtout des Habar Gidir/'Ayr (ces derniers n'étaient pas parvenus à faire élire un député dans ce district depuis le premier scrutin

¹ Selon certaines sources, il serait également intervenu dans ce district pour les élections de 1964. Une liste Habar Gidir/'Ayr aurait été empêchée de se faire légalement enregistrer dans les délais, par une intervention intempestive d'une unité daarwiish (garde-frontières). Mais les législatives de 1964 ont une réputation - peut-être usurpée - de scrutin honnête et Siyaad n'était pas encore chef de l'armée à cette époque ; cf. entretien avec 'Usmaan Mahamuud et 'Abdullaahi Allas, Montréal, 08/90.

législatif de 1956). Le jour du scrutin, des camions de l'armée transportèrent les nomades du bush - potentiellement abstentionnistes ou même de citoyenneté éthiopienne - aux bureaux de vote, avec la complicité du District Commissioner¹. Une autre dimension de l'attitude du chef de l'armée fut la préservation des droits des pasteurs mareehaan, conformément au compromis territorial imposé par les Italiens à l'époque coloniale (ligne Tomasselli) dans la confrontation séculaire dans cette région du Mudugh entre Daarood et Hawiye. Ce faisant, Siyaad revendiquait avec succès son statut de "Big man" du clan².

Siyaad Barre eut sa part des "fonds politiques" alloués au Premier Ministre et dont l'usage était discrétionnaire, comme l'a révélé ultérieurement l'enquête du comité anti-corrruption formé peu après le coup d'Etat³. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en 1969 Mahamed Siyaad ne paraissait pas le mieux qualifié pour donner le vigoureux "coup de balai" auquel aspirait alors une partie de la population.

En tant que chef de l'armée, Siyaad contrôlait une ressource institutionnelle déterminante, à la fois en raison du principe hiérarchique qui contraignait toute équipe putschiste soit à l'inclure, soit à l'éliminer (une solution fatalement risquée), à la fois parce que l'armée somalienne de l'époque était unie par la solidarité corporatiste, le culte du professionnalisme de l'armée de métier ; elle était en outre réellement disciplinée. Enfin, son caractère multiclanique était précieux pour compenser l'appartenance de notre entrepreneur à un petit clan.

¹ Ces détails proviennent des versions, assez concordantes entre elles, fournies par différents informateurs aussi bien hawiye que daarood ; cf. notamment entretien avec 'Ali Khalif Galaydh, Syracuse, 08/90.

² Sur le concept de "Big man" en sociologie politique, voir MEDARD Jean-François, «Le "Big man" en Afrique : Esquisse d'analyse du politicien entrepreneur». Il s'agit d'abord d'un entrepreneur politique alors que l'entreprise du "Big Man" de Marshall Sahlins est fondamentalement sociale, elle vise le prestige.

³ GALAYDH Ali K., *ibid.*

Or cette position, Siyaad Barre ne pouvait l'obtenir par le seul jeu des promotions engrangées sous le régime colonial. Il lui fallut mobiliser le réseau de soutiens qu'il s'était constitué au fil des ans, d'abord pour succéder à Dauud Hiirsi puis pour conserver son poste, condition sine qua non de la réalisation de son ambition politique. En 1965, à la mort de Dauud, 'Abdirasaak Haaji Huseen voulait nommer à la tête de l'armée l'irréprochable chef de la police, le général Mahamed Abshir Muuse, accessoirement son affine et proche allié politique. Le général Mahamed 'Aynaanshe, aussi gradé que Siyaad, mais mieux perçu dans le corps des officiers, était également l'adjoint du général décédé. Ce dernier aurait d'ailleurs conseillé par avance au président Aadan 'Abdulle 'Usmaan de ne jamais nommer Siyaad Barre au commandement suprême, bien que l'ancienneté jouât légèrement en sa faveur. Le futur chef de la junte a mené une campagne systématique auprès des *'igaa'* daarood, des députés, des officiers enfin. Il s'est rapproché de Salaad Gaveyre Kedye, à l'époque simple major en formation en URSS, que Siyaad a fait revenir à Mogadiscio afin qu'il le soutienne auprès de son beau-père le Président de la République. Salaad la fait ouvertement campagne pour que Siyaad soit nommé chef d'état-major et il devint ensuite son bras droit dans l'armée¹.

En 1968, le Premier Ministre voulant envoyer Siyaad en U.R.S.S. comme ambassadeur, dans le but assez clair de s'en débarrasser (peut-être au bénéfice de 'Aynaanshe qui était isaaq comme 'Igaal)² ; un groupe de députés conduits par Aadan Shire Jaama' de Dhuusa Mareeb, alors ministre de la justice se rendit en délégation chez Yasiin (daarood comme eux, mais majeerteen), pour dénoncer la manoeuvre visant à écarter Siyaad de ses

¹ Entretien avec Mahamuud Tani, Ottawa, 11/91.

² Selon 'Abdi Isma'iil Samatar, Siyaad n'était pas le seul concerné : 'Igaal entendait écarter par cette manoeuvre les officiers supérieurs nommés à l'indépendance et les remplacer par des hommes à lui ; SAMATAR Abdi I., *The State and Rural Transformation in Northern Somalia, 1984-1986*, p. 113.

fonctions. Yasiin fit le nécessaire pour convaincre 'Igaal, son allié politique, d'abandonner ce projet. La démission de Mahamed Abshir (Majeerteen/lise Mahamyud) au début de l'année suivante, rendit Siyaad Barre encore plus intouchable pour 'Igaal, sauf à prendre le risque de se voir accuser de persécution contre les Daarood : Abshir fut remplacé par Koorshel, un Daarood/Warsangeli, mais nordiste et de la clientèle de 'Igaal, lequel l'avait nommé chef de la police du Somaliland en 1960, peu avant la fusion - ce qui valut automatiquement à l'intéressé le poste de commandant-adjoint de la police de la Somalie unifiée. Cette aptitude du chef de l'armée à la survie politique aurait dû alerter ses contemporains sur ses talents cachés.

En tout état de cause, à partir de 1968, le temps pressait : Mahamed Siyaad Barre devait agir avant que ses adversaires obtiennent sa mise à la retraite de l'armée et sa nomination à une fonction purement honorifique. Ayant réussi à éliminer la concurrence du groupe de Mahamed Nuur début 1969 (voir ci-dessous), Siyaad n'attendait plus que l'occasion propice d'agir pour son compte. L'assassinat de Shermaarke la lui offrit.

Section II- Une conjoncture politique critique¹

Cet aspect est habituellement abordé dans les études consacrées à la Somalie des années 1970, mais souvent dans une perspective déterministe et pas seulement chez les auteurs marxistes. Le coup d'Etat y devient alors l'issue fatale et nécessaire de la crise politique dont les militaires ne furent qu'un instrument. De notre point de vue, la conjoncture dans laquelle se produit le putsch est avant tout une ressource potentielle pour un entrepreneur décidé à s'emparer des positions d'autorité.

¹ Au sens de Michel Dobry ; DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*. On pourrait même parler de conjoncture fluide, dans la mesure où plusieurs secteurs sociaux étaient affectés, mais les nomades - la majorité de la population - restaient imparfaitement mobilisés.

Mahamed Siyaad Barre a agi effectivement dans un contexte bien spécifique, celui du discrédit frappant les institutions parlementaires en place depuis 1960. Non seulement le bon déroulement des opérations en fut facilité – on voit mal au demeurant qui aurait eu les moyens de résister, mais surtout, cette conjoncture politique a conditionné en partie le type de ressources mobilisées dans les années de consolidation.

§ 1 – La dérive du régime civil

(A) Le factionnalisme clanique

Pour la génération de l'indépendance, le "tribalisme" n'était qu'une méthode décriée du pouvoir colonial pour diviser le peuple somali¹. S'émanciper du colonialisme c'était du même coup se débarrasser des clivages artificiels et réaliser l'union de la nation. Cette croyance reposait sur l'illusion que la modernisation viendrait rapidement à bout du clanisme, qu'il suffisait de considérer que le problème était déjà résolu (par exemple en ne parlant que des "ex-clans") pour éviter qu'il se pose ; pourtant la prégnance des deux piliers de la société traditionnelle le *reer* et le *heer* était conditionnée par le maintien du pastoralisme nomade comme mode dominant d'existence de la population².

Aussi, l'idéologie de la parenté demeurait au coeur de l'imaginaire politique populaire, y compris, bien qu'à leur corps défendant, chez les plus militants des nationalistes³. Leur actes et paroles étaient perçus par leurs concitoyens à travers le prisme clanique, notamment par leurs adversaires qui entendaient délibérément saper leur image de leaders nationaux.

D'ailleurs, dès 1957, certains ministres, tels Sheekh 'Ali Jum'aale (Hawaadle) ou Mahamed 'Abdi Nuur (Dir), furent accusés de pratiquer le

¹ Une thèse à laquelle le comportement du lobby des planteurs italiens dans les années 1945-55 et de l'A.F.I.S. au début des années 1950, avait donné un certain crédit.

² LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 354.

³ LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, pp. 167-68.

clientélisme clanique dans l'exercice de leurs fonctions ministérielles, notamment dans les recrutements administratifs¹, l'un des modes principaux, jusque dans les années 1980, de rétribution des soutiens. Sous cet angle, l'enflure bureaucratique de l'Etat post-colonial n'est pas vraiment fortuite.

Ces pratiques remontaient à l'époque coloniale. Ainsi, le recrutement civil et militaire effectué en 1941-50, par l'administration d'occupation britannique était caractérisé par un double biais pro-Daarood et pro-SYL².

Dans la deuxième moitié des années 1950, la somalisation des cadres contribua à modifier les perceptions autochtones de l'Etat colonial ; il cessa d'être un corps étranger voué à arbitrer les querelles entre lignages pour devenir une partie intégrante de la société : «L'Administration devint de plus en plus un consortium de lignages et d'intérêts claniques rivaux que les gens appréhendaient en fonction du nombre de parents qu'ils pouvaient compter dans ses rangs. Aussi, au fur et à mesure que la "somalisation" progressait, le service public était entraîné, tout autant que l'assemblée législative, dans la trame omniprésente de la politique lignagère»³. Le clientélisme clanique était la règle.

Le commissaire de district fut placé devant l'alternative d'être accusé de favoritisme à l'égard de son clan ou de sa famille-de-clans, ou bien d'aider tacitement les adversaires de ses propres agnats. La politique

¹ CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 533.

² «L'Administration vit un intérêt à appuyer les éléments Daarood [de la SYL] notamment parce que les espoirs britanniques d'obtenir l'administration sous tutelle impliquaient que les Daarood, qui constituaient le groupe somali le plus nombreux dans l'ensemble de la Corne, jouassent à l'avenir un rôle prééminent. En outre, les émeutes de 1946 contre les Britanniques, auxquelles ceux-ci attribuèrent une origine hawiye mais une inspiration italienne, les incita à favoriser l'embauche de membres daarood du parti» ; CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 523.

³ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 282. Cet auteur cite comme exemple de clientélisme clanique, le Service de l'Agriculture du Protectorat devenu une administration Dulbahante alors que ce clan est le moins impliqué dans des activités agricoles de tout le Somaliland.

suivie dans le protectorat (affectation des administrateurs locaux en dehors de leur district d'origine et rotations fréquentes du personnel), qui fut généralisée ensuite à l'ensemble du pays, n'a apporté qu'une réponse temporaire au problème. Dès que les deux territoires ont accédé au gouvernement représentatif, le clientélisme politique a pris le relais du clientélisme administratif.

Le contrôle continu de 1956 à 1969 du gouvernement, donc des prébendes qui y étaient attachées, fit de la SYL, le canal principal de l'accès à l'Etat et du patronage du Premier Ministre, l'instrument privilégié de la longévité politique. Avec l'affaiblissement de la passion nationaliste et donc de la légitimité que ce parti en tirait, la patrimonialisation de la politique devient le moyen privilégié pour ses dirigeants de conforter leur pouvoir en modifiant les bases de leur domination¹.

Le pouvoir de nomination dans l'administration fut centralisé entre les mains du gouvernement par la loi sur la fonction publique du 15 mars 1962, officiellement au nom de la justice et pour empêcher que les administrateurs locaux ou les municipalités subissent la pression des lignages et se laissent corrompre². En réalité, cette centralisation permettait avant tout au gouvernement et à l'état-major du parti de monopoliser l'essentiel du pouvoir de patronage à l'échelon du pays tout entier.

Pour le nomade de l'arrière-pays, le clientélisme clanique était le seul moyen efficace et rapide d'accéder, via un ministre, un directeur général de ministère ou un député, aux ressources de l'Etat - notamment les emplois urbains - contrôlées par l'élite politique "moderne". Les

¹ «La S.Y.L. est en mesure d'obtenir un large assentiment à travers son contrôle des rétributions et du patronage : licences d'importation, accès aux devises étrangères, attribution de terre cultivable, emplois dans l'administration ou à l'étranger, etc...» ; CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 551.

² CONTINI Paolo, *The Somali Republic : An Experiment in Legal Integration*, p. 29.

entrepreneurs politiques comme les riches marchands résidant en ville conservaient avec leur parentèle de la brousse, des liens à la fois politiques (rétribution du soutien électoral mais ce pouvait être également une vendetta qui venait opportunément faire pression sur le clan d'un rival politique), sociaux (financement des mariages, enterrements, assurance contre les accidents automobiles) mais aussi économiques : la possession d'un large troupeau de chamelles, dont les nomades du *reer* prenaient collectivement soin, demeurait le signe par excellence de la réussite sociale¹. Compte-tenu de l'importance non seulement pratique mais aussi symbolique des dromadaires dans la culture pastorale somali, le lien entre le notable et son *reer* ne pouvait être plus fort. Riche et puissant, l'homme n'en continuait pas moins à rendre des comptes à son lignage ; de son côté, il cherchait à instrumentaliser ce lien sous la forme d'un clientélisme politique.

Dans la mesure où la capacité de rétribution d'une clientèle clanique était la clé de l'élection au parlement, puis d'une éventuelle fonction ministérielle, même un nationaliste hostile au "tribalisme" comme 'Abdirisaak Haaji Huseen dut se plier à cette contrainte : candidat en 1969 dans trois circonscriptions, Beled Weyne, Muqdisho et Galk'aayo, c'est dans cette dernière qu'il fut élu, sur le territoire de son clan des 'Umar Mahamuud. Il obtint un bon score dans la capitale, mais il n'y arrivait qu'en troisième position². Significativement, ce qui avait été possible pour 'Abdullaahi 'Iise en 1956, ne l'était plus en 1969. Autre exemple révélateur, l'ancien leader du NUF, Michael Mariano, qui avait siégé comme indépendant de 1960 à 1964 et devait conduire la liste de la SYL à Burao en 1964, dut céder la place à des candidats qui avaient des soutiens claniques plus importants et ne parvint pas à se faire réélire comme indépendant³.

¹ LEWIS I.M., « The Politics of the 1969 Somali Coup », p. 391.

² Cf. entretien avec 'Abdirisaak Haaji Huseen, New York, 04/90.

³ CONTINI Jeanne, op. cit., p. 5.

Dans la mesure où il rendait précaires les allégeances et les alliances partisans, le clanisme était partiellement responsable de l'inefficacité et de l'attentisme dans la gestion des affaires de l'Etat : l'énergie du gouvernement se consumait - notamment à l'Assemblée - dans la négociation permanente de sa propre survie, avec les représentants de multiples segments sociaux agrégés en coalitions instables. Cette situation dont les leaders politiques ont été tenus responsables, était en fait imputable à la nature segmentaire et acéphale de la société somalienne, dont on aurait pu s'étonner a contrario qu'elle ait si facilement accepté ce gouvernement centralisé. Au moins, le respect d'un certain équilibre clanique dans la composition du gouvernement incitait à la négociation et au compromis et prévenait l'hégémonie d'un clan ou d'une famille-de-clans ou encore la dictature personnelle¹.

Le hiatus entre le discours dominant et la pratique des acteurs politiques (au moment des élections et au sein de l'Assemblée) fut perçu par une part croissante de la population, notamment sa fraction urbanisée, comme la manifestation d'une suprême hypocrisie².

(B) La corruption

En votant, à l'automne 1961, le doublement de leur indemnité parlementaire, les députés avaient donné le ton. Leur fonction était devenue un trophée convoité, qui attirait de façon continuelle de nouveaux compétiteurs dans l'arène électorale.

La combinaison du factionnalisme à base clanique et des pratiques clientélistes conduisit les hommes politiques à se comporter d'une façon qui ne rehaussait guère leur prestige aux yeux des simples citoyens - ce que Castagno appelle «une vision à courté vue de la politique» : «Une

¹ CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 556.

² HASSAN Mohamoud, «Status of Human Rights in Somalia», pp. 3-4.

fois la victoire acquise, un député devait "livrer la marchandise" à son groupe clanique et en même temps se préoccuper de son propre futur, essentiellement dans le domaine des affaires. La notion de service public ne peut être que tenue quand la reconnaissance nationale de ce service est rarement, si elle l'est jamais, au bout du chemin>>¹.

La corruption était une nécessité fonctionnelle pour quelqu'un qui devait s'adapter un environnement contraint par le faible rôle joué par l'idéologie ou les alternatives programmatiques concrètes, la prégnance des clivages claniques et l'exigence d'une accumulation économique rapide, car les carrières politiques y étaient courtes. Peu nombreux étaient ceux qui, des années 1960, disposaient déjà d'une fortune personnelle qu'ils pussent convertir en soutiens. Le sens du chevauchement (straddling) allait plutôt de la sphère politique à la sphère économique que l'inverse. Toutefois, compte tenu du coût croissant des campagnes électorales, il était de plus en plus nécessaire à l'apprenti député de s'appuyer sur un homme d'affaires - généralement du même lignage - qui "investissait" ainsi dans un possible futur ministre, dans l'espoir bien entendu de bénéficier de marchés publics à des conditions avantageuses et autres passe-droits. Les Somaliens disaient de ces personnes fortunées qu'elles avaient <<fabriqué>> tel ou tel homme politique².

Les ralliements parlementaires monnayés à la SYL qui ont suivi à chaque fois plus nombreux les différents scrutins, attestaient une dérive patrimoniale affectant la quasi-totalité de la classe politique. Le parlement s'était transformé en marché politique au sens strict - celui de Tullock et Buchanan.

L'ampleur de la corruption sévissant dès le début des années 1960, fut confirmé indirectement par le renvoi de 'Abdirashiid, premier ministre

¹ CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 557.

² LEWIS I.M., <<Integration in the Somali Republic>>, p. 276.

pourtant conforté par sa victoire aux élections législatives de 1964, entre autres raisons, parce qu'il n'a pas su ou voulu contenir la corruption et le népotisme. Il s'agissait alors surtout de corruption administrative. La nomination de 'Abdirisaak Haaji Huseen à la réputation d'incorruptible¹, marqua à l'époque une nette volonté du Président d'agir dans ce domaine. Le nouveau premier ministre fit de la lutte contre la corruption une priorité : plusieurs fonctionnaires furent jugés et l'administration purgée des prébendaires les plus compromis et des absentéistes endurcis.

Après le départ de 'Abdirisaak en 1967, le retour aux affaires de l'entourage de 'Abdirashiid se traduisit par un regain de corruption. En outre, si des hommes comme Aadan 'Abdulle, 'Abdirisaak et Mahamed Abshir Muuse étaient réputés intègres, ce n'était pas toujours le cas de leur entourage. Les femmes du chef de la police étaient connues pour leur affairisme et redoutées dans la capitale parce qu'elles exigeaient partout des passe-droits. De même, selon la rumeur publique, les frères de 'Abdirisaak ont mis en avant - à son insu ? - ses fonctions officielles pour favoriser leurs affaires. Le népotisme était largement répandu à tous les niveaux du système politico-administratif. Avec 'Igaal à la tête du gouvernement², la corruption politique comme technique essentielle de survie politique a pris le relais³, ou plutôt s'est ajoutée à la corruption administrative.

¹ «Le Ministre de l'Intérieur, 'Abdirisaak Haaji Huseen, est perçu par de nombreux intellectuels comme le plus progressiste et le moins tribaliste des membres du gouvernement» ; CASTAGNO Alphonso A., *op. cit.*, p. 551. L'hommage que lui rend Castagno est étayé par nombre de nos informateurs (y compris, a contrario, par ceux des Hawiye qui prêtent à 'Abdirisaak leurs propres préjugés claniques). Lewis le décrit comme «un politicien d'un charisme personnel et d'un courage considérables», cf. *A Modern History of Somalia*, p. 202 ; «un politicien éclairé et inspiré», cf. LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 400.

² HASSAN Mohamoud, «Status of Human Rights in Somalia», p. 4.

³ Selon Lewis, elle avait déjà été pratiquée à grande échelle quand Shermaarke était premier ministre, cf. LEWIS I.M., «Integration in the Somali Republic», p. 282.

L'enjeu des élections n'était plus la désignation de représentants politiques (fussent-ils ceux du clan plutôt que des individus-citoyens) mais la conquête des positions officielles, contrôlant de façon incontournable les voies de l'enrichissement. Ainsi, une commission d'enquête instituée par la junte militaire au lendemain du coup d'Etat a officiellement évalué à 500 000 livres sterlings¹ les fonds publics utilisés pour acheter les votes des députés entre janvier et octobre 1969. Le montant pourrait en avoir été intentionnellement gonflé, mais aucun de nos informateurs les plus hostiles à Siyaad Barre n'a réellement contesté l'ordre de grandeur.

L'intensification graduelle de cette compétition entre les entrepreneurs politiques, dans un contexte d'absence de décollage de l'économie, la rendait scandaleuse au yeux du commun. Comme sous d'autres latitudes à d'autres époques, le slogan «tous pourris» ne tarda pas à se transformer en une mise en cause du système politique dans son entier².

(C) La crise de régime (mars-octobre 1969)

La principale caractéristique du scrutin du 26 mars 1969 fut bien l'intensité de la fraude électorale. Il ne s'agissait pas de pratiques

¹ Soit 1 250 000 dollars américains, selon Abdi I. Samatar ; SAMATAR Abdi I., *The State and Rural Transformation in Northern Somalia, 1884-1986*, p. 111.

² Cette délégitimation du régime, perçue avec acuité par les acteurs locaux, a échappé à nombre d'observateurs extérieurs. Dans son étude rédigée en 1969, *Four African Political Systems*, Christian Potholm voyait dans le multipartisme et la compétition électorale une preuve de réussite de la greffe du "système politique" moderne, dont il rendait compte par une hypothèse culturaliste : la démocratie représentative n'était que le «prolongement» de l'organisation politique traditionnelle jugée «fondamentalement démocratique». Comme dans beaucoup d'analyses systémo-fonctionnalistes, la stabilité du régime était surévaluée, l'accent étant mis sur la fonction unifiante du nationalisme pan-somali, alors que les éléments "dysfonctionnels" - tel le factionnalisme clanique - étaient minimisés. Ne pouvant rendre compte dans ce cadre de la soudaine crise du "système" en 1969, Potholm en était réduit à présenter l'intervention des militaires comme un événement purement contingent.

nouvelles mais plutôt d'une accentuation des tendances latentes que nous avons examinées précédemment. Le double, triple etc... vote était monnaie courante, malgré le recours à de l'encre indélébile¹. La SYL avait déjà pratiqué le bourrage des urnes dans les années 1950, notamment dans les circonscriptions des opposants gênants², mais cette précaution était devenue superflue une fois son hégémonie établie. La pratique réapparut avec le déplacement du combat factionnel au sein du parti gouvernemental.

La tentative la plus sérieuse pendant la 1^{ère} République pour limiter la fraude fut celle du général Mahamed Abshir Muuse, qui avait décidé lors des élections législatives du 30 mars 1964, le déploiement de la police placée sous ses ordres, afin de contrôler les mouvements suspects de population et empêcher les nomades de voter deux fois dans des bureaux différents. Les procédures furent également améliorées et le matériel de vote acheminé par la police dans les régions les plus isolées. Ce scrutin, le premier après l'indépendance, semble avoir été le plus honnête de l'histoire somalienne³. Le gouvernement Shermaarke s'était fait un point d'honneur de donner l'exemple aux générations suivantes et le régime parlementaire jouissait encore du respect le plus large.

¹ CONTINI Paolo, *The Somali Republic : An Experiment in Legal Integration*, p. 80.

² Par un arrêt en date du 9 juillet 1964, la Cour Suprême avait invalidé le député SYL de Merka et déclaré élu son rival, Hasji Mahamed Huseen, chef du SDU ; CONTINI Paolo, *The Somali Republic : An Experiment in Legal Integration*, p. 86.

³ CONTINI Jeanne, op. cit., p. 4. Bien entendu, en termes relatifs. On signale tout de même des incidents à Dhuusa Mareeb dans le Mudug, Iskushuban et 'Alula dans le Bari, dans cette région des rivalités opposaient des clans majeerteen : 'Usmaan Mahamuud, Siwakroon et 'Ali Salebaan. Muuse Boqor était candidat à 'Alula et en tant que figure politique nationale, il ne pouvait pas être battu. Le chef de la police, son allié proche, n'était peut-être pas aussi innocent qu'on a bien voulu le dire ; cf. entretien avec 'Usmaan Mahamuud et 'Abdullaahi Allas, Montréal, 08/90. Que l'accusation vienne de milieux hawiye/abqaal traduit le rejet dont l'élite majeerteen a fait l'objet de la part des autres clans à la fin des années 1960.

Hormis quelques incidents techniques, il y eut peu d'infractions et peu de recours en annulation devant les tribunaux¹. Le contrôle judiciaire de la régularité des élections était alors effectué sous l'autorité du juge italien Aldo Beronacci, président de la Cour suprême somalienne. La Cour s'était proclamée en 1964 compétente en matière électorale et se prononça sur les recours des candidats battus.

L'atmosphère a radicalement changé lors des élections de mars 1969. En 1968, quelques mois avant le scrutin législatif, 'Abdirashiid remplaça Beronacci par un juge somalien, plus sensible aux arguments de l'Exécutif 'Abdurhamaan *Bur-Hakaba* (Warsangeli). Aussi la Cour refusa-t-elle, après les élections de mars 1969, d'examiner la quarantaine de recours déposés en renversant sa jurisprudence au nom de la souveraineté du parlement².

Or, il semble bien que les élections de mars 1969 aient été délibérément faussées par le parti gouvernemental³. Une nouvelle loi électorale fut adoptée par le parlement au début de 1969, qui donnait une prime en sièges aux listes des partis nationaux⁴. Le "triumvirat" (Shermaarke, Igaal et Yasiin) entendait bien gagner l'élection coûte que coûte : une directive du ministre de l'intérieur, Yasiin Nuur Hasaan, prévoyait que les officiers de police commis à la surveillance des bureaux de vote dépendraient de l'autorité administrative locale - les DC - et non plus du chef de la police à l'échelle nationale, dont Yasiin connaissait les idées légalistes et l'hostilité à son égard. Nombre de commissaires de

¹ Il s'agissait le plus souvent de fonctionnaires locaux (DC) ayant fait du zèle pour s'attirer en vain les bonnes grâces du gouvernement ; cf. entretien avec 'Abdirisak Haaji Huseen, New York, 04/90.

² Cf. entretien avec Mahamuud Tani, Ottawa, 11/91.

³ LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 399.

⁴ Le parti qui au niveau d'un district remportait plus de voix que l'ensemble de ses rivaux locaux, remportait tous les sièges. Cela avantageait considérablement la SYL. C'était aussi un encouragement à la fraude, car obtenir quelques centaines de voix supplémentaires permettait d'emporter tous les sièges. Cela encourageait aussi bien des manipulations, par exemple susciter des listes "locales" pour diviser l'opposition ; cf. entretien avec Mahamuud Tani, Ottawa, 11/91.

région et de district ont été mutés au début de 1969, le ministre s'assurant que des fonctionnaires qui lui étaient spécialement dévoués contrôlaient les régions électoralement les plus sensibles.

Mahamed Abshir répliqua en convoquant tous les responsables de district de la police pour leur donner ses instructions quant à l'application de la nouvelle loi électorale, de façon à prévenir une fraude massive. Cette initiative irrita profondément les chefs de l'Exécutif, d'autant plus furieux contre Abshir qu'il refusait également de mettre les camions de la police à la disposition de l'organisation de la SYL¹. Après avoir refusé une poste d'ambassadeur à l'étranger, Mahamed Abshir remit sa démission, sans en dissimuler la portée politique.

Les cadres locaux de la SYL eurent alors tout loisir de bourrer les urnes avec la complicité active ou passive du DC et de la police². L'armée fut également compromise dans le truquage des élections de 1969 dans plusieurs circonscriptions, en particulier à l'instigation de Mahamed Sigaad, ce que le futur chef de l'Etat parvint magistralement à occulter au début des années 1970. La quarantaine de morts, tombés avant ou après le vote, représentait le bilan le plus élevé de toutes les élections somaliennes depuis 1954³. En outre, des militants de la SYL et des éléments de la police et de l'armée furent impliqués dans plusieurs de ces meurtres.

C'est également en 1969 que les entrepreneurs politiques s'appuyant sur la ressource lignagère pour se faire élire, puis les ralliements opportunistes au parti gouvernemental furent les plus nombreux. Les nouveaux élus étaient pressés de compenser les dépenses que leur avait

¹ Sur ce point, cf. LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 204.

² Dans plusieurs centres de vote, la police expulsa les représentants des partis d'opposition entre la fin des opérations de vote et le moment où la commission électorale prévue par la loi procédait au dépouillement. Cf. entretien avec 'Abdirisak Hasji Huseen, New-York, 04/90.

³ LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 204.

occasionné la campagne électorale et de rembourser les emprunts contractés auprès de la famille élargie. En effet, un nombre sans précédent de fonctionnaires avaient démissionné pour se porter candidat et devaient rembourser les sommes empruntées pour la campagne ; l'intensité de la compétition entre entrepreneurs a conduit certains d'entre eux à investir jusqu'à 15 000 livres sterling en dépenses de patronage¹.

Dès lors, la démocratie représentative apparaissait étroitement associée dans l'esprit public au clanisme et à la corruption. I.M. Lewis a correctement dépeint le climat politique délétère qui régnait dans la capitale somalienne entre les élections générales de 1969 et le coup d'Etat : «Aux yeux de tous, l'Assemblée Nationale ne symbolisait plus la liberté de parole et une attitude courtoise. Elle était désormais considérée de façon cynique par la majorité [de l'opinion], comme une sordide halle à encan où les députés marchandait leur voix contre une rémunération individuelle, en n'accordant que peu d'attention aux intérêts de ceux qui les avaient élus »². Nuruddin Farah a lui aussi évoqué cette période dans son roman *A Naked Needle*, écrit en 1972, où l'écrivain laisse également percer ses premiers doutes au sujet de la «Révolution»³.

C'est pourtant moins le niveau en tant que tel de la corruption politique que le sentiment d'impasse et la caricature de démocratie offerte par le régime parlementaire qui contribua à sa perte totale de légitimité. Le parlement, manipulé par le "triumvirat", n'était plus en mesure de jouer son rôle de contrôle de l'Exécutif.

¹ LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 397.

² LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 205.

³ Pour un intéressant commentaire de l'oeuvre de Nuruddin du point de vue du politiste, voir SCHRAEDER Peter J., «The Novels of Nuruddin Farah : the Sociopolitical Evolution of a Somali Writer». Il suggère notamment de traiter l'évolution du contenu politique des oeuvres de ce romancier comme un indice de l'autoritarisme de plus en plus prononcé du régime de Mahamed Siyaad Barre.

L'assassinat du président 'Abdirashiid 'Ali Shermaarke le 15 octobre 1969 était tout à fait révélateur de cette déliquescence. Non-prémédité par les putschistes, il avait en revanche un lien direct avec le contentieux des élections du mois de mars précédent. L'assassin était un policier, garde du corps personnel du Président, de clan Majeerteen/'Ali Saleebaan. Or les 'Ali Saleebaan se plaignaient de ne pas avoir eu leur part dans les districts de Candala et Alula (Bari), en raison du comportement des 'Usmaan Mahamuud, dont les candidats - notamment le ministre de l'Intérieur Yasiin - bénéficiaient de tout le poids du patronage présidentiel¹. Ce règlement de compte attestait du paroxysme atteint dans la lutte factionnelle au sein de la SYL.

La veille du coup d'Etat, le premier ministre Mahamed Ibrahim 'Igaal, usant abondamment des fonds spéciaux, fit endosser par les députés de la SYL un candidat susceptible de reconstituer le "triumvirat", le député majeerteen Haaji Muuse Boqor. Ce dernier, nationaliste militant dans les années 1950, était depuis lors associé en politique et en affaires au puissant ministre de l'intérieur Yasiin Nuur Hasaan et en tant que tel, faisait partie du "système 'Igaal". Il revendiqua la succession de 'Abdirashiid à la présidence au nom de sa proximité dans l'agnation avec le défunt, en prononçant la formule traditionnelle << *was la dumaalay* >> afin d'exprimer que cela revenait de droit à son lignage². Ce choix ne pouvaient laisser espérer aucun redressement de la situation.

¹ Le contentieux entre 'Usmaan Mahamuud et 'Ali Saleebaan est réapparu après la chute du régime de Siyasad Barre. Lorsque le SSDF, dominé par les trois sections du Reer Mahamuud Saleebaan, a mis en place une administration autonome du pays majeerteen courant 1991, les 'Ali Saleebaan ont fait alliance avec les islamistes radicaux de Ittihad installés dans le port de Bossasso, notamment pour préserver leurs intérêts commerciaux...

² Au-delà de l'anecdote, il s'agissait de faire passer pour indiscutable le postulat selon lequel les Majeerteen devaient à tout moment contrôler soit la présidence soit la direction du gouvernement, une prétention qui apparaissait exorbitante aux autres clans. Il fallait une alliance "contre-nature" Daarood/Issaq pour permettre l'élection.

(D) Le putsch du 21 octobre 1969¹

Contrairement au jugement complaisamment répandu², le régime civil de la décennie 1960 ne s'est pas effondré de lui-même, il y a bien eu sédition et renversement violent de l'ordre constitutionnel. Que l'initiative de l'armée en 1969 n'ait effectivement suscité aucune opposition ouverte n'en change pas la nature ; en outre, c'est le cas de figure le plus commun en Afrique lors des coups d'Etat militaires³. La coercition fut bien à l'origine du nouveau pouvoir et elle a joué un rôle décisif ultérieurement, dans toutes les périodes de tension qu'il a traversées.

L'assassinat le 15 octobre du président 'Abdirashiid 'Ali Shermaarke, élu en juin 1967, par un policier de sa garde, a ouvert une période d'incertitude politique. Il faut cependant faire un sort à un autre mythe de légitimation fabriqué par la propagande du régime et que certains chercheurs ont repris à leur compte : aucun réel trouble de l'ordre public ni de blocage des institutions ne menaçaient⁴. L'intérim de la présidence était régulièrement assuré par le président de l'Assemblée Nationale. De plus, le chef du gouvernement, Mahamed Haaji Ibraahim 'Igaal, était rentré prestement d'une visite privée aux Etats-Unis et assumait la direction du

¹ Une grande partie des faits marquants de cette période demeurent ignorés du public comme du chercheur. Peu d'historiens ont travaillé sur ce sujet et les documents éventuels sont inaccessibles. Nous tenterons de recouper les faits à peu près établis avec des données recueillies en entretien, tout en gardant à l'esprit la fragilité de cette reconstruction.

² Voir par exemple, LAITIN D., «Somalia's Military Government and Scientific Socialism», p. 175 ; DECRAENE Ph., op. cit. pp. 74-75 ; SAMATAR Ahmed I., *Socialist Somalia : Rhetoric and Reality*, pp. 70-75. On trouve cette idée reçue chez Crawford Young : «L'assassinat du président 'Abdirashiid 'Ali Shermaarke en 1969 conduisit à une impasse au parlement et à une intervention militaire», YOUNG C., *Ideology and Development in Africa*, p. 61. Outre leur caractère contestable sur le plan historique, ce genre d'affirmations ont contribué à donner une sanction académique au discours de légitimation de la junte somalienne.

³ Cf. GONIDEC P-F., *Les Systèmes politiques africains, II, Les réalités du pouvoir*, pp. 97-98.

⁴ Ainsi Siyaad déclare-t-il en juin 1971 à un Alphonso Castagno qui apparaît très complaisant : «Après l'assassinat, les politiciens ont été incapables de se mettre d'accord sur le nom d'un successeur à Shermaarke. La nation était politiquement divisée et l'anarchie constituait une réelle menace» ; in CASTAGNO Alphonso A., «Somalia's President talks to A. A. Castagno», p. 23.

principal organe du pouvoir exécutif selon la constitution de 1960. En tout état de cause, il ne s'était écoulé que cinq jours entre la mort du chef de l'Etat et le choix d'un candidat à sa succession, un délai plutôt court compte tenu des dispositions constitutionnelles alors en vigueur¹.

Sur les circonstances exactes qui ont décidé les militaires à intervenir précisément cette nuit-là, plusieurs thèses s'affrontent. Pour les uns, les officiers putschistes auraient agi en raison de l'incapacité de la SYL à choisir un candidat de consensus pour remplacer le chef de l'Etat décédé, la rivalité entre Hawiye et Daarood menaçant de dégénérer en guerre civile.

Selon certaines sources, le président par interim Sheekh Muuktar Mahamed, aurait lui-même averti les forces de sécurité du risque de violences lors de la séance parlementaire qui devait se tenir le 21 octobre². Toutefois, le conflit factionnel au sein de la SYL n'opposait pas à l'époque des famille-de-clans, mais des coalitions de lignages. En outre, les Hawiye avaient au moins deux candidats : Sheekh 'Ali Jum'aale, hawaadle et rival infortuné de Aadan 'Abdulle 'Usmaan en 1961, d'une part ; 'Abdullaahi 'Iise, habar gidir et chef du gouvernement de 1956 à 1960. Enfin et surtout, compte tenu de l'ambiance mercantile régnant au parlement après les élections de mars 1969, le Premier Ministre et ses associés avaient les moyens d'imposer leur candidat. Les rodomontades hawiye n'étaient probablement qu'un bon moyen de faire monter les enchères. Le seul véritable opposant était d'ailleurs l'ancien premier ministre daarood/majeerteen, 'Abdirisaak Haaji Huseen.

Pour d'autres dont I.M. Lewis, la désignation de Haaji Muuse Boqor par le groupe parlementaire du parti gouvernemental dans la soirée du 20

¹ L'article 74, alinéa 1 de la constitution prévoyait qu'en cas de décès du Président de la République, l'Assemblée Nationale devait se réunir dans les trente jours, sur convocation de son propre président, pour procéder à une nouvelle élection.

² A.C.R. 1969-70, B 177.

octobre, lui garantissait pour la session parlementaire du lendemain, une élection de pure formalité. Cette décision aurait convaincu les instigateurs du putsch de précipiter l'application d'un plan conçu dès l'assassinat de Shermaarke, avant qu'une élection formelle ne retrempe la légitimité de la clique au pouvoir.

En effet, le général Siyaad Barre pouvait redouter que ses plans ne soient définitivement compromis par un président étroitement lié au premier ministre, mais aussi à l'ancien chef de la police Mahamed Abshir Muuse, un rival de toujours. Selon une des variantes en effet, Haaji Muuse avait pour projet secret de remplacer Siyaad par Abshir à la tête de l'armée ! Il n'est pas certain que le ministre de l'intérieur Yasiin aurait joué le jeu, compte tenu de sa dette électorale envers le chef de l'armée et du conflit survenu avec Abshir dans la préparation des élections de mars 1969¹.

Quoi qu'il en soit, le 21 octobre à trois heures du matin, des véhicules blindés se sont déployés dans les rues de la capitale, et les points stratégiques furent occupés par des soldats armés. Un couvre-feu fut instauré tandis que les membres du gouvernement et la plupart des députés étaient placés en détention à leur domicile. L'opération n'a duré que deux ou trois heures et n'a concerné que des unités stationnées dans la capitale. Les garnisons provinciales, contactées par radio au premières heures de la matinée, ont toutes approuvé le fait accompli.

Outre l'effet de surprise, l'allure pacifique de l'opération peut aussi s'expliquer par le ralliement in extremis et quelque peu contraint de la police : ce corps étant moins nombreux que l'armée et ne disposant pas d'armes lourdes, ses chefs ont fait lucidement le constat de leur impuissance. Si la police avait fait mine de résister, par exemple au

¹ Entretien avec Mahamuud Tani, Ottawa, 11/91. Sur le caractère préventif du putsch, voir LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 206 ; *Africa Confidential*, «Somalia : After the Coup», 24/10/69 ; *A.C.R.* 1969-70, B 174.

moment de l'arrestation des politiciens, la solidarité corporative de l'armée aurait éclaté et la guerre civile aurait menacé¹. Par ailleurs, une bonne partie des habitants de la capitale étaient convaincus que l'armée intervenait pour assurer l'ordre public.

Le principe du coup d'Etat était soutenu par la grande majorité des officiers non pour des raisons corporatives, mais parce qu'ils se pensaient investis d'une mission. Il y avait largement répandue dans le pays une attente diffuse quant au rôle que l'armée pouvait jouer : celui d'une «divinité bienveillante» selon le mot d'un journaliste somalien², venant remettre de l'ordre dans le pays.

Mahamed Siyaad Barre a tiré parti de cet état d'esprit et du fossé qui s'était creusé entre la classe politique et les élites intellectuelles, pour faire progresser son projet politique personnel. Non sans une certaine dose de cynisme, il s'est présenté après coup comme un putschiste par devoir : «J'ai agi avec beaucoup de réticences. Après tout, je suis un soldat et j'ai longtemps partagé le point de vue selon lequel l'armée ne doit pas intervenir en politique et la politique ne doit pas se mêler de questions militaires»³.

Le coup d'Etat militaire était donc à la fois prévisible et totalement contingent ; produit d'une conjoncture politique particulière, il s'est révélé dans les formes qu'il a revêtues, intimement lié à l'entreprise politique de Mahamed Siyaad Barre.

¹ LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 402.

² Cité dans LAITIN D., SAMATAR Said S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 77.

³ CASTAGNO Alphonso A., «Somalia's President talks to A. A Castagno», p. 23. Cette confession ne manque pas de sel puisqu'elle résume fort bien l'éthique politique de l'ancien chef de la police Mahamed Abshir Muuse, que Siyaad s'est empressé en octobre 1969 de priver de sa liberté. Peut-être eût-il été un contradicteur gênant ? Ce discours du militaire contraint, à son corps défendant, de prendre le pouvoir pour sauver le pays, correspond au thème classique de "l'homme providentiel".

§ 2- La stigmatisation du régime civil

Le putsch militaire du 21 octobre 1969 a fait accéder aux commandes de l'Etat un groupe d'officiers dont l'opinion publique ne savait pas grand chose, mais dont elle attendait beaucoup. Mahamed Siyaad Barre, qui n'était pas dupe d'un consentement populaire fondé sur la lassitude plus que sur l'adhésion, et ses associés ont aussitôt engagé un travail systématique de légitimation articulé autour de la critique des travers du régime précédent. En noircissant l'adversaire - la classe politique civile, cette campagne justifiait à posteriori l'action des militaires.

Cet usage "inversé" de la corruption et du clanisme au début des années 1970 n'est en rien contradictoire avec leur mobilisation intensive dans les années 1980 : dans le premier cas, il s'agissait de tirer le plus grand parti possible d'une ressource contextuelle par définition éphémère - le désenchantement de l'opinion à l'égard de la démocratie représentative ; dans l'autre, s'est appliquée sans partage la logique de la domination personnelle.

(A) La mauvaise gestion et la corruption

Dès octobre 1969, la dénonciation de la corruption de la classe politique déchue, et plus largement la critique sans nuance du régime civil ont servi de socle au discours politique des militaires, avant d'être surclassés par le thème du socialisme. Pour n'être guère original, l'argument fut efficace - au moins au début - auprès des masses urbaines pauvres, choquées par la vénalité des parlementaires¹. Les membres de la junte, le Conseil Révolutionnaire Suprême (SRC), l'ont intensivement utilisé dans les premières années du régime, notamment pour masquer leurs propres échecs².

¹ LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», pp. 399-400.

² WOLCZYK Andrzej, «Il "socialismo" somalo : un'industria per il potere», *Concretezza*, p. 23

Ce discours permettait de rallier au régime et à moindre coût une large fraction de l'intelligentsia qui rêvait de nettoyer les écuries d'Augias une fois pour toute. Certains témoins racontent que l'ancien premier ministre 'Abdirisaak Haaji Huseen, seul vrai opposant au gouvernement 'Igaal au parlement et qui dénonçait la corruption de la classe politique, a manifesté publiquement son soutien au putsch militaire le matin du 21 octobre et appelé la population de Mogadiscio à en faire autant. Mais ce démocrate trop populaire était un allié trop encombrant pour le SRC, et Siyaad Barre n'avait pas oublié ses divergences passées avec 'Abdirisaak. De fait, ce dernier a été arrêté trois jours après et a rejoint ses collègues déjà internés à Afgooye¹.

L'arrestation des membres du gouvernement le 21 octobre et d'une soixantaine de parlementaires n'était pas destinée à neutraliser un danger potentiel pour le nouveau régime, compte tenu des conditions très pacifiques dans lesquelles s'était déroulé le putsch. Il s'agissait davantage d'une mise en scène visant à diaboliser la classe politique du précédent régime aux yeux de l'opinion. De façon révélatrice, le président assassiné n'a pas été mis en cause par le SRC et son assassin présumé a été ostensiblement passé par les armes. Comme le note Lewis, «il demeurerait officiellement un héros : après tout, il était mort»². L'objectif de Siyaad était d'écarter des rivaux potentiels non d'évaluer les mérites historiques et les limites des morts.

L'Office des Relations Publiques du SRC (PRO), sur lequel nous reviendrons en détail ci-dessous, orchestra alors de véritables campagnes de propagande pour dénoncer la corruption de l'ancienne classe politique. Une commission d'enquête sur les détournements de fonds et l'abus de biens sociaux fut mise sur pied, avec un maximum de publicité, sous la

¹ Entretien avec 'Abdullaahi Mahamed Faarah *Fiqsh*, Ottawa, 06/92. Nous n'avons pas pu demander à 'Abdirisaak de commenter cette anecdote le concernant.

² LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 402.

direction de deux membres du SRC : le lieutenant-colonel Mahamuud Mirreh Muuse et le major Isma'iil 'Ali Abokor. Des procès devaient s'ensuivre pour en décupler l'effet sur l'opinion. Cependant, la commission trouva dans les papiers de 'Igaal des documents attestant que Mahamed Siyaad Barre recevait, tout autant que les députés arrêtés, de l'argent prélevé sur les fonds à la discrétion du Premier Ministre, notamment pour son rôle dans les élections de 1969.

Les activités de la commission furent alors mises en veilleuse et les procès, en nombre limité, ont donné lieu à des condamnations relativement légères. 'Igaal et quatre de ses ministres, dont le fameux Yasiin Nuur Hasaan, furent condamnés à des peines de prison en octobre 1974¹, mais ils furent relâchés l'année suivante. Le premier ministre déchu risquait dans un procès public, de se défendre en expliquant que c'était le système qui le contraignait à avoir recours au fonds spéciaux (un argument non sans fondement comme nous l'avons montré plus haut)² et mettre en cause ceux qui recevaient l'argent, dont Siyaad lui-même. Il semble que les intéressés aient finalement été condamnés pour d'autres délits, notamment des détournements de fonds dans la gestion de leurs départements ministériels respectifs³. Il fallait bien montrer que le SRC avait fait quelque chose contre la corruption, mais l'utilisation massive de cette ressource à des fins de légitimation, telle qu'envisagée initialement, apparaissait d'ores et déjà compromise.

A l'échelon subalterne, la lutte contre la corruption administrative participait également de l'opération d'intimidation de la population. Les officiers débarqués sans prévenir dans les ministères pour en vérifier les

¹ *A.C.R.* 1974-75, B 268.

² Les fonds secrets ont permis à 'Igal de faire avaliser à l'automne 1967 sa politique étrangère régionale de détente par le Parlement, alors qu'il disposait de soutiens fort limités au sein de la SYL et qu'il venait d'être expulsé du Comité Central de la Ligue ; cf. LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 396.

³ Entretien avec 'Ali Khalif Galaydh, Syracuse, 08/90.

comptes, mettaient évidemment à jour une multitude de pratiques illégales¹. Ceci facilita la purge des anciens fonctionnaires, plus susceptibles que leurs cadets de critiquer les nouvelles orientations. En termes de ressources politiques, il est en effet plus rentable de justifier arrestations et condamnations par la lutte contre la corruption, thème populaire s'il en est, que par des désaccords idéologiques qui laissent la population indifférente.

(B) Le "tribalisme"

Le factionnalisme clanique intense qui caractérisait la vie politique à la fin des années 1960 était encore frais dans les mémoires. Aussi le pouvoir militaire a-t-il veillé dès le début, à placer son action sous le signe de la lutte contre le "tribalisme" ; un vocabulaire colonial impropre mais repris par la propagande officielle en raison de sa charge péjorative.

Ce thème était déjà un élément majeur du discours nationaliste de la SYL dans les années 1950 et du discours politique commun dans les années 1960, il faut bien le dire, sans grande efficacité. Il occupait une bonne place dans la première proclamation officielle du SRC : «Elimination de toutes les sortes de corruption, de toutes les formes d'anarchie, du système vicié (malicious) du tribalisme sous toutes ses formes, et de toutes les autres mauvaises habitudes dans les affaires publiques»².

L'une des décisions immédiatement applicables fut l'abolition de toute référence explicite aux clans³. Il devint délictueux de mentionner le

¹ LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 402.

² «First Charter of the Revolution», citée in extenso dans SAMATAR Ahmed I., *Socialist Somalia*, p. 85. Notre traduction diffère légèrement de celle de DECRAENE Philippe, in *L'Expérience socialiste somalienne*, p. 208.

³ C'était en principe déjà le cas au sein de la SYL depuis les années 1950, mais l'habitude pour contourner l'interdiction, de parler de "l'ex-clan" de quelqu'un était révélatrice de l'hypocrisie ambiante et de l'importance de cette référence dans le champ politique ; cf. LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 392.

heer d'une personne. Les formules de politesse y faisant référence furent remplacées par l'égalitaire *jaalle* (camarade). La notion de territoire clanique était récusée et en théorie n'importe qui pouvait dès lors s'installer n'importe où¹. Les chefs de lignages rémunérés par l'administration (*uqaa*), invention coloniale conservée sous le régime civil, disparaissaient ; le paiement du prix du sang était interdit et le comportement "tribaliste" devenait un délit grave puni de prison, de travaux forcés voire de la peine de mort. Il s'agissait en apparence d'une rupture importante avec la tradition et les pratiques coloniales.

En effet, l'une des tâches les plus prenantes de l'administration britannique dans le protectorat du Somaliland, en particulier à l'échelon du district, était de veiller au versement du juste prix du sang entre groupes-de-diya impliqués dans une affaire d'homicide. Il s'agissait bien entendu d'éviter que la querelle ne dégénère en une vendetta généralisée entre deux clans. A défaut d'une hypothétique condamnation - souvent faute de preuves - par une cour régulière en vertu du code pénal des Indes britanniques alors en vigueur, le différend était porté devant le tribunal coutumier local formé par des anciens de lignage nommés par l'administration, ou encore il pouvait faire l'objet d'une négociation sur la compensation à verser entre les groupes-de-diya concernés². Une politique assez semblable fut appliquée en Somalie italienne.

¹ Cela avait déjà été proclamé au moment de l'indépendance, mais en pratique cela n'avait joué que pour les villes et certaines régions, par exemple l'achat de terres agricoles dans la vallée du Shabelle par des politiciens de tous les clans, y compris venant du Somaliland. Dans l'intérieur, les droits des lignages sur les pâturages et les sources d'eau ont été défendus jalousement comme par le passé.

² Lewis note qu'au milieu des années 1950, quand il fait son enquête de terrain, les juridictions établies par la puissance coloniale sont acceptées par les nomades qui y font spontanément appel : «L'Administration est devenue en réalité un tiers parti dans le système des relations entre les lignages rivaux» ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 170. En contrepartie, le *heer* est reconnu comme source de loi par le pouvoir colonial, qui tient un registre des différents accords signés.

Pas plus que la colonisation, l'indépendance n'a mis fin au *heer*. Si l'article 43 de la constitution de 1961 affirme que toute sanction pénale est individuelle, la clause n'abolissait pas le paiement du prix du sang ; elle était en réalité dirigée contre la pratique coloniale des représailles collectives contre les villages ou les clans ayant désobéi au pouvoir administratif ou soupçonnés de complicité d'homicide contre un étranger. Dans un arrêt du 16 mai 1964, la Cour Suprême de Somalie avait réaffirmé la validité du *heeren* matière civile, notamment en l'absence d'un système d'assurances : le paiement du prix du sang ne se substituait pas à la sanction pénale relevant du code du même nom, il représentait un dédommagement financier versé au lignage de la victime¹. La responsabilité collective du clan pour le paiement du prix du sang fut d'ailleurs réaffirmée par la «loi sur l'ordre public» du 26 août 1963 qui donnait à la police le devoir de faire respecter le *diya*, toujours pour éviter les vendettas. Peu de temps après pourtant, la Cour Suprême établissait que le *heer* bien qu'hérité, devait reposer sur une base volontaire ; tout individu se trouvait définitivement libéré des obligations collectives du *diya* par simple déclaration, en vertu des principes supérieurs de la constitution².

Si l'anti-tribalisme des militaires allait au-delà du discours, au début des années 1970 au moins, c'est d'abord parce qu'il correspondait à l'évidence aux attentes de tout un secteur de la population, notamment dans le monde urbain et l'intelligentsia. Toutefois, il convient ici de ne pas céder à l'angélisme et de modérer le concert de louanges provenant notamment des observateurs étrangers. En pratique, les *akils* seront réinventés quelques années après par le régime, sous le titre de *nabadaan* ("ceux qui font la paix") ou de *gudoomiye* à l'échelle inférieure.

¹ CONTINI Paolo, *The Somali Republic : An Experiment in Legal Integration*, pp. 66-70.

² CONTINI Paolo, *The Somali Republic : An Experiment in Legal Integration*, pp. 72-74.

Sélectionnés par les DC en fonction de leur loyauté au régime, ils coexistèrent souvent de façon conflictuelle avec les anciens (*uqba*) réellement reconnus par la population¹. L'institution du *diya* fut combattue par quelques DC zélés et donna effectivement lieu à des condamnations, mais dans la brousse, les conflits entre clans ont continué largement à obéir aux règles du *heer*. Au-delà de l'effet immédiat de légitimation, ce discours "moderniste" sur le *diya* a permis ensuite à Siyaad Barre de s'immiscer dans les conflits entre clans tout en s'affranchissant lui-même de l'obligation de payer le prix du sang.

Enfin, la criminalisation du "tribalisme" offrait un motif commode de répression : le mécontentement ou les simples gestes d'humeur des Somaliens à l'égard du gouvernement tendaient à s'exprimer naturellement par le vocabulaire de la parenté. Le nomade dira par exemple s'il est Hawiye : «il n'y a rien de bon à attendre d'un gouvernement daarood» - ce que le régime de Siyaad Barre n'était pas en réalité. Potentiellement, toute expression politique critique même la plus bénigne, tombait donc sous le coup de ce motif d'arrestation.

Cependant, la première fonction, la plus apparente, de ce discours populaire contre le "tribalisme" demeurait incontestablement la légitimation, à la fois à l'égard de la population qu'à l'intention des militaires dont c'était l'idéologie commune - au moins en public. En décembre 1970 et janvier 1971, des manifestations ont été organisées, avec un art consommé de la mise en scène, dans les principales villes du pays pour enterrer solennellement des cercueils symbolisant «le tribalisme, la corruption, le népotisme et le mauvais gouvernement». Des

¹ Ainsi, les villages bantous de la vallée du Jubba se voyaient désigner un leader somali extérieur à la communauté ; MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», p. 409.

effigies de ces fléaux furent rituellement brûlées, non sans ostentation à l'égard des étrangers, notamment les Russes¹.

Se rattachait également à la "lutte contre le tribalisme" une politique de mutation géographique des cadres qui affichait son refus de tenir compte des origines claniques. La rupture avec l'ancien régime était en ce domaine plus rhétorique que réelle, mais surtout, une telle politique était fonctionnelle pour un pouvoir autoritaire : mutés dans leur région d'origine, les fonctionnaires auraient pu s'en faire les porte-paroles.

Certains auteurs ont cru pouvoir avancer, peut-être un peu rapidement, que le poids politique du clanisme s'était fortement réduit au début des années 1970². Tout dépend à quel niveau de la réalité l'on se place, selon que l'on s'attache au discours du pouvoir, aux espoirs un peu naïfs des intellectuels ou bien encore aux représentations populaires. Tout nous porte à croire que le clanisme n'a jamais été totalement absent des calculs de Siyaad comme de ceux de ses adversaires. Qu'en est-il, par exemple, du "tribalisme" au coeur de l'appareil du nouveau pouvoir ?

Les deux cliques militaires rivales en 1969 étaient effectivement multiclaniques. A l'époque l'esprit de corps dans l'armée était encore vif ; les amitiés et la fraternité d'armes permettaient à des individus de clans différents de partager des secrets d'Etat. Bien que le SRC ait compris des représentants de toutes les familles de clans³ - à la notable exception des Rahanweyne et Digil, l'équilibre clanique ne semble pas avoir été la logique

¹ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 126.

² Voir par exemple SAMATAR Ahmed I., op. cit., p. 108 et note 91, LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., op. cit., pp. 90-1, GALAYDH Ali K., op. cit., p. 11.

³ Soit : 10 Daarood dont le Président, 6 Hawiye, 4 Isaaq, 3 Dir, 1 Midgan, 1 Arabe de Mogadiscio (Reer Hamar). Comme le constate un ancien ministre, «il n'est pas pensable que les Daarood aient dix sièges sur vingt-cinq, en termes d'arithmétique clanique, ce n'est certainement pas juste pour les autres ; mais en dernière instance, ce ne fut pas le facteur décisif dans la composition de la junte. Ils n'ont pas consulté de spécialistes en sciences sociales ou d'anciens pour vérifier si le SRC était bien équilibré» ; cf. entretien avec 'Ali Khalif Galaydh, Syracuse, 08/90.

dominante ayant présidé à sa formation. Cela a pu jouer pour écarter Khaawi de la junte, puisqu'il y avait déjà deux Dulbahante, mais il est fort possible que la personnalité de l'intéressé ait compté davantage encore en sa défaveur...

En descendant au palier du clan ou du lignage, le déséquilibre de représentation des différents segments était flagrant : avec chacun trois membres du Conseil, les Mareehaan et les Abgaal se trouvaient largement sur-représentés, par rapport à d'autres segments des mêmes familles de clans. Ainsi, les Ogadeen et les Majeerteen n'obtenaient que deux représentants chacun, tandis qu'en dehors des Abgaal, les clans hawiye représentés n'avaient qu'un siège. Habar Gidir et Hawaadle notamment avaient de quoi se plaindre. De même, dans le choix des secrétaires d'Etat, l'équilibre clanique n'aurait pu justifier qu'un même gouvernement compte simultanément deux Majeerteen/Umar Mahamuud/Reer Hirsi (Hasaan 'Ali Mirre et 'Abdullah Aw Faarah en 1969), ou encore deux Isaaq/Habar Awal/Sa'aad Muuse/Reer Gediid ('Umar Arteh Galib et Mahamed Hasaan Aadan en 1970-71).

Ces choix, qui auraient été suicidaires dans la formation d'un cabinet civil responsable devant le Parlement, pouvaient effectivement traduire une volonté de rupture avec la pratique du dosage clanique ; mais ils attestent d'abord qu'un régime autoritaire peut prendre plus de libertés avec l'humeur publique. Quoi qu'il en soit, Lewis rappelle que dès les premières années l'opinion publique faisait une lecture clanique de l'équipe dirigeante : ainsi, le traitement plus favorable réservé en 1970 aux anciens politiciens de clans Rahanweyn et Digil aurait été destiné à compenser leur absence de la junte¹.

S'il est vrai que Siyaad s'est méfié d'entrée de jeu des Majeerteen (après tout il leur a ravi la présidence du pays dont beaucoup d'entre eux

¹ LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 404.

s'estimaient propriétaires), qu'il a pu favoriser initialement les Abgaal de son allié Salaad Gaveyre, ce n'est pas la recherche d'une alliance clanique qui peut le mieux expliquer la sélection des membres de la junte. Siyaad n'avait aucune raison a priori de favoriser au sein des Isaaq les Habar Ja'lo et les Habar Awal au détriment des autres clans, ni de sélectionner un Midgan. La logique de l'entreprise de domination personnelle, le mode de recrutement fondé sur les liens inter-individuels, les solidarités régionales et de génération, sont comme nous le verrons ci-après, des facteurs plus pertinents.

La composition clanique du Conseil fut en réalité un résultat largement aléatoire ; ce qui ne veut pas dire que l'élimination de deux Abgaal sur trois par exemple, ait été totalement dépourvue de signification pour le rapport de force interne au groupe dirigeant, comme vis-à-vis de l'opinion : une bonne partie de la population et probablement une fraction de l'armée ont interprété les exécutions de juillet 1972¹ comme un règlement de compte entre clans.

Mahamed 'Aynaanshe était Habar Yuunis, Salaad Gaveyre, Abgaal et 'Abdulkaadir Dhel, 'Umar Mahamuud, trois clans ayant joué un rôle de premier plan dans la vie politique de la Somalie indépendante, auxquels Siyaad Barre entendait signifier que c'était lui le maître. Le régime donna lui-même un indice de l'attention qu'il portait implicitement à cet aspect lors de l'exécution des trois condamnés : les media insistèrent sur la composition multiclanique du peloton d'exécution et firent savoir que le gouvernement payerait les frais d'enterrement, une dépense qui échoit traditionnellement en ville à la parenté élargie². Ce geste pouvait se

¹ Il s'agit du général Mahamed 'Aynaanshe et des colonels Salaad Gaveyre et 'Abdulkaadir Del. Nous examinerons plus en détail dans le chapitre II les différentes phases de la lutte factionnelle au sein de la junte militaire.

² L'histoire selon laquelle Siyaad aurait proposé à la famille de Salaad de payer le prix du sang, afin de ne pas susciter la vengeance du clan, n'a pu être suffisamment recoupée, mais plusieurs informateurs s'accordent à la juger plausible et en accord avec la façon dont Siyaad perçoit les

comprendre soit comme une façon de combattre la lecture clanique des événements, soit comme l'aveu qu'une telle dimension existait tout en cherchant à en limiter les effets sur la population.

Que cette lecture clanique ait correspondu ou non aux motivations réelles du chef de l'Etat, elle attestait surtout de l'efficacité toute relative de la propagande officielle contre le "tribalisme". Celle-ci fut donc avant tout un moyen de se légitimer en dénigrant d'abord les politiciens du régime civil, puis ultérieurement les diverses oppositions. Elle est devenue progressivement inopérante dans les années 1980, alors qu'il apparaissait de plus en plus évident que Siyaad Barre était passé maître dans la manipulation des identités claniques.

(C) L'inertie économique

Bien que le développement économique et social ait figuré parmi les objectifs de la SYL depuis 1947, le parti dominant n'avait pas de véritable doctrine en la matière ni de stratégie arrêtée, comme l'atteste son adhésion de pure forme à la mode du "socialisme africain" au début des années 1960. Pour Castagno, cette vacuité programmatique aurait eu deux causes fondamentales : d'une part la faible différenciation sociale, liée à une insertion limitée dans la division internationale du travail, rendait improbable l'occurrence de conflits de classe et la constitution de l'économie en enjeu politique ; d'autre part, les comportements d'opportunisme doctrinal induits par l'existence de tendances patrimoniales au sein de l'Etat post-colonial¹.

L'impatience grandissait rapidement à la fin de la décennie, les "sacrifices" consentis sur le chapitre sensible de la "Grande Somalie"

conflits. Si elle était vérifiée, cette anecdote validerait l'interprétation clanique de ces événements.

¹ «Là où le prestige, la richesse et le pouvoir s'obtiennent presque exclusivement dans les sphères gouvernementales, les questions idéologiques sont en général subordonnées à l'opportunité politique» CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 552.

n'étant pas compensés par des bénéfices économiques immédiats, comme l'gaal l'avait laissé espérer en lançant sa politique de réconciliation régionale en 1967. La fermeture du canal de Suez, au moment même où il accéda au pouvoir, eut un effet négatif sur l'économie somalienne comme sur celle de tous les pays riverains de la Mer Rouge. Le trafic maritime dans le Golfe d'Aden lui apportait jusqu'alors des revenus portuaires et des droits de passage substantiels (portage and bunkering fees). Les exportations subirent un accroissement de coût, en raison des trois jours supplémentaires de voyage pour atteindre l'Europe, qui rendaient les bananes somaliennes moins compétitives sur le marché italien¹.

Le déficit structurel de la balance commerciale s'aggrava donc un peu plus (16 % d'accroissement entre 1966 et 1967 par exemple), de même que celui du budget de l'Etat dont 60 % des dépenses servaient surtout à payer les fonctionnaires civils. Simultanément, les gaspillages et les détournements de fonds dans des projets de développement rarement menés à terme² semblaient toujours plus importants, tandis que la dette extérieure ne cessait de s'accroître. En réalité, le pays a reçu pendant dix ans des aides au développement en excès par rapport à ce que l'Etat pouvait efficacement gérer. Celui-ci était totalement incapable, faute de ressources et de personnel compétent, de prendre en charge sur son budget de fonctionnement, les projets livrés "clés-en-mains" par l'assistance technique (tel le luxueux hôpital Digfeer de 600 lits construit par la CEE en 1963), lesquels demeuraient entre les mains des experts étrangers avec un surcoût énorme, ou bien étaient purement et simplement abandonnés³.

¹ PAYTON Gary D., «The Somali Coup of 1969 : the Case for Soviet Complicity», pp. 498-99.

² Parmi ceux qui l'ont été malgré tout, on compte des routes goudronnées dans le Nord, l'usine de lait de Mogadiscio, des conserveries de poisson et de viande, des écoles, un théâtre national et la création d'une compagnie aérienne.

³ *J.C.R.* 1969-70, B 180.

Les besoins essentiels de la population n'étaient pas mieux satisfaits par des services publics rudimentaires, tandis que la manne extérieure servait surtout à irriguer les réseaux de clientèle et à enrichir la classe dirigeante : «En bref, l'élite gouvernante devenait opulente, alors que plus le temps passait, plus les pauvres avaient des difficultés à seulement survivre»¹.

L'insuccès du régime civil dans le domaine économique et social - à relativiser compte tenu des contraintes locales - constituait, avec la critique de la corruption et du partage des fonctions politiques et administratives sur une base clanique, l'une des principales critiques formulées à la fin des années 1960 par la nouvelle élite technocratique formée dans les universités étrangères (souvent jusqu'au niveau du PhD), à l'encontre de la génération politique de l'indépendance.

Pour les intellectuels comme pour le reste de la population, l'échec économique s'ajoutait aux autres motifs d'une profonde désaffection à l'égard du régime parlementaire. Là où l'expert relève la conséquence logique des faiblesses relevées au moment de l'indépendance et note que le volontarisme étatique n'aurait pu inverser rapidement la tendance, comme d'ailleurs la suite des événements l'a montré, les Somaliens ont surtout reproché à la classe politique son indifférence à l'égard de cette question : «Dans la mesure où l'élection [était] conçue pour récolter des voix, sans que les électeurs se [prononçassent], du moins pas de façon prioritaire, en fonction des performances passées du gouvernement, la situation économique du pays [n'était] ni un enjeu électoral, ni la préoccupation majeure du gouvernement pendant les six mois qui [précédaient] et les six mois qui [suivaient] le scrutin»².

¹ HASSAN Mohamoud, «Status of Human Rights in Somalia», p. 4.

² A.C.R. 1969-70, B 181.

Pour sa part, le régime militaire n'a pas manqué de capitaliser sur cette attitude, en se présentant comme un pouvoir d'abord soucieux de développement économique. Ce faisant, il s'est exposé par avance à un jugement du même ordre sur ses propres performances économiques.

Le régime somalien dans sa phase "socialiste" fut souvent crédité de réalisations économiques positives et d'une certaine efficacité de l'Etat due au professionnalisme des jeunes "technocrates"¹. Le bilan détaillé de la politique économique de la junte - une évaluation déjà amorcée ailleurs² - n'est pas l'objet de notre étude ; notons seulement qu'il y a loin des jugements portés sur cette période à la réalité. Ainsi, les bonnes pluies du début de la décennie et la sécheresse de 1974 ont eu un impact aussi déterminant sur la production agricole que les décisions du SRC.

Certes, dans le domaine des services sociaux (éducation et santé notamment) et de la production, certains progrès ont été accomplis au début des années 1970, mais ils furent annulés et davantage, dans la décennie suivante. Aussi, beaucoup d'observateurs ont souscrit au jugement porté par Laitin et Samatar : «Quels que soient les reproches que les contempteurs du régime Siyaad Barre puissent formuler à son encontre, et il en mérite beaucoup, il n'en demeure pas moins que sous sa direction, la nation somalienne a connu six années de progrès remarquables de 1970 à 1976»³.

¹ GESHEKTER Charles, «Socio-economic developments in Somalia», pp. 24-36.

² Des éléments de ce bilan peuvent être trouvés dans : SAMATAR A.I., *Socialist Somalia*, pp. 87-107 ; SAMATAR S.S., LAITIN D.D., *Somalia*, pp. 82-8, 109-25 ; voir également LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, pp. 214-216 ; LEWIS I.M., «Kim Il-Sung in Somalia : The End of Tribalism ?», pp. 25-31 ; DECRAENE Ph., op. cit. pp. 80-109 ; PATMAN R.G., op. cit., pp. 113-49 ; YOUNG Crawford, *Ideology and Development in Africa*, pp. 61-69 ; sur les questions agro-pastorales, SAMATAR Abdi I., *The State and Rural Transformation in Northern Somalia, 1884-1986*, pp. 120-36.

³ LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 155. En s'en tenant à l'économique, selon d'ailleurs un bilan exagérément positif, ces deux auteurs se refusent à voir par exemple l'aspect policier du régime. Il leur est difficile d'évaluer sérieusement les années 1970 sans renier leurs enthousiasmes de jeunesse.

Selon un ancien ministre de l'industrie qui fut auparavant un «manager» d'entreprise publique, les succès obtenus sont d'abord attribuables à un certain sens de la discipline et de la responsabilité personnelle (accountability) introduits initialement dans la bureaucratie par la militarisation de l'appareil d'Etat¹. Celui-ci serait devenu pour un temps plus efficient. Dont acte...

Cependant, l'observateur extérieur a quelque peine à dresser un bilan honnête des réalisations de la «Révolution» : en premier lieu, il est plus aisé de juger des intentions affichées - par exemple la lutte contre la corruption - au moyen d'une propagande quant à elle très efficace, que des politiques effectivement appliquées. Les contradictions gênantes, par exemple entre la notion d'autonomie (self-help) et les moyens autoritaires de sa mise en oeuvre, ont le plus souvent été occultées. Enfin, le chercheur est dépendant des chiffres fournis par les autorités somaliennes dont la fiabilité est sujette à caution², comme le montre l'exemple des statistiques concernant l'alphabétisation³. D'aucuns sont obligés de

¹ GALAYDH Ali K., *Notes...*, p. 9. Il ne faut pas sous-estimer dans ce genre de témoignage le poids de l'auto-justification. D'autre part, certains exemples cités à l'appui dans ce genre de discours ne sont pas convaincants : le budget de développement séparé des dépenses courantes de l'Etat, les agences pour le développement rural et pour l'élevage, les coopératives agricoles et le ministère du plan sont bien des créations du régime civil et non du SRC ; cf. LEWIS I.M., «Integration in the Somali Republic», pp. 279, 281.

² Dans tous ses rapports, la Banque Mondiale critique elle-même les statistiques somaliennes qu'elle utilise pourtant. En 1983-85, l'expert suédois du PNUD détaché au ministère du plan somalien, n'était pas avarié, en privé, d'exemples de manipulation grossière des statistiques par le gouvernement somalien.

³ Selon les chiffres triomphaux du Ministère de l'Information, le taux d'alphabétisation s'établirait à 55 % de la population en 1975, contre 5 % avant 1971. L'UNESCO abonde dans le même sens, cf. MORIN Didier, «Le parcours solitaire de la Somalie», pp. 62, 64-5. Laitin et Samatar l'évaluent à 30 % au mieux dans les années 1980, LAITIN et SAMATAR, op. cit., p. 40. En fait, cette évaluation pêche déjà par optimisme, et compte tenu d'un taux de natalité élevé et de la ruine totale de l'enseignement primaire et secondaire à partir de 1988-89, le taux réel d'illettrisme va s'accroître considérablement dans présente décennie. Bien qu'il commente favorablement les campagnes d'alphabétisation urbaine (1973) et rurale (juillet 1974-février 1975), I.M. Lewis émet des doutes sur le caractère durable des succès obtenus. Comme nous

reconnaître que les dispensaires existent mais qu'ils manquent de tout - notamment de médicaments¹, que les écoles sont là mais les professeurs absents ou incompetents etc... Du point de vue de la mobilisation des ressources politiques, seul comptait pour la consolidation du pouvoir de Siyaad Barre qu'il ait pu pendant un temps entretenir l'illusion, sur les succès économiques de son régime.

§ 3- Un usage contrôlé du nationalisme

La SYL qui, comme la SNL du Somaliland, avait fait de la "Grande Somalie" l'axe principal de son programme, en tira le soutien populaire qui fit d'elle à la fin des années 1940, la principale formation politique du Sud puis de la Somalie indépendante. Il eut été surprenant que le régime militaire ne tentât pas de mobiliser cette ressource symbolique à son profit. La négliger eut été pour Siyaad Barre un gaspillage patent de capital politique : le nationalisme apparaissait comme le socle idéologique commun minimal des jeunes officiers auteurs du putsch.

Pourtant, Siyaad Barre a pris le contre-pied de la classe politique des années 1960, y compris dans la manipulation des passions nationalistes. En effet, la modération du discours à usage extérieur dans les années qui suivirent le coup d'Etat contrastait fort avec les outrances verbales de la décennie précédente, alors que tout un chacun s'attendait à une attitude plus agressive du régime militaire².

avons pu le constater sur place à maintes reprises, l'acquis se résumait souvent pour les adultes auparavant illettrés à la lecture et l'écriture - laborieuse - de leur propre nom.

¹ SHEIK-ABDI Abdi, «Ideology and Leadership in Somalia», p. 170.

² En raison bien sûr de la mission historique qui, aux yeux de la population, incombe à l'armée, mais aussi parce que le SRC avait emprunté quelques unes de ses orientations de politique intérieure au programme de la Ligue de la Grande Somalie (GSL), dont le chef, Haaji Mahamed Huseen, était dans les années 1960 l'un des nationalistes les plus virulents.

(A) Les formes de l'idéologie nationaliste somalienne¹

Aucun gouvernement de la Somalie indépendante n'a transgressé ouvertement le tabou de la "Grande Somalie". Lorsque Mahamed Ibrahim 'Igaal entreprit en 1967 de simplement normaliser les relations de son pays avec les Etats voisins, il fut accusé de trahir cet idéal par une bonne partie de la classe politique et de la presse.

L'attitude opposée était apparue dès l'origine socialement très marquée puisque les chefs du HDMS, le parti des Sab, avaient à deux reprises signifié que la Grande Somalie n'était pas leur objectif prioritaire. Contrairement à la SYL, ils étaient favorables dès 1956 à un règlement amiable du différend frontalier avec l'Ethiopie et avaient exprimé leur intérêt pour l'offre de fédération éthio-somalienne formulée par Hailé Sélassié dans son discours de Gabredarre le 25 août 1956². Peu avant l'élection municipale de 1958, ils avaient fait le voyage d'Addis Abeba pour souligner l'intérêt qu'ils accordaient au maintien de bonnes relations avec l'Ethiopie. En accomplissant la même démarche, les Abgaal du Parti Libéral (LP) montraient également que la cause de l'Ogaden ne leur était pas aussi sacrée qu'aux Daarood³. Les politiciens hawiye redoutaient en effet que les Daarood constituent la majorité - même relative - de la

¹ Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur la validité des revendications territoriales somaliennes, ni de reprendre au fond la discussion historique et juridique sur les conséquences iniques du partage colonial. Ce travail a été effectué à plusieurs reprises par I.M. Lewis, John Drysdale, Saadia Touval, Michael Riesman, Alphonso Castagno (cf. bibliographie générale). Nous nous intéressons ici au discours nationaliste, à ses outrances et à l'usage qui en est fait par les acteurs somaliens sur la scène politique interne.

² Bien entendu, ces gestes politiques étaient destinés à manifester l'opposition du HDMS à la politique menée par le gouvernement SYL, plutôt que contribuer à la formulation d'une politique cohérente. Le HDMS avait poussé la provocation jusqu'à demander à l'autorité britannique administrant le NFD le rattachement de la région sab au protectorat kenyan ; cf. LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 355. Cette attitude témoignait de l'animosité profonde entre les Sab et les Samaale au moins dans les années 1940-1960. Quand les Sab ont participé au gouvernement à partir de 1959, ils se sont formellement ralliés à la "Grande Somalie".

³ CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 534.

population dans une Somalie unifiée. Ces divergences entre familles-de-clans sur la question de l'Ogaden¹ et du NFD ont ressurgi au travers des réactions à l'accord somalo-éthiopien de 1988 : des interlocuteurs sab, abgaal et isaaq nous ont confié spontanément être soulagés de l'abandon implicite par Mogadiscio de toute revendication officielle sur l'Ogaden.

La tentative de négociation du conflit frontalier avec l'Ethiopie en 1956-57 provoqua une crise au sein du gouvernement somalien, avec la démission des deux ministres daarood, Haaji Muuse Boqor et Salaad 'Abdi, qui ne pouvaient accepter qu'un gouvernement somalien renoncât à revendiquer l'Ogaden². Si la Grande Somalie figurait toujours dans le programme de la Ligue, l'interprétation que le Premier Ministre faisait à l'époque de cet objectif - absent de son programme gouvernemental - différait de celle des leaders daarood radicaux : le but ultime devait être atteint par des voies pacifiques en maintenant des relations normales avec les pays voisins. Cette attitude modérée de 'Abdullaahi 'Iise n'était pas sans lien avec le rapprochement opéré depuis 1954 par l'aile hawiye de la SYL avec l'AFIS, or celle-ci était pressée par l'ONU de régler au plus tôt la question frontalière. La crise interne qui secoua le parti gouvernemental au printemps 1958 et se solda par l'expulsion de Haaji Mahamed Huseen³, était liée à la visite que 'Abdullaahi 'Iise et Aadan 'Abdulle 'Usmaan avaient rendue à Hailé Sélassié au début de la même année⁴. Réalisant que la Grande Somalie était pour longtemps hors d'atteinte, les deux chefs hawiye entendaient se contenter de l'union du Somaliland britannique et de la Somalia sous tutelle : il était nullement acquis encore en 1958 que l'Ethiopie, alors première puissance militaire de la Corne, n'emploierait

¹ Elles ont été sous-estimées par Lewis, mais soulignées par Castagno ; cf. LEWIS I.M., «Pan-Africanism and Pan-Somalism», p. 149 ; CASTAGNO Alphonso A., «Ethnic Homogeneity Helps to Balance Divisive Factors», p. 14.

² CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 533.

³ Cf. LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 157. Voir également l'annexe 1.

⁴ APOLLONIO Sergio, «Border disputes, Egyptian influence are thorny problems», pp. 8, 10.

pas la force pour s'y opposer. Contre une renonciation officielle aux revendications somaliennes sur l'Ogaden, ils espéraient obtenir la neutralité de leur puissant voisin. Pour l'aile radicale de la SYL (recrutant essentiellement parmi les Daarood) et son leader Haaji Mahamed, ces concessions étaient intolérables¹.

En juillet 1959, défendant à nouveau son programme politique devant l'Assemblée, 'Abdullaahi 'Iise plaçait cette fois en tête de ses objectifs la Grande Somalie, toujours sous la pression de l'aile radicale de la SYL et de la GSL (nouveau parti de Haji Mahamed Huseen)². En août de la même année, le Mouvement National Pan-Somali fut fondé à Mogadiscio pour promouvoir l'union de tous les Somali dans un Etat unique et coordonner les mouvements nationalistes dans les cinq territoires³.

Après 1960 et sous l'impulsion du Premier Ministre 'Abdirashiid 'Ali Shermaarke, qui avait appartenu à l'aile daarood radicale de la SYL, le thème de l'unification des cinq territoires somali est devenu la priorité du Gouvernement⁴.

Il est difficile de déterminer jusqu'à quel point ce sentiment s'étendait au-delà des Daarood dans l'opinion publique somalienne, bien qu'il se soit trouvé des nationalistes fervents dans tous les clans. Il est probable que les divergences mentionnées ci-dessus ont été en partie gommées après l'indépendance : avec l'affaire du NFD et la mobilisation passionnelle de l'opinion somalienne qu'elle a provoquée, la revendication de la Grande Somalie s'est imposée dans tous les partis comme le seul discours légitime.

¹ CASTAGNO Alphonso. A., «Ethnic Homogeneity Helps to Balance Divisive Factors», p. 12.

² LEWIS I.M., «Pan-Africanism and Pan-Somalism», p. 150.

³ Etaient représentés : la SYL, la SNL, l'Union Démocratique Somalie de la Côte Française des Somalis de Mahmoud Harbi, l'Ogaden et le NFD ; cf. LEWIS I.M., «Pan-Africanism and Pan-Somalism», p. 150. Une deuxième réunion se tint en avril 1960 pour préparer l'unification des deux territoires accédant cette année-là à la souveraineté.

⁴ DRYSDALE John, *The Somali Dispute*, p. 22.

Il convient de noter que la rétrocession du Hawd¹ avait soulevé beaucoup moins d'émotion au Sud dont les nomades n'étaient pas directement concernés² que dans le Somaliland, alors que le retour du reste de l'Ogaden sous juridiction éthiopienne en 1948 avait particulièrement indigné les Daarood de la SYL. En postulant le désir de tous les Somali d'être unis sous le même drapeau, le discours dominant de cette période était trompeur en ce qu'il impliquait une aspiration nationale préexistante dans tous les territoires, alors qu'elle était dans les années 1950 fort inégale. Les 'lise de Djibouti cultivaient leur particularisme et certains de leurs leaders tel Hassan Gouled étaient hostiles à une union avec les autres territoires somali³. Si les nomades du NFD ont manifesté, tardivement mais sans ambiguïté, leur souhait de rejoindre la Somalie

¹ En reconnaissant dans le traité de 1897 la souveraineté éthiopienne sur ces territoires, le gouvernement britannique s'était d'avance lié les mains : l'accord du 29 novembre 1954 sanctionna le retour à l'Éthiopie fin 1954 du Hawd et des Territoires Réservés, soit à l'origine le district de Jigjiga et une bande de terre le long du chemin de fer Djibouti-Addis, entre la frontière et Dire-Dawa, contrôlée après 1942 par l'armée britannique pour des raisons stratégiques. En 1954, il ne restait que le district de Jigjiga, adjacent au Hawd. En vertu de l'accord anglo-éthiopien de 1944, le Hawd, les Territoires Réservés et l'Ogaden auraient dû retourner à l'Éthiopie en 1946. L'accord de 1954 réaffirmait les droits de pâture des nomades du Protectorat et installait un responsable administratif britannique à Jigjiga, pour veiller, en liaison avec les autorités éthiopiennes locales, au respect des droits des sujets britanniques. Ce dispositif original, conçu pour prendre en compte la réalité nomade, était difficile à appliquer en pratique et il y eut de nombreux incidents. Le gouvernement britannique tenta vainement en avril 1956 de racheter ce morceau de brousse au Négus. La Grande Bretagne se retira son personnel du Hawd lors de l'accession du Somaliland à l'indépendance. En dénonçant unilatéralement le traité anglo-éthiopien de 1897, le nouvel Etat perdit - sans aucune contrepartie - la garantie internationale des droits de pâture des nomades somalilandais ; DRYSDALE John, *The Somali Dispute*, pp. 56-64, 74-87 ; SILBERMAN Leo, «Why the Haud was Ceded», *Cahiers d'Etudes Africaines*, II, n° 5, 1961, pp. 37-83.

² LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 355.

³ Avant 1958, le nationalisme pan-somali était inexistant à Djibouti en tant que mouvement de masse : les politiciens 'lise cultivaient le particularisme de leur clan tant vis-à-vis des Afars que des "immigrés" du Somaliland. Mahmoud Harbi puis Moussa Ahmed Idriss ont plus que Hassan Gouled, incarné le nationalisme radical. Cf. OBERLE Philippe, *Afars et Somalis, Le dossier de Djibouti*, pp. 145-55, 203-242.

indépendante¹, les clans d'Ogaden restaient largement à l'écart de la mobilisation nationaliste. Ils avaient souffert des exactions des troupes éthiopiennes chargées depuis la fin du XIX^{ème} de collecter épisodiquement – mais sauvagement – le tribut² ; or les soldats du Négus ne recevaient d'autre rétribution que ce qu'ils prélevaient à l'habitant – ami ou ennemi³. Mais pour les nomades de l'intérieur, moins influencés par les idées nouvelles que leurs frères du Banaadir et du Somaliland, l'accès aux points d'eau et aux pâturages et la liberté de déplacement étaient les problèmes cruciaux, quelle que soit l'autorité politique nominale. Or, jusqu'à la fin des années 1950, l'administration d'Addis Abeba n'était guère sensible dans le Harrarghe et le Bale, en dehors des garnisons militaires⁴.

De même, la revendication par les Somalilandais des pâturages du Hawd reposait d'abord sur des motifs matériels : cette région est nécessaire, encore aujourd'hui, à la survie de leurs troupeaux, en raison de la complémentarité écologique entre ce plateau et les collines du protectorat britannique⁵. Dans les années 1950, les *uqso* des clans sous protection britannique mais nomadisant dans le Hawd, avaient accepté – à l'instar des clans autochtones – les titres de *baalbat* (chefs de lignages) et l'argent du pouvoir éthiopien. Pour préserver leur accès aux pâturages et récupérer les troupeaux volés par des clans rivaux, il leur fallait se

¹ LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, pp. 345-46, 350-51.

² GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», pp. 7-10.

³ CAULK Richard, «Armies as Predators : Soldiers and Peasants in Ethiopia c.1850-1935», *International Journal of African Historical Studies*, XI, n° 3, 1978, pp. 457-493.

⁴ GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», pp. 11-12.

⁵ Les fonctionnaires britanniques eux-mêmes estimaient que le protectorat n'était pas viable économiquement sans les pâturages du Hawd. L'interdiction de franchir la frontière provoquerait non seulement un désastre écologique par le surpâturage, mais aussi une sanglante guerre de clans ; GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», p. 27.

concilier les bonnes grâces des représentants du Négus. Ce dernier a bien entendu voulu y voir un acte d'allégeance et de reconnaissance de la souveraineté éthiopienne¹. Les nomades somali savaient d'ailleurs à l'occasion utiliser les rivalités entre les puissances et de l'ambiguïté de leur statut, au besoin en renversant les alliances quand la situation l'exigeait. Ainsi, les Gadabuursi et l'ise firent appel à la protection britannique contre la colonisation agricole éthiopienne dans la région de Jigjiga au tout début des années 1920, tout en jouant parfois double jeu : «Les Somali, qui n'avaient pas d'idée préconçue sur leur citoyenneté, pour autant que leur identité culturelle somali fut préservée, pouvaient tirer un bon parti [de la situation]. Certains d'entre eux allaient jusqu'à escorter les soldats amhara dans des expéditions de recouvrement de l'impôt, d'autant plus lucratives que les frontières du protectorat n'étaient pas délimitées sur le terrain»².

C'est en réalité l'évolution politique en Somalia et dans le Somaliland et surtout l'union de ces deux territoires en 1960 qui ont stimulé la mobilisation politique dans les terres irrédentes et le gouvernement somalien y a pris une part importante. Tout au long des années 1960, la radio nationale diffusait sa propagande pan-somali par le biais de la poésie orale³, dans le style emphatique et volontiers belliqueux propre à ce genre littéraire, qui enflammait facilement les esprits des pasteurs de la brousse. La propagande nationaliste y a favorisé le développement d'un sentiment de loyauté à l'égard de la Somalie, où nombre de ressortissants d'Ogaden, du NFD et de Djibouti sont allés étudier ou travailler.

¹ DRYSDALE John, op. cit., pp. 80-81.

² DRYSDALE John, *The Somali Dispute*, p. 46. Cet auteur qui ne peut être suspecté de préjugés anti-somaliens, cite l'exemple tout à fait éclairant de Dodi, petit-fils de l'Ugas Nuur Robleh du clan Gadabuursi.

³ DRYSDALE John, *The Somali Dispute*, pp. 15-17.

Dans la presse de Mogadiscio, les activités des nationalistes du NFD comme les incidents opposant nomades somali et armée éthiopienne en Ogaden étaient abondamment commentés¹. S'y ajoutaient de multiples discours, conférences de presse et prises de position officielles² qui entretenaient en Somalie un climat fébrile qui n'a guère trouvé d'autre exutoire que les manifestations de rue, puis les combats de la frontière somalo-éthiopienne en 1964.

La classe politique des années 1960 s'est enfoncée dans un discours pan-somali passionnel : la «mauvaise fortune des Somaliens» n'était pas le sous-développement pourtant criant ou la rareté des ressources économiques de cette république, mais la situation de leurs frères et voisins privés de leur vraie nationalité par le partage colonial³. On peut certes comme Lewis, souligner le poids du sentiment populaire⁴, mais cette pression de l'opinion publique⁵ était elle-même le produit de plusieurs décennies de mobilisation nationaliste à laquelle les leaders de la SYL, aiguillonnés par des personnalités comme Haaji Mahamed Huseen, n'avaient cessé de contribuer activement⁶. La rupture des relations

¹ LEWIS I.M., «Pan-Africanism and Pan-Somalism», p. 154.

² L'affaire du NFD a occasionné à elle seule quatre longs débats à l'Assemblée entre juillet 1960 et mars 1963 ; DRYSDALE John, *The Somali Dispute*, pp. 138, 144.

³ GOUVERNEMENT SOMALIEN, *The Somali Peninsula : A New Light on Imperial Motives*, Mogadishu, 1962, préface.

⁴ LEWIS I.M., «Pan-Africanism and Pan-Somalism», p. 152. Ainsi le gouvernement Shermærke se trouvait-t-il lié depuis novembre 1961, par une motion de l'Assemblée soutenant l'union du NFD avec la République et lui enjoignant de déployer tous les efforts pour y parvenir ; cf. *ibid.*, p. 155. Un comité interministériel ad hoc suivait en permanence la question ; cf. LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 188.

⁵ Notamment des manifestations de rue au moment de la conférence de Lancaster House sur l'avenir du Kenya en 1962, cf. LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 188.

⁶ Par exemple, le discours anti-impérialiste agressif prononcé fin mars 1962 par le Premier Ministre 'Abdirashiid. Dans une ambiance de surenchère nationaliste, trente-et-un députés avaient tenté peu avant de censurer le cabinet, au motif qu'il «manquait de courage» sur la question pan-somali ; *The Somali News*, 6 avril 1962, cité par LEWIS I.M., «Pan-Africanism and Pan-Somalism», p. 156.

diplomatiques avec le Royaume-Uni le 18 mars 1963, après le revirement britannique dans l'affaire du NFD, offre un bon exemple de l'impasse où une telle attitude conduisait : compte-tenu du degré de mobilisation politique, le gouvernement de 'Abdirashiid 'Ali Shermaarke n'avait pas d'autre choix s'il voulait demeurer au pouvoir¹.

De fait, la mobilisation nationaliste était électoralement payante. L'annonce, en novembre 1963, de l'acceptation par le gouvernement de l'aide militaire soviétique n'était pas étrangère à la confortable majorité obtenue par la SYL aux élections municipales de décembre (73,5 % des sièges à pourvoir). De même, le parti gouvernemental remporta haut la main les législatives du 30 de mars 1964, sur fond d'agitation nationaliste dans le NFD et de confrontation armée avec l'Éthiopie². La SYL ne se priva pas, pendant la campagne, d'appeler à l'unité nationale face à l'ennemi ni de rappeler la fermeté du gouvernement Shermaarke dans ces deux affaires.

Que le nationaliste intransigeant qu'était alors 'Abdirisaak Haaji Huseen ait pu se voir reprocher sa tiédeur sur la question pan-somali par ceux qui lui refusaient l'investiture durant l'été 1964 atteste combien cet enjeu était devenu un instrument de la lutte factionnelle et combien la classe politique contribuait à la confusion des esprits. A l'automne 1968, 'Abdirisaak passé à l'opposition mobilisa à son tour sur ce thème lorsqu'il créa son Parti de l'Action Démocratique, accusant 'Igaal d'avoir bradé les intérêts nationaux somaliens.

Non seulement l'enjeu pan-somali a relégué au second rang les préoccupations économiques, mais il a surdéterminé la politique extérieure du régime civil en isolant durablement la Somalie au sein du continent

¹ La décision considérée par de nombreux fonctionnaires somali comme une erreur tactique, coûtait également au pays 1,3 Mn de £ par an d'aide au développement. Elle a été acquise après quatre jours de débats à l'Assemblée, par 70 voix contre 14 contre et 39 abstentions.

² Le jour du scrutin, les soldats et les volontaires mobilisés à la frontière ont voté sur la ligne de front, "le fusil à la main" ; CONTINI Jeanne, *op. cit.*, p. 4.

africain¹. Les relations hostiles de la Somalie avec ses voisins ont suscité la création en novembre 1963 d'une alliance défensive entre le Kenya et l'Ethiopie qui visait directement la Somalie² ; elles ont également compromis la nécessaire coopération économique régionale³.

En construisant à partir de 1963 un appareil guerrier très au-dessus de ses moyens financiers, la Somalie semblait faire de la récupération des terres irrédentes son objectif prioritaire, en y employant la force si nécessaire. Ce soupçon fut conforté durant l'hiver 1963-64, par une tentative de soulèvement somali en Ogaden et l'annonce de la création d'un "Gouvernement Révolutionnaire Provisoire" local, qui coïncida avec le déclenchement du conflit armé somalo-éthiopien⁴. Le développement d'une forte capacité militaire, ressource politique si pertinente sur le plan

¹ «Aucun Etat aspirant à jouer un rôle dirigeant dans les affaires panafricaines ne pouvait se permettre de s'engager dans le camp somalien» LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 199.

² Le pacte de défense mutuelle signé entre le Kenya et l'Ethiopie fut préparé par le voyage de Tom Mboya, vice-président de la KANU, en octobre 1961, à Addis Abeba où le nationaliste kenyan rechercha l'appui de l'empereur éthiopien à la position intransigeante de son parti sur le NFD. Au moment de l'union somalienne de 1960, les leaders de la Kanu ont soutenu les critiques éthiopiennes ; en contrepartie, l'Ethiopie a fait pression sur le gouvernement britannique au moment de la conférence de Lancaster House en 1962.

³ Mesfin Wolde Mariam souligne la complémentarité économique entre les basses terres et la côte somali d'une part et les hauts-plateaux éthiopiens d'autre part, qui en constituent l'hinterland naturel. Une coopération économique étroite entre les deux pays aurait favorisé une meilleure exploitation des régions enclavées d'Ethiopie et le développement du commerce dans les ports somaliens, source de revenus appréciables pour un Etat aussi pauvre. Les transports terrestres entre Mogadishu et Hargeisa auraient été facilités par le raccourci à travers l'Ogaden éthiopien, tandis qu'une exploitation en commun des éventuelles ressources énergétiques de l'Ogaden aurait pu être envisagée ; sans oublier la gestion des flux d'eau du Shabelle et du Jubba, deux fleuves qui prennent leur source en Ethiopie et qui sont indispensables à l'agriculture irriguée du sud somalien, mais pour lesquels aucun accord international n'existe. Cf. MESFIN WOLDE MARIAM, «The Background of the Ethio-Somalian Boundary Dispute», pp. 190-91, 218.

⁴ CASTAGNO Alphonso A., «The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future», pp. 187-88.

interne, ne fit donc qu'accroître l'isolement international de la république somalienne.

Isolement diplomatique, mais aussi conceptuel. Les nationalistes somali avaient tendance de leur côté à confondre solidarité ethno-culturelle et sentiment national ; comme si l'homogénéité linguistique relative - en faisant abstraction des minorités arabes, bantoues et swahili - suffisait à garantir l'existence de solidarités nationales effectives¹. Ainsi, le partage colonial des aires de nomadisation des pasteurs somali, lesquels connaissaient une unité linguistique et socio-économique mais certainement pas politique, était présenté comme le démembrement de la nation somali. Cette reconstruction idéologique fut légitimée par nombre d'observateurs étrangers, emportés par leur empathie², cela ne suffit pas à la valider.

Seul le caractère scissipare de l'organisation sociale somali aurait empêché le passage de la nation virtuelle à l'Etat-Nation de type moderne³. Pourtant, l'analyse anthropologique de la segmentation lignagère nous

¹ Une illusion dénoncée de longue date par Evans-Pritchard et Fortes ; EVANS-PRITCHARD E.E., FORTES M. (ed.), *African Political Systems*, p. 23.

² Tel I.M. Lewis : «Un sentiment partagé de la somali-ité, qui s'accompagnait d'une culture nationale somali quasiment uniforme et que renforçait l'adhésion profonde des Somali à l'islam. Ainsi, les Somali ont toujours constitué une nation, mais le nationalisme politique demeurait absent [avant l'ère coloniale] en raison des forces de division subsistant au sein de cette nation» LEWIS I.M., «Pan-Africanism and Pan-Somalism», pp. 147-48. Lee Cassanelli met en évidence une dimension régionalement intégrée de la société somali dans le sud du pays, au XIX^{ème} siècle, et en tire cette conclusion : «les forces à l'oeuvre au XX^{ème} siècle ont affecté une population somali qui avait déjà atteint une certaine unité historique et culturelle. A la différence des autres pays africains, la Somalie était déjà une nation embryonnaire» ; CASSANELLI Lee V., *The Shaping of Somali Society*, p. 4.

³ LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 385. Il est assez piquant de le voir dans le même texte distinguer "tribu" et "nation" par le seul critère de la taille : «les "tribus" sont de petites nations et les "nations" de grandes tribus». A ce compte-là, la Somalie est plutôt un "Etat-tribu" qu'un Etat-Nation.

paraît ruiner la thèse du «nationalisme culturel»¹ pré-colonial. I.M. Lewis lui-même souligne que l'action collective en particulier sur le plan politique, intervenait dans la société pré-coloniale au palier du groupe de paiement du diya, voire du clan, jamais au-delà².

En outre, les critères évoqués, soit l'origine ethnique commune, la culture et le mode de vie homogènes, la langue et la religion uniques³, impliquent des parti-pris sur des questions historiques et anthropologiques controversées, telles la réalité du peuplement bantou pré-somali ("Zendj") ou le degré d'historicité des migrations relatées dans les traditions orales. Le discours nationaliste est affecté d'un biais "samaale" en ce qu'il réduit la société somalienne à sa seule composante pastorale ; or ce sont des élites, politiques et intellectuelles, issues des familles-de-clans pastorales (surtout Daarood, Isaaq, Hawiye et Dir du Nord-Ouest) qui ont dominé la polité depuis l'indépendance. En outre, l'invocation de la fraternité ethnique, corollaire nécessaire de la revendication du droit à l'autodétermination des Somali où qu'ils se trouvent, se prêtait à de nombreux réajustements, telle la revendication d'une parenté de destin des Afar, Oromo et Somali, au nom d'une identité couchitique et islamique commune⁴.

Au-delà des controverses historiographiques, une telle conception ethnique de la nation, méconnaît les trajectoires historiques de nombre de pays européens où l'entreprise étatique a précédé la construction nationale - modèle plus conforme au cas éthiopien. De plus, si l'opinion dominante en

¹ LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 16. Lewis affirme ailleurs que la segmentation clanique est «le prix que les Somali doivent payer pour leur identité nationale "pré-construite"» ; LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 386.

² LEWIS I.M., *Marriage and the Family in Northern Somaliland*, p. 1. Rappelons que les contrats politiques (*heer*) ne se nouaient jamais à l'échelon de la famille-de-clans.

³ Ces critères figurent dans une note de bas de page dans laquelle Lewis s'explique sur son usage du concept de nation ; LEWIS I.M., «The Problem of the Northern Frontier District of Kenya», p. 50 ; également, LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 384.

⁴ LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 346.

Afrique s'accomode des frontières coloniales, c'est aussi parce de nombreux territoires coloniaux ont acquis dans la lutte pour l'indépendance une identité propre, transcendant notamment les clivages ethniques¹.

Ces remarques n'invalident pas bien entendu la critique de l'artificialité des frontières coloniales et du non-respect des droits des minorités somali d'Ethiopie et du Kenya, mais elles ramènent la spécificité somali à un refus - plutôt isolé en Afrique - de se contenter du statu quo.

(B) La légitimation du nouveau régime

Bon connaisseur des arcanes de la segmentation lignagère et des divisions qui avaient marqué la période coloniale comme la lutte pour l'indépendance, Siyaad Barre était bien placé pour mesurer le caractère mythique de la nation somalienne. Cependant, l'idéologie nationaliste représentait une ressource contextuelle qu'il ne pouvait totalement négliger, surtout s'il voulait conserver le soutien de sa famille de clans, les Daarood.

La rhétorique nationaliste s'appuyant sur des passions soigneusement cultivées depuis l'indépendance, permettait de mobiliser autour du régime les secteurs de la population qui n'étaient pas, à l'instar des intellectuels, séduits par le marxisme officiel, ni par les mesures populistes et la campagne anti-corruption qui enchantaient les masses urbaines paupérisées. La bourgeoisie commerçante, les nomades de l'intérieur, les anciens et les *wadaad* de la brousse comme une grande partie des cadres militaires pouvaient se reconnaître dans le discours nationaliste anti-éthiopien. L'exaltation du projet national, dont l'Etat renoué et fortifié par l'armée redevenait l'instrument potentiellement efficace, réunissait aussi bien les générations formées dans la lutte pour l'indépendance qu'une jeunesse romantique.

¹ Cf. les remarques de Mesfin Wolde Mariam, in «The Background of the Ethio-Somalian Boundary Dispute», pp. 218-19.

(1) La modération diplomatique

Le président du SRC fit, au début des années 1970, un usage plus habile que ses prédécesseurs de cette ressource politique. Le radicalisme du nationalisme pan-somali ayant beaucoup nui aux intérêts de son pays sur la scène internationale, Siyaad s'est bien gardé de rompre avec la politique d'apaisement de 'Igaal sur le plan extérieur, tout en engrangeant dans l'ordre interne, les effets légitimants immédiats de cette idéologie.

La dénonciation du «colonialisme abyssin», depuis 1960 un thème vedette du discours politique - hormis peut-être sous 'Igaal, figurait mais en termes voilés dans la propagande du régime militaire. L'objectif de la "Grande Somalie" solennellement inscrit dans le texte de la constitution de 1960 (article 6, alinéa 4), qui sera repris presque mot pour mot dans celle de 1979 (art. 16), avait provisoirement disparu des priorités du régime. La Charte de la Révolution n'y faisait allusion que de façon très indirecte : «la solidarité avec les mouvements de libération nationale» et «lutte contre toutes les formes de colonialisme et néo-colonialisme». La Charte mettait en avant le principe de la «coexistence pacifique entre les peuples» et le respect de «tous les engagements internationaux souscrits par la République de Somalie»¹, ce qui pouvait passer pour une acceptation implicite du statu quo frontalier avec l'Ethiopie et le Kenya².

D'ailleurs, le gouvernement somalien proclama dès 1970 sa volonté de régler de façon pacifique ses contentieux territoriaux avec les Etats voisins. La visite à Mogadiscio, en octobre 1971, du Négus éthiopien qui ne

¹ SAMATAR Ahmed I., *Socialist Somalia : Rhetoric and Reality*, p. 85 ; DECRAENE Philippe, *L'Expérience socialiste somalienne*, p. 208.

² Si les accords signés en 1967 avec l'Ethiopie et le Kenya ne mentionnent pas explicitement les différends territoriaux et frontaliers, la volonté somalienne de normaliser les relations avec ses voisins était interprétée par tous, compte tenu de la tension des années précédentes mais aussi des références à la charte de l'OUA dans le texte de l'Entente d'Arusha, comme une acceptation implicite des frontières internationalement reconnues. Cf. le texte de ces accords, *A.C.R. 1968-69*, C 623-25.

fait guère avancer le dossier, manifeste cependant les bonnes dispositions du président somalien. Celui suit jusqu'en 1976 cette diplomatie prudente sous l'égide de l'OUA et se veut un champion de l'unité africaine avant toute chose¹. Si Siyaad Barre n'entreprend rien à l'égard de la "Grande Somalie", c'est qu'il ne s'estime pas prêt sur le plan militaire, ni suffisamment assuré sur la scène politique interne pour gaspiller des ressources politiques dans une politique extérieure agressive².

(2) L'écriture officielle du somali

Il ne s'agit pas d'une problématique spécifique au régime Siyaad Barre ; en effet, cette question avait fortement divisé la SYL dans les années 1950-60³. La situation somalienne était pour le moins paradoxale : l'un des seuls pays africains à disposer d'une langue vernaculaire parlée par 95 % de la population, avait recours à trois langues étrangères dans l'enseignement et l'administration. «Ce n'est pas que le somali n'avait jamais été couché par écrit, mais plutôt qu'un certain nombre d'individus ou de groupes puissants défendaient chacun des modes de transcription différents et s'opposaient de façon véhémement aux autres méthodes d'écriture»⁴.

¹ Voir l'interview de 'Umar Arteh Ghalib dans *Africa Report*, mars-avril 1977, pp. 43-45. En vérité, un bel exercice de désinformation : au moment où le ministre de l'Enseignement Supérieur, ancien ministre des Affaires Etrangères, proteste de l'engagement panafricain et des intentions pacifistes de son président, l'armée somalienne a déjà commencé ses activités militaires en Ogaden sous couvert du WSLF.

² LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 406.

³ Tout le débat précédant l'adoption d'une écriture officielle du somali entre les années 1930 et 1972 et fort bien analysé par David Laitin ; cf. LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, pp. 84-122. Nous en tirons l'essentiel de la substance de ce paragraphe.

⁴ LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, p. 85.

Les Majeerteen, notamment 'Abdirashiid 'Ali Shermaarkel, favorisaient la *usmaaniye*, un alphabet inventé vers 1920 par 'Usmaan Yuusuf Keenadiid, un Majeerteen/'Usmaan Mahamuud, tandis que les Hawiye n'en voulaient à aucun prix, précisément parce que cela venait des Majeerteen. Après avoir adopté la *usmaaniye* dans son programme original de 1943, à l'initiative de Yaasiin fils de son inventeur, la SYL l'abandonne à l'instigation de son secrétaire-général élu en mai 1949, Haaji Mahamed Huseen. Dans un mémorandum adressé en avril 1950 à l'AFIS, la SYL réclamait l'adoption de l'arabe comme seule langue officielle et le Conseil Territorial approuva en 1951 le choix de l'arabe et de l'italien comme langues de travail de l'administration jusqu'à l'indépendance.

Un lobby de commerçants en contact avec le monde arabe et les *wadaad* soutenaient le choix des caractères arabes pour l'écriture du somali, malgré les problèmes techniques que cela posait², essentiellement par hostilité aux caractères latins, perçus comme porteurs d'une acculturation et d'une christianisation insidieuses. Un jeu de mot résumait bien leur opposition : *Laatiin waa Laa Diin* (l'écriture latine n'est pas dans le plan de Dieu). L'administration italienne de la tutelle n'entendait pas trancher un débat aussi passionné. Malgré l'existence d'une dizaine d'autres transcriptions originales proposées par des lettrés somali, une bonne partie des Hawiye de la SYL penchait en faveur d'un alphabet latin adapté pour traduire la phonétique du somali³. Pourtant, la tentative du Premier Ministre 'Abdullaahi Iise en mars 1957 de publier un journal

¹ Il était de la famille proche du sultan majeerteen d'Obbio, 'Ali Yuusuf Keenadiid, du clan 'Ismaan Mahamuud. C'était donc un parent de 'Usmaan Yuusuf Keenadiid ; cf. entretien avec Mahamuud Tani, Ottawa, 11/91

² L'arabe est une langue pauvre en voyelles, contrairement au somali où la distinction entre voyelles longues (transcrites par un doublement de la voyelle) et voyelles courtes est essentielle.

³ C'est la transcription proposée par Shire Ahmed Jaama'.

gouvernemental utilisant ces caractères fut très mal accueillie par la population¹.

Le régime civil ne fut pas plus efficace que l'AFIS, en dépit de deux rapports d'experts, en 1961 et en 1966², qui concluaient pour des raisons techniques en faveur des caractères latins, mais ne furent pas rendus publics. A la veille du coup d'Etat militaire, une partie de la classe politique et les *weedaad* refusaient toujours obstinément de céder, tandis que des voix de plus en plus nombreuses s'élevaient au sein de la population pour déplorer ces atermoiements.

Le choix par Siyaad de l'alphabet latin n'est peut-être pas sans lien avec l'appartenance de Shire Ahmed Jaama' au clan mareehaan, mais surtout, l'armée et la police somaliennes avaient commencé dès 1964, à utiliser cette transcription pour l'entraînement de leurs recrues³. Les caractères arabes étaient politiquement exclus afin de ne pas paraître céder aux *weedaad* et déplaire à Moscou. Quant à choisir la *'usmaaniya*, cela était hors de question de la part de celui qui avait un compte personnel à régler avec les Majeerteen et entendait avant tout briser leur «arrogance». L'attitude de Siyaad fut pragmatique et sa grande supériorité sur ses prédécesseurs résidait dans sa capacité à imposer sa décision. Sa façon de procéder en la matière est tout à fait emblématique du système de gouvernement personnel. L'adoption d'une écriture officielle du somali figurait parmi les objectifs du SRC dans la première charte de la révolution d'octobre 1969, mais la Commission de la Langue Nationale ne

¹ Sur ce point, voir LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 353, *A Modern History of Somalia*, pp. 115, 123, 158.

² Après le rapport de 1966, le premier ministre de l'époque 'Abdirisaaq Haaji Huseen, qui n'était pas fâché de prendre le contrepied de son prédécesseur 'Abdirashiid, était favorable aux caractères latins et paraissait décidé à aller de l'avant, mais il perdit son poste après l'élection présidentielle de juin 1967 ; cf. LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, p. 108-11.

³ LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, p. 107.

fut créée qu'en janvier 1971. Ce fut d'emblée une affaire d'Etat comme le ministre de l'éducation et membre du SRC, 'Abdirisaak Mahamuud Abokor, en février, et Siyaad Barre lui-même, en avril 1971, le rappelèrent aux membres de la Commission. Leur mandat fut strictement limité à la rédaction de manuels, grammaires et dictionnaires à l'exclusion de tout débat sur le mode de transcription. Comme le déclarait le président de la commission, Ahmed Ali Abokor : « Ses membres ont parfaitement compris que le choix ultime d'un mode de transcription relevait totalement du S.R.C. et les partisans de telle ou telle méthode ont été avertis de se garder de toute polémique sur les mérites respectifs des différentes orthographe, que cela soit en public ou en privé »¹.

Il est vrai, note Laitin, que ces travaux se déroulaient dans un climat politique alourdi par les purges successives de la junte militaire et que chacun, faisant grand cas des avertissements de Siyaad Barre, évita de relancer le débat sur la transcription, même en privé. Il pouvait paraître absurde de commencer à rédiger des manuels scolaires sans avoir choisi le mode de transcription ; en pratique, la Commission travaillait exclusivement avec les caractères latins. Siyaad avait bien sûr fait son choix depuis longtemps et toute cette mise en scène avait pour objectif de préparer la population à l'annonce de la décision, le 21 octobre 1972². Ni les membres de la Commission, que leur participation à ses travaux avait réduits au silence, ni vraisemblablement ceux du SRC n'avaient été mis au courant et l'effet de surprise joua à plein. La majorité de la population sut gré au Président d'avoir tranché une fois pour toute l'épineux problème. La Commission, au-delà de son utile et fastidieux travail de référence, avait

¹ Rapport de la commission sur la langue nationale, cité par LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, p. 118.

² Bien qu'il ait prétendu dans son discours du 21 octobre 1972, que l'adoption de l'alphabet latin ait été le fruit d'une « étude approfondie », que précisément la Commission avait été dissuadée de faire ; cf. extrait du discours dans LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, p. 120.

servi de leurre pour empêcher que la polémique n'enfle à nouveau. Par ailleurs, les *medaad* avaient été très clairement mis en garde, à plusieurs reprises, par des membres du SRC spécialement dépêchés auprès d'eux.

Le choix d'une écriture officielle du somali fut une triple réussite pour le régime Siyaad Barre. Au plan de la légitimation d'abord, la décision était populaire et l'habileté dont le chef de l'Etat a fait preuve fut tout autant appréciée. La charge symbolique et émotionnelle était considérable pour les Somaliens si fiers de leur culture, d'autant plus que cela touchait toutes les couches sociales et non plus seulement les élites urbaines et éduquées. En second lieu, l'adoption d'une transcription officielle rendait possible un programme d'alphabétisation de masse alors que les tentatives précédentes avaient toutes échoué parce qu'elles impliquaient l'effort supplémentaire d'apprentissage d'une langue étrangère.

Enfin, le somali devenu langue officielle du pays et langue de travail de l'administration, c'est toute la hiérarchie sociale qui se trouvait potentiellement bouleversée : depuis les années 1950, l'accès à la fonction publique et aux postes politiques de premier plan était de facto réservé à ceux qui maîtrisaient les langues des anciens colonisateurs. Un élite socio-politique s'était constituée sur une base linguistique dont le monopole allait être battu en brèche, qui ne pouvait espérer garder ses privilèges qu'en se recyclant en somali. Plus encore, une strate entièrement nouvelle de fonctionnaires allait être forgée en quelques années. Recrutés massivement dans le bush et non plus dans les classes urbaines, avec pour seul bagage l'école secondaire en somali, ces Mareehaan et Ogadeen, clans relativement moins urbanisés que les Hawiye ou les Majeerteen, constituèrent un large vivier pour la clientèle politique de Siyaad Barre dans l'appareil d'Etat, lui devant non seulement leur carrière mais leur existence. Ne parlant aucune langue étrangère ou fort mal, ils étaient imperméables aux idées venant du monde extérieur.

La dimension progressiste de la mesure dissimulait opportunément le parti que le Président allait en tirer. L'utilisation du somali dans l'administration dès janvier 1973 a été effectivement un puissant moyen, en complément des mesures de type directement politiques déjà évoquées ci-dessus, pour pousser sur la touche les hauts-fonctionnaires en place sous le régime civil, hostiles par conviction au nouveau régime. Dans cette même perspective, la suppression de l'enseignement des langues étrangères dans le secondaire revêtait une toute autre signification que la simple manifestation d'un nationalisme culturel¹. Tout comme le choix d'une écriture officielle du somali, elle s'inscrit dans une stratégie de plus long terme d'emprise profonde sur l'appareil d'Etat par le renouvellement de ses cadres, progressivement intégrés dans le réseau des dépendants du Prince. L'écriture du somali - après tout Siyaad aurait pu comme ses prédécesseurs se hâter de ne rien faire - levait la "barrière de classe" qui l'aurait empêché de modeler à sa guise la fonction publique. Le choix des caractères latins s'imposait de ce point de vue : cette transcription était immédiatement utilisable dans l'administration et l'enseignement, sans faire appel à un matériel particulier².

Si l'écriture du somali a pu avoir des effets bénéfiques en matière de justice sociale, ceux que nous évoquons nous paraissent plus essentiels sur le plan de l'analyse du mode personnel de gouvernement : que signifie d'ailleurs un accès théoriquement égal à la fonction publique quand les recrutements comme les carrières dépendent de la faveur du Prince ?

C'est donc fort habilement, sur la base d'une geste pacifique ostensible, que Siyaad Barre a bâti sa légitimité de nationaliste.

¹ Du point de vue de la propagande, elle correspond à un thème classique de l'anti-colonialisme : le risque de perte de l'identité nationale par l'adoption d'une langue étrangère comme medium de communication. Les membres du SRC comme le colonel Isma'il 'Ali Abokor ont enfoncé le clou : il n'était pas nécessaire de parler une langue étrangère pour être civilisé ; cf. LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, p. 133.

² LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, p. 120.

Contrairement aux politiciens du régime civil dont le discours était d'autant plus radical qu'eux-mêmes demeuraient impuissants à faire progresser la cause de l'unification, le nationalisme de Siyaad Barre apparut efficace, en ce qu'il exaltait à moindre coût la fierté nationale. Aujourd'hui encore, la campagne d'alphabétisation et l'adoption d'un alphabet officiel sont portés à son crédit comme des réalisations importantes par la plupart des Somaliens.

(3) L'invocation de l'histoire

Autre dimension de la valorisation de l'ego national, le passé somali fit l'objet d'une "réécriture" beaucoup plus systématique que dans les années 1960. Elle magnifiait un destin commun multiséculaire orienté vers cette fin ultime de la réunion de tous les territoires somali en un seul Etat. Dans ce but, les épopées des "combattants de la liberté" Ahmed Ibrahim Al-Ghazi et Mahamed 'Abdulle Hasaan, furent exhumées et présentées comme des manifestations d'un proto-nationalisme somali¹. Leur statues furent dressées en bonne place sur l'artère principale de la ville, via Makka Mukharama, et jusqu'à la fin des années 1980 nul ne pouvait mettre en doute en public ce dogme de l'histoire officielle.

Il s'agissait bien entendu d'une histoire reconstruite et largement biaisée : l'imam Ahmed Ibrahim Al-Ghazi (Ahmed *Gurey* pour les Somali) n'était pas, pour autant que l'on puisse le savoir, d'ethnie somali et si les troupes qu'il a menées jusqu'au lac Tana dans un *jihad* dévastateur contre l'Abyssinie chrétienne, comprenaient un large contingent de Somali, c'est le zèle religieux mais surtout la perspective d'un riche butin qui a motivé

¹ Aucune des thèses avancées n'était réellement nouvelle, puisque ces thèmes avaient déjà émergé dans les années 1950 (cf. LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 359) mais avec un succès mitigé parmi les intellectuels et les leaders politiques (cf. CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 557), ce qui est plus nouveau, c'est le rôle joué par la propagande pour mettre en musique une histoire officielle unique.

la participation de ces derniers. Pas plus Ifat que Awdal qui lui succéda, deux Etats centrés sur Harar et dirigés par la dynastie d'origine arabe des Walashma', n'étaient contrôlés par les pasteurs somali ; ceux-ci n'étaient que des tributaires et jouaient un rôle de supplétifs militaires¹.

D'ailleurs quand le sultan d'Awdal dut évacuer Harar en 1577, sous la pression militaire des Ethiopiens chrétiens, c'est dans l'oasis de Awssa, en pays afar qu'il se réfugia. Sans aller jusqu'à parler comme Mesfin Wolde Mariam, d'une «guerre civile» interne à l'empire éthiopien², il serait abusif de faire du *jihad* d'Ahmed Gurey la préfiguration des rivalités entre les Etats éthiopien et somalien contemporains. C'est avant tout la prolongation de l'affrontement pluri-séculaire entre royaumes chrétiens des hauts-plateaux et principautés musulmanes du piémont, commencé au XIV^{ème} sous l'impulsion des souverains héréditaires de Ifat, et dont un des enjeux était le contrôle du commerce longue distance entre la côte et l'intérieur³.

La révolte de Mahamed 'Abdulle Hasaan, de 1899 à 1920, a fait l'objet d'une manipulation similaire. Son image de leader anti-colonialiste prônant l'unification de tous les clans et résistant victorieusement aux forces du puissant Empire Britannique pendant vingt ans, est une construction idéologique qui fait l'impasse sur des pans entiers de la

¹ «Bien que les Somali aient eu une part importante à la conquête de l'Abyssinie au XVI^{ème} siècle, il n'est pas encore très clair dans quelle mesure ils faisaient partie de l'Etat musulman en dehors de cette période» ; LEWIS I.M., «The Somali Conquest of the Horn of Africa», pp. 223, 224.

² MESFIN WOLDE MARIAM, «The Background of the Ethio-Somalian Boundary Dispute», pp. 195-96.

³ HERSI Ali Abdirahman, «The Arab Factor in Somali History», pp. 136-138. 'Ali souligne, sur la base des chroniques arabes de l'époque, que Ahmed Gurey s'est d'abord employé à soumettre les pasteurs somali qui entouraient Awdal et à convertir par la force ceux qui, nombreux dans l'Ogaden et les environs de Harar, étaient demeurés païens. Cette précaution lui permit de disposer d'un large contingent de nomades somali pour son jihad.

réalité¹. Convaincu de sa mission sacrée, Mahamed 'Abdulle Hasaan a su jouer magistralement de la xénophobie teintée d'exclusivisme religieux des Somali. Son combat était au moins autant religieux que national, comme l'indique l'appel au *jihad* et le nom de derviches (*daarwishi*) que portaient ses partisans, alors qu'il n'avait pas de mot assez dur pour les coutumes proprement somali². C'est dans le cadre d'une confrérie soufie, la Saalihiya, et sur la base de thèmes religieux (observance de la sharia, puritanisme des mœurs et piété ostentatoire) qu'il construisit son entreprise politique. Le prétexte de sa déclaration de guerre à l'autorité britannique en 1899 lui fut fourni par la dénonciation du prétendu prosélytisme des missionnaires chrétiens dans le Somaliland. I.M. Lewis compare à juste titre le mouvement derviche au mahdisme soudanais³, même si 'Ina 'Abdulle Hasaan a revendiqué le titre de *sayyid* (descendant du prophète par sa fille Fatima) mais rejeté celui de *mahdi* (envoyé au sens prophétique).

Les méthodes violentes qu'il utilisait pour rallier les autres clans à son *jihad* contre les pouvoirs coloniaux, lui ont aliéné la majorité des Isaaq dans le Somaliland et des Hawiye en Somalia. Les militaires anglais n'étaient donc pas les seuls à stigmatiser le "Madmullah" et ils se sont appuyés pour le combattre sur les clan amis ("the Friendlies") qui ont fourni des troupes auxiliaires : Gadabuursi, Habar Awal, Arab, 'Idagalle et de larges sections des Habar Yuunis et des Habar Ja'lo. Le sultan des Warsangeli/Daarood, *Garaad* Mahamuud 'Ali Shirre, a lui aussi apporté son soutien politique et militaire à l'administration britannique dans sa lutte

¹ Il faut dire que les hagiographes somaliens ont été suivis dans cette voie par des chercheurs occidentaux que leur sympathie pour les Somali a conduit à magnifier le rôle de Mahamed 'Abdulle Hasaan ; par exemple, GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», pp. 16-17.

² LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, pp. 27-28, 95.

³ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 226.

contre les derviches¹. Le *baqar* des Majeerteen, 'Usmaan Mahamuud fit de même à plusieurs reprises. Les *tariqa* rivales, la Qadiriya et la Dandaraawiya, ont soutenu les autorités britanniques et leurs partisans ont combattu ceux de Mahamed 'Abdulle Hasaan². Enfin, c'est un parti militaire de Habar Awal qui lui porta le coup de grâce en Ogaden. Ce chef, arbitraire et cruel à l'égard de ses propres fidèles comme de ses adversaires, n'est jamais parvenu à fédérer l'ensemble des Somali - même dans le seul Somaliland - dans ce qui aurait pu ressembler de près ou de loin à une guerre de libération nationale. En dépit de son zèle prosélyte, de son habileté guerrière et de son talent de poète, le chef de la Saalihiya en Somalie a surtout recruté dans les clans de son père (Bah-Geri/Ogadeen/Daarood) et de sa mère (Dulbahante/Daarood).

La coopération fructueuse qu'il établit avec l'éphémère empereur musulman d'Ethiopie Lij Yasu (1913-1916) rapporta aux derviches des armes, des munitions et une aide appréciable pour la construction de la forteresse de Taleh. Par ailleurs, l'appel au *jihad* lancé par Lij Yasu en 1916 leur offrait l'occasion de renouer avec l'épopée de Ahmed Ibrahim Al-Ghazi. Mahamed 'Abdulle Hasaan alla jusqu'à revendiquer une parenté fictive avec Lij Yasu pour justifier leur alliance : les diatribes contre le colonialisme abyssin ne semblaient plus de mise quand l'empereur était musulman³.

L'anti-colonialisme du mouvement n'excluait pas les compromis avantageux. Ainsi, désireux de se tailler un fief patrimonial dans la péninsule somalienne, Mahamed 'Abdulle Hasaan signa en mars 1905 un traité avec l'Italie qui lui octroyait la vallée du Nugaal pour y créer une

¹ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 206.

² LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 97. Il faut dire qu'elles recrutèrent traditionnellement dans les clans qui étaient hostiles à celui du Saygid, le facteur clanique et le facteur religieux se renforçant mutuellement.

³ DRYSDALE John, *The Somali Dispute*, pp. 40-43.

principauté autonome, mais placée sous la protection théorique de la monarchie piémontaise. L'union contre les envahisseurs étrangers passa alors au second plan. Attribuer à posteriori la paternité du nationalisme somalien contemporain au "Madmullah", revient à porter un jugement politique et non historiographique ; c'est précisément ce que firent les "intellectuels organiques" du régime Siyaad Barre.

L'historiographie sélective officielle mettait ainsi en vedette des clans daarood dont Siyaad recherchait le soutien : Mareehaan et Harti dans le premier cas¹, Ogadeen et Dulbahante dans le second. Sur la base d'une homonymie entre l'imam d'Awdal et un "ancien" mareehaan rallié à sa cause, il était même suggéré que Ahmed Gurey appartenait à ce dernier clan. Les thuriféraires du président somalien faisaient ouvertement le rapprochement entre le chef de guerre de 1977 et celui de 1527, luttant tous deux contre l'ennemi héréditaire du peuple somalien.

A la recherche d'un modèle justifiant par le devoir patriotique le recours à une domination autoritaire, Siyaad Barre trouvait par ailleurs dans le révolté de Taleh, auquel il était indirectement apparenté par sa mère, une référence utile : comme son illustre précurseur², Siyaad se portait au secours des frères ogadeen victimes de l'arbitraire éthiopien. Dans les deux cas, l'autoritarisme exacerbé trouvait sa justification dans l'ampleur de la tâche historique à accomplir. Comment la domination

¹ Selon le *Futuh al-Habasha* de Shihab ad-Din, les Mareehaan ont pris une part importante au jihad de Ahmed Gurey ; cf. LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 163. Les autres clans impliqués étaient les Geri, Yabarre et Bartire, tous trois Daarood, des Dir et des Habar Magadle/Isaaq ; cf. LEWIS I.M., «The Somali Conquest of the Horn of Africa», p. 223.

² Les opérations militaires de Mahamed 'Abdulle Hasaan ont débuté contre les Ethiopiens. A l'appel des anciens du clan Mahamed Subeer, les derviches ont attaqué en mars 1900 la garnison de Jigjiga et repris le bétail volé aux nomades par les militaires éthiopiens dont c'était la façon habituelle de se ravitailler. Le leader de la Salhiya entendait également venger le pillage par les Ethiopiens de plusieurs ermitages soufi en Ogaden et la profanation de la tombe de Sheekh 'Abdurahmaan Seyla'i, vénéré comme un saint par la branche nordiste de la Qadiriya. Cf. LAITIN D.D., SAMATAR Saïd S., op. cit., pp 55-57.

personnelle de Siyaad ne trouverait-elle pas une stimulante inspiration dans le "madmullah" qui pour n'être ni fou ni mullah, n'en avait pas moins poussé très loin l'arbitraire sanglant ? En effet, le calife de la Saalihiya pour la Somalie - ensuite désavoué par le fondateur de la confrérie - pouvait faire massacrer un lignage élémentaire (hommes, femmes, enfants et animaux) en raison d'un mauvais rêve, en prononçant des formules apparemment anodines : « ils ont mal fait », ou bien « ôtez-les de ma vue »¹. A cet égard, Siyaad n'eut rien à envier à son modèle.

Ahmed *Gurey* et Mahamed 'Abdulle Hasaan sont en définitive les seules figures historiques prestigieuses que Siyaad Barre pouvait invoquer pour donner à sa domination personnelle un fondement traditionnel². La ressource "nationalisme" était mise au service de la construction de l'image du chef de l'Etat, lequel prenait symboliquement place dans la succession des héros somali. L'association entre Siyaad Barre et ces deux figures historiques fut si étroite dans l'esprit populaire, qu'après la chute du régime le 27 janvier 1991, les deux statues de bronze déjà évoquées furent mises à bas par les insurgés³.

En réalité, la légitimation par l'histoire s'est révélée à double tranchant : la comparaison entre Mahamed Siyaad et les héros du passé ne

¹ SHEIK-ABDI Abdi, *Divine Madness : Mohammed Abdulle Hassan (1856-1920)*, pp. 50, 204 ; JARDINE Douglas, *The Mad Mullah of Somaliland*, pp. 51-52 ; DRAKE-BROCKMAN, *British Somaliland*, pp. 175-181.

² Rien ne prouve que cette manipulation ait été efficace à l'égard des premiers intéressés. Ainsi des anciens du reer 'Ali Gerri, le plus fidèle soutien de Mahamed 'Abdulle Hasaan pendant la guerre contre les Anglais, lors d'un entretien à Las Anod en janvier 1993, récusaient tout rapprochement entre l'épopée du Sayyid et le régime Siyaad Barre et excluaient que les Dulbahante aient pu être dupes d'une propagande si grossière. Paradoxalement, ce sont les autres clans qui ont le mieux adhéré à ce thème, car ils percevaient déjà Mahamed 'Abdulle comme un symbole de l'arrogance daarood.

³ Essentiellement hawiye, ceux-ci se sont livrés à une féroce chasse aux Daarood et aux symboles daarood. De plus, le bronze des statues a été promptement récupéré par des pillards et revendu hors du pays par des commerçants. La motivation économique a peut-être joué autant que le geste politique.

pouvait que tourner au désavantage du premier après la honteuse retraite de 1978 en Ogaden. Si son destin de sauveur de la nation se déroba, comment le président somalien allait-il pouvoir justifier plus longtemps sa domination personnelle ?

Section III- Le patronage soviétique, une ressource externe

Rien ne prédisposait le général au passé pro-italien et au profil d'auxiliaire militaire colonial à embrasser la cause du socialisme, et encore moins l'idéologie marxiste-léniniste. «L'option socialiste somalienne» fut pourtant une composante déterminante de la régulation politique pendant les huit premières années du régime.

Pour l'entrepreneur politique Siyaad Barre, l'idéologie est d'abord une ressource à exploiter aux fins de sa légitimation, quitte à devoir concilier les contraires (par exemple, marxisme-léninisme et islam) et s'adapter aux contraintes du moment ; mais c'est aussi un "gage" dans le cadre de la relation d'échange politique entre la Somalie et son patron soviétique.

§1- L'URSS comme "Etat-patron"¹

Pour parvenir à ses fins proclamées (redresser l'Etat et développer l'économie) ou secrètes (développer l'armée pour survivre au pouvoir et étendre son domaine à l'Ogaden éthiopien), Siyaad Barre ne pouvait se contenter des ressources limitées offertes par l'un des pays les plus pauvres du monde. Il se mit donc en quête d'un patron extérieur disposé à soutenir politiquement, financièrement et matériellement la Somalie. A bien des égards, cela ne pouvait être que l'URSS.

¹ BADIE Bertrand, *L'Etat importé : L'occidentalisation de l'ordre politique*, pp. 36 et suivantes. Badie transpose avec bonheur l'analyse de la relation de clientèle de l'ordre interne dans la société internationale. Cela lui permet de saisir de façon plus convaincante le phénomène de la dépendance politique, y compris sa réciprocité partielle.

(A) Les circonstances de l'alliance

Dès novembre 1969, son choix se porta naturellement vers l'URSS pour trois raisons. En premier lieu, le gouvernement 'Igaal avait l'oreille - et l'argent¹ - des Etats-Unis, lesquels ne pouvaient que prendre ombrage de son renversement violent et être hostiles à un régime dirigé de surcroît par un officier dont ils se méfiaient. Le légaliste Mahamed Abshir Muuse ou son adjoint et successeur Koorshel auraient peut-être été reçus différemment.

En second lieu, l'armée somalienne était formée et équipée depuis six ans déjà par l'Armée Rouge, une aide que seule l'URSS était disposée à fournir à un tel niveau. Le rapprochement somalien avec l'URSS au début des années 1960 avait résulté indirectement du poids dont les passions nationalistes pesaient dans la vie politique du régime parlementaire. Sous la pression de son opposition nationaliste et progressiste, le gouvernement de 'Abdirashiid 'Ali Shermaarke, conscient du conflit larvé avec l'Ethiopie depuis l'indépendance et de l'infériorité militaire somalienne², avait accepté en novembre 1963 l'offre soviétique d'équiper et entraîner une armée de dix-mille hommes.

Cette décision ne trahissait aucune espèce de sympathie de Shermaarke pour le communisme soviétique, elle résultait du refus des

¹Par son alliance avec les dissidents daarood de la SYL Mahamed Ibraahim 'Igaal a assuré l'élection de 'Abdirashiid 'Ali Shermaarke au poste de président de la république en juin 1967, au terme du mandat de Aadan 'Abdulle. 'Igaal a reçu, semble-t-il, de la CIA quelques milliers de dollars pour convaincre les députés les plus hésitants ; cf. MORRIS Roger, MAUZY Richard, «Following the Scenario : Reflections on Five Case Histories in the Mode and Aftermath of CIA Intervention» ; HASSAN Mohamoud, «Status of Human Rights in Somalia», p. 4. Les Américains demandaient au futur premier ministre, en échange de ce soutien, une nouvelle attitude à l'égard des voisins de la Somalie, notamment l'Ethiopie, client privilégié des Etats-Unis dans cette région du monde. 'Igaal s'est consacré sur le champ à cette politique régionale de détente.

² 4 000 hommes, toutes unités confondues, contre 36 000 - y compris la garde impériale - dans l'armée éthiopienne ; la seule à compter une escadrille d'avions de combat et un régiment d'infanterie mécanisée ; CASTAGNO Alphonso A., «The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future», p. 187.

Occidentaux de financer l'effort militaire somalien : l'offre soviétique aurait été faite la première fois en mai 1961 et après deux ans d'intenses marchandages avec l'Ouest, les Somaliens ont choisi le plus offrant. Cette aide militaire s'est élevée à 35 Mn \$ (dix fois le montant du budget de défense somalien de 1964) contre 10 Mn \$ pour l'offre occidentale, et comportait des chars T-34 et un escadron de MiG-15 et MiG-17. En 1966, deux-cent-cinquante conseillers militaires soviétiques encadraient l'armée et six-cent cadets suivaient une formation en URSS¹. Il s'agissait à l'époque de la plus importante aide soviétique per capita à un pays africain.

Au début des années 1970, la donne géopolitique n'avait pas fondamentalement changé par rapport au début de la décennie précédente. Les Etats-Unis ayant fait de l'Ethiopie leur principal client dans la région², garantissaient son intégrité territoriale et s'opposaient donc aux revendications somaliennes sur l'Ogaden et le Hawd.

Les impératifs géo-stratégiques et l'entreprise politique personnelle de Siyaad Barre commandaient donc une alliance étroite de la Somalie avec l'URSS, mais celle-ci n'obéissait pas à un déterminisme à ce point absolu qu'il éliminât toute possibilité de marchandage, toute marge de manoeuvre. Plus de quatre années se sont écoulées entre le coup d'Etat et le traité

¹ Cf. Robert G. PATMAN, *The Soviet Union in the Horn of Africa : The diplomacy of intervention and disengagement*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 49. L'ancien ambassadeur américain en Somalie de 1963 à 1965, Horace G. Torbert Jr., estimait lui l'offre soviétique à 32 Mn \$ pour équiper 20 000 hommes ; cité dans Peter J. SCHRAEDER, *Speaking with Many Voices : Incrementalism, Crisis & Change in U.S. Intervention in Africa during the Post-World War II Period*, thèse de doctorat de science politique, inédite, Columbia, Université de Caroline du Sud, 1990, p. 259.

² Dans un accord de mai 1953, l'Ethiopie attribuait aux Etats-Unis, en location pour vingt-cinq ans, la base militaire et station de communication de Kagnew en Erythrée, qui constituait un maillon décisif du réseau américain mondial de communications militaires. En échange, l'Ethiopie obtint une aide militaire et économique substantielle, qui fut encore accrue en 1960, après le voyage de Haïlé Sélassié à Moscou ; cf. PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 36-37,

d'amitié et de coopération de juillet 1974, pendant lesquelles les deux partenaires s'appriivoisèrent mutuellement.

L'attitude de Siyaad Barre fut fondamentalement pragmatique, voire utilitariste, comme le révèle ce passage d'un discours prononcé peu après l'annonce de l'adhésion au socialisme : «Nous devons avancer dans la réalisation des principes du socialisme, mais nous ne devons le faire qu'après les avoir intégralement assimilés. Si le socialisme n'a rien à nous apporter, alors nous devons le rejeter et prendre autre chose à la place. Mais s'il est utile, nous devons l'adopter»¹.

Si l'on substitue le terme URSS à celui de socialisme - une équivalence automatique dans l'esprit de Siyaad et de la plupart des Somali - le message est on ne peut plus clair. D'ailleurs Siyaad ne se privait pas de dire à ses interlocuteurs, par l'intermédiaire de la *Frayda*, que la relation entre les deux pays devait fonctionner dans les deux sens². Il s'agissait d'échange politique et non de satellisation, comme les soviétologues ont souvent eu tendance à le croire³.

La rapidité avec laquelle s'effectua le rapprochement soviéto-somalien a convaincu à l'époque nombre d'analystes que le coup d'Etat du 21 octobre était téléguidé par l'URSS ou, à défaut, qu'elle en avait secondé les préparatifs. Gary Payton, tout en soulignant qu'il ne faut pas faire des militaires somaliens des marionnettes, la situation locale étant un élément déterminant dans leur initiative, ni surévaluer les capacités de subversion du KGB, a avancé l'hypothèse d'une complicité active des Soviétiques. Ces derniers auraient été motivés exclusivement par des considérations stratégiques : «Selon moi, l'idéologie ne joue aucun rôle ;

¹ Discours intitulé «The Teacher in Society», prononcé le 30 octobre 1970, publié dans *My Country and My People*, p. 166.

² PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 99.

³ Par exemple, CROZIER Brian, «The Soviet Presence in Somalia», *Conflict Studies*, 54, février 1975, pp. 3-19.

toute explication par l'esprit de commune adhésion au marxisme qui lierait le Grand et le Petit est dépourvue de sens. Le jeu politique des grandes puissances était le fondement essentiel de l'attitude complice de l'URSS à l'égard du coup d'Etat somalien»¹.

Avec la fermeture du Canal de Suez en juin 1967, l'une des trois routes qui permettait à l'URSS d'acheminer un flux constant d'armes au Nord-Vietnam passait au large des côtes somaliennes. En 1969, les deux autres routes possibles étaient menacées du fait des actions conjuguées des Etats-Unis et de la Chine², le troisième axe traversant l'océan Indien devenait donc vital : c'est de lui que dépendait la poursuite de la stratégie d'expansion soviétique en Asie du Sud-Est. Il était logique que l'URSS cherche à obtenir des droits d'accès maritimes voire des bases navales dans cette partie de l'océan Indien. Le choix de la marine de guerre se fixa sur les ports de Mogadiscio, visité en avril 1968 par une unité de la flotte soviétique du Pacifique - une première dans l'océan Indien - et Berbera, où l'URSS avait déjà installé des équipements pour la pêche hauturière³.

Or la politique extérieure de Mahamed Ibrahim 'Igaal subissait à la même époque une inflexion pro-occidentale - ou perçue comme telle à Moscou⁴ - qu'illustraient le rétablissement des relations diplomatiques avec le Royaume-Uni en décembre 1967, puis la réception chaleureuse de

¹ PAYTON Gary D., «The Somali Coup of 1969 : the Case for Soviet Complicity», p. 508. Et non pas le fondement du coup d'Etat lui-même comme Patman le lui fait dire. Payton est d'entrée de jeu très clair : «Les Soviétiques n'ont pas organisé le putsch d'Octobre», *op. cit.*, p. 493.

² Les Etats-Unis bombardèrent en mars 1969 les sanctuaires du Vietcong et des Khmers Rouges au Cambodge. Au même moment des escarmouches éclatèrent sur la frontière sino-soviétique du fleuve Ussuri, dans un contexte de rapprochement sino-américain. La route de la mer de Chine n'était plus sûre pour les convois maritimes soviétiques tandis que celle qui traversait le territoire de la République Populaire était fermée par les autorités chinoises. Cf. PAYTON Gary D., *op. cit.*, pp. 495-98 ; PATMAN Robert G., «The Soviet Union in the Horn of Africa», pp. 68-9.

³ Ces visites de la flotte font également partie intégrante de la diplomatie soviétique à l'égard des pays riverains de l'océan Indien ; cf. PATMAN Robert G., *op. cit.*, p. 82.

⁴ PATMAN Robert G., *op. cit.*, pp. 89-90.

'Igaal aux Etats-Unis en mars 1968 qui suivait la visite du Vice-Président Hubert Humphrey à Mogadiscio en janvier de la même année. Cependant, l'événement décisif pour Moscou fut l'interdiction faite en septembre 1969 aux cargos portant le pavillon de complaisance de la Somalie (officiellement neutre dans le conflit) de livrer des vivres et du fuel au Vietnam du Nord. Les Etats-Unis avaient menacé de mettre fin à leur aide économique et technique (70 Mn \$ depuis 1954), un élément que la Somalie si dépendante à l'égard de l'étranger ne pouvait se permettre de négliger, au moment où 'Igaal entendait engranger les dividendes de sa politique régionale. Dès lors, les intérêts soviétiques et ceux des militaires voulant renverser 'Igaal étaient indiscutablement convergents.

Avec trois-cents conseillers militaires présents en Somalie en 1969¹, les Soviétiques ne pouvaient certes ignorer ce qui se tramait dans l'armée. Ont-ils fait plus que d'encourager verbalement leurs collègues somaliens ? Selon Payton, l'URSS a délibérément changé d'attitude à l'égard du gouvernement 'Igaal, en lui refusant en juin les rééchelonnements et annulations de dettes dont le principe avait été pourtant arrêté en août 1968 (lors de la signature d'un nouvel accord de coopération économique), puis en provoquant l'annulation d'une visite d'Etat à Moscou de 'Igaal et Shermaarke en juillet. Il s'agissait d'éroder un peu plus la crédibilité du gouvernement aux yeux de la population, dans un contexte politique intérieur très tendu. Que les Soviétiques aient accordé spontanément au nouveau régime, dès décembre 1969, ce qu'ils avaient refusé au cabinet 'Igaal quelques mois auparavant donne du poids à cette interprétation des faits².

Ces gestes d'accompagnement ne prouvent pas cependant qu'il y ait eu une entente en bonne et due forme entre les putschistes et les services

¹ CROZIER Brian, «The Soviet Presence in Somalia», pp. 3-19. Selon Patman ils n'étaient que 190, cf. PATMAN R., op. cit., p. 95.

² PAYTON Gary D., «The Somali Coup of 1969 : the Case for Soviet Complicity», pp. 504-8.

secrets soviétiques (qu'il s'agisse du GRU ou du KGB). Siyaad Barre n'était vraisemblablement pas le candidat de l'URSS, il n'était pas jugé assez fiable (il n'avait jamais suivi de stage de formation en URSS), alors que plusieurs colonels et lieutenant-colonels endoctrinés à Moscou pouvaient faire l'affaire, or la plupart d'entre eux n'appartenaient pas à la faction qui l'emporta et ne furent pas cooptés dans le SRC. Ce putsch n'était donc pas l'oeuvre des Soviétiques et leur soutien préalable apparaissait nullement indispensable pour son succès matériel, compte tenu du caractère très limité des opérations militaires. Cependant, dans la mesure où leur intérêt nécessitait un changement de régime, l'absence d'accointances idéologiques n'empêcha pas un rapprochement rapide avec la junte. Certains membres du complot, tels Mahamed 'Ali Samatar, étaient certainement au sein de l'armée somalienne des correspondants des services soviétiques, ce qui a facilité une prise de contact rapide après le putsch.

(B) Les rétributions de "l'Etat-client"

Si l'URSS n'a pas joué de rôle décisif dans le coup d'Etat, elle contribua en revanche de façon déterminante à la consolidation du pouvoir de Mahamed Siyaad Barre. Plusieurs actes de solidarité attestèrent dès le lendemain du putsch les intentions du Kremlin, autrement que par de bonnes paroles dans la *Pravda*. Du 26 novembre au 12 décembre, une escadre de la marine soviétique fit longuement escale dans les ports de Mogadiscio et Berbera et ses officiers prirent contact avec les membres du SRC. Dès le 2 décembre une équipe d'économistes débarqua dans la capitale somalienne et proposa une assistance économique en plus de l'aménagement de la dette¹. Comme le note Patman, la promptitude de la réaction soviétique ne pouvait que faire une impression favorable sur l'opinion somalienne.

¹ *J.C.R.* 1969-70, B179.

Puis l'URSS apporta son aide dans le domaine du renseignement pour déjouer deux tentatives de «putschs contre-révolutionnaires». Le premier de ces "complots" était en fait l'habillage de propagande de la purge de Koorshel en avril 1970, que nous évoquerons plus en détail dans le chapitre II. En signe de solidarité, la marine de guerre soviétique prolonga une visite protocolaire qui avait lieu au même moment dans le port de Mogadiscio¹. En épousant la thèse officielle somalienne, les dirigeants soviétiques ont aidé Siyaad Barre à occulter la lutte pour le pouvoir dont il sortit vainqueur. La seconde tentative séditeuse n'est mentionnée que dans les sources soviétiques citées par Patman². Des conseillers russes participaient déjà à la formation de l'appareil de sécurité qui devint un pilier du régime. L'URSS apporta son soutien massif dès 1970 : une aide totale de 80 Mln de \$ (dont 40 Mln pour l'armée), le quatrième rang en Afrique pour le montant des crédits soviétiques et le premier par habitant. Le nombre de coopérants soviétiques s'élevait dès la fin de l'année à neuf-cent, dont trois-cent conseillers militaires³.

En échange, Siyaad Barre donna quelques gages, notamment dans ses discours (voir la section suivante), mais aussi par des gestes plus concrets : sur le plan intérieur, par la nationalisation des compagnies étrangères en mai 1970, mais surtout en politique étrangère avec l'expulsion des volontaires du Peace Corps en décembre 1969 accusés d'espionner pour le compte de la CIA, celle d'une partie du personnel de l'ambassade américaine en mai 1970, l'annulation de la décision de septembre 1969 sur l'usage du pavillon de complaisance somalien dans le commerce avec le Nord-Vietnam et enfin, l'établissement de relations diplomatiques avec la RDA, le Nord-Vietnam et la Corée du Nord. La pratique du nouveau pouvoir était ainsi beaucoup plus pro-soviétique que ne le laissaient attendre les

¹ PATMAN Robert G., op. cit., p. 84.

² PATMAN Robert G., op. cit., p. 94.

³ PATMAN Robert G., op. cit., p. 95.

objectifs de politique étrangère affichés dans la première Charte de la Révolution¹ : la distinction entre le non-alignement classique prôné par le régime civil et ce que la charte du SRC appelait «non-alignement constructif» - i.e. engagé dans un combat contre l'impérialisme et l'injustice, paraissait initialement relever de la casuistique ; elle a pris son véritable sens avec l'alliance soviétique.

La décision américaine du 1^{er} juin 1970, de suspendre toute coopération avec la Somalie était la réponse logique à ces mesures, mais Siyaad spéculait que le patronage soviétique allait lui apporter bien plus que ce qu'il perdait de ce côté. C'est donc avec certaines assurances sur le caractère équilibré de l'échange que le président du SRC franchit une nouvelle étape de la relation, en annonçant le 21 octobre 1970, l'adhésion de son pays au «socialisme scientifique».

L'aide soviétique s'accrut encore après la visite à Mogadiscio du Maréchal Grechko, ministre soviétique de la Défense, en février 1972 et surtout la signature d'un traité d'amitié et de coopération entre les deux pays en 1974 : la Somalie reçut pour 260 Mn \$ d'armements modernes entre 1973 et 1977. De 1974 à 1977, mille-sept-cent-vingt-cinq stagiaires (officiers et sous-officiers) séjournèrent en URSS pour des durées variables et trois-mille-six-cent conseillers soviétiques encadraient en permanence l'armée³.

¹ Wolczyk souligne la grande continuité entre les principes affichés (non-alignement, coexistence pacifique et anti-colonialisme) et la politique poursuivie sous le régime civil, à l'exception peut-être des initiatives prises par l'gaal pour se rapprocher des pays occidentaux ; WOLCZYK Andrzej, «Il "socialismo" somalo : un'industria per il potere», *Concretezza*, p. 25. Markakis remarque le manque de relief des proclamations initiales : lutte contre la corruption, dénonciation du "tribalisme", justice sociale, nationalisme... Ce n'est rien d'autre que la rhétorique habituelle des coups d'Etat militaires ; cf. MARKAKIS John, «Radical Military Regimes in the Horn of Africa», pp. 21-22.

² U.S. ARMS CONTROL AND DISARMAMENT AGENCY, *World Military Expenditures and Arms Transfers, 1969-1978*, p. 150.

³ CROZIER Brian, «The Soviet Presence in Somalia», pp. 4-8.

Si l'alliance avec l'URSS était destinée à procurer à Siyaad Barre l'instrument d'une politique expansionniste future, sur le plan interne, l'accroissement de 83 % des effectifs de l'armée - dont 30 % entre 1974 et 1976¹ - et la modernisation de son armement² constituaient également des ressources politiques précieuses. Cela permettait de conserver le soutien des cadres de l'armée qui avaient soutenu le coup d'Etat sans être cooptés ensuite dans le premier cercle du pouvoir, et donc sans les rétributions afférentes. Accroître la taille de l'armée, c'était également détenir une ressource de patronage, via le recrutement des officiers, un statut social très enviable dans ce régime, au point qu'entrer dans une académie militaire dans les années 1970 apparaissait comme la voie royale de la promotion sociale, de l'accession à l'élite dirigeante³. C'était enfin, donner satisfaction à la frange belliqueuse de l'opinion nationaliste, pour laquelle le renforcement de la puissance de feu somalienne face à une Ethiopie mieux armée était une priorité absolue.

§ 2- Un client indocile

Aussi loin qu'il parut engagé avec l'URSS, Siyaad ne se résignait pas pour autant à jouer les satellites de la périphérie éloignée du système communiste : son désir était de jouer alternativement des deux grandes puissances, afin de ne dépendre totalement d'aucune. D'ailleurs ce sont les Etats-Unis qui ont coupé les ponts avec son régime et non l'inverse, et il ne se priva pas de leur envoyer des signaux de sa bonne volonté, tel cet appel du pied en 1971, dans une revue américaine que le président somalien savait être lue au département d'Etat : «Je veux souligner que le

¹ Vingt-deux-mille hommes en 1976 contre douze-mille en 1969, *A.C.R.* 1970-71, B 162 ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 102-103, 184.

² HASSAN Mohamoud, «Status of Human Rights in Somalia», p. 4.

³ Dans les années 1970, beaucoup de jeunes hommes ambitieux passaient par l'académie militaire sans avoir de vocation particulière, y compris ceux qui rêvaient de renverser Siyaad Barre ; source : entretiens.

socialisme en Somalie n'a pas pour objectif d'éliminer toute propriété privée. L'entreprise privée et les investissements étrangers sont toujours les bienvenus, pour autant qu'ils soient en accord avec nos plans de développement et qu'ils contribuent à l'intérêt national»¹.

Bien sûr, Siyaad ne se faisait pas d'illusion sur la séduction qu'il exerçait sur les capitalistes occidentaux, mais son objectif était davantage le rétablissement de l'aide américaine : «En ce qui concerne l'aide étrangère, j'ai répété à plusieurs reprises que nous acceptons toute aide qui ne compromet pas notre indépendance. (...) Nous ne nourrissons aucune hostilité à l'égard des Etats-Unis»².

La continuité de cette attitude est tout à fait frappante puisque 'Umar Arteh Ghalib la réitéra à peu près dans les mêmes termes fin 1976, quelques mois seulement après la formation d'un parti unique marxiste-léniniste somalien, alors même que l'alliance avec l'URSS était à son zénith³. En 1974, le gouvernement somalien avait offert aux Etats-Unis des facilités militaires navales dans ses ports, au nom du «non-alignement».

La réalité des bonnes dispositions du président somalien à l'égard des Etats-Unis fut également illustrée par la "crise des missiles" au mois de juillet 1975 : une délégation de parlementaires américains se rendit à Berbera, à l'invitation de Siyaad Barre, pour constater de visu, l'absence d'installations de lancement de missiles intercontinentaux. Elle fut empêchée de visiter la partie secrète de la base par les militaires soviétiques, ce qui provoqua un vif incident entre Moscou et Mogadiscio. Outre qu'elle lui donnait, au plan interne, une image de nationaliste intransigeant (nonobstant le fait que les ordres du Président furent ouvertement violés mais ce détail resta ignoré du public somalien), cette affaire était pour Siyaad le moyen à la fois de faire monter la mise du côté

¹ CASTAGNO Alphonso A., «Somalia's President talks to A. A Castagno», p. 24.

² CASTAGNO Alphonso A., «Somalia's President talks to A. A Castagno», p. 25.

³ HUGHES Anthony J., «Somalia's Socialist Road», p. 44.

soviétique et d'indiquer aux Américains sa disponibilité pour des relations plus cordiales¹. Il ne s'agissait donc pas de concessions circonstanciées faites lorsque le régime se sentait encore faible, ni de l'expression des contradictions idéologiques au sein du SRC, mais d'une volonté somalienne de contrebalancer l'encombrante présence russe.

De fait, les pays de la CEE, notamment l'Italie, demeuraient des partenaires commerciaux de premier plan. L'aide italienne (bourses, enseignement supérieur, aide technique notamment à la culture des bananes) reprit dès 1971². C'est pourquoi, dans un premier temps, la politique des nationalisations n'a frappé que quelques grandes entreprises industrielles, ménageant les intérêts économiques de la communauté italienne locale³. L'Italie a très vite été rétablie dans le rôle qui était le sien dans les années 1960, de partenaire économique privilégié⁴.

Siyaad Barre entendait également signifier aux Soviétiques qu'il ne se sentait pas prisonnier de l'alliance qu'il avait établie avec eux : « [Notre socialisme] n'a rien à voir avec être pro-occidental ou pro-soviétique ; nous sommes seulement pro-Somalie. (...) Le conflit idéologique entre grandes puissances, devrais-je ajouter, n'a rien à voir avec nos problèmes. (...) Nous ne voyons pas [l'aide militaire soviétique] comme quelque chose qui compromettrait notre indépendance, mais seulement comme un moyen d'assurer notre sécurité »⁵.

¹ Ce dernier objectif fut partiellement atteint, puisque le sénateur Bartlett, chef de la délégation, recommanda à son retour d'accroître l'aide humanitaire en faveur de la Somalie. Sur l'incident, PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 187-88.

² Dans les pays où la Somalie n'avait pas de représentation consulaire, c'est l'ambassade italienne qui délivrait au milieu des années 1970 les visas pour le compte de la République Démocratique de Somalie, et non un pays arabe ou du bloc soviétique ; cf. HUGHES Anthony J., « Somalia's Socialist Road », p. 42.

³ WOLCZYK Andrzej, « Il "socialismo" somalo : un'industria per il potere », *Concretezza*, p. 26.

⁴ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 124.

⁵ CASTAGNO Alphonso A., « Somalia's President talks to A. A. Castagno », p. 25.

En 1974, l'année où il signa un traité d'amitié et de coopération avec son protecteur, le président somalien fit adhérer son pays à la Ligue des Etats Arabes dominée par les monarchies pétrolières du Golfe Persique et une Egypte en rupture de ban avec l'URSS. Il s'agissait pour Siyaad Barre de ne pas négliger une importante source d'aide financière, tout en exerçant une pression sur Moscou pour l'inciter à accroître ses propres engagements.

L'aide apportée par la République Populaire de Chine, essentiellement civile, a rempli les mêmes fonctions. En outre, portant sur des projets clairement identifiable et exécutés avec célérité et efficacité¹, l'aide chinoise était populaire, au contraire de l'action des coopérants soviétiques. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1975 que l'aide soviétique a dépassé en valeur celle de sa soeur ennemie socialiste.

Section IV- Le «socialisme scientifique» au plan interne

L'aide économique² et militaire était certainement le premier objectif poursuivi par Siyaad Barre lorsqu'il adopta l'URSS comme patron international. Pour ce faire, le mimétisme idéologique était certes utile mais nullement indispensable car les experts soviétiques étaient sans illusion sur la possibilité de transposer le modèle soviétique en Afrique et à fortiori dans un pays où le développement des forces productives était objectivement limité³.

Au-delà du gage de loyauté donné à bon compte aux dirigeants soviétiques, l'idéologie marxiste-léniniste était, vis-à-vis des Somaliens

¹ La Chine a construit à Mogadiscio le Palais du Peuple (parlement), le Théâtre National, un vaste stade de sport, un hôpital, une route d'intérêt vital entre Beled Weyne et Galka'yo, l'adduction d'eau de Hargeisa et un programme de creusement de puits pour les nomades en milieu rural.

² Sur l'aide économique soviétique ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 125-26.

³ Sur l'évaluation du "socialisme" somalien dans les sources soviétiques ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 125-36.

eux-mêmes, productrice d'effets tangibles pour la domination de Mahamed Siyaad Barre : légitimation du régime auprès de certains secteurs d'une part ; justification du contrôle politique renforcé des populations et de la capture de l'économie par l'Etat et donc ses dirigeants d'autre part.

§ 1 - Le mythe de la « Révolution d'Octobre »

Le maquillage du putsch militaire de Siyaad Barre en révolution socialiste, en dépit de l'invéraisemblance sociologique d'une grille de lecture marxiste de l'événement, visait à la fois à donner un image présentable du régime à l'Est, mais aussi à conforter ses soutiens internes.

(A) L'introuvable prolétariat

En l'absence des transformations économiques radicales que la colonisation avait enclenchées ailleurs en Afrique, le processus de formation des classes sociales était à peine amorcé dans les années 1950-60¹. Les planteurs italiens n'avaient jamais été très nombreux au Sud² et les Somaliens engagés dans cette activité dans les années 1960 étaient souvent des entrepreneurs politiques ou des hommes d'affaires ayant acheté une ferme. En 1969, l'accumulation du capital dans ce secteur était encore trop limitée pour que l'on puisse parler d'une véritable bourgeoisie agraire.

En dehors de l'économie de plantation dans les vallées des fleuves Jubba et Shebelle, l'occupation européenne n'avait guère modifié l'organisation sociale segmentaire et l'économie pastorale qui la fonde. L'administration européenne n'a été pleinement étendue à l'ensemble du

¹ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 267.

² La communauté italienne était en déclin dans les années 1950 avec 4 400 personnes en 1957 contre 8 000 en 1941. Elle n'avait pas dépassé 10 000 personnes au plus fort de la colonisation agricole et ce chiffre comprenait les nombreux fonctionnaires d'une administration fasciste qui préférait confier les postes subalternes à des "petits blancs" plutôt qu'à des indigènes.

territoire qu'après la deuxième guerre mondiale¹. Les pasteurs nomades ou les agro-pasteurs des régions mieux arrosées, pratiquant la culture saisonnière sous pluie, étaient encore largement majoritaires à l'aube des années 1970². Ces producteurs ne dépendant pas pour leur subsistance du marché et des revenus monétaires que celui-ci procure, relevaient d'un mode de production - pour reprendre les catégories marxistes - pré-capitaliste. De fait, la sphère du capitalisme moderne restait limitée au négoce, dans une économie dépourvue de ressources minières et où la culture des bananes pour l'exportation n'atteignait que des tonnages modestes.

Edward Alpers a certes suggéré que le boom économique de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle dans le Bénadir³ avait fait naître un

¹ Les nomades de l'hinterland du Bénadir n'avaient pas vu d'hommes blancs résider à demeure avant la fin des années 1920. A la même période, il n'y avait pas plus de cinquante fonctionnaires britanniques pour administrer le protectorat du Somaliland ; GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», p. 19. Au milieu des années 1950, le nombre de Blancs n'excédait pas 50 dans les deux régions les plus septentrionales du territoire sous tutelle de l'ONU et 300 pour l'ensemble du protectorat britannique ; KAPIL Ravil, «Integrating Disparate Colonial Legacies : The Somali Experience», p. 77..

² Dix ans plus tôt, leur proportion dans la population active avait été évaluée à 42,9 % en Somalie italienne et 80 % dans le Somaliland ; CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 520 ; TOUYAL Saadia, *Somali nationalism*, p. 14. En réalité les 28,1 % comptabilisés par l'administration italienne comme fermiers itinérants (semi-nomadic farmers) étaient des pasteurs nomades pratiquant une agriculture saisonnière sous pluie. C'est ainsi que Lewis parvient au chiffre de «plus de 70 %» de pasteurs nomades en Somalia ; cf. LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», 1^{ère} partie, p. 251, *A Pastoral Democracy*, p. 267. La double activité de ces pasteurs a plus d'importance économique que de signification sociologique.

³ Les marchands indiens qui dominaient à l'époque le commerce maritime de Zanzibar introduisirent - ou développèrent - dans le Bénadir une économie de plantation (coton, céréales, huile de sésame) fondée sur le travail servile et dont ils exportaient les productions à l'échelle régionale (notamment vers l'Arabie du Sud). La prospérité de la région, dans la deuxième moitié du XIX^{ème}, dépendait donc de l'importation massive d'esclaves bantous en provenance de l'intérieur du continent ou de la côte swahili - au rythme d'au moins 4 000 par an dans les années 1870 ; ALPERS Edward A., «Mugdisho in the Nineteenth Century : A Regional Perspective», pp. 448-52 ; CASSANELLI LEE V., *The Shaping of Somali Society*, pp. 168-78.

embryon de bourgeoisie capitaliste, d'autant plus prospère qu'elle associait des marchands urbains - souvent indiens - et des agriculteurs somali détenteurs d'esclaves. Toutefois, ces derniers n'étaient pas de véritables entrepreneurs capitalistes : ils n'accumulaient pas la terre et les esclaves, mais se comportaient comme des "big men", redistribuant leur richesse pour acquérir de l'influence politique dans leurs clans ou convertissant leur fortune en troupeaux de dromadaires : ils adhéraient donc encore à l'ethos des pasteurs nomades et pour beaucoup abandonnèrent définitivement l'agriculture après 1890¹. Quant aux commerçants arabes ou indiens des villes, ils ont fait les frais de la création des compagnies coloniales italiennes jouissant du monopole du commerce à l'exportation dans le Sud. Au début du XX^{ème} siècle, la prétendue bourgeoisie capitaliste autochtone avait été totalement supplantée par des Italiens.

Dans Somalie italienne coloniale, une classe autochtone de commerçants d'import-export et de négociants en bétail (*dilasi*) servant d'intermédiaires entre les nomades et les exportateurs, émergea dans les années 1930-1940, soutenue par le boom économique lié aux opérations militaires. L'abolition en 1941 de la législation discriminatoire fasciste a favorisé l'extension de ses activités². Elle représentait alors entre 4 et 5 % de la population active. Cependant, au début des années 1960, les plus

C'est également à cette époque que le textile - la célèbre *futa benasdir*, l'une des premières productions de la ville depuis le XIII^{ème} siècle, connut son apogée. En raison du faible coût de production du coton cultivé dans l'arrière-pays par les esclaves, les cotonnades somali étaient compétitives par rapport à la production indienne. Par ailleurs, les cours mondiaux du coton étaient élevés en raison d'une forte demande britannique (jusqu'en 1860-70, le textile est le secteur leader de la révolution industrielle en Angleterre), au moment où la guerre civile américaine créait une relative pénurie ; ALPERS Edward A., « *Futa Benasdir* : Continuity and Change in the Traditional Cotton Textile Industry of Southern Somalia, c. 1840-1980 », pp. 79-85.

¹ CASSANELLI LEE Y., *The Shaping of Somali Society*, p. 174 et suivantes.

² LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 118.

grosses transactions commerciales étaient encore assurées par les Italiens, les Arabes ou les Indo-Pakistanaïsi¹.

Dans le Somaliland, le rôle social et le nombre des *dilal*² tendaient à croître depuis le début du siècle, avec l'augmentation des exportations d'animaux sur pied, mais surtout des peaux et produits dérivés. Les commerçants musulmans indiens, installés à Berbera dans la foulée des Britanniques, avaient détourné l'institution pluriséculaire des *sbbsan*³, en employant des représentants salariés auprès des différents clans, pour veiller à leurs intérêts et, ultérieurement, tenir boutique à leur place⁴. Comme dans le Sud, la guerre fut propice au commerce des denrées importées et l'administration militaire britannique - instaurée en 1941, facilita les échanges entre les quatre territoires sous son contrôle. Ce vaste marché de transport favorisa le développement d'une flottille de camions appartenant à de petits entrepreneurs autochtones. Les Somali expatriés (*la'abbih*)⁵ revenant au pays au terme de leurs voyages,

¹ CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 520. Il y avait 40 000 Arabes, Indo-Pakistanaïsi, Ethiopiens et Erythréens domiciliés en Somalia en 1956, et quelques centaines d'Arabes et Indiens dans le protectorat britannique ; cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 269.

² Sorte de maquignons (livestock brokers), les *dilal* achetaient les animaux dans les marchés situés près des puits du nord du Hawd (Aynabo, Burao, Odweyne, Hargeisa) et les faisaient convoier par des gardiens jusqu'aux ports côtiers, où ils les revendaient aux exportateurs ; GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», pp. 19, 22-24.

³ Les *sbbsan* étaient les correspondants des marchands parmi chacun des clans traversés, qui assuraient la sécurité des caravanes en négociant les cadeaux qu'il fallait donner aux anciens. De même, la plupart des lignages de l'intérieur avaient en ville un *sbbsan*, leur intermédiaire pour la commercialisation du bétail, mais aussi leur protecteur politique et économique en cas de disette liée à une sécheresse prolongée. Nomades de l'intérieur et habitants des villes côtières étaient ainsi liés par un double système de patronage qui ressortait à la fois de l'interdépendance économique et du code de l'honneur ; CASSANELLI Lee V., *The Shaping of Somali Society*, pp 49, 156-59.

⁴ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 187.

⁵ Chauffeurs à l'époque du charbon puis mécaniciens sur les navires anglais, marins ou dockers, à Aden ou au Royaume-Uni, hôteliers ou restaurateurs dans les grands ports, beaucoup d'entre eux envoyaient de l'argent au pays et revenaient s'y établir pour leur vieillesse ; GESHEKTER

s'établissaient souvent comme commerçants dans les villes. Enfin, l'administration du protectorat¹, même squelettique, fournissait la dernière composante de cette couche sociale montante, assez semblable aux "évolués" d'Afrique occidentale française, que Charles Gesheker définit ainsi : «Née pour l'essentiel dans le secteur pastoral nomade, mais ayant acquis par la suite une série d'expériences variées - la ville, le commerce ou le mode de vie outremer, la petite-bourgeoisie somali était une addition de propriétaires de camions, négociants, employés de bureau, enseignants, chauffeurs routiers et maquignons»².

De cette classe en formation, que Charles Gesheker qualifie de "petite-bourgeoisie" est issu le mouvement nationaliste au Somaliland comme en Somalia³. N'ayant aucune unité de statut, mêlant des entrepreneurs propriétaires de leurs moyens de production et des salariés, des fonctionnaires et des hommes d'affaires dont les intérêts matériels étaient distincts, son ciment idéologique était la revendication nationaliste, à la fois critique de l'injustice de l'ordre social colonial et

Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», pp. 20-21.

¹ Dans le Nord, le développement du fonctionariat indigène s'est trouvé freiné jusqu'au milieu des années 1950, en raison de la préférence donnée par l'administration britannique aux services d'employés arabes et indo-pakistanaïes. Dans le Sud, les politiques discriminatoires de la période fasciste cantonnaient les Somali aux rangs inférieures de l'administration. C'est avec la politique de formation initiée en 1941 par l'autorité militaire britannique, qui touchait notamment des cadres intermédiaires de l'appareil administratif et des sous-officiers de police, que cette couche sociale a pris son essor ; LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 121.

² GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», p. 31.

³ Tandis que dans le Sud, les fonctionnaires civils et militaires ont fourni à la SYL ses premiers cadres, les commerçants et les petits entrepreneurs ont joué dans le Nord le rôle moteur. Toutefois, le système éducatif étant rudimentaire jusqu'aux années 1940, la première génération de politiciens comptait également nombre de notables ruraux, "sultans" traditionnels des clans ou *Wqas* nommés par l'administration ; GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», pp. 25-26.

appel à la réunion des territoires somali¹. Après l'indépendance, son contrôle de l'appareil d'Etat lui a permis de promouvoir ses intérêts², sans pour autant en faire une classe dominante au sens marxiste³.

Toutefois, les nouvelles couches urbaines étaient constituées d'individus en ascension sociale depuis une génération seulement, dont beaucoup avaient commencé leur existence dans un *guri* pastoral avant de recevoir une instruction salvatrice - par chance ou clairvoyance de leurs parents, d'entrer dans la police coloniale ou de s'embarquer comme marin. Ils conservaient des liens économiques et sociaux étroits avec leur *reer*, qui restait le cadre d'une solidarité active (mariage, prix du sang, vengeance). En outre, les réseaux du clientélisme électoral liaient les nomades et leurs "représentants" dans la capitale.

En dépit de la dénonciation, aussi véhémement que rituelle, du "tribalisme" par les militants nationalistes, il ne faut pas surestimer l'unité politique de cette petite-bourgeoisie. Avec son potentiel d'alliances fluctuantes, la segmentation lignagère constituait dans les années 1950-60, le vecteur "naturel" des entreprises politiques individuelles ou

¹ Ses membres avaient compris tout le parti économique qu'ils pouvaient tirer de la réunion de quatre territoires somali sous une autorité unique. La nouvelle partition qui intervint entre 1948 et 1954 entamait leurs fragiles acquis. Ainsi, deux mille membres du syndicat des transporteurs (Somali Transport Company), sans travail à la fin de la guerre, étaient disponibles pour l'agitation nationaliste : le STC fusionna d'ailleurs avec la Société Nationale du Somaliland - embryon de la SNL - en 1948 ; GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», p. 30.

² GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», p. 32.

³ Comme Ahmed et 'Abdi Isma'iil Samatar font mine de le croire ; SAMATAR Ahmed I., *Socialist Somalia : Rhetoric and Reality*, pp. 60, 62, 63, 67, 69-75 ; SAMATAR Abdi I., *The State and Rural Transformation in Northern Somalia, 1984-1986*, pp. 83, 86, 107-13. Il n'est pas totalement indifférent que l'expression «nationaliste petit-bourgeois» soit le vocabulaire employé par la propagande soviétique contre le régime de Siyaad Barre, après la rupture de 1977 ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 212.

collectives¹, le principal moteur de la compétition partisane², comme le constatent de nombreux auteurs³. Les clivages dans l'ordre de la parenté, par définition trans-classistes, ont servi de support principal à la mobilisation politique des pasteurs, dont la participation électorale était indispensable à la légitimité du régime représentatif.

Cependant, il arrivait que l'identité clanique mise en avant masquât la défense d'intérêts catégoriels. Ainsi, l'Union Mareehaan, avait été fondée en 1955 par des négociants en bétail du Gedo fâchés du refus de l'AFIS de leur accorder un monopole de fait de ce commerce dans le Haut-Jubba. En l'occurrence, des entrepreneurs économiques se transformaient en entrepreneurs politiques, en manipulant le sentiment particulariste des Mareehaan de cette région, qui s'était déjà manifesté par une révolte à

¹ La politique partisane a reproduit en partie les schémas d'alliance du monde pastoral. Par exemple, les deux branches des Isaaq/Habar Awal, Sa'ad Muuse et 'Iise Muuse, soutenaient dans les années 1950 deux formations concurrentes. Cette rivalité s'enracinait dans une compétition alors séculaire pour le contrôle du commerce caravanier à partir de Bulhar puis de Berbera, et avait conduit à diverses tentatives des 'Iise Muuse pour désigner leur propre sultan et le faire reconnaître par l'administration du Protectorat. En 1952, les 'Iise Muuse avaient créé une association - la Mahlia - pour mieux défendre leurs intérêts, lésés notamment par le transfert de la capitale du Somaliland à Hargeisa. L'ayant dissoute en 1954, les commerçants 'Iise Muuse ont alors rejoint la SNL dont l'un des leurs, Mahamed H. Ibraahim 'Iqaal, est devenu le leader à partir de 1959. Dès lors les Sa'ad Muuse s'associèrent plus étroitement au NUF, rival de la SNL en pays isaaq ; LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», 1^{ère} partie, p. 254, *A Pastoral Democracy*, pp. 197, 279 ; CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, pp. 544, 546.

² Voir l'annexe 1.

³ «Les partis politiques somali sont essentiellement des consortiums de groupes de parenté en compétition» ; CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 513. «Bien que les clivages religieux, régionaux ou de classe puissent jouer un rôle dans la politique somali, l'ethnicité demeure le facteur le plus important» ; LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 155. «[Les partis] sont moins l'expression de nouveaux principes d'unité politique et sociale que de nouvelles manières de traduire les intérêts traditionnels. Cela s'applique également aux partis ultra-nationalistes, où le pan-somalisme représente davantage un simple réalignement à un niveau différent des intérêts lignagers et tribaux, qu'une adhésion profonde à un patriotisme transcendant les allégeances lignagères» ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 271.

l'époque coloniale. Une fois leur candidat élu au Conseil Législatif en 1956, ils ont naturellement négocié leur ralliement au parti gouvernemental.

Les commerçants somali sont demeurée durablement orientés vers le négoce plutôt que l'investissement productif. Aujourd'hui encore, ils affectionnent particulièrement les affaires qui permettent un retour rapide sur investissement. L'industrie, avec ses risques financiers, le volume de capital à immobiliser et les problèmes techniques afférents (notamment la formation du personnel) n'était de toute façon, dans les années 1960, guère à leur portée. En l'absence de secteur industriel digne de ce nom¹, la classe ouvrière somalienne était quasi-inexistante en 1969 et l'est demeurée jusqu'à nos jours. Le mouvement syndical, de création tardive, n'a guère été actif².

La grande majorité des salariés étaient, dans les années 1960, des fonctionnaires civils et militaires de l'Etat, dont la rémunération englobait les deux tiers du budget national. Cette donnée n'a que peu varié dans les deux décennies suivantes, en dépit de «l'expérience socialiste» : en 1976, les fonctionnaires représentaient encore 43 % des cent-soixante-sept-mille salariés somaliens, offices parapublics exclus. Le salariat agricole restait à la mesure de la part modeste de l'agriculture commerciale dans l'économie.

L'absence de classe ouvrière et de bourgeoisie capitaliste, le développement rudimentaire des forces productives, la domination numérique des pasteurs nomades, le caractère encore limité de

¹ La Somalie comptait moins de deux-cent établissements industriels, essentiellement des ateliers familiaux (cordonnerie, menuiserie, tissage et joaillerie) d'une taille moyenne de trente salariés et en 1969, l'effectif employé dans le secteur secondaire se limitait à six-mille personnes, dont la moitié par les entreprises publiques de conserverie ; HUGHES Anthony J., «Somalia's Socialist Road», p. 47.

² CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, pp. 520, 541 ; LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 114.

l'urbanisation¹, autant de facteurs qui réduisaient l'impact de la lutte des classes sur la conflictualité politique. Pour être d'authentiques «damnés de la terre», les esclaves affranchis ou *habasah*, les communautés d'agriculteurs bantous et les basses castes professionnelles - *Tumbal*, *Midgan*, *Yibir* - cadraient mal avec la typologie marxiste des classes. En outre, leur caractère très minoritaire ne les prédestinait pas à tenir le rôle messianique dévolu au prolétariat dans une révolution léniniste.

D'un point de vue marxiste donc, cette société n'était absolument pas mûre pour le socialisme. Aussi, malgré la pédagogie appliquée du PC italien et des efforts persévérants de quelques intellectuels somaliens d'extrême-gauche, les mouvements socialistes locaux étaient jusqu'en 1969 des groupuscules sans influence. Dans ce contexte, la greffe du modèle communiste soviétique sur le substrat social somalien ne pouvait être que passablement artificielle.

¹ L'urbanisation, phénomène précoce, restait d'ampleur limitée : sur 51 municipalités (dont 45 en Somalia et 6 en Somaliland), seulement 13 avaient plus de 5 000 habitants et pouvaient être considérées comme de vraies villes ; CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 520 ; selon Touval, il y avait 22 agglomérations de plus de 5 000 habitants ; TOUYAL Saadia, op. cit., p. 15. Cet auteur remarque que le taux d'urbanisation somalien était à l'époque supérieur à la moyenne africaine. Ce taux était estimé à la fin des années 1950, à 30 % en Somalia et environ 10 % dans le Somaliland ; cf. LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 267-68. La croissance urbaine était étroitement liée au commerce. Ainsi, beaucoup de Somalilandais se sont enrichis en vendant des denrées de première nécessité lors de l'invasion de l'Ethiopie par l'Italie en 1935-36. Ils ont alors fait construire en dur à Hargeisa dont une artère nouvelle portait dans les années 1940 le nom de "rue de la lire" ; GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», p. 24. Mogadiscio avait vu le nombre de ses habitants doubler de 1930 à 1940, sous l'effet de la guerre puis de la démobilisation des auxiliaires somali après la défaite italienne ; la ville comptait environ 65 000 habitants à la fin de la décennie 1940 ; LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 113. Il cite le chiffre de 60 000 en 1940, plus près du chiffre de 65 000 cité par Castagno p. 530 de son étude que de celui de 95 000 qu'il évoque p. 520. Cependant, Lewis citait ailleurs le chiffre de 90 000 habitants ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 268. Il cite 110 000 dans une publication de 1958, en se basant sur un rapport de l'administration italienne de la tutelle de 1955, cf. LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», 1^{ère} partie, p. 251. Ce problème de la fiabilité des statistiques en Somalie est récurrent et doit inciter à la prudence dans le maniement des chiffres.

(B) L'armée bras séculier du peuple ?

L'inocuité de l'action des militaires, puisqu'elle n'a rencontré aucune résistance, et l'absence de protestation de la part d'une population réputée éprise de démocratie et de liberté, ont alimenté un thème durable de la propagande du nouveau régime : le putsch du 21 octobre 1969 est devenu, a posteriori, «la révolution qui n'a pas versé de sang», une action révolutionnaire que le peuple souhaitait mais qu'il n'avait pas la capacité d'entreprendre.

Toutefois, l'existence d'un préjugé favorable aux putschistes n'impliquait pas un appui populaire automatique au nouveau régime. Si l'on peut à la rigueur parler d'un soulagement¹, que les intellectuels ont d'ailleurs magnifié après coup pour mieux monnayer leur propre ralliement, il n'y a pas eu de manifestation spontanée de joie populaire contrairement à ce que la propagande du régime a soutenu². Les premières réunions publiques de soutien qui se sont tenues quelques jours après, étaient déjà soigneusement organisées. Cette apathie populaire traduisait à la fois la lassitude de la population à l'égard du jeu politique et une prudente expectative. La création du mythe de la «révolution» n'en était que plus nécessaire.

Il est incontestable qu'une frange de la population - la plus pauvre et la plus illettrée - adhéra d'emblée à la rhétorique socialiste diffusée par la junte, par déception à l'égard de la «moisson amère de l'indépendance», encouragée qu'elle était à y voir le remède miracle aux problèmes économiques du pays³. L'ésotérisme du vocabulaire marxiste en renforçait

¹ SAMATAR Ahmed I., *Socialist Somalia*, p. 83 (note 3).

² WOLCZYK Andrzej, «Il "socialismo" somalo : un'industria per il potere», p. 23. De toute façon, la junte avait dès les premières heures, imposé un couvre-feu et interdit les rassemblements de plus de trois personnes ; cf. *A.C.R.* 1969-70, B 175.

³ WOLCZYK Andrzej, «Il "socialismo" somalo : un'industria per il potere», *Concretezza*, p. 24.

d'ailleurs l'efficacité symbolique aux yeux des masses¹. Dès lors, la soumission totale aux décisions du SRC apparaissait comme la contrepartie normale et le sacrifice nécessaire à la pleine réussite du socialisme. C'est dans ce milieu que la milice des *Guulwadayaal* a principalement recruté (voir ci-dessous, chapitre II).

L'absence de mouvement social constitue d'ailleurs une différence notable entre la prétendue révolution somalienne et celle, à cet égard plus authentique, que l'Éthiopie a connue de 1974 à 1977². Ni grève ouvrière, ni manifestation étudiante, ni jacquerie paysanne pour donner une coloration "de masse" à ce qui ressemble d'avantage à un pronunciamiento sud-américain. Cela ne tient pas seulement à la structure de la société somalienne et à l'économie moins développée (c'est-à-dire où la place du mode de production capitaliste est moins importante) à la fin des années 1960 (c'est toujours vrai aujourd'hui) que celle du voisin éthiopien. La mobilisation populaire aurait pu prendre d'autres voies, or la majorité du peuple somalien - les pasteurs nomades - est restée totalement à l'écart et semble-t-il indifférente jusqu'à la campagne d'alphabétisation rurale de l'hiver 1974-75.

En s'en tenant au secteur militaire, le contraste est saisissant : le DÈRGUE éthiopien était issu d'un mouvement de contestation interne à

¹ Plus généralement, le langage peut être analysé comme une dimension symbolique de l'action politique ; BRAUD Philippe, *Sociologie Politique*, pp. 382-86.

² CLAPHAM Christopher, *Transformation and Continuity in Revolutionary Ethiopia*, notamment son chapitre 2 où il explique en quoi le renversement de l'empereur Haïlé Sélassié et les événements qui ont suivi méritent ce qualificatif, et le chapitre 3 qui analyse la phase de "mobilisation" où les mouvements sociaux et la lutte pour le contrôle de l'État entre entreprises politiques rivales se mêlèrent étroitement. « Loin d'être un *coup d'état* dans le sens habituel du terme, [les événements de 1974] ont consisté en une série de mutineries, de grèves et de manifestations à travers lesquelles les divers éléments de l'opposition urbaine potentielle au régime furent progressivement mobilisés, et en une série de contre-mesures désespérées par lesquelles le gouvernement impérial chercha sans succès à empêcher l'effondrement qui s'annonçait. » ; CLAPHAM C., op. cit. p. 38. C'est exactement le contraire qui s'est produit dans le cas somalien.

l'armée dominé par de jeunes officiers et sous-officiers, voire simples soldats¹, même si ces derniers n'ont accédé qu'en faible nombre aux fonctions dirigeantes ; au contraire, comme nous le verrons ci-dessous, la junte somalienne est en grande partie l'émanation du sommet de la hiérarchie militaire, - purges mises à part.

L'armée avait donc agi au nom du peuple avec lequel elle faisait corps, selon la théorie ad hoc dont Siyaad Barre s'est fait le chantre : «Nos soldats ne sont pas les produits d'une classe privilégiée ; ils sont les fils des paysans, des nomades, des petits artisans et des simples travailleurs, et ils reçoivent les plus faibles salaires de toute la République. Et s'ils ont pris il y a un an, au nom du Peuple, la lourde responsabilité de retirer le pouvoir à la clique qui prétendait diriger une démocratie parlementaire à sa façon, c'est parce qu'ils se considéraient comme une partie intégrante du Peuple. (...) La Révolution a agi pour prendre le contrôle des destinées de la Nation et se faisant, elle a rencontré les aspirations du Peuple»². On le voit, la préoccupation de Mahamed Siyaad n'était pas d'enrichir la pensée sociologique, mais de justifier par un sophisme l'intervention de l'armée dans l'arène politique.

A partir de la proclamation de la Somalie Etat socialiste (dans le même discours que celui dont la précédente citation est extraite), la propagande officielle a insisté encore davantage sur le caractère révolutionnaire des événements d'octobre 1969, utilisant sans vergogne la coïncidence des dates avec la Révolution d'Octobre, la vraie. Le mythe fut soigneusement élaboré jusque dans le choix des mots : *ka'aa* (se mettre debout) emprunté au vocabulaire pastoral et qui suggère «une force dont la progression ne peut être ni arrêtée ni déviée», de préférence au terme

¹ CLAPHAM C., op. cit. p. 52.

² BARRE Mahamed Siyaad, *My Country and My People*, p. 69.

d'origine arabe *tsawri* employé durant les premiers jours et qui peut signifier une rébellion éphémère qui finit par se défaire¹.

(C) Les bénéficiaires du mythe

En l'absence d'un mouvement social qui puisse donner un contenu de classe à la prise de pouvoir des officiers du SRC, le principal soutien du régime est provenu d'abord des militaires eux-mêmes. Or, pour la plupart d'entre eux, le "socialisme scientifique" n'était guère plus qu'une rhétorique venant opportunément légitimer leur contrôle de l'Etat. Avant le putsch, les conjurés n'avaient pas une idée très claire de l'orientation idéologique du futur régime. Certains d'entre eux n'entendaient pas fonder un ordre institutionnel durable mais simplement remettre de l'ordre - conformément à l'ethos habituel de leur caste professionnelle - et «nettoyer les écuries d'Augias».

Certes Mahamed 'Ali Samatar, 'Abdallah Mahamed Fadill ou 'Ali Mattan Haashi étaient crédités à l'époque de sympathies pour le communisme, mais il pourrait bien s'agir de positionnements tactiques dans le cadre de la lutte factionnelle. Les autres membres du SRC, lorsqu'ils avaient quelque idée politique précise, souscrivaient à des idéologies très diverses, du nationalisme progressiste de type nassérien au libéralisme pro-occidental. Ceux des officiers qui étaient perçus comme les plus pro-soviétiques à l'issue de leur formation en URSS et donc comme les candidats potentiels d'un putsch patronné par le KGB avaient été écartés du SRC. La substance du discours anti-impérialiste puis plus nettement marxiste tenu par la junte lui fut fournie, pour l'essentiel, par les conseillers civils qu'elle s'est adjointe².

¹ LEWIS I.M., «Kim Il-Sung in Somalia : The End of Tribalism ?», p. 17.

² Pour tout ce paragraphe, sources : entretiens avec 'Ali Khalif Galaydh, Syracuse, 08/90, avec 'Usmaan Mahamuud, 08/89, avec 'Abdullaahi Mahamed Faarah *Riyah*, Ottawa, 06/92.

Outre l'armée en effet, la seule couche sociale qui apporta en majorité un soutien déterminé au virage socialiste fut la bureaucratie d'Etat, en particulier son "avant-garde" de jeunes intellectuels. Formés pour la plupart dans des universités occidentales au moment de l'indépendance ou peu après, ils étaient impatients, au début des années 1970, de convertir leur capital scolaire en positions de pouvoir. Beaucoup d'entre eux, de retour de leurs études à l'étranger à la fin des années 1960, ont découvert une fonction publique déjà pléthorique, dans laquelle les gouvernements successifs avaient essayé de tailler pour réduire les doublons résultant de l'amalgame des administrations du Nord et du Sud. Il leur fallait entrer aux échelons les plus bas, avec des salaires de misère¹. La frustration de ces intellectuels, convaincus d'être mieux à même de gérer l'Etat efficacement que ne l'était la classe politique des années 1960, constituait pour le SRC une ressource politique de choix.

Un conflit de génération semble donc avoir joué un rôle non-négligeable dans le soutien tactique que cette couche apporta à Siyaad Barre dans les années 1970². Le SRC, dont certains membres entretenaient dès avant le coup d'Etat des relations d'amitié avec nombre de ces "technocrates", s'est empressé de les promouvoir à des postes de responsabilité ministériels et administratifs. Une partie de la bureaucratie ancienne, formée à l'époque coloniale, s'est alors trouvée en porte-à-faux. Ses membres étaient spontanément réticents à appliquer les politiques du nouveau régime et furent rayés des cadres pour «conduite

¹ L'équivalent de 84 \$ de salaire brut pour le premier échelon de la catégorie A ! Quarante-trois fonctionnaires licenciés pour redondance en vertu de la loi de 1962, ont fait appel devant la Cour Suprême ; CONTINI Paolo, *The Somali Republic : An Experiment in Legal Integration*, pp. 29-31.

² Entretien avec 'Usmaan Ahmed Hasaan, Londres, 12/90. Dès 1970, la jeune élite technocratique a tenté d'obtenir une grande purge de l'administration. Siyaad était initialement réticent - après tout il était lui aussi un ex-fonctionnaire colonial, puis il y a vu le moyen de se débarrasser de cadres de plus en plus critiques à l'égard du régime tout en obtenant l'appui d'éléments plus dociles.

contre-révolutionnaire»¹. Entre les phalanges de jeunes diplômés qui, en phase avec les modes sévissant sur les campus occidentaux à la fin des années 1960², plaçaient les espoirs du Tiers Monde dans le socialisme, et leurs aînés, la lutte avait certes une dimension idéologique, mais elle correspondait également à des intérêts pratiques opposés. Siyaad a joué de ces contradictions pour obtenir l'appui de la couche bureaucratique³ à ce qu'elle prenait pour une dictature modernisatrice. Il est vrai qu'elle trouvait dans le socialisme l'occasion d'un renforcement du rôle de l'Etat - pourtant surdéveloppé, et par là de sa position stratégique dans le partage des ressources rares.

A la veille du putsch, l'orientation pro-occidentale du gouvernement 'Igaal était largement condamnée dans les couches intellectuelles, sous l'influence d'un marxisme-léninisme de diverses obédiences (de l'euro-communisme au maoïsme), tandis qu'un nationalisme teinté de nassérisme incitait beaucoup de jeunes "technocrates" à voir dans l'armée un corps politiquement neutre, représentatif de la Nation. Ces intellectuels étaient d'autant plus sévères à l'égard du gouvernement qu'ils avaient eux-mêmes échoué dans la course électorale du printemps⁴, alors même que la compétition entre diplômés pour l'obtention d'un emploi dans l'administration, devenait de plus en plus rude. 'Ali Khalif Galaydh décrit ainsi les sentiments d'un groupe dont il a partagé le destin : «Les Forces

¹ Il y a eu plusieurs charettes de hauts-fonctionnaires mis à la retraite d'office. Le cas nous a été conté d'une personne ayant protesté contre l'exécution de dix sheekhs en 1975, suite à la loi sur la famille, qui a fait partie de la purge suivante, malgré son expérience administrative.

² Plusieurs informateurs directement concernés ont souligné à notre intention l'impact de l'effervescence estudiantine occidentale sur les attitudes politiques des jeunes diplômés somaliens.

³ Ou "classe bureaucratique". Ce n'est pas le lieu de reprendre ici le sempiternel débat sur la notion de classe au sens marxiste. Tout au plus, peut-on faire remarquer que Marx lui-même avait envisagé que les fonctionnaires puissent constituer une classe propre, en raison de la particularité de leur position dans la division du travail et de leur source de revenu très particulière. Cf. MARX Karl, *Le Capital*, volume III, chapitre 52.

⁴ LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 399.

Armées étaient le *deus ex machina*. Les gens espéraient que l'armée fournirait une nécessaire discipline, une cohérence et un sens plus affirmé du bien commun afin de s'atteler à l'écrasante tâche du développement national>>¹.

Dans les premières mesures de politique étrangère comme de politique économique, probablement soufflées au SRC par Yuusuf 'Usmaan Samatar *Barda'ad* ², on retrouve l'inspiration du populisme et du nationalisme enflammé de la SDU du début des années 1960³. Outre qu'elle souligne le vide idéologique et programmatique de la junte arrivant au pouvoir, cette concordance indique que l'influence sur le régime des intellectuels marxistes - notamment le "groupe d'Octobre"⁴ rarement

¹ GALAYDH Ali K., «Notes on the State of the Somali State», pp. 1-2.

² Leader du seul groupuscule ouvertement communiste existant avant 1969, ancien responsable de "l'orientation nationale" (national guidance) - déjà - dans l'Union Démocratique Somali (SDU) créée par Haaji Mahamed Huseen en 1962. |

³ Le programme de la SDU ajoutait à l'orientation ultra-nationaliste de la GSL une phraséologie marxisante, une politique extérieure anti-impérialiste (prônant notamment la sortie des accords de Lomé), la nationalisation des entreprises étrangères en Somalie, en particulier les plantations italiennes, la création de fermes collectives et l'étatisation des principaux secteurs de l'économie, enfin, le développement des services sociaux d'Etat pour saper le tribalisme. Cf. CONTINI Jeanne, *op. cit.*, p. 5. Paradoxalement pour qui ne connaîtrait pas Siyaad Barre, Haaji Mahamed Huseen avait lui aussi été arrêté en 1969.

⁴ Constitué dès le 22 octobre 1969 par quatorze intellectuels - la plupart jeunes diplômés - dont 'Usmaan Jaama' et 'Abdirahmaan 'Aydiid qui avaient étudié en URSS (la plupart des membres du groupe avaient fait leurs études sur les campus occidentaux), 'Abdullaasis Nuur Hirsi, Mahamed Nuur 'Adde et son ami Mahamed Aadan Sheekh, 'Abdulhamid Ahmed Hasaan et Yuusuf *Barda'ad*. Ces deux derniers avaient été camarades de chambrée quand ils étaient étudiants. Plusieurs avaient fréquenté les écoles de cadres du PCUS. Il s'agissait d'un rassemblement ad hoc, formé sur la base des amitiés autant que des convictions politiques, au-delà d'une référence commune au marxisme. Trois d'entre eux avaient été désignés pour rédiger un mémorandum de sept pages qui fut remis aux auteurs du putsch le 24 octobre, et dans lequel ces intellectuels apportaient leur soutien au coup d'Etat militaire et formulaient des conseils pour consolider le pouvoir naissant. Certains des membres du Groupe d'Octobre avaient des liens personnels avec les six officiers les plus impliqués dans le putsch (voir chapitre II ci-dessous) ; en outre, les militaires redoutaient encore des réactions négatives de la population. Le soutien des intellectuels fut donc accueilli avec enthousiasme. 'Abdirahmaan 'Aydiid improvisa ce jour-là la première manifestation de rue en faveur des militaires, en rassemblant quelques dizaines de badauds et de cireurs de chaussures qui se trouvaient près de l'ancien parlement...

mentionné dans les travaux existants - n'était pas négligeable dans les deux ou trois premières années. Mais ces intellectuels se sont un peu vite grisés de leur apparent succès - pour certains après des années de marginalité politique sans espoir - sans toujours mesurer à quel point le rapport de force dans le régime était favorable à Siyaad Barre, lequel a joué à leur égard alternativement de la flatterie et de la sanction brutale. Dans la course aux postes et aux prébendes, beaucoup d'entre eux se sont transformés en laudateurs inconditionnels du Président, en de vénaux *afminshar*¹.

Parmi les intellectuels somaliens passés à l'opposition, il subsistait dans les années 1980 une nostalgie de la «Révolution» à laquelle ils avaient cru. Parant les années 1970 de bien des vertus, ils évoquaient volontiers les réalisations positives de la «Révolution», qui contrastaient selon eux avec le déclin des années 1980. Toutefois, mis au déficit d'énumérer ces «acquis», ils ne pouvaient guère mettre en avant que l'adoption en 1972 d'une orthographe officielle du somali et les campagnes d'alphabétisation qui s'ensuivirent.

Si donc il y eut d'authentiques déçus de la «Révolution», la dimension utilitariste de l'adhésion au socialisme, tant chez les "technocrates" que chez les militaires l'a probablement emporté. Elle est essentielle à la compréhension de l'attitude que la classe dirigeante a adopté lors du renversement d'alliance internationale de 1977-80. A cet

Ultérieurement, le Groupe d'Octobre, rejoint par un nombre croissant d'opportunistes, se vit attribuer par le SRC une villa derrière le Théâtre National, afin d'y tenir ses réunions ; cf. entretien avec 'Abdullaahi Mahamed Faarah *Riyah*, Ottawa, 06/92.

¹ De *af*, oreille, et *minshar*, scie, autrement dit ceux qui vous cassent les oreilles avec leurs flatteries. Dans la société pastorale, un *afminshar* est un orateur qui sait influencer l'opinion pour rallier les soutiens à son chef. Sous le régime Siyaad Barre, le terme a pris le sens de thuriféraire et d'arriviste. Les *afminshar* se recrutaient dans tous les clans, mais beaucoup d'intellectuels se sont contentés de servir l'Etat sans chanter les louanges de Siyaad Barre pour obtenir des avantages matériels. Méprisés dans les années 1980, certains *afminshar* ont pourtant su se recycler rapidement dans les factions politico-militaires depuis janvier 1991.

égard, l'entreprise politique de Mahamed Siyaad n'apparaît pas aussi singulière et « cynique » que sa diabolisation par l'opposition des années 1980 tendait à le faire croire.

A vrai dire, la légitimation a plutôt bien fonctionné : le mythe de la « Révolution » de 1969 est largement partagé en Somalie et à l'étranger et ce n'est pas la moins paradoxale des réussites du régime Siyaad Barre. En effet, bien qu'il subsiste entre eux des divergences d'appréciation, les auteurs qui ont étudié le régime somalien des années 1970, sont tombés d'accord pour y voir une tentative de transformation socio-économique révolutionnaire d'orientation clairement socialiste.

Certes, I.M. Lewis a le premier formulé de fortes réserves sur le régime issu du coup d'Etat de 1969, mais sa critique portait davantage sur le caractère autoritaire du régime que sur la réalité de la révolution et il ne mettait guère en question les bonnes intentions des nouveaux dirigeants : « A ce stade, il serait à la fois prématuré et présomptueux d'essayer de juger si les moyens autoritaires adoptés par le Conseil Révolutionnaire Suprême sont justifiés par les fins en vue desquelles ils sont mis en oeuvre »¹.

La réalité de la « Révolution » somalienne ne fut pas discutée², comme si le discours de légitimation de la junte avait totalement atteint son but³. Dans la typologie de Crawford Young, qu'on ne peut soupçonner de partager les sympathies politiques de Pestalozza, le régime somalien est classé parmi les Afro-marxismes avec ce commentaire : « Le régime

¹ LEWIS I.M., « The Politics of the 1969 Somali Coup », pp. 402-7. Ultérieurement cependant, sa critique se radicalise, notamment dans « Kim Il-Sung in Somalia : The End of Tribalism ? », mais son histoire de la Somalie publiée en 1980 demeure très prudente dans la formulation.

² Notamment par un Luigi Pestalozza dithyrambique, cf. PESTALOZZA L., *Chronique de la Révolution Somalienne*, mais aussi par des chercheurs comme Laitin, Ahmed I. Samatar, Decraene, sans parler évidemment de Basil Davidson.

³ Notamment en France, où grâce à Decraene, la "révolution" somalienne ne fut guère mise en question à l'époque. Il en subsiste de nombreuses traces dans la littérature scientifique ; voir par exemple, M'BOKOLO E., *L'Afrique au XX^e siècle*, pp. 284-85.

somalien a reçu au total plus d'éloges abondants et sans réserves que tout autre Etat militaire afro-marxiste>>¹.

Identifier en Somalie une révolution socialiste qui aurait mal tourné est la thèse qui sous-tend une bonne partie de la littérature en langue anglaise sur le sujet², mais c'est aussi un mythe qui a la vie dure dans la presse française³. Sans entrer davantage dans le débat, qui a d'ailleurs beaucoup vieilli avec les changements intervenus en Europe de l'Est, sur la nature du «socialisme réel», ou les critères du véritable régime marxiste-léniniste ou révolutionnaire⁴, il convient de relever la faille logique majeure de cette problématique : comment expliquer que le régime se soit maintenu, inchangé pour l'essentiel, plus de treize ans après la rupture de tous liens avec l'URSS ? De façon révélatrice, tous les livres consacrés au socialisme africain publiés dans les années 1970 incluaient un chapitre sur la Somalie ; dans la décennie suivante, elle est généralement exclue des études de cas, sans qu'une véritable réflexion théorique et épistémologique ait été menée sur ces choix successifs contradictoires.

¹ YOUNG Crawford, *op. cit.*, pp. 61-69.

² Sur le cas somalien, voir : MARKAKIS John, «Radical Military Regimes in the Horn of Africa» ; LAITIN David D., «Somalia's Military Government and Scientific Socialism» ; MARKAKIS John, *National and Class Conflict in the Horn of Africa*, pp. 202-236 ; SAMATAR Ahmed I., *Socialist Somalia : Rhetoric and Reality* ; YOUNG Crawford, *Ideology and Development in Africa*, pp. 61-69.

³ Comme l'illustre cette citation extraite d'un éditorial récent du journal *Le Monde*, 5/08/1989 : «La lutte contre la corruption, les objectifs d'un «socialisme national» respectueux des valeurs traditionnelles, avaient même fait de la Somalie un «modèle» sans doute moins artificiel (sic !) que la Tanzanie de M. Nyerere. Mais le pouvoir a fini par transformer un homme (...) devenu un potentat atrabilaire». Nous soutenons au contraire que c'est Siyaad Barre qui a changé la logique du pouvoir d'Etat en oeuvrant pour sa survie politique.

⁴ La problématique du "socialisme africain" ou de "l'afro-communisme" fut à la mode au tournant des années 1970-80. L'une des limites récurrentes de ces analyses tient à ce qu'elles prennent les discours et effets d'annonce pour la réalité, ce faisant, elles donnent un poids disproportionné à l'idéologie. Cf. KELLER Edmond J., «Afro-Marxist Regimes» ; JOWITT Kenneth, «Scientific Socialist Regimes in Africa : Political Differentiation, Avoidance, and Unawareness» ; OTTAWAY Marina & David, *Afrocommunism* ;

§ 2- Les méandres du discours de *Afweyne*¹

N'ayant jamais, de son propre aveu, ouvert un ouvrage de Marx ou Lénine², le président somalien a suivi une logique de pur calcul politique, à l'instar de son patron soviétique, qui en 1977 a arbitré sans scrupules entre faveur de l'Ethiopie. Cette lecture utilitariste de l'usage de l'idéologie par Siyaad Barre³ nous paraît confortée par le contenu de ses principaux discours publiés.

(A) Un flou conceptuel délibéré

À première vue, l'insistance que le chef de l'Etat mettait à opposer le «socialisme scientifique» somalien au «socialisme africain» jugé peu sérieux, était une assurance donnée à bon compte aux gardiens moscovites de l'orthodoxie⁴. Cela ne l'empêchait pas d'affirmer dans le même souffle que «chaque Etat doit user du socialisme en fonction de ses spécificités», car «les conditions de chaque société sont différentes»⁵.

Au fil des discours, emporté par le lyrisme de certaines images, Siyaad s'autorisa bien des libertés dans la définition du socialisme, comme le montre le passage suivant, probablement improvisé in situ : «On pourrait citer de nombreux exemples semblables au cas de cet homme qui voyage de Las Koreh à Ras Cambioni [i.e. deux points extrêmes au nord et au sud du pays] sans rien d'autre que son bâton de pasteur. Il va n'emportant

¹ Surnom donné à Siyaad Barre par ses adversaires qui signifie "la grande bouche". Il fait métaphoriquement référence à la fois à ses capacités oratoires et à son appétit de pouvoir.

² LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 109.

³ Patman fait la même hypothèse à propos de Mengistu lorsque ce dernier choisit le «socialisme scientifique» comme moyen d'accéder plus vite au sommet du DERGUE ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 194.

⁴ Voir par exemple, les discours des 30/01/72 et 9/06/72 ; BARRE Mahamed Siyaad, *My Country and My People*, pp. 73, 88.

⁵ CASTAGNO Alphonso A., «Somalia's President talks to A. A Castagno», p. 24.

aucune provision et comptant sur ses frères à travers le pays¹ pour le nourrir. Qu'est-ce que cela sinon le socialisme ? (...) Si je voulais recenser toutes ces manifestations du socialisme dans notre vie traditionnelle, cela prendrait beaucoup de temps ! Cela tient à ce que je connais et aime la vie et l'histoire somali ; que Dieu en soit remercié. Je ne suis pas entré par la fenêtre... J'ai toujours aimé mon peuple et placé tout ce qui est somali au-dessus de tout ce qui provient des autres peuples et nations, quelques soient leurs qualités>>².

Nous sommes ici très loin de la langue de bois communiste. D'une part, derrière la référence au socialisme, c'est bien une légitimation par la tradition (enjôlée comme ailleurs en Afrique) que revendiquait Siyaad Barre : je suis votre leader car je suis le produit de cette société, «je ne suis pas entré par la fenêtre». Par l'extension qu'il donnait au concept de socialisme, en le vidant ainsi de son sens, il ne dissimulait pas l'usage instrumental qu'il entendait faire du discours idéologique, tout en précisant dans un langage codé que sa loyauté ne saurait aller à des idées importées de l'étranger. Ce n'était pas seulement une pointe de susceptibilité nationaliste, mais aussi un avertissement implicite, dès octobre 1970, à l'intention de ceux qui voudraient lui donner des leçons de marxisme, au nom d'un attachement sincère à la "patrie du socialisme".

De même, les développements sur l'absence de prolétariat en Somalie et l'appartenance de l'armée aux couches dominées par le capitalisme, puisque les militaires sont les fils des paysans et des nomades, n'étaient

¹ Le texte anglais est ici suffisamment ambigu pour qu'il soit possible de comprendre «ses compatriotes» ou bien «ses frères de clan». La deuxième interprétation, officiellement bannie au nom de la lutte contre le tribalisme, est bien sûr la seule qui ait quelque chose à voir avec la tradition à laquelle le président somalien se réfère ici. Il faudrait pouvoir consulter le texte en somali pour s'en assurer, mais il faut se rappeler que toute la littérature orale somalienne exploite sur ce genre de double ou triple sens et Siyaad n'a pas manqué de le faire dans son expression publique.

² BARRE Mahamed Siyaad, *My Country and My People*, p. 167.

pas fortuits. Cette feinte rhétorique lui permettait de récuser par avance toute contestation de gauche de la légitimité de la junte et de l'authenticité de sa révolution. La thèse de l'armée unie au peuple présentait aussi un autre avantage qu'illustre cette citation de Umar Arteh Ghalib en 1976 : «Ils sont hommes du peuple et c'est pourquoi ils ont été acceptés comme des patriotes participant au développement politique, économique et social du pays. Par conséquent, du côté du peuple somali, nul n'est tenté de leur dire : «Vous êtes l'armée, retournez s'il-vous-plaît dans vos casernes»¹. Précisément, les officiers du SRC n'avaient aucunement l'intention de retourner dans leurs casernes.

En revanche, lorsque Siyaad s'adresse au public américain, par l'intermédiaire de l'historien Castagno, il sait donner une définition de «l'expérience socialiste» en Somalie si bénigne qu'elle s'apparente fort au concept occidental de "welfare state" : «Pour nous, le socialisme est simple à définir : c'est un système dans lequel l'Etat assume la principale responsabilité du développement économique, social et politique de la Nation»².

Plus que d'exprimer une soudaine et irrépressible passion pour la théorie marxiste, cette casuistique qui confine souvent à l'acrobatie intellectuelle, donnait à bon compte des gages à l'intelligentsia progressiste, tout en rappelant que seule la parole autorisée - nulle autre que celle de Siyaad ou de ses porte-plumes du moment - définissait la véritable orthodoxie «révolutionnaire». Outre la fonction de légitimation des décisions, classique dans tout régime, la parole publique du leader somalien contribuait en effet à rappeler à tous sa prééminence politique.

Siyaad Barre fit d'ailleurs rapidement comprendre aux intellectuels

¹ HUGHES Anthony J., «Somalia's Socialist Road», p. 44.

² CASTAGNO Alphonso A., «Somalia's President talks to A. A Castagno», p. 24.

authentiquement marxistes qui rédigeaient ses discours¹, qu'il n'était pas amateur de joutes théoriques et qu'il ne leur reconnaissait pas de fonction critique, même celle dévolue au fou du Roi de l'Ancien Régime. Mahamed Aadan Sheekh et Mahamed Yuusuf Weyrah furent détenus neuf mois en 1975 puis ce fut le tour de 'Abdullaasis Nuur Hirsi et Ahmed Haashi. Yuusuf *Barda'ad*, fut également emprisonné pour la seconde fois en 1975².

Selon l'un de ses anciens conseillers Mahamed Nuur 'Adde³, Siyaad aurait un jour déclaré : «Je ne crois ni en l'islam, ni au socialisme, ni au tribalisme, ni au nationalisme somali ou au panafricanisme. La seule idéologie à laquelle j'adhère profondément, c'est celle de la survie politique»⁴.

Il est par conséquent totalement vain de s'interroger comme l'on fait nombre d'auteurs sur ce que signifiait véritablement le «socialisme

¹ Il est difficile de savoir dans quelle mesure les discours publiés reflètent le véritable verbe de Siyaad Barre, ou au contraire le texte préparé à l'avance ou encore, une version retouchée du véritable discours. Certains informateurs affirment que Siyaad improvisait beaucoup et révélait son caractère brutal dans des formules à l'emporte-pièce voire des grossièretés, en d'autres termes un discours de reître. Un d'entre eux rapporte une improvisation du Président au stade de football sur le thème récurrent du socialisme : «Qu'est-ce que le socialisme ? C'est composé de deux mots : "social", qui veut dire peuple, "isme" qui signifie nouvelle avancée».

² Cf. AMNESTY INTERNATIONAL, *Somalia : A Long Term Human Right Crisis*, p. 14. Mahamed Yuusuf Weyrah fut arrêté pour la seconde fois en 1979, mais ce n'était plus pour ses idées marxistes : il faisait alors partie d'un groupe d'intellectuels et de cadres majeureteen/reer mahamuud arrêtés au titre des représailles contre ce clan, à la suite du putsch manqué d'avril 1978 (voir deuxième partie ci-dessous). Etant un 'Usmaan Mahamuud et de surcroît le gendre de l'ancien candidat à la présidence Haaji Muuse Boqor, *Barda'ad* fit partie de ce groupe et fut détenu presque sans interruption jusqu'en 1990.

³ Intellectuel marxiste, daarood/leel-kaase, il fut conseiller politique de Siyaad de 1969 à 1974, mais fut rapidement en désaccord avec la politique suivie par Siyaad ; cf. entretien avec 'Abdullaahi Mahamed Faarah *Kigash*, Ottawa, 06/92.

⁴ LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalis : Nation in Search of a State*, p. 159. La citation est presque trop belle ; même apocryphe, elle résumerait encore fort bien l'ethos d'entrepreneur politique du dirigeant somalien.

scientifique» dans la bouche de Siyaad¹. Tout aussi factice et révélateur à la fois est le traitement réservé au lien contradictoire entre l'islam somalien et le marxisme-léninisme.

(B) Marxisme-léninisme et islam

Siyaad Barre s'est efforcé par un savant dosage de son discours public, de combiner deux ressources symboliques a priori exclusives l'une de l'autre. Dès octobre 1970, il proclama, contre toute vraisemblance aux yeux de ses concitoyens, la thèse de la compatibilité entre la foi islamique et l'édification du «socialisme réel» : «Nous sommes musulmans. Quelle incompatibilité y-a-t-il entre notre religion et le socialisme ? Selon certains, puisque nous avons adopté le socialisme, nous devons nous débarrasser de l'islam. Ce n'est pas vrai. Pourquoi devrions rejeter notre religion ? Notre religion s'oppose-t-elle au développement économique de notre peuple ? Au contraire, elle le promeut. Nous construirons une société socialiste tout en conservant notre religion»².

Cette argumentation sophistiquée visait avant tout à combattre l'opposition des oulemas lorsque Siyaad annonça son ralliement au socialisme de type soviétique : en février 1970 encore, Siyaad inscrivait son action dans le prolongement de la foi islamique et invitait les leaders religieux à se mobiliser derrière le gouvernement pour aider la société à se rapprocher des «hautes valeurs de l'islam», car le «chemin de la prospérité a été clairement tracé par l'islam»³.

¹ Comme le fait Decraene qui oppose la rigueur théorique des leaders du SRC au «verbalisme révolutionnaire qui a droit de cité en République Populaire du Congo ou au Bénin» ; DECRAENE Ph., *L'Expérience socialiste somalienne*, préface, p. IV.

² BARRE Mahamed Siyaad, *My Country and My People*, p. 167.

³ BARRE Mahamed Siyaad, *My Country and My People*, pp. 283-84. Le titre de ce discours du 17/02/70 est très explicite : «Suivons la voie de l'islam». Voir notamment les discours du 30 janvier et du 9 juin 1972, cf. MAXAMED SIYAAD BARRE, *My Country and My people*, pp. 73, 88.

La religion musulmane est partie prenante de l'identité somali, et la profession de foi un véritable «rite d'initiation à leur société»¹. Mahamed Siyaad ne l'ignorait pas et il évita longtemps toute confrontation directe avec les musulmans pieux. Une politique laïque et un discours matérialiste se seraient heurtés à de trop fortes résistances ; ils étaient donc exclus². Au contraire, Siyaad prit bien soin, tant que sa domination n'était pas fermement établie, de se proclamer à la fois musulman et marxiste, affirmant au besoin que «les fondateurs du socialisme scientifique n'étaient pas contre la religion», mais seulement contre les «éléments réactionnaires au sein de la religion (...) qui s'opposent au progrès de la société»³. Il comptait bien que l'islam somali soufi, plus mystique que politique, s'accommoderait de la tutelle de l'Etat "socialiste" comme il l'avait fait auparavant du régime civil. Aussi, le président ne rata pas une occasion de souligner les convergences entre son régime et le Coran : «Ni les croyances, ni la pratique de notre gouvernement n'entrent en conflit avec le Coran. (...) Dans ces dernières années, nous avons adopté plusieurs lois réprimant les actes immoraux. (...) Le Coran est le fondement de notre système éthique et le gouvernement a la responsabilité de soutenir et faire progresser celui-ci»⁴.

Qu'importe si la foi islamique tendait pour les besoins de la cause à se réduire à une vague morale du comportement social sans divinité ni révélation, une approche qui avait peu de chance de rallier les musulmans les plus pieux.

Cet effort de récupération faisait écho à la mobilisation de l'islam par les nationalistes dans les années 1950-60. De jeunes sheikhs partisans d'un islam moderniste, éduqués dans les universités islamiques à l'étranger

¹ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 26.

² Comme le note justement Lewis ; cf. LEWIS I.M., «Kim Il-Sung in Somalia», p. 16.

³ BARRE Mahamed Siyaad, *My Country and My People*, p. 83.

⁴ CASTAGNO Alphonso A., «Somalia's President talks to A. A. Castagno», pp. 24-25.

(notamment à El-Azar), d'où leur prestige aux yeux des *wadaad* nomades, plus attachés à la tradition et souvent plus proches des partis pro-italiens de la Conferenza ou du HDMS, s'étaient engagés personnellement dans la SYL¹. Sous le régime de l'AFIS, les journaux religieux et les programmes de radio en arabe faisaient ouvertement campagne pour le parti nationaliste «et les mosquées étaient souvent devenues des centres de propagande SYL»². Dans le Nord, la Société Nationale du Somaliland avait dès le début revendiqué l'islam comme source d'inspiration pour son programme politique, notamment l'idéal d'égalité au-delà des appartenances lignagères³. Ultérieurement, la SNL inscrivit sur les badges de ses adhérents, à côté d'une image de la Kabbah, la devise «Soyons unis par le nom de Allah»⁴. En outre, les réunions de section des partis nationalistes s'inspiraient, par leur rituel précis et leur sens de la hiérarchie, des assemblés des confréries soufies plus que du *shir* de lignage⁵. Le terme de

¹ CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, pp. 521 et suivantes. Certains chefs de tariqa soufies ont clairement opté pour la SYL, tel le fils de Sheikh Uways Mahamed, fondateur de la branche sudiste de la Qadiriya ; cf. LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, pp. 358-59. Lewis cite ailleurs le nom de deux *wadaad* parmi les fondateurs de la SYL : Sheekh 'Abdulkaadir Sheekh Awes Din et Haaji Mahamed Huseen, tous deux Reer Hamar ; cf. LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 121.

² CASTAGNO Alphonso A., *Somali Republic*, p. 529.

³ La première association politique somali, formée à la fin des années 1920 au sein de la communauté somali d'Aden, portait le nom d'Association Islamique Somali, avec laquelle la SNL entretint des liens étroits et qui participa ensuite à l'aventure du NUF.

⁴ LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», I^{ère} partie, p. 255, *A Modern History of Somalia*, p. 114. Notons que dans la conscience populaire somali, le chrétien (*nasraani*), ou païen (*qasbi*), sont confondus avec le blanc (*farendi*) - mot d'origine éthiopienne, dans un même rejet. La notion même d'un nationalisme laïque est absurde. Revendiquer une identité musulmane contre l'adversaire chrétien permettait en outre de mettre sur le même plan les impérialismes européens et éthiopiens ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 269.

⁵ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 275. «L'organisation des partis nationalistes et celle des *tariqa* soufies ont des traits communs : dans les deux cas des uniformes ou des types vestimentaires qui les distinguent, des slogans religieux et une structure administrative hiérarchisée» ; LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 358.

salutation utilisé par les nationalistes n'était plus le traditionnel *ins'adeer* (homme du même lignage), mais le *walwal* (frère) selon l'habitude des confréries¹. Le souvenir du *jihad* de Sayyid Mahamed 'Abdille Hasaan, ultérieurement magnifié par la propagande du régime militaire, pouvait également légitimer un islam combatif et politiquement engagé².

Du fait de l'absence d'un véritable parti religieux, les entrepreneurs politiques ont pu mobiliser au nom de l'islam (notamment dans les communautés somali du Kenya, d'Ethiopie et de Djibouti où il était plus facile de dénoncer le gouvernement infidèle). Cela ne les empêchait pas de critiquer les *tariqa* dont la compétition - parfois violente - continuait dans les années 1950 à diviser les Somali. Les jeunes nationalistes se sentaient plus proches de l'islam réformiste, par exemple du wahhabisme, sans pour autant appeler de leurs vœux le règne de la sharia intégrale³.

Siyaad Barre ne s'est pas contenté d'annexer à son tour l'islam dans son discours, il a mobilisé des sheekhs soufis pour interpréter le Coran dans un sens conforme à ses vues. La propagande du régime en faveur du communisme, diffusée dans les «centres d'orientation», était également relayée dans les mosquées par les imams officiels stipendiés par le gouvernement - une pratique déjà existante dans les années 1960. Dès 1971-72, le Président mit directement en garde les imams des mosquées et les *mo'allim* enseignant dans les écoles coraniques : l'enseignement religieux pourrait perdre les subventions de l'Etat et se voir confisquer ses biens si les *walwal* critiquaient publiquement le gouvernement⁴.

¹ LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, p. 284.

² Le "Madmullah" avait interdit à ses partisans de faire usage des noms de clan et les nationalistes des années 1950 tentèrent de l'imiter.

³ LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 360.

⁴ Voir les propos tenus par le major 'Usmaan Mahamed Jelle, membre du SRC, et le lieutenant Isma'iiil Barood ; cf. LAITIN David D., *Politics, Language and Thought : The Somali Experience*, p. 118.

Malgré ces précautions, Siyaad dut faire face au milieu des années 1970, à une opposition dans les mosquées, qu'il n'attendait probablement ni aussi forte ni aussi précoce. En effet, le prix payé par les nationalistes pour leur alliance avec les leaders religieux fut un certain conservatisme social dans les domaines que les sheikhs considéraient comme étant de leur ressort¹ : statut civil des femmes et leur accès à l'instruction, législation concernant le mariage et l'héritage, choix d'un alphabet qui ne soit pas impur comme l'alphabet latin. Or, cet immobilisme fut brusquement rompu par Siyaad Barre.

La recherche de soutiens dans l'intelligentsia de gauche - notamment féminine, les gages à donner au "Grand Frère" soviétique peu après l'adhésion à une Ligue Arabe dominée par des régimes conservateurs pro-occidentaux, mais aussi le désir de tester son contrôle sur ce secteur de la société, ont amené Siyaad Barre à faire adopter une loi progressiste sur le statut de la femme et le droit de la famille en 1974. Les *waswas* ont perçu comme une provocation et une atteinte à l'islam l'interdiction de la polygamie et l'égalité entre les sexes face à l'héritage². Siyaad Barre brisait un tabou auquel aucun pouvoir colonial n'avait osé s'attaquer : le monopole de la sharia en matière civile.

Les jeunes sheikhs plus rigoristes, formés en Egypte et en Arabie Séoudite, ont déclaré cette loi impie dans les prêches du vendredi³. Un mouvement protestaire s'ébaucha aussitôt à partir des mosquées, mais il

¹ LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 360.

² Bien entendu, la nouvelle loi n'a pas bouleversé les pratiques existantes, y compris en milieu urbain. Les répudiations se sont multipliées : puisqu'il n'était plus possible d'avoir plusieurs femmes en même temps, on les avait successivement, sans parler des concubines et "occasionnelles", Siyaad Barre montrant largement l'exemple en ce domaine. Comme les articles de la loi concernant les pensions alimentaires n'ont guère été appliqués, un grand nombre de femmes répudiées se sont trouvées dans des situations dramatiques, surtout dans les années 1980 ; cf. entretien avec Faduma 'Umar Haashi, Washington, 11/90.

³ A la fin des années 1960, avant même le coup d'Etat, un mouvement religieux revivaliste commençait à poindre en Somalie.

n'était pas question pour le président d'accepter une quelconque contestation de son pouvoir et le mouvement fut lourdement réprimé : dix sheikhs furent publiquement exécutés en janvier 1975 et de nombreux autres *waddaad* détenus au secret, tels Sheekh Mahamuud Ma'allim, à l'époque Directeur Général du ministère de la Justice et des Affaires Religieuses. L'affaire fut l'occasion d'une nouvelle purge de l'administration le 22 juin 1975 ; la plupart des hauts-fonctionnaires formés à l'époque coloniale - notamment beaucoup de nordistes - furent mis à la retraite d'office, pour "comportement anti-révolutionnaire"¹. La répression a atteint son but et le régime gagna dix ans de répit avec les fondamentalistes². Le caractère largement spontané et exclusivement urbain - en pratique limité à la capitale - de la contestation des mosquées a joué en faveur du pouvoir. Mais Siyaad pouvait également compter sur les divisions traversant l'islam somalien³. Siyaad Barre a circonvenu le

¹ 'Usmaan Ahmed Hasaan, ancien ambassadeur et gouverneur de région, à l'époque DG du ministère de la Santé s'était fait remarquer en disant son désaccord avec l'exécution des dix sheekhs au Chief Qadi et à son ministre de tutelle - Mahamed Aadan Sheekh, l'un des auteurs de la loi sur la famille et l'héritage et l'un des proches conseillers de Siyaad. 'Usmaan était connu comme un musulman pratiquant et cela suffisait à en faire un "contre-révolutionnaire" ; entretien avec 'Usmaan Ahmed Hasaan, Londres, 12/90.

² L'affiliation des sheikhs exécutés en 1975 ne nous est pas connue avec précision et il est fort possible que des sheikhs soufis plus traditionnalistes que réformistes aient aussi fortement réagi à la loi sur la famille, notamment pour démentir les accusations de mollesse lancées contre eux par les nouveaux prosélytes du Prophète.

³ Les rivalités entre les différentes confréries soufies depuis la fin du XIX^{ème} siècle se connotaient d'antagonismes claniques : par exemple, dans l'ancien protectorat britannique, les clans de l'ouest soutenaient la Qaadiriya, tandis le coeur des adhérents de la Saalihiya provenait des clans Dulbahante, Warsangeli et Habar Ja'lo nomadisant dans l'est de cette région. Dans le Sud, des conflits opposaient la Qaadiriya, plus ancienne et plus conservatrice, et la Ahmadiya qui prônait un retour à l'orthodoxie sunnite lors de sa fondation au XVIII^{ème} siècle et demeure, encore aujourd'hui, la plus puritaine. Lors de la révolte du chef de la Saalihiya, "Sayyid" Mahamed 'Abdulle Hasaan, les membres de la Qaadiriya combattirent les derviches au côté de l'armée britannique, y compris par la poésie et dans les prêches du vendredi. L'assassinat de Sheekh Uways Mahamed al-Baraawi (fondateur de l'Uwaysiyya, branche de la Qaadiriya dans le Sud) par un groupe de derviches en 1909 a également nourri cet affrontement, qui a laissé des marques dans la mémoire collective. De temps à autre, une bataille rangée oppose les partisans

danger, mais en contrepartie, le sentiment religieux devenait désormais une ressource symbolique fort délicate à utiliser au plan interne.

Ces contorsions idéologiques de Siyaad Barre débouchaient certes sur une certaine incohérence du discours, mais qui s'en offusquait ? Ce qui serait apparu comme une faiblesse rédhibitoire dans un système politique compétitif, devenait secondaire dans un régime autoritaire qui pouvait user de façon discrétionnaire de la force et dont la "novlangue" orwellienne s'imposait à tous¹. Tout porte à croire que les Soviétiques n'étaient pas dupes de la mascarade et ne tenaient pas Siyaad Barre pour un allié idéologiquement sûr² ; mais ce soupçon ne contrebalançait pas les rétributions géostratégiques qu'ils retiraient de leur soutien au régime somalien.

La marque de l'entreprise politique personnelle du président somalien résidait dans cet usage instrumental, à la fois simultanée et différencié selon les publics (le commun, l'élite intellectuelle somali, les dirigeants soviétiques), de l'idéologie marxiste-léniniste. Cette attitude éclaire également l'adaptation ultérieure, remarquablement rapide, du président somalien à l'anti-communisme et au libéralisme économique.

§ 3 - La captation des ressources économiques

Les vagues successives d'étatisation dans l'industrie et le tertiaire doivent également être mises en relation avec les étapes du renforcement de l'alliance avec l'URSS. Le président du SRC s'est servi de la politique économique pour donner des gages à son nouveau patron international.

L'étatisation de l'économie s'engagea en mai 1970 avec la nationalisation des banques, des assurances, de la distribution des

respectifs des *tsriqa*, comme à Aynabo en 1955 ; LEWIS I.M., *A Pastoral Democracy*, pp. 219-23, 226-28.

¹ WOLCZYK Andrzej, «Il "socialismo" somalo : un'industria per il potere», *Concretezza*, p. 24.

² PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 185.

produits pétroliers et de l'usine sucrière de Jowhar. Le critère de sélection n'était pas l'intérêt stratégique ou économique, mais la propriété étrangère du capital - geste plus nationaliste que socialiste¹. D'une part, Siyaad n'était pas encore suffisamment assuré de son pouvoir pour s'en prendre ouvertement aux biens des commerçants somaliens ; d'autre part, il n'avait pas encore opté de façon définitive pour l'alliance soviétique. Dès 1972 cependant, les vingt-deux entreprises publiques représentaient 60 % des emplois, 75 % du chiffre d'affaires et 89 % de la V.A. de l'industrie coeur du modèle néo-stalinien de développement². Mais ce secteur ne réalisait au mieux que 6 % de la V.A. totale de l'économie : le socialisme restait un phénomène économiquement marginal.

De plus, la rupture avec le régime précédent résidait davantage dans le degré de cette intervention économique, que dans son existence même : l'Etat avait pris en 1964 une participation majoritaire dans les plantations sucrières et l'usine de transformation de Jowhar, la SNAI (l'ancienne exploitation modèle du Duc des Abruzzes)³. Cette société fut totalement nationalisée en 1970.

Dans le domaine agricole, de loin le secteur le plus important de l'économie, l'orientation socialiste s'est traduite par trois grande réformes : la création de fermes d'Etat sur le modèle soviétique, dont la production a décliné dès le milieu des années 1970 ; l'essor éphémère du mouvement coopératif - à la suite de la Loi sur le Développement des Coopératives de 1973 - qui n'a jamais reçu de l'Etat une aide technique et financière au niveau requis⁴ ; enfin, le monopole de la commercialisation des grains de l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) créée en

¹ MARKAKIS John, «Radical Military Regimes in the Horn of Africa», p. 23.

² Source : statistiques du gouvernement somalien, citées dans DECRAENE Philippe, *L'Expérience socialiste somalienne*, p. 29.

³ LEWIS I.M., «Integration in the Somali Republic», p. 279.

⁴ MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», pp. 380-81.

1971, lequel n'a peut-être pas eu sur les volumes produits l'impact négatif que suggèrent les statistiques¹.

Les fermes d'Etat ont eu un impact indiscutablement négatif sur la production agricole dans les régions les plus fertiles des bassins du Shabelle et du Jubba, en privant les petits paysans des meilleures terres expropriées par l'Etat, contraignant ces derniers à devenir des salariés agricoles mal payés et sous-alimentés. Les besoins des populations locales ont été totalement négligés, comme le montre fort bien Kenneth Menkhaus au nom de l'impératif de «l'autosuffisance alimentaire», en fait la fourniture aux élites urbaines d'aliments à bas prix².

Les Italiens qui exploitaient des plantations de bananiers furent autorisés à poursuivre leurs activités, cependant un Office National des Bananes (NBB) fut créé qui avait le monopole de l'exportation des bananes, une pratique héritée du colonisateur italien³. Par la Loi sur la propriété

¹ Les prix administrés ont entraîné non pas une chute de la production, mais un accroissement des quantités vendues au marché noir, lesquelles n'apparaissent pas dans les statistiques ; voir la démonstration convaincante dans MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», pp. 392-97.

² 17 000 hectares inondables dans la vallée du Jubba ; cf. MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», p. 415 et suivantes. Dans cette thèse, la critique la plus complète à ce jour de la politique agricole du régime Siyaad Barre, l'auteur distingue les terres effectivement cultivées (environ 5200 ha) au sein du total des terres accordées aux fermes d'Etat et auparavant accessibles aux petits producteurs. Cette politique fut un échec complet puisque, pour une surface équivalente, les fermes d'Etat produisaient beaucoup moins de céréales que ne l'auraient fait les petits paysans ; MENKHAUS Kenneth J., *ibid.*, p. 449.

³ Les lois de 1927 et 1930 instituèrent un marché protégé en métropole pour la banane somalienne en imposant des droits de douane élevés sur celles qui venaient à l'époque des Iles Canaries, l'objectif de la politique économique fasciste étant de tendre, autant que possible vers l'autarcie de l'empire italien. Un monopole étatique de l'exportation des bananes somaliennes fut constitué en 1935 qui garantissait aux producteurs un débouché en Italie. En partie ruinée à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, l'agriculture commerciale fut relancée lorsque l'Italie recouvrit le contrôle du territoire par le biais de l'administration sous tutelle de l'ONU. L'AFIS favorisa les investissements dans l'économie de plantation et reconstitua le monopole public de commercialisation des bananes. Dès 1952, les bananes avaient retrouvé la première place dans les exportations de Somalia avec 59 % de la valeur totale. La disparition du marché protégé

foncière de 1975, l'Etat revendiqua la propriété exclusive des terres agricoles qu'il pouvait louer à des exploitants individuels, des coopératives ou des sociétés privées, pour une durée de cinquante ans renouvelable et sous réserve d'un enregistrement préalable auprès de l'administration¹.

En 1975, les monopoles d'Etat comprenaient la culture du coton et des oléagineux, la culture de la canne et la production de sucre, le commerce des grains et le commerce de tous les produits à l'exportation, à l'exception donc du bétail sur pieds.

Dans le secteur de l'élevage, la «socialisation des moyens de production» n'était guère facilitée par l'importance du pastoralisme nomade (l'élevage représentait encore plus de 50 % du PIB à la fin des années 1970), secteur "naturellement" rétif à la collectivisation (y compris en Asie centrale soviétique !). De fait, le secteur pastoral, y compris la commercialisation du bétail - mais non le secteur très lucratif des cuirs et peaux - fut laissée à l'initiative privée.

Cette entorse à la règle générale - perçue comme une anomalie par ceux qui en firent une lecture idéologique - était significative de la volonté de Siyaad Barre de ne pas se mettre à dos les *dileal* mais aussi les *uqba* des clans de pasteurs. Pour être lui-même issu de cet univers, le président du SRC savait fort bien que le socialisme n'avait rien pour séduire les nomades gardiens de dromadaires : l'expression somali

italien, en raison des règlements de la CEE et de la convention de Lomé avec les ACP, obligea la Somalie à trouver au début des années 1970 de nouveaux marchés en Arabie. A partir de 1974, la production n'a cessé de décliner sous l'effet de plusieurs facteurs réduisant la compétitivité de la banane somalienne : départ de la majorité des planteurs italiens, manque de pièces détachées et d'engrais, coût des inputs après le premier choc pétrolier ; cf. MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», p. 406.

¹ La surface totale qu'un particulier pouvait louer était de 30 ha irrigués, 60 ha en culture sèche et 100 ha pour les plantations de bananes ; tandis que la surface était illimitée pour les fermes d'Etat et les coopératives. MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», p.

*hantiwadaagga*¹ choisie pour traduire ce concept étranger signifiant «le partage de la richesse» prenait pour les pasteurs la connotation de «partage des troupeaux», une idée totalement aberrante pour l'imaginaire pastoral où seuls la défaite militaire du *reer* ou encore les obligations contractuelles du *diyaa* peuvent conduire à se défaire des précieux animaux.

Sous l'angle qui nous intéresse ici, qui n'est pas celui des mérites et limites de l'économie politique du socialisme de type soviétique², la collectivisation et le contrôle tâtilon de l'Etat sur les entreprises étaient autant de moyens pour Siyaad Barre de constituer l'économie en ressource de sa domination personnelle. La création des fermes d'Etat, malgré le précédent du manque chronique de main-d'oeuvre dans les plantations italiennes des années 1930-50, devait certes à la fascination du modèle stalinien et à l'influence des experts soviétiques, mais elle correspondait aussi à une opportunité de prédation offerte à l'élite dirigeante³ : il était plus payant de développer une agriculture intensive et technicisée sur de grandes exploitations, le type de projets que les donateurs d'aide étaient désireux de financer, qu'ils soient arabes, socialistes ou occidentaux - la mode de la petite paysannerie et du développement durable ne datant que de la fin des années 1980. Les gros contrats d'équipement et de viabilisation que ces projets impliquaient donnaient lieu à de substantielles commissions.

¹ LEWIS I.M., «Kim Il-Sung in Somalia», p. 16. Il n'est pas indifférent que le terme ait été forgé par la BBC dans les années 1950, pour désigner le communisme. La connotation péjorative était initialement délibérée. Le terme avait été repris dans les années 1960 par le parti marxiste de Abdulaasiis Nuur Hiirsi, "Hawl iyo Hantiwadaagga" (socialisme et travail).

² Ken Menkhaus note qu'il n'y pas rupture entre la période socialiste et le système économique d'avant 1969, ni avec la phase de "libéralisation" des années 1980, mais au contraire une tendance à l'intervention de l'Etat dans l'agriculture, au profit d'une élite dirigeante réalisant son accumulation au détriment des paysans ; MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», p. 522.

³ MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», p. 378.

Le commerce de gros à l'import fut également réglementé par l'Etat par l'octroi de licences d'importation, tandis que le commerce de détail demeurait dans les mains des petits commerçants. Il est évident que les licences d'importation constituaient un précieux moyen de patronage, avant que les multiples pénuries ne contraignent le gouvernement à adopter le système de la devise franche ou "franco valuta" (voir seconde partie).

Une kyrielle d'organismes spécialisés dénommés «agences d'Etat» furent créés pour gérer des secteurs particuliers jugés stratégiques, par exemple la Somali Petroleum Agency (SOMPET) pour les carburants. Il y avait eu toutefois des précédents sous le régime civil avec l'Office pour le commerce de l'encens et l'Office pour le commerce extérieur¹. Là encore, le contrôle de certains biens donnaient à l'administration de l'Etat et de façon croissante aux serviteurs patrimoniaux du Président, un réel pouvoir sur la société, puis de façon croissante au fil des ans, une source d'enrichissement. Ainsi, l'importation et la vente aux éleveurs de médicaments vétérinaires fut - et cela jusqu'en 1989 - le monopole de l'Unité pharmaceutique, agence d'Etat qui pouvait priver arbitrairement tel ou tel lignage ou individu des vaccins et traitements anti-parasitaires, sans lesquels ses bêtes n'obtenaient pas les certificats vétérinaires nécessaires à l'exportation. Pour des pasteurs de plus en plus impliqués dans l'économie marchande, la menace n'avait rien d'abstrait.

La planification autoritaire et centralisée sur le modèle soviétique fut formellement adoptée, mais en pratique les plans somaliens furent davantage des catalogues de projets de développement dont la réalisation dépendait de l'aide financière étrangère (70 % de la valeur totale des projets en 1978), que de véritables programmes détaillés de production tels que le GOSPLAN soviétique les élaborait. Cette tendance, déjà latente

¹ CONTINI Paolo, *The Somali Republic: An Experiment in Legal Integration*, p. 26.

dans les plans 71-73 et 74-78 s'est accrue après le départ des experts soviétiques¹.

Le contrôle des finances publiques était également un puissant levier de la domination personnelle au travers de procédures qui n'avaient que l'apparence du droit : éclatement du budget entre de multiples services, seul le ministre des finances et le Président pouvant en avoir une vision globale ; révision des dépenses en cours d'année budgétaire sans bilan d'ensemble ; importance des sommes inscrites sans justification détaillée d'emploi ou sous l'intitulé «provisions pour dépenses exceptionnelles» ; sous-évaluation grossière du poste «défense et sécurité» mais subventions indirectes des autres ministères et des organismes para-publics à l'armée ; pauvreté enfin, de l'information statistique et économique, notamment sur l'exécution du budget². En outre, le Président exerçait de larges pouvoirs de décision en matière de dépenses, sans contreseing ni contrôle.

Cet ensemble de ressources personnelles et contextuelles ne trouvait son efficacité que dans une étroite combinaison avec les ressources institutionnelles, que le putsch militaire avait rendu accessibles à Siyaad Barre, mais qu'une "révolution de palais" était susceptible de lui retirer. Il lui fallait donc s'employer à éviter celle-ci en conservant à tout moment le contrôle des divers appareils d'Etat.

¹ Les objectifs d'investissement très ambitieux des plans 71-73 et 74-78 ne furent pas atteints. Après la croissance initiale des années 1971-72, la production industrielle a commencé à décliner dès 1975-76 dans les principaux secteurs (sucre, conserveries, produits laitiers, pâtes alimentaires, emballage) ; cf. SAMATAR Ahmed I., *Socialist Somalia*, pp. 98-99.

² EKSTROM Carl D., «Budgetary Chaos and Evasion : The Case of Somalia», pp. 1057 et suivantes.

Chapitre II : Les ressources institutionnelles de la domination personnelle

Les positions d'autorité sont, comme l'a noté Lacam, à la fois les trophées de la compétition politique et des ressources mobilisables pour exercer et accroître le pouvoir ; cependant notre vision des ressources institutionnelles est plus extensive.

Il s'agit d'une part de l'ascendant personnel que Siyaad Barre a rapidement acquis dans les nouvelles institutions, comme nous l'analyserons dans la section I ; d'autre part, de la militarisation de la société et de l'Etat examinée en section II ; enfin, des sous-produits organisationnels de l'option pro-soviétique traités dans la section III de ce chapitre.

Section I- Le contrôle des organes décisionnels

Le coup d'Etat a entraîné une modification radicale et rapide des structures politiques. Les putschistes firent table rase des institutions antérieures : la constitution et la cour suprême furent suspendues, l'assemblée nationale et le gouvernement dissous, les partis politiques interdits.

Il s'agissait à la fois marquer une volonté de rupture avec le régime civil et de faire place nette à une junte militaire, le Conseil Révolutionnaire Suprême (SRC), qui s'est arrogée tous les pouvoirs, au détriment notamment des secrétaires d'Etat. Siyaad Barre a su habilement manoeuvrer pour faire reconnaître son autorité absolue sur cet organe.

§ 1- La formation de la junte¹

¹ Source pour tout ce paragraphe : entretiens divers, notamment avec 'Ali Khalif Galaydh, 'Abdirisaak Haaji Huseen, 'Usmaan Mahamuud, 'Adde Muuse Hirsi, 'Abdurahmaan *Badyow*, Mahamuud Tani, Mahamed 'Ali Shire.

Le Conseil Révolutionnaire Suprême (SRC) s'attribua, avant même sa composition connue, la totalité des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, et la faculté de gouverner par décrets-lois.

A l'origine, le SRC comptait cinq officiers de la police¹ et vingt de l'armée. Ce dosage n'avait rien de fortuit : la police n'a pas participé au coup d'Etat, mais elle s'y est ralliée au matin du 21 octobre. D'abord arrêté au premières heures du jour, son état-major a été ensuite intégré à la junte pour manifester « l'unité des forces armées » dans cette « oeuvre de salut public » qu'était le putsch, mais aussi parce que l'image de ce corps dans l'opinion demeurait bonne et qu'il valait mieux se le concilier. Certains de ces officiers ainsi cooptés, tels les généraux Koorshel et Kulmye, étaient hostiles au coup d'Etat et suffisamment connus à l'étranger pour mener une opposition en exil. D'autre part, l'inclusion des officiers de police favorisait un ré-équilibre du SRC en faveur des sudistes et une diversification du recrutement clanique. Toutefois, la police entraînait en position minoritaire dans la junte dont elle ne pouvait pas espérer orienter de façon décisive les décisions.

Dans la liste officielle, les membres du SRC étaient rangés par ordre hiérarchique derrière le major-général Siyaad Barre. Le premier vice-président de la junte était Jaama' 'Ali Koorshel, chef de la police depuis la démission de Mahamed Abshir Muuse en janvier 1969, le second, Mahamed 'Aynaanshe Guleed, officier aussi gradé et de même ancienneté que Siyaad. Mais ce principe hiérarchique ne fut respecté qu'en apparence : ainsi, Mahamuud Ibraahim *Liq-Liqata*, qui avait autant d'ancienneté que 'Aynaanshe n'a pas été inclus dans le SRC ; il fut ultérieurement ministre, puis président de l'Assemblée du Peuple. Les trois colonels qui suivaient immédiatement dans la hiérarchie formelle, Mahamed 'Ali Mirre, 'Usmaan Sabriye et 'Abdallah Barre, ne figuraient pas dans la junte et n'ont pas

¹ Par ordre hiérarchique, Jaama' 'Ali Koorshel, Huseen Kulmye Afrah, Ahmed Mahamuud 'Adde *Qorweyne*, Mahamuud Mire Muuse, Mahamed Sheekh 'Usmaan.

occupé de fonction politique de premier plan dans le régime. Il en était de même à l'échelon inférieur : si Mahamed 'Ali Samatar, Salaad Gaveyre Kedye et 'Abdallah Mahamed Fadill étaient bien sur la liste, 'Abdullaahi Yuusuf Ahmed et Mahamed Farah Hasaan *'Aydiid*, de même niveau dans la hiérarchie¹, ont été délibérément écartés.

De fait, la composition du SRC ne fut annoncée que le 1^{er} novembre 1969, soit onze jour après le putsch, précisément parce que Siyaad a soigneusement pesé chaque candidature. Reconstituer la logique de ces choix suppose un retour sur la genèse du complot.

Pour réaliser son putsch, Mahamed Siyaad Barre s'est appuyé sur un groupe de cinq jeunes officiers nordistes : Isma'iil 'Ali Abokor, Ahmed Hasaan Muuse, Mahamed 'Ali Shire, Ahmed Sulaymaan *Dafle* et Mahamuud Mahamed Khaawi ; trois capitaines et les deux simples lieutenants, les deux premiers étant isaaq/habar ja'lo et les trois derniers dulbahante. Ils appartenaient donc à deux clans qui partagent les mêmes zones de pâturage entre Burao, Erigavo, Las Anod et le Hawd, et traditionnellement se marient entre eux. Les deux Dulbahante avaient une mère habar ja'lo et au moins un des Isaaq une mère dulbahante. Ils avaient également en commun leur formation : anciens camarades de classe de l'école secondaire (intermediate school) de Sheikh dans le Somaliland à la fin des années 1950, ils se sont ensuite retrouvés à l'académie militaire britannique de Sandhurst.

Depuis la tentative infructueuse de putsch de 1961², l'inimitié entre officiers nordistes mieux formés et sudistes plus gradés n'avait guère diminué. Les premiers, adhérant à un nationalisme militant teinté de progressisme, accusaient les seconds de "tribalisme", un défaut supposé

¹ Il s'agit d'un groupe de cadets formés par les Italiens à l'académie de Baïdoa, promus officiers à la veille de l'indépendance et envoyés fin 1963 en URSS pour une formation complémentaire spécialisée de quatre ans. Quand ils sont revenus, ils ont tous été promus lieutenant-colonels.

² Voir l'analyse de cet événement dans la troisième partie, chapitre I.

inhérent à leur formation coloniale italienne. Les jeunes officiers nordistes voulaient agir, mais ils étaient très inexpérimentés en politique et il leur fallait vaincre l'isolement relatif qui résultait de la suspicion dans laquelle on les tenait dans le Sud. Ils étaient donc prêts à s'allier avec Siyaad Barre qu'ils ne connaissaient pas aussi bien que les officiers sudistes. Les plus gradés de ceux-là avaient cotoyé «le Vieux» depuis la gendarmerie coloniale et ne lui faisaient aucunement confiance : si putsch il devait y avoir, il fallait le faire contre Siyaad. L'intéressé en était conscient et c'est pourquoi il choisit les jeunes nordistes contre leurs supérieurs.

Sa prise de contact avec Isma'iil 'Ali Abokor et Ahmed Sulaymaan *Dafle*, alors proches amis, fut facilitée par son propre aide de camp et son associé dans les activités para-militaires lucratives, Mahamuud Mahamed Khaawi. Entre 1966 et 1969, Siyaad a nommé les officiers les plus anciens dans des fonctions d'Etat-major purement honorifiques pour placer ses jeunes alliés à des postes clés : Isma'iil 'Ali Abokor était en charge du recrutement, *Dafle* prit la tête des renseignements militaires en 1967 alors qu'il n'était encore que capitaine. De jeunes officiers fidèles au chef de l'armée exerçaient en 1969 le commandement effectif des meilleures unités combattantes : ainsi, Mahamed 'Ali Shire commandait le bataillon d'infanterie mécanisée *Horseed* chargé de prendre le contrôle des points névralgiques dans la nuit du 21 octobre. Certains officiers supérieurs tels 'Abdullaahi Yuusuf Ahmed et Mahamed Faarah *'Aydiid* furent envoyés en URSS, sous prétexte d'une formation complémentaire, en réalité pour les éloigner. Pour sceller leur alliance, le chef de l'armée proposa à Ahmed Sulaymaan *Dafle*, au tout début de 1969, d'épouser une de ses filles. *Dafle* a accepté, poussé par les autres nordistes, parce que cela permettait à ces jeunes officiers de sortir de l'isolement et la suspicion dans laquelle les officiers du Nord étaient tenus depuis la tentative de putsch de 1961. Il s'agissait bien d'une alliance politique, perçue comme telle par les

intéressés. C'est ce petit réseau d'officiers nordistes alliés avec Mahamed Siyaad Barre contre un groupe d'officiers sudistes et en majorité plus gradés qui forma le noyau initial du SRC. Sans le soutien du "Vieux", lequel aurait pu aisément les contrer puisqu'il détenait la légitimité militaire vis-à-vis du pays, ce groupe n'avait aucune chance de l'emporter. Les jeunes nordistes ont d'autant plus facilement souscrit à l'alliance, qu'ils s'imaginaient pouvoir manipuler aisément le chef de l'armée, pour ensuite s'en débarrasser en douceur¹.

Les lieutenant-colonels 'Abdullaahi Yuusuf Ahmed ('Umar Mahamuud) et Mahamed Faarah Hasaan *'Awdiid* (Habar Gidir/Sa'ad) appartenaient à un second réseau de trente-sept officiers qui complotaient contre le régime démocratique², mais se méfiaient de Siyaad Barre. Début 1969, ils avaient offert au chef de la police Mahamed Abshir de prendre la tête d'un putsch, mais le général, par légalisme, avait refusé. Outre les deux officiers précités, cette camarilla comptait notamment le colonel Mahamed Nuur (Abgaal) qui mourra en 1974 dans un accident de voiture, le colonel Mahamuud Ibrahim *Liq-Liqato* (Sheikhal), le général 'Aynaanshe (Isaaq), le major 'Adde Muuse Hiirsi (Majeerteen) et Salaad Gaveyre Kedye (Abgaal).

Cet dernier officier décrit comme compétent mais imbu de sa personne, entendait jouer un rôle de premier plan auquel son état de gendre de l'ancien président de Aadan 'Abdulle 'Usmaan et d'ancien homme de confiance du général Dauud lui permettait de prétendre. Il rejoignit le camp de Siyaad Barre, sur la promesse d'obtenir le commandement de l'armée après le putsch, et avec la conviction qu'il parviendrait à s'imposer à la

¹ Pour tout ce paragraphe, entretien avec Mahamed 'Ali Shire, Las Anod, 01/93.

² Selon certains informateurs, il y aurait eu non pas deux mais trois groupes de comploteurs : d'un côté Salaad Gaveyre, 'Abdullaahi Yuusuf et *'Awdiid*, de l'autre, celui de Mahamed Nuur. Ce point, secondaire pour la compréhension de la suite des événements, dénote la fébrilité des milieux militaires à la fin des années 1960 et l'éveil des ambitions. L'analyse du parcours de Siyaad Barre comme une entreprise politique couronnée de succès, n'en apparaît que plus nécessaire.

tête de la junte. Siyaad a été en mesure, grâce aux confidences de Salaad Gaveyre, de dénoncer ce premier complot au ministre de la Défense, peu avant les élections législatives de mars 1969. Le procès était, faute de preuves¹, politiquement risqué juste avant un scrutin très contesté. L'affaire a donc été étouffée et les officiers les plus impliqués furent simplement mutés dans différentes garnisons de province², ou placés en résidence surveillée ('Abdullaahi Yuusuf et Mahamed Faarah *'Aydiid*). Siyaad s'est ainsi débarassé de ses rivaux directs qui voulaient l'exclure du putsch, tout en donnant à peu de frais des gages de loyauté au gouvernement civil. Chargé de la planification des opérations au QG de l'armée, Salaad Gaveyre s'est également révélé précieux pour l'exécution du coup d'Etat³.

Hormis 'Aynaanshe qui pouvait difficilement être écarté compte tenu de son grade et de son ancienneté, les officiers du premier complot ne furent pas cooptés dans le SRC. Plus encore, ceux que leur notoriété dans l'armée ou leur tempérament pouvaient pousser à critiquer Siyaad furent privés de tout commandement militaire (qu'ils ont retrouvé pour certains au moment de la guerre de l'Ogaden en 1977-78) et mutés dans des fonctions civiles plus ou moins symboliques tels Mahamed Nuur - à la tête de l'usine textile de Balad - et *Liq-Liqata* 'Abdullaahi Yuusuf Ahmed et Mahamuud Faarah *'Aydiid* dont Siyaad redoutait l'ambition et plus encore la vengeance, ont refusé les postes d'attachés militaires en Tanzanie et au

¹ Les préparatifs pratiques étaient peu avancés et il y avait le précédent judiciaire de 1961 (cf. troisième partie, chapitre I).

² A.C.R. 1969-70, B 177.

³ Siyaad lui destinait également le rôle de bouc émissaire en cas d'échec du putsch : lui-même avait passé une partie de la nuit chez le ministre de l'intérieur Yasiin... Si nécessaire, celui-ci aurait pu se porter garant de son innocence. Au début de l'année, Mahamed Ibrahim 'Igaal avait informé le président Shermaarke des intentions de Siyaad Barre, mais le président n'avait rien voulu tenter contre le chef de l'armée, d'autant que son successeur éventuel, le général 'Aynaanshe, était isaaq, ce qui aurait fait la part trop belle au Premier Ministre ; cf. entretien avec 'Abdirisaak Haaji Huseen, New York, 04/90.

Soudan qui leur étaient assignés et ont mis en garde leurs pairs contre le président que le SRC allait se donner. Aussitôt arrêtés¹, ils restèrent six ans en prison, dont on ne les tira que pour participer à l'offensive militaire en Ogaden.

Une fois le putsch réalisé, le noyau de jeunes officiers s'est élargi de façon très pragmatique. Ils ont d'abord recruté d'autres majors originaires du Nord comme Ahmed Mahamuud Farah *Ina-Lahawas*, Muuse Rabileh God, Farah Wa'ays Duuleh. Ensuite, l'ensemble des majors ont coopté les jeunes capitaines sur la base de liens personnels forgés au cours de leurs carrières respectives. Ainsi, Isma'iil 'Ali Abokor avait été chef du bataillon basé à Kisimayo et il proposa deux lieutenants qui avaient servi sous ses ordres : 'Abdi Warsaame Isaaq et Mahamed 'Umar Jess. Ahmed Sulaymaan *Dalle* coopta deux jeunes lieutenants qui étaient ses adjoints dans les renseignements militaires : 'Abdirisaak Mahamed Abokor et 'Usmaan Mahamed Jelle. Aucun de ces quatre n'était isaaq ou dubahante, ni originaire du Nord, mais ils étaient jeunes, n'avaient pas été formés en Italie et étaient très proches d'au moins un des majors du noyau initial. Ce processus dans lequel Siyaad n'intervint que pour imposer un de ses protégés mareehaan, le capitaine 'Abdulkaadir Haaji Mahamed, fut assez long et déboucha sur une liste de sept majors et sept capitaines.

Les cinq officiers de police ayant été sélectionnés par Koorshel, selon le principe hiérarchique, restaient les cinq qui complétaient le SRC : Salaad Gaveyre, 'Aynaanshe, Mahamed 'Ali Samatar, 'Abdallah Mahamed Fadill, 'Ali Mattan Haashi... Siyaad mit pleinement à profit sa totale liberté en cette matière. Outre leur fidélité de longue date à l'égard du chef de

¹ Dans cette décision, Siyaad bénéficiait du soutien des nordistes, non seulement parce que 'Abdullaahi et *Aydiid* étaient du Sud, mais surtout parce que des inimitiés personnelles jouaient. Ainsi, lorsque Isma'iil 'Ali Abokor était en poste à Halane – à l'époque un camp strictement militaire – il était sous les ordres de 'Abdullaahi qui le fit mettre plusieurs fois aux arrêts pour insubordination. Les liens personnels, positifs ou négatifs, jouent un rôle décisif dans les régimes faiblement institutionnalisés.

l'armée, Samatar et Fadill ne pouvaient constituer de réelles menaces en raison de leur appartenance clanique : le premier est un Tumul, l'autre est issu d'une famille d'origine yéménite de la capitale. Que les cinq fussent du Sud, plus gradés que les jeunes nordistes et de formation italienne laissait prévoir une sourde hostilité entre ces officiers et le noyau originel. Siyaad entendait bien tirer parti de ce clivage, lequel rendait improbable une large coalition contre lui.

Toutefois et en dépit de son habileté, le chef de l'Etat ne disposait pas a priori d'une majorité claire au SRC ; il allait devoir manoeuvrer pour éviter que les quatorze jeunes officiers, une fois leur immaturité politique surmontée, ne complotent son renversement. Réciproquement, la composition même du SRC rendait la tâche tout aussi difficile aux éventuels candidats à sa succession. Ainsi, avant même la première réunion du Conseil, la logique qui avait présidé à la composition de la junte relevait déjà de la domination personnelle.

§ 2- L'hégémonie de Siyaad Barre sur le SRC

Bien que le coup d'Etat de 1969 ait été indéniablement une entreprise collective, la lutte entamée derechef pour le contrôle du pouvoir suprême et dont Siyaad Barre est sorti rapidement vainqueur, atteste que la collégialité de la junte était largement fictive.

Dès son établissement en effet, le SRC fut traversé de rivalités intenses dans la recherche de l'influence maximale et de l'appui du Président. Ce dernier avait attendu onze jours avant de réunir le Conseil et de formaliser son élection à la présidence, afin de laisser ses adversaires se découvrir en premier. De fait, jusqu'en 1971, Siyaad n'était pas totalement assuré du contrôle du pouvoir, mais il détenait une position d'arbitre entre les deux principaux groupes constitutifs d'officiers : campant le personnage du chef tutélaire et bienveillant, se ralliant ostensiblement à l'opinion majoritaire dans les questions mineures,

manoeuvrant en instrumentalisant à son profit le combat factionnel lorsqu'une décision lui tenait à coeur.

La vitalité des débats relatifs aux orientations des politiques publiques, dont certains observateurs ont voulu faire un indice du caractère initialement démocratique et progressiste de la «Révolution»¹, ne doit pas faire illusion. Au-delà des tâtonnements inévitables d'officiers sans expérience du pouvoir politique, cet espace de controverses aux enjeux souvent codés n'existait que dans la mesure où la concentration du pouvoir dans les mains de Siyaad n'était pas encore achevée. Le processus d'élimination des rivaux, réels ou imaginaires, y a mis bon ordre en moins de trois ans.

Dans l'affaire de l'adoption de l'italien comme langue de l'enseignement supérieur (voir ci-dessous), les nordistes du SRC qui pouvaient pourtant se prévaloir à l'époque d'une forte position dans le régime, n'ont pas osé défendre les intérêts des élites anglophones de l'administration en allant contre l'oukase présidentiel. La liberté de débat portait surtout sur les nominations administratives d'une part et sur des enjeux secondaires aux yeux du chef de l'Etat d'autre part.

Le premier conflit grave opposa Isma'iil 'Ali Abokor et Salaad Gaveyre pour le poste de ministre de la Défense. Siyaad n'ignorait pas les ambitions de Isma'iil, mais il suivit le conseil de Khaawi - lequel avait un compte à régler avec Isma'iil² - en nommant Salaad pour rétribuer son ralliement et son rôle décisif dans le putsch, tout en ayant soin de conserver le commandement effectif des forces armées. Isma'iil et *Dafle* furieux firent arrêter Khaawi début 1970, notamment pour lui faire payer

¹ SAMATAR Ahmed I., *Socialist Somalia*, p. 86, note n° 11.

² Curieusement, Khaawi n'avait pas rejoint la junte, à la fois parce que ses collègues nordistes se méfiaient de ses initiatives et le trouvaient trop proche de Siyaad, mais aussi parce que sa réputation dans le corps des officiers était fort mauvaise. En outre, en termes d'équilibre clanique, il était difficile d'ajouter un troisième dubahante au SRC.

sa trahison à l'égard du noyau nordiste. Siyaad devina alors qu'il devait faire machine arrière et transférer Salaad au ministère des travaux publics, ce que l'ambitieux officier perçut comme un désaveu. Cet incident s'ajoutait à d'autres désaccords avec le noyau nordiste¹. 'Aynaanshe, vice-président du SRC, incontestable en raison de son grade, hérita de la Défense. En attendant mieux, Ismaïl se transforma en thuriféraire officiel du Président au ministère de l'information et de l'orientation nationale. Ces querelles d'apparence protocolaire annonçaient en fait le cycle des purges très tôt amorcé et dont les rivalités courtoises constituaient l'un des carburants.

Premier à être éliminé, parce qu'il réunissait contre lui les "progressistes" en raison de sa réputation de pro-occidental et les ambitieux, notamment le noyau nordiste, Jaama' 'Ali Koorshel était également un officier de l'école coloniale, d'ancienneté équivalente à Siyaad, appartenant à l'entourage de 'Igaal et connaissant la face cachée du président du SRC². Il est possible qu'il ait trop insisté auprès de Siyaad Barre pour que les politiciens emprisonnés - dont 'Igaal - soient libérés, mais plus que ses inclinations idéologiques et ses liens supposés avec la CIA³, c'est précisément sa position éminente (vice-président du SRC, ministre de l'Intérieur, chef de la police) qui le constituait en rival potentiel et requérait son élimination préventive. Il fut arrêté le 2 avril 1970 et emprisonné sous des chefs d'accusation saugrenus qui deviendront

¹ Salaad avait également protesté contre l'arrestation de son beau-père, l'ancien président Aadan 'Abdulle 'Usmaan, simple fermier depuis 1967 et qu'on ne pouvait pas accuser d'avoir trempé dans la corruption des dernières années. Sur cette question également il fut mis en minorité, Siyaad se ralliant à l'opinion la plus répandue dans le SRC.

² Il est possible que ce soit Koorshel, chef de la police, et non un officier isaaq, qui ait informé 'Igaal en 1969 des projets de putsch de Siyaad Barre. Dans cette hypothèse, son arrestation était une vengeance à retardement, bien dans les habitudes du président du SRC.

³ Dans les années 1960, la police recevait son matériel de la RFA et des Etats-Unis, où plusieurs de ses officiers, dont Abshir et Koorshel, avaient effectué des stages. Cinq conseillers britanniques y servaient également comme instructeurs.

la norme du verbe officiel : «comportement contre-révolutionnaire» et «tentative de coup d'Etat avec le soutien d'une puissance occidentale». C'était déjà - patte du KGB ? - le langage de stigmatisation de l'adversaire propre aux régimes communistes. La tension croissante dans les relations entre le nouveau pouvoir et Washington au printemps 1970 fournissait le contexte de propagande de cette purge.

Certains membres du SRC ont été purgés alors même qu'ils ne menaçaient pas directement le chef de l'Etat. Peu après l'arrestation de Koorshel, le Lt-Colonel Ahmed Mahamuud 'Adde *Qorweyne*, cinquième dans l'ordre hiérarchique de la junte, fut démis de ses fonctions et condamné pour «corruption et mauvaise gestion» par le Conseil Révolutionnaire de la capitale dont il avait été nommé maire. Le chef d'accusation n'était peut-être pas dénué de fondement et le SRC pouvait s'offrir le luxe d'un exemple choisi dans ses rangs, mais là encore, des rivalités entre officiers ont pu jouer aussi bien que la propension de Ahmed à critiquer trop ouvertement les décisions de la junte. Le cas de Mahamed Yuusuf 'Ilmi *Bashir* est similaire : son inclination à révéler le contenu des délibérations du SRC dans les cafés de la ville et à critiquer publiquement Siyaad Barre et les hommes forts du moment lui valut d'être détenu pendant quatre ans¹. La junte perdait ainsi son seul membre habar gidir.

Le 4 mai 1971, le général 'Aynaanshe, officiellement numéro deux du régime depuis l'élimination de Koorshel et Salaad Gaveyre Kediye, numéro sept du SRC, ont été arrêtés, sous l'accusation de «complot contre la Révolution et pour le rétablissement du capitalisme». Une vaste opération d'épuration dans l'armée et l'administration était déclenchée en même temps, dans laquelle deux-cent personnes furent arrêtées. En ce qui

¹ *Bashir* ne pouvait en aucun cas prétendre au statut de rival de Siyaad Barre. Son rôle dans le putsch avait été secondaire et il n'était proche ni du noyau nordiste ni de Siyaad Barre. N'ayant obtenu aucune responsabilité dans le gouvernement ou l'appareil de sécurité, il exprima sa frustration de façon imprudente...

concerne 'Aynaanshe et Salaad Gaveyre, c'est bien la lutte factionnelle commencée en 1969 qui trouvait ainsi son aboutissement, les intérêts du noyau d'officiers nordistes et ceux de Siyaad Barre se rejoignant en la circonstance. Ce caractère de règlement de compte est souligné par l'adjonction dans le box des accusés du Lt-Colonel 'Abdulkaadir Dhel 'Abdulle, un Majeerteen proche de 'Abdullaahi Yuusuf, qui avait fait partie du premier complot et avait perdu toute affectation dans l'armée depuis le coup d'Etat de 1969¹.

L'existence de divergences de fond au sein du SRC quant à l'avenir du régime est parfois avancée pour expliquer cette purge et le soutien apporté en la circonstance, sans retard, par l'URSS : Salaad et 'Aynaanshe auraient été partisans d'un retour rapide à la démocratie pluraliste par l'organisation d'élections, conformément au point sept de la Première Charte de la Révolution. En outre, ils se seraient inquiétés de la dépendance sans cesse accrue de leur pays à l'égard de l'Union Soviétique². Selon nos informations, ces éléments ont été en tout état de cause moins déterminants que la dynamique de la lutte factionnelle au sein de la junte, un phénomène commun dans les régimes issus d'un putsch militaire³.

Depuis son ralliement au complot de 1969, Salaad Gaveyre avait son propre projet : il voulait renverser le gouvernement de Shermaarke, mais pas au bénéfice de Siyaad Barre. Il voulait remettre le pouvoir à son beau-père Aadan 'Abdulle qui l'aurait nommé chef de l'armée. Début 1971, il

¹ Notons également que Koofshel et 'Aynaanshe avaient perdu leurs fonctions ministérielles, l'un à l'Intérieur l'autre à la Défense, respectivement le 23 février 1970 et le 10 avril 1971, soit avant d'être arrêtés. Ils auraient pu effectivement faire usage de ces fonctions pour résister. L'écart dans le temps souligne tout ce que ces arrestations avaient de prémédité. Cela s'accorde mal avec la thèse de la découverte inopinée d'un "complot".

² A.C.R. 1971-72, B 185 ; SAMATAR Ahmed I., *Socialist Somalia*, p. 110. Depuis son voyage en Chine Populaire en juin 1970, 'Aynaanshe était réputé plus proche de Pékin que de Moscou.

³ Par exemple le cas éthiopien ; cf. CLAPHAM C.

faisait ouvertement campagne dans ce sens et Siyaad y a vu l'occasion de se débarrasser définitivement de lui.

Dans cette affaire, le NSS de Ahmed *Dafle* - lequel vengeait son ami Isma'ïl de l'affront de l'année précédente - a fait la démonstration de son professionnalisme en fabriquant des "preuves" très convaincantes avec l'aide du KGB : par le chantage et la torture psychologique, notamment l'emploi d'enregistrements truqués qui les impliquaient dans le complot, des officiers tels 'Addé Muuse Hirsi et Mahamed Sheekh 'Usmaan, ce dernier étant membre du SRC, furent contraints de témoigner contre les trois accusés, afin de sauver leur propre peau¹. Avec de fausses preuves, le NSS en fabriquait ainsi d'authentiques, ce qui pourrait expliquer pourquoi les audiences s'échelonnèrent de septembre 1971 à mai 1972. Accusés et témoins se savaient hors du droit et de ses garanties, le procès devant la Cour de Sécurité Nationale étant avant tout une tragique mise en scène. La sentence de mort à l'encontre des trois accusés principaux - leurs nombreux "complices" étant condamnés à de lourdes peines de prison - fut prononcée le 3 mai et exécutée en public le 3 juillet 1972. Ce délai traduisait peut-être les hésitations de Siyaad et de ses associés avant de faire mourir deux membres du SRC bénéficiant d'une grande notoriété. La panique créée chez les autres membres du SRC et dans l'armée aurait pu engendrer une réaction collective de défense et conduire à un contre-putsch, bien réel celui-là.

Rien de tel ne survint, la peur avait déjà fait son oeuvre, mais surtout l'habileté de Siyaad dans la sélection des membres du SRC apparaissait en pleine lumière. Par son ampleur et sa brutalité, la

¹ Cf. entretien avec 'Addé Muuse Hirsi, 10/89. Les observateurs étrangers penchent également pour les preuves fabriquées ; cf. *A.C.R.* 1971-72, B 186. Pour certains de nos informateurs, il y aurait bien eu un putsch en préparation - contrairement au cas Koorshel, pour d'autres, il s'agissait uniquement de vagues conversations entre officiers déçus par la « Révolution » et qui avaient réalisé que Siyaad Barre entendait se maintenir au pouvoir indéfiniment, au lieu de le rendre aux civils.

répression a frappé les esprits. Le Président avait administré la preuve de son absence de scrupules dans le choix des méthodes pour faire prévaloir son autorité. La mort de 'Aynaanshe et Salaad Gaveyre n'était pas la conséquence de la menace qu'ils faisaient réellement peser sur l'entreprise du chef de la junte, mais de la détermination de ce dernier d'établir rapidement sa suprématie : il fallait faire un exemple et Salaad, que la rumeur publique désignait comme le faiseur de roi, en fournissait un excellent. L'exécution de juillet 1972 était une démonstration de force du chef de la junte qui se sentait fort de l'appui des dirigeants soviétiques.

Quatre des sept premiers membres du SRC, potentiellement les plus puissants en dehors du président, étaient passés à la trappe en un an et demi. Huseen Kulmye Afrah, qui avait remplacé le général Koorshel à la tête de la police et avait été promu vice-président en août 1971, craignait fort d'être le prochain sur la liste. Il connaissait bien Siyaad Barre, son camarade de promotion dans la police des années 1950, et il se savait isolé en termes d'affiliation clanique comme d'appartenance corporative, dans une junte où Siyaad s'appuyait non sur les officiers de sa génération dont Huseen Kulmye était le dernier représentant dans le Conseil, ni sur la génération de Salaad Gaveyre, mais sur les plus jeunes moins expérimentés. Aussi Huseen adopta-t-il une attitude de soumission dont il ne s'est plus départi jusqu'à la fin du régime.

Certains auteurs ont voulu voir dans ces évictions successives, un affrontement de nature idéologique entre des lignes politiques : une aile gauche marxiste, un centre nationaliste ou pro-arabe - incluant Siyaad Barre - et une minorité de droite pro-occidentale¹. Selon cette lecture, la radicalisation progressive et inévitable du régime (dans le cadre de la lutte des classes etc...) aurait impliqué l'élimination de la droite et du

¹ PESTALOZZA L., op. cit., chapitre premier. La lecture au premier degré que Luigi Pestalozza fait des affrontements dans le sérail est utile à condition de ne pas commettre la même erreur que lui, en prenant au sérieux les prétendus clivages idéologiques.

centre. Cette grille n'est en rien convaincante : d'une part, Salaad Gaveyre, 'Abdulkaadir Dhel et 'Aynaanshe par exemple n'avaient pas d'engagement idéologique commun particulier qui aurait pu expliquer leur regroupement dans un même "complot" ; d'autre part, Siyaad ne s'est nullement laissé éliminer et il a su au contraire frapper la gauche intellectuelle dès 1975, sans aucun état d'âme. Enfin, une telle interprétation est contredite par l'usage instrumental que le président somalien a fait de l'idéologie.

Plus simplement, l'élimination méthodique de ses rivaux par le chef de l'Etat était la condition pratique de la reconnaissance de son ascendant sur ses collègues et de son autorité sur l'appareil politico-militaire. Les ressources de légitimation n'opéraient guère qu'à l'égard du public ; dans l'arène du SRC, la lutte pour le pouvoir la plus crue a prévalu. User dans ce cadre, de la rhétorique marxiste-léniniste pour stigmatiser ses adversaires c'était recourir à ce que Crawford Young appelle fort justement l'«arme du vocabulaire» (lexical weapon)¹. Celle-ci ne requiert pas une adhésion sincère pour être efficace, c'est même plutôt contre-indiqué. L'apparente radicalisation idéologique de la junte, soigneusement décrite par Pestalozza, n'était que le sous-produit verbal de la lutte factionnelle².

Les officiers supérieurs choisis par Siyaad (Mahamed 'Ali Samatar³, 'Ali Mattan Haashi et Abdullah Mahamed Fadill) ont joué, très certainement à son instigation, la carte de l'alliance soviétique et du discours communiste orthodoxe. De cette façon, ils obtenaient le soutien du KGB dans la lutte pour le pouvoir, le soutien de l'appareil idéologique et policier somalien (voir ci-dessous section II) et ils ont pu mettre les jeunes

¹ YOUNG C., op. cit., p. 63.

² A usage extérieur essentiellement. Les Somaliens n'étaient pas dupes de la logorrhée officielle et devinaient quelle lutte sans merci agitait le très secret SRC ; cf. LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 405.

³ C'est ainsi que Samatar a acquis sa réputation de leader de la faction communiste du SRC qui lui collait encore à la peau à la fin des années 1970.

officiers nordistes sur la défensive en les accusant de nourrir des tendances droitières. Cette tactique fut payante car le groupe à l'origine du putsch se divisa. Pour sauver leur position dans le régime, Ahmed Sulaymaan *Dafle* et Isma'iil 'Ali Abokor firent assaut de loyauté à l'égard du président et contribuèrent activement à l'élimination de Salaad Gaveyre, tandis que d'autres (Mahamed 'Ali Shire ou Ahmed Hasaan Muuse) restaient en retrait. Les jalousies ont fait le reste entre ceux qui ont très vite reçu des postes de responsabilité, par exemple des fonctions ministérielles, et ceux qui n'étaient que membres de la junte. La prétendue "faction communiste" a reçu l'appui des marxistes entrés au gouvernement (Mahamed Aadan Sheekh, *Kimika*, Ibrahim Meygag Samatar), soit par sens instinctif des rapports de force, soit par naïveté idéologique.

Aussi, dès la fin 1972¹, le président du SRC possédait le contrôle total de la décision politique : par les mutations, limogeages et promotions, il s'était assuré des allégeances personnelles dans toutes les strates sociales. Un des tests de sa capacité d'imposer son point de vue fut la promotion de son demi-frère 'Abdirahmaan Jaama' Barre au poste de directeur général (DG) du ministère des Affaires Etrangères, une mesure que la junte avait auparavant refusé par deux fois d'entériner. A partir de novembre 1971, un comité de trois membres (trois des officiers les moins gradés du SRC) fut formé auprès du Président, pour préparer les décisions soumises au Conseil, lequel se transforma rapidement en une simple chambre d'enregistrement.

Isma'iil Abokor, qui avait montré ses capacités dans la promotion du culte de la personnalité et avait joué un rôle essentiel dans le procès néo-stalinien fut alors promu vice-président. Toutefois, la Défense alla à

¹ Pour d'autres témoins de cette époque, c'est en 1974 que se situa le tournant : à la suite de la sécheresse catastrophique, l'état d'urgence fut proclamé et Siyaad a réclaté les pleins pouvoirs au nom de l'efficacité de l'Etat dans l'exécution des décisions. Le SRC a fait l'erreur de lui voter ces pleins pouvoirs dont il ne s'est jamais dessaisi par la suite ; cf. entretien avec Mahamed 'Ali Shire, Las Anod, 01/93.

Mahamed 'Ali Samatar plus sûr et d'autant plus indispensable, au moment où l'alliance soviétique devenait la principale ressource externe mobilisée par le régime, qu'il avait établi d'utiles contacts parmi les cadres supérieurs de l'Armée Rouge.

Expliquer l'évolution tyrannique du régime militaire par la bureaucratisation et la perte de l'esprit révolutionnaire initial revient à occulter que d'entrée de jeu, Siyaad Barre s'est placé au centre du système de domination. L'attribution de toutes les compétences politiques au SRC avait en définitive pour véritable fonction de favoriser la concentration du pouvoir de décision entre les mains du chef de l'Etat.

§ 3- Le rôle subordonné du gouvernement

A la mi-novembre 1969, le SRC a nommé un gouvernement de quatorze <<secrétaires d'Etat>>, une expression délibérément utilisée pour mieux les distinguer des "cabinet ministers" du régime précédent et souligner leur totale subordination à la junte militaire. Mahamed Aadan Sheekh, un médecin mareehaan qui connaissait Siyaad Barre de longue date, a joué un rôle actif dans la sélection de jeunes "technocrates" progressistes issus pour la plupart du "Groupe d'Octobre", ce groupe informel d'intellectuels ambitionnant de conseiller la junte déjà évoqué. Il devint lui-même secrétaire d'Etat à la Santé. En dehors du ministère de l'Intérieur que le général Koorshel s'était réservé - et du portefeuille de la Défense initialement sans titulaire, tous les ministres étaient titulaires d'un PhD¹. Chacun occupait en principe des fonctions pour lesquelles il avait une véritable compétence professionnelle ; plusieurs étaient auparavant directeur général (le poste de fonctionnaire le plus élevé) dans leurs ministères respectifs. 'Umar Arteh Galib était le seul membre du

¹ Ainsi, Hasaan 'Ali Mirre à l'Education, avait été le premier Somali diplômé de Princeton. Il était en 1969 le directeur du SIPA, Institut d'administration publique ; cf. entretien avec 'Ali Khalif Galaydh, Syracuse, 08/90.

gouvernement ayant appartenu au parlement dissous : diplomate de carrière, il avait été élu député dans le district de Hargeysa en mars 1969, soutenu par une coalition de lignages contre un candidat du «système 'Igaal». Outre cette aura de démocrate sans tâche, il avait de nombreux contacts dans le monde arabe et apparaissait tout désigné pour être les Affaires Etrangères¹.

Il semble bien que les liens personnels entre eux et avec les putschistes aient été plus déterminants que l'engagement militant des jeunes ministres. Plusieurs d'entre eux (tels Jaam'a Rabileh God, Ahmed Mahamed Mahamuud *Silanya* ou Ibrahim Meygag Samatar) étaient d'anciens camarades de classe des officiers nordistes impliqués dans la préparation du coup d'Etat. Si certains ministres avaient des attaches dans les deux partis d'extrême-gauche des années 1960, les leaders de ces organisations avaient été délibérément écartés du gouvernement. Cette règle fut suivie par Siyaad Barre tout au long des années 1970.

Il ne s'agissait pas d'un cabinet au sens parlementaire : il n'était responsable devant aucun parlement, mais prenait ses ordres auprès de la junte, en pratique auprès de Siyaad Barre lui-même ou de ceux des membres du SRC qui étaient réputés avoir sa confiance. Le gouvernement

¹ 'Igaal, qui n'avait pas poursuivi son instruction au delà de l'école primaire et était un vrai autodidacte, nourrissait un complexe à l'égard des intellectuels isaaq qu'il détestait et qu'il entendait empêcher de conquérir un siège à l'Assemblée lors des élections de 1969. Par ses pratiques de patronage et de manipulation, il a braqué une bonne partie de l'élite isaaq contre lui. 'Umar Arteh Galib fut le seul élu parmi les jeunes «technocrates» isaaq candidats lors de ces élections. S'agissant du district urbain de Hargeisa, 'Igaal n'a pu manipuler l'élection aussi facilement que dans les districts ruraux. Les différents clans qui s'affrontaient habituellement dans la capitale du Nord (notamment 'Idegalle et Saad Muuse) ont voté pour 'Umar Arteh pour exprimer leur mécontentement à l'égard du gouvernement. 'Igaal était d'autant plus hostile à Arteh que celui-ci avait été encouragé à se présenter par le président 'Abdirashiid 'Ali Shermaarke, lequel voyait en lui un éventuel premier ministre isaaq alternatif, moins compromis mais aussi plus maléable que 'Igaal. Ce contexte politique éclaire l'attitude d'une grande partie des Isaaq, notamment les intellectuels, qui ont apporté leur soutien à Siyaad Barre et n'ont pas versé beaucoup de larmes sur la démocratie parlementaire défunte ; entretien avec le Dr. Mahamuud Tani, Ottawa, 11/91.

n'avait pas de véritable existence collective, même s'il se réunissait parfois sous la présidence de Siyaad lui-même.

A l'origine les Secrétaire d'Etat étaient chargés de l'exécution des décisions de la junte et de la gestion de l'Etat au jour le jour, tandis que le SRC se concentrait sur les questions militaires ou de sécurité, et décidait des nominations des officiers et hauts-fonctionnaires. Toutefois, au fil des remaniements, des membres du SRC toujours plus nombreux ont été nommés à des fonctions ministérielles¹, abolissant de facto la distinction entre les deux organes. Les questions étaient discutées alternativement devant l'un ou l'autre organe, parfois les deux successivement. Siyaad Barre utilisa ce flou dans les attributions pour contourner l'opposition d'une partie des membres du SRC à certaines de ses décisions.

La soumission du cabinet civil à la junte militaire était renforcée par la présence d'officiers dans les ministères, chargés de contrôler l'usage des fonds et le comportement des ministres et de leurs fonctionnaires. Le caractère non-institutionnalisé des procédures de décision, source d'erreurs pouvant être fatales, n'incitait pas les ministres à pratiquer l'audace. Le chef de l'Etat leur a laissé au début la bride sur le cou dans certaines matières techniques, comme la fiscalité ou la planification ; mais il était évident dès les premières années du régime que l'autorité du Président ne pouvait être discutée par les ministres, même sur des questions en apparence secondaires.

Mahamuud Gelle 'Ilmi (Industrie et Commerce), 'Abdullaahi Aw Faarah (Agriculture) et Hasaan 'Ali Mirre (Education) en ont rapidement fait l'expérience. Ils démissionnèrent le 13 juillet 1970, pour protester contre la décision de Siyaad Barre de faire de l'italien la langue d'enseignement à

¹ Deux en 1969, trois début 1970, six fin 1970, sept fin 1971, neuf début 1974. Ensuite leur nombre décroît au gouvernement, mais plusieurs d'entre eux ont obtenu de confortables sinécures dans l'état-major du parti unique. Cette évolution pourrait être considérée comme un bon indicateur de la concentration du pouvoir de décision par Siyaad au détriment du SRC comme collectif.

l'université. Le gouvernement n'avait pas été consulté, notamment Hasaan 'Ali Mirre pourtant directement concerné. Outre qu'il donnait satisfaction à la plupart des intellectuels et cadres sudistes¹, le choix de l'italien était en réalité une condition posée par Rome pour la signature d'un accord de coopération technique, à l'issue de la visite du ministre italien des affaires étrangères, Aldo Moro². Ce dernier ayant également déclaré à l'issue de ses trois jours d'entretiens à Mogadiscio qu'il était confiant au sujet de l'indemnisation des Italiens victimes du programme de nationalisation, la conscience progressiste et anticolonialiste des trois jeunes ministres - pourtant tous sudistes - les poussa à un geste théâtral mais inutile. Les autres membres du gouvernement ou de la junte - y compris les nordistes anglophones - ont entériné, sans murmure, les choix opportunistes d'un Siyaad Barre lancé dans une quête tout azimut de l'aide économique extérieure. Cet incident coupait court à toute affirmation politique des secrétaires d'Etat.

De fait, le gouvernement n'a jamais pu s'ériger pendant la décennie 1970 en contrepoids autonome du SRC. Au contraire, il s'est transformé très vite en instrument du pouvoir personnel : Siyaad s'est souvent appuyé sur les jeunes "technocrates" pour dépouiller un SRC, préalablement mis au pas, de sa capacité de décision.

Section II- Sujétion de la police et de l'armée

Au-delà de la notion de "régime militaire" qui occulte le premier bénéficiaire de la régulation autoritaire, il convient d'analyser l'appareil militaro-policier comme une ressource de la domination personnelle.

¹ Dans cette affaire, Siyaad joua également les cadres sudistes contre les nordistes, dans le but de diviser l'establishment somalien. Le choix de l'anglais comme langue de l'université, apparaissait rationnel à Hasaan, formé aux Etats-Unis, puisque c'était déjà la langue de l'administration, mais cela aurait favorisé les nordistes...

² A.C.R. 1970-71, B 162, B 164.

Cette approche illustre bien ce que les typologies prises au pied de la lettre peuvent avoir de réducteur : ressources éminemment institutionnelles, l'armée et la police sont en quelque sorte "personnalisées" dans le processus d'activation par l'entrepreneur politique. Elles cessent d'exister en tant qu'institutions autonomes, à force d'être subordonnées à l'objectif de survie politique de l'autocrate.

§ 1- L'apparence d'un régime militaire

Le système de pouvoir qui fut mis en place au début des années 1970 a souvent été qualifié de régime militaire¹, comme y invitaient sa genèse et le poids du SRC. Cependant, recourir à cette catégorie analytique, qui fait en elle-même problème, empêcherait une bonne appréhension de la dimension personnelle de l'autoritarisme de Siyaad Barre.

(A) L'analyse politique des régimes militaires

Bien qu'elle paraisse a priori s'imposer d'évidence, la catégorie de "régime militaire" n'apparaît pas vraiment pertinente pour une compréhension du phénomène autoritaire en Afrique. Bon nombre de politologues sont parvenus à cette conclusion, après qu'une abondante littérature eut été consacrée à ce thème².

Suffit-il qu'un groupe d'officiers et/ou de soldats s'empare du pouvoir pour que se mette en place ipso facto un régime militaire, ou que

¹ Par exemple, l'étude de Brigitte Nouaille-Degorce, NOUAILLE-DEGORCE Brigitte, «Evolution comparée des régimes militaires somaliens et soudanais», *Revue française d'études politiques africaines*, n° 161-162, mai-juin 1979, pp. 64-107.

² Un récent manuel d'enseignement supérieur consacré au politique en Afrique, désormais ouvrage de référence aux Etats-Unis, ne mentionne pas le régime militaire dans la typologie des régimes et le thème éculé "armée et politique" n'y fait pas l'objet d'un chapitre ni même d'une section spécifique. Cf. CHAZAN Naomi, MORTIMER Robert, RAYENHILL John, ROTHCHILD Donald, *Politics and Society in Contemporary Africa*, notamment chapitre 5, pp. 129-47.

s'opère une «militarisation du système politique» comme l'avance Michel Martin¹ ?

La thèse de la spécificité des régimes militaires repose, il est vrai, moins sur une sociologie de leurs structures et modes d'opération, que sur sur l'élaboration de théories partielles, souvent de caractère téléologique, de l'origine des coups d'Etats².

Si Michel Martin réfute de façon convaincante les poncifs du complot impérialiste et de l'armée au service de la bourgeoisie, c'est pour se rabattre sur une hypothèse tout aussi fragile : l'intervention des militaires africains dans l'arène politique s'expliquerait exclusivement par la non-satisfaction des «revendications corporatistes» émanant du «milieu militaire africain» et par l'existence de «tensions intra-organisationnelles» au sein de l'armée³. Cette interprétation avait déjà été avancée par Robert Price à propos du Ghana⁴.

¹ En dehors des putschs, cette militarisation se traduirait par le recours des gouvernants à l'armée afin de juguler l'extension de la violence privée, laquelle irait en Afrique très au-delà du phénomène criminel classique. «La militarisation représente une tentative de restauration du monopole étatique de l'usage de la violence et représente par là-même un élément intégral de la construction et de la consolidation des structures étatiques» ; cf. MARTIN Michel L., *La Militarisation des systèmes politiques africains (1960-1972)*, p. 107. Cette vision "positive" est largement démentie par l'héritage de destruction sociale, de crise économique et de délitement de l'Etat que laissent la plupart des régimes militaires africains.

² Telle le mythe de l'armée "creuset de la Nation", ayant vocation à relever le défi de la construction nationale que les régimes civils auraient échoué à réaliser. Cf. PABANEL Jean-Pierre, *Les coups d'Etat militaires en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 44, et la critique qu'en fait Didier Bigo ; cf. BIGO Didier, *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, pp. 78-9. La thèse de "l'armée instrument de la bourgeoisie ou d'une fraction de la bourgeoisie" que reprend à son compte Gonidec serait encore plus risible dans le cas somalien ; cf. GONIDEC P-F., *Les Systèmes politiques africains, II, Les réalités du pouvoir*, pp. 102-105.

³ MARTIN Michel L., op. cit., pp. 9, 51, 88-96. Bien qu'elle invite judicieusement à une sociologie des milieux militaires, cette étude surestime le degré de professionnalisation des armées africaines et minore délibérément les contextes historiques de l'intervention militaire.

⁴ PRICE Robert, «Military Officers and Political Leadership : the Ghanaian Case», cité par LAITIN David D., «The Political Economy of Military Rule in Somalia», p. 452.

Didier Bigo la récuse, en particulier dans le cas centrafricain, et il y voit une transposition hasardeuse d'analyses élaborées à propos de l'Amérique latine : «Or, si les armées latino-américaines ont effectivement un esprit de corps et une doctrine constituée - celle de la sécurité nationale, si elles ont conscience de leur rôle en tant qu'institutions et de leur pouvoir dans la vie politique, ce n'est nullement le cas des armées africaines (...). [Celles-ci] ne constituent pas des institutions autonomes ayant des intérêts corporatifs qu'elles essaieraient de faire passer pour universels sous couvert d'une idéologie technicienne, et la plupart des coups d'Etat militaires ne sont pas provoqués par les frustrations de jeunes armées nationales utilisées à des tâches paramilitaires, menacées dans leur prestige»¹.

En Afrique et contrairement à l'Amérique du Sud², c'est rarement l'armée en tant qu'institution ou corps qui gouverne, même quand une junte militaire s'installe officiellement aux commandes : la forme collégiale n'est que temporaire, avant que n'émerge un homme fort qui n'aura d'autre souci que de consolider son pouvoir personnel : Sankara, Doe, Mengistu, Eyadéma, Kérékou etc... Certes, Comi Toulabor juge que «ce n'est pas une simple clause de style que de dire que le régime politique togolais est un régime militaire»³, mais il montre également, que le recours de Eyadéma à l'armée pour contrôler la population et la cooptation des militaires dans l'appareil du Parti-Etat, concourent à asseoir le pouvoir personnel du général-président : c'est bien lui qui contrôle l'armée et non l'inverse.

Ce schéma est fort répandu dans les prétendus régimes militaires africains. Il l'est d'autant plus, que les armées africaines ne sont que superficiellement professionnalisées : «Elles ne tiennent que dans la

¹ BIGO Didier, op. cit., p. 80-1.

² Les armées sud-américaines ont été professionnalisées dès le début du XX^e siècle ; cf. ROUQUIE Alain, *L'Etat militaire en Amérique latine*, pp. 94 et suivantes, 126-33.

³ TOULABOR Comi M., *Le Togo sous Eyadéma*, p. 103.

soumission à l'autorité du chef. (...) Le modèle colonial a donc créé le lien de cohésion sociale nécessaire à l'existence d'un groupe (la discipline), même s'il n'a pas réussi à inculquer les valeurs de l'institution militaire. Le résultat est alors une armée disciplinée, mais sans autre but que ceux proposés par son chef>>¹.

Notons qu'il n'est nul besoin d'un charisme particulier pour que ce mécanisme joue effectivement, bien que Bigo insiste sur l'importance des dons oratoires du chef. Le rituel hiérarchique et la routine administrative suffisent - dans un premier temps - à garantir l'autorité du chef d'état-major de l'armée, souvent le principal bénéficiaire du coup d'Etat.

De plus, le nouveau gouvernement associe souvent aux postes de responsabilité des militaires et des civils, au point que parfois l'étiquette militaire dissimule en réalité une bureaucratie dont les membres ont pu ainsi évincer la classe politique du régime précédent².

Enfin, l'armée n'est pas à l'abri des clivages - notamment régionaux et ethniques - qui traversent la société : l'africanisation des cadres militaires s'est accompagnée d'une indigénéisation des normes et valeurs qui réduit l'autonomie organisationnelle de l'armée. Son accession au sommet de l'Etat contribue d'ailleurs à la transformer elle-même en arène politique et par conséquent, à la diviser³.

Si la dichotomie militaire/civil a un sens sociologique, c'est donc sous l'angle d'une analyse du recrutement des élites dirigeantes, mais elle ne fournit aucun éclairage pertinent sur les mécanismes de la domination et de la régulation du système politique. C'est bien ce que suggère Christopher Clapham : «Dans le cadre d'un système néo-patrimonial, rien

¹ BIGO Didier, op. cit., p. 81. Cette vision de l'armée africaine comme d'un «groupe d'hommes armés en uniforme» est rejetée comme «exagérée» par Clapham, cf. CLAPHAM Christopher, *Third World Politics : An Introduction*, p. 151. La situation varie bien entendu d'un pays à l'autre.

² Cf. l'analyse de Richard Joseph à propos du Nigéria, JOSEPH R., op. cit., pp. 76-80.

³ JACKSON R.H., ROSBERG C.G., *Personal Rule in Black Africa*, pp. 33-37.

ne permet guère de différencier un leader qui doit sa place à un coup d'Etat militaire de celui qui la doit à l'élection (...) Il a le pouvoir et peut l'utiliser pour traiter avec les gens et les groupes dont il requiert le soutien. C'est pourquoi, à maints égards, cela n'a pas fondamentalement tant d'importance qu'un régime soit militaire ou civil ; c'est pourquoi aussi il s'avère bien souvent plutôt difficile de faire une distinction entre les deux>>¹.

Rien ne permet d'affirmer que les régimes militaires africains dépendent plus que les autoritarismes civils de l'exercice effectif de la coercition pour se maintenir, ni qu'ils aient le monopole du recours systématique à la terreur comme méthode de gouvernement².

De plus, la littérature comparatiste³ tend à montrer que les putschs ont conduit en Afrique à des régimes très différents dans leurs politiques, leurs évolutions institutionnelles (retour ou non du pouvoir aux civils), leurs discours idéologiques ("réactionnaire", populiste, socialiste...) et leurs alliances externes (pays occidentaux dans le cas du Togo et du Nigéria, pays socialistes dans celui du Congo, de l'Ethiopie ou de la Somalie). Seule peut être considérée comme un trait marquant des régimes militaires, sans leur être spécifique, la tendance à accroître dans de fortes proportions les dépenses affectées aux forces armées⁴. Encore David Laitin souligne-t-il à juste titre, que cette tendance était déjà largement

¹ CLAPHAM Christopher, op. cit., p. 140. Pour une conclusion similaire, cf. OTAYEK René, «Organisations et compétitions politiques», p. 193. De même, Richard Joseph montre comment les militaires nigériens ont vite cédé à l'attrait des prébendes et de l'enrichissement personnel, cf. JOSEPH Richard, op. cit., pp. 61-75. Egalement, JACKSON R.H., ROSBERG C.G., op. cit., p. 32.

² Cf. CLAPHAM Christopher, op. cit., p. 141 ; MEDARD Jean-François, «Autoritarismes et démocraties en Afrique noire», *Politique Africaine*, n° 43, octobre 1991, pp. 95-6.

³ DECALO Samuel, *Coups and Army Rule in Africa : Motivations and Constraints*, chapitre 1, pp. 1-32 ; DECALO Samuel, «The Morphology of Radical Military Rule in Africa».

⁴ Mc KINLAY R.D., COHAN A.S., «A Comparative Analysis of the Political and Economic Performance of Military and Civilian Regimes», pp. 1-30.

engagée en Somalie avant le putsch de 1969¹. Sur ce plan, Siyaad Barre n'a fait que poursuivre en l'amplifiant la construction d'un appareil militaire offensif dont les bases avaient été jetées en 1963.

Au-delà de ce constat de la faible portée heuristique du concept, il convient maintenant d'examiner comment les structures militaires ont été subverties par Siyaad Barre pour asseoir sa domination personnelle.

(B) L'armée somalienne comme ressource

L'armée fut abondamment utilisée dans les premières années, pour asseoir le nouveau régime. D'une part, Siyaad Barre était en position de mobiliser aisément cette ressource, compte tenu des fonctions qu'il occupait avant le coup d'Etat. Constituée dans les années 1960 en corps social puissant grâce à l'aide soviétique et consacrée dans le rôle symbolique d'avant-garde de la Nation par la classe politique civile elle-même, elle représentait d'autre part une ressource institutionnelle essentielle en 1969. C'est donc tout naturellement que s'est opérée la militarisation de l'appareil d'Etat dans les années qui suivent le coup d'Etat, qui faisait classer la Somalie parmi les régimes militaires, si nombreux en Afrique à la fin des années 1960.

Dans un premier temps, en novembre-décembre 1969, les administrateurs civils des districts et régions furent rappelés dans la capitale pour se faire expliquer la politique du SRC et les nouvelles règles du jeu. Une bonne occasion de les remplacer par des officiers dont beaucoup, redevenus de facto civils, ont conservé pendant de nombreuses années dans ce type de fonctions. Un observateur attentif de la scène somalienne a pu dénombrer en 1973 au moins cent-dix-sept officiers supérieurs exerçant des fonctions administratives civiles². Mais c'est

¹ LAITIN David D., «The Political Economy of Military Rule in Somalia», p. 453.

² HASSAN Mohamoud, «Status of Human Rights in Somalia», p. 4.

d'abord du point de vue de la régulation interne de l'armée que cette politique prenait toute son importance. En dispersant les officiers dans la multitude des responsabilités administratives et économiques, notamment dans les nombreuses agences para-publiques, Siyaad Barre disposait d'un excellent moyen - moins coûteux politiquement que le peloton d'exécution - pour éloigner les officiers ne faisant pas partie de sa clientèle personnelle des véritables positions de pouvoir dans l'Etat, mais surtout des commandements d'unités militaires¹.

En outre, le Président avait alors tout loisir de recruter de façon sélective de nouveaux officiers pour remplir les vides ainsi artificiellement créés. C'est pourquoi il a toujours veillé personnellement aux promotions et affectations des officiers. Les intéressés ainsi nommés dans des fonctions civiles ont rapidement compris qu'ils perdaient les garanties statutaires et la solidarité minimale de leur corps et se retrouvaient soumis à l'arbitraire total de Siyaad Barre. Etre nommé attaché militaire dans une ambassade n'était plus perçu comme une rétribution mais comme une sanction déguisée, une « mise au placard ».

Au milieu des années 1970, l'organisation administrative reflétait le contrôle étroit que le SRC entendait garder à tous les échelons et dont l'armée était le relais. Aux niveaux du district et de la région, le pouvoir était dévolu à des Conseils Révolutionnaires locaux, prolongements du SRC dans l'ensemble du pays. On y retrouvait bien sûr le chef local de la police et ceux des différents organes de sécurité, y compris les représentants du PRO/PO (voir ci-dessous) et ultérieurement du parti. Les conseils de district et de région étaient présidés par les officiers nommés par le SRC pour remplacer les commissaires de district et les gouverneurs. Toutefois,

¹ Par exemple, le colonel 'Abdullaahi Askar suspecté d'opinions contre-révolutionnaires fut muté courant 1974 à Mogadiscio, où il était plus facile à surveiller, et nommé à la direction de l'orphelinat de l'armée ; cf. entretien avec l'ex-colonel 'Abdullaahi Askar, Djibouti, 12/92.

à partir de 1974, des civils formés par le PO furent à nouveau nommés dans ces fonctions, probablement pour répondre au souhait des Russes.

Dans les années 1970-76, les officiers qui surveillaient les fonctionnaires civils dans les ministères ou les remplaçaient dans l'administration territoriale constituaient également pour Siyaad une hiérarchie de contrôle supplémentaire. La hiérarchie militaire qui est faite de soumission à des procédures bureaucratiques codifiées et d'obéissance aux chefs, fut utilisée pour légitimer une structure de commandement qui devint de plus en plus personnalisée au fil des ans : les gouverneurs et DC rendaient compte directement au président du SRC et non à leurs supérieurs en titre dans les ministères. Comme dans les Etats totalitaires, la vocation des différentes filières de surveillance était aussi de s'espionner mutuellement. Par les informations croisées dont il disposait, le dirigeant voyait s'élargir son espace d'action, tandis que les contraintes de situation pesant sur ses subordonnés au contraire s'accroissaient.

En 1971, les diplomates les plus gradés furent rappelés à Mogadiscio pour un stage comprenant un entraînement militaire et une formation idéologique. L'objectif officiel de toutes ces mesures était d'instaurer une plus grande discipline dans la fonction publique. Toutefois, il n'est pas moins certain que la fonction de ces rappels était d'abord de faire sentir aux hauts-fonctionnaires où se trouvait le pouvoir, combien leurs avantages acquis étaient à la merci du SRC. Les sessions de "formation" permettaient également de repérer les tièdes et de préparer les purges successives de l'administration.

Compte tenu du rôle essentiel joué par l'armée dans le système de pouvoir, elle fut généreusement rétribuée : accroissement des effectifs globaux¹, mais surtout de celui des officiers qui ont été promus de plus en

¹ 12 000 à la veille du coup d'Etat ; 22 000 à la veille de la guerre d'Ogaden, 54 000 en 1979 et 65 000 - sur le papier - en 1989 ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 102-103, 184 ; METZ Helen C., dir., *Somalia : A Country Study*, pp. 181, 204.

plus en fonction de leur loyauté à l'égard du chef de l'Etat et ont eu accès pour certains à de confortables prébendes (direction des douanes, du port, ou contrats d'armements), même si la corruption n'a pris de l'ampleur qu'à la fin des années 1970. A l'échelle plus globale de l'institution, la part des dépenses publiques consacrées à la défense et à la sécurité ont fortement augmenté : le seul budget de la défense est passé de 5,1 % du PIB en 1969 à 13,8 % en 1978¹. Même après la fin de la guerre de l'Ogaden, les dépenses de défense et sécurité (y compris l'appareil répressif interne) continuèrent à s'accroître : 30,5 % des dépenses courantes de l'Etat en 1981, 36,3 % en 1984². Entre 1963 et 1977, deux mille cinq-cent quatre-vingt-cinq militaires somaliens sont allés en formation dans les pays de l'Est (dont 92 % en URSS)³.

Mais la militarisation partielle de l'appareil d'Etat ne doit pas induire en erreur : ce n'est pas l'armée en tant qu'institution, ou les officiers en tant que corporation, qui exerçaient le pouvoir, mais bien Siyaad Barre à travers une junte chaque jour un peu plus soumise. L'exercice collégial du pouvoir n'était qu'une fiction commode à usage externe. Le nouveau chef de l'Etat s'appuyait sur certains officiers pour gouverner, mais son pouvoir personnel s'est construit tout autant contre d'autres militaires. Les officiers cooptés dans la clientèle du chef de l'Etat, ne détenaient de positions de pouvoir qu'en tant qu'ils servaient son entreprise politique. Si l'armée-institution fut indispensable pour faire le coup d'Etat, c'est l'armée-réseau qui permit à Siyaad de se maintenir au pouvoir. Il y avait donc une tension permanente, dans le régime politique somalien des années 1970, entre d'une part l'institutionnalisation

¹ U.S. ARMS CONTROL AND DISARMAMENT AGENCY, *World Military Expenditures and Arms Transfers, 1969-1978*, pp. 66-109.

² WORLD BANK, *Somalia : Towards Economic Recovery and Growth*, p. 85.

³ C.I.A., *Communist Aid Activities in Non-Communist Less Developed Countries*, cité par PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 194.

autoritaire qui constituait les officiers en nouvelle élite dirigeante et d'autre part, la domination personnelle de Siyaad Barre, dont de nombreux indices laissent penser qu'elle était dès les premières années prédominante. Cette ambiguïté faisait partie intégrante de la ressource politique dans la mesure où elle a retenu pendant longtemps certains "décus du siyaadisme" d'entrer en dissidence. Ultérieurement, clients civils et militaires se sont progressivement fondus dans une même nomenclature, passant les uns et les autres indifféremment du gouvernement au parti, du parti à l'assemblée et vice-versa.

A la longue, cet usage instrumental de l'armée a fini par mettre en cause l'institution elle-même. Sous le commandement du général Daud 'Abdulle Hiirsi jusqu'en 1965, l'armée se comportait en corps politiquement neutre et professionnel. Avant même le coup d'Etat de 1969, Siyaad avait déjà commencé à inverser la hiérarchie militaire pour placer les jeunes officiers qui lui étaient fidèles et à gérer les promotions selon une logique clientéliste¹. Après l'exclusion d'une partie des officiers supérieurs lors de la formation de la junte et les purges des deux premières années, l'armée en tant qu'organisation était mise au pas. La guerre de l'Ogaden en 1976-78, fut l'occasion d'un nouveau tri. Ainsi, des officiers considérés comme "mal-pensants" (on disait «contre-révolutionnaires») et peu sûrs ont été sélectionnés par Mahamed 'Ali Samatar et son adjoint à l'état-major, Ahmed Mahamed Salhan², pour lancer une série d'attaques, par exemple contre la base aérienne éthiopienne de Gode. L'objectif étant puissamment défendu, ceux qui étaient en première ligne avaient peu de chances d'en revenir. Des officiers

¹ Voir deuxième partie, chapitre I.

² En nommant un Tumul qui lui était apparenté à ce poste, en remplacement de Mahamed Fadill, Samatar suivait la même logique de clientélisme clanique que Siyaad ; cela ne corrobore guère l'image de moderniste non-tribaliste dont l'affublaient les observateurs occidentaux encore dix ans après.

emprisonnés depuis le putsch de 1969, tels Mahamed 'Irro, 'Aydiid ou 'Abdullaahi Yuusuf, furent ainsi tirés de leur prison pour avoir l'honneur de <<servir leur pays>>¹ et éventuellement, d'en mourir. Cette restructuration de l'armée, qui s'est traduite en particulier par sa clanisation, était une oeuvre de longue haleine, mais elle fut engagée dès le début du régime, bien que de façon prudente et discrète.

Soumise à l'arbitraire de Siyaad Barre, l'armée a payé elle-aussi un lourd tribut à la répression : plus de cent officiers exécutés et des centaines détenus pour la seule période 1985-88². Sans cette oppression vivement ressentie dans une société où le *waraanleh* était toujours un homme fier et indépendant, beaucoup de défections vers l'Ethiopie qui ont alimenté les fronts d'opposition en cadres militaires resteraient inexplicables³.

De fait, en dehors du putsch manqué de 1978 (voir ci-dessous), l'armée fut incapable d'agir en tant que corps pour se débarrasser de Siyaad Barre, lequel a conservé par prudence et jusqu'en 1990 le titre de commandant en chef des forces armées, ne laissant au ministre de la défense qu'un rôle d'exécutant. Certains des détenteurs de ce poste à haut risque ne l'ont pas compris ainsi, tels Salaad Gaveyre Kedye en 1970, 'Umar Haaji *Masaleh* en 1981 et Aadan 'Abdulle Nuur *Gabyow* en 1989 ; ils ont été d'abord démis de leurs fonctions, puis incarcérés ou, dans le premier cas, exécuté. Seul Mahamed 'Ali Samatar, qui a dirigé le ministère pendant près de dix-sept ans – hormis une interruption d'un an en 1981-82, a su demeurer suffisamment docile et prudent, même lors de la crise de 1986 (voir ci-dessous, troisième partie). Il est vrai que sa relation avec Siyaad Barre était antérieure au putsch de 1969.

¹ cf. entretiens avec 'Adde Muuse Hirsi, Ottawa, 10/89, 'Abdullaahi Askar, Djibouti, 12/92.

² Il n'existe pas à notre connaissance d'estimation précise pour la décennie 1970-80.

³ cf. entretiens avec 'Abdullaahi Askar, Djibouti, 12/92, 'Abdurahmaan *Badyow*, Montréal, 03/90.

En juillet 1976, le Conseil Révolutionnaire Suprême fut officiellement dissous pour laisser la place au nouvel organe dirigeant, le parti unique. Formellement le "régime militaire" avait cessé d'exister, mais le personnel politique qui en était issu a continué à dominer au sein de l'élite du pouvoir jusqu'à la fin des années 1980. La restauration éphémère du SRC entre octobre 1981 et mars 1982 (voir ci-dessous) attestait que Siyaad Barre n'écartait pas alors un retour à la formule initiale si cela s'avérait nécessaire pour conserver sa place.

§ 2- L'ordre militaire et policier

Le degré de répression politique exercé en Somalie a toujours été sous-estimé par les observateurs extérieurs - diplomates, journalistes ou universitaires¹. Au début des années 1980, ce régime était encore crédité d'une forme "douce" d'autoritarisme en particulier par les Américains. David Laitin croyait savoir que Siyaad n'était pas comparable à Amin Dada, Mobutu ou Bokassa, parce qu'il avait «respecté la dignité de ses prisonniers politiques» et offert des opportunités d'enrichissement à certains anciens politiciens d'abord emprisonnés (tel Mahamed Ibrahim 'Igal)². C'était entériner un peu rapidement les motifs officiels des nombreuses condamnations à mort survenues depuis 1969, passer sous

¹ Il s'agissait autant de paresse intellectuelle que de réelle difficulté à collecter l'information comme l'atteste ce jugement pourtant tardif du *Monde*, 5/08/89 : «[En 1980] les Etats-Unis répondirent aux ouvertures de Mogadiscio, comme l'Italie, la Grande-Bretagne et la France, soucieuses de jouer un rôle dans la région. Cette nouvelle alliance fut d'autant plus aisée que, même à l'époque de son flirt avec Moscou, le président Barre faisait preuve d'un relatif respect des droits de l'homme». C'est nous qui soulignons.

² LAITIN David, «The American-Somali Alliance : Whose Agenda ?», pp. 27-28. Un texte à maints égards surréaliste, par l'ingénuité de l'intellectuel occidental, fasciné, en dépit de son sens critique, par la personnalité du dictateur somalien. Les intellectuels et journalistes étrangers sont nombreux à s'être laissés prendre à la bonhomie et la simplicité affectées par le président somalien, réputé proche de "l'homme de la rue" ; cf. par exemple, CASTAGNO Alphonso A., «Somalia's President talks to A. A. Castagno», p. 24. I.M. Lewis, en revanche, est loin d'être dupe de cette posture ; cf. LEWIS I.M., «Kim Il-Sung in Somalia», pp. 18-19.

silence les nombreux cas individuels mal connus des étrangers et évacuer à bon compte la répression sévère qui frappait, précisément à cette époque, les Majeerteen/Reer Mahamuud dans le Mudug (voir ci-dessous).

L'un des succès de Siyaad Barre fut précisément de prévenir le développement d'une opposition interne, de maintenir la fiction unanimiste, par un usage calculé de la coercition.

(A) L'appareil de la "sécurité nationale"

Le régime s'est dès le début doté d'un appareil de coercition <<moderne et cohérent>>¹, sans commune mesure avec ce qui existait sous la république parlementaire.

Une police politique toute puissante, qui ne rendait de compte qu'à son chef - Ahmed Sulaymaan 'Abdulle *Dafle* jusqu'en avril 1981 - et à travers lui au Président, fut créée pour réprimer les <<menées contre-révolutionnaires>>, le <<tribalisme>> et les <<offenses contre l'Etat et la sécurité nationale>>. Le décret-loi instituant ce Service National de Sécurité (NSS), n°14 du 15/02/70, l'autorisait à détenir des suspects indéfiniment, sans inculpation et au secret, sur la base d'une dénonciation ou de simples présomptions de culpabilité. Un premier décret-loi sur la Sécurité, n° 8 du 26/01/70, avait déjà privé les personnes inculpées dans le cadre d'affaires mettant en jeu la sécurité nationale ou la révolution, de l'habeas corpus et de l'assistance d'un avocat pendant l'instruction de leur dossier. L'arbitraire policier fut encore étendu par le décret-loi sur la Sécurité Nationale, n° 54 du 10/09/70, plus connu comme "loi des vingt-six articles", qui prévoit la peine de mort et la confiscation des biens du condamné, pour vingt catégories d'atteintes à la sécurité de l'Etat : notamment la grève ou la manifestation de rue. Le NSS disposait donc de pouvoirs d'investigation et de détention sans limite. La définition de ce qui

¹ HASSAN Mohamoud, <<Status of Human Rights in Somalia>>, p. 4.

constituait une atteinte à la "sécurité nationale" était laissée à sa discrétion, autrement dit à celle du chef de l'Etat.

Ses cadres furent recrutés parmi les officiers de la police et de l'armée en fonction de leur loyauté au régime. Ultérieurement, des civils furent intégrés, quelquefois à leur corps défendant¹, dans le Service en fonction de leurs compétences (par exemple des intellectuels pour espionner leurs collègues, mais aussi des administrateurs). Ses agents formés par le KGB et les services est-allemands quadrillaient le territoire ; ils disposaient d'informateurs dans le moindre hameau de l'intérieur, dans les administrations, dans les quartiers²... Leur rôle s'étendait également à la surveillance des opinions politiques de chacun, afin de recommander la promotion des soutiens actifs du régime et la punition de ceux qui le critiquaient, même à voix basse.

Un tribunal d'exception jugeait des affaires instruites par le NSS et prononçait des sentences que seul le SRC pouvait modifier. Créée le 3 janvier 1970, initialement pour juger les politiciens du régime civil, la Cour de Sécurité Nationale (NSC) était composée d'officiers supérieurs fidèles au Président, n'ayant bien sûr aucune compétence juridique - cela ne les a guère gênés dans leur besogne. Le lieutenant-colonel Mahamed Sheekh 'Usmaan du SRC, un policier qui avait su s'attirer la faveur du chef de la junte, en fut le premier président jusqu'en novembre 1971. Il perdit son poste lorsqu'il fut impliqué dans le "complot" Salad Gaveyre/'Aynaanshe où il témoigna à charge devant... la NSC. Il fut remplacé

¹ Etre sélectionné au sortir du service national obligatoire pour être affecté au NSS était un "honneur" qu'il eut été dangereux de refuser. On pouvait avoir été choisi pour jouer un rôle précis, ou en fonction de critères très divers : appartenance clanique, sexe pour les femmes, activité de votre conjoint ou de vos proches parents, connaissance des langues étrangères...

² Nous avons pu vérifier personnellement l'étendue et le maillage serré de ce filet en deux circonstances au milieu des années 1980, dans le hameau de Buur Ebi près de Buur Hakaba, et dans le marché de l'or à Mogadiscio. Les Somaliens n'exagéraient vraiment pas en disant que le NSS était partout.

par Mahamed Gelle Yuusuf lui aussi membre de la junte, ancien des services de renseignement de l'armée et suffisamment dévoué à Siyaad pour conserver son poste jusqu'en 1990. En réalité, c'est le Président qui avait la maîtrise des sentences et des peines, qui choisissait les "coupables" et les "innocents" et graciait, faisait exécuter ou élargir les prisonniers selon son bon vouloir. Si cette conception, caractéristique de la domination personnelle, s'imposa progressivement pour devenir prédominante dans les années 1980¹, elle transparaissait déjà clairement dans les intentions du leader du SRC lorsqu'il choisit le président de la Cour.

L'activité de la NSC comme celle du NSS s'est étendue au fil des ans, pour couvrir le domaine - extensible à souhait - des "atteintes à l'ordre public"², au détriment des tribunaux ordinaires qui, dans les années 1980, ont sombré dans une certaine léthargie.

Un deuxième réseau plus spécialisé de surveillance fut constitué par la police militaire (HANGASH). Cantonnée initialement aux affaires dans lesquelles des militaires étaient impliqués - en dehors des atteintes à la Sécurité Nationale, elle a pris dans les années 1980 une part active à la lutte contre la subversion et aux représailles contre les civils dans le Mudug puis dans les provinces de Woqooyi Galbeed et Togdheer. La déclaration de l'état d'urgence et l'application subséquente de la loi martiale constituaient l'alibi de son intervention dans le domaine politique.

Troisième rouage du système policier, les Conseils Révolutionnaires de district ou de région étaient autorisés à recourir à la détention administrative sans limite dans le temps, à l'encontre de toute personne soupçonnée d'hostilité au régime, en vertu de l'art. 1 du décret-loi sur les

¹ Voir ci-dessous, l'affaire "Ufo" à Hargeysa en 1982.

² Sur la NSC, *A.C.R.* 1970-71, B 161 ; *A.C.R.* 1971-72, B 188 ; LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 213 ; AMNESTY INTERNATIONAL, *Somalia : A Long Term Human Right Crisis*, pp. 24-32.

pouvoirs de détention, n° 1 du 10/01/70. Ceci permettait de repérer et tuer dans l'oeuf toute forme de contestation, mais aussi d'agir en amont, quitte à transférer le cas à l'échelon régional puis national selon la gravité.

A ces éléments de l'appareil répressif d'Etat, s'ajoutait la milice, mi-Komsomol soviétique mi-faisceau italien, des *Gulwadayaal* ou "Pionniers de la Victoire", créée en août 1972 et intégrée dans la structure du PRO (voir ci-dessous). Ses membres, qui tiraient leur nom du titre honorifique dont le PRO gratifiait Siyaad Barre, étaient recrutés au sein de la jeunesse illettrée et sans emploi qui adhèrait sans trop de peine au discours populiste du SRC et obtenait, par sa participation à cette milice en uniforme¹, une reconnaissance sociale appréciée. Outre leur fonction idéologique en tant que relais du PRO, les miliciens exerçaient une surveillance quotidienne de la population, dans les villages et les quartiers. Ils intervenaient dans les querelles de voisinage, recevaient les dénonciations de "contre-révolutionnaires" et renseignaient le NSS, participaient en ville à la perception des taxes. Ils avaient le pouvoir d'arrêter les passants qui répandaient de "fausses rumeurs" ou troublaient l'ordre public². C'était en quelque sorte le contrôle politique de proximité, dont l'action participait de l'oppression au quotidien³ et décuplait l'efficacité du système policier. Il va sans dire que les *Gulwadayaal* étaient totalement dévoués au régime et à son président. Peu après sa

¹ Pantalons kakis, chemise verte et un foulard rouge ; d'où leur surnom populaire de "chemises vertes". Cette organisation était initialement l'héritière des "Jeunes Pionniers", un corps de volontaires pour des travaux d'intérêt général, recruté dans les années 1960 au sein de la jeunesse d'âge scolaire et encadré par l'armée ; METZ Helen C., dir., *Somalia : A Country Study*, p. 201.

² HASSAN Mohamoud, <<Status of Human Rights in Somalia>>, pp. 4-5.

³ Une de leurs activités favorites dont nous avons été témoin au milieu des années 1980, consistait à encercler les boîtes de nuit tard le soir, au nom d'une espèce d'ordre moral révolutionnaire, qui permettait surtout d'arrêter les jeunes somaliennes pour extorquer des rançons à leur famille.

création, la milice, qui a compté jusqu'à vingt-mille membres¹, a été rattachée au ministère de la défense tenu par le fidèle Mahamed 'Ali Samatar : Siyaad se méfiait des intellectuels marxistes-léninistes du PRO et de l'usage qu'ils auraient pu faire d'une force para-militaire.

L'objectif prioritaire du contrôle social et politique trouvait également sa traduction dans ce que Alberto Arecchi appelle «l'urbanistique militaire» : une vaste avenue fut alors tracée, parallèlement au front de mer, entre la route d'Afgooye, au kilomètre dix, et celle de Bal'aad, qui longeait les camps militaires et permettait aux forces de répression, en cas d'insurrection populaire, de gagner rapidement tous les points de la capitale, par une série d'avenues transversales. Cette artère fut logiquement baptisée "avenue du 21 octobre"².

La fonction de cet appareil de sécurité, créé comme les dates l'indiquent clairement, dès les premiers mois - ce qu'oublient un peu vite ceux qui préfèrent opposer les "bonnes" années 1970 à la dérive ultérieure, est bien entendu de réprimer toute opposition au régime, mais aussi d'intimider la population en entretenant un climat de délation et de suspicion. Ne faudrait-il pas parler d'un régime policier plus que militaire (les deux vont souvent ensemble il est vrai) ? Ce serait encore s'en tenir aux apparences.

(B) La prison comme ressource politique

Durant la première décennie qui suivit le coup d'Etat de 1969, l'opposition politique est restée circonscrite à des individus rapidement neutralisés par les services de sécurité ou contraints de s'exiler. Il ne faudrait pas en conclure que la dictature était plutôt bonhomme dans les années 1970 : un observateur a comptabilisé pas moins de soixante-et-une

¹ METZ Helen C., dir., *Somalia : A Country Study*, p. 206.

² ARECCHI Alberto, «Mogadiscio e i problemi dell'urbanesimo in Somalia», p. 647.

exécutions publiques de 1969 à 1980¹. Inconnu de source officielle, le nombre de prisonniers politiques était très élevé au début de la décennie 1980 : il fut par exemple évalué par des observateurs bien informés, à cinq mille en avril 1981².

Outre les nécessités de la répression de masse, partie intégrante de la normalité du régime autoritaire, la coercition était utilisée pour maintenir sous pression les élites du régime, par un usage très subtile de l'emprisonnement.

L'appareil tentaculaire de sécurité constituait un instrument parfait pour l'exercice d'un jeu complexe de sanctions soigneusement dosées mais toujours imprévisibles. Le NSS et le Hangash avaient vocation, dès le début des années 1970, autant à protéger le chef de l'Etat contre ses rivaux potentiels que le régime contre des "contre-révolutionnaires" souvent imaginaires. Siyaad en confia la responsabilité à des serviteurs patrimoniaux, tels ses gendres 'Abdirahmaan 'Abdi Huseen pour la milice et Ahmed Sulaymaan *Dafle* pour le NSS, ou bien des officiers qui lui étaient personnellement fidèles tels Mahamed Gelle Yuusuf, président de la NSC, ou Mahamed 'Ali Samatar. L'hypertrophie des bureaucraties de sécurité masquait un degré d'institutionnalisation de la répression très relatif. Si la Somalie n'était pas un goulag tropical, c'était d'abord en vertu de la personnalisation du lien antagonistique que Siyaad Barre établissait avec les plus éminents de ses prisonniers politiques. Quand ils lui manquaient personnellement de respect ou mettaient en cause son autorité, les intéressés étaient arrêtés, qu'ils aient ou non violé une loi.

Siyaad aimait à organiser des réunions dans les différents secteurs de l'administration, de la société civile ou les différentes provinces. Ceux qui prenaient le Président au pied de la lettre lorsqu'il les invitait

¹ HASSAN Mohamoud, «Status of Human Rights in Somalia», p. 5.

² *A.C.R.* 1981-82, B 258.

expressément à faire leurs observations - au nom des traditions démocratiques de la société pastorale bien sûr - et osaient critiquer publiquement les politiques suivies, se retrouvaient tôt ou tard en prison¹. Prendre la défense d'un groupe opprimé (comme les Majeerteen en 1979-81) était également un solide motif d'arrestation. Dans une domination personnelle tendant au sultanisme, les chefs d'accusation sont en réalité secondaires.

D'ailleurs il s'écoulait un laps de temps plus ou moins long entre "l'offense" et sa punition, car en toute circonstance, Siyaad Barre entendait rester le maître du temps. L'arrestation pouvait être immédiate, comme lorsque Yuusuf *Barda'ad* critiqua en 1975 la méthode suivie pour constituer le parti unique ; elle pouvait être différée, dans le cas par exemple du groupe de ministres "réformateurs" emprisonnés en juin 1982 (voir ci-dessous). De façon significative, l'un d'entre eux, Mahamed Aadan Sheekh, passait peu avant son arrestation pour l'éminence grise du Président². Dans ce dernier cas, la composition de la "charrette" était révélatrice : diversité clanique (Mareehaan, Hawiye, Majeerteen et Isaaq) pour masquer les vraies cibles et accréditer la rhétorique du complot, mais aussi amalgame entre les contestataires du moment et ceux qui ayant commis une "offense" n'étaient qu'en sursis, soumis au bon vouloir du Prince.

Les arrestations sur le champ étaient plutôt rares, les intéressés subissaient des gestes d'intimidation et des mesures vexatoires pendant plusieurs jours ou semaines avant d'être arrêtés et torturés quand ils ne s'y attendaient plus. L'incertitude faisait partie de la technique de répression et dissuadait les plus faibles. Cette véritable pédagogie de la

¹ C'est ce qui advint de Jaama' 'Ali Jaama', un des fondateurs du PRO et qui apparaissait pour cette raison comme une valeur sûre du régime ; cf. entretien avec Yasiin Ibrahim Magan, Ottawa, juin 92.

² SHEIK-ABDI Abdi, <<Ideology and Leadership in Somalia>>, p. 168.

peur qui s'adressait aussi bien à la victime qu'à son entourage, invitait à la servilité spontanée, à la délation des "complices", à l'auto-censure.

La durée de la détention était également significative et totalement indépendante de la gravité supposée de l'offense. C'était un indicateur de la valeur circonstancielle du détenu dans le jeu des multiples transactions que Siyaad menait avec les factions et les lignages. Plus on réclamait une libération, plus la valeur d'échange politique de l'intéressé augmentait, plus il était possible d'obtenir de concessions de ses amis ou de son clan. Il suffisait d'arrêter et de torturer quelques membres éminents d'un segment social, dont les revendications gênaient le Prince, pour qu'ensuite leur élargissement apparût comme une insigne faveur. La même logique fut d'ailleurs appliquée à grande échelle à l'égard de la communauté internationale et des organisations de droits de l'Homme dans les années 1980, en particulier pour les détentions massives de civils isaaq.

Même relâché dans le cadre d'une transaction avec son clan, le prisonnier - souvent complètement innocent de ce dont on l'accusait - n'en était pas quitte pour autant. Il devait faire soumission, soit en acceptant de l'argent (au motif faussement bonhomme qu'il lui fallait repartir dans la vie)¹, ou encore une fonction officielle qui le compromettait avec le régime, soit en commettant un acte, mineur en apparence mais qui renforçait le pouvoir tout en l'avalissant lui-même. Ainsi, un ancien opposant du Somali Workers Party et membre du SSDF (voir ci-dessous), fut contraint d'intervenir à la radio, après avoir été relâché à la requête des *Ugaal* gadabuursi, pour dénoncer ce mouvement armé d'opposition basé en Ethiopie. L'ex-prisonnier fut présenté comme un transfuge volontaire de l'organisation, alors qu'il avait été capturé par les forces

¹ C'est ainsi que l'gaal serait sorti de prison en 1975. Il se lança ensuite dans les affaires et accepta dans les années 1980 de présider la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mogadiscio, où il jouait le rôle d'une caution pro-occidentale vis-à-vis des compagnies étrangères susceptibles d'investir en Somalie.

gouvernementales. En dénonçant le caractère tyrannique du chef du SSDF, l'intéressé ne mentait certes pas, mais ce faisant, il servait la machine de propagande gouvernementale et s'interdisait de jouer un rôle d'opposant dans le futur¹.

Un prisonnier pouvait être également un fidèle du président qui servait de pion dans le jeu factionnel. Ainsi, en 1970-75, en acceptant le maintien en détention puis la condamnation pour corruption de celui qu'il présentait volontiers à l'époque comme son ami politique le plus proche, Yasiin Nuur Hasaan, Siyaad donnait des gages à la fraction radicale du SRC, mais il pouvait aussi justifier le maintien en détention de ses vrais ennemis au sein de la classe politique d'avant 1969 (tels Mahamed Abshir, Haaji Muuse Boqor ou 'Abdirisaak). Cela pouvait passer aux yeux de l'opinion pour de l'impartialité.

De même, lorsque Mahamuud Mahamed Khaawi fut brièvement détenu en 1970, sur l'ordre de Isma'iil 'Ali Abokor et de Sulaymaan *Dafle*, alors qu'il était très proche de Siyaad Barre², celui-ci se plaignait de ne rien pouvoir faire car ses «collègues et ses cousins» avaient décidé de l'arrestation de son protégé. Celle-ci était en fait une concession que Siyaad qui n'était pas encore totalement maître du jeu, devait leur faire.

La prison était donc l'un des instruments dont disposait d'entrepreneur politique contrôlant les appareils coercitifs d'Etat, pour arbitrer les conflits au sein de l'élite dirigeante et élargir d'une façon ou d'une autre son patronage à l'échelle du pays entier. Siyaad Barre a utilisé

¹ *L.O.I.*, 16/04/83. Avoir choisi Yasiin Ibrahim Magan pour ce rôle ne devait rien au hasard, alors qu'il y avait des dizaines de combattants du SSDF qui avaient réellement fait défection. Il s'agissait notamment d'accroître au sein du Front la méfiance des Majeerteen à l'égard des membres issus d'autres clans, notamment nordistes (voir deuxième partie, chapitre III).

² Il l'est resté au moins jusqu'à la fin des années 1980. En sortant de prison en 1970, Khaawi a quitté l'armée et il est devenu businessman. Il a obtenu quelques contrats de fournitures pour l'Etat, grâce à la protection de Siyaad, puis il bénéficia du système de la "franco valuta". Dans les années 1980, il vivait aux Etats-Unis et faisait des affaires en association avec Siyaad avec lequel il était en contact régulier ; cf. entretien avec 'Ali Khalif Galaydh, Syracuse, 08/90.

l'emprisonnement comme un moyen de la régulation politique au jour le jour. Cette ressource était d'autant plus efficace que personne, ni favori ni parent, n'était totalement à l'abri.

Il est bien sûr possible de s'étonner que des hommes comme Mahamed Aadan Sheekh, Mahamed Yuusuf Weyrah ou 'Umar Arteh Galib, qui ont été si maltraités, aient accepté par la suite et à plusieurs reprises pour certains d'entre eux, de servir à nouveau Siyaad, sans que ce dernier ait eu besoin de recourir au chantage. Chaque individu est bien sûr un cas particulier appelant une investigation poussée, mais il ne faut pas négliger un facteur que I.M. Lewis a très tôt relevé¹ : en dépit de leur culture égalitaire, les nomades somali admirent la force et la figure du despote exerce sur eux une sorte de fascination. Siyaad en a tiré avantage, comme Mahamed 'Abdulle Hasaan avant lui.

Section III- Les ressources tirées du label socialiste

En dépit d'apparentes similitudes avec les régimes communistes, la plupart des observateurs ont récusé à propos de la Somalie «l'hypothèse totalitaire»², chacun paraissant souscrire à l'opinion de ce cadre italien de l'AFIS dans les années 1950 : «Le totalitarisme politique est impensable en Somalie : les sentiments tribaux sont trop forts pour qu'il puisse s'y établir»³. De fait, si certains instruments du totalitarisme étaient bien là, un véritable projet totalitaire faisait défaut⁴ : en dépit de

¹ LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 389.

² Voir sur ce point, BAYART Jean-François, «L'hypothèse totalitaire dans le Tiers Monde : le cas de l'Afrique Noire», in HERMET Guy, *Totalitarismes*, p. 201-14.

³ APOLLONIO Sergio, «Border disputes, Egyptian influence are thorny problems», p. 10.

⁴ Il nous semble que l'on confond trop souvent la visée totalitaire d'un régime ou d'un parti, les instruments dont un Etat se dote pour y parvenir et le totalitarisme comme système social. Par définition, le totalitarisme ne serait réalisé qu'une fois étendu à toute la planète. A cet égard, nazisme et communisme stalinien ont pareillement échoué. Tant qu'il subsiste ailleurs autre chose qui puisse servir de référence, la dissidence demeure possible. Le dédoublement de la

leur logorrhée révolutionnaire, Siyaad Barre et ses acolytes n'avaient aucune intention de créer un homme nouveau, ni même de construire une authentique société communiste. Leur objectif était plus modestement de conserver leurs positions d'autorité.

A cet égard, le modèle néo-stalinien de socialisme permettait de justifier, à travers une propagande systématique, le recours aux méthodes totalitaires de contrôle de la société et de l'économie. Dans une société pastorale sans véritable tradition de pouvoir institué, il fallait masquer derrière un écran symbolique puissant les mécanismes de la domination.

§ 1- L'encadrement idéologique

La construction d'un appareil de propagande et le culte de la personnalité qu'il véhiculait avaient d'abord pour fonction de légitimer la personne du président somalien et son maintien au pouvoir. L'emprunt au communisme se limitait en l'occurrence aux techniques de manipulation des masses.

(A) Le développement d'un organe de propagande

Au lendemain du coup d'Etat, un membre influent de l'entourage de Siyaad Barre que nous avons déjà évoqué, Mahamed Khawi, créa le Service des Relations Publiques de la junte (PRO)¹, au départ une simple boîte aux lettres pour que les citoyens puissent exprimer leurs revendications mais aussi leur soutien au régime. Khawi n'appartenant pas au SRC, avait compris tout l'usage qu'il pouvait en faire pour rester en cour. Après l'arrestation de Khawi, le PRO fut officiellement placé sous la tutelle du

personnalité si bien analysé dans l'oeuvre romanesque de Alexandre Zinoviev (voir par exemple *L'Avenir radieux*) atteste de l'échec du projet totalitaire.

¹ Son premier directeur, le Major Jaama' 'Ali Jaama', avait été formé en URSS aux questions idéologiques. Sur le PRO et ses avatars successifs, voir LEWIS I.M., «Kim Il-Sung in Somalia : The End of Tribalism ?», p. 21 ; MARKAKIS John, *National and Class Conflict in the Horn of Africa*, p. 219.

ministère de l'Information tenu à l'époque par Isma'il 'Ali Abokor qui orchestre un vaste effort de propagande (sans être nécessairement lui-même convaincu de l'intérêt du marxisme et de ce qu'il pouvait apporter à la Somalie). Toutefois, cette autorité était largement nominale : les cadres du PRO prenaient déjà directement leurs ordres de Siyaad Barre.

Dès 1970, un premier groupe soigneusement sélectionné d'officiers et de civils sont allés se former en URSS dans les écoles du PCUS. A leur retour en Somalie, ils ont occupé des fonctions dans l'appareil du PRO et les officiers, pour partie d'entre eux, ont regagné leurs unités en qualité de commissaires politiques. Siyaad a utilisé les jeunes militants du PRO de retour de formation en URSS pour les opposer aux militaires du SRC, une façon de se placer au-dessus de la mêlée, tout en fournissant aux Russes un "facteur objectif" pour expliquer le retard à mettre sur pied un parti unique.

En 1972, le PRO qui disposait alors d'antennes dans tout le pays, fut rebaptisé "Bureau d'Action Politique" (Political Office) et coiffa toutes les organisations de masse (jeunes, femmes, étudiants, syndicat unique) qui avaient été créées à l'initiative du SRC, afin de remplacer les associations indépendantes qui existaient sous le régime civil. C'est à cette époque que fut formée, dans le cadre du PO, la milice des Pionniers de la Victoire (*guuwadayaal*). L'organisation du PRO/PO préfigurait celle que le parti unique a adoptée en 1976 : ses représentants siégeaient aux Conseils Révolutionnaires de district et de région, formant avec les Pionniers une filière supplémentaire de contrôle politique.

Toutefois, sa fonction principale de 1970 à 1976 fut de dispenser l'idéologie officielle auprès des masses. Les Centres d'Orientation étaient les instruments d'un endoctrinement, intellectuellement sommaire, mais qui tendait à consolider le contrôle politique. Ils étaient d'ailleurs encadrés par les *guuwadayaal* qui veillaient à faire respecter le caractère obligatoire des séances. Les absents étaient mis à l'amende et arrêtés en

cas de récidive trop fréquente. C'est à partir des centres que s'organisait la participation du quartier aux manifestations "spontanées", sous la responsabilité là encore des "chemises vertes".

Lorsque des rites électoraux furent introduits dans la régulation politique de la dictature, la milice - devenue entre temps celle du parti unique - assura la garde des bureaux de vote et veilla, par le porte-à-porte ou les contrôles impromptus dans les rues, à ce que chacun remplisse docilement ses obligations envers le Prince.

(B) Le culte de la personnalité

L'option en faveur du socialisme de type marxiste-léniniste permettait une légitimation aisée de l'autoritarisme. L'inscription de la «Révolution» somalienne dans cette tradition autorisa le recours à un culte de la personnalité de type maoïste, comme l'a souligné I.M. Lewis¹. Très rapidement après le coup d'Etat, le processus de légitimation n'a plus eu pour objet principal la «Révolution» ou même le SRC, mais celui qui se faisait appeler «Leader Victorieux» (*Gulwadda*) par les media officiels, pour célébrer ses exploits imaginaires².

Dès 1971, Isma'iil 'Ali Abokor mit en scène une messe politique permanente dont la personne de Siyaad Barre était la vedette. La propagande du Ministère de l'Information et de l'Orientation Nationale - ce dernier concept étant semble-t-il emprunté au SDU de Haaji Mahamed Huseen - ressassait, sur les ondes de Radio Mogadiscio (située dans le bâtiment même du ministère) et dans les colonnes de l'unique quotidien,

¹ LEWIS I.M., «Kim Il-Sung in Somalia : The End of Tribalism ?», p. 19.

² Dans quelle mesure Siyaad se prenait-il au jeu ? Un informateur rapporte ce discours prononcé au camp de formation idéologique de Halane : «Ils [les Russes] parlent toujours de Marx, Engels et Lénine... Mais où ont-ils mis Siyaad Barre ?» La boutade peut être interprétée comme un rappel de la véritable hiérarchie des "héros".

l'Etoile d'Octobre (*Hidiigta Oktoobar*), son infailibilité, son héroïsme, son dévouement à la patrie etc...

Dans les années 1970, un réseau de haut-parleurs installés dans chaque quartier, au centre d'orientation, diffusait le chant qui ouvrait tous les matins le programme radio et le clôturait tous les soirs, "Gulwaadde Siyaad". Ce chant, pivot du culte de la personnalité qui débuta après l'arrestation de Gaveire en 1971, devait être entonné également au début de chaque journée de travail dans les administrations et les entreprises. Les fonctionnaires, les enfants des écoles, les jeunes chômeurs urbains, les membres des associations professionnelles et féminines furent enrôlés dans le cœur contraint des laudateurs. Il leur fallait chanter à la gloire du chef de l'Etat : «Siyaad notre cher père/le Père de la Connaissance/le Fondateur de notre Nation/le Père du courage/l'Ennemi de l'impérialisme/le Père du Marxisme/le Frère jumeau de Marx/notre Sauveur à tous/longue vie pour toujours»¹. Ceux qui s'abstenaient de participer à ce rite, s'exposaient à une convocation par la section de *Gulwaadayaal* et à des sanctions pour «attitude contre-révolutionnaire».

Un autre chant omniprésent «Waddadi Caddeed» (la Route Rouge), lancé au moment de la visite du ministre soviétique de la Défense en 1972, célébrait l'alliance avec l'URSS et visait tout autant à rassurer les Russes sur la solidité de l'option socialiste du SRC, qu'à convaincre les citoyens de la validité de ce choix. A la même époque, «Saamadiide» stigmatisait ceux qui avaient refusé la félicité - le socialisme proposé par le SRC - et conspiré contre la «Révolution» : en clair Mahamed 'Aynaanshe et Salaad Gaveyre qui venaient d'être condamnés et exécutés. L'utilisation de ces chansons dans la propagande a été abandonnée au début des années 1980,

¹ HASSAN Mohamoud, «Status of Human Rights in Somalia», pp. 9-11. C'est le refrain de la chanson la plus entonnée par les "chemises vertes", notamment dans les centres d'orientation.

parce que cela devenait trop contre-productif : les gens en travestissaient les paroles pour en faire des parodies ridiculisant Siyaad¹.

Il s'agissait donc moins du marxisme en tant que doctrine politique, avec lequel Siyaad Barre prenait, nous l'avons vu précédemment, de nombreuses libertés, que d'un discours syncrétique centré sur la personne du chef de l'Etat et recourant pour une part au vocabulaire marxiste-léniniste, ce que certains auteurs ont appelé par dérision le "siyaadisme".

Le culte outré de la personnalité du chef de l'Etat conduisit logiquement à une réécriture mensongère de l'histoire, une technique habituelle des pouvoirs totalitaires. Ainsi, dans les années 1970, la propagande du régime présentait Siyaad Barre - l'ex-collaborateur de la police politique italienne - comme un nationaliste de toujours. Des témoins ont assisté au Théâtre National, à des célébrations de l'anniversaire de la fondation de la SYL, le 15 mai, en présence de membres du groupe originel des treize (sept d'entre eux vivaient encore à l'époque), où Siyaad, également présent, était décrit par les intervenants comme l'inspirateur, l'éminence grise du mouvement nationaliste². Des posters muraux l'associaient aux photos des Treize, le montage le plaçant visiblement derrière le groupe, afin d'accréditer la thèse de l'éminence grise. Il s'agissait non seulement de tromper les jeunes générations auxquelles seule l'hagiographie de l'Un était enseignée, mais aussi d'obtenir le consentement docile de leurs aînés. Cette attitude les piègeait tout en validant le mensonge.

Responsable de la diffusion de cette propagande, la filière du PRO qui rendait dès l'origine directement compte au président du SRC, fut intégrée

¹ Entretien avec Mahamuud Siyaad Togane, Québec, 08/89.

² Lors d'une fête organisée le 15 mai 1973 à «l'Ecole Secondaire du 15 mai», Umar Arteh Ghalib, ministre des Affaires Etrangères, prit la parole après le conférencier, Haaji Mahamed Huseen - l'un des Treize, pour suggérer que Siyaad était l'un des membres fondateurs de la SYL, ce que Haaji s'était habilement gardé de dire. Tout le monde savait que c'était faux, mais nul n'a osé contredire ouvertement un ministre à l'époque très en cour.

en 1972 à la structure sans cesse grossissante de l'administration présidentielle (President's Office), par conséquent sous le contrôle direct de Siyaad Barre¹. Cette mesure en apparence anodine a eu ultérieurement d'importantes conséquences sur le processus de préparation du congrès fondateur du parti unique.

Le culte de la personnalité s'est poursuivi jusqu'au milieu des années 1980 mais sur un mode mineur, dans un contexte où les illusions idéologiques s'étaient dissipées chez la plupart des Somaliens. L'accent avait davantage été mis, à la fin des années 1970, sur les thèmes nationalistes : Siyaad Barre n'était plus présenté sur les posters muraux comme un révolutionnaire inégalable, mais comme le chef de la résistance au « colonialisme abyssin ».

Cet embrigadement des esprits trouvait un prolongement dans le contrôle exercé par le parti unique.

§ 2- Le monopole partisan du SRSP

Ressource institutionnelle par excellence, la création d'un parti de type communiste fut aussi affaire de circonstances pour Siyaad Barre et s'expliquait davantage par l'impératif de survie politique, que par une « nouvelle avancée révolutionnaire ».

(A) La formation du parti unique

Conformément à une promesse publique faite dès 1971 et réitérée à plusieurs reprises, Mahamed Siyaad réunit du 26 juin au 1^{er} juillet 1976², le congrès fondateur du Parti Révolutionnaire Socialiste Somali (SRSP). Ces dates ne doivent rien au hasard, elles correspondent au seizième anniversaire de l'indépendance respectivement de l'ancien protectorat

¹ MARKAKIS John, « Radical Military Regimes in the Horn of Africa », p. 24.

² Cf. *ACR 1976-77*, B 325. La densité des travaux ne justifiait certainement pas six jours de congrès.

britannique et de l'ancienne colonie italienne. La création du parti unique fut donc placée davantage sous le signe de la construction nationale que sous celui de la « Révolution » - ce qu'aurait indiqué le choix du 21 octobre comme date du congrès.

Outre les réticences de la population à l'égard du marxisme, cette inflexion peut s'éclairer du contexte de la guerre de l'Ogaden que Siyaad a engagée dès 1976 au travers du WSLF (voir seconde partie, chapitre II) ; il convenait de préparer la mobilisation nationaliste de 1977-78.

Ce pas décisif vers une normalisation institutionnelle du régime conforme aux canons du "socialisme réel"¹, correspondait au vœu du tuteur soviétique, soucieux de démilitariser l'image de son client, surtout depuis la signature du traité de 1974 qui valait adoubement : un Etat authentiquement socialiste et reconnu comme tel par le centre du communisme mondial ne saurait être dirigé par une junte militaire. Le chef de l'Etat somalien se le vit rappeler avec insistance, quand il assista en février 1976 au vingt-cinquième congrès du PCUS². Dans un message personnel de félicitations adressé à Siyaad Barre à la fin du congrès du SRSP, Leonid Brejnev a confirmé l'importance que revêtait aux yeux des dirigeants du PCUS, la mise en place de ce parti unique, immédiatement traité en parti-frère, invité notamment à envoyer des observateurs aux congrès du parti soviétique³. Former le parti était aussi une façon de « restituer le pouvoir au peuple », selon la formule consacrée de la langue de bois, sans rien concéder au fond, alors que les années passant, certains secteurs de la population manifestaient des aspirations à une participation

¹ Le mimétisme était poussé très loin, non seulement dans les structures et les règles de fonctionnement du parti, mais aussi dans les symboles : le marteau et la houe faisaient écho - sans excès d'imagination - au symbole communiste classique bien connu.

² Il est probable que ses interlocuteurs en avaient fait une condition de tout accroissement de l'aide à la Somalie ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 185, 190.

³ HUGHES Anthony J., « Somalia's Socialist Road », p. 42 ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 191.

politique plus large. L'événement fut d'ailleurs présenté par la propagande comme une nouvelle fondation du régime.

Selon ses statuts, le SRSP était un parti d'avant-garde, d'idéologie officielle marxiste-léniniste, qui comptait seulement 12 000 membres à la fin de 1976¹, essentiellement recrutés dans l'élite du pouvoir : cadres administratifs, militaires et policiers. Les dix-sept sections spécialisées (committee) du Comité Central étaient chargées de surveiller le travail des ministères et les sections locales du parti, constituées à l'automne 1976, prenaient la succession et les attributions des conseils révolutionnaires de région et de district. Formellement, la dictature du parti unique succédait bien à la dictature militaire.

Les trois mille délégués - dont une femme seulement²- avaient été sélectionnés par le PO³, dans tout le pays, parmi les éléments les plus loyaux ou zélés et quand vint le moment d'élire les organes dirigeants, le congrès ne fit qu'avaliser les noms que lui présentèrent Isma'iil 'Ali Abokor et Mahamed 'Ali Samatar. Le Président fut nommé secrétaire général du parti⁴ et le Politburo comprenait en plus de lui-même, les trois vice-présidents et anciens membres du SRC, ainsi que le chef du NSS, organisme dont l'importance pour la survie du régime était ainsi soulignée avec éclat. La liste des soixante-quatorze membres du Comité Central incluait tous les membres du SRC encore en fonction (vingt), plus quelques

¹ HUGHES Anthony J., «<Somalia's Socialist Road>>, p. 49.

² A.C.R. 1976-77, B 325. Selon certaines de nos informatrices, il y avait plusieurs femmes parmi les délégués ; cf. entretien avec Faduma 'Umar Haashi, Washington, 08/92.

³ Après des simulacres de débat dans les centres d'orientation, le principe du centralisme démocratique s'appliqua pleinement et la population fut invitée à ratifier la liste préparée par le représentant local du PO ; cf. SAMATAR Ahmed I., *Socialist Somalia*, p. 111.

⁴ Les membres du SRC avaient fait pression sur Siyaad Barre pour que Isma'iil 'Ali Abokor soit choisi pour diriger le nouveau parti, dans le but évident de contrebalancer le pouvoir absolu du Chef de l'Etat ; mais celui-ci a incité en sous-main Mahamed 'Ali Samatar à proposer son propre nom aux délégués, qui se sont empressés d'approuver par acclamation. Isma'iil ne fut que le secrétaire-général adjoint ; cf. entretien avec Mahamed 'Ali Shire, Las Anod, 01/93.

ministres ou anciens ministres de confiance, notamment des généraux et colonels qui n'appartiennent pas à la junte (dix-neuf nouveaux au total, en majorité des militaires).

Sous les oripeaux civils, c'était largement la junte militaire qui se succédait à elle-même dans le comité central¹, malgré un renouvellement partiel de l'élite du pouvoir. Les principaux perdants étaient les intellectuels marxistes et autres militants révolutionnaires qui s'étaient énergiquement investis depuis 1972 dans les structures du PO, qui figuraient donc en grand nombre parmi les délégués, mais qui apparurent minoritaires au sein du Comité Central. Beaucoup d'entre eux quittèrent la salle du congrès très amers et avec la conviction secrète que la poursuite de la « Révolution » passait dès lors par l'élimination de Siyaad Barre².

Cependant, les officiers des forces armées - police incluse - étaient minoritaires dans le Comité Central nommé en juillet 1976³ ; ils le sont restés lors des renouvellements successifs de 1981 et 1986. Il en fut de même dans l'Assemblée du Peuple "élue" en 1979 (voir ci-dessous). En sens inverse, il ne faut s'exagérer la rupture intervenue dans un régime qui serait "militaire" avant 1976 et civil après. Les officiers qui siégeaient dans les instances dirigeantes, s'y maintenaient en vertu du patronage présidentiel et n'ont conservé de leur origine militaire que la mention protocolaire de leur grade ; une réalité qu'un ministre civil, membre du CC, évoque explicitement fin 1976 : « Nous ne jugeons pas les gens selon qu'ils sont militaires ou civils, nous jugeons chacun selon son mérite. (...) Notre peuple a atteint un niveau de maturité où il a perdu toute crainte à l'égard

¹ Il existait également un Soviet Suprême du parti de soixante-treize membres, mais à notre connaissance, il n'a pas joué un grand rôle et s'est peu réuni en quinze ans ; cf. LEWIS I.M., *Modern History of Somalia*, p. 223.

² Entretiens avec Faduuma 'Umar Haashi, Washington, 08/92, 'Ali Khalif Galaydh, 08/90.

³ Avec tout de même vingt généraux et douze colonels... Ce qui traduit bien le large contrôle que Siyaad Barre avait su acquérir de la hiérarchie militaire par le jeu des promotions de ses fidèles.

des gens en uniforme. Nous n'avons aucun problème avec le caractère militaire de certains de nos leaders et eux-mêmes sont contents de l'être»¹.

Pour le ministre interviewé, Umar Arteh Ghalib, cet argument visait à justifier la permanence de l'orientation socialiste du régime, mais ce faisant, l'intéressé mettait involontairement l'accent sur le processus d'intégration des élites dirigeantes par leur inclusion dans la clientèle personnelle de Siyaad Barre (voir deuxième partie).

(B) Un outil de la domination personnelle

Siyaad Barre était au début du régime, beaucoup moins pressé que ses conseillers de fonder un parti gouvernemental, dût-il être unique. Il redoutait en effet l'émergence d'une structure susceptible d'échapper à son contrôle, alors que le SRC était mis au pas depuis 1972. Il craignait que les intellectuels jusqu'alors tenus en respect, devenus apparatchiks du parti, ne lui grignotent son pouvoir ou ne l'en dépossèdent par la grâce d'un vote du Politburo ou du Comité Central que lui-même n'aurait pas vu venir. Le savoir-faire des Russes dans ce domaine n'était plus à prouver et Siyaad pouvait craindre que son tuteur en communisme ne saisisse l'occasion de se débarrasser de lui (l'idée n'était pas si saugrenue quand on pense aux événements de l'année 1977).

En outre, Siyaad ne voyait pas ce que le parti unique pouvait lui apporter de plus, en termes de contrôle politique, que le PD et les centres d'orientation ne lui offraient déjà. Toutefois, il lui fallait bien donner le change à l'extérieur comme à l'intérieur et paraître céder aux injonctions soviétiques, alors qu'en Ogaden approchait le moment où il aurait besoin de leur appui logistique, sinon politique.

¹ HUGHES Anthony J., «Somalia's Socialist Road», p. 43.

Une fois la décision prise, il fallait veiller à ce que l'opération s'effectuât bien à son bénéfice. Dans ce but, Siyaad Barre pouvait compter sur l'aide des autres membres du SRC, soucieux de ménager leur propres positions, alors que la junte était appelée à disparaître pour laisser, en théorie, au SRSP le rôle dirigeant. Le Président a confié à deux fidèles le soin de diriger un congrès conduit selon les règles du "centralisme démocratique". La composition sans surprise du Politburo lui assurait un contrôle sans risque de l'organisation. Compte-tenu de l'identité des autres membres de cet organe, il paraissait alors fort improbable qu'ils s'unissent pour le mettre en minorité. Dans la mesure où les statuts prévoyaient que le Secrétaire Général avait préséance sur le chef de l'Etat, Siyaad Barre sortait renforcé du congrès fondateur du SRSP. Il pouvait dès lors s'offrir le luxe de refuser la proposition du congrès de l'élever à la dignité de Maréchal¹, afin notamment, de ne pas détromper les Soviétiques sur la démilitarisation formelle du régime.

Mais ce parti-Etat inscrit dans les textes n'était qu'une façade de l'avis de nombreux observateurs². A aucun moment le SRSP n'a réellement exercé le rôle dirigeant dévolu au parti communiste en URSS, bien que, prenant la succession du PO, il disposât de relais à tous les échelons de l'appareil d'Etat. «Bien que le nombre de personnes représentées et l'éventail des groupes d'intérêt implicitement pris en compte dans l'élaboration des décisions s'en soient trouvés considérablement accrus, il était clair que le Président avait fermement l'intention de conserver un contrôle aussi total que jamais»³.

Plus large que la junte originelle, le Comité Central, aurait certes pu exercer une fonction de critique ou de contrôle, mais Siyaad en avait personnellement revu la composition. Si certains des cadres politiques

¹ A.C.R. 1976-77, B 326.

² Par exemple, HASSAN Mohamoud, «Status of Human Rights in Somalia», p. 7.

³ LEWIS I.M., *A Modern History of Somalia*, p. 223.

formés par la coopération soviétique et tout dévoués à la «Révolution» furent cooptés - en faible nombre - dans le Comité Central, la très grande majorité des membres de cet organe apparaissaient avant tout comme les clients dociles de Siyaad Barre, et cette ouverture limitée ne faisait en aucun cas du SRSP le siège réel du pouvoir.

L'objectif initial de Siyaad Barre n'était en rien l'approfondissement de l'orientation marxiste-léniniste, comme nombre d'observateurs l'ont écrit¹. Outre sa fonction symbolique ("civiliser" le régime aux yeux des étrangers) le parti unique offrait également un utile succédané de forum de discussion aux intellectuels pénétrés de l'illusion de leur propre importance. Ceux-là pouvaient se livrer à leurs jeux favoris : supputer les rapports de force entre la "gauche", la "droite" et le "centre"², créer de nouvelles fractions sur la base d'arguties théoriques et rêver à de chimériques alliances avec l'homme fort, lequel n'en avait cure.

Ainsi la gauche marxiste interpréta-t-elle de façon erronée l'apparente promotion de 'Abdirahmaan 'Aydiid, lorsque celui-ci assumait en tant que Secrétaire aux Affaires Etrangères du SRSP, l'interim du ministère des Affaires Etrangères entre avril 1976 (départ de 'Umar Arteh) et le 27 juillet 1977 (nomination de 'Abdirahmaan Jaama' Barre). A leurs yeux, cela traduisait alors la "nouvelle donne" découlant de l'établissement du parti unique. En réalité, Siyaad poursuivait deux objectifs : impliquer le leader de l'aile marxiste dans le gouvernement à un poste politiquement exposé, au moment où débutaient les opérations en Ogaden auxquelles précisément cette personne était hostile ; assurer un intermède entre le brillant 'Umar Arteh et le terne demi-frère de Siyaad, créer un effet de

¹ HUGHES Anthony J., «Somalia's Socialist Road», p. 49

² Tel ce marxiste cité dans SHEIK-ABDI Abdi, «Ideology and Leadership in Somalia», p. 167. Il est tout à fait révélateur que l'intelligentsia marxiste ait préféré interpréter en termes idéologiques son échec à contrôler l'organisation, plutôt que d'ouvrir les yeux sur la véritable nature de la domination de Siyaad Barre.

vide en suscitant un interim et nommer 'Abdirahmaan Jaama' Barre au moment propice, quand l'attention de tous était polarisée sur les combats en Ogaden.

Malgré la rupture avec l'URSS, le marxisme-léninisme est demeuré dans les années 1980 l'idéologie officielle du parti. Il faut dire que le "centralisme démocratique" se révélait, en tant que technique de domination, encore bien utile pour mettre fin aux états d'âme des cercles dirigeants et isoler les rares pro-soviétiques ; mais surtout, Siyaad Barre n'entendait pas relâcher son contrôle sur le parti, qui devait, comme toutes les autres structures du régime, concourir à sa prééminence.

Ouvert le 15 novembre 1986, le deuxième congrès du SRSP endossa la candidature unique de Siyaad Barre à l'élection présidentielle ; le parti servait de structure formelle légitimante. En outre, il offrait des postes et sources de prébendes supplémentaires pour les clients patrimoniaux du Président. Il est frappant que loin d'être marginalisés comme des reliques d'un autre âge - pré-américain, les dignitaires du parti unique ont été régulièrement associés jusqu'en 1990 aux activités cérémonielles (inaugurations, réunions diverses) de l'Etat, abondamment rapportées par Radio-Mogadiscio. Protocolairement, un président de section du Comité Central était placé sur un pied d'égalité avec un ministre.

Les conditions du rétablissement temporaire du SRC en octobre 1980 (voir deuxième partie) étaient également révélatrices du peu de prix que Siyaad Barre attachait aux structures formelles du SRSP et aux procédures réglementaires : les membres du Politburo furent informés de la mesure quelques minutes avant que l'annonce en soit faite à la radio et c'est par cette voie que le Comité Central prit connaissance d'une décision qui avait tout de même pour effet de le suspendre de facto.

Sur un plan routinier, le Comité Central du SRSP n'était en rien une instance de contrôle, encore moins un contre-pouvoir, mais une simple chambre d'enregistrement. Ses résolutions unanimes allaient toujours dans

le sens de l'approbation des décisions que Siyaad avait déjà arrêtées : les membres de cette instance avaient bien trop peur pour s'opposer ouvertement à Siyaad. Ils s'exprimaient assez librement jusqu'à temps que Siyaad prenne la parole, mais tous se pliaient ensuite à sa décision. Les débats qui pouvaient s'y développer, surtout ceux dont le public recevait l'écho, étaient orchestrés à dessein par le Président. Certes, 'Abdirahmaan *Aydiid* et 'Umar Salaad 'Ilmi osèrent critiquer ouvertement l'engagement militaire en Ogaden et la rupture avec "la patrie du socialisme". S'ils ne furent pas immédiatement arrêtés, ils finirent par quitter le pays. Invoquer ces cas très isolés pour illustrer la thèse du pluralisme dans les instances du parti ne paraît donc pas très sérieux. Il n'y avait de débat que celui que Siyaad voulait bien laisser se développer ou qu'il avait lui-même lancé, afin de tirer parti des contradictions agitant l'élite du pouvoir. Le Président savait parfaitement jouer des rivalités entre factions pour les neutraliser.

Les conflits idéologiques ne jouaient pas un grand rôle au sein du Comité Central. Les pro-communistes n'étaient plus guère nombreux après les défections du début des années 1980 ; la faction la plus déterminée, pas nécessairement la plus unie, était alors la "famille" de Siyaad.

Siyaad Barre se servait du Comité Central pour mettre en scène une opposition interne quand cela l'arrangeait ; ce fut la fameuse "vieille garde" qui fit les délices des diplomates occidentaux et permit à Siyaad de justifier ses propres réticences à introduire les réformes économiques réclamées par le FMI et les donateurs d'aide (voir deuxième partie). Cette technique fut utilisée en 1984 pour se débarrasser d'un ministre des finances devenu encombrant, en 1987, à nouveau à propos de l'ajustement structurel, enfin en 1989, pour repousser l'adoption du multipartisme. Lorsque que le Comité Central s'est révélé, dans les dernières années, par trop indocile, Siyaad a joué contre lui de l'appui de l'Assemblée du Peuple.

Le parti unique somalien ne se rapprochait pas autant du modèle du

PCUS que le Parti des Travailleurs Ethiopiens (WPE) après 1984. La Somalie de la fin des années 1970 se situait quelque part entre les types idéaux de l'autoritarisme (pour l'agencement institutionnel) et du totalitarisme (pour certaines ressources politiques mobilisées par la domination personnelle de Siyaad Barre).

§ 3- Les mobilisations politiques sectorielles

Elles s'effectuaient dans les différents secteurs de la société qui auraient pu échapper, même partiellement, aux multiples filières de contrôle politique (notamment le PO/SRSP). Le monde rural et la jeunesse étaient particulièrement visés.

(A) L'embrigadement de la jeunesse

Il ne se limita pas à la création d'organisations de jeunes, dont la Ligue Socialiste de la Jeunesse Somali réorganisée le 15 mai 1977 pour capter l'héritage symbolique de la Ligue de la Jeunesse des années 1940-50¹, et d'étudiants aux activités soigneusement contrôlées.

S'y ajoutait, à la fin de l'école secondaire, le service national de six mois qu'effectuaient tous les élèves des deux sexes dans le camp de Halane près de Mogadiscio. Dans cette combinaison de formation militaire élémentaire et de conditionnement idéologique, chacun apprenait à révéler le *Gulwaddaet* à pratiquer la langue de bois. Cela permettait de vérifier la motivation et la loyauté des futurs cadres de l'Etat, notamment ceux de l'armée et des services de sécurité, mais aussi de coopter de nouveaux éléments dans la clientèle du chef de l'Etat. Au terme de leur séjour à Halane, les jeunes gens étaient envoyés servir neuf mois comme

¹ De cette façon, les dates anniversaires des deux organisations coïncidaient. Que cette initiative ait été prise dans le contexte de mobilisation nationaliste de la guerre de l'Ogaden est bien sûr très significatif. A partir du début du conflit, le Président intensifia le culte de la SYL, aspect paradoxal de la mobilisation des ressources puisque ce même parti soutenait le gouvernement de 1969, chargé de tous les maux du pays.

"enseignant volontaire" dans les régions éloignées, avant d'être éventuellement autorisés à poursuivre leurs études ou invités à entrer immédiatement au service de l'Etat. Les plus méritants des jeunes hommes étaient admis à l'académie d'officiers.

Dans les années 1970, les jeunes étaient affectés de façon autoritaire dans les emplois vacants dans les ministères ou le secteur para-public, en fonction des besoins, de leurs capacités et surtout de leur loyauté. Aller à l'université était alors une chance qui se méritait... Dans les années 1980, les fonctionnaires devenant de plus en plus corrompus, l'argent et l'appartenance à l'oligarchie du régime ont joué un rôle déterminant dans l'accès à l'université.

Une institution a suscité beaucoup de commentaires élogieux, c'est le réseau des orphelinats d'Etat créés dans les principales villes du pays. Les enfants abandonnés, qui souvent mourraient de faim en l'absence de membres de leur lignage pour veiller sur eux, étaient dorénavant nourris et éduqués jusqu'à leur majorité. A y regarder de plus près, l'initiative n'était pas innocente : d'une part, en retirant à la parenté élargie le souci d'entretenir ces enfants, l'Etat les soustrayait à l'influence de leur clan et leur inculquait une loyauté exclusive pour la "révolution" et surtout pour son chef Siyaad Barre ; d'autre part, ces Centres de la Jeunesse Révolutionnaire étaient voués à un endoctrinement sans nuance. Durant vingt années de pouvoir, le Président s'est constitué une cohorte de militants dévoués qui furent l'âme des Pionniers de la Victoire et qui ont combattu jusqu'au dernier moment, en 1991, pour leur géniteur symbolique¹.

¹ Un visiteur a relevé ces paroles d'un chant entendu dans l'un de ces orphelinats : <<Il y eut un temps/où je ne connaissais pas mon lignage/maintenant j'ai un père en Siyaad Barre/et une mère dans la Révolution>> ; SHEIK-ABDI Abdi, <<Ideology and Leadership in Somalia>>, pp. 169-70.

Une phase intense de mobilisation politique de la jeunesse et des intellectuels fut la campagne d'alphabétisation et de développement, qui se déroula d'août 1974 à mars 1975 dans l'ensemble du pays, mobilisant 125 000 enseignants, finissants de l'école secondaire - les écoles ont été fermées pour un an - et fonctionnaires, envoyés dans les campagnes pour enseigner aux ruraux l'écriture de leur langue. Selon les données officielles, 1,5 Mn de personnes ont suivi des cours et 800 000 ont réussi le test de capacité final. L'opération s'accompagnait en principe de vaccinations des enfants, de soins vétérinaires pour le bétail et d'un recensement de la population et des troupeaux.

En réalité, beaucoup de ces jeunes gens ont été livrés à eux-mêmes dans la brousse, ayant non seulement de la peine à remplir leur mission principale face à l'absentéisme des populations visées, mais devant également compter sur la générosité de leurs hôtes forcés pour survivre. Il fallait donc aider aux tâches quotidiennes de survie et la mobilité des pasteurs n'aidait guère à fidéliser l'audience. Les statistiques publiées par le gouvernement ont été grossièrement tronquées : une minorité seulement des nomades ont participé aux cours d'écriture et la proportion n'a pas dépassé 50 à 60 % chez les paysans, grâce au contrôle policier plus aisé¹. Dans le Bas-Jubba, seulement 12 % des hommes ont assisté aux cours ; en l'occurrence l'existence du dialecte *Af-maay-maay* dans la zone interfluviale, niée par le gouvernement, enlevait à l'exercice toute signification pratique, les étudiants ne connaissant que la langue officielle dérivée du somali du nord et du centre de la péninsule².

Outre de constituer un thème idéal de propagande et d'avoir la vertu d'occuper la jeunesse, la campagne d'alphabétisation et de développement rural a permis à Siyaad Barre de tester l'étendue de son autorité sur le

¹ Entretien avec Yasiin Ibrahim Magan, Ottawa, 06/92.

² MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», p. 410.

pays, avant de franchir de nouvelles étapes dans l'institutionnalisation de son régime. L'un des objectifs politiques profonds de cette opération était l'extension du contrôle politique aux nomades restés jusque là largement en dehors du syaadisme, malgré l'établissement de centres d'orientation jusque dans la brousse, à proximité des principaux puits. Ce n'est donc pas tout à fait une coïncidence si en mars 1973, Siyaad Barre a pompeusement baptisé "révolution culturelle" les campagnes officielles d'alphabétisation. Seule analogie avec celle de Mao Tse-Toung, la révolution culturelle somalienne dissimulait soigneusement ses objectifs politiques. Elle fit heureusement moins de morts que celle du "Grand Timonier".

(B) L'entraide communautaire

La participation populaire au développement a suscité beaucoup de louanges de visiteurs occidentaux, souvent naïfs et bien intentionnés. Si ces actions n'ont pas eu initialement que des effets négatifs, loin de là, nous entendons les examiner avant tout sous l'angle des ressources politiques de l'autoritarisme. Leur principale fonction est de mobiliser la population derrière le régime - en prévision des objectifs sérieux tel l'Ogaden - ou de faciliter le contrôle social et politique, l'identification et la neutralisation des opposants ou des tièdes.

Elle prenait la forme de travail volontaire le vendredi à des projets d'intérêt collectif au plan local : routes, dispensaires, écoles, canaux d'irrigation, nettoyage de la voirie en ville etc... Officiellement ces initiatives, outre l'objectif d'autosuffisance à tous les niveaux, représentaient un moyen, en bonne rhétorique maoïste, d'apprendre aux intellectuels et cadres urbains, la valeur et la dureté du travail manuel, dans un acte de solidarité avec les "masses"¹. Les "volontaires" pour ces journées de travail gratuit pour la collectivité étaient encadrés par les

¹ Voir par exemple les explications que Siyaad fournit à Castagno en 1971 ; cf. CASTAGNO Alphonso A., <<Somalia's President talks to A. A Castagno>>, p. 24.

guulwadayaal qui s'assuraient que chaque bloc d'habitations, chaque famille fournissait son contingent. La forte proportion de femmes, 70 % des volontaires¹, atteste de la faible popularité de ces opérations : il s'agissait d'une corvée dont les femmes étaient chargées par les hommes pour que la famille n'ait pas d'ennuis. Cela s'accompagnait de «dons» obligatoires en argent, ou pour les paysans, en produit des récoltes, qui en faisaient un programme très impopulaire auprès des «masses» censées en être à l'origine².

Les projets d'autosuffisance (*isku kalsoonaan*), d'entraide communautaire (*iskaa wah u qabsa*) et les campagnes de mobilisation nationale (*alal*) ou d'urgence locale (*parnaamaa*)³ revêtaient une signification politique distincte du développement économique et social, leur objectif officiel explicite. La propagande et les *guulwadayaal* se chargeaient d'en rappeler au participant le contenu symbolique : il s'agissait de manifester publiquement et de façon répétée son soutien au régime. C'était avant tout un rituel de participation unanimiste. De nombreux témoignages d'anciens "volontaires" soulignent l'omniprésence de la propagande, les visites de dignitaires venus ostensiblement encourager les travailleurs pour la photo et l'inefficacité économique de cette activisme, donc le gaspillage de ressources - a contrario du discours officiel sur les économies ainsi réalisées⁴.

Cela ne signifie pas bien sûr que dans des coins reculés de la brousse, dans des villages d'agriculteurs ou des campements nomades, la propagande officielle n'ait pas rencontré l'intérêt de la communauté et légitimé ainsi la réalisation d'un équipement utile à la collectivité. Mais

¹ HUGHES Anthony J., «Somalia's Socialist Road», p. 46.

² MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», p. 410.

³ Pour l'analyse du vocabulaire révolutionnaire, cf. LEWIS I.M., «Kim Il-Sung in Somalia : The End of Tribalism ?», p. 17.

⁴ Entretien avec Mahamuud Siyaad Togane, Québec, 08/89.

pour cela, les Somaliens n'avaient pas attendu le socialisme militaire. De tous temps, le creusement des puits ou celui des canaux d'irrigation a réclamé une coopération entre familles et lignages. L'expression *iskaa wah u qabsa* était d'ailleurs déjà utilisée dans le Somaliland britannique dans les années 1950 pour désigner la construction en commun d'équipements publics, une pratique fortement encouragée, déjà, par les autorités coloniales britanniques¹.

Enfin, lorsque prenant les slogans au pied de la lettre, la population s'investissait réellement dans un projet d'entraide communautaire, pour satisfaire ses besoins sociaux, elle risquait fort de subir les foudres de la répression, comme ce fut le cas à Hargeisa en 1980-81 (voir deuxième partie). Selon nos informateurs, il y a eu d'autres exemples moins connus d'initiatives locales réprimées parce qu'elle échappaient au contrôle du pouvoir. Ceci attesté bien à nos yeux de la fonction d'encadrement politique qui est en réalité celle de tous ces programmes prétendument de développement.

Jusqu'au milieu des années 1970, Siyaad avait accompli un "sans faute" du point de vue de l'accumulation politique et de la survie au pouvoir. Il avait su combiner des ressources à priori contradictoires pour accéder à la tête de l'Etat, puis consolider son pouvoir. En 1975-76, sa domination personnelle lui parut suffisamment bien établie, pour qu'il se crût en mesure de tirer parti de la faiblesse du pouvoir central dans l'Ethiopie en ébullition, en chaussant les bottes du libérateur de l'Ogaden. C'était à première vue un moyen d'accroître de façon décisive son stock de ressources. Au contraire, son système de domination a failli basculer.

¹ LEWIS I.M., «Kim Il-Sung in Somalia : The End of Tribalism ?», p. 16. N'oublions pas que le chef d'orchestre de cette propagande, Isma'il 'Ali Abokor, est lui-même originaire du Somaliland.

DEUXIEME PARTIE

La guerre de l'Ogaden et la restructuration des ressources

La période qui s'est ouverte avec le début de la guerre de l'Ogaden fut tout à fait cruciale dans la domination de Siyaad Barre, laquelle parut vaciller en 1978 avec la défaite, la perte du soutien soviétique et une tentative de putsch militaire. Le président somalien opéra à la surprise de bien des observateurs, un étonnant rétablissement.

Cette séquence de cinq années en apparence chaotiques fut de fait une phase d'intense restructuration des ressources internes et externes, qui offrit au régime un répit de dix ans, grâce au recours intensif au clanisme, à la direction patrimoniale de l'Etat et à l'aide financière et économique étrangère - notamment occidentale. Pourtant, la persistance tout au long des années 1980 d'une dissidence politique armée, à la périphérie du système politique, dénotait le caractère désormais plus fragile de la domination personnelle.

Chapitre I : Les ressources externes

La guerre de l'Ogaden entraîna un réaligement complet des alliances militaires dans la Corne, dans un spectaculaire chassé-croisé entre les deux superpuissances.

Faisant contre mauvaise fortune bon coeur, Siyaad Barre s'efforça de troquer son statut de client régional de l'URSS contre un soutien militaire américain. Si cette manoeuvre n'a eu que des résultats mitigés, elle suffit à protéger la Somalie de l'invasion éthiopienne et permit à Siyaad Barre de sauver son pouvoir.

Nous examinerons successivement, la rupture avec l'URSS à l'occasion du conflit de 1977-78 (section I), puis la quête par la Somalie

d'un nouveau patron international, dans les domaines économique et militaire (section II).

Section I : La guerre de l'Ogaden et la rupture avec l'URSS

Le conflit avec l'Ethiopie est plus qu'une borne temporelle commode dans le découpage historique : la défaite entraîna ou se conjuga avec une série d'évènements qui menaçaient la survie du régime. Pourtant, la guerre de l'Ogaden ne saurait être une ligne de partage entre un "bon" régime militaire et une dictature pernicieuse¹ ; la Somalie l'eût-elle gagnée que l'évolution subséquente du régime n'en aurait pas été fondamentalement changée.

Sur le plan des ressources externes, l'engagement somalien dans la guerre provoqua la rupture de l'alliance avec l'URSS et apparaît rétrospectivement comme une grave erreur tactique de la part du «Leader Victorieux».

§ 1- De l'engagement somalien à la défaite

(A) La manipulation de l'irrédentisme somali en Ogaden

Les circonstances changeant, qu'il s'agisse de la situation politique en Ethiopie ou du degré de préparation de l'appareil militaire somalien, la ressource qu'offrait le nationalisme pan-somali prit la forme d'une pratique subversive dirigée contre l'Ethiopie et montant progressivement en puissance de 1973 à 1977. Le portrait d'un Mahamed Siyaad Barre nationaliste convaincu, ultérieurement aigri par l'adversité, est tout aussi fallacieux que celui du marxiste déçu par la "trahison" soviétique. Le comportement du président somalien n'était pas non plus déterminé par d'hypothétiques liens sentimentaux avec sa terre natale. Sa position à

¹ Comme semblent le croire David Laitin et Saïd Samatar, sans nous expliquer pour autant les raisons de cette soudaine transmutation, présentée comme la matrice de tous les errements ultérieurs ; LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 89.

l'égard de l'irrédentisme somali reposait sur des considérations d'intérêt personnel dans le cadre d'une stratégie d'accumulation politique. Les usages successifs et parfois contradictoires qu'il fit du pan-somalisme, illustrent bien le rôle décisif de l'entrepreneur politique dans le façonnement des ressources qu'il mobilise.

Les Somali de l'Ogaden¹ constituaient, depuis leur révolte sans lendemain de novembre 1963, animée à l'époque par Muktar Dahir et par Hasaan Sheekh 'Abdulle (frère - ou cousin germain - du "Madmullah")², l'instrument potentiel d'une politique expansionniste pan-somali. Regroupés à l'initiative du président somalien, dans le Front de Libération de la Somalie Occidentale (WSLF), ils lui ont en réalité fourni une masse de manoeuvre pour satisfaire sa grande ambition : ajouter au territoire formé en 1960 l'Ogaden éthiopien. En réalisant ce rêve qui s'enracinait peut-être dans ses souvenirs de la campagne italienne de 1936, Siyaad Barre aurait atteint un triple but : acquérir la stature historique d'un Ahmed *Gurey* ou d'un Mahamed 'Abdulle Hasaan évoqués ci-dessus, s'approprier les richesses naturelles (pétrole et gaz naturel) que la rumeur attribuait à cette région³,

¹ En majorité de clan Ogadeen mais pas exclusivement, puisque les quatre familles-de-clans samaale sont représentées en Ethiopie - inégalement - et au sein du WSLF, au moins dans les années 1970.

² CASTAGNO Alphonso A., «The Somali-Kenyan Controversy : Implications for the Future», p. 188.

³ Depuis la campagne de prospection de la Sinclair Oil Company en 1956 (cf. *Africa Report*, v. 1, n° 2, 24 juillet 1956), l'Ogaden est réputé receler un gisement pétrolier. Pour les services de renseignement britanniques de l'époque, cela aurait pu expliquer l'obstination de Hailé Sélassié à ne rien céder sur l'Ogaden, puisque le permis de recherche exclusif avait été accordé en 1946 ; GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», p. 30. Une compagnie pétrolière allemande aurait également repéré une nappe commercialement exploitable dans les années 1960, mais la révolte et la guerre de 1963-64 auraient dissuadé les Occidentaux de poursuivre plus avant. Les Russes auraient quant à eux foré dans la région de Shiilabo ; *A.C.*, 27, n° 11, 21/05/86, p. 4. Il est toutefois difficile de croire que la découverte d'un gisement conséquent ait pu être gardée secrète. En 1987, l'Ethiopie annonçait la découverte d'une nappe de gaz naturel exploitable de 23 Md m³ ; *L.O.I.*, n° 264, 10/01/87.

enfin et ce n'est pas le facteur le moins décisif, accroître le poids politique des Daarood en Somalie tout en confortant le soutien apporté à son régime par les Ogadeen.

Mais Siyaad Barre n'entendait pas se laisser dicter les formes et le rythme de sa politique annexionniste par les activistes d'Ogaden. Lorsque leur empressement idéaliste s'est révélé gênant, ils ont été rappelés à l'ordre sans ménagement. Ainsi en 1970-71, alors que Siyaad Barre était à la recherche d'une légitimation internationale, il coupa toute aide financière et militaire aux guérillas du Bale, Sidamo et Harrarghe dont les activités sont allées en déclinant jusqu'en 1975¹. Fin 1974, le Front Uni (Jebba) des nationalistes d'Ogaden et ses sympathisants étudiants ont tenté de faire pression sur le Président par des manifestations de rue, pour qu'une initiative militaire soit rapidement prise, afin de profiter de l'effondrement de l'empire éthiopien. Mais Siyaad ne se sentait pas prêt et craignait de ternir son aura internationale : l'adhésion de la Somalie à la Ligue des Etats Arabes était encore toute fraîche et il était lui-même président en exercice de l'OUA. Il était de toute façon hors de question que la stratégie du Front réduise d'une quelconque façon sa marge de manoeuvre. Plusieurs centaines de manifestants et plusieurs dirigeants du Front dont le secrétaire général², furent arrêtés.

Créé en 1973 pour mieux contrôler les activités des Somali originaires d'Ethiopie³, sous la direction de Mahamed Diriye 'Abdi *Urdah*, le Front Uni devint en 1975 une organisation de guérilla entièrement équipée et encadrée par l'armée somalienne. Elle fut scindée en deux en 1976, pour

¹ MARKAKIS John, *National and Class Conflict in the Horn of Africa*, p. 200. Selon le secrétaire aux Affaires Etrangères du front de guérilla de l'époque, plusieurs dirigeants, dont lui-même, furent emprisonnés en 1971 sur ordre de Siyaad Barre ; cf. entretien avec 'Abdi Shakur, Londres, 12/90.

² Idem, p. 224.

³ Il avait déjà soutenu au milieu des années 1960, en tant que commandant en chef de l'armée, la révolte du chef oromo Wako Gutu.

des raisons de logistique et de propagande : le Front de Libération de la Somalie Occidentale (WSLF) était censé représenter les intérêts des Somali du Hawd et de l'Ogaden, et le Front de Libération Somali-Abo (ASLF) celui des Oromo du Bale et Sidamo¹. Dans le dernier cas, il ne s'agissait plus de droits historiques sur une terre où les Somali sont en fait minoritaires, mais d'une stratégie d'affaiblissement de l'Ethiopie par la multiplication des dissidences armées régionales. Le soutien non démenti apporté jusqu'en 1988 à la guérilla érythréenne du Front Populaire de Libération de l'Erythrée allait dans le même sens. Le recours à une expression locale utilisée par les seuls Somali pour désigner les Oromo, attestait symboliquement que Siyaad entendait subordonner étroitement l'activité de cette guérilla à ses propres objectifs politiques. Elle suggérait également que le pan-somalisme n'était pas totalement exempt des tendances assimilationnistes qu'il dénonçait dans le «chauvinisme abyssin».

Les deux fronts furent des machines de guerre au service des intérêts supérieurs du chef d'Etat somalien, lequel les maintint en permanence dans une étroite subordination politique. Il supervisa personnellement la préparation de leurs congrès constitutifs en 1976 et choisit leurs dirigeants. La moindre velléité d'autonomie de ces derniers fut implacablement réprimée : sept mois seulement après la formation du WSLF, six membres de son Comité Central, dont le Secrétaire Général *Urdaq*, étaient démis et emprisonnés pour avoir pris contact directement avec la presse étrangère, sans passer par le ministère somalien de l'information. Il ne s'agissait pas seulement d'insuffler une nécessaire discipline ; comme l'indique la disproportion entre la faute et la sanction, Siyaad traita cette affaire comme une offense personnelle, une mise en cause de son autorité.

¹ Pour les détails concernant ces deux fronts armés et soutenus par la Somalie, cf. MARKAKIS John, op. cit., pp. 223-34.

La subordination était tout aussi accentuée sur le plan opérationnel. Dès la reprise des activités de guérilla en janvier 1976, les maquisards étaient commandés par des officiers de l'armée régulière et les opérations coordonnées depuis Mogadiscio par le ministre de la défense, Mahamed 'Ali Samatar. C'est un membre ogadeen du SRC - puis du Comité Central du SRSP - ayant la confiance du président, Mahamed 'Umar Jess, qui assurait la liaison entre l'armée et les populations civiles de la région concernée.

Après l'engagement massif de l'armée somalienne pendant l'été 1977, les unités du WSLF furent intégrées à l'armée régulière et les membres du Comité Central du Front ne furent pas autorisés à se rendre en territoire éthiopien. Dans la foulée de l'offensive victorieuse, les zones «libérées» furent d'ailleurs placées sous l'autorité de deux commissaires extraordinaires nommés par Siyaad Barre. Des officiers somaliens furent alors nommés "district commissioners" et s'appuyèrent sur les chefs traditionnels pour remplir leur tâche et non sur les cadres du WSLF. Plusieurs responsables de la guérilla du WSLF - dont Mahamed Diriye 'Abdi *Urdah* - furent rappelés à Mogadiscio et emprisonnés courant 1977, pour avoir tenté de mettre en place une administration autonome provisoire dans les territoires libérés. Ce geste, assez logique de la part d'un mouvement de libération revendiquant officiellement l'autodétermination de l'Ogaden, fut jugé par comme une atteinte au "domaine réservé" du Président. Les militants du WSLF n'avaient pas saisi que l'appel au référendum et la référence au principe d'auto-détermination inscrit dans la Charte des Nations Unies étaient purement à l'usage de la presse et des diplomates occidentaux. L'expression publique du Front était totalement contrôlée par Mogadiscio, notamment les programmes de radio diffusés vers l'Ogaden, rédigés au ministère somalien de l'Information, ou sa

représentation à l'étranger, chapeauté par des diplomates somaliens nommés spécialement à cet effet par le Président¹.

Nouvelle purge en 1978 : les activistes du WSLF n'acceptant pas la défaite, ont voulu prendre leurs distances vis-à-vis du régime somalien, dont ils avaient réalisé tout le tort qu'il portait, politiquement et militairement, à la cause de l'autodétermination de l'Ogaden. Mais Siyaad n'entendait pas laisser au WSLF la bride sur le cou, alors qu'il jouait le sort de son régime face à l'hégémonie militaire éthiopienne. Toute stratégie d'autonomie des leaders du Front était perçue comme une remise en cause de son leadership : «Le patronage de Siyaad Barre et la dépendance totale du front à l'égard de son régime, tendaient à transformer ce qui avait d'abord été une croisade nationale, en l'un des aspects d'une amère bataille interne pour le pouvoir»².

Le deuxième congrès du WSLF en février 1981, fut celui de la reprise en main. Le Comité Central y fut entièrement renouvelé par les soins du président Barre. Mahamed Diriye 'Abdi *Urdah*, libéré et revenu en grâce, retrouva son poste de secrétaire général, avant d'être poussé à la démission en mai 1982 et remplacé par 'Abdinasir Sheekh Aadan, un pion de Siyaad Barre. A la même époque, toutes les unités du WSLF furent placées sous le commandement des chefs de secteurs militaires et 'Umar Nuur, chef d'état-major du Front, fut jeté en prison, pour sanctionner ses velléités de sauvegarder une autonomie opérationnelle partiellement reconquise après la défaite somalienne de 1978³.

L'histoire du SALF, dans le détail duquel nous n'entrerons pas ici, connut les mêmes vicissitudes. Siyaad a conservé son soutien aux Oromos jusqu'en 1988, le Front de Libération Oromo (OLF) succédant au SALF

¹ *Africa Events*, septembre 1987, pp. 50-51. Pour contrôler les déplacements des militants du WSLF à l'étranger, il suffisait de leur retirer leur passeport diplomatique somalien...

² MARKAKIS John, op. cit., p. 232.

³ *Africa Events*, septembre 1987, pp. 50-51.

lorsqu'il parut plus expédient de reconnaître la revendication "nationale" oromo afin de renforcer l'alliance stratégique avec cette guérilla qui luttait contre Mengistu. Peu importait à Siyaad Barre la concurrence des revendications territoriales des deux fronts qu'il parrainait, puisque l'annexion de l'est éthiopien demeurait son objectif réel.

Même si des divergences idéologiques et des rivalités claniques ont pu jouer un rôle dans ces règlements de compte, le caractère répété des purges atteste qu'il s'agissait avant tout d'une technique de contrôle politique. S'il existait d'authentiques militants autonomistes originaires de "Somalie Occidentale", le WSLF et le SALF n'ont jamais cessé d'être des pions dans la stratégie de Siyaad Barre. Vis-à-vis de l'opinion publique internationale, ces fronts devaient être formellement indépendants, mais au plan interne, le président s'assurait de leur subordination constante à ses propres objectifs politiques.

(B) De la guerre totale à la déroute¹

La guerre n'a pas surpris les Somaliens. Tous les officiers savaient pertinemment que leur armée avait été développée dans ce but et qu'elle était surdimensionnée pour la seule défense du territoire. Obtenir par la force ce qui n'avait pu l'être par la négociation en 1946 ou en 1960, était une politique soutenue par un grand nombre de Somaliens, au-delà des différences idéologiques et claniques. Il s'agissait de laver l'humiliation infligée lors de la guerre de frontière de 1964, par une Ethiopie alors mieux armée. Aussi le début des hostilités suscita-t-il une mobilisation politique autour du régime de nombreux secteurs de la population - certes dûment orchestrée - et, bien que l'expansion territoriale en ait été la motivation première, cette guerre a également contribué à la re-

¹ Pour une chronique détaillée des combats, FARER Tom J., *War Clouds on the Horn of Africa*, pp. 120 et suivantes.

légitimation du Président¹. Il faut donc faire un sort définitif à la légende colportée par certains diplomates - somaliens ou occidentaux - et "compagnons de route" du régime, selon laquelle un Siyaad Barre plutôt prudent - sinon pacifiste - aurait été débordé par un WSLF impatient d'en découdre et poussé à l'action par son opinion publique².

Parallèlement à l'engagement secret de troupes régulières sous le drapeau du WSLF³ et à l'intensification des combats sur le terrain, on assista tout au long de l'années 1976 à une montée en puissance de la propagande anti-éthiopienne dans les discours de Siyaad Barre, dans les brochures du ministère de l'information, sur les panneaux peints proclamant dans les rues les slogans du moment⁴.

Le 23 juillet 1977, les troupes somaliennes franchirent officieusement mais massivement la frontière, entamant la deuxième phase du conflit : ayant compris que l'URSS avait opté pour leur ennemi, les

¹ Au camp militaire de Halane tous les jeunes faisant leur service national voulait partir se battre en Ogaden. Les élèves des écoles secondaires de Mogadiscio s'étaient collectivement portés volontaires pour combattre dans l'armée. L'idée, fréquemment avancée par les observateurs étrangers, que Siyaad s'est lancé dans la guerre d'Ogaden pour détourner la population des problèmes intérieurs du pays ne résiste pas à l'analyse : ces problèmes n'ont été clairement perçus par la population qu'après la guerre, laquelle précisément les a aggravés ; cf. entretien avec 'Umar Ahmed 'Abdi, 08/90.

² Par exemple, LAITIN David D., SAMATAR Said S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 141.

³ L'attaque-surprise contre la base aérienne éthiopienne de Gode, qui a véritablement lancé la guerre en 1976, a été officiellement revendiquée par le WSLF ; mais elle avait été planifiée par Mahamed 'Ali Samatar lui-même et exécutée par l'armée somalienne. Des officiers et des soldats somaliens en vêtements civils - un bataillon d'infanterie, une unité d'artillerie lourde et une compagnie motorisée - avaient traversé la frontière près de Hoddur quelques jours avant l'attaque ; cf. entretien avec 'Abdullaahi Askar, Djibouti, 12/92. Des chars de l'armée régulière somalienne ont été formellement identifiés en février 1977 ; LEGUM Colin, LEE Bill, *Conflict in the Horn of Africa*, p. 87. Une fois rompus les liens avec Mogadiscio et parce que cela les arrangeaient désormais, les Russes ont eux-mêmes reconnus que le WSLF n'était qu'une couverture pour des unités spéciales de l'armée somalienne ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 226. Notons que jusqu'en février 1978, Mogadiscio niait contre toute évidence que son armée régulière fût impliquée dans les combats de l'Ogaden...

⁴ Négation du caractère socialiste du régime éthiopien et dénonciation de «la colonisation persistante du territoire somali» par le pouvoir abyssin ; *A.C.R. 1977-78*, B 374.

Somaliens ont essayé de prendre de vitesse l'intervention militaire massive qui s'annonçait. Jusqu'à la mi-septembre 1977, où elle contrôlait 90 % de l'Ogaden, y compris des villes importantes comme Daghabuur, Gabredarre, Warder, Jigjiga et la base aérienne de Gode, l'armée somalienne paraissait alors devoir gagner le pari de la guerre-éclair.

Mais à partir d'octobre, les Somaliens ont piétiné devant Harar et Dire-Dawa alors que l'aide militaire soviétique leur était définitivement coupée. Par un pont aérien et maritime à grande échelle commencé le 26 novembre 1977, les Soviétiques ont acheminé en six semaines en Ethiopie un volume d'armements sans précédent, ainsi qu'un corps expéditionnaire de 17 000 Cubains, 750 Sud-Yéménites et de 1500 officiers et techniciens russes¹. Cet apport a changé le rapport des forces sur le terrain et le sort de la guerre en moins de deux mois.

La contre-offensive engagée fin janvier 1978 et dirigée en personne par le commandant-en-chef adjoint de l'armée de terre soviétique, le général Petrov, a bousculé une armée somalienne progressivement paralysée par le manque d'armes, de munitions et de pièces de rechange, mais aussi décimée par une aviation éthiopienne d'autant plus efficace que les pilotes étaient cubains². La chute de Jigjiga le 5 mars 1978 rendait la défaite inévitable. Après beaucoup d'hésitations, ce fut la retraite : le 9 mars 1978, le président somalien ordonna à ses troupes d'évacuer l'Ogaden. En revanche, le WSLF ne s'avoua pas officiellement vaincu et renoua avec la

¹ 12 000 Cubains ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 205 ; 17 000 ; LEFEBYRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, p. 177 ; ou bien 11 000 ; LAITIN David D., SAMATAR Said S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 142.

² L'interruption de l'aide soviétique s'est fait sentir de plus en plus fortement au fil des semaines. L'aviation somalienne a souffert du manque de pièces détachées, mais aussi de mécaniciens qualifiés. En outre les experts russes avaient emporté avec eux des informations secrètes sur les plans de bataille de l'armée somalienne, le niveau des réserves de carburant et de munitions, les plans de défense des installations stratégiques, les forces et faiblesses de chaque unité etc... Une véritable catastrophe pour l'armée somalienne ; LEFEBYRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, p. 179 ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 248.

guérilla. En mai 1980, le WSLF "contrôlait" une grande partie de la brousse en Ogaden tandis que l'armée éthiopienne tenait les villes, une situation assez similaire à celle de 1976 ; mais cette fois, l'armée somalienne était trop affaiblie pour menacer sérieusement les Ethiopiens¹.

Après 1978, la rhétorique nationaliste continua d'être cultivée par le régime, d'une part parce que la dénonciation du «colonialisme abyssin» permettait de discréditer l'opposition armée au régime, puisque celle-ci collaborait avec l'ennemi, d'autre part, parce que la mise en avant d'une menace éthiopienne justifiait les demandes d'aide militaire à l'Occident.

§ 2- La perte du patronage soviétique

Les Soviétiques avaient déjà été irrités par le soutien de plus en plus évident apporté par l'armée somalienne au WSLF durant l'année 1976. Dès le début de l'invasion de l'Ogaden, ils ont suspendu toute livraison d'armes et de munitions à la Somalie (toutefois celles-ci ont repris au compte-goutte du 7 août au 18 octobre 1977, pour essayer de fléchir Siyaad Barre) et dénoncé l'intrusion armée le 17 août 1977². Moscou goûtait fort peu l'indocilité du leader somalien dont elle s'était méfiée depuis le début, mais dont elle avait sous-estimé la détermination. En réponse, le 13 novembre 1977, Mahamed Siyaad Barre rompit officiellement avec la «patrie du socialisme», en expulsant de Somalie les mille-six-cent-soixante-dix-huit conseillers civils et militaires

¹ Elle avait perdu les trois quarts de ses blindés et la moitié de ses avions ; METZ Helen C., dir., *Somalia : A Country Study*, p. 183.

² Cela faisait partie d'un ensemble de pressions par lesquelles les Russes ont tenté d'obtenir le retrait somalien en soufflant alternativement le chaud et le froid. Ils ont même essayé d'acheter la docilité de Mogadiscio en signant deux accords de coopération technique en août 1977. Moscou avait garanti en mars aux Ethiopiens, sur la foi d'une promesse faite par Siyaad Barre à Fidel Castro, que l'armée régulière somalienne n'entrerait pas en Ogaden ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 216-18.

russes qui s'y trouvaient encore¹, en abrogeant le traité de 1974, en mettant fin aux facilités militaires notamment à Berbera, en réduisant le personnel de l'ambassade soviétique et enfin, en rompant les relations diplomatiques avec Cuba (mais pas avec l'URSS).

En comptant sur la poursuite du soutien militaire russe ou au moins sur la neutralité de Moscou à l'égard du conflit somalo-éthiopien², Siyaad a commis une erreur grave d'appréciation : il n'a pas réalisé que les hiérarques du Kremlin avaient la même conception instrumentale que lui de leur association : «L'alliance somalo-soviétique était fondamentalement un échange de bons procédés par lequel chaque partie obtenait certains avantages, dans le but d'atteindre des objectifs différents mais pour un temps compatibles»³. Ce n'était plus le cas en 1977, dès lors que Moscou donnait la priorité à ses gains en Ethiopie sur la préservation de sa position en Somalie.

De fait, Siyaad s'est exagéré la valeur que les stratèges russes accordaient réellement à la Somalie - notamment à la base de Berbera⁴.

¹ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 221. Trois mille conseillers, selon une autre source qui ne prend peut-être pas en compte le contingent qui avait quitté la Somalie en juillet ; LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, p. 179.

² Le Président présumait que les Soviétiques, qui avaient massivement investi dans l'appareil politique et militaire somalien, ne voudraient pas courir le risque de perdre cette position assurée pour un avantage incertain dans une Ethiopie en proie à l'anarchie et la guerre civile ; LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, p. 179.

³ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 264. I.M. Lewis avait le premier souligné cette dimension d'échange politique : LEWIS I.M., «The Politics of the 1969 Somali Coup», p. 408.

⁴ Il est vrai que les chefs de la marine soviétique étaient fâchés d'abandonner ce port où ils avaient fortement investi et qui leur paraissait sûr, pour des ports érythréens plus enclavés et menacés par la guérilla du EPLF. Mais l'accès direct à la Mer Rouge, par où passaient 70 % des importations de pétrole et de matières premières de l'Europe de l'Ouest, constituait un enjeu plus important que les facilités portuaires offertes par la Somalie ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 238.

Pour l'URSS, l'objectif régional à long terme restait l'Ethiopie¹ et elle était depuis les années 1960, à l'affût d'un changement politique dans ce pays. Déjà dans les années 1950-1960, Moscou avait tout fait pour détacher des Etats-Unis le régime d'Addis Abeba, jugé pourtant «féodal et attardé» et manipulé par l'impérialisme², notamment lors de la visite officielle de Haïlé Selassié à Moscou en juin 1959 - la première d'un chef d'Etat africain - qui déboucha sur la signature de plusieurs accords de coopération, y compris un prêt de 100 Mn de dollars³.

De plus, les Soviétiques ont porté un réel intérêt idéologique au nouveau régime éthiopien, dont la révolution leur apparaissait plus authentique, avec sa dimension ouvrière et paysanne que le putsch somalien, fut-il d'orientation socialiste. Il y avait de nombreuses similitudes entre l'Ethiopie de 1974 et la Russie de 1917, du moins les fonctionnaires de l'idéologie à Moscou feignaient-ils de le croire⁴.

Enfin, le président somalien n'a pas pris au sérieux les mises en garde soviétiques sur la question de l'Ogaden et cru que Moscou laisserait faire, le moment venu. Or, l'alliance somalo-soviétique reposait sur un malentendu : Moscou n'avait jamais apporté son appui à la thèse de la Grande Somalie, pas plus en 1974 qu'en 1963, pour ne pas compromettre définitivement ses relations avec l'Ethiopie, ni se mettre à dos les autres pays de l'OUA. Dans l'esprit des Russes, l'aide militaire ne devait pas servir à réaliser le rêve pan-somali par la force. Ils l'avaient garanti à l'empereur

¹ L'intérêt russe pour l'Ethiopie remonte à la période tsariste et le régime des soviets était entré en contact avec le Négus dès les années 1920 ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 27-31.

² PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 40-41.

³ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 43-44. Il ne s'agissait de la part de Haïlé Selassié que d'une manoeuvre - réussie - pour obtenir une aide militaire américaine plus substantielle.

⁴ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 240-41.

Hailé Sélassié dès 1967¹ et ils comptaient - un peu trop - sur la dépendance somalienne à leur égard pour empêcher Siyaad Barre de faire un usage offensif de la quatrième armée - mais première force d'attaque aérienne - d'Afrique noire en 1976².

Après la visite en juillet 1976 d'une délégation éthiopienne de haut niveau à Moscou, l'URSS manifesta un intérêt croissant pour l'Ethiopie qu'elle reconnaissait désormais comme «socialiste» et elle appuya la marche de Mengistu Hailé Mariam vers le pouvoir suprême³. Un premier accord secret de livraison d'armes pour une valeur de 100 Mn \$ US fut signé en décembre 1976 - à la condition que le DERGUE renonce à sa coopération militaire avec les Etats-Unis - et fut suivi après l'accession sanglante de Mengistu à la présidence du DERGUE, d'un second accord début mai 1977 de 385 Mn⁴. Après l'invasion somalienne de l'Ogaden, l'URSS apporta un soutien militaire massif à son nouvel allié, en violation de ses engagements antérieurs à l'égard de Mogadiscio : de mai 1977 à mars 1978, elle livra environ 1,5 Md \$ US de matériel militaire, sept fois plus que le montant des armements livrés à la Somalie depuis le traité de 1974⁵.

Durant toute l'année 1976, Siyaad Barre avait tenté de donner le change en niant toute implication de son pays dans l'insurrection menée par le WSLF. En janvier, il avait assisté au sommet de l'OUA à Addis et avait déclaré que les dirigeants éthiopiens allaient dans le bon sens, celui des «réformes progressistes». La rencontre bilatérale en marge du sommet

¹ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 87.

² PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 181-85.

³ Patman établit de façon plutôt convaincante que les services de renseignement russes, informés des troubles dans l'armée éthiopienne dès le mois de décembre 1973, avaient sélectionné Mengistu comme leur candidat pour le pouvoir dès 1974. PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 191 et suivantes.

⁴ Les premières livraisons d'armes et les 200 premiers conseillers cubains étaient arrivés en mars. PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 196, 204, 206.

⁵ HENZE Paul B., «Russians and the Horn : Opportunism and the Long View», cité dans LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., op. cit., p. 142.

avait débouché sur un communiqué commun on ne peut plus lénifiant. A partir de septembre 1976 toutefois, les relations entre les deux pays se sont rapidement dégradées, notamment après le refus éthiopien d'une proposition de fédération faite en janvier par la Somalie¹. Dès août 1976, avec le demi-échec de la visite de Mahamed 'Ali Samatar à Moscou (les Soviétiques refusèrent clairement d'apporter leur soutien à la libération de l'Ogaden), Siyaad s'est sérieusement inquiété du rapprochement soviéto-éthiopien. Dans un ultime effort pour sauver leur nouvel allié éthiopien sans perdre la Somalie, les Soviétiques proposèrent en mars 1977 un plan de paix que Fidel Castro se chargea de défendre à Mogadiscio et Addis : une fédération socialiste, soutenue économiquement et militairement par l'URSS, aurait englobé tous les pays de la Corne - mais aussi le Yémen-du-Sud alors aligné sur Moscou, avec un statut d'autonomie, à l'intérieur de l'Ethiopie, pour l'Ogaden et l'Erythrée. Siyaad refusa tout net au motif que le principe de l'autodétermination devait s'appliquer avant la constitution de la fédération². En fait, les succès du WSLF en Ogaden et ceux de l'EPLF en Erythrée lui donnaient de l'assurance ; la chute du régime éthiopien ne faisait plus guère de doute.

Le président somalien a compris trop tard que le projet de fédération socialiste de la Corne était une offre de la dernière chance de la part des Soviétiques. Ces derniers, s'ils ne tiraient pas un trait complet sur leur

¹ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 198-200. On ne sait pas grand chose du contenu précis de cette proposition, mais il se peut fort qu'elle ait participé de la stratégie de tension du président somalien et qu'elle ait été rédigée de façon à n'attirer qu'une réponse négative. Il faut dire que l'été avait été désastreux pour le DERGUE en Erythrée, or Mogadiscio soutenait les fronts érythréens (ELF et EPLF).

² PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 202-3. Contrairement à la fédération que Siyaad avait proposée en janvier 1976 avec la seule Ethiopie et qu'il espérait manipuler facilement avec l'aide de ses alliés érythréens et oromo, celle que lui offrait Castro aurait été à l'évidence sous la coupe des Soviétiques. Il n'avait pas échappé au président somalien que, depuis le triomphe de Mengistu en février, le régime éthiopien était devenu le partenaire favori de Moscou dans la Corne.

présence en Somalie, avaient dès la visite de Mengistu à Moscou en mai 1977, fait de l'Ethiopie leur priorité¹. Dans un «Protocole d'accord sur les relations amicales et la coopération» signé à cette occasion, l'URSS prenait ouvertement le parti de l'Ethiopie dans la querelle de l'Ogaden, au nom de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières². En visite officielle à Moscou du 29 au 31 août 1977, Siyaad fut fraîchement reçu et n'obtint aucun entretien avec Leonid Brejnev. Les Russes n'étaient pas prêts à modifier leur politique de soutien militaire à l'Ethiopie et "l'amitié" soviétique n'était plus qu'un souvenir. Pour Robert Patman, «il est clair que Moscou a fait preuve d'un certain désengagement de Somalie avant l'ordre d'expulsion du 13 novembre 1977. C'est Moscou et non Mogadiscio, qui a cherché la première à redéfinir la relation [entre les deux pays]»³.

La décision présidentielle du 13 novembre 1977 ne faisait que tirer les conclusions du choix stratégique soviétique en faveur des Ethiopiens, lequel s'était déjà amplement traduit dans les faits⁴. Siyaad avait repoussé de six mois sa décision pour gagner du temps, mais aussi parce qu'il redoutait les effets internes d'une rupture trop brutale avec l'URSS. Autant changer l'inévitable issue en une ressource politique : l'expulsion

¹ L'espoir que le gouvernement militaire éthiopien aux abois ferait un allié plus dépendant et donc plus fiable que Siyaad Barre a pu également jouer un rôle dans la décision soviétique ; LEFEBYRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, p. 180. En tout état de cause, sa politique étrangère était plus nettement pro-soviétique que celle de Siyaad ne l'avait jamais été ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 249.

² Peu après, les premiers conseillers militaires soviétiques, dont certains venant directement de Mogadiscio, sont arrivés à Addis ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 207, 210.

³ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 236. C'est l'auteur qui souligne.

⁴ Dès juillet 1977, 1200 conseillers militaires soviétiques avaient été transférés directement de Somalie à Addis. Fin septembre, de nouveaux armements, plus efficaces, étaient livrés à l'Ethiopie. Le 18 octobre les livraisons d'armes étaient suspendues, le 23 l'URSS apportait officiellement son entier soutien à l'Ethiopie et réduisait l'effectif de la mission diplomatique somalienne à Moscou ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 217, 218, 219. En attendant plus longtemps, Siyaad Barre prenait le risque d'une grande humiliation.

des conseillers soviétiques peu aimés fut effectivement une mesure populaire qui a permis au Président de ne pas perdre la face¹. Déjà en janvier 1975, la tournure anti-soviétique prise par la protestation populaire contre la loi sur la famille² avait annoncé l'obsolescence prochaine du "socialisme scientifique" et de l'alliance russe comme ressources politiques internes. En outre, vis-à-vis du monde extérieur, une rupture ostentatoire avec l'URSS ne pouvait que stimuler l'aide en provenance du camp occidental ou arabe conservateur.

Siyaad Barre exploita aussitôt sa brouille avec Moscou pour obtenir une aide chinoise (des pièces détachées et des armes légères). Il approuva fin mars 1977 le projet de faire de la Mer Rouge un "lac arabe" - sans Israël ni l'URSS - et reçut à Mogadiscio en avril la visite du ministre séoudien des Affaires Etrangères qui réitéra l'offre faite en 1976 d'une aide de plus de 300 Mn \$ US en contrepartie d'une rupture avec Moscou. Siyaad se rendit à Riyadh en juillet et la SDR se rapprocha également des pays arabes du Golfe Persique, de l'Egypte, du Soudan et de l'Iran du Shah³. A cela s'ajoutèrent des efforts désespérés pour obtenir des armes des Etats-Unis, dont nous reparlerons ci-dessous. Avant de commettre l'irréparable avec Moscou, Siyaad a voulu s'assurer qu'il trouverait

¹ Dès le mois de mai 1977, des ressortissants russes et des cubains ont été agressés par des civils somaliens en colère. Les Russes étaient associés aux aspects les plus répressifs du régime. Bien entendu, Siyaad fit une exploitation intérieure optimale de sa décision, en en dramatisant la portée et en la présentant comme une punition que la petite Somalie infligeait à une grande puissance.

² PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 186. Un Italien pris pour un coopérant russe fut poignardé et la collision en vol de deux chasseurs Mig, le jour où les sheikhs furent exécutés, fut fêtée comme un signe envoyé par Allah.

³ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 189, 211. Pourtant, Siyaad s'est fait des illusions sur la portée du soutien arabe : réuni le 5 septembre 1977, les ministres des Affaires Etrangères de la Ligue Arabe ont refusé d'appuyer ouvertement la cause somalienne et ont recommandé aux grandes puissances de laisser les Etats de la Corne régler seuls leurs propres problèmes ; *ibid.* p. 216.

aisément d'autres soutiens internationaux¹. Là se situe sans doute sa deuxième grande erreur de calcul : il a cru à tort qu'il suffirait qu'il rompe avec l'URSS pour voir les Occidentaux se précipiter à sa rescousse.

L'analyse en termes d'action rationnelle de l'entrepreneur politique ne présuppose pas, on le voit bien ici, son infaillibilité. Les erreurs de calcul aux multiples causes (information déficiente, orgueil, emportement ou toute forme de passion personnelle)² sont le lot de tout acteur politique, mais la longévité d'un Mahamed Siyaad Barre repose précisément sur sa capacité à surmonter ses erreurs, en mobilisant dans l'adversité une nouvelle combinaison de ressources pertinentes.

Par ailleurs, il n'y eut rien de mécanique dans la rupture entre Siyaad Barre et les dirigeants soviétiques, souvent présentée comme "évidente". En laissant en 1976 le WSLF mener sa lutte de libération sans s'en mêler autrement que par la diplomatie, ou en acceptant la fédération socialiste en mars 1977, le leader somalien aurait pu sauvegarder une alliance dont il avait tiré de larges bénéfices. A contrario, celle-ci perdait de sa valeur si elle conduisait à l'abandon de certains des objectifs de l'entrepreneur, essentiels à ses yeux. Il y avait en l'occurrence une contradiction entre la logique de la domination personnelle, laquelle suppose la subordination des intérêts de l'Etat à ceux du Prince, et la dimension rationnelle de l'entreprise politique.

Section II : La quête d'un nouveau patron international

Lâché par l'URSS, Siyaad Barré n'avait d'autre choix, dans le contexte du renouveau de la confrontation Est/Ouest associé à «l'ère Brejnev», que

¹ S'il s'agissait d'exercer un chantage sur le patron infidèle, mais à l'inverse cette politique a accru la méfiance des Soviétiques à l'égard du régime Siyaad Barre et justifié à posteriori leur choix ; LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, p. 180.

² Comme l'écrit avec justesse Jeffrey Lefebvre : «La décision de Mogadiscio d'envahir l'Ethiopie durant l'été 1977, était le produit d'un calcul rationnel fondé sur des prémisses erronées» ; LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, p. 178.

de se tourner vers les Etats-Unis et leurs alliés régionaux, les pays arabes conservateurs.

Ce rapprochement visait d'une part à obtenir une nouvelle aide militaire et la garantie de la sécurité du pays, d'autre part à servir de caution politique vis-à-vis des donateurs d'aide - pays arabes et occidentaux mais aussi organismes financiers internationaux - vers lesquels la Somalie entendait dorénavant se tourner.

Les contraintes liées à la situation étaient très fortes et si notre entrepreneur a tenté de tirer un parti maximum de cette nouvelle ressource externe, le succès n'a été que partiel.

§ 1- Le patronage militaire des Etats-Unis¹

Dès février 1977, Siyaad Barre s'est tourné vers les Etats-Unis pour leur demander d'assumer le rôle «d'Etat-patron» et de fournisseur d'armes auparavant dévolu à l'URSS, ce qu'un observateur a appelé : «la recherche désespérée d'un nouveau "Grand Frère"»². Ce retournement, que rendait possible l'approche totalement pragmatique du président somalien à l'égard des alliances externes³, est un bon exemple de restructuration du stock de ressources au cours d'un processus de crise. Alors que l'option socialiste prévalait toujours au plan interne - la trilogie "Marx, Lénine, Siyaad" trônant encore dans les rues de la capitale tandis que les panneaux célébrant l'amitié soviétique avaient été retirés, le Président avait aligné

¹ Pour une étude de cas des relations entre les Etats-Unis d'une part, l'Ethiopie et la Somalie d'autre part, voir LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn : U.S. Security Policy in Ethiopia and Somalia, 1953-1991* ; pour une étude théorique et comparative de la politique des Etats-Unis à l'égard de l'Ethiopie, de la Somalie, du Zaïre et de l'Afrique-du-Sud, voir SCHRAEDER Peter J., *United States Foreign Policy toward Africa : Incrementalism, Crisis and Change*.

² SHEIK-ABDI Abdi, «Ideology and Leadership in Somalia», p. 163.

³ Dès 1975-76, Mogadiscio avait envoyé des signes discrets en direction des Etats-Unis ; LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, p. 193 ; mais Siyaad pensait d'avantage à diversifier ses sources d'approvisionnement en armes, en prévision de la guerre qu'il préparait contre l'Ethiopie, qu'à substituer totalement les Etats-Unis à son patron de l'époque.

son discours externe sur celui des "faucons" américains prônant l'endiguement ("containment") de la poussée soviétique, érigeant le cas somalien en test de la volonté de résistance au communisme dans le Tiers-Monde et daubant le syndrome "post-vietnamien" dont souffrait à l'en croire l'administration Carter¹.

Jimmy Carter avait bien accueilli en avril 1977 les avances somaliennes, mais exclu toute livraison d'armes autres que défensives et seulement en cas de menaces indiscutables contre la sécurité du pays². Quand les Américains eurent la preuve, début août, que l'armée régulière était entrée en Ogaden, ils se jugèrent trompés par le gouvernement Siyaad Barre ; aussi, ils ajournèrent toute livraison d'armes américaines - y compris par des tierces parties³ - jusqu'au retrait complet des soldats somaliens du territoire éthiopien. Ils n'ont pas varié jusqu'en mars 1978⁴,

¹ Sur le retournement d'alliance et la stratégie adoptée par Siyaad Barre à l'égard de ses patrons successifs, voir notamment LAITIN David D., «The American-Somali Alliance : Whose Agenda ?» pp. 24-27, 34-41.

² PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 212. En juin 1977, Carter utilisait le canal informel du Dr. Kevin Cahill, citoyen américain et médecin personnel de Siyaad Barre, pour convoyer un message qui pouvait passer pour un encouragement à poursuivre la guerre en Ogaden ; *A.C.R. 1977-78*, A 74 ; LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, p. 184. De même, une déclaration du secrétaire d'Etat Cyrus Vance le 1^{er} juillet pouvait passer pour une réponse favorable à la demande d'armes présentée en avril par Mogadiscio. L'imbroglio ne s'est pas dissipé quand les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni se sont déclarés prêts, le 26 juillet 1977, à fournir des "armes défensives". Il convient de rappeler que ce dernier concept auquel les Occidentaux ont eu abondamment recours était totalement dépourvu de sens pour Siyaad et ses acolytes : c'était sous ce vocable que les Soviétiques présentaient déjà l'aide militaire massive dont ils avaient inondé la Somalie depuis près de quinze années !

³ L'Arabie Séoudite, l'Egypte, le Soudan et l'Iran étaient désireux d'aider Siyaad Barre contre l'URSS, mais leurs stocks militaires étaient réduits. Avec l'argent séoudien et iranien, Mogadiscio a acquis quelques armes sur le marché international. La Somalie a reçu quelques tanks de l'Iran, d'Oman et de l'Arabie Séoudite et 30 Mn \$ US d'armes soviétiques offertes par l'Egypte ; au total rien de très substantiel ; LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, p. 180, 185-86, 188 ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 231.

⁴ Contactés une nouvelle fois en octobre, puis fin novembre, et encore en décembre, janvier 1978, les Américains firent la même réponse. En fait, un conflit opposait dans le gouvernement américain, d'une part Cyrus Vance, soutenu par le Bureau des Affaires Africaines du

malgré les pressions des amis arabes de la Somalie et l'abrogation du traité de 1974¹.

Siyaad avait sous-estimé le poids de sa responsabilité d'agresseur dans l'appréciation que les Occidentaux faisaient du conflit², et usé de façon trop grossière de l'épouvantail de la pénétration communiste sur le continent africain. Comme le souligne à juste titre Peter Schraeder, les réflexes incrémentalistes de la bureaucratie jouent un grand rôle dans la politique américaine à l'égard de l'Afrique³. D'une part, le Bureau de Affaires Africaines du Département d'Etat maintenait son attitude traditionnelle de soutien à l'OUA, dont le comité de médiation réuni à Lihreville du 5 au 9 août 1977 avait réaffirmé le principe de l'inviolabilité des frontières coloniales - dans le contexte un soutien explicite à l'Ethiopie ; d'autre part, il entendait conserver «des lignes de communication ouvertes» en direction d'une Ethiopie dont la conversion au communisme n'apparaissait pas définitive⁴. Derrière la neutralité affichée en public et manifestée par l'embargo sur les armes américaines à

Département d'Etat, qui ne voyait dans l'affaire qu'un conflit local où aucun intérêt vital des Etats-Unis était en jeu, d'autre part, Zbigniew Brzezinski, Conseiller pour les Affaires de Sécurité du président Carter, qui s'alarmait de l'énorme transfert d'armement soviétique vers l'Ethiopie et de la présence des Cubains, mais n'est pas parvenu à convaincre le Président ; LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, pp. 181-83 ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, pp. 228, 230.

¹ LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn : U.S. Security Policy in Ethiopia and Somalia, 1953-1991*, p. 176-78.

² Dans une réunion tenue le 10 novembre 1977, les principaux membres de l'OTAN s'étaient mis d'accord pour n'apporter aucune aide diplomatique ou militaire à la Somalie tant qu'elle n'aurait pas retiré ses troupes d'Ogaden ; LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, p. 176.

³ SCHRAEDER Peter J., «Speaking with Many Voices : Continuity and Change in U.S. Africa Policies», pp. 379-85, 404-5, 409.

⁴ LEFEBVRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, pp. 192-95. Que Siyaad ait lancé son armée en Ogaden au moment où il tentait d'obtenir des armes des Etats-Unis a accru la méfiance traditionnelle du Bureau des Affaires Africaines à l'égard du "mauvais élève de l'Afrique".

destination des deux belligérants¹, persistait le biais pro-éthiopien de la politique américaine dans la Corne depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

En dépit des importants revers subis par l'armée somalienne en février 1978, il fallut une intense pression du président Carter - menaçant de sevrer la Somalie de l'aide occidentale dans le futur - et le risque de voir son régime sombrer si la guerre se poursuivait pour que Siyaad se résigne à retirer ses troupes d'Ogaden. L'alliance américaine s'annonçait sous un jour peu prometteur. Toutefois, par une puissante contre-attaque coordonnée par des officiers soviétiques et épaulée par les soldats cubains, l'armée éthiopienne était en mesure en mars 1978 de pousser l'avantage jusqu'à Mogadiscio. Hostile à toute intervention militaire américaine, Jimmy Carter est tout de même intervenu fermement auprès des Russes et des Ethiopiens pour obtenir des assurances que l'offensive s'arrêterait bien aux frontières. Par l'obtention du patronage américain, fut-il largement symbolique², Siyaad Barre a sauvé son régime et prévenu l'invasion de son pays. Il n'a pas eu non plus à signer une armistice ou un traité de paix aux conditions humiliantes. Sa nouvelle image d'allié de l'Occident était prometteuse, sinon d'une aide militaire, au moins d'un flux d'aide humanitaire et économique, destinée notamment aux réfugiés engendrés par le conflit. D'ailleurs, l'aide économique américaine avait été rétablie dans son principe en décembre 1977³.

¹ Cependant, Washington avait été sur le point de reprendre en septembre 1977 les livraisons d'armes à l'Éthiopie interrompues en juin. Celle-ci continuait à recevoir des pièces détachées ; mais surtout, les États-Unis ne firent rien pour dissuader Israël (hostile à une Somalie membre de la Ligue Arabe) d'enfreindre l'embargo en direction de Addis-Abeba ; LEFEBYRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, pp. 187-88 ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 228.

² LEFEBYRE Jeffrey A., *Arms for the Horn*, pp. 178, 188. Il semble bien que l'URSS n'avait de toute façon pas l'intention d'aller au-delà ; PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 232.

³ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 227.

Après le tournant de la révolution iranienne et l'inflexion de la politique de sécurité de l'administration Carter dans un sens plus offensif à l'égard de l'URSS et plus "réaliste" vis-à-vis des dictateurs du Tiers-Monde, le gouvernement somalien fut en mesure d'obtenir, par un accord signé le 22 août 1980 un programme d'aide militaire de 20 Mn \$ US en échange de facilités portuaires consenties à la Force de Déploiement Rapide (RDF) dans l'ancienne base soviétique de Berbera. Bien qu'une aide budgétaire de 5 Mn \$ US et une aide économique générale de 20 Mn \$ US y aient été ajoutées, Siyaad Barre ne pouvait pavoiser. Ayant une fois encore surestimé la valeur stratégique de son pays, il avait placé la barre des compensations financières pour Berbera à un niveau irréaliste (2 Md \$) sans voir que les Etats-Unis pouvaient s'en passer, compte tenu de l'évolution technique des moyens aériens et navals.

D'autant que le Kenya, avec le port de Mombasa, offrait un point d'appui alternatif pour la RDF et paraissait aussi bien placé pour prendre la succession de l'Ethiopie dans le dispositif américain dans la région. En raison de l'instabilité politique contenue en germe dans les dissidences armées du SSDF et du SNM, le Pentagone était réticent à investir dans de coûteuses installations militaires à Berbera, lesquelles pourraient ultérieurement rendre les Etats-Unis prisonniers d'un soutien à Mahamed Siyaad de la même façon, toute proportion gardée, qu'ils s'étaient laissés piéger avec Hailé Sélassié au début des années 1970.

De fait, aucune livraison d'armement n'intervint immédiatement après la signature de l'accord : des troupes régulières somaliennes avaient à nouveau participé entre mai et août 1980 à des combats en Ogaden qui s'étaient terminés à l'avantage de l'adversaire¹. Or, les Etats-Unis n'entendaient pas créer un foyer de tension Est-Ouest en fournissant de l'armement lourd que Siyaad Barre était susceptible de mettre au service

¹ *J.R.B.* Août 1980, p. 5762.

de son désir de revanche, ni compromettre à moyen terme leurs chances de reprendre pied en Ethiopie. En outre, le comité de médiation de l'OUA, réuni à Lagos du 18 au 20 août, venait d'apporter un appui diplomatique très net à la position éthiopienne¹.

Siyaad Barre attendait beaucoup de l'élection de Ronald Reagan à la présidence en novembre 1980, puisque le candidat républicain s'était fait élire en partie sur la base d'un discours offensif à l'égard de l'URSS et condamnait la pusillanimité de Carter face à l'expansion communiste dans le Tiers Monde. Le leader somalien en fut pour ses frais : le nouveau gouvernement américain, pour lequel l'Afrique n'était pas une priorité, ne fit aucun effort particulier pour honorer les modestes engagements de Carter et encore moins pour les accroître².

Ce n'est qu'en 1982, face à l'urgence d'une tentative d'invasion de l'armée éthiopienne épaulée par le SSDF que la Somalie a reçu des livraisons substantielles. Les exercices militaires "Bright Star" en 1983 et 1984, s'ils avaient pour fonction principale de tester la Force de Déploiement Rapide dans un environnement similaire à son terrain d'action potentiel de la péninsule arabique, renforçaient symboliquement l'alliance militaire désormais entrée dans une phase de routine bureaucratique.

Le dictateur somalien avait une vision assez frustrée des relations internationales formée à l'époque de la guerre froide et une approche strictement militaire des rapports de force entre puissances. Il avait tendance à prendre au pied de la lettre le discours de «son ami» Reagan sur la «lutte contre l'empire du Mal» et donc à s'étonner de n'être pas le premier bénéficiaire du regain de tension Est-Ouest³. Mais peut-être ne croyait-il guère au discours qu'il tenait pour justifier une aide militaire

¹ *A.R.B.* Août 1980, p. 5764.

² SCHRAEDER Peter J., *United States Foreign Policy toward Africa*, pp. 152-54.

³ Comme en témoignent les propos que Siyaad Barre a tenus à David Laitin en août 1983. Cf. LAITIN David D., *op. cit.*, pp. 33-37.

massive de l'Occident, car cette question avait une dimension interne tout à fait cruciale. Pour faire accepter le retournement d'alliance à un corps d'officiers passés par les académies militaires soviétiques et sensibles à ce que l'armée somalienne devait depuis 1963 à l'aide du "Grand Frère", Siyaad avait annoncé des flots d'armements américains modernes et perfectionnés qui ne sont en fait jamais venus. De même que le putsch manqué d'avril 1978 apparaît directement lié à la débâcle de l'Ogaden, le tarissement de l'aide militaire extérieure minait l'image du régime aux yeux des militaires. C'est probablement une des raisons qui ont poussé Siyaad à délaisser cette ressource politique pour s'appuyer d'avantage sur les pratiques patrimoniales et le clanisme politique dans les années 1980.

Entre temps, Siyaad a cherché à plaire aux pays arabes qui l'avaient encouragé à rompre avec l'URSS. Ainsi en décembre 1979, à la fin du sommet des Etats Arabes à Tunis, Siyaad co-signa avec le chef d'Etat soudanais Gafar Al-Niemery un communiqué condamnant les accords signés par Anouar El-Sadate avec Israël. Pourtant, l'Egypte était un important fournisseur de munitions et pièces détachées à l'armée somalienne, encore largement équipée de matériel soviétique ; mais l'Arabie Séoudite fit pression sur Siyaad Barre, qui a su monnayer son vote¹. Pour leur part, les pays du Golfe n'ont pas lésiné sur l'aide économique pour arrimer la Somalie au camp pro-occidental, en finançant massivement - aux côtés de la RFA - les projets agro-industriels héritiers des fermes d'Etat des années 1970². Ceci correspondait à une stratégie de l'Arabie Séoudite pour imposer des régimes qui lui soient favorables dans la Corne de l'Afrique³.

¹ SHEIK-ABDI Abdi, <<Ideology and Leadership in Somalia>>, p. 166.

² Par exemple le Jubba Sugar Project a reçu 89,5 Mn \$ US de Abou Dhabi, 64,5 Mn de l'Arabie Séoudite et 10,5 Mn de l'OPEP, au total plus de 210 Mn \$ entre 1978 et 1987. Il s'agissait de crédits à des taux préférentiels qui n'ont jamais été remboursés. De même, la RFA a dépensé à fonds perdus 45 Mn de dollars dans le Projet d'Irrigation de Mogambo à partir de 1982, tandis que les Koweïtiens cessaient leur assistance financière en 1986, devant l'incapacité du gouvernement somalien à payer même les intérêts d'un prêt de 13,3 Mn de dollars, dans ce qui

Que la dimension totalitaire du régime ait paru s'atténuer après la rupture avec l'URSS indique que Siyaad a bien restructuré son stock de ressources pour s'adapter aux changements de son environnement. Les pratiques incriminées, déjà évoquées ci-dessus, étaient susceptibles d'effrayer les Américains dont il recherchait alors l'appui. Le revirement n'était pas idéologique mais pratique : des proclamations socialistes et des portraits de Marx couvraient encore les murs de certains bureaux ministériels dans le milieu des années 1980, sédiments oubliés de la période précédente que personne n'avait pris la peine de retirer. D'ailleurs, celui qui avait en février 1978, réaffirmé l'appartenance de la Somalie au «mouvement révolutionnaire mondial» et applaudit à l'intervention soviéto-cubaine en Angola¹, dénonça en juillet de la même année, lors d'un passage à Paris les menaces que «l'expansionnisme soviétique agressif» faisait peser sur le monde libre²...

A partir de 1983, Siyaad Barre a renoncé à une ressource majeure de la période 1977-82, le nationalisme pansomali agressif et expansionniste - lui aussi, au profit d'une nouvelle stratégie : une meilleure intégration dans la communauté internationale, notamment à l'échelle régionale, pour rassurer les pays occidentaux donateurs d'aide, celle-ci étant indispensable à la dimension patrimoniale de la domination personnelle.

était au départ un cofinancement avec les Allemands ; cf. MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», p. 431-33.

³ MENKHAUS Kenneth J., CREED John, «The Rise of Saudi Regional Power and the Foreign Policies of Northeast African States», pp. 1-22.

¹ PATMAN Robert G., *The Soviet Union in the Horn of Africa*, p. 185.

² *Le Monde*, 14/07/78. Ayant cherché - en vain - à obtenir des armes à Paris, Bonn et Londres, le président somalien s'efforce à la fois de séduire en se présentant comme le meilleur allié des Occidentaux dans la Corne et à la fois de faire peur, en menaçant - contre toute vraisemblance - de renouer avec Moscou. Ce marchandage est caractéristique de la relation de clientèle, où le dépendant tente d'accroître ses rétributions en menaçant de changer de patron. Siyaad enfonce le clou en soulignant qu'à ses yeux, «il n'y a plus deux super-puissances mais une seule, à savoir l'Union soviétique».

La normalisation des relations entre la Somalie et ses voisins était l'une des conditions explicites de tout accroissement du volume de l'aide occidentale. Ce fut assez aisément accompli en ce qui concerne le Kenya. Les contacts diplomatiques s'intensifièrent en 1983 pour déboucher sur une visite officielle du président Arap Moi à Mogadiscio, en juillet 1984. Celle-ci avait été précédée par la fermeture du bureau du Front de Libération du District de la Frontière Nord (NFDLF) et la reddition de ses combattants au gouvernement kenyan¹. Ce dernier signa avec le président somalien un traité de coopération en matière commerciale - la petite industrie kényenne de biens de consommation lorgnait avec convoitise le marché d'une Somalie sous-industrialisée - et de sécurité : cette dimension comprenait en particulier la lutte contre les "shiftas" dans les districts frontaliers. Or, dans le discours du gouvernement de Nairobi, ce terme était employé depuis 1963 pour désigner les maquisards somali, qui ont lutté de façon intermittente, au gré du soutien militaire et financier de Mogadiscio, en faveur du rattachement du NFD à la Somalie.

Le prix de la normalisation fut le silence de Mogadiscio sur les massacres de nomades somali par les forces de sécurité kényanes, notamment à Wajiir en 1984. A l'époque, nos interlocuteurs somaliens nous ont semblé sincèrement choqués, mais Siyaad Barre n'en avait cure. Entre Arap Moi et lui, un lien personnel s'était établi, grandement favorisé par le poids grandissant que prenait dans le régime Moi le général Mohamed (Daarood/Ogadeen), lequel avait écrasé la tentative de putsch de l'armée de l'air kényenne en 1982².

¹ En réalité, à cette époque, le NFDLF n'existait plus guère que sur le papier. Ses combattants lâchés par Mogadiscio dans les années 1970, avaient viré au banditisme, endémique dans cette partie du Kenya.

² Ce lien a perduré jusqu'après le renversement de Siyaad Barre. Lorsqu'il quitta le pays en 1992, ce fut pour se réfugier au Kenya et il mena grand train à Nairobi pendant plusieurs mois, aux frais de son ami Arap Moi, plutôt excédé, avant d'être accueilli - cette fois à ses propres frais - au Nigeria.

§ 2- Une conversion intéressée au FMIisme

Face aux besoins croissants engendrés par le clientélisme politique (voir ci-dessous, chapitre II), en raison également de la situation financière désastreuse du pays au début des années 1980, legs à la fois de l'étatisation prédatrice des années 1970 et de la guerre d'Ogaden, le régime a fait feu de tout bois pour obtenir une aide économique extérieure maximale. Ce n'était pas le premier gouvernement somalien à agir de la sorte¹, la dépendance financière étant une caractéristique structurelle de l'Etat post-colonial, mais plus le temps passait plus cette ressource allait devenir cruciale pour la survie politique de Mahamed Siyaad Barre.

De la même façon qu'il avait, une décennie auparavant, prôné «la socialisation des moyens de production et d'échange» pour donner des gages à ses protecteurs soviétiques, il était prêt à concéder beaucoup aux dogmes du libéralisme pour mieux capter l'aide économique occidentale. Il imposa donc à partir de la mi-1981 un virage radical de la politique économique et l'application des directives du FMI, de façon à rassurer les pays donateurs.

(A) Une situation critique à l'aube des années 1980

Au tout début des années 1970, la Somalie avait connu une relative amélioration de sa situation économique². Entre 1972 et 1978, le PIB somalien s'était accru d'environ 2,5 % par an en termes réels, alors que la population s'accroissait pendant la même période de 2,6 % l'an, d'où la

¹ Apportant son soutien à l'Egypte pendant la crise de Suez, le cabinet 'Abdullaahi 'Iise avait déjà en tête l'aide économique que la Somalie pourrait solliciter des pays arabes une fois l'indépendance accomplie. Cf. LEWIS I.M., «Modern Political Movements in Somaliland», II^{ème} partie, p. 360.

² Les données statistiques et certaines des analyses présentées dans ce paragraphe sont tirées de WORLD BANK, *Somalia : Towards Economic Recovery and Growth*, p. 4, 7 ; WORLD BANK, *Memorandum on the Economy of Somalia*, p. 9.

stagnation du PNB par habitant en volume. Cette moyenne recouvrait en fait deux périodes contrastées :

- 1972-1975 avec un taux annuel de - 0,6 %, en raison de la chute de la production de l'agriculture et des industries agro-alimentaires sous l'impact de la sécheresse de 1973-75 ;

- 1975-1977 avec un taux annuel de + 5,9 % par an, grâce aux bonnes performances de l'élevage (+ 10,4 %) et surtout de l'industrie (+ 14,1 %), sous l'impulsion des investissements soviétiques. Cette éphémère période de «modeste succès économique» a pris fin avec la guerre de l'Ogaden.

Il faut également noter la fragilité de ce développement : sur l'ensemble de la période, les secteurs productifs de l'économie n'ont accru leur contribution à la richesse nationale que de 1 % par an, contre 8,5 % pour l'administration d'Etat (hypertrophie de la fonction publique). C'est moins l'industrialisation que la tertiariation - comme dans la plupart des Etats africains - que le socialisme a apporté à la Somalie. En outre, ces résultats ont été acquis au prix d'une forte dépense de capital : le taux d'investissement atteignait en moyenne 18 % du PIB entre 1975 et 1980.

En dépit de toute la rhétorique sur l'autosuffisance et l'entraide communautaire, ce régime était aussi dépendant que celui qui l'avait précédé de l'aide financière extérieure. De 1971 à 1986, les trois plans de développement ont été financés à plus de 80 % par des prêts bilatéraux ou multilatéraux à des taux préférentiels. De 1974 à 1977, l'URSS était le premier contributeur bilatéral, en plus de l'aide en équipements et conseillers techniques. Ahmed I. Samatar remarque, à juste titre, que le développement autocentré appelait une implication totale de la population, notamment une véritable démocratie sur le lieu de travail. Or, c'est exactement l'inverse qui s'est produit - sans surprise compte tenu de la référence au modèle soviétique, avec l'interdiction des grèves, sous peine

de mort, et l'assujettissement du syndicalisme au pouvoir, comme nous l'avons déjà mentionné¹.

La logique de domination personnelle exigeait que des ressources politiques en apparence contradictoires (discours sur l'autosuffisance et aide étrangère) soient mobilisées simultanément. Dans ce contexte, les projets de développement n'existaient que pour justifier le recours à l'aide financière extérieure ; c'est pourquoi leur mise en oeuvre et leur achèvement étaient relativement secondaires et dépendaient d'un concours de circonstances favorables, dont la bonne volonté des responsables locaux.

A partir de 1974, plusieurs centaines de milliers de Somaliens² se sont exilés dans les pays arabes du Golfe, attirés par la manne pétrolière. Ce mouvement a privé le pays d'une partie de ses cadres les mieux formés, découragés par l'égalitarisme affiché par le régime en matière salariale. En revanche, les transferts financiers³ de cette émigration en faveur des familles demeurées au pays ont contribué à alimenter en devises l'économie somalienne et donc à permettre les importations de biens de consommation que le socialisme somalien était bien en peine de procurer à la population.

La dénonciation du traité de 1974 et le départ précipité des coopérants soviétiques avaient plongé le secteur moderne de l'économie somalienne dans le chaos. Les milliers de conseillers soviétiques faisaient

¹ Une contradiction qui s'expliquerait selon Ahmed par la nature «petite-bourgeoise» du régime, mais le régime civil, affecté du même vice selon cet auteur, était pourtant plus libéral dans ce domaine ; SAMATAR A.I., *Socialist Somalia*, p. 148.

² 250 000 selon Laitin et Samatar ; cf. LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 102. Jorg Janzen estime ce nombre à 300 000 en 1986 ; cf. JANZEN Jorg, «Economic Relations between Somalia and Saudi Arabia : Livestock Exports, Labor Migration, and the Consequences for Somalia's Development», pp. 45-8.

³ Norman Miller estime les revenus des Somaliens expatriés à 500 Mn de dollars US par an, mais la majeure partie aurait selon lui été investie à l'étranger ; MILLER Norman N., «The Other Somalia, part I : Illicit Trade and the Hidden Economy», *American Universities Field Staff Reports*, Hanover, 1981, p. 5.

effectivement tourner les ministères, les entreprises publiques et les agences para-publiques. L'URSS fournissait également à bas prix de nombreux intrants industriels. Certaines entreprises s'arrêtèrent immédiatement de produire, des projets de développement furent abruptement interrompus et le départ de l'encadrement qualifié des ministères économiques rendait désormais impossible l'application d'une planification de type soviétique, reposant notamment sur les livraisons inter-entreprises et inter-sectorielles évaluées en quantités physiques - une comptabilité assez délicate à tenir. D'ailleurs le plan intermédiaire de trois ans 1979-81 ne fut, de l'avis des experts, qu'une compilation hâtive et hors de tout cadre macro-économique des projets non-exécutés sous le plan précédent, et dont le financement apparaissait d'emblée soumis à la bonne volonté des pays donateurs¹.

Conséquence de la désorganisation de la production, le PIB diminua de 3 % par an en termes réels de 1977 à 1980, sous l'impact du déclin du secteur productif (- 6,3 % par an). Cela se traduisit par une stagnation des exportations en volume, tandis que les importations continuaient à augmenter pour faire face aux besoins de la population et grâce à la "franco valuta" instaurée en 1976. En effet, le monopole du commerce de gros - confié au début des années 1970 à une agence d'Etat - s'étant révélé catastrophique, le gouvernement avait institué une tolérance d'importation de biens de consommation accordée aux détenteurs de comptes en devises à l'étranger (principalement les Somali émigrés dans les pays arabes du Golfe Persique). La combine permettait en fait aux commerçants aisés de réaliser de substantiels bénéfices en mettant à contribution leur parentèle expatriée².

¹ WORLD BANK, *Memorandum on the Economy of Somalia*, p. 6.

² Pour une présentation claire de cette pratique et de ses effets pervers, voir MILLER Norman N., «The Other Somalia, part I : Illicit Trade and the Hidden Economy», *American Universities Field Staff Reports*, Hanover, 1981, pp. 7-9.

Le déficit des paiements courants se creusa et avec lui les arriérés de paiement du service de la dette extérieure (28 Mn \$ US en 1980). Dans le même temps, le gonflement des dépenses militaires et de sécurité - passées de 34,9 % des dépenses de fonctionnement de l'Etat en 1975-77 à 44,7 % en 1978-80 et multipliées par plus de trois entre les deux périodes - alimentait le déficit du budget de l'Etat, lequel atteignit 17 % du PIB. Etant financé par des emprunts au système bancaire, qui stimulaient la création monétaire (quasi-monnaie), il engendrait selon l'analyse de la Banque Mondiale, une inflation évaluée à 59 % l'an en 1980¹.

Au-delà de l'aspect conjoncturel de la guerre de l'Ogaden, l'agriculture somalienne souffrait de l'économie administrée et de l'arbitrage - guère original en Afrique - effectué par le pouvoir en faveur de l'alimentation des citadins à bas prix, au détriment de la situation économique des paysans². Entre 1975 et 1984, les prix accordés aux producteurs locaux ont baissé en moyenne chaque année, en valeur réelle, de 6,2 % pour le maïs, 8,3 % pour le sorgho et de 20,5 % pour le riz. Le gouvernement était incité à poursuivre cette politique par l'aide alimentaire gratuite revendue à des prix trop bas et qui concurrençait de ce fait la production locale : la part des denrées alimentaires importées est passée de moins de 33 % dans les années 1970 à plus de 63 % au cours de la période 1980-84³. Un résultat peu flatteur pour un régime qui avait fait de l'autosuffisance son objectif proclamé⁴. Les Somaliens ont délaissé les céréales locales, maïs et sorgho, au profit du riz et du blé importés (40 % de la consommation au début des années 1980 contre 15 % au début de la

¹ WORLD BANK, *Somalia : Towards Economic Recovery and Growth*, pp. 4, 7, 12, 13, 15.

² MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», p. 390.

³ *L.O.I.*, n° 326, 2/04/88.

⁴ SAMATAR Ahmed I., *Socialist Somalia : Rhetoric and Reality*, p. ?

décennie précédente)¹. Les recettes d'exportation des produits de l'élevage ont baissé de 4,4 % en termes réels au cours de la même période et les ventes de bananes sensiblement dans les même proportions.

(B) La captation de l'aide extérieure

Le principal objectif de la conversion proclamée de Siyad Barre au réalisme économique a été largement atteint : au milieu des années 1980, la Somalie était le second bénéficiaire de l'aide économique américaine en Afrique subsaharienne après le Soudan² ; à partir de 1985, l'Italie est devenu le premier fournisseur d'aide bilatérale. Dans les années 1980, l'aide économique étrangère se situait entre 350 et 400 Mn \$ US par an, dont environ un quart fourni par les Etats-Unis. Les donateurs d'aide se bousculaient à Mogadiscio, obéissant à la logique pernicieuse de projets bâtis pour dépenser à toute force un budget et non l'inverse³.

Mais l'aide bilatérale des pays occidentaux, y compris l'aide budgétaire et l'aide aux importations qui ont joué un rôle croissant au fur et à mesure que les finances publiques et la balance des paiements somaliennes se dégradait, était largement suspendue aux verdicts du FMI et à l'acceptation par la Somalie des mesures d'ajustement structurel proposées par le Fonds. Or, l'octroi des concours financiers du FMI et de l'AID a achoppé à plusieurs reprises sur deux problèmes : la contrepartie - soit un programme de libéralisation et de déréglementation - et la détermination d'un taux de change réaliste.

¹ L.O.I., n° 326, 2/04/88.

² L.O.I., 6/09/86.

³ Tel ce représentant de la Communauté Européenne qui cherchait désespérément fin 1984, de nouveaux projets pour dépenser l'argent alloué par le FED à la Somalie et finit par reconduire par exemple deux projets - l'un en santé publique et l'autre en arboriculture - qui avaient clairement échoué, de l'avis des experts expatriés qui les conduisaient, et dont l'un était financé par l'aide depuis près de dix ans.

En 1984, un triple taux de change fut institué, l'un pour les transactions gouvernementales, l'autre pour les agences d'aide au développement (dont le HCR) et le taux réservé aux échanges commerciaux. Un désaccord sur le taux pratiqué par le gouvernement somalien conduisit le Fonds à suspendre un prêt standby de 25,6 Mn de \$ US en 1985. En février 1986, les fonds furent à nouveau disponibles après que le gouvernement somalien eut promis l'unification des taux pour la fin de l'année et autorisé les exportateurs à conserver 65 % de leurs gains en devises, négociables sur le marché libre (autant de devises qui échappaient à l'usage discrétionnaire que le gouvernement faisait des réserves de la Banque Centrale).

L'écart était encore considérable (70,5 sh.so/1 \$ US pour le taux officiel, contre 83,85 pour le taux commercial et 155 sh.so pour le marché noir). Aussi le FMI a-t-il fait accepter en 1986 un système d'enchères pour allouer les devises fournies par l'aide financière extérieure, notamment 70 Mn \$ US destinés à financer les importations productives du secteur agricole. Annoncée en mai pour le mois de juin, la mise aux enchères n'a démarré que le 1^{er} septembre, après que les donateurs eurent débloqué des fonds (notamment 20 Mn \$ US d'aide directe à la balance des paiements fournis par l'Italie et les Etats-Unis)¹.

Le système conduisit - très logiquement - à un alignement progressif du taux commercial sur celui du marché noir, donc à un glissement à la baisse de la monnaie somalienne, ce que l'élite du pouvoir ne pouvait durablement accepter. En effet, son pouvoir d'achat s'en trouvait réduit, notamment lors des innombrables voyages à l'étranger des dignitaires et de leurs familles, mais surtout la pompe à devises en devenait moins efficace : les opérateurs étrangers des projets de développement pouvaient obtenir des shillings à meilleur prix. Auparavant,

¹ *African Business*, août 1986 ; *L.O.I.*, 6/09/86.

la conversion à un taux officiel artificiellement élevé, de l'aide versée en devises, permettait de maximiser les fonds disponibles pour alimenter le réseau clientéliste. Enfin, dans une économie dont le secteur productif déclinait, la surévaluation du shilling, si elle freinait les exportations (pendant longtemps cet inconvénient fut compensé par le faible prix payé aux producteurs, notamment pour le bétail), limitait le coût des importations de produits alimentaires et de biens de consommation, dont le pays était de plus en plus dépendant. L'innévitable dévaluation (dont les exportations dépréciées n'ont pu tirer aucun avantage étant donné la dégradation du système productif) a enclenché un cycle d'inflation interne dont les conséquences désastreuses se sont fait sentir en 1988-90. De fait, dès 1987, le dispositif de change imaginé par le FMI fut remis en cause (voir ci-dessous, troisième partie), Siyaad et ses acolytes se sentant renforcé par l'accroissement du soutien financier d'une Italie moins regardante que le FMI et les Etats-Unis.

A partir de 1980, les promesses rituelles de libéralisation et de déréglementation de l'économie ont été suivies de réalisations partielles et de reculs. Au total, les réformes ont été mises en oeuvre très lentement : par exemple, la libre commercialisation des grains, condition d'un redressement de la production vivrière et surtout de la part de cette production qui est effectivement commercialisée, n'est intervenue qu'en 1984, avec le démantèlement de l'agence pour le développement agricole (ADA). En 1986, plus de cent organismes para-étatiques spécialisés demeuraient encore en place¹, mais surtout le secteur bancaire et certaines exportations rentables (encens et gomme, dans une moindre mesure cuirs et produits de tannerie) ou donnant lieu à des trafics illégaux mais profitables (bananes) étaient toujours contrôlés - nominalement - par l'Etat.

¹ A.C.R. 1985-86, B 415.

Les diplomates étrangers ont souvent mis ces atermoiements sur le compte de résistances idéologiques de la vieille garde socialiste du parti unique. L'argument ne nous paraît guère convaincant : après les défections du début des années 1980, ceux qui demeuraient dans le Comité Central avaient depuis longtemps perdu tout scrupule politique¹. Il nous semble plutôt que la résistance venait de Siyaad lui-même et de sa clientèle de serviteurs patrimoniaux.

La lenteur calculée à lâcher du lest, à chaque fois contre de nouveaux crédits extérieurs et après de soigneuses mises en scène des «résistances politiques internes», permettait de s'assurer que la pompe à finances de l'aide internationale restait amorcée. En avril 1984, les proches de Siyaad Barre ont orchestré la grogne du Comité Central du SRSP et du Conseil des ministres² contre le programme de mesures mis au point en mars par le ministre des finances, 'Abdullaahi Ahmed Addow, et le FMI. Par cet accord, la Somalie aurait obtenu un crédit "stanby" de 183 Mn de \$. En réalité, Addow avait négocié cet accord en tenant seulement Siyaad Barre et le gouverneur de la banque centrale très précisément informés et le Président avait donné son accord verbal. Cependant, le ministre des finances était un peu trop apprécié par les Occidentaux aux yeux du demi-frère du Président, 'Abdirahmaan Jaama' Barre qui tenait à sa position prééminente de ministre des Affaires Etrangères. De plus, Mahamed Sheekh 'Usmaan, alors président du Comité du Parti pour les finances, guignait la place et il était plus proche de la famille de Siyaad, en particulier de son épouse Khadiija et de 'Abdirahmaan. Cette faction familiale entraîna la résistance des apparatchiks accrochés à leurs privilèges (direction des organismes parapublics notamment). La mise en scène d'avril permit de justifier le

¹ Selon un observateur somalien, les marxistes convaincus y étaient déjà en minorité au début des années 1980 ; cf. SHEIK-ABDI Abdi, «Ideology and Leadership in Somalia», p. 167.

² Entre autres, la réduction de 60 % des dépenses militaires exigée par le FMI ne convenait guère aux officiers de l'establishment qui devaient affronter les guérillas du SSDF et du SNM.

remaniement ministériel de juin où 'Abdullaahi Ahmed Addow perdit son maroquin pour un poste strictement honorifique de ministre à la présidence. Pourtant, en septembre de la même année, au terme d'une mission du FMI que le gouvernement avait expressément invitée à séjourner à Mogadiscio, Mahamed Sheekh 'Usmaan fit accepter un accord aux conditions encore plus draconiennes pour la Somalie. Les fameuses résistances idéologiques s'étaient évaporées comme par enchantement et Siyaad avait bien mérité du libéralisme¹...

A nouveau en 1987, Mahamed Sheekh 'Usmaan qui avait succédé à Addow et avait repris à son compte l'impératif de l'ajustement structurel, fit à son tour les frais de l'opposition d'une partie de la nomenclatura, conduite par 'Abdirahmaan Jaama' Barre, à un nouveau train de mesures du FMI. Le demi-frère du président avait adopté cette position "idéologique" par pur opportunisme, afin d'obtenir le poste de ministre de l'économie où Mahamed Sheekh 'Usmaan² - d'après plusieurs informateurs un corrompu de premier ordre - s'était si bien enrichi.

S'il est vrai que les crédits du FMI et des autres bailleurs de fonds qui calquent sur lui leur attitude étaient assortis de conditions draconiennes, faisant perdre à la Somalie toute autonomie dans l'orientation de sa politique économique, Siyaad Barre avait donc largement réussi à retourner le chantage à son profit, tout en faisant monter la mise.

D'autre part, une rapide libéralisation de l'économie aurait fait disparaître les nombreuses prébendes que représentaient les organismes

¹ Entretiens avec 'Ali Khalif Galaydh, Syracuse, 08/90, Faduuma 'Umar Haashi, Washington, 11/90. Bien entendu, le programme d'ajustement proposé par le FMI n'était pas exempt de vices graves (par exemple une nouvelle taxe sur les exportations de bétail qui aurait affaibli la compétitivité somalienne sur le marché régional) ; mais ce ne fut pas la raison pour laquelle il fut rejeté.

² Source : divers entretiens, notamment avec 'Abdullaahi Barise, Montréal, 06/89, 'Ali Khalif Galaydh, Syracuse, 08/90, Mahamed Sa'iid Samatar, Paris, 12/90, Mahamed Yuusuf Afrah, Ottawa, 06/92, 'Umar Ahmed 'Abdi, Ithaca, 08/90.

para-publiques spécialisées. Siyaad n'aurait plus été en mesure de rétribuer ses clients politiques en leur offrant des opportunités d'enrichissement (voir ci-après l'analyse de la corruption comme ressource). L'instrument de la domination personnelle que constituait la distributions d'avantages économiques (tels les licences d'importation ou d'exportation, les prêts bancaires "politiques") aurait été directement affecté. En d'autres termes, la potion libérale du FMI allait à l'encontre de la tendance majeure des années 1980 : la patrimonialisation de l'Etat.

Aussi, le Président et ses acolytes s'efforcèrent de ne concéder que le strict minimum. Par exemple, le lucratif commerce des peaux et produits dérivés, qui avait été dans les années 1920-50 la principale source de revenu du Somaliland britannique¹, est demeuré monopole d'Etat jusqu'à la fin des années 1980. Le code favorable aux investissements privés ne fut publié qu'en mai 1987 et la fin du monopole bancaire, annoncée en août de la même année, fut reportée avec la rupture avec le FMI (voir ci-dessous, troisième partie). De même le monopole d'importation et de vente des produits vétérinaires de l'agence étatique dite Unité pharmaceutique perdura jusqu'en 1989, lorsque la création d'une société commerciale d'économie mixte, la NAVEP, fut décidée et le monopole aboli².

¹ Le Somaliland tirait à l'époque 72 % des droits de douane perçus par l'administration du protectorat des produits de l'élevage. GESHEKTER Charles, «Anti-Colonialism and Class Formation : The Eastern Horn of Africa Before 1950», pp. 23-24. Les peaux du Somaliland étaient utilisées par l'industrie du cuir en Europe et aux Etats-Unis.

² La production de maïs est passée de 100 000 t par an en moyenne dans la décennie 1970 à 380 000 t en 1986, le sorgho de 140 000 t à 250 000 t pour les mêmes périodes. Ces résultats ont été acquis pas la mise en culture de nouvelles surfaces et non par un accroissement des rendements qui sont restés faibles, faute d'engrais, de semences sélectionnées et d'une bonne maîtrise de l'irrigation. La production de riz a eu tendance à décliner, tandis que celle des haircots et du sésame s'est stabilisée. La production de bananes qui avait atteint un maximum en 1972-74 avec 150 000 t, puis chuté à 70 000 t/an en 1979-81, est revenue à 105 000 t/an en 1984-86. La production de sucre a diminué de 45 000 t/an en 1970-72 à 35 000 t/an en 1984-86, malgré le doublement des surfaces plantées en cannes à sucre. Le rendement des

Lorsque Siyaad suivit les mesures prônées par le FMI et la Banque Mondiale, il ne manqua pas de les détourner à son profit : par exemple, la suppression de la "franco valuta" en 1982, recommandée par les experts parce que cet arrangement encourageait l'importation de biens de consommation en gaspillant de précieuses devises, donnait à la Banque Centrale un pouvoir discrétionnaire pour accorder des lettres de crédit libellées en devises aux commerçants que le pouvoir entendait favoriser. C'était donc un instrument de patronage supplémentaire entre les mains du Président.

Dans le même esprit, la "libéralisation" du monopole de l'agence des carburants (SOMPET) en 1985 avait tourné au bénéfice de la famille de Siyaad. La privatisation de la distribution de carburant sous la forme de coopératives avait en effet enrichi des proches parents du Président : Warsaame 'Abdullaahi 'Ali *Indolleh*, président des coopératives, 'Abderahmaan Warsaame, également mareehaan, directeur de l'Agence des Pétroles et le neveu de Siyaad, directeur de la société Sompét organisaient une pénurie artificielle de carburant, afin de faire monter les prix et surtout de développer un lucratif marché noir. Les "lois du marché" n'étaient pas perdues pour tout le monde ! Autre exemple de détournement patrimonial de la politique de privatisation chère au FMI : quand il s'est agi de privatiser l'usine de chaussures de Mogadiscio nationalisée en 1970, son directeur de l'époque, 'Iise Ugas 'Abdulle 'Ali, député et proche parent du Président se trouva tout désigné pour racheter l'entreprise (il lui suffisait d'obtenir un prêt de la Somali Commercial & Savings Bank avec une lettre du Président à l'appui)¹.

Si l'augmentation du prix offert aux paysans, puis la suppression du monopole d'achat de l'ADA, ont contribué à stimuler la production de maïs

complexes sucriers de Jowhar et du JSP a été divisé par deux (à Jowhar une irrigation intense depuis les années 1930 a provoqué la salinisation des sols) ; *Marchés Tropicaux*, 15/07/88.

¹ ABDI Mohamoud M., «Murder in the Cathedral», *Africa Events*, janvier 1990, p. 10.

et de sorgho¹, c'est probablement la seule mesure de libéralisation qui fut clairement bénéfique si tant est qu'il ne s'agisse pas seulement d'un artefact statistique². La météorologie a compté autant que la politique économique : le rétablissement d'un bon régime annuel des pluies à partir de 1981 et jusqu'en 1986 au moins a favorisé les bonnes récoltes en céréales de 1983 à 1986, ainsi que la reconstitution des troupeaux des nomades affectés par la sécheresse de 1974³.

A partir de 1980, la production de bananes fut relancée - sans toutefois dépasser la moitié des tonnages des années 1969-72 - sous l'impulsion de la Somalfruit, une joint-venture entre le gouvernement somalien et des investisseurs italiens qui détenaient 60 % des parts. Comme la société publique qui l'avait précédée, la Somalfruit fournissait crédits, conseils techniques et inputs aux planteurs en contrepartie du monopole de l'exportation⁴. Les hommes d'affaires et autres clients de Siyaad Barre - dont 'Abdulkaadir Zappa - qui s'étaient vu attribuer les parts minoritaires somaliennes, sans débours en capital, bénéficiaient là d'une confortable rente de situation : un accès privilégié à un montant considérables de devises qui trouvaient rarement leur chemin vers les coffres de la Banque Centrale ; mais aussi un détournement organisé des fonds du STABEX (mécanisme de stabilisation des recettes des ACP inclus la Convention de Lomé) en sous-déclarant le montant des ventes, avec la complicité des partenaires italiens de la Somalfruit. Cela permettait

¹ Au 31/12/86, les stocks de grains atteignaient 574 000 tonnes ; *Le Monde* 19/11/86.

² MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», pp. 395-97.

³ LAITIN David D., SAMATAR Saïd S., *Somalia : Nation in Search of a State*, p. 154.

⁴ MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», pp. 494-95.

également à Siyaad Barre d'entretenir d'utiles soutiens dans les milieux économiques, politiques et mafieux de la péninsule¹.

La loi sur la terre de 1975 a permis à une spéculation foncière effrénée de se développer, dans les années 1980, dans les régions les plus fertiles du pays. Attirés par la perspective d'une appréciation rapide du prix des terrains dans les zones de culture irriguée au bord des fleuves, en raison de l'ouverture de nouvelles routes et de projets agro-industriels financés par l'aide internationale (notamment le projet de barrage à Bardera), des commerçants, fonctionnaires de l'Etat et ministres ont fait enregistrer sous leur propre nom des propriétés agricoles, expropriant de facto des milliers de petits paysans bantou qui exploitaient ces terres depuis des générations. Ceux-ci, mal informés sur les exigences de la loi et ne disposant ni des moyens financiers, ni surtout des ressources politiques pour s'opposer à cette spoliation et faire enregistrer leurs droits, se sont retrouvés contraints de travailler comme salariés agricoles ou métayers pour les accapareurs. La privatisation de la propriété agricole, saluée par le FMI et la Banque Mondiale comme une avancée de l'esprit d'entreprise, s'est faite au prix de la prolétarianisation des paysans traditionnels, d'un déclin de la production vivrière et d'une moindre sécurité alimentaire nationale. En revanche, tous ceux qui appartenaient à ou avaient des liens avec l'élite du pouvoir, ont pu en tirer parti pour leur accumulation privée. Bien entendu, le processus d'enregistrement s'accompagnait d'une intense corruption, laquelle ne mettait pas les plus faibles à l'abri de l'expropriation, quand bien même ils seraient parvenus auparavant à faire enregistrer leur propriété².

¹ Entretien avec 'Ali Khalif Galaydh, Syracuse, 08/90. Une autre fraude consistait à déclarer perdues des cargaisons entières de bananes, pour toucher l'assurance, tout en les revendant illégalement à la mafia napolitaine qui les transformait en alcool frelaté ; cf. entretien avec 'Abdurahmaan Sabriye, Montréal, 08/89.

² MENKHAUS Kenneth J., «Rural Transformation and the Roots of Underdevelopment in Somalia's lower Jubba Valley», pp. 486-92. L'auteur cite nommément plusieurs fonctionnaires

Le principal effet macro-économique des mesures d'ajustement structurel plus ou moins détournées de leur but, fut d'accroître la tendance à l'affairisme fondé sur les importations : les profits fondés sur la revente, dans des petits "mini-market" modernes et hors de prix qui fleurissaient à tous les coins de rue en 1985-86, des biens de consommation importés, grâce aux dollars des travailleurs du Golfe ou à ceux du négoce de bétail.

Au milieu des années 1980, les ventes d'animaux vivants et de produits dérivés (essentiellement vers l'Arabie Séoudite et le Yémen du Nord) représentaient 80 % des recettes d'exportation du pays. La décision séoudienne de suspendre l'importation d'animaux sur pieds en provenance de Somalie en 1983 - sous prétexte d'une épidémie de peste bovine¹, provoqua une chute importante de la valeur des exportations (58 Mn \$ US en 1984 contre 137 en 1982²). A partir de 1986, l'Egypte accrut ses propres importations de bétail somalien, afin de venir en aide au régime Siyaad Barre³. L'aide économique massive - à l'échelle somalienne - n'avait en rien réduit la fragilité d'une économie mono-exportatrice (le bétail sur pied après les bananes) ; en revanche, elle alimentait les canaux du clientélisme et de l'accumulation privée.

§ 3- Les réfugiés comme ressource

L'afflux de réfugiés venus d'Ogaden entre 1978 et 1980 fut une véritable calamité pour l'économie et la société somaliennes, traumatisées

qui ont bénéficié de cette pratique, dont le cas exemplaire du directeur général du ministère de l'agriculture, dont le frère a enregistré sous son nom 4000 ha, en violant ouvertement la loi qui limitait la taille des propriétés individuelles à 100 ha.

¹ La FAO ayant enquêté sur place, n'a trouvé aucun signe d'épidémie ou d'endémie parasitique en Somalie depuis 1978 ; *Africa Economic Digest*, 2/08/86. Il semble que la décision séoudienne - autre Etat patrimonial - ait été motivée par les intérêts que détenait un prince de la famille royale dans des fermes d'élevage australiennes ; *A.C.*, 31, n° 24, 7/12/90.

² WORLD BANK, *Somalia : Towards Economic Recovery and Growth*, p. 17.

³ 100 000 têtes en 1986, contre 21 884 en 1985 ; *Africa Economic Digest*, 2/08/86.

par la guerre et affectées par la crise financière. Mais ce fut une véritable aubaine pour Siyæad Barre, lequel est parvenu à transformer ces réfugiés en une ressource économique et politique contribuant directement à la pérennisation de sa domination personnelle.

(A) Le pactole de l'aide aux réfugiés

Le nombre exact des réfugiés d'Ogaden était évidemment un enjeu de taille, puisqu'il déterminait le montant de l'aide d'urgence à laquelle la Somalie pouvait prétendre. Les ONG l'estimaient en 1979 au maximum à 500 000, alors que le gouvernement en annonçait le double. Les résultats d'un recensement entrepris par le Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU (HCR) en 1981 furent récusés par le gouvernement somalien qui annonçait le chiffre de 1 300 000 pour les seuls camps officiellement ouverts. On en resta donc au chiffre de 700 000 - un pur compromis politique - fixé à titre provisoire en 1980 pour permettre au HCR d'organiser la distribution quotidienne de rations.

En 1984, les organismes d'aide occidentaux, ayant constaté que de nombreux réfugiés étaient retournés d'eux-mêmes dans le Hawd éthiopien à la faveur de plusieurs années de bonnes pluies, pour reconstituer leurs troupeaux, estimaient le nombre de ceux demeurés dans les camps à 350 000, tout en acceptant de fournir 550 000 rations¹, ce qui impliquait que 200 000 rations prenaient un autre chemin, celui des casernes de l'armée ou celui des entrepôts de quelques commerçants disposant des connections politiques idoines. La querelle connut un regain d'intensité lorsqu'un nouveau flux de réfugiés - essentiellement des Oromo de la région de Harar ou du Sidamo fuyant la "villagisation" éthiopienne - se pressa aux frontières en 1985-86.

¹ LOVE Janice, SEDERBERG Peter C., «Euphony and Cacaphony in Policy Implementation : S.C.F. and the Somali Refugee Problem», p. 9.

Toutes les tentatives successives de l'agence des Nations Unies pour effectuer un décompte fiable furent sabotées ou récuses par avance par la Commission Nationale aux Réfugiés (NRC), l'administration somalienne ad hoc créée pour distribuer l'aide d'urgence et gérer les camps. En 1984, l'anthropologue I.M. Lewis fut chargé par le directeur général de l'UNHCR de coordonner un groupe d'expert devant réaliser un recensement scientifique des réfugiés. L'UNHCR voulait ainsi justifier la poursuite de l'aide vis-à-vis des donateurs, tout en assainissant la distribution par une évaluation correcte des besoins. La méthode qui fut proposée au gouvernement somalien était plutôt avantageuse pour lui : il s'agissait de recenser la population basée dans les camps et pas seulement les résidents effectifs à la date du recensement. Après deux ans de procrastination, le gouvernement somalien finit, fin 1986, par refuser officiellement d'autoriser ce recensement et annonça qu'il s'en tiendrait à ses propres comptages (voir l'évocation du conflit entre le gouvernement et le HCR, en 1988-90, dans la troisième partie)¹. Entre 1978 et 1988, Siyaad Barre a bénéficié de la complicité objective du HCR, prêt à avaler beaucoup de couleuvres pour se maintenir dans le pays, en dépit des nombreux fonctionnaires de cette agence qui furent déclarés *persona non grata* pour avoir critiqué les détournements de l'aide ou insisté sur un décompte sérieux de la population des camps.

La Commission Nationale des Réfugiés (NRC), administration pléthorique avec ses branches spécialisées (agriculture, santé, construction etc...) dans tous les camps, qui faisaient double emploi avec la hiérarchie du HCR et les employés locaux des ONG, était largement financée par l'aide internationale. Elle représentait une confortable prébende que Siyaad Barre avait allouée, via son homme de confiance le président de la NRC 'Abdi Mahamed Tarräh (Ogadeen/Reer 'Abdulle), au clan Ogadeen, qu'il

¹ Entretien avec I.M. Lewis, Londres, 12/88.

s'efforça d'intégrer, encore davantage après 1978, à sa clientèle personnelle et qu'il entendait dédommager pour la perte peut-être définitive de la «Somalie Occidentale». Une circulaire présidentielle avait explicitement prévu de réserver aux réfugiés ogadeen - en réalité à des apparatchiks membres de ce clan - le monopole des emplois dans les camps et la bureaucratie créée pour "gérer" l'aide de l'UNHCR¹. C'est donc en grande partie à eux que sont allés les profits de la vente des rations détournées. Certains réfugiés avaient trouvé un travail en ville, gardaient leurs dromadaires en Ethiopie ou encore combattaient dans l'armée, tandis que leur famille (femmes, enfants et vieillards) vivait dans les camps assistés par la communauté internationale. Il s'agissait d'une stratégie de survie, où l'aide jouait un rôle déterminant tandis que les réfugiés étaient à la merci de la NRC² ; ils servaient en quelque sorte à fixer l'aide pour que quelques "big men" appartenant à la clientèle de Siyaad puissent s'enrichir.

Rendu possible par la surévaluation de la population des camps, le détournement méthodique de l'aide alimentaire aux réfugiés, qu'il s'agisse de ceux de la guerre de l'Ogaden ou des réfractaires à la "villagisation" éthiopienne ou encore des victimes de sécheresses à l'intérieur du pays, est devenu rapidement la norme, dans un contexte de patrimonialisation de l'Etat (voir ci-dessous, chapitre II).

Ainsi, un rapport du General Accounting Office dépendant du Congrès des Etats-Unis, publié en 1986, estimait ainsi que 12 % seulement du volume de l'aide alimentaire américaine d'urgence fournie à la Somalie lors

¹ Plusieurs entretiens ont mis en évidence la place prééminente accordée aux Ogadeen dans l'administration des réfugiés à l'échelle nationale comme dans les camps. Officiellement et depuis l'indépendance, tout Somali est titulaire de droit de la nationalité somalienne, quelque soit son lieu de naissance et peut donc prétendre accéder aux emplois publics. Mahamed Siyaad utilisa cette disposition pour accroître le poids des Ogadeen dans l'appareil d'Etat, surtout dans l'armée, en rétribution du soutien qu'ils apportaient à son régime. Cf. notamment entretiens avec 'Umar Ahmed 'Abdi, Ithaca, 08/90, Ruqiya Warsaame, Montréal, 06/89.

² LOYE Janice, SEDERBERG Peter C., «Euphony and Cacaphony in Policy Implementation : S.C.F. and the Somali Refugee Problem», p. 32.

de la famine de 1984 avait atteint les victimes de la sécheresse auxquelles elle était destinée ; 9 % était allé à l'armée, 21 % à diverses administrations gouvernementales, et les 58 % restant ne furent pas distribués mais revendus par des bureaucrates corrompus et des clients politiques du président. Le même rapport soulignait que l'aide économique sous la forme de produits alimentaires que le gouvernement somalien était chargé de revendre pour financer des projets de développement agricole - PL 480 dans le jargon de l'USAID soit 96 Mn \$ US entre 1978 et 1984, était détournée de son objet : vendus en-dessous du prix du marché par les fonctionnaires à des marchands disposant des appuis politiques idoines, ces produits inondaient ensuite le marché local où ils faisaient concurrence aux productions des cultivateurs somaliens¹.

L'aide alimentaire occidentale était si lucrative que les Somaliens n'ont pas hésité, à deux reprises au moins - 1985 et 1987, à proclamer «catastrophe nationale» un déficit pluvial limité à quelques districts, afin d'attirer une aide extérieure substantielle, avec à chaque fois la complicité passive du PAM et active de certains journalistes². Ainsi, le 20 mai 1987, le gouvernement annonça plus de cinq millions de personnes concernées, dans vingt-neuf districts affectées par la sécheresse, ainsi qu'un déficit en céréales et la mort de plus de la moitié des dromadaires, bovins et ovins dans les dix régions en question ! Selon le PAM, seules 265 000 personnes étaient effectivement touchées - une estimation déjà bien haute pour beaucoup d'ONG, et la récolte 1987 devait laisser un excédent céréalier net de 50 000 tonnes, à l'instar de celle de 1986³... L'affaire était certainement plus sérieuse en 1987 qu'en 1985, mais les donateurs et les agences onusiennes ayant été échaudés, ont fait preuve de la plus grande

¹ ASKIN Steve, «Food Aid Diversion», *Middle East Report*, mars-avril 1987, pp. 38-39.

² Voir les articles de désinformation de Graham Hancock dans *The Independent*, 27/04/87, 10-11/05/87 ; mais surtout «Aid Scandal in Somalia», *New African*, août 1987, pp. 10-13.

³ *L.O.I.*, n° 285 6/06/87.

circonspection. La manipulation éhontée de la ressource "aide d'urgence à la sécheresse" se retournait contre les Somaliens.

Aux contributions multilatérales des gouvernements occidentaux via le PAM et le HCR, il faudrait ajouter les budgets des ONG et agences bilatérales spécialisées, souvent financées en partie par des Etats étrangers : entre vingt et trente organisations selon les périodes, qui intervenaient dans les camps, dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du développement économique. Employant une pléthore de personnel local qui leur était souvent imposé par la NRC, les ONG contribuaient à l'économie politique des réfugiés.

[B] L'usage politique des réfugiés

Siyaad Barre a utilisé les réfugiés de clan Ogadeen dans sa stratégie de contrôle du pouvoir au plan interne. A des individus qui n'étaient même pas en Somalie quelques années plus tôt, il a confié des postes de responsabilité dans l'armée, l'administration et la NRC. Les *'uqaa'* ogadeen ont reçu des voitures et de confortables villas à Mogadiscio, où ils vivaient des subsides de l'Etat.

En contrepartie, les Ogadeen ont appuyé Siyaad dans l'armée et dans l'appareil Etat, dans le cadre de la lutte factionnelle (voir le chapitre II) et face à la dissidence armée majeerteen puis isaaq. En effet dans les années 1980, les Ogadeen des camps de réfugiés ont été utilisés, en violation des conventions internationales, pour combattre combattre les ennemis du régime, soit en étant incorporés dans l'armée régulière, soit au sein de milices rattachées officiellement au WSLF (voir chapitre III).

En 1982 notamment, ils furent mobilisés en grand nombre - plus ou moins de force - dans l'armée somalienne, afin de repousser l'offensive éthiopienne. Dans les années 1987-90, les réfugiés ogadeen et oromos des camps situés sur le territoire isaaq (dans les régions Woqooyi Galbeed et Togdheer), furent organisés en milice supplétive de l'armée, pour

pourchasser les partisans supposés du Mouvement National Somalien (SNM). Le HCR a le plus souvent fermé les yeux et réduit au silence les critiques venant des ONG. En octobre 1986, un porte-parole du HCR a démenti la conscription des réfugiés placés sous sa protection, dont l'AFP avait fait état à partir des volontaires étrangers. Cette politique n'a changé qu'en 1988 (voir ci-dessous, troisième partie).

En dernier lieu, le thème des réfugiés a fourni un moyen de chantage idéal pour obtenir davantage d'aide économique de la part des pays occidentaux ainsi culpabilisés. Des journalistes furent invités pour décrire la "catastrophe" en soulignant combien l'économie nationale ne permettait pas de supporter un nombre aussi important de personnes déplacées.

Pour faire bonne mesure, le gouvernement affirmait que les camps ne contenaient qu'une partie des réfugiés d'Ogaden, les autres ayant été directement accueillis par leur parentèle (700 à 800 000 !), ce qu'aucune enquête n'a jamais permis d'établir. Maintenir constamment ouverte la question des réfugiés, c'était aussi contraindre les pays donateurs à s'intéresser au règlement définitif du conflit éthio-somalien, dont le gouvernement faisait jusqu'en 1986, une condition préalable à toute opération de rapatriement.

La NRC se rallia du bout des lèvres à la doctrine des principaux donateurs en 1983, en autorisant le HCR, les agences bilatérales et les ONG à aller de l'avant dans leurs projets d'installation définitive des réfugiés en Somalie, grâce à des micro-projets agricoles. Le gouvernement somalien espérait en fait en tirer argument pour obtenir le financement d'ambitieux projets de développement agricole¹, tel le barrage de Bardera sur le fleuve Jubba.

Toutefois, il ne fit rien pour accélérer ou faciliter le mouvement : d'une part, il n'ignorait pas que l'installation d'un grand nombre d'Ogadeen

¹ LOVE Janice, SEDERBERG Peter C., «Euphony and Cacaphony in Policy Implementation : S.C.F. and the Somali Refugee Problem», p. 24.

sur les terres traditionnelles d'autres clans, de surcroît fertiles, ne pouvait être perçue par la population hôte qu'à travers le prisme du clanisme, compte tenu de la manipulation intensive de cette ressource par Siyaad Barre (un point qui a échappé semble-t-il à bien des experts en planification du développement)¹. D'autre part, les réfugiés étaient plus utiles dans les camps aux yeux des dirigeants corrompus de la NRC : leur installation définitive en milieu rural signifiait à moyen terme l'arrêt de l'aide.

USAID avait mis l'accent sur la nécessité de déconcentrer les camps de réfugiés pour favoriser leur intégration dans l'économie autochtone ; mais durant toute la période de l'occupation américaine, on resta sur cette question entre l'attrait des terres fertiles et les arrière-pensées des dirigeants somaliens.

Dans le Gedo, les réfugiés ogadeen ont rencontré d'importantes difficultés. Les réfugiés qui étaient en principe la politique officielle de la NRC, au moins, les expatriés ont été installés dans des camps pour voir ensuite les *uqbaa* les pousser à retourner dans leur territoire clanique. Les réfugiés ogadeen de la NRC. En outre, ils furent accompagnés de menaces - déjà que des employés locaux de

¹ Ainsi, dans le Bas-Jubba, l'installation de réfugiés ogadeen sur les terres cultivées depuis le milieu du XIX^{ème} siècle par les Wa-Gosha était potentiellement explosive, étant donné les raids effectués par les nomades ogadeen/mahamed subeer contre les villages bantous jusqu'à ce que l'administration coloniale y mette fin. Ce risque s'est d'ailleurs concrétisé en 1991-92 après le renversement de Siyaad Barre.

² Source : entretien avec des membres du CEAR lors d'une visite des camps de la région de Lugh en 1984.